This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

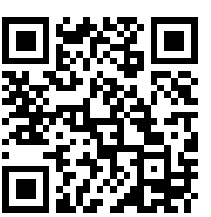

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C 205. 14
~~Celtic IV 6. 20~~

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

J. LOTH

Professeur au Collège de France
Membre de l'Institut.

Digitized by Google

VOLUME HORS SÉRIE

ANNALES DE BRETAGNE

Publiées par la Faculté des Lettres de Rennes

MÉLANGES

BRETONS ET CELTIQUES

OFFERTS

A M. J. LOTH

Membre de l'Institut
Professeur au Collège de France.

RENNES
PLIHON et HOMMAY
Libraires
5, rue Motte-Fablet, 5.

PARIS
H. CHAMPION
Librairie spéciale pour l'histoire de la France et de ses anciennes provinces
5, quai Malaquais.

1927

Digitized by Google

Digitized by Google

Cher Maître,

Les collaborateurs des ANNALES DE BRETAGNE, que vous avez fondées il y a quarante ans, vous offrent ce volume de MÉLANGES. Ils ont tâché d'y mettre la variété qui caractérise votre œuvre : archéologie préhistorique, histoire et géographie, littérature, folklore, linguistique. Quelques-uns d'entre eux ont, comme vous-même, étendu leurs études aux pays celtiques d'outremer, le Pays de Galles et l'Irlande, mais la plupart, Bretons d'origine ou Bretons d'adoption, se sont limités à l'Armorique, sûrs d'aller ainsi tout droit à votre cœur. Si les uns sont, à des degrés divers, vos élèves, si d'autres sont vos confrères ou vos collègues de France ou de l'étranger, tous sont vos amis, et ils seraient heureux qu'en même temps qu'un hommage à votre science ce livre vous apparût comme un signe de leur fidèle et de leur respectueuse affection.

G. D.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES

Pages

BERNARD (Daniel). — Un précurseur du bardisme breton, G. de la Rue..... 25

BOURDE DE LA ROGERIE (H.). — Le *pagus* Racter et le clos Râtel. 300

BOURDON (B.). — Le langage et la pensée..... 73

BULÉON (J.). — Sur le français de Basse-Bretagne..... 315

CHASSÉ (Charles). — Deux stigmatisées bretonnes..... 322

COLLAS (Georges). — Sur la date de composition du « Parallèle de Washington et de Bonaparte » de Chateaubriand..... 186

CRAOIBHÍN (An). — Brian bráthair..... 390

CUILLANDRE (Joseph). — La droite et la gauche dans l'orientation bretonne..... 263

DIVERRÈS (P.). — Arthuriana..... 421

DOTTIN (G.). — Sur les noms d'animaux dans l'onomastique gauloise..... 92

DUHAMEL (Maurice). — Les harpes celtiques..... 178

DURAND (René). — L'enseignement primaire à Saint-Brieuc sous la Restauration..... 296

ERNAULT (E.). — Sur le « Vieux Casuiste » breton..... 371

ESNAULT (Gaston). — Les épreuves de Cillart de Kerampoul. 253

FEUILLERAT (Albert). — H. de la Morvonnais et la littérature anglaise..... 135

GABORY (Emile). — La révolte des Cent-Jours en Loire-Inférieure..... 204

GALLETIER (Edouard). — L'imitation et les souvenirs d'Horace chez Marbode, évêque de Rennes..... 79

GOUGAUD (Dom Louis). — La croyance au répit périodique des damnés dans les légendes irlandaises..... 63

Digitized by Google

Pages

GUILLEVIC (Augustin). — Le dialecte de Vannes..... 170
HYDE (Douglas). — Voir CRAOIBHÎN (AN).
KERFORNE (F.). — Aperçu géologique sur la région de Goarec (vallée du Blavet)..... 162
LA MARTINIÈRE (J. de). — L'enceinte romaine de Vannes..... 108
LARGILLIÈRE (René). — Le Minihi-Briac..... 99
LE GOFF (P.). — Du tutoiement en breton de Vannes..... 198
LE GUENNEC (L.). — La légende du marquis de Guerrand..... 144
LE MOY (A.). — L'œuvre personnelle des Bretons dans les mouvements de Paris en 1788..... 222
LE NESTOUR (P.). — Sur la plus ancienne comédie bretonne. 307
LE ROUX (J.). — Julien-Marie Le Huérou..... 288
LE ROUX (P.). — La syntaxe du verbe dans la Vie bretonne de sainte Catherine..... 38
LETACONNOUX (J.). — Des adjudications de travaux publics en Bretagne au XVIII^e siècle..... 126
LOT (Ferdinand). — Un faiseur d'étymologies bretonnes au IX^e siècle..... 381
MARSILLE (Louis). — Le passage de la pierre au métal dans le Morbihan..... 1
MEILLET (A.). — Sur un archaïsme du vieil irlandais..... 122
MOLLAT (G.). — L'application du droit d'alternative bénéficiale en Bretagne..... 32
MUSSET (René). — Relief et réseau hydrographique des environs de Guémené-Guengant (Guémené-sur-Scorff)..... 231
OLLIVIER (J.). — Note sur deux manuscrits de F.-M. Luzel contenant des contes en langue bretonne..... 364
PEDERSEN (Holger). — Un passage du texte irlandais *Fled Bricrend*..... 396
PÉRENNÈS (chanoine). — Les litanies des saints dans la prière mortuaire bretonne..... 155
PHILIPOT (Emmanuel). — Contes bretons relatifs à la légende de Merlin..... 349
POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A). — La règle d'idiome en Bretagne au XV^e siècle..... 236
QUILGARS (H.). — La toponomastie bretonne en Ille-et-Vilaine 386
RAISON (abbé). — Hamon de Savigny..... 329
RÉBILLON (A.). — Aux Etats de 1730 et de 1732. Les origines de la commission intermédiaire..... 278
SÉE (Henri). — Le *Voyage dans le Finistère* de Cambry..... 18

Digitized by Google

Pages

SJŒSTEDT (M.-L.). — Sur quelques composés nominaux en moyen-irlandais 400

SOMMERFELT (A.). — Sur une formation du futur dans l'irlandais du Nord..... 425

THOMAS (W.). — Les influences irlandaises dans la littérature d'Outre-Manche 343

VALLÉE (F.). — Quatre sônes..... 193

VENDRYES. — Les verbes composés avec *ym* dans les Mabinogion 49

VIGNOLS. — Les esclaves coloniaux en France aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles et leur retour aux Antilles..... 211

WAQUET (H.). — De Coriosopitum à Conflans-Saint-Corentin... 12

WATKIN (Morgan). — L'influence française sur l'orthographe du Livre Noir de Chirk (c. 1200)..... 408

WILLIAMS (M.). — Arthuriana..... 418

Digitized by Google

Digitized by Google

Louis MARSILLE

LE PASSAGE DE LA PIERRE AU MÉTAL DANS LE MORBIHAN

Nos monuments mégalithiques (personne, croyons-nous, ne le contestera aujourd'hui) n'appartiennent pas tous au Néolithique. L'érection de nombre d'entre eux est contemporaine des âges du Cuivre et du Bronze dans les pays voisins. Quelques archéologues ont même prétendu que la richesse exceptionnelle et l'originalité du Morbihan ne pouvaient s'expliquer que par deux faits : la situation sur la grande route commerciale de l'étain — et l'existence, sur ses plages, d'alluvions stannifères.

Peut-on, dès lors, en l'absence, pour des causes toutes locales, d'objets en métal dans le mobilier des cryptes dolméniques, préciser le moment de l'apparition du bronze dans la région et reconnaître les monuments que l'on peut classer à cette époque ? C'est ce que nous allons rapidement rechercher dans un premier paragraphe.

Dans un second, nous verrons si l'on doit admettre une phase spéciale du Cuivre au début de l'Age du Bronze.

I

Nous croyons pouvoir distinguer, en nous basant sur l'examen du mobilier des monuments du Morbihan, en finale de ce que, avec d'autres, nous appellerons l'ère monumentale préhistorique, deux périodes :

Digitized by Google

1° Un *Néolithique évolué* correspondant à l'Enéolithique des autres provinces européennes. C'est l'époque des vases caliciformes, qui, dans le midi de la France, sont associés aux premiers objets de métal;

2° Un *Age du Bronze I*, auquel nous attribuons les belles haches de pierre et la callaïs.

Bien des archéologues, avant nous, ont été frappés par cette constatation, qu'à un moment donné, l'apparition d'objets nouveaux ou de facture nouvelle dans le mobilier de nos dolmens coïncidait avec une modification dans l'architecture du monument.

N'y a-t-il pas là les éléments d'une classification ?

Une première indication nous est donnée par l'étude des pointes de flèche en silex assez communément rencontrées dans les divers monuments de cette région.

M. J. Loth a publié dans le *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan* (1) un Inventaire à peu près complet des sépultures armoricaines où les pointes de flèches en silex à ailerons et pédoncule ne se sont trouvées qu'avec des objets en pierre.

En fin de ce très intéressant travail, auquel nous renvoyons le lecteur, M. J. Loth écrit ceci : « ...peut-on distinguer entre les pointes de flèche de ce type appartenant au Néolithique et celles qui, sûrement, sont de l'époque du Bronze ?

» Deux critériums sont possibles : la forme et le plus ou moins de finesse et d'art dans la taille du silex.

» La perfection dans la taille est, à elle seule, un indice de nature à placer une pointe de flèche plutôt à l'époque du métal qu'à l'époque néolithique... ».

Nous nous rangeons absolument à cette manière de voir. La forme est un critérium moins sûr que la finesse du travail. Il ne faudrait toutefois pas la négliger : nous savons qu'une pointe de flèche triangulaire ou en amande, de forme très élancée et dont les ailerons ont les extrémités coupées obliquement de manière à présenter un angle aigu avec les côtés

(1) Année 1908, p. 39.

Digitized by Google

est sûrement de l'âge du Bronze. Mais cette pointe est toujours merveilleusement taillée. Et pour s'être préoccupé d'abord de la forme, nous avons vu un de nos collègues placer dans la catégorie des pointes de flèche des silex qui n'ont avec elles aucun rapport, comme les pointes trouvées au Mané-Rumentur et à En-Antérieu [2].

C'est donc en tenant compte principalement de la perfection de la taille qu'il faut examiner les pointes de flèche faisant partie d'un mobilier exclusivement lithique. Cette perfection du travail réalise dans le même objet un minimum d'épaisseur avec un maximum de retouches. Celles-ci, d'une ténuité extrême, presque imperceptibles à l'œil nu, ne sont pas limitées aux bords : elles se continuent sur toute l'étendue des faces et l'épaisseur de la flèche oscille entre 3 et 5 millimètres. Bien entendu, l'ensemble est d'une symétrie parfaite.

Ces pointes se distinguent immédiatement des autres et l'on est amené à ces deux constatations : 1° ces véritables petites œuvres d'art sont de forme variable : tantôt la base est à pédoncule et ailerons, tantôt elle est convexe, tantôt polygonale...; 2° mais toutes, et ceci nous semble suggestif, ou bien sont recueillies dans des monuments dont les parois sont au moins partiellement constituées par des murailements de pierres brutes maçonnées à sec, ou bien accompagnent des poteries de l'âge du bronze.

Citons ici quelques exemples pris dans le Morbihan.

Dans le monument de Toulverne, en Baden, M. Bain de la Coquerie trouve, entre autres objets, une pointe de flèche de forme inusitée et d'un travail admirable. Elle est en forme d'amande. La base est convexe, arrondie, les côtés sont légèrement concaves. Elle est très finement retaillée et le travail qualifié de « très délicat et remarquable » par l'auteur du compte rendu de la fouille, rappelle celui des belles pointes à pédoncule et ailerons de Cruguel et de Coët-er-Garf. Cette pointe n'est pas néolithique. Or le monument est en grande partie construit en *maçonnerie*.

(2) *Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan*, 1907, p. 127.

Digitized by Google

En 1864, le Dr de Closmadeuc fouille le tumulus de Crubelz en Baden. Il y découvre une chambre aux *murs en pierres sèches*, et dans cette chambre une tête de flèche à pédoncule et ailerons. Après avoir fait cette remarque, très importante, que cette pointe de flèche avait été trouvée dans une terre noirâtre, charbonnée, grasse, ressemblant pour l'aspect au terreau récemment extrait d'une fosse de cimetière, le Dr de Closmadeuc souligne sa forme et sa perfection. « En examinant toutes ces facettes conchoïdales, qui correspondent à autant de petits éclats de silex, on devine combien il fallait d'adresse et de patience à l'ouvrier qui devait exécuter cet objet » (3).

Au cours de la restauration du dolmen sous tumulus de Kercado en Carnac, exécutée en 1926, par M. Zacharie Le Rouzic, le criblage des terres de la chambre amena la découverte d'une centaine de très petites perles de callaïs et d'au moins deux pointes de flèche à pédoncule et à ailerons d'un travail très délicat. Or, l'on sait qu'un *muret en pierres sèches* est intercalé entre le sommet des éléments supports de la chambre et l'immense table de recouvrement.

A Plaisance en Saint-Avé, le mobilier se composait de deux pointes de flèche à pédoncule et ailerons, deux belles haches en silex, des petits polissoirs en grès, un bracelet en lignite, uni, et plusieurs vases caliciformes dont un à panse carénée. Ici, comme à Kercado, un muret devait être intercalé entre les supports et les tables et, toujours comme à Kercado, un muraillement circonscrivait la base du tumulus.

La pointe de flèche découverte dans le monument dit Mané-Ven-Guen en Baden, par MM. J. Loth et Le Nestour, et offerte par eux au Musée de la Société Polymathique, rentre bien dans la catégorie des pointes dont nous voulons parler. Elle est beaucoup plus belle que ne laisse supposer le dessin qui en est donné dans le Bulletin de la Société. Les ailerons sont bien détachés mais coupés carrément. M. Loth n'hésite pas à l'attribuer à la première époque du métal. Le Mané-

(3) *Bull. de la Soc. Polymathique du Morbihan*, 1864, p. 6.

Digitized by Google

Ven-Guen était ruiné, « cependant les côtés étaient en partie tout au moins composés de pierres placées à sec les unes au-dessus des autres ». Peut-être même la voûte était-elle en encorbellement.

Mais les deux pointes de flèche les plus belles du Musée de Vannes, les plus parfaites que l'on puisse voir et qui n'ont jamais été reproduites, sont celles provenant, l'une du dolmen de Kermarquer en Crach, l'autre du dolmen de Mané-Han, en Locmariaquer.

La première, en silex blond, a 48 millim. de longueur et 3 millim. d'épaisseur : elle est entièrement retouchée sur les deux faces et les éclats, d'une ténuité extrême, sont comme alignés. Et elle est aussi rare par la forme que par le travail : la base est polygonale et les côtés légèrement concaves. Ce bijou là n'appartient certainement pas au Néolithique.

La pointe de flèche en silex noir du Mané-Han est également remarquable par la petitesse des éclats enlevés, leur régularité et la symétrie de l'ensemble. La base est à pédoncule et à ailerons très pointus. Nous n'avons pas de détails sur le mode de construction de Kermarquer-Crach et du Mané-Han, mais dans ce dernier monument, on trouva, avec la pointe de flèche, quelques vases caliciformes et plusieurs poteries sans ornementation *munies d'une anse très évoluée*, caractéristique d'une phase déjà avancée de l'âge du bronze.

Ce n'est pas sans surprise que tous les archéologues ont dû se rendre à l'évidence et reconnaître que la perfection dans la taille du silex est atteinte seulement à l'âge du bronze. Mais le fait est bien établi.

On pourrait encore rechercher l'architectonique des monuments dont le mobilier comprenait une de ces petites plaquettes de schiste allongées et habituellement percées d'un trou à chaque extrémité. Pendant longtemps on les a considérées comme des brassards d'archer. Il est aujourd'hui reconnu que ce sont de petits *aiguisoirs*. « Ces plaquettes, dit Siret, caractérisent exclusivement l'âge du bronze et

Digitized by Google

constituent un élément très sûr pour le classement d'une découverte ».

Le commandant A. Martin en recueillit une, ayant beaucoup servi, dans l'allée du dolmen à chambre circulaire du Nelhouët, en Caudan (Morbihan). Les éléments de cette allée étaient, du côté nord, « de minces pierres en micaschiste qui étaient soutenues par un muraillement à pierres sèches. On avait usé du même procédé pour remplir les vides entre les pieds des piliers du sud... ». Dans la chambre, on trouva de nombreux vases apodes, de fabrication particulièrement soignée, « objets de choix » déclare le commandant Martin, mais aucune trace de métal (4).

Une autre plaquette semblable a été rencontrée dans le second dolmen de Kerallant, en Saint-Jean-Brévelay, avec une petite feuille d'or et des fragments de vases caliciformes. Ce dolmen était fermé par un muret semi-circulaire en pierres sèches.

Une troisième a été trouvée avec quelques haches polies en pierre dans un terrain malheureusement remanié à Belle-Ile-en-Mer.

Ce que nous venons de constater pour les belles pointes de flèche en silex et les petits aiguisoirs de schiste se répète pour la callaïs et les pyroxénites.

La callaïs n'existe en *abondance* que dans les monuments dont les parois sont constituées par des assises de pierres ou dans lesquelles le muret apparaît : Tumiac, en Arzon (249 perles et pendeloques); Saint-Michel en Carnac (107); Mané-er-Hroëk en Locmariaquer (50); Kercado en Carnac (env. 150). Or la callaïs est localisée aux deux extrémités d'une voie commerciale : Morbihan-Provence-Portugal, et, dans ce dernier pays, elle est associée aux premières armes de métal. Pour nous, elle est descendue de son lieu d'origine (micaschistes du Morbihan) avec la cassitérite.

D'ailleurs les belles haches de pierre, recueillies, avec la callaïs, dans les grands monuments de la côte morbihannaise,

(4) *Revue archéologique*, 1898, t. II.

Digitized by Google

ont parfois une forme exceptionnelle. Elles rappellent les premiers instruments de cuivre et de bronze. Quelques-unes, en pyroxène-jadéite et en pyroxène chloromélanite, ont le tranchant évasé. Elles sont la copie de modèles métalliques dont le tranchant a été élargi par le martelage. L'industrie du métal était donc connue des ouvriers qui les façonnaient. Et cependant on ne trouve aucun objet en métal dans ces sépultures.

L'examen de la poterie donne encore de précieuses indications. Dans quelques-uns des monuments que nous avons eu l'occasion de citer, comme Plaisance, le profil des vases caliciformes est modifié : la panse est carénée. Des vases de Keriaval, en Carnac, reproduisent l'ornementation sobre, mais profonde, d'un tesson trouvé dans le dépôt de l'âge du bronze de Questembert. Au Mané-Hlan, nous l'avons vu, des poteries lisses portent une anse caractéristique de la même époque.

Le mobilier du dolmen de Bilgroës, en Arzon, se composait de quelques lames de silex et d'un grand nombre de vases. Ceux-ci sont en majorité hémisphériques : leur forme est donc assez archaïque; mais l'épaisseur des parois, la cuisson de la pâte, son lustré accusent une technique assez avancée. Un spécialiste ne s'y trompera pas. L'un de ces vases, d'ailleurs, est en forme de bol, avec un pied que l'on n'a jamais signalé au Néolithique, du moins en Bretagne. Et l'absence totale d'ornementation sur un si grand nombre de poteries est, à nos yeux, une preuve de plus que ce mobilier est d'un stade avancé de l'âge du bronze.

Or les parois de Bilgroës sont entièrement muraillées.

En résumé nous sommes amenés à constater que de nombreux objets appartenant à l'âge du bronze sont recueillis dans nos dolmens. Le monument peut abriter parfois une sépulture de date postérieure à sa construction. Mais dans les chambres à parois maçonnées, le mobilier, plus homogène, date l'érection. Et dans l'un, comme dans l'autre cas, il faut bien constater l'absence du métal.

Celui-ci est donc volontairement écarté.

Digitized by Google

Par ailleurs deux faits nouveaux, importants, ont apparu. On remarque dans plusieurs chambres l'existence de terreau de bois, résidu d'un revêtement intérieur ou tout au moins d'un plancher en bois, et parfois le fond de la sépulture est en contre-bas du sol naturel.

De l'ensemble de ces observations, nous concluons que la construction d'une grande partie de nos monuments remonte aux premiers âges du métal. Doit-on en attribuer un certain nombre à une phase du cuivre, période de transition entre la pierre polie et le bronze ?

II

Nous savons bien que quelques archéologues, et non des moindres, ont répondu affirmativement à cette question. Ils apportaient des analyses (5). Nous en apportons d'autres qui nous conduisent à une conclusion tout à fait opposée. Les premières sépultures qui, en Armorique, ont livré des objets de métal, ne contenaient pas exclusivement du cuivre. A côté de belles pointes de flèche en silex à pédoncule et à ailerons, le mobilier du même monument comprenait des haches plates et des poignards, les uns en cuivre, les autres en bronze riche d'étain. Comme l'a fait remarquer M. J. Loth, ces tumuli, « s'échelonnant tous de la pointe extrême de l'Armorique, ne dépassent pas à l'est Elven, à trois lieues de Vannes » (6), ce qui prouve bien que c'est par mer (l'étude des dépôts de l'âge du bronze le confirme) que le bronze est venu en Armorique.

Nous ne pouvons admettre que des navigateurs-commerçants, qui étaient en plein âge du bronze, soient venus chercher en Armorique l'étain qui leur était nécessaire, tout en laissant les indigènes ignorer son application. Ceux-ci avaient

(5) On ne peut pas faire état des analyses de lingots, car le bronze ne se fabriquait pas en fondant ensemble les minerais des divers métaux, mais bien en partant de ces métaux isolés.

(6) J. Loth, *Relations directes entre l'Irlande, l'Armorique et la Péninsule Ibérique* (*Bull. de la Soc. d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1926, n° 1).

Digitized by Google

déjà fait, le mot n'est pas trop fort, une véritable prospection du sol qu'ils occupaient. La découverte de la fibrolithe, des pyroxénites, des éclogites, de l'or, réalisée depuis longtemps, impliquait une connaissance profonde des richesses minéralogiques de la contrée. Il est impossible que la galène et la pyrite, à cause de leur éclat, l'étain et le fer titané de nos alluvions, à cause de leur densité, aient passé inaperçus aux yeux de ces observateurs. Mais ils ne pouvaient utiliser que le seul métal qui s'offrait à eux à l'état natif : l'or.

Ils ne connaissaient pas le cuivre, trop rare, et dont l'extraction était une opération laborieuse et compliquée. Mais, aussitôt en possession de ce métal, pouvait-on leur cacher l'application de l'étain dont ils connaissaient l'existence, qu'il était si facile d'obtenir par un simple lavage des sables d'alluvion.

Des alluvions ont du rapidement remonter vers les gîtes stannifères, et tels d'entre eux (La Villeder dans le Morbihan, Abbaretz dans la Loire-Inférieure...), montrent les traces d'une exploitation très ancienne.

Mais parce qu'il était rare, et peut-être aussi parce que à l'origine on le considérait comme impur, le métal n'apparaît pas dans les dolmens du Morbihan, même dans ceux que nous avons cités et dont le mobilier renferme des pointes de flèche, des aiguisoirs ou des poteries de l'âge du bronze.

Les premiers objets en métal sont des haches plates et de courts poignards triangulaires à base arrondie et percée de trous destinés à recevoir les rivets qui fixeront la lame à un manche en bois.

Ces objets se rencontrent le plus souvent isolément, quelquefois groupés dans des *dépôts* ou cachettes enfouis dans le sol, sans que rien à l'extérieur n'en décèle l'emplacement. C'est ainsi que, dans le coin du Morbihan que nous habitons, coin assez riche en monuments mégalithiques, à quelques kilomètres de la Villeder et à proximité de l'Oust, il a été découvert un dépôt de deux haches plates, et, isolément, deux autres haches plates, et un aiguisoir en schiste.

Digitized by Google

Nous avons fait analyser une de ces haches plates en même temps que trois autres trouvées en des points différents du département.

Voici le résultat de ces analyses :

	Cuivre.	Etain.
Hache plate de Carnac.....	96,9	traces.
— Questembert.....	91,75	8,10
— Theix.....	80,7	7,93
— Pleucadeuc.....	78,28	8,98

Si, tenant compte du déchet (oxygène et matières terreuses), on calcule la proportion de l'étain dans le bronze, on arrive aux chiffres de 10,29 % pour la hache de Pleucadeuc, 8,94 et 8,11 pour celles de Theix et de Questembert, Nous avons donc bien trois haches plates en bronze sur quatre. Or, ces différentes pièces ne sont pas d'un type très évolué. Celles de Theix et de Questembert notamment, avec leurs bords rectilignes à angles arrondis et surtout la seconde avec ses surfaces rugueuses réalisent le type le plus primitif.

Enfin, les premières armes en métal se trouvent encore dans le genre de sépulture tout à fait spécial dont nous parlions plus haut, associées à de belles pointes de flèche en silex à pédoncule et ailerons. Ces sépultures sont plus communes dans les Côtes-du-Nord et le Finistère que dans le Morbihan, où, jusqu'à ce jour, on n'en connaît que deux.

Celle de Coët-er-Garf, en Elven, se composait d'une fosse rectangulaire à recouvrement mégalithique. Dans une couche de bois pourri, résidu d'un coffrage intérieur, on recueillit une trentaine de ces pointes de flèche, une hache plate et trois poignards. Envoyés à l'analyse, la hache plate et deux poignards n'ont révélé que du cuivre, mais le troisième poignard est en bronze, en bronze riche même, puisqu'il contient 13,67 % d'étain.

Dans le tumulus de Mouden-Bras en Pleudaniel (Côtes-du-Nord) de la même époque que Coët-er-Garf, le commandant Martin et l'abbé Prigent trouvèrent 8 poignards, 4 haches

Digitized by Google

plates, un disque en or, 4 épingles dont 3 en argent[7] et 36 pointes de flèche à ailerons et à pédoncule. Les poignards étaient du type le plus primitif. A la demande de M. Loth, « le Cᵗ Martin fit analyser au laboratoire de la Faculté des Sciences de Rennes des fragments de poignards et de haches. L'analyse démontra que les poignards étaient en cuivre pur tandis que les fragments de haches ont donné une proportion anormale d'étain, environ 25 % ».

Cet examen très rapide du mobilier de nos monuments nous conduit à des conclusions (qui ne sont d'ailleurs pas nouvelles) et que nous formulons brièvement ainsi :

1° Il est impossible de distinguer dans nos régions, à l'aurore de l'âge du bronze, un âge du cuivre.

2° On doit placer à l'âge du bronze I l'érection d'une partie de nos monuments mégalithiques, notamment ceux dans lesquels apparaît un élément architectonique nouveau : le muret en pierres sèches.

(7) La découverte de la *galène* dut primer celle de presque tous les autres métaux, à cause de son abondance et de son éclat. Il n'était pas très difficile d'extraire l'argent du plomb argentifère qui fond à 334°. L'argent des épingles du Mouden-Bras et de la chaine de Carnoët (Finistère) peut avoir cette origine.

Digitized by Google

H. WAQUET

DE CORIOSOPITUM

A CONFLANS-SAINT-CORENTIN

La question des circonscriptions administratives de l'extrême Armorique reste une des plus obscures de la géographie historique de la Gaule romaine. A la lumière de divers faits, observés durant ces dernières années, il semble néanmoins possible, sinon de la résoudre péremptoirement, au moins d'approcher de la solution.

Les cités des Vénètes, des Osismes, des Coriosolites, qu'avait trouvées César, subsistèrent après la conquête; c'est bien établi. Il est moins sûr — quoique très probable — que la partie méridionale du Finistère actuel, autrement dit la Basse-Cornouaille — au moyen âge, archidiaconé de Cornouaille — appartenait à la cité des Osismes. Celle-ci avait et garda, tout au moins jusqu'aux premières années du V[e] siècle, pour chef-lieu *Vorgium*, qui est Carhaix [1]. Là-dessus on ne discute plus guère. Mais, n'exista-t-il pas, dans les bas-temps de l'Empire, une autre cité, correspondant à peu près à la Basse-Cornouaille ? Si une telle cité exista,

(1) *Vorgantum*, fameux par le milliaire de Kerscao, n'étant que le port de *Vorgium* (H. WAQUET, *Vieilles pierres bretonnes*, 1920, p. 57-58).

Digitized by Google

pouvons-nous en connaître le nom et aussi celui de son chef-lieu ? Sur ces deux points les avis sont très partagés [2].

Passons en revue les éléments du problème. Les textes nous en fournissent trois fondamentaux :

1° La *Notitia dignitatum* mentionne, avec la *civitas Venetum* et la *Civitas Ossismorum*, une *civitas Coriosopitum* ou, suivant quelques manuscrits, *Coriosolitum*.

2° Les *Gesta sanctorum Rotonensium*, rédigés à Redon dans la seconde moitié du IX° siècle, mentionnent un *episcopum nomine Felicem Corisopitensem*, lequel fut déposé par les soins de Noménoë, sous l'inculpation de simonie, vers le printemps de 849, au synode de Coëtlou [3].

3° Dans une notice, dont la date se place entre 1022 et 1058, il est rapporté, sans indication précise de date, que Benoît, évêque et comte de Cornouaille dans la première moitié du XI° siècle, avait fait d'importantes donations de terres à *Sancte Marie in Aquilonia civitate*, établissement qui, désigné dans les chartes postérieures par les mots *locus Beate Marie sub Kemper-Corentin*, est l'abbaye de Locmaria-Quimper, devenue en 1124 prieuré de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes [4].

Il est clair qu'on ne saurait ne pas rapprocher la *civitas Coriosopitum* fournie par la *Notitia* de *l'episcopus Corisopitensis* fourni par les *Gesta*. Quant à en conclure que c'est d'une *civitas Coriosopitum* que l'évêque tient son qualificatif *Corisopitensis*, ce serait trop se hâter. En Bretagne, il importe

(2) Les érudits qui, plus ou moins, ont touché à la question sont D'ANVILLE (en 1760), Aurélien DE COURSON, E. HALLÉGUEN, LA MONNERAYE, A. LONGNON, LA BORDERIE, DUCHESNE, l'abbé DUINE, MM. J. LOTH, F. LOT et C. JULLIAN. Voir aussi H. WAQUET, *Civitas Aquilonia, Corisopitum, Kemper*, dans le *Bulletin de la Soc. archéolog. du Finistère*, t. L, 1923, p. XXXIII-XXXVI ; cet article, provoqué par une hypothèse de l'abbé Duine, a paru en même temps qu'une note de M. Jullian qui, sur un point capital, concluait dans le même sens. Le mot *Corisopitum* y est encore traité comme le nominatif d'un nom de ville, contrairement aux conclusions de la présente étude.

(3) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 252, chap. 10.

(4) *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 98. En 1172, une charte conservée aux Archives départementales du Finistère porte *ecclesiam Beate Marie de Aquilone* (publiée dans le *Musée des Archives départementales*, n° 46.

Digitized by Google

de ne jamais oublier qu'un événement considérable a brouillé bien des choses : l'émigration des V^e^ et VI^e^ siècles. Arthur de La Borderie, qui voulait que les Bretons eussent tout réorganisé dans un désert, préférait la leçon *Coriosolitum* de la *Notitia* à la leçon *Coriosopitum*. En effet, il tenait le mot *Coriosopitum* pour un nom importé de la Bretagne insulaire, celui de la ville actuelle de Corbridge dans le Northumberland (5). Cependant le véritable nom de cette ville était, d'après les meilleurs manuscrits de l'*Itinéraire d'Antonin*, *Corstopitum* (6). D'ailleurs, en breton (en vieux breton), Quimper s'appelle *Kemper* (Confluent). Pourquoi deux noms dans la même langue ? Au demeurant le mot *Coriosopitum*, qui, dans la *Notitia*, est un génitif pluriel, n'apparaît qu'exceptionnellement au moyen âge pour désigner Quimper (7). On peut compter les textes; il y en a en tout deux, l'un rédigé à Redon en 1128 (8), l'autre rédigé dans le pays de Nantes à la fin du XII^e^ siècle (9). Dans les textes cornouaillais, *toujours*, la ville de Quimper est appelée *Kemper-Courentini* ou *Kemper-Sancti-Courentini* ou *Kemper Courentinus* ou *villa de Kemper-Corentin* (10). Quelque clerc s'avise-t-il d'étaler sa science et de sortir de l'usage, il traduit le mot *Kemper*, il écrit *Confluentia*, le *confluent* (11). L'adjectif *corisopitensis* se

(5) *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 310. C'était aussi le sentiment d'Aurélien DE COURSON, dans ses *Eclaircissements* au *Cartulaire de l'abbaye de Redon* (1863), p. CCCLIX-CCCLXVI. Au lieu de Corbridge a été proposé Corchester.

(6) J. LOTH, compte rendu de l'*Histoire* de La Borderie dans la *Revue celtique*, t. XXII, 1901, p. 91.

(7) C'est à tort que l'abbé DUINE (*Inventaire liturgique de l'hagiographie* bretonne, p. 203) le signale dans les *Gesta sanctorum Rotonensium*, lesquels ne fournissent que l'adjectif *corisopitensis*.

(8) *Apud Chorisopitum* dans une bizarre notice du *Cartulaire de Redon* (p. 302) où l'évêque Robert est qualifié de *Cornubiensis episcopus*.

(9) *Vita sancti Vitalis* (*Acta sanctorum*, t. LX, p 1098 E et F). Le passage a été arrangé par les Bollandistes. Cf. *Saint Viau*, par A. OHEIX, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, t. LIV, 1913, p. 68 et 71.

(10) Voir le *Cartulaire de Quimper*, éd. Peyron, et le *Cartulaire de Quimperlé*, éd. Maître et de Berthou, 2^e^ éd. — Cf. *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, p. 105 *a*.

(11) *Cartulaire de Quimper*, éd. Peyron, p. 37. Cf. la *Vie ancienne de saint Corentin*, chap. XV et XVI, et la *Vita Ronani*. R LARGILLIÈRE pense que ces trois textes, dont le premier date d'environ 1086, émanent du même auteur (*Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, t. LII, 1925, p. 105).

Digitized by Google

trouve par conséquent formé sur un nom de région, non pas de ville; et ce fait, inaperçu jusqu'à présent, nous ramène à considérer la *Notitia*.

Coriosopitum ? Coriosolitum ? Sur 97 manuscrits, 12 seulement, dont 5 ne sont que des copies du XV^e^ siècle, autorisent la seconde lecture; les 85 favorables à la première comprennent les plus anciens, dont un remonte au VI^e^ siècle et deux au VII^e^. Si *Coriosopitum* ne figurait pas sur l'original, c'est manifestement un mot lancé dans la circulation par les Bretons. Mais, aux VI^e^ et VII^e^ siècles « il est peu probable », suivant la juste observation de Mgr Duchesne « que des clercs francs aient montré pour les fondations bretonnes assez d'empressement pour modifier des textes officiels [12] ». Au contraire, il est facile de comprendre qu'après la renaissance carolingienne des scribes, croyant faire une rectification heureuse, aient pu changer sciemment *Coriosopitum* en *Coriosolitum*. Ils lisaient le second mot dans César; ils n'y lisaient pas le premier. En vain dira-t-on que la cité des *Coriosolites* n'avait pas disparu lors de la rédaction de la *Notitia* [13]. Ce n'est pas le nier que d'accepter *Coriosopitum*. La *Notitia* présente tant de lacunes et de confusions, tant de *tares* [14], que les bureaucrates peu soigneux qui la fabriquèrent ont pu laisser tomber l'un de ces deux noms si semblables; si c'est la *civitas Coriosopitum* qui a bénéficié de la confusion, c'est qu'étant encore assez récente, elle avait sans doute occupé les

(12) *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 242-243.

(13) F. LOT, *Le roi Hoël de Kerahes*, dans la *Romania*, 1900, p. 396. — Au milieu de remarques du plus haut intérêt, M. Lot a une réflexion assez surprenante à propos de *Coriosopitum* dans la *Notitia* : « D'où viendrait ce peuple qui apparaîtrait brusquement ainsi en Armorique vers 400 sans qu'il en soit jamais fait mention avant ni depuis ? » Depuis 400, il y a — jusqu'à nos jours — l'*episcopus Corisopitensis*. Avant 400, on ne doit rien préjuger de l'absence de textes dans une région où ils sont si rares. Et le *Corisopitensis* des *Gesta*, n'y aurait-il pas là une « apparition brusque » ?

(14) Voir C. JULLIAN, *Les tares de la « Notitia dignitatum »*; le duché d'Armorique dans la *Revue des Etudes anciennes*, t. XXIII, 1921, p. 103-109, et, dans la même *Revue*, t. XXV, 1923, p. 56, *Une nouvelle hypothèse sur la « Notitia dignitatum »* par F. LOT. « On ne peut l'utiliser, écrit M. Lot, qu'avec mille précautions. »

Digitized by Google

bureaux peu auparavant [15]. De nouvelles cités ont été créées dans de grands pagi vers l'an 400 [16]. Ce serait le cas de la *civitas Coriosopitum*, née du pagus des Coriosopites.

Reste à en déterminer le chef-lieu. Le nom *d'Aquilonia civitas* donné à Locmaria-Quimper au XI[e] siècle suggère nécessairement la pensée que le chef-lieu était en cet endroit. De nombreux restes romains y ont été découverts [17]. De plus il y a été reconnu tout autour un réseau de voies disposées en rayons, disposition qui, en général, caractérise le voisinage des chefs-lieux des cités [18]. L'abbé Duine a cherché à expliquer le terme d'*Aquilonia civitas* par une sorte de jeu de mots sur *Kemper*, en passant par *camp*[*us*] *aer*[is] [19]. Cette invention fait honneur à l'ingéniosité du savant abbé. Seulement un fait suffit à l'exclure. Aquilonia, ce n'est pas Quimper, l'ancienne ville close — terre de l'évêque —, c'est, à 800 mètres en aval, le faubourg de Locmaria. Enfin, M. Jullian a opportunément rappelé que le mot d'Aquilonia n'a rien d'exceptionnel en toponymie; il se retrouve tel quel en Italie, dans le Samnium [20].

Résumons l'argumentation. Jusqu'à ce qu'ait été produit un texte digne de foi où le radical *Coriosopit* entre en composition dans un nom de ville employé pour désigner Quimper, l'opinion la plus vraisemblable sera qu'il existait primitivement dans le pays dit maintenant de Basse-Cornouaille un pagus des Coriosopites, que ce pagus est devenu une cité dans le dernier siècle de l'empire, que cette cité avait pour chef-lieu la petite ville d'Aquilonia. Une seule chose aurait

(15) La graphie *Corioso* pourrait bien s'expliquer par cette confusion entre les deux cités, à moins que l'erreur ne soit dans la graphie du moyen âge *Cortso*. En tout cas, le rapport entre les deux termes ne fait aucun doute.

(16) C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. VIII, p. 303, note 4.

(17) Voir *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XLIII, 1916, p. XV-XVIII, et Paul DU CHÂTELLIER, *Les époques préhistoriques et gauloises*, 2[e] éd., 1907, p. 337-338.

(18) C. JULLIAN, *op. cit.*, t. V, p. 102.

(19) *Inventaire liturgique...*, 1923, p. 203. Cf. J. LOTH, note de chronique de la *Revue celtique*, t. XL, 1923, p. 456, et H. WAQUET, *Civitas Aquilonia, Coriosopitum, Kemper*.

(20) *Revue des Etudes anciennes*, t. XXV, 1923, p. 174-175.

Digitized by Google

ainsi survécu après l'installation des Bretons; l'usage de désigner par un adjectif formé sur le nom de la cité gallo-romaine l'église et l'évêché dont le premier pasteur breton fut Corentin [21]. A supposer qu'un mot formé sur *Coriosopit* ait jamais désigné une ville, ce fut Aquilonia, au V[e] siècle. Les Bretons s'établirent plus en amont, tout auprès et à l'est du confluent du Stéïr et de l'Odet. Quimper, fondée par eux, c'est en latin *Confluentia*. Nous devrions dire en français *Conflans-Saint-Corentin*.

(21) Ces conclusions n'empêchent nullement de penser que le diocèse de Quimper, tel qu'il a existé jusqu'en 1790, doive son étendue aux Bretons. Mais la langue ecclésiastique a conservé la façon de parler la plus ancienne dernier vestige de la cité gallo-romaine.

Digitized by Google

HENRI SÉE

LE « VOYAGE DANS LE FINISTÈRE » de CAMBRY

On sait que les écrivains des XVII[e] et XVIII[e] siècles se sont fort peu occupés de la Bretagne et des Bretons; aucun d'eux ne semble s'être douté de la poésie de la Bretagne, ni de l'originalité du peuple breton. En France, on regardait la Bretagne, et surtout la Basse-Bretagne, comme une région fort éloignée, inaccessible, presque sauvage. Quimper-Corentin, Landerneau n'étaient-ils pas des localités quelque peu ridicules [1] ?

I

C'est Cambry qui, le premier, dans son *Voyage dans le Finistère*, écrit en 1794 et 1795, publié seulement en l'an VII [2], annonce, par bien des traits, la littérature du siècle suivant. Chose curieuse, il n'était pas Breton d'origine, mais il était né à Lorient, en 1749, d'un père ingénieur-constructeur de vaisseaux. Après de nombreux voyages, il devint en 1792,

(1) Voy. H. SÉE, *La Bretagne et les Bretons vus par les écrivains d'autrefois et par ceux d'aujourd'hui* (*Grande Revue*, nov. 1926), et H. BOURDE DE LA ROGERIE, *Les Voyageurs en Bretagne : Voyage de Mignot de Montigny en Bretagne en 1752* (*Mém. de la Soc. de Bretagne*, année 1925, p. 225-301).

(2) Paris, 3 vol. in-8°, Impr. du Cercle Social. Une seconde édition, mais moins bonne, en a été donnée par Souvestre, en 1834.

Digitized by Google

procureur de la commune de Quimperlé ; puis, après la Terreur, il fut chargé par le département du Finistère de lui signaler les objets qui avaient été soustraits à l'inquisition terroriste; c'est à cette occasion qu'il a parcouru tout ce pays, jusque dans ses moindres bourgades (3).

Cambry a donc du Finistère une connaissance très approfondie. En tous lieux, il s'enquiert de l'état de l'agriculture, de l'industrie, du commerce. C'est ainsi qu'il note avec précision les cultures de chaque région, qu'il décrit les diverses industries (notamment les toiles et les mines de Poullaouen et de Huelgoat), qu'il donne des renseignements précis sur les ports et leur trafic, sur la pêche.

De parti pris, il s'applique au détail. Il nous dit dans sa Préface : « Qu'apprennent de grands aperçus ? Ils donnent des idées incertaines; la vérité, l'expérience, l'histoire ne vivent que de détails précis et quelquefois minutieux ». Et de fait, nous sommes fort heureux qu'il ait été minutieux; toutefois, il faut avouer qu'une composition plus serrée aurait rendu plus attrayante la lecture de son *Voyage*.

Quoi qu'il en soit, Cambry se rend nettement compte de la variété d'aspect de la Basse-Bretagne et son exposé en donne bien l'impression :

« On ne sera pas étonné, dit-il, de la variété presque infinie du sol de ces contrées, quand on se rappellera leur forme montueuse et leur exposition à tous les airs du vent, à tous les aspects du ciel; on y trouve des terres de toutes couleurs, tantôt légères, tantôt assises sur un fonds d'argile, de tufs ou de rochers, tantôt sur des sables, abandonnés jadis par l'Océan ».

Il est des cantons très fertiles, d'autres tout à fait stériles. Mais c'est un grand tort de ne vouloir voir en Bretagne que des landes, — comme ce fut le cas d'Arthur Young, que Cambry, d'ailleurs, ne connaissait certainement pas :

(3) En 1799, il devint l'un des administrateurs de la Seine ; puis Bonaparte le nomma préfet de l'Oise (1800-1802). Il fut fondateur et premier président de l'*Académie celtique*, qui devait devenir plus tard la *Société des Antiquaires de France*. Voy. L. KERVILER, *Bio-Bibliographie bretonne*, art. Cambry, t. VII, p. 347 et suiv.

Digitized by Google

« Ceux qui traversent la Bretagne (car personne, je crois n'y voyage pour l'étudier, ni par curiosité), ne se doutent ni de sa fécondité, ni de sa population... Les maisons cachées derrière des fossés, dans le fouillis d'arbres et de buissons, toujours dans les lieux les plus bas pour que les eaux se rassemblent auprès d'eux et servent à la putréfaction des pailles, des landes, des genêts dont ils font leurs fumiers, ne sont aperçues que des chasseurs ».

Dans l'ensemble, le sol est très fertile et, seule, la routine des habitants l'empêche de donner de belles moissons; si ceux-ci adoptaient les principes d'économie rurale, qui se propagent dans le reste de la France, leur pays serait « le plus riche, le plus fécond dans la nature [4].

II

Cependant, Cambry n'a pas parcouru le pays seulement en agronome, en économiste. Il est très sensible au charme des paysages, et, le premier, il a tenté de l'exprimer, en termes un peu gauches d'ailleurs, car il n'est qu'un médiocre écrivain. Ses descriptions témoignent d'impressions sincères, bien qu'on y trouve un peu l'écho de la poésie de Rousseau. Pourquoi, s'écrie-t-il, ne visite-t-on pas ces sites admirables, dignes de rivaliser avec les plus réputés ?

« Paisibles habitants des rives de Genève, de Vevai, de Tonon, de Role et de Versoix, habitants de Paris, vous que j'ai rencontrés cherchant sur l'Apennin et sur les Alpes de grands aspects et des jouissances, fuyez ces pays fréquentés, venez sur nos rivages, qu'aucun moderne n'a décrits, qu'aucun poème n'a chantés. Je vous promets de grands tableaux et des sensations nouvelles » [5].

Quelques-uns de ses croquis sont vraiment bien venus. Au mont Saint-Michel-de-Brasparts, il contemple la large vue dont on jouit :

« L'aspect que l'on a de ces montagnes est un des plus vastes du Finistère; les masses en sont bien distribuées, les détails variés,

(4) *Voyage dans le Finistère*, t. I, p. 50 et suiv.
(5) *Voyage dans le Finistère*, t. I, p. 98.

Digitized by Google

les couleurs vives; une odeur embaumée parfume l'atmosphère. Fatigué du noir des rochers, de l'incertitude des lointains vaporeux, de la ceinture uniforme des montagnes, votre œil s'arrête avec plaisir sur des tapis d'une mousse jaunâtre, sur de jolis champs de verdure, qui marquent au milieu des bruyères pourprées, comme les oasis de l'Egypte sur les sables qui les entourent » (6).

A Pontusval, il admire la beauté de la mer (7) :

« Le majestueux aspect de la mer, ces côtes au loin prolongées, la grandeur de ce beau spectacle, le bruit des vagues, ces écueils redoutables, effroi des ennemis et des navigateurs, ces *moutons* blanchissants, qui coupent la teinte uniforme des eaux bleuâtres, vous dédommagent amplement des ennuis et des dangers de la route que vous venez de faire ».

Et, d'autre part, il est séduit par la grâce riante du pays de Pont-Aven, et il semble y voir déjà un séjour de prédilection des artistes (8).

III

D'ailleurs, son admiration n'a rien de conventionnel : il n'y a pas encore de cliché, puisqu'avant lui il n'y a eu encore aucun peintre. A côté des beautés de la nature, Cambry ne dissimule pas ce qu'il y a de grossier dans le mode de vie des habitants (9) :

« Autour des bâtiments règnent des vergers enchanteurs, des champs et des prairies, toujours entourés de fossés (10) couverts de chênes ou de frênes, d'épines blanches, de ronces ou de genêts; on ne voit point dans le reste du monde de paysages plus riants,

(6) *Voyage dans le Finistère*, t. I, p. 240. Il décrit aussi avec assez de charme un effet de lumière sur la route de Châteauneuf à Carhaix (*Ibid.*, p. 261).

(7) *Voyage dans le Finistère*, t. II, p. 41. Voy. aussi sa description des rochers de Penmarch (*Ibid.*, t. III, p. 59-60).

(8) *Ibid.*, t. III, p. 149 : « Les environs de Pontaven, la ville surtout, offriraient cent bizarreries au dessinateur qui y voudrait faire des études : du chantier du citoyen Aumon, on aurait sous les yeux vingt points de vue, des accidents inimaginables. »

(9) *Voyage dans le Finistère*, t. I, p. 57 et suiv.

(10) Ce qu'on appelle *fossés*, en Bretagne, ce sont, en réalité, des talus, qui bornent les champs.

Digitized by Google

plus variés, plus pittoresques. Tous les fossés sont tapissés de violettes, de perce-neige, de roses, de jacinthes sauvages, de mille fleurs des couleurs les plus vives, d'un incroyable variété; l'air en est parfumé, l'œil en est enchanté. Mais, au milieu de ces sites délicieux, vivent les individus les plus sales, les plus grossiers, les plus sauvages; leur cahute sans jour est pleine de fumée; une claie légère la partage; le maître du ménage, sa femme, ses enfants et petits-enfants occupent une de ces parties; l'autre contient les bœufs et les vaches, tous les animaux de la ferme. Les exhalaisons réciproques se communiquent librement, et je ne sais qui perd à l'échange ».

Toutefois, tout cela n'est que l'enveloppe : « Ne jugez pas les gens sur l'apparence, ajoute Cambry; ils sont, en général, hospitaliers, intelligents et fins, ils ont une raison solide, ils calculent avec justesse; l'imagination domine chez eux ». Non que les Bretons soient doués de toutes les perfections. Trop souvent, on peut leur reprocher leur apathie et leur routine; mais Cambry n'attribue pas ces défauts, pas plus que les qualités, à la race; cette fameuse théorie n'existait pas encore. Pour améliorer les gens comme le pays, il compte sur de meilleures voies de communication [11] et sur l'enseignement, dont il note, maintes fois, l'état encore déplorable [12].

Remarquons aussi qu'il n'envisage pas les Bretons en bloc; il distingue fort bien les traits distinctifs des Cornouaillais, assez brutaux, dit-il, des gens du Trégorois, beaux parleurs et gais, et des Léonards, « réfléchis, laborieux, bruns de cheveux, d'une taille moyenne, mélancoliques, très intéressés, quittant rarement le pays » [13].

(11) Il note souvent l'état lamentable des chemins de traverse, « abîmes impraticables », surtout en hiver.

(12) Cf. *Voyage dans le Finistère*, t. III, p. 182 : « Le gentilhomme, sur sa terre, avant la Révolution (j'en excepte celui que la fortune conduisait souvent à Paris), vivait avec la même négligence, la même apathie, la même indifférence... Il ne croyait dans l'univers qu'à la noblesse de Bretagne. »

(13) *Voyage dans le Finistère*, t. I, p. 87.

Digitized by Google

IV

Cambry considère avec grande attention et décrit minutieusement les croyances et légendes des diverses localités, légendes et croyances, dont il ne voit nullement le caractère poétique, et dont il attribue l'origine à la religion druidique et aux mystifications des prêtres, qui ont voulu, en propageant les superstitions, assurer leur domination [14].

D'autre part, il est séduit par les contes et chansons populaires, qu'il reproduit ou analyse, notamment celles qu'il a entendu débiter à Scaër, chez le citoyen Keransquer, par une chanteuse populaire, Barbe Dérien [15]. Chaque canton dit-il, « m'a fourni des morceaux variés » :

« On ne pourra disconvenir, déclare-t-il encore [16], qu'on remarque dans ces chansons une originalité, des tournures, une simplicité, de la finesse, qui ne se trouvent point chez un peuple grossier ».

Cambry admire aussi la musique et les danses, qu'il décrit avec assez de charme; on se croirait reporté aux temps antiques. Et ne voit-on pas « sur un fossé, dans une touffe de feuillage, un Homère aviné, qui souffle dans sa musette, accompagné par un hautbois affidé, qui dirige sa marche et partage ses gains ? »

Enfin, la langue bretonne, à laquelle presque personne, aux siècles précédents, ne s'intéressait (car c'était une langue uniquement parlée par des rustres [17], attire l'attention de Cambry; il la sait, et il en distingue les divers dialectes. Il voit dans le breton la langue même des anciens Celtes, car, n'ayant pu encore être convaincu par les savants arguments de M. J. Loth, « il nie que les Bretons insulaires, chassés

(14) C'est la conception même de Voltaire et de beaucoup d'écrivains du XVIII[e] siècle.

(15) *Voyage dans le Finistère*, t. III, p. 161 et suiv.

(16) *Voyage dans le Finistère*, t. III, p. 173.

(17) Sur le mépris dans lequel on tenait les idiomes locaux, voy. Ferdinand BRUNOT. *Histoire de la langue française*, t. VII, Paris, 1926.

Digitized by Google

de leur pays, aient introduit leur langue dans l'Armorique » (18).

Il s'intéresse vivement aussi aux monuments mégalithiques (druidiques, comme il les appelle). Et, étant donné que la science de la préhistoire n'existait pas de son temps, on ne peut vraiment lui reprocher de se refuser à voir en eux des tombeaux et de déclarer qu'ils constituaient « l'emblème ingénieux et simple de la solidité, de la durée des conventions faites entre deux peuples et de l'union qu'ils contractaient » (19).

Loin de lui faire grief de ces diverses erreurs nous conclurons que Cambry devançait vraiment son temps par sa curiosité scientifique, son souci de l'exactitude et de la précision. Il montre un réel esprit critique, et sur un domaine encore à peu près inexploré. Puis il s'intéresse avec passion aux choses et aux gens de la Bretagne; il a pour eux une sympathie assez vive pour les comprendre vraiment. Il vit, il est vrai, à une époque où les Rousseau et les Ramond avaient déjà éveillé le sentiment de la nature. Mais ce n'était pas chose banale que d'avoir goûté le charme souverain de la mer, l'aspect sauvage des landes, la grâce des paysages riants et d'avoir exprimé avec quelque talent ces sentiments et ces impressions.

(18) *Voyage dans le Finistère*, t. I, p. 187.
(19) *Voyage dans le Finistère*, t. III, p. 54-55.

Digitized by Google

DANIEL BERNARD

UN PRÉCURSEUR DU BARDISME BRETON

G. DE LA RUE

En 1815, parut à Caen, chez Poisson, une brochure in-8° de 68 pages, ayant pour titre : *Recherches sur les ouvrages des Bardes de la Bretagne armoricaine dans le moyen âge*, et pour auteur l'abbé G. de la Rue [1]. Une nouvelle édition fut publiée chez le même éditeur en 1817, sous le même format, mais contenant 74 pages. Enfin, le même travail fut compris dans un ouvrage plus important, publié également à Caen, chez Mancel, en 1834, en trois volumes, sous le titre : « *Essais sur l'histoire des Bardes, Trouvères et Jongleurs anglo-normands* ».

Cette compilation est aujourd'hui oubliée, même des Bretons, et cependant un livre débutant ainsi : « *Long-tems avant que les troubadours fissent retentir le midi de la France de leurs chants harmonieux et que les romans en vers des trouvères répandissent dans le nord l'esprit et les vertus de la chevalerie, deux peuples de race celtique, les Armoricains à l'occident de la France et les Gallois à celui de l'Angleterre, avaient dans le moyen âge, conservé la langue et par là même*

(1) Gervais de la Rue, né à Caen le 7 septembre 1751, fut ordonné prêtre en 1775. D'abord professeur au collège des Arts, il fut nommé, en 1786, professeur d'histoire au collège du Mont, puis doyen de la Faculté des Arts. Il s'exila en 1792 et se rendit en Angleterre où il entra en relations avec les savants de l'île qui lui procurèrent le libre accès dans les bibliothèques et les archives, et surtout dans la fameuse Tour de Londres où il trouva un grand nombre de poèmes français du Moyen Age.

De la Rue revint en France en 1797. En 1808, il fut nommé professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Caen, puis son doyen à vie en 1821.

Digitized by Google

la littérature des anciens bardes... » paraît bien propre à flatter notre sentiment national.

D'autres affirmations comme celles-ci : *Ce n'est pas seulement Robert Wace qui regarde la Bretagne armoricaine comme le pays où sont nées toutes les fables qui forment le merveilleux de nos anciens romans, les autres Trouvères du XII^e^, du XIII^e^ siècles, attestent la même vérité..., ces trouvèrent vont toujours dans l'Armorique et jamais dans le nord ni dans le midi, chercher leurs machines poétiques, et qu'enfin c'est dans les ouvrages des Bretons qu'ils avouent en avoir pris l'idée et la construction...* » (2) montrent bien la haute idée que s'était faite l'abbé de la Rue de la littérature des anciens Bretons armoricains. Il s'élève contre l'opinion émise par quelques Anglais que les anciennes poésies celtiques doivent être attribuées à la grande et non à la petite Bretagne. Il essaye de prouver l'existence de poètes qui, pendant le moyen âge, ont composé des chants en langue armoricaine et qu'il présente comme les successeurs des bardes gaulois. Il veut soutenir qu'on doit aux Armoricains le genre merveilleux qui, dans les romans de chevalerie, présente l'intervention des fées, des enchanteurs, des géants. Enfin, pour de la Rue, le roman de Tristan n'est qu'une adaptation d'un poème armoricain et il motive son opinion sur ce passage où Tristan raconte avoir enseigné des *lais* bretons à sa mie.

« Bons lais de harpe vous apris,
Lais bretons de notre pais... ».

Pour l'abbé de la Rue, Marie de France avait tiré ses lais de la littérature bretonne armoricaine, parce qu'elle dit que les actions qu'elle raconte sont arrivées en petite Bretagne et il n'a garde d'oublier ce début du *lai d'Equitan* : « On ne saurait exprimer combien les ancêtres Bretons de la petite Bretagne étaient nobles de vie et de mœurs... » (3).

(2) *Essais*, p. 69 et 72.

(3) DE ROQUEFORT, dans son édition des lais (1820), ajoute que « Marie de France pouvait être originaire de la Basse-Bretagne et appartenir à l'une des familles des chevaliers bretons qui accompagnèrent Guillaume le Conquérant.

Digitized by Google

C'est donc en Bretagne qu'il faudrait chercher le berceau de la poésie française et l'ancienne poésie armoricaine qui lui a donné naissance, n'est autre que celle vantée sous l'empire romain, comme gauloise.

Cette opinion eut des tenants enthousiastes tant en France qu'à l'étranger. On trouve dans le dossier de l'abbé de la Rue à la bibliothèque de Caen, plusieurs lettres de littérateurs français, anglais, allemands fortement persuadés de la véracité du système de l'écrivain normand. Cependant Raynouard, qui étudiait alors les poèmes des troubadours, lui opposait de sérieuses réserves dans le *Journal des Savants*.

Les travaux de l'abbé de la Rue étaient déjà connus bien avant la publication de son premier opuscule en 1815. Dès 1806, Cambry, président de l'Académie celtique, lui adressait plusieurs lettres pour lui demander des éclaircissements sur la littérature des anciens Bretons (4).

Ces lettres n'offrent, à notre avis, aucun intérêt particulier. Nous possédons trois lettres de l'abbé de la Rue à Cambry, de 1806 et 1807; la première sur le *Brut*, la deuxième sur *les lais bretons* et la troisième sur *les romans de la table ronde*, dans lesquelles sont exposées les théories que l'on retrouve dans la brochure de 1815 et dans l'Essai sur les Bardes... (5).

Les idées de l'abbé de la Rue paraissent aujourd'hui surannées après les conclusions auxquelles sont arrivées les travaux et les recherches de MM. Loth, Bédier, etc. Ceux-ci considèrent que « *l'Historia regum Britanniae* a été forgée de toutes pièces par Gaufrei de Monmouth à l'aide d'éléments de provenance disparate, quelques-uns de provenance celtique, beaucoup de provenance gréco-latine et que les romans dits bretons, dans la mesure où ils doivent quelque chose à une autre source que la seule imagination de leurs auteurs, se rattachent non à des poèmes celtiques, mais à une œuvre de clerc... à une sorte de mystification littéraire, par laquelle

(4) Fonds de la Rue à la bibliothèque de Caen, n° 112, t. I, f°s 187-196.
(5) Fonds de la Rue, n° 116, f°s 46, 52 et 59.

Digitized by Google

Gaufrei a « lancé » la poésie bretonne, un peu comme huit siècles après, Macpherson devait lancer l'ossianisme ». Ces conclusions, hâtons-nous de le dire, ne sont pas admises par tout le monde, surtout en ce qu'elles ont d'absolu et d'exclusif : s'il n'y a peut-être pas eu de littérature bretonne ancienne écrite, il y a eu cependant des traditions qu'il est impossible de négliger. Les travaux de l'abbé de la Rue ont eu néanmoins le mérite d'attirer l'attention, au début du XIX[e] siècle, sur des œuvres qui avaient charmé pendant le moyen âge la plus grande partie de l'Europe.

Aussitôt les Essais publiés en 1834, l'abbé de la Rue en adressa un exemplaire à Chateaubriand, et il en reçut une lettre qui ne se retrouve malheureusement pas dans le fonds de Caen. Il reste seulement le court billet suivant de Pouqueville : « J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre de M. de Chateaubriand qui vous remercie de l'envoi de vos Essais. Il doit en faire usage dans un ouvrage qu'il se propose de publier et auquel il travaille. Cet excellent ami m'a souvent parlé de votre bel ouvrage » (6). Nous ignorons à quel ouvrage fait ici allusion Pouqueville. Il est certainement regrettable que le génial auteur du *Génie du Christianisme*, des *Martyrs*, n'ait pas donné suite à son projet d'écrire un travail sur la littérature celtique. Nous aurions possédé un remarquable pendant à la *Poésie des races celtiques* de Renan. Gardons l'espoir qu'on retrouvera un jour la lettre de Chateaubriand dans laquelle il expose peut-être ses idées sur ce sujet.

L'œuvre de l'abbé de la Rue eut une grande influence sur un autre écrivain breton, devenu illustre, mais encore inconnu en 1834; on peut même dire qu'elle décida sa vocation littéraire : *Théodore Hersart de la Villemarqué*. Voici, en effet, la lettre enthousiaste que celui-ci écrivit à l'abbé en 1834 :

(6) Pouqueville, littérateur et voyageur français (1770-1838), connu par divers ouvrages sur la Grèce, la Turquie et l'Orient. Il fit partie de l'expédition d'Egypte et il fut par la suite consul général à Janina. — Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Chateaubriand en parle à deux reprises différentes dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*.

Digitized by Google

« MONSIEUR,

» Depuis bien longtemps j'étais vivement pressé de vous écrire, mais comme je n'avais jamais eu l'honneur de vous voir ni celui d'entretenir des relations avec vous, je craignais que ce ne fut au moins indiscret de ma part. Non pas pourtant que je ne vous connusse pas ! — Oh ! j'avais déjà fait connaissance avec vous dans vos ouvrages, je les avais lus, étudiés, médités, appris par cœur, copiés même quand je n'avais pu me les procurer, car je suis Breton, Monsieur, et tous les Bretons vous ont voué comme moi, un culte tout particulier depuis que vous avez fait briller d'un si vif éclat la gloire littéraire de leur pays. Ils n'ont qu'un regret, c'est que vous n'ayez plus rien fait paraître de semblable. Quand on écrit comme vous le faites, on est bien coupable de ne le plus faire. Toujours est-il, Monsieur, que moi pour ma part, j'ai à vous remercier comme élève, et si vous voulez me le permettre, à vous demander vos conseils comme tel.

» Oserai-je donc, Monsieur, prendre la liberté de recourir à vos lumières sur les monuments littéraires spéciaux que j'aurais à consulter encore pour atteindre mon but, et la manière de me servir de ces ouvrages ?

» Vous seriez mille fois trop bon et ma reconnaissance serait sans bornes, si vous aviez l'extrême bonté de m'éclairer à ce sujet.

» Agréez d'avance, Monsieur, etc...

Théodore DE LA VILLEMARQUÉ.

» Paris, rue Garancière, n° 3, le 11 décembre 1834 (7) ».

Une lettre aussi fervente et aussi flatteuse de la part d'un élève de l'Ecole des Chartes, ne put sans doute laisser indifférent le bon écrivain normand. Il répondit probablement, mais aucune trace n'en est resté au dossier et c'est bien dommage. Leurs relations se continuèrent-elles ? Nous l'ignorons. Dans son œuvre, la Villemarqué fait à peine mention de l'*Essai sur les Bardes* et de son auteur. Le *Barzaz-Breiz* ne le cite nulle part; dans les *Contes des anciens Bretons* (8), parlant de Chrétien de Troyes, il dit seulement : « A-t-il eu pour

(7) Fonds de la Rue, n° 112, t. II, f°s 518-519.
(8) *Contes des anciens Bretons*, édit. Coquebert, 1842, t. I, p. 161.

Digitized by Google

modèle ces jongleurs normands dont l'abbé de la Rue a écrit la très problématique histoire ? ou bien quelque troubadour provençal ? »

L'enthousiasme de la Villemarqué est-il tombé ou bien ses sentiments de reconnaissance se sont-ils atténués, pour un motif que nous ignorons ? Toujours est-il que dans son *Examen des Sources critiques* qui fait suite aux *Contes des anciens Bretons*, non seulement il adopte les thèses de l'abbé de la Rue, mais il les renforce même en essayant de trouver une origine bretonne-armoricaine au *Brut y Brenhined*, aux *Mabinogion* et aux *Romans arthuriens*.

L'abbé de la Rue paraît avoir cherché à se documenter sérieusement sur la littérature bretonne bretonnante auprès de quelques personnalités de la Bretagne. Voici ce que lui écrivait, le 11 mars 1835, Le Gloanec, principal du collège de Ploërmel :

« Je vous dirai que dans les nombreuses pièces de poésies bretonnes que j'ai lues, je n'ai rencontré qu'une seule fois le nom d'Arthur et deux fois celui de Tristan. Le premier se trouvait dans une élégie et le second dans un dialogue.

» Je connais à fond la langue celtique, ayant habité presque toujours les lieux où on la cultive. J'en ai fait même pendant longtemps une étude particulière, mais pour ce qui regarde les originaux des bardes, je ne crois pas qu'on puisse en rencontrer un seul dans l'Armorique. C'est au pays de Galles qu'il faut les aller déterrer, si toutefois ils ont été conservés... (9) ».

Il est regrettable que nous ne sachions pas de quels poèmes parle Le Gloanec et que ces poèmes ne nous soient pas parvenus. Adressa-t-il quelques pièces à de la Rue ? Rien ne se retrouve dans ses papiers (10). Ceci nous prouve, en

(9) Fonds de la Rue, nº 113, fº 86.

(10) Quelque considérable que soit le fonds de la Rue à la bibliothèque de Caen (Cf. catalogue dressé par M. Sauvage, archiviste du Calvados, dans la collection des *Inventaires des manuscrits des bibliothèques publiques de France*), il est loin de contenir tous ses dossiers qui furent remis après sa mort à M. Travers, principal du collège de Falaise. Une partie se trouve aujourd'hui dans certaines bibliothèques privées connues. Espérons que leurs détenteurs les verseront un jour dans un dépôt public.

Digitized by Google

tous cas que, bien avant la Villemarqué, on s'était occupé en Bretagne de recueillir les poésies populaires. Le nom de Le Gloanec, totalement inconnu jusqu'ici, sera donc à ajouter à la liste des folkloristes et des collectionneurs de chants populaires.

Pour terminer, nous donnons ci-après la relation d'une représentation bretonne, adressée à l'abbé de la Rue, par Cauvin, vers 1810 .

« La représentation des tragédies saintes continue d'avoir lieu dans une province limitrophe de la Normandie. Les paysans bas-bretons se livrent à ce pieux exercice les jours de pardon, fêtes patronales.

» Professeur au collège royal de Pontivy, département du Morbihan, j'ai, pendant mon séjour dans cette ville, assisté à quelques-unes de ces représentations : à Stival, j'ai vu la décolation de saint Jean-Baptiste; à Cléguerec, la mort de saint Louis; à Camors, village entre Baud et Auray, l'enfant prodigue; à la Houssaye, à Sainte-Manuelle, d'autres pièces.

» Le spectacle a lieu à l'issue de l'office de l'après-midi quelquefois, mais, plus rarement, immédiatement après la grand'messe. Les acteurs assistent en costume à l'office divin et à la procession qui le termine. Les rôles de femmes sont remplis par les hommes portant l'habillement du sexe qu'ils se chargent de représenter.

» Le théâtre est placé à la porte de l'église, ou peu loin de là, suivant les localités.

» Les pièces sont en breton, manuscrites et conservées par quelques familles. Des jeunes gens ne sachant pas lire ont jusqu'à cinq à six cens vers à réciter pour leur solde, ils s'en acquittent parfaitement; il n'y a pas de souffleur.

» Dans toutes les tragédies, le Diable joue un rôle obligé: il inspire les méchans et les emporte, lorsqu'ils ont commis le mal.

» A la fin du spectacle, tous les acteurs reparaissent sur la scène; alors le diable fait un discours à l'assemblée, menace les auditeurs d'emporter aux enfers ceux d'entre eux qui se livreraient à leurs mauvais penchants (11) ».

(11) Fonds de la Rue, n° 112. — Thomas Cauvin, né à Caen en 1762, entra dans l'ordre de l'Oratoire ; il se sécularisa pendant la Révolution et fut nommé, en 1810, professeur au collège de Pontivy, où il resta jusqu'en 1818. Pendant son séjour dans cette ville, il parcourut toute la Basse-Bretagne et employa ses loisirs à étudier l'histoire, les mœurs et les usages du pays.

Digitized by Google

G. MOLLAT

L'APPLICATION DU DROIT D'ALTERNATIVE BÉNÉFICIALE EN BRETAGNE

Lors du concile de Constance un conflit violent éclata à propos de la collation des bénéfices ecclésiastiques entre le Saint-Siège et les collateurs ordinaires. Martin V, d'humeur conciliante, consentit finalement à signer avec la nation française un compromis qui fut promulgué le 2 mai 1418. Il fut convenu que, pendant cinq années, le pape et les collateurs ordinaires nommeraient à tour de rôle, suivant les vacances, une fois sur deux, les titulaires des bénéfices, à l'exception des dignités majeures des églises cathédrales et collégiales, des prieurés, doyennés et prévôtés conventuelles dont les maisons comptaient au moins dix religieux (1).

L'expédient inauguré en 1418 demeura fort peu de temps en vigueur. Dès le 13 avril 1425, dans les provinces subissant l'influence anglaise, et à dater du 21 août 1426, dans celles qui obéissaient à Charles VII, les collateurs ordinaires ne conférèrent plus que les bénéfices venant à vaquer, par suite d'un décès des titulaires, pendant les mois de mars, juin, septembre et décembre (2). A l'alternative de vacances avait été substituée l'alternative de mois, mais au profit de la papauté qui regagnait ainsi les avantages perdus précédem-

(1) J. SZNURO, *Les origines du droit d'alternative bénéficiale*, Le Puy, 1924, p. 68-70.

(2) N. VALOIS, *Histoire de la Pragmatique Sanction sous Charles VII*, Paris, 1906, p. XXVI et XLI.

Digitized by Google

ment. Ce régime, accepté de nouveau le 12 mai 1432 par le régent anglais, fut, au contraire, tenu pour caduc par Charles VII, à la suite de la mort de Martin V. La pragmatique sanction de Bourges lui donna le coup de la mort, en 1438 (3).

Les usages français régirent-ils la Bretagne ? Les jurisconsultes anciens varient d'opinions sur ce point. D'après Hévin et l'annotateur de l'édition de la *Bibliothèque canonique* parue à Paris, en 1689, sous le nom de Bouchel (4), la nation bretonne aurait passé avec Martin V, à Constance, un accord particulier en vertu duquel la collation des bénéfices aurait appartenu à ce dernier durant huit mois de l'année; quant aux collateurs ordinaires ils exerceraient pleinement leurs prérogatives dans les mois de mars, juin, septembre et décembre. Suivant une autre opinion le pacte, sur lequel les actes de Constance sont muets, n'eut lieu qu'après la clôture du concile et fut l'aboutissement de projets oraux émanés de cardinaux (5). Dumoulin et Louët tiennent également pour certaine l'existence d'une convention, mais ils ne fixent pas l'époque à laquelle elle aurait eu lieu (6). Castel, puis son annotateur Guillaume de Noyer et Piales n'eurent pas de peine à démontrer que l'origine du droit d'alternative existant en Bretagne ne remontait pas au concile de Constance (7). Le silence des actes de la célèbre assemblée (8) leur offrait une preuve péremptoire. Pour eux, les évêques bretons durent se conformer, avant la tenue du concile de Bâle, aux usages de France. La scission avec les prélats français ne s'effectua qu'à l'époque du concile, à l'occasion de dissensions

(3) *Op. cit.*, p. XXXII, LII et LV.

(4) Un dossier concernant l'alternative en Bretagne a été réuni dans le tome X du *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France*, Paris, 1722, t. X, col. 1149-1215. — J'ai utilisé dans le présent article les notes réunies par un de mes étudiants polonais, M. l'abbé Bruno HALLA.

(5) PIALES, *Traité des commandes et des réserves*, Paris, 1758, t. II, p. 325.

(6) *Mémoires du clergé*, t. X, col. 1150, et PIALES, *op. cit.*, t. II, p. 323.

(7) PIALES, *op. cit.*, t. II, p. 324-332.

(8) La publication par H. FINKE des *Acta Concilii Constanciensis* (Münster, 1923-1926) l'a confirmé.

Digitized by Google

qui s'étaient produites entre l'épiscopat breton et le duc Jean V au sujet du droit d'appel au Parlement de Paris. Eugène IV profita des embarras du prince pour l'engager à ne pas reconnaître le concile de Bâle. Des légats négocièrent une entente qui aboutit rapidement à un résultat pratique. Un indult stipula que le pape nommerait évêques des sujets soit agréables au duc, soit recommandés par lui, soit élus validement par les chapitres cathédraux. Cette faveur extraordinaire avait pour compensation la faculté laissée au pape par Jean V de pourvoir aux bénéfices pendant huit mois de l'année. Ainsi, « le fondement primitif » de l'alternative en Bretagne ne fut « qu'un simple usage » [9].

La théorie ébauchée par Piales, retouchée quelque peu, a toutes chances d'exprimer la réalité. Mieux renseignés que lui sur le cours des événements, nous sommes en mesure d'apporter des précisions nouvelles et des rectifications. L'accord que Piales signale comme ayant eu lieu entre le Saint-Siège et le duc de Bretagne, sans en indiquer l'époque, se place en l'année 1441, et les circonstances dans lesquelles il s'accomplit sont connues par le menu depuis la publication d'une étude de M. l'abbé Vaucelle intitulée : *La Bretagne et le concile de Bâle* [10]. Il reste à tirer parti — ce qui n'a pas encore été tenté — d'un mandement ducal [11], du 17 août 1441, où il est dit : «... Voulons que notre dit Saint Pere dorenavant en nos pais et duché ait entiere et plaine obeissance en la disposition des bénéfices d'icelu [12] et en toutes aultres choses lui appartenant, tout ainsi que ou [13] temps de bon memoire Martin, de notre dit Saint Pere et ses predecesseurs avoint et ont acostumé avoir avant lesdits empechements sans avoir esgart a quelconque acceptation de decrets de ladicte assemblée de Basle ne a quelconque mandement ou deffenses faictes par nous ou aultres a ce contraires,

(9) PIALES, *op. cit.*, t. II, p. 325.

(10) E. VAUCELLE, *La Bretagne et le concile de Bâle* dans *Annales de Saint-Louis-des-Français*, t. X (1905-1906), p. 485-552.

(11) Inséré en appendice de l'article précité, p. 548.

(12) Lisez *iceluy*.

(13) M. Vaucelle a mis par erreur *on*.

Digitized by Google

sauff et reservé les quatre mois des ordinaires en la maniere acostumée ».

Le mandement de Jean V garantissait donc au Saint-Siège la jouissance, quant à la collation des bénéfices, des droits qu'avait abrogés le concile de Bâle et parmi lesquels figurait l'alternative de mois. Il permettait le retour à la pratique instituée par Martin V et Eugène IV, c'est-à-dire à la répartition des mois telle qu'elle fut réglée le 13 avril 1425, le 21 août 1426 et le 12 mai 1432 (14) par ces deux papes. La clause « sauff et réservé les quatre mois des ordinaires en la manière acostumée » le prouve péremptoirement; elle offre l'avantage de nous renseigner sur l'attitude du clergé breton qui, au lieu de conformer ses usages à ceux des provinces françaises soumises à Charles VII, adopta ceux des régions sujettes au régent anglais. Une coutume se créa qui fut sanctionnée en 1441 par le duc Jean V, et le 2 octobre 1449, par Nicolas V (15). Bien plus, sur la demande formelle de Pierre II, une bulle du 9 janvier 1451 spécifia qu'aucune réserve ni provision pontificales ne vaudraient dans les quatre mois de mars, juin, septembre et décembre (16). C'était l'affirmation renouvelée des prérogatives des ordinaires issues du droit d'alternative.

Le Saint-Siège apprécia fort, sans doute, l'avantage remporté en Bretagne : il se montra généreux à l'égard des évêques de Dol, Saint-Brieuc, Rennes, Nantes et Vannes (1449-1454), en les autorisant à disposer des bénéfices de leur ressort devenant vacants durant les mois pairs de chaque année (17).

Le régime inauguré en 1441 persista jusqu'en 1532. Le rattachement de la Bretagne à la France, qui eut lieu à cette époque, posa un problème épineux. Impliquait-il l'in-

(14) Voir plus haut, pages 32 et 33.

(15) E. VAUCELLE, *Catalogue des lettres de Nicolas V concernant la province ecclésiastique de Tours, d'après les registres des Archives Vaticanes*, Paris, 1908, p. XXI et XXXIX.

(16) *Ut s.*, n. 990.

(17) *Ut s.*, p. XL.

Digitized by Google

troduction du concordat de 1516, lequel n'admettait pas l'alternative bénéficiale ? François Ier trancha le cas en créant, en 1539, au Parlement de Bretagne la charge d'avocat royal, ayant pour objet l'application du concordat [18]. Le Saint-Siège n'admit point cette prétention. Il protesta tant et si bien qu'Henri II le rétablit dans ses anciens droits par un édit du 24 juin 1549 [19]. On y lut en particulier les clauses suivantes :

« Que les provisions des bénéfices vacans, les huit mois soient comme de droit admises, et concurrentement en leurs mois, comme les ordinaires, que les regrez, mandement de pourvoir aux expectatives, aides et autres grâces, prérogatives, soient reçuës... Declarans que par la vertu des concordats ne soit rien fait en ladite duché et province, qu'il soit compris ausdits concordats, jaçoit que ladite duché soit unie avec la couronne de France [20] ».

Si l'édit royal fut enregistré par le Parlement de Bretagne, en fait on n'en tint nul compte. Jules III exprima des plaintes qu'Henri II calma par lettres patentes du 29 juillet 1550 [21] ordonnant la cessation de toute résistance. Le Parlement n'en continua pas moins à ne pas obéir. Un nouvel édit parut le 18 avril 1553 [22]. Des lettres de jussion, publiées le 29 octobre suivant, en imposèrent l'enregistrement.

Les parlementaires bretons, imbus de préjugés gallicans, ne jugèrent pas la partie totalement perdue : ils s'ingénièrent à tirer de la concession royale octroyée au Saint-Siège tous les avantages possibles, en établissant solidement deux principes, à savoir : 1° que le Saint-Siège jouissait en Bretagne de prérogatives spéciales non en vertu des règles de la chancellerie romaine, mais de par la volonté du prince, et 2° que les usages existant dans le pays demeuraient en vigueur, consacrés qu'ils étaient en quelque sorte par l'édit de 1549 [23]. A l'aide de ces deux maximes juridiques ils battirent en

(18) *Mémoires du clergé*, t. X, col. 1156. et PIALES, *op. cit.*, t. II, p. 336.
(19) *Mémoires du clergé*, t. X, col. 1160.
(20) *Mémoires du clergé*, t. X, col. 1161-1162.
(21) *Mémoires du clergé*, t. X, col. 1163.
(22) *Mémoires du clergé*, t. X, col. 1166.
(23) *Mémoires du clergé*, t. X, col. 1170.

Digitized by Google

brèche le droit d'alternative de manière, en certains cas, à le rendre illusoire. Quelques exemples mettront leur tactique en évidence.

Une série d'arrêts fixèrent une règle pratique moyennant laquelle les ecclésiastiques jouissant du droit de patronat purent présenter aux évêques leurs candidats quand bien même la vacance des bénéfices se fût produite pendant les mois réservés au Saint-Siège (24).

Suivant les coutumes de la cour romaine, les évêques auxquels l'alternative avait été concédée ne nommaient aux bénéfices que s'ils observaient effectivement la résidence le jour de la vacance; en Bretagne, on en jugea autrement : la présence fictive des prélats dans leurs diocèses suffit. L'absence devait cependant se justifier, soit par un ordre du roi, soit par la poursuite de ses intérêts ou de ceux de l'église, dont le prélat était le pasteur, en choses urgentes et nécessaires (25).

Les jurisconsultes romains admettaient que les indults accordant l'alternative aux évêques perdaient toute force par suite de la mort du pape qui les avait octroyés; d'où l'obligation, pour les ordinaires, de les faire renouveler à chaque vacance du Saint-Siège. Le Parlement breton considéra, au contraire, ces indults comme personnels aux bénéficiaires, dès l'instant qu'ils avaient été enregistrés. Il n'y avait que la mort ou la translation à un autre siège à leur enlever toute efficacité (26).

Ces quelques exemples, qu'il serait loisible de multiplier, montrent surabondamment que le droit d'alternative subit en Bretagne des modifications profondes et contraires parfois aux usages romains. L'état de choses créé en majeure partie par les parlementaires subsista jusqu'à la chute de l'Ancien Régime.

(24) *Mémoires du clergé*, t. X, col. 1204-1208, et PIALES. *Traité des commandes*, t. II, p. 385-388.
(25) *Mémoires du clergé*, t. X, col. 1178.
(26) *Mémoires du clergé*, t. X, col. 1179-1181.

Digitized by Google

PIERRE LE ROUX

LA SYNTAXE DU VERBE
DANS LA VIE BRETONNE DE SAINTE CATHERINE

Le texte breton de la vie de sainte Catherine offre au point de vue de la syntaxe le double intérêt d'être en prose, alors que les principaux textes du moyen-breton sont en vers, et d'être la traduction du texte latin de la Légende dorée de Jacques de Voragine. Le traducteur, sans s'astreindre à une exactitude scrupuleuse, suit d'assez près son modèle, et nous savons ainsi, en ce qui concerne le verbe, par exemple, quel est le temps, le mode, le genre de coordination ou de subordination qu'il avait à rendre en breton. Dans le présent travail on s'est seulement proposé de faire un relevé des principales correspondances du latin et du breton.

Le texte breton utilisé est celui qu'a donné, avec une traduction française, M. E. Ernault dans la *Revue Celtique*, t. VIII, pp. 76 et sq.; c'est la copie d'un petit volume de 31 pages de la Bibliothèque Nationale, coté J 3007 Réserve, imprimé à Cuburien et édité à Morlaix en 1576.

Le texte latin de Jacques de Voragine auquel a été comparé le texte breton est celui de l'édition de Lyon de 1507, f° CLXIV et sq. Les chiffres des références indiquent les paragraphes ajoutés par M. Ernault au texte qu'il a reproduit.

Le plan de ce travail est le suivant : après avoir relevé les correspondances intéressantes de voix, de temps et de modes, les diverses espèces de propositions subordonnées

Digitized by Google

sont passées en revue, en gardant les cadres classiques des formes verbales et des propositions. On a négligé, en général, les cas peu nombreux où le traducteur en a usé librement avec son modèle, et où on ne peut parler de correspondance véritable.

Voix. — *Actif.* — Aux voix active et déponente du latin correspond en breton une voix active, comprenant des verbes transitifs, intransitifs et réfléchis. D'une langue à l'autre on passe bien entendu fréquemment d'une catégorie à l'autre, et il n'y a rien de bien particulier à relever à ce sujet.

Passif. — Le passif latin est représenté dans le texte breton soit par des formes simples impersonnelles, peu nombreuses, soit le plus souvent par des formes personnelles périphrastiques analogues à celles du français. Nous en verrons plus loin des exemples.

Temps. — 1. *Indicatif.* — a) *Voix active.* — Le *présent*, l'*imparfait* et le *futur* du latin ont leurs correspondants réguliers en breton et n'appellent que des remarques de détail. C'est ainsi que le traducteur a évité le présent « historique » et l'a remplacé par un *prétérit.*

18 : tyrannus virgini *loquitur* : ez *lauaras* an tirant Cesar dan guerhes.

27 : mammillas eius *euellunt* : ez *trouchsont* he diffronn.

Ecrivant pour le peuple il a sans doute évité tout procédé purement de style. Nous verrons plus loin d'autres exemples de la même tendance.

Le sens spécial de l'imparfait latin dans l'exemple suivant est rendu en breton, comme souvent en français, par un conditionnel (subjonctif).

13 : *poteram...* hanc vi ad sacrificandum impellere, me a *galse* infat he contrainy da sacrifie (j'aurais pu).

De même, le futur du latin est rendu par un conditionnel :

18 : ab eius amore nec blandimenta nec tormenta me *poterunt* reuocare : ne *gallenn* bezaff rauoquet e carantez (je ne pourrais...). C'est une sorte d'atténuation de l'affirmation que l'on trouve également en français.

Le *prétérit* latin est rendu en breton par deux formes : une forme simple, la plus employée, et une forme périphrastique, composée, comme en français, du participe passé et de l'auxiliaire avoir; la première marque simplement que telle chose est arrivée à un moment donné du passé, et correspond au parfait défini du français; la seconde marque le plus souvent, sinon d'une manière

Digitized by Google

absolue, plutôt le résultat de l'action que le passé et correspond au parfait indéfini du français. En voici quelques exemples :

12 : Cesar *respondit* : Cesar a *respontas.*

5 : Quare... *congregasti* hanc multitudinem : pezadra *ez eux le assemblet* quemet-man a pobl...

7 : Hec tamen omnia *contempsi* et ad dominum iesum christum *confugi* : yuit ce oll *e meuxy dispriset* palamour da iesus-christ *a meux choaset* euit priet.

Cette forme périphrastique correspond même à un *présent* latin : 14 : contra unam puellam quinquaginta oratores *opponis* : hantercant orateur *az eux assemblet* a henep vng guerhes.

Les formes périphrastiques des *verbes réfléchis* sont formées, comme en français, du participe passé et de l'auxiliaire être :

18 : ego *me... tradidi* : me *so ma em roet.* Peut-être la ressemblance formelle de ces parfaits avec les présents passifs a-t-elle amené la création de formes surcomposées dont il y a un exemple : 24 : sicut et ipse pro me *seipsum obtulit* : euel maz *eo bezet e nem offret* euydoff.

Le *plus-que-parfait* et le *futur antérieur* du latin ont comme correspondants réguliers en breton des formes périphrastiques analogues à celles du français :

6 : Cum... *disputasset* : pan he *deffoye disputet.*

20 : quo cum regina *introisset* : pan *oant antreet* (comme ils étaient entrés).

5 : cum... *intellexeris* : pa *ez vezo aznauezet.*

Le breton répond parfois par un futur simple à un futur antérieur :

31 : qui passionem tuam *celebraverint* : quement vnan a *celebro* an dez a passion.

Mais comme nous le verrons plus loin, le traducteur ne rend pas toujours exactement le *plus-que-parfait* du subjonctif latin par le temps correspondant de l'indicatif.

b) *Voix passive.* — Il y a dans ce texte, à l'indicatif, quelques formes simples du passif comme :

3 : pere a *presentet*, que l'on présentait (manque dans le latin).

34 : *Fertur* : *lauaret a gread* (on a dit).

Mais en général le passif est rendu par des formes périphrastiques semblables à celles du français.

1 : Katherina *dicitur* : Cathell *so lauaret.*

17 : *reputabitur* : *a vezo reputet.*

Il semble que pour les temps du passé il y ait eu, peut-être sous la double influence du latin et du français, quelque hésitation dans la forme et dans le sens : d'une part, les prétérits et plus-que-parfaits passifs latins sont semblables comme *forme* au présent

Digitized by Google

et à l'imparfait bretons; d'autre part, le sens *parfait* du prétérit latin peut amener en breton un présent; enfin, on trouve quelques formes surcomposées semblables à celles du français. D'où les diverses correspondances suivantes :

Au *prétérit* : 3. katherina... *erudita fuit* : *a voe ynstrue*[*t*].

11 : *adducti sunt* : ez *voe digacet*.

7 : *scriptum est* : *scriffet eo* (*présent*).

1 : edificium dyaboli in ea... *corruit* (*prétérit*) : edefice an azzonant (leg. azrouant) so... en hy... *trebuchet discaret* (*présent*).

22 : Christus me ... *enutricit* : gant ma saluer... ez *ouff bezet maguet* (= *j'ai été nourrie*).

Au *plus-que-parfait* : 27 : quod *jussi fuerant* : an pez a *edoy gourhemennet* deze (*imparfait*).

Nous verrons que, dans les propositions subordonnées, au plus-que-parfait du subjonctif latin correspond souvent un imparfait de l'indicatif en breton. Voici un exemple où l'on a une forme surcomposée :

22 : quod eam aliquis... *sustentasset* : ez *oa bezet repuet ha maguet* (qu'elle *avait été sustentée et nourrie*).

2. *Subjonctif.* — Au subjonctif latin ne correspond pas toujours un subjonctif breton, comme on le verra à propos des propositions subordonnées. Il n'est question ici que des cas où on trouve le subjonctif en breton comme en latin.

Au *présent* latin correspond en breton un subjonctif en *-iff* (qui sert également de futur de l'indicatif) : 13 : ut... *cognoscat* : euit... maz *annauezo*.

Les formes *ben*, *bihen* et *bisen* du verbe être, celles en *-(h)en* et en *-sen* des autres verbes, correspondent à l'imparfait du subjonctif latin, employé soit comme conditionnel, soit comme véritable subjonctif; dans ce dernier cas, la forme en *-sen* exprime le plus souvent le *futur dans le passé*.

9 : tibi credere nemo *deberet* : ne *dleffen* quet crydi dit (je ne devrais pas).

9 : Si angelus *esses* : Pa *ve* te a *ve* vn ael.

4 : si creatorem celorum *agnosceres* : pa ve te a *aznaffe* croueer an eff.

25 : exorauit ut ...machinam ...*dissiparet* = a pedas ...ez *pligse* gantaff terry ...en inginou (qu'il lui plût de briser...).

24 : regi suasit quattuor rotas... *praepararet* : a persuadas dan roue ez *laquase* ober peder rot (qu'il fît faire).

Au subjonctif *parfait* du latin correspond soit un imparfait : 16 : nisi probabiliorem sententiam ...*protuleris* : nemedot a *prouphe* ...vn sentancç arall, soit une forme périphrastique composée du participe passé et de l'auxiliaire avoir :

Digitized by Google

29 : quamvis... *feceris* : onestant ez *vehe great.*

Il n'y a pas dans ce texte de forme spéciale bretonne correspondant au *plus-que-parfait* du subjonctif.

Au *Passif*, on ne trouve pas dans ce texte de formes simples du subjonctif; les formes périphrastiques sont formées du participe passé et d'une forme du verbe être, avec les sens indiqués plus haut :

23 : ut *pereas* : ma *vizy distruget* (que tu sois détruite).

24 : ut eam ...*dissecaret* : pe gant re *ez vihe dispenet* (par lesquelles (roues) elle serait mise en pièces).

On peut remarquer ici encore la forme périphrastique de présent à sens de *parfait* :

7 : quamvis in purpura nata : onestant ez *venn maguet* (présent, quoique j'aie été nourrie).

A l'*Impératif* on ne trouve que la forme du présent.

Modes. — L'*indicatif* et l'*impératif* n'appellent aucune remarque spéciale.

Le *subjonctif* proprement dit, qui ne se trouve pas dans les propositions principales, est dans les propositions subordonnées, comme nous le verrons, remplacé en breton par l'indicatif, quand il s'agit de constater un fait. Nous avons vu que le subjonctif dit présent sert également de futur de l'indicatif : en fait, dans la langue actuelle, beaucoup de ces subjonctifs sont sentis comme des futurs de l'indicatif et sont souvent ainsi traduits par des bretonnants : euit maz annauczo, cité plus haut : pour qu'il *connaîtra*, au lieu de *connaisse.*

Les formes en *-(h)en* et en *-sen*, ainsi que celles composées avec *ben*, *bihen*, *bisen*, sont de véritables *conditionnels*, sentis de plus en plus comme tels, par suite de l'emploi moins fréquent du subjonctif, et peut-être aussi sous l'influence du conditionnel français. Ainsi l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif sont souvent traduits aujourd'hui par des conditionnels : *pligse* du n° 25, cité plus haut : pour qu'il *plairait*, au lieu de *plût.*

Infinitif. — L'infinitif a en breton un emploi plus étendu qu'en latin, si l'on excepte les propositions infinitives, dont il sera parlé plus loin. Nous verrons que précédé de prépositions il remplace souvent, comme en français, un verbe à un mode personnel, un participe, un gérondif.

L'infinitif dit de « narration », très employé en breton, correspond soit à une proposition latine elliptique : 24 : Et illa : ha hy *lauaret* (de dire), soit à un verbe personnel : 24 : *se ...ingessit :* ha hy *monet* (d'aller). C'est la forme du présent qui correspond au prétérit latin.

Digitized by Google

On peut noter l'emploi suivant d'un infinitif actif à sens passif :

29 : pracepit ... corpora eorum canibus dimitti : a gourchemenas ez vichsent dipennet ...hac o corphou taulet dan chacç *da dibry* (à manger = à être mangés).

PARTICIPE. — Le breton n'a pas de participe actif; il y supplée de diverses façons.

L'infinitif précédé de *en vn* équivaut à un participe présent latin :

28. Rugitum ...emittens exclamauit : a deuz... da crial *en vn lauaret* (= emisit *exclamans*).

31. Factaque est vox ad eam *dicens :* ez deuz vn mouez dauety *en vn lauaret.*

De même l'infinitif précédé de *oz :*

30. erectis in celum oculis orauit dicens : ez gorroas he daou lagat entreseaff ha neff *oz ober* oraison (= erexit ...*orans*).

Mais le plus souvent les participes latins sont rendus par des verbes personnels coordonnés ou subordonnés au verbe principal :

31 : angeli... corpus eius *accipientes* ab illo loco deduxerunt : an aelez *a comeras* he corph hac en dougos... (prirent et transportèrent).

21 : apparuit *dicens :* a aparissas *hac a lauaras* (apparut et dit).

22 : et *videns* eam : *pan guelas* (quand il vit).

Dans l'exemple suivant, l'un des participes est traduit par une proposition relative, l'autre par un infinitif avec ouz :

20 : vidit carcerem ...*fulgentem :* et angelos plagas virginis *pungentes :* ez guelsont vn scleder ...peheny a *sclarisse* en prison hac... an aelez *ouz onygnamentaff* he gouliou.

Cette dernière tournure marque d'ailleurs en général que l'action se développe.

Voici un exemple de *participe futur* latin : (mandauit ...ut ...uenirent) immensa munera *recepturi :* ...hac *en hoz devie* presantou bras (et qu'ils auraient).

Quoique le breton ait un *participe passé passif* de même sens que le participe latin et se prêtant souvent aux mêmes constructions, le traducteur évite de les employer seuls : c'est peut être encore par souci de plus grande clarté. Il y en a de nombreux exemples. Citons : 5 : hoc templum manu artificium *operatum : peheny so groeat* gand daezorn (qui est fait).

31 : *optata* prasidia : an sicour *a hoantaint* (qu'ils désireront).

7 : sed in deorum sacrificiis *occupati...* nequiuimus... : hoguen *ampechet oamp hac occupet* oz ober sacrificç dan doucou ha ne guellsomp (nous étions empêché et occupé ... et nous ne pûmes).

Nous pouvons noter ici que la construction dite « ablatif absolu » est de même rendue le plus souvent par des propositions avec un verbe personnel, coordonnées ou subordonnées au verbe principal :

Digitized by Google

4 : *assumptis* aliquibus : ez *comeras* darn he tut (il prit).

21 : *missa* de celo... columba ...eam ...refouebat : (he saluer) a *digacce* vn coullm ... pehinyy he repue (envoyait une colombe qui la nourrissait).

Cependant le breton peut souvent employer une tournure analogue, que l'on trouve :

34 : *velata* facie : *goloet* he visaiche.

Le *gérondif* latin est rendu en breton par un infinitif précédé d'une préposition.

13 : *ad sacrificandum : da sacrifie.*

Coordination. — La coordination n'est pas toujours rigoureusement correcte dans ce texte breton. Notons simplement : 5 : Pa ez vezo aznauezet... Doue... da vezaff soueran ...ha ne ve quet possibl.

14 : hantercant orateur az eux assemblet ...ha prometet deze...

27 : pan oa confermet ha roet couraig dezy.

Il faut noter ici un emploi remarquable de l'infinitif, fréquent en moyen gallois, qui consiste à le coordonner à un verbe personnel :

13 : ut constanter staret admonuit *asserens* quod. : he admonetas da bezaff ferm a constant : yuez *he assury.*

19 : jussit eam spoliatam scorpionibus cedi et cesam in obscurum carcerem tradi : a gourchemenas ez vihe diuisquet... ha goude he *laquaat* (qu'elle fût dévêtue et la mettre).

17 : nimio furore succensus ... jussit : ez deuz de nem colery ha da enrage ha *gourhemen.*

Subordination. — *Complétives.* — Introduites en latin par *quod. ut,* elles le sont dans ce texte breton par *ez, maz, penaux;* les négatives le sont simplement par *na.*

Le verbe est ordinairement au subjonctif en latin; en breton on n'a le subjonctif que si l'action est future et incertaine, par exemple après les verbes prier, ordonner etc. Les temps se correspondent assez exactement. A l'imparfait correspond au subjonctif la forme en *-(h)en*, et, quand il s'agit du futur dans le passé, la forme en *-sen.*

Indicatif : 22 : putauit quod aliquis in carcere *sustentasset : ez oa bezet repuet ha maguet.*

11 : videns ...quod eius sapientie obuiare non *posset :* na *galle* quet.

Subjonctif : 30 : obsecro te ... ut ...tuc propitiationis *consequatur* effectum : da supliaff a graff ...*maz vezo exaucet ha cleuet* e pedenn.

24 : regit suasit... *praepararet :* a persuadas dan roue ez *laquase* ober (qu'il fît faire).

26 : rogauit ut... *precaretur :* ez *pligsse* ganty pidy (qu'il lui plût de prier)..

Digitized by Google

Les *propositions infinitives* du latin sont rendues soit par un infinitif complément précédé ou non d'une préposition, soit le plus souvent par une proposition avec un verbe personnel introduite comme les complétives précédentes par *ez*, *penaux*, etc.

6 : sine *nos finire* sacrificium hon les *da acheuaf* hon sacrifice.

15 : cum *deum fieri hominem*... impossibile dicerent : *ez galse* doue *bezaff* den (que Dieu ait pu être homme).

On a, au § 5, une sorte de proposition infinitive : pa ez vezo aznauezet ...*doue* ...*da rezaff souueran* (que Dieu est le souverain).

Les *interrogatives indirectes* ont leur verbe à l'indicatif en breton.

3 : inquiri... quid hoc *esset* : petra *oa*.

5 : interroga quis *sit* : piou *eo*.

Causales. — Les quelques propositions causales sont à l'*indicatif* en latin et en breton et les temps se correspondent.

Finales. — Introduites en latin par *ut* suivi du subjonctif, elles le sont en breton par *euit* suivi de l'*infinitif* ou *euit maz* suivi du *subjonctif*.

3 : ut idolis *immolarent* : euit *sacrifie* dan ydolou.

13 : ut *cognoscat* : euit maz *annauezo*.

Consécutives. — Elles sont introduites en breton par *maz*, *heuelep... maz*, ou le relatif, avec l'*indicatif* si on constate un fait, le *subjonctif*, si l'action est future et incertaine; le présent et le prétérit se correspondent dans les deux langues: la forme en *-sen* du subjonctif, et, au passif, la forme périphrastique du participe avec *bihen* correspondent à l'imparfait du subjonctif latin.

16 : ut aliquid dicere *nesciamus* aut *formidemus* : heuelep... na *credomp* ha na *guellomp* ...lauaret tra en bet (indic.).

24 : ut eam tam horribile tormentum *dissecaret* et ...christianos ...exemplum *terreret* : pe gant re ez *vihe dispenet* dre tourment : ha maz *rose* yuez spont dan christenyen (par lesquelles (roues) elle serait mise en pièces).

Concessives. — Elles sont en breton au subjonctif, après *onestant ez* :

7 : quamvis in purpura nata : onestant *ez venn maguet* en pourp.

29 : quamvis *feceris* : onestant... *ez vehe great*.

Conditionnelles. — Au subjonctif présent ou parfait du latin correspond en breton un indicatif présent, comme en français; à l'imparfait latin correspond le subjonctif breton en *-(h)en* ou en *-sen*.

29 : si *respueris* : mar *querez* da hem repenty (si tu veux).

10 : Tu si animo *rexeris* rex eris : mar em *gouuernez* dre rayson... ez vizy roe.

11 : si virginem *superarent* : nemet ez *gallsent* fezaff vn guercnes.

Digitized by Google

Comparatives. — Elles sont introduites en breton par *euell maz, heruez a,* suivis de l'indicatif, au même temps qu'en latin.

Temporelles. — Les propositions temporelles du latin sont assez inexactement rendues en breton, en particulier celles commençant par *cum*, suivi du subjonctif imparfait ou plus-que-parfait, et servant à marquer « l'enchaînement des événements dans le récit et à caractériser la situation » (1).

Dans quelques exemples le latin paraît exactement rendu au moyen d'imparfaits comme :

33 : Quam cum *exoraret :* euel maz *edoay* ouz he pydi.

Mais le plus souvent *cum* est traduit par *pan* avec simple sens temporel, suivi de l'indicatif, et le traducteur ne tient pas compte le plus souvent du temps du verbe latin. Ainsi à un *imparfait latin* correspond un *prétérit :*

29 : Quod cum *referret :* pan *deuz* da lauaret.

15 : cum oratores *dicerent :* pan *ho deffoe lauaret* an oratoret.

A un *plus-que-parfait* latin correspond un *prétérit :*

13 : Cum virgo... *didicisset :* pan *ententas* en guerhes.

31 : cum *decollata fuisset :* goude maz *voe dipennet,*

et souvent un *imparfait :*

14 : Cum coram oratoribus *adducta fuisset :* Pan *oa digaccet* dirac...

Relatives. — Le relatif breton est la simple particule *a,* qui disparaît même devant certaines formes du verbe être et devant les pronoms précédant le verbe; d'où une certaine gêne quand on a à rendre des relatifs aussi nettement marqués qu'en latin ou en français; aussi les écrivains ont-ils employé dès le moyen breton *peheny*, au plur. *pere*, qui est proprement l'interrogatif *lequel, lesquels ?* Mais malgré l'emploi ininterrompu de ce suppléant dans la langue littéraire et religieuse le peuple ne l'a pas adopté. Dans ce texte il est, bien entendu, fréquent, à côté de quelques exemples comme :

19 : an carantez he deffoye commeret (qu'elle avait conçue; le relatif manque dans le latin).

31 : optata praesidia : an sicour *a* hountaint, mais 32 : qui cepit : *peheny a* comançaș; etc...

On trouve comme en latin le substantif placé après le relatif qui le représente.

2 : *que* quidem *cathena*... habet : *peheny chaden* he deues...

On peut noter un emploi semblable à ceux que l'on trouve en français à cette époque :

(1) RIEMANN, *Synt. lat.*, § 219.

Digitized by Google

22 : quam estimabat afflictam : peheny *a* estime *a* vihe castizet (littéralement : qu'elle pensait *qui* serait).

Lorsque le relatif latin est précédé d'une préposition, le breton intercale la préposition entre *pe* et *heny* :

2 : *per quam* ascendit : *pe dre heny*...

Les propositions indéterminées commençant par *quicumque* sont introduites en breton par *quement a*, *quement vnan a* et suivies de l'*indicatif*. Au futur antérieur correspond en breton un futur simple. On en a vu des ex. plus haut.

On trouve dans ce texte un certain nombre d'exemples de la conjugaison avec l'auxiliaire *ober*, faire. Il semble qu'elle soit employée pour laisser le verbe en tête, en relief :

30 : *obsecro* te : da *supliaf a graf*.

10 : da *pidy a graff*.

33 : dicitur : *lauaret a groear*.

Reste à signaler la tendance à remplacer un substantif, abstrait ou non, par un verbe.

17 : *effusio* vestri sanguinis : an goat peheny a *scuillit* (que vous versez).

8 : talium numinum *cultores* : an *re a graff enor* dan sceurt doueou se (qui rendent honneur).

Enfin, les ellipses courantes du latin sont très régulièrement complétées en breton :

10 : Cui illa : neuze ez lauaras (elle dit).

13 : Et rex : an impalarz Cesar a respontas (répondit).

Ici se manifeste encore la tendance générale du traducteur, déjà signalée, de chercher à rendre son texte aussi clair que possible. Mais il n'a pas toujours réussi à éviter un enchevêtrement de propositions, fréquent aussi en moyen-français :

22 : quam tanto iciunio estimabat afflictam : pehenny *a* estime *a* vihe castizet ha tourmantet dre an iunou hac an abstination *a* crede *he* deffoy great (qu'il pensait qui serait amaigrie et malade par suite des jeûnes et de l'abstinence qu'il croyait qu'elle avait subis).

En somme ce texte ne diffère guère, au point de vue de la syntaxe, des autres textes du moyen-breton. Comme on pouvait s'y attendre, le texte latin qu'il avait sous les yeux n'a guère influencé le traducteur dans l'emploi des verbes, et il s'est conformé à l'usage du breton écrit de son époque. C'est d'ailleurs dans son ensemble qu'il faudrait étudier la

Digitized by Google

syntaxe du moyen-breton, et la complexité des diverses influences qu'elle a pu subir ne saurait être éclaircie dans ce simple relevé. Remarquons en terminant que sans avoir, surtout chez ce traducteur, la souplesse et la concision du latin, la phrase du moyen-breton est déjà bien articulée et peut rendre suffisamment les nuances de sens du verbe et les rapports divers des idées entre elles.

Digitized by Google

J. VENDRYES

LES VERBES COMPOSÉS AVEC *YM* DANS LES MABINOGION

L'ancien préverbe **mbhi-* s'est bien conservé dans les langues celtiques, et il y joue un grand rôle, notamment en brittonique. Sous la forme *am-* (de **amb-*, en composition intime), il sert en gallois notamment de préfixe nominal (Z. E. 897). Sous la forme *ym-*, qui est apparemment une ancienne forme prétonique, **ambi-*, il figure en gallois dans un nombre considérable de verbes composés, où il a pris de bonne heure une valeur grammaticale. L'étude du développement du préverbe *ym-* est encore à faire. Ce serait une tâche considérable, mais qui vaudrait la peine d'être entreprise, car le préverbe *ym-* n'a pas cessé d'être vivant et il prête à des emplois variés qui se sont multipliés avec le temps. L'objet du présent article est de présenter l'état du préverbe *ym-* dans la langue des Mabinogion. On trouvera ci-dessous un relevé, aussi complet que possible, des verbes composés avec *ym-*, classés d'après le sens que le préverbe comporte. Sauf indication contraire, les exemples cités sont tirés du « Red Book of Hergest ». Les autres manuscrits, et notamment le « White Book », n'ont été cités qu'exceptionnellement.

⁂

Digitized by Google

En partant du sens étymologique (**mbhi-*, autour), on rencontre d'abord une série de composés anciens où le préverbe exprime l'idée d'un circuit, d'une promenade autour d'un objet, du fait de l'embrasser dans une compréhension plus ou moins vaste. Ce sont des mots comme *amgylch* « circuit », *amsathyr* « sentier battu, trace » (205.8; cf. *sathru* « fouler aux pieds ») et surtout *ymdeith* désignant la « marche » avec tous les détours qu'elle comporte; *ymdeith* a son pendant en irlandais (*imthecht* « fait de circuler » et 1re pers. pl. *imtiagam*, « nous circulons » Wb., 6 a 30). L'emploi le plus fréquent de *ymdeith* est un emploi adverbial auprès des verbes de mouvement (169.13, 170.23, 177.10, etc.); il est souvent remplacé par *ymeith*. On le rencontre aussi avec la valeur verbale, notamment sous la forme du composé *gorymdeith* (69.29, 179.7, 183.29, 191.26); dans le passage 89.9 (= W. B. 187.27) on lit *ymdeith*, mais le ms. Pen. 16 a *gorymdeith*. Le mot *ymdeith* s'emploie surtout comme substantif verbal (pl. *ymdeitheu* 222.30), et on en a tiré le dérivé *ymdeithic* (234.18). Une forme verbale notable est *ymdaaf* « je circulerai » (118.29).

La compréhension s'exprime par le verbe *amgyffret* qui s'emploie au propre 105.27 : *hyt yd amgyffret mor* « aussi loin que la mer étreint (la terre) ». On passe aisément de là à l'idée de la défense, de la protection qui enveloppe : *ym-diffyn* (*amdiffyn*) exprime ce sens (187.29, 188.3, 190.16, 207.21, 209.15; *ae hamdiffynaf itt* 253.20); c'est un mot d'origine latine. On y joindra *ymgeled* (*amgeled*) qui exprime la sollicitude, les soins affectueux (75.12 et 30, 115.12, 273.13, 291.7).

En partant toujours du sens étymologique, on expliquera sans peine le verbe *ymrwymaw* « réunir ensemble » (27.22; cf. le simple *ruymaw* 230.23) et en même temps *amrysson* (203.4, 258.26, 260.10); ce dernier mot désigne le différend, la dispute qui met aux prises deux adversaires.

De la compréhension on passe accessoirement à l'idée de la totalité. Cela explique que le préfixe *am-* combiné avec un adjectif y ajoute une valeur superlative (cf. J. Loth, *R. Celt.*, XXXV, 284); on trouve ainsi formés *amdlawt* « très pauvre » (218.26, 284.26), *amdrwm* « très lourd » (266.21).

Digitized by Google

De ce dernier adjectif est tiré *amdrymmi* « s'alourdir » (264.2 = W. B. 409.41), qui n'est donc pas un verbe composé avec *ym-*. Il faut interpréter de même *amlymu* « dénuder complètement » comme un dérivé de *amlwm*. On lit *amlymu* dans le W. B. 452.39; le R. B. porte *amlynu* (101.1); ce qui est une faute certaine (cf. J. Loth, *Mab.*, 2e éd., I, 408).

Enfin c'est le sens étymologique qui explique l'emploi de *ym-* pour marquer la réciprocité, d'abord dans des exemples comme les suivants :

ymanodi, « se rencontrer, se toucher l'un l'autre » (38.12 = W. B. 54.14); cf. plus loin *ymodi*.

ymglybod, « s'entendre l'un l'autre » (27.8, *ymglywynt*).

ymgyhwrd, « se heurter l'un l'autre » (85.5); le composé est ici accompagné de *ygyt*, « ensemble ».

En irlandais, le préverbe *imb-* (*imm-*) a pris une grande extension pour marquer la réciprocité, le verbe étant construit d'ordinaire impersonnellement. La construction impersonnelle n'existe pas en gallois; mais l'emploi de l'infinitif, surtout sans régime, n'a pas de valeur personnelle. Et le gallois le pratique très largement.

Le composé avec *ym-* est en effet particulièrement fréquent pour exprimer des actions qui supposent deux partenaires. Les verbes qui désignent des rapports — belliqueux ou pacifiques — entre les hommes sont donc généralement pourvus du préverbe *ym*. Tels sont ceux qui se rapportent à la dispute et au combat, aux relations d'amitié ou d'alliance, à la vengeance ou à la réconciliation, à la conversation et à la prière. Ces verbes peuvent être employés absolument, notamment à l'infinitif, lequel est, on le sait, un simple substantif. Lorsqu'il y a un régime, celui-ci est introduit par la préposition *ac*.

Pour désigner le combat, les verbes les plus fréquents sont *ymlad* et *ymwan*, composés de *llad*, « frapper, couper », et de *gwanu* « percer, frapper ». Ils ont le même sens (cf. 235.13). Les exemples en sont innombrables. On trouve *ymlad* sans régime dans les passages 7.17, 26.12 (substant.),

Digitized by Google

32.23, 104.15, 113.5, 131.22 et 23, 134.19, 152.20, 159.6, 189.28, 193.4 (subst.) et 15, 233.5 (subst.), etc., et avec *ac* dans les passages 3.20, 47.28, 49.13, 90.20 et 22, 96.23, 131.29 et 30, 136.13, 137.3 et 22, 150.24, 189.24 et 26, 190.27, 191.8, 213.4 et 23, 214.7, 217.16, 242.25, 243.3, 270.3, etc. Le verbe *ymwan* figure sans régime dans les passages 180.27 (subst.), 208.6, 209.28, 214.7 (subst.), 252.24, 294.13 etc., et avec *ac* dans les passages 172.8, 180.26, 208.9, 214.7, 231.11 et 18, 254.3, etc. La valeur de réciprocité est très nette dans les deux verbes; elle apparaît clairement là où s'oppose le simple au composé, par exemple dans les passages suivants : *ac* ymlad *a wnaeth a' r sarff... ac yn y diwed y* lladawd (218-219); *a dechreu* ymlad *a wnaethant ar gwidonot; a* llad *gwr y Arthur geyr bronn Peredur a wnaeth un or gwidonot* (243.3-5), ou dans les passages *Peredur ...ae* gwant *dros bedrein y uarch yr llawr* (211.28) et *ef oed y marchawc a* ymwanawd *a thi* (214.7).

Bien d'autres verbes, d'un emploi moins fréquent, se rapportent aussi à l'idée du combat :

ymadoydi « se faire du mal », sans régime (192.1), cf. *adoet* (115.6) et v. J. Loth, *Mab.*, 2e éd., II, 197.

ymgyrchu « se rencontrer, s'attaquer », sans régime : 169.10, 181.18 et 24, 192.1, 254.6, 282.19. Le simple *gyrchu* veut dire « se diriger vers, gagner » (173.16); il est transitif.

ymgyfarfod « se rencontrer », sans régime : 5.14, et avec *ac :* 217.23 et 25. Cf. *cyfarfod ac* 237.26.

ymgyfogi « s'attaquer », sans régime : 39.16 (*ymgyfoc = ymgyuot* W. B., col. 55.36); 172.10.

ymdaraw « se battre », avec *ac :* 19.4 et 7, 135.15.

ymdihauarchu « attaquer avec violence, imposer sa volonté à quelqu'un », avec *ac* (192.2); v. J. Loth, *Mab.*, 2e éd., II, 197.

ymdiot « se battre », avec *ac :* 190.19.

ymhwrd « se battre », avec *ac :* 272.10, 273.1.

ymwasc « en venir aux mains », avec *ac :* 249.25 (cf. Loth, *Mab.*, 2e éd., II, 129). Le simple *gwascu* veut dire « presser, serrer »; il est transitif.

Digitized by Google

Trois verbes expriment des conditions particulières de lutte : *ymsaethu* « se lancer des flèches » (de *saeth*, empr. latin; cf. *saethu* 216.10), sans régime, 64.9; *ymffust* proprement « se bâtonner » (de *ffust*, empr. latin; cf. *ffustawd* 205.12), employé pour le combat à l'épée (sans régime, 181.29, 255.5) et pour le combat à coups de poing (sans régime, 282.28); et *ymgribyaw* proprement « se peigner » (de *crib* « peigne »; cf. l'expression du français populaire), employé avec *ac*, 142.10.

Enfin, il faut citer le verbe *ymbrofi* « s'éprouver », composé de *profi* « faire l'essai de » (cf. *mi ae profaf arnat*, 234.3, et *mi a brofaf y allu*, 289.20); il se rencontre appliqué au combat au sens du français « se mesurer », avec *ac* : 189.22, 249.24; cf. *M. A.*, p. 217 b 16 d. b.

L'idée de la « dispute » s'exprime par le verbe *ymdaeru*, qui est employé avec *ac*, 19.28. Et l'idée de la « vengeance » par le verbe *ymdiala* (2.20) ou *ymttiala* (219.3), employé avec *ac*. Substantivement, on trouve *ymdiala* suivi de *ar* (58.3). C'est un composé de *dial*, lequel est transitif (204.13 et 27, 215.5, 243,1, etc.).

La « concorde » s'exprime de même par des composés avec *ym-*. On peut ranger sous cette rubrique générale les verbes suivants :

ymarwar « s'entendre avec quelqu'un », sans régime, 28.17 (*ymaruar*, cf. Loth *Mab.*, 2e éd., I, 386, qui cite B. Tal., 213, 28 et 29).

ymdangnefeddu « faire la paix », composé de *tangnefeddu*, même sens. On lit *tangnefedu* (64.3) dans un passage où W. B. (col. 88.3) a *ymdangnefedu*. Il n'y a pas de régime.

ymdirioni « avoir des rapports d'affection » (*tirion* « cher »), avec *ac* (39.5).

ymgael « avoir des rapports sexuels », avec *ac* (75.4). Le sens propre est « se prendre ». V. plus bas *ymgaffael* et *ymafael*.

ymgaru « se témoigner de l'amour », sans régime (26.13, 182.17, 234.13). On trouve *ymgaru ac* dans les Bruts (*R. B.*, II, 142.24).

Digitized by Google

ymgedymdeithassu « être en compagnie de », avec *ac* (48.30).

ymgenefinaw « se prendre d'amitié pour », avec *ac* (69.6). Le sens propre est « se familiariser avec »; il est déjà dans le simple *cynnefinaw ac* (52.26).

ymgredu « donner sa foi », avec *ac* (278.16).

ymgyfathrachu « s'allier par mariage », avec *ac* (27.19). Le simple a le même sens.

ymgyghor « se concerter avec, prendre conseil de », avec *ac* (75.9, 144.9, 160.10); au simple, on trouve *cyghoraf i ytti* (225.21).

ymgystlynu « se réclamer de », avec *o* (204.18), avec *wrth* (285.6), sans régime (262.16). Le simple *cystlynu* signifie « faire paix, être en relations d'amitié avec »; cf. *Rev. celtique*, VII, 406, n. 5.

ymgyffelybu « s'apparier, s'assortir », avec *ac* (223.22). Le simple *cyffelybu* (211.16) veut dire « comparer ».

ymobryn (69.1) et *ymoprau* (21.26) « traiter une affaire avec », tous deux accompagnés de *ac*.

ymwneuthur « se mettre bien avec » (255.23), composé de *gwneuthur* « faire », également accompagné de *ac*.

On peut joindre à cette liste les verbes qui désignent la conversation, l'entretien, et ceux qui se rapportent à la prière. Les premiers sont *ymdywedut* (96.3) et surtout *ymdidan*, avec *ac* (23.24, 137.15, 165.20, 203.6, 213.20, 249.11, etc.), ou sans régime (7.5, 188.6, 189.16, 251.24, etc.). Le principal emploi de *ymdidan* est comme substantif (163.1, 279.7 et 8 etc.; plur. *ymdidaneu* 61.10, 246.14); il a pour synonyme *ymadrawd*, d'un emploi également fréquent (30.20, 94.19, etc.; pl. *ymadrodion* 273.30). On en a tiré le dérivé *ymdidanwr* (31.6, 198.4), avec son féminin *ymdidanwreic* (45.8).

L'idée de « prier, implorer » s'exprime par *ymadolwyn* (avec *ac*, 61.15) ou par *ymbilio* (avec *ac*, 3.19), mais surtout par *ymofyn*, composé de *gofyn*. Le simple est d'un emploi courant : 211.24, 239.10, 248.23 et 25, etc. Le composé est fréquent comme substantif sous la forme *amofyn* (12.12, 16.11). Le verbe correspondant, *amofyn* ou *ymofyn*, s'emploie

Digitized by Google

tantôt avec *ac* (7.22, 165.19, 171.15, 209.24) et tantôt sans régime de personne (22.12, 202.1).

On a signalé dans les listes précédentes quelques exemples où le simple est transitif et paraît exprimer le même sens que le composé suivi de *ac*. Il y a pourtant entre les deux une différence, qui est aisément saisissable et fait bien voir la valeur prise par le préverbe. Cette valeur est essentiellement de marquer un effort, une intention particulière du sujet, et, par suite, d'exprimer l'action dans une sorte de concentration : *dial* veut dire « venger », *ymdial ac* « se venger de »; *credu* veut dire « croire », *ymgredu ac* « donner sa foi à ». Il y a une grande différence entre le simple *caru* « aimer » et le composé *ymgaru*. Ce dernier désigne la manifestation de l'amour; M. Loth le traduit avec raison par « se baiser » (*Mab.*, 2e éd., II, 32; cf. en grec τὸ φίλημα, « le baiser »).

Le composé présente l'action sous une forme momentanée. Mais, nuance d'aspect à part, il a une autre différence avec le simple. C'est d'exprimer l'action plus fortement.

Cette valeur de renforcement, d'insistance, est particulièrement nette avec les verbes qui se rapportent aux opérations des sens ou à l'activité intellectuelle. Ainsi, *gweled* veut dire simplement « voir », mais *ymweled* « chercher à voir », d'où « rendre visite » (avec *ac* : 6.16, 30.18, 33.23, 74.5, 90.18, 137.30, 139.18, 178. 1 et 6, 212.23 et 26, 213.21, 228.10, 230.16, 19 et 27, 231.3, 259.29, 266.17, 270.1, 277.1 et ss., 281. 26 et 28, 284.14, 285.5 et ss., 286.7). Même rapport entre *gwrandaw* « entendre » et *ymwrandaw* « écouter, obéir » (avec *ac* : 1.11, 221.10; avec *am* au sens de « se renseigner sur », 22.11). L'idée de « toucher » s'exprime par *ymyrru* (avec *yn*, 54.22; cf. *gyrru* et *ymyrru* mentionnés plus loin) et par *ymodi* (W. B. col. 77, 32, pour lequel R. B. 56.7 a simplement *teimlaw*).

L'activité intellectuelle a pour résultat le « savoir », qui s'exprime en gallois par le verbe *gwybod*. Le composé *ymwybod* (268.7) veut dire « faire connaissance, chercher à connaître ». La même opposition est manifeste dans les exemples suivants :

Digitized by Google

Le simple *ceissaw* veut dire « chercher » (173.23 et 24, 179.22, 188.1, 215.1, 236.5, 239.26, etc.), mais sans impliquer que le sujet trouve ce qu'il cherche. Le composé *ymgeissaw* exprime d'abord l'effort de la recherche et conséquemment la continuité qui atteint le but; avec *ac* (144.8, 171.17, 196.29; *ymgeis ac* 135.18). Même différence entre *gordiwes* « surprendre, atteindre » (147.9, 151.22, 168.21 : *or a ordiwedei y gawat allan* « de ceux que la tempête surprendrait dehors ») et *ymordiwes* « rejoindre (après une poursuite), l'emporter sur » (avec *ac* : 1.18, 10.10, 135.23, 138.3, 24 et 30, 139.27, 141.15, 201.24, 247.20, 249.13, 259.14, 260.9, 282.9, 287.30). Ou encore entre *caffael*, *gafael* « atteindre, tenir » et *ymgaffael* « se saisir de » (avec *ac* : 199.26, 204.26, 258.11), *ymafael* « même sens » (employé avec *ac* : 20.24, 50.24 et 25, 51.10 et 11, 99.8, 172.17; avec *yn* : 118.22, 136.7, 140.29, 142, 1, 2 et 29; le régime étant impliqué dans ce qui précède 51.12).

En face de *colli* « perdre » et aussi « disparaître » (au sens neutre, 179.13 et 16, 185.3), le composé *ymgolli*, avec *ac*, veut dire « se séparer de, perdre la trace de » (1.10, 139.6, 268.22). De même, en face de *gadaw*, « quitter », le composé *ymadaw* implique que l'on se sépare, que l'on prend congé de quelqu'un (avec *ac* : 38.21, 72.6, 147.30, 191.8, 193.12, 201.28, 268.27; cf. *ymadaw ae gristonogaeth* « renier sa foi chrétienne » dans les Bruts, R. B. II, 235.1). Il faut noter à part un exemple de *ymadaw* au sens absolu de « partir », angl. *to leave* (262.16). Ce cas rentre dans un emploi qui sera étudié plus loin.

Le verbe *maddeu* ne signifie plus aujourd'hui que « pardonner »; mais il avait pour sens autrefois « laisser tomber, écarter, éloigner » (v. J. Loth, *R. Celt.*, XL, 343). Le composé *ymfaddeu*, avec *ac* (32.19), veut dire « se séparer de quelqu'un ».

Digitized by Google

Il n'est pas douteux que l'addition d'un régime introduit par *ac* a modifié le sens du composé et conséquemment la valeur du préverbe. La notion de réciprocité exprimée globalement par le verbe accompagné de *ym-* s'est trouvée scindée en ses éléments : et ce qui a prévalu c'est l'opposition des deux antagonistes. Dès lors le préverbe a été senti comme marquant la participation du sujet à une action réciproque, c'est-à-dire comme exprimant le réfléchi : *ymwan* tout court voulait dire « combattre » en parlant de deux adversaires mis aux prises, *ymwan ac* veut dire « se battre avec quelqu'un ».

C'est ce déplacement de signification qui explique surtout l'emploi si fréquent du préverbe *ym-* pour exprimer le réfléchi. Cet emploi est fort ancien dans la langue, où il n'a pas cessé d'être vivant. La prose des Mabinogion en offre de nombreux exemples qu'il suffira d'énumérer sans commentaire :

agor, *agori* « ouvrir », *ymagor* « s'ouvrir » (288.7).

celu « cacher »; *ymgelu* « se cacher » (74.30, 209.3).

cuddio « cacher »; *ymguddio* « se cacher » (184.14).

cynnal « tenir »; *ymgynnal* « se garder de » (avec *ac*, 79.18 : *ny eill ef ymgynnal ath iawn* « il ne peut manquer de te faire droit »).

cynnig « offrir » (226.11), *ymgynnig* « s'offrir » en parlant des relations sexuelles (206.19, *ymgynnic ohonaf ynneu idaw ef* 206.21, 207.19, 226.26).

cyweirio « préparer, arranger, équiper » (*cweiraw arveu* 279.3); *ymgyweirio* « se préparer, s'arranger, s'équiper » (10.6, 12.14, 23.4, 67.28, 71.26, 163.16, 179.21, 233.25, 234.9, 261.29 *ymgweirwch oll wraged* « apprêtez-vous toutes, femmes »).

dangos « montrer »; *ymdangos* « se montrer, apparaître » (184.21, 274.29, 280.17; aj. 17.12 ex corr. Loth *Mab.*, 2e éd., I, 384).

diarchenu « déshabiller, déchausser, déséquiper » (205.22); *ymdiarchenu* « se déshabiller, etc. » (74.25, 264.10, 276.24, 289.6).

Digitized by Google

diwallu « pourvoir »; *ymdiwallu* « se pourvoir de » (avec *o*, 41.18).

ellwng « lâcher, laisser aller, faire partir » (237.29); *ymellwng* « prendre son vol » en parlant d'un oiseau (79.1).

eneinio « baigner, laver » (224.1; de *eneint*, cf. Loth, *Mab.*, 2e éd., I, 423); *ymeneinio* « se baigner » (77.6, 141.21).

estyn ou *ystynnu* (38.28, 229.17) « tendre, étendre « (empr. latin); *ymestynnu* « s'étendre » (40.2).

goglyt « garantir » (54.26 *goglyt ansyberwyt yti* « t'éviter une une action peu noble »); *ymoglyt* « se garantir, se protéger » (76.3, 237.28 *ymogely racdaw).*

golchi « laver »; *ymolchi* « se laver » (4.13, 23.19, 117.12, 165.5, 165.7, 170.21, 174.7, 216.22, 237.16, 257.1, 275.30, 292.15).

gosymdeithio « approvisionner »; *ymosymdeithio* « s'approvisionner » (47.30 *ymosmeithaw* = *ymossymdeithaw* W. B. col. 66.19).

gwaredu « protéger »; *ymwaret* « se préserver de » (avec *o*, 30.6).

gwisgo « vêtir, habiller »; *ymwisgo* « se vêtir » (279.11).

gyrru « pousser, lancer » (19.9 etc.); *ymyrru* « se pousser, se lancer » (24.28, 133.30), « se livrer à (6.24), « s'engager dans » (260.15), « s'occuper à » (48.25, 244.20), « toucher à » (54.22, déjà signalé plus haut).

halogi « salir »; *ymhalogi* « se salir » (56.10).

porthi « nourrir »; *ymborth* « se nourrir » (47.7, 47.11 substant., 49.17, 52.2 et 3, 183.24 *cyt*-ymborth *ac wynt*, 193.3).

rhannu « partager » (194.15); *ymrannu* « se partager » (145.3).

rhithio « former, transformer (par enchantement) » (57.19 et 23, 62.13); *ymrithio* « se transformer » (135.19).

troi « tourner »; *ymdroi* « se tourner » (246.24).

ysgydwyd « agiter, secouer »; *ymysgydwyd* « s'agiter, se secouer » (78.26 *ymysgytwei;* 135.23 *ymysgytyaw*) » [1]

(1) La valeur réfléchie du préverbe apparaît nettement dans quelques exemples, où le simple figure dans le voisinage du composé. Ainsi. 67.26 : *perwch enneint yr gwyr a golchi eu penneu ac eu* kyweiryaw ; *a hynny a berit udunt; a gwedy* ymgyweiriaw *ohonunt*... — 289.5 : diarchenu *a oruc pawb onadunt, ac erchi a oruc y tarit y Enit* ymdiarchenu. — 176.4 et 174.7 : *a* golchi *penn Owein* et *a rodi dwfyr y* ymolchi *a oruc y Owein.*

Digitized by Google

Il faut joindre à cette liste le verbe *ymchoelud* « revenir sur ses pas, s'en retourner », dont le sens propre est « se tourner » (cf. *chwel* « tour », irl. *sel*, Pedersen *Vgl. Gr.* I, 379). Le verbe *ymchoelud* se construit avec *drachefyn* (65.1, 97.22, 117.7, 150.14, 157.3, 181.7, 219.15 ,220.11, 270.14, 291.17) ou bien il s'emploie absolument (9.7 et 17, 10.15, 21.1, 30.4, 63.15, 117.8, 131.23, 140.20, 142.4, 152.16, 154.4 et 25, 168.23, 183.16, 186.8 et 10, 195.2, 212.8, 280.22 et 28). Le sens propre de « se tourner » est net dans des phrases comme *ymchoelawd ar y mackwy* « il se retourna sur le garçon » (211.28) ou *ymchoelawd arnaw* (288.5) et surtout dans la phrase *ymchoelawd eu kallonneu* « leurs entrailles se retourneront » (104.5; cf. Loth, *Mab.*, 2e éd., I, 410). Pour l'emploi de *ymchoelud* au sens actif, voir plus loin.

C'est également le réfléchi que présentent les verbes *ymedyryaw* (39.30) « s'introduire au milieu de » et *ymdorfynyglu* (250.15) « se rompre le cou », ce dernier d'autant plus intéressant qu'il est formé sur un composé, récent dans la langue (*tor* + *fynygl* « brise-cou », comme *tor* + *calon* » brise-cœur »).

La liste précédente fournit maint exemple où le composé gallois avec *ym-* correspond à un moyen grec. Il y a entre *dangos* et *ymddangos* la même opposition qu'entre φαίνειν et φαίνεσθαι. Pourtant, une différence importante subsiste entre les deux langues. Le composé gallois est d'ordinaire intransitif. Si l'action comporte un régime direct, c'est le simple qui est employé. Le gallois dira donc *reit y mi olchi vym penn ac eillaw vym baraf* (122.22) « il me faut laver ma tête et raser ma barbe », comme il dit *koffi eu vreichau* « gratter ses bras » (184.15). Le verbe *ymolchi* veut dire « se laver » quand il n'y a pas de régime; autrement, on emploie *golchi : hi a daw yma bop daw sadwrn y* olchi *y phenn; ac yn y llestyr yd* ymolcho, *yd edeu y modrwyeu oll* (117.12) « elle vient ici tous les samedis pour laver sa tête; et dans le vase où elle se lave, elle laisse toutes ses bagues ». Le verbe *gwisgo* « vêtir » forme bien un composé *ymwisgo* dont

Digitized by Google

un exemple a été donné ci-dessus; mais le plus souvent il s'emploie au simple, suivi de la préposition *am : ac yna* gwisgaw ymdanei *a oruc hi* (177.30; cf. 178.8, 189.21, 229.14, 231.28, 247.3, 293.8). Apparemment que le simple *gwisgo* est senti comme ayant un régime sous-entendu. En quelques passages d'ailleurs ce régime est exprimé : *y maent... yn gwiscaw ymdanunt y gwisgoed a beris y ia[r]ll y dwyn udunt* (256.26), *ac a wisgawd y arneu ymdanaw* (217.11). Au contraire, le composé *ymwisgo* suppose qu'on n'envisage aucun régime. Cela ressort nettement de la phrase suivante : *Ef a* wiscawd ymdaw; *a gwedy llosgi cannwyll ohonei hi yn oleuat idaw ef wrth ymwiscaw...* (279.11) « il revêtit (un vêtement) autour de lui; et après qu'elle eut allumé une lumière pour l'éclairer pendant qu'il s'habillait... ». En d'autres termes, le gallois ne dit pas comme le français « se laver la tête » et « se laver », mais bien « laver sa tête » et « se laver ». Le composé qui correspond à notre réfléchi ne s'emploie en principe qu'intransitivement.

Il faut mettre à part le verbe *ymchoelud*. Celui-ci, dont l'emploi ordinaire est intransitif, peut aussi s'employer transitivement : *ymchoelut y wyneb att yr erchwyn a oruc ef* (4.24) « il tourna son visage vers la ruelle » (cf. 7.7 et 172.15). C'est que le simple de ce verbe n'existe plus. Le composé cumule par suite les deux emplois.

Une raison analogue peut expliquer l'emploi transitif du composé *ymlit* « suivre », qui, lorsqu'il a un régime, le construit toujours directement sans *ac* (9.4, 7.9 et 18, 10.15, 140.17, 147.6, 172.16, 194.15). La langue n'a pas conservé le simple correspondant; elle ne connaît qu'un autre composé, *dilit* (28.12 et 14 etc.). C'est probablement sur le modèle de *ymlit* que s'est créé *ymganlyn* à côté de *canlyn* « suivre » (187.3). On rencontre *ymganlyn* sans régime (234.13) et suivi de *ac* (193.5 au sens de « résulter de »). Toutefois, il y a une autre raison qui explique l'emploi de *ym-* dans un verbe signifiant « suivre ». C'est que l'idée est de celles qui comportent une intention et une participation particulières du

Digitized by Google

sujet. Déjà dans un bon nombre des composés mentionnés ci-dessus, le préverbe *ym-* pouvait se justifier par une raison analogue; mais la valeur réfléchie restait plus ou moins sensible. Voici maintenant une liste de verbes, dans lesquels le préverbe *ym-* paraît marquer simplement un intérêt particulier du sujet à l'action.

ymardelw « prendre fait et cause pour », avec *o* (253.5, 257.28 et 29) ou avec *ac* (200.4); le simple *ardelw* a déjà cette valeur (avec *o* 253.10, 262.18; cf. *ar delw caru* « à cause de l'amour » 260.15). Dans le passage 209.27, on lit *ar deulu wrth y vorwyn*, que M. J. Loth (*Mab.*, 2e éd., II, 203) propose de corriger en *ardelw wrth y vorwyn* « prendre à parti la jeune fille »; la phrase manque malheureusement dans W. B.

ymardisgwyl « prendre des précautions », sans régime (133.6).

ymaros « demeurer, séjourner » (160.23), à côté de *arhos* (168.9). Dans les passages 230.11 et 14, *ymarhos* suivi de *am* a le sens spécial de « valoir en acompte sur ».

ymdianc « s'échapper » (130.26); le simple *dianc* a déjà ce même sens (210.16, etc.).

ymdireidi « avoir confiance, se reposer sur quelqu'un », avec *o* (122.30).

ymdwyn « porter » (au sens général 136.10), « porter un enfant » (109.29). Le simple *dwyn* signifie « porter » en général.

ymlithraw « se glisser » (184.18). C'est déjà également le sens du simple *llithraw*, qui se dit du temps qui coule (94.14), d'entrailles qui s'échappent (190.4), de vêtements qui glissent (269.6).

ymwrafun « faire obstacle » (sans régime 48.23); le simple *gwrafun* veut dire « refuser ». A côté de *gomedd* « refuser », il existe un composé *ymomedd*, qui a le même sens (*imomet*, *B. B. C.* 10.25 Sk. = 30.2 Ev.).

Enfin, la liste des composés avec *ym-* dans les Mabinogion comprend encore les deux suivants : *ymodwrd* (268.21) qui

Digitized by Google

désigne un « murmure moqueur » (cf. le simple *godwrd*, 290.19) et *ymgennattau* qui veut dire « envoyer des messagers (80.9). Ce dernier est peu sûr : le W. B. dans le passage correspondant porte *yn gennatau*.

Si l'on met à part ces deux derniers, où la valeur du préverbe n'apparaît pas clairement, les verbes de la liste précédente ont le grand intérêt de montrer le terme où devait aboutir l'emploi du préverbe *ym*. Ces verbes correspondent en somme à ce qu'on appelle des moyens. On avait pu en rencontrer déjà dans les listes précédentes, qui avaient une valeur très voisine de celle du moyen grec; mais il subsistait parfois quelques différences qui ont été signalées. Cette fois, il s'agit bien de notions que le grec exprime d'ordinaire par des moyens (suivre, ἕπεσθαι ; avoir confiance, πείθεσθαι; prendre des précautions, φυλάττεσθαι; s'échapper, σώζεσθαι; prendre le parti de, πρὸς ou μετά τινος ἵστασθαι, etc.). Ces notions appellent le moyen autant que celles de « combattre » (μάχεσθαι), de « converser » (διαλέγεσθαι), de « prier » (εὔχεσθαι), pour lesquelles on a observé plus haut en gallois l'emploi du préverbe *ym*. Quand on poursuit l'étude des composés gallois avec *ym-* jusqu'à la langue moderne, on est frappé de l'extension qu'a prise cette valeur moyenne. Mais ce n'est pas le lieu de toucher à cette question, dans laquelle devrait entrer aussi la comparaison du réfléchi français. Il suffisait de marquer d'un mot la place qu'elle tient dans la langue des Mabinogion, qui connaît et pratique déjà des emplois très variés du préverbe *ym-*.

Digitized by Google

L. GOUGAUD

LA CROYANCE AU RÉPIT PÉRIODIQUE DES DAMNES DANS LES LÉGENDES IRLANDAISES

La croyance à la mitigation des peines des âmes du purgatoire, et même des tourments des damnés, a trouvé des partisans au moyen âge. Certains vers du poète Prudence [1], quelques lignes de saint Augustin [2] et d'autres Pères [3] ont amené les Scolastiques à s'occuper de la question. Si, à la suite des discussions de l'Ecole, les théologiens se montrèrent généralement opposés à l'idée d'une mitigation quelconque des supplices des damnés [4], la croyance continua néanmoins à se manifester dans un grand nombre d'œuvres d'imagination, et on en constate la persistance jusque dans la liturgie, témoin cette curieuse *Missa pro cujus anima dubitatur* (ou *desperatur*), qui se rencontre dans beaucoup de sacramentaires et de missels antérieurs à la revision du missel romain par saint Pie V (1565-1572) [5].

(1) *Cathemerinon*, V, 125 (MIGNE, P. L., LIX, 827).

(2) *Enchiridion*, 110, 112 P. L., XL, 283-285) ; *De Civit. Dei*, XXI, 24, 3 (P. L., XLI, 738-739) ; In Ps., 105, 2 (P. L., XXXVII, 1406).

(3) Les passages invoqués des autres Pères ne sont guère explicites ni probants. Cf. Sisto DA SIENA, *Bibliotheca sancta*, Parisiis, 1610, p. 442-443.

(4) Voir J. TURMEL, *L'eschatologie à la fin du IVe siècle* (*Revue d'hist. et de littérat. religieuses*, V, 1900, p. 226-231). — La croyance au répit dominical des âmes du purgatoire conserva de nombreux partisans : Jean BELETH, *Rationale*, 51 (P. L., CCII, 57); Durand DE MENDE, *Rationale*, IV, I, 28; Sicard DE CRÉMONE, *Mitrale*, 3 (P. L., CCXIII, 132). Cf. A. FRANZ, *Die Messe im deutschen Mittelalter*, Freiburg-im-Br., 1902, p. 145-148.

(5) Voir Dom A. CABASSUT, *La mitigation des peines de l'enfer d'après les livres liturgiques* (*Revue d'hist. eccl.*, XXIII, 1927, p. 65-70).

Digitized by Google

Une forme de mitigation consistant à faire bénéficier les damnés d'une interruption périodique de leurs tourments apparaît dans une foule de productions littéraires du moyen âge. Le thème du répit périodique se présente notamment, et avec des particularités que d'autres chercheurs ont déjà remarquées [6], dans les récits des conteurs irlandais dont on connaît l'exubérante fantaisie, et aussi dans la littérature hagiographique du pays, où les traits fantastiques surabondent également. Toutefois, la croyance n'est pas d'origine irlandaise. Par quelles voies a-t-elle donc pénétré dans l'île ? Comment y a-t-elle été exploitée ? Dans quelle mesure les récits irlandais, lus avec avidité dans tout l'Occident en de multiples versions ou adaptations en diverses langues, ont-ils pu, à leur tour, contribuer à la fortune de l'idée du répit périodique ? Tels sont les points sur lesquels nous avons fait porter nos recherches.

Dans la *Cáin Domnaig* (Loi du dimanche), épître sur l'observance du dimanche dans laquelle on a reconnu des particularités linguistiques appartenant à l'époque du vieil-irlandais, on lit que « le peuple d'enfer lui-même n'est pas châtié ce jour-là (le dimanche) » [7].

Dans le *Voyage des fils d'O'Corra*, récit légendaire dont la composition peut remonter au XI[e] siècle, il est fait mention d'oiseaux « qui sont les âmes qui s'échappent chaque dimanche des lieux infernaux » [8].

Les auteurs de ces deux ouvrages avaient donc recueilli la croyance au congé dominical des damnés.

La Vision d'Adamnan parle d'un répit qui durait trois heures seulement le dimanche [9]; mais il se peut qu'il

(6) Voir spécialement les études suivantes de M. St John D. SEYMOUR : *Irish Versions of the Vision of St Paul* (*Journal of theological Studies*, XXIV, 1923, p. 58); *The Eschatology of the early Irish Church* (*Zeitschrift für celtische Philologie*, XIV, 1923, p. 200 et suiv.); *Notes on Apocrypha in Ireland* (*Proceedings of the R. Irish Academy*, XXXVII, 1926, p. 114).

(7) J. G. O'KEEFFE, *Cáin Domnaig : the Epistle concerning Sunday* (*Eriu*, II, 1905, p. 195). Sur les diverses parties de la *Cáin* et leurs dates, voir *Rev. Celt.*, XLIII, 1926, p. 451.

(8) *The Voyage of the Húi Corra*, éd. et tr. Whitley Stokes (*Revue celtique*, XIV, 1893, p. 48-49); C. S. BOSWELL, *An Irish Precursor of Dante*, London, 1908, p. 160.

(9) Ed. et trad. BOSWELL, p. 43.

Digitized by Google

s'agisse ici non des damnés, mais des âmes du purgatoire [10]. C'est également d'un répit d'une durée de trois heures, mais qui, au lieu d'être hebdomadaire, se renouvelait tous les jours, qu'il est question dans la *Vision de Tondale*, écrite par l'Irlandais Marc, en 1149. Celui qui bénéficie de ce répit quotidien est le roi Cormac Mac Carthy († 1138), précipité en enfer à cause des graves désordres de sa vie [11].

Moins ancienne, la *Vie de S. Grégoire le Grand* (*Betha Grighora*), récemment publiée par M. J. Vendryes, a aussi recueilli l'idée du repos dominical, mais on y décrit, en outre, les curieux avatars d'un noir habitant des infernales demeures dont les membres blanchissent progressivement par suite des prières de S. Grégoire. Etant devenu parfaitement blanc, au bout de trois semaines, « il éleva les mains et adressa des actions de grâces à Dieu et à Grégoire, et il dit à Grégoire : « Grâce à ta prière, je vais au ciel maintenant ». Puis il le quitta en le couvrant de bénédictions [12].

Ce que nous apprennent sur les congés de Judas Iscariote les diverses recensions de la *Navigatio Brendani* mérite particulièrement d'être relevé. On possède une dizaine de manuscrits de la *Navigatio* appartenant aux XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles. Le plus ancien (Munich, S. Mang. 10 [17740] remonte même peut-être à la fin du X^e^ [13].

Il arriva qu'au cours de sa longue odyssée, si fertile en incidents variés, S. Brendan aperçut un jour une étrange forme humaine assise sur un rocher en plein océan. C'était Judas. Interrogé par le saint au sujet de sa présence inattendue en un tel lieu, le solitaire répondit :

(10) Cf. St John D. SEYMOUR, *Notes on Apocrypha*, p. 114.

(11) *Visio Tnugdali*, éd. A. Wagner (Erlangen, 1882), p. 44.

(12) *Betha Grighora*, 11 (*Rev. celtique*, XLII, 1925, p. 136-139) ; cf. p. 149.

(13) Voir notamment C. STEINWEG, *Die handschriftlichen Gestaltungen der lateinischen Navigatio Brendani* (*Romanische Forschungen*, VII, 1893, p. 6 et 48) ; C. WAHLUND, *Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt* (*Skrifter utgifna af K. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet i. Upsala*, IV, 3, Upsala, 1900, p. XXX) ; Werner MEULERTT, *Oestliche Züge in der N. B.* (*Zeitshrift für romanische Philologie*, XLV, 1925, p. 308).

Digitized by Google

« Ego sum infelicissimus Iudas atque negociator pessimus. Non merito habeo locum istum, sed misericordia ineffabili Ihu Xpi. Non mihi dabatur penitentie locus, sed propter indulgentiam redemptoris, propter dominicam resurrectionem. Nam tunc dominicus erat dies. Mihi enim videtur quando sedeo hic quasi sim in paradiso deliciarum propter timorem tormentorum que ventura sunt in hoc sero. Nam ardeo... Modo vero refrigerium habeo hic omni die dominica a vespere usque ad vesperas et in nativitate dni usque ad epyphaniam et a pasca usque ad pentecosten et in purificatione dei genitricis atque assumptione. Postea crucior in profundo inferni cum Herode, Pilato, Anna et Caypha. Idcirco coniuro vos pro redemptore mundi ut intercedere dignemini ad dominum Ihesum ut habeam hic potestatem esse usque ad ortum solis cras... ».

Alors, saisi de compassion, Brendan intercéda pour le malheureux, et, quand la bande vociférante des démons accourut, le dimanche soir, à l'heure des vêpres, pour se saisir de Judas, le saint les repoussa par ces paroles : « Je vous ordonne, au nom de Jésus-Christ, de ne le point tourmenter avant demain matin. » *Et ita factum est* (14).

Dans la N. B. et les nombreux textes dérivés, les jours et périodes des trêves accordées à Judas sont les suivants :

1° Des vêpres du samedi aux vêpres du dimanche ;
2° De Noël à l'Epiphanie ;
3° De Pâques à la Pentecôte ;
4° En la fête de la Purification ;
5° En la fête de l'Assomption.

Dans certaines Vies de S. Brendan, qui ont adopté cet épisode, Judas voit la porte de l'enfer s'ouvrir non seulement aux deux fêtes susdites de la Sainte Vierge, mais à toutes les fêtes de Marie (15).

(14) *Navigatio Brendani*, éd. C. Schröder, *Ein lateinischer und drei deutsche Texte* (Erlangen, 1871), p. 29-30 ; éd. P. Moran, *Acta S. Brendani* (Dublin, 1872), p. 121-125 ; éd. C. Wahlund, *Eine altprovenzalische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt* (*Festgabe Wendelin Foerster*, Halle, 1902, p. 193-194).

(15) Voir *Vita secunda Brendani*, 43-48, éd. C. Plummer, *Vitae Sanctorum Hiberniae* (Oxonii, 1910), t. II, p. 286 ; *Betha Brenainn Clúana Ferta*, 35, éd. C. Plummer, *Lives of Irish Saints* (Oxford, 1922), t. I, p. 66, et t. II, p. 65. Le texte de la N. B. publié par Jubinal est évidemment corrompu et absurde (*La légende latine de S. Brandaines*, Paris, 1836, p. 44).

Digitized by Google

Dans la pièce intitulée *Les Douze Apôtres de l'Irlande*, Judas se lamente longuement sur son terrible destin, mais il n'y est question d'aucune mitigation en sa faveur (16).

Une question se pose : quels sont, par rapport au point spécial qui fait l'objet de cette étude, les éléments empruntés et quels sont ceux qui peuvent être le fruit de l'imagination irlandaise ?

L'idée du répit dominical des damnés se présente dans quelques lignes d'un traité de S. Pierre Damien († 1072) adressé au pape Nicolas II, qui ont fait fortune au moyen âge. L'auteur raconte que, de son temps, on voyait apparaître, aux environs de Pouzzoles, près de Naples, tous les samedis, à l'heure des vêpres, d'affreux volatiles que « l'on croyait être des âmes condamnées aux supplices vengeurs de la géhenne », et qui demeuraient en liberté jusqu'au lundi matin (17).

Le passage se retrouve presque littéralement dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais († 1264 ?) (18). Conrad de Querfurt († 1202), qui place le lieu du répit dans l'île d'Ischia, peu éloignée de Pouzzoles, dit qu'on regardait ces sinistres oiseaux soit comme des âmes en peine, soit comme des démons. Il fait commencer leur congé hebdomadaire dès l'heure de none le samedi (19).

Rappelons, en passant, les âmes-oiseaux du *Voyage des fils d'O'Corra* (20).

Bien avant le XI[e] siècle, l'écrit apocryphe qui porte le nom de *Visio Pauli* avait contribué à répandre l'idée du repos

(16) Ed. C. Plummer, *Lives*, t. I, p. 100-102, et t. II, p. 96-98.

(17) Pierre Damien, *Opusc. IX. De abdicatione episcopatus*, 3 (P. L., CXLV, 427). Dans un autre traité (*Opusc. XXXIII. De bono suffragiorum*, 3 : P. L., CXLV, 565), S. Pierre Damien semble plutôt avoir en vue les âmes du purgatoire. Cf. A. Franz, *op. cit.*, p. 144, 145 et 147.

(18) *Speculum historiale*, XXV, 62 (Duaci, 1624, p. 1013).

(19) *Epist. ad Herbod.*, éd. Leibnitz, *Scriptores rerum Brunsvicensium* (Hanoverae, 1707-1711), t. II, p. 698.

(20) Sur les âmes revêtant la forme d'oiseaux, voir encore *Les deux chagrins du royaume du ciel*, éd. G. Dottin, dans la *Rev. celtique*, XXI, 1900, p. 377, et consulter le *Glossaire des parlers du Bas-Maine* du même auteur, p. 117 (Chassannquin) ; Georg Weicker, *Der Seelenvogel in der alten Literatur und Kunst* (Leipzig, 1902) ; A. Haggerty Krappe, *An Italian Legend in Peter Damian* (*Romanic Review*, XV, 1924, p. 96-99).

Digitized by Google

hebdomadaire des réprouvés. Cet opuscule nous est parvenu sous diverses formes. Le texte grec original remonte au moins au IV^e^ siècle. De la rédaction latine complète, publiée en 1893 par M. M. R. James, nous avons un manuscrit — un seul — qui est du VIII^e^ siècle (Paris, B. N., Nouv. acquis. lat. 1631). Des recensions abrégées, moins anciennes, ont été publiées en 1885 par H. Brandes. Or, tous ces textes font mention, sous une forme ou sous une autre, d'un répit dominical en faveur des réprouvés obtenu par l'intercession de S. Michel et de S. Paul.

La rédaction complète met les mots suivants dans la bouche du Sauveur : « ... in die enim qua resurrexi a mortuis dono vobis omnibus qui estis in penis noctem et diem refrigerium in perpetuum » (21). Il faut ajouter que, d'après le même texte, le *refrigerium* est accordé aux damnés non seulement pour la fête de la Résurrection et la nuit qui la précède, mais pour tous les dimanches de l'année et la nuit précédente, le dimanche étant considéré comme la commémoration hebdomadaire de la fête de Pâques. C'est ce qui ressort, en effet, des dernières lignes du paragraphe : « [H]anc autem magnam percepistis gratiam *nocte et die Dominice* refrigerium propter Paulum dilectissimum dei qui descendit ad vos ».

La première recension de l'édition Brandes dit : « ... et dedit eis refrigerium omnibus dominicis et noctibus usque in diem iudicii » (22) ; et, plus précise, la seconde, « qui, remarque Paul Meyer, a eu au moyen âge un succès considérable » (23), porte : « Dono vobis requiem ab hora nona sabati usque in prima hora secunde ferie » (24).

La *Visio Pauli* a certainement circulé en Irlande. Son influence sur la *Vision d'Adamnan*, spécialement en ce qui

(21) Ed. M. R. James, dans *Texts and Studies* (Cambridge, 1893), t. II, 3^e^ partie, p. 36.

(22) *Visio Pauli. Ein Beitrag zur Visionsliteratur*, Halle, 1885, p. 67.

(23) Paul MEYER, *La descente de S. Paul en enfer* (*Romania*, XXIV, 1895, p. 359).

(24) Ed. Brandes, p. 79.

Digitized by Google

touche la description des supplices de l'enfer, paraît indubitable à M. C. S. Boswell [25]. On possède d'ailleurs un fragment d'adaptation irlandaise de cet apocryphe [26].

Il existe aussi une version gaélique du *Transitus Mariae*, autre apocryphe qui n'ignore pas non plus le répit dominical, qui est donné ici comme le résultat de la prière de Marie. Toutefois, il est d'une durée de trois heures seulement [27], laps de temps que nous avons relevé, on s'en souvient, dans plusieurs récits légendaires d'Irlande.

Bon nombre d'auteurs disent expressément que le *refrigerium* fut étendu à tous les dimanches de l'année en souvenir de l'événement de la résurrection du Christ [28]. Et si la fête de Pâques a été choisie comme fête de repos pour les damnés, c'est évidemment en considération de la délivrance des âmes captives, qui fut opérée par le Christ lors de sa descente aux enfers, entre sa mort et sa résurrection. Cet article de foi tenait anciennement une place beaucoup plus grande que de nos jours dans la pensée chrétienne et aussi dans la liturgie pascale [29].

Quant à l'extension de l'interruption des tourments de Pâques à la Pentecôte et de Noël à l'Epiphanie, je n'en ai trouvé trace dans aucun document antérieur aux récits de la légende de S. Brendan [30]. Les douze jours compris entre Noël et l'Epiphanie, ou entre « les deux Noëls », comme on disait en Irlande, jouissaient dans l'Eglise de ce pays d'un

(25) *Op. cit.*, p. 105-106.

(26) St John D. SEYMOUR, *Irish Versions of the Vision of St Paul*. Sur une adaptation galloise de la V. P., voir Robert WILLIAMS et G. HARTWELL JONES, *Selections from the Hengwrt Manuscripts preserved in the Peniarth Library*, London, 1892, t. II, p. 284 et 635.

(27) St John D. SEYMOUR, *Notes on Apocrypha*, p. 114.

(28) S. Pierre DAMIEN, *loc. cit.*; Vincent DE BEAUVAIS, *loc. cit.*; *Navigatio Brendani*, éd. Wahlund, p. 193. Cf. Arturo GRAF, *Miti, leggende e superstizioni del medio evo*, Torino, 1892, t. I, p. 248.

(29) Voir mon article sur *Un chant triomphal de Pâques : le « Salve festa dies »* (*La Vie et les Arts liturgiques*, avril 1925, p. 257-262).

(30) A moins que les mots « les jours de la Pentecôte » (τὰς ἡμέρας τῆς πεντηκοστῆς) de l'*Apocalypse de Marie* (éd. James, rec. cité, p. 126) ne doivent être interprétés par les cinquante jours de Pâques à la Pentecôte, comme l'a cru C. W[EYMAN], *Zu Prudentius* (*Theologische Quartalshrift*, LXXVI, 1894, p. 700).

Digitized by Google

caractère festif privilégié. L'exercice de certaines pénitences était suspendu pendant cette période liturgique (31).

Par contre, la croyance suivant laquelle la fête de l'Assomption pouvait être une occasion de délivrance pour les âmes torturées dans « le tartare » (c'est le terme employé dans les textes les plus anciens), ou du moins pouvait apporter un certain adoucissement à leurs peines, a laissé des traces dans l'ancienne liturgie gallicane et chez un grand nombre d'auteurs (32).

Si l'Irlande a reçu des pays continentaux la notion première du répit périodique, elle l'a renvoyée outre-mer développée, enrichie et enchâssée dans des légendes dont s'est passionné le moyen âge. La fréquence et la durée du répit varient beaucoup dans les productions continentales, suivant les modèles que leurs auteurs avaient sous les yeux. Les tourments sont suspendus pour les damnés au moins pendant la majeure partie du dimanche, sauf dans les versions en langues vulgaires de la *Vision de Tondale*, où, conformément à l'original, la suspension ne dure que trois heures (33). Dans les versions françaises de la *Visio Pauli*, le répit s'étend de l'heure de none le samedi jusqu'au lundi matin, conformément à la seconde recension de Brandes (34).

(31) *An Irish Penitential*, éd. et trad. E. J. GWYNN (*Eriu*, VII, 1914, p. 140-141, 150-151, 152-153) ; E. J. GWYNN et W. J. PURTON, *The Monastery of Tallaght* (*Proceedings of the R. Irish Academy*, XXIX, 1911, p. 138).

(32) *Missale Gothicum*, éd. H. M. Bannister. London, 1917, t. I, p. 31 ; *Sermo de Assumptione B. M.*, parmi les *sermones dubii* de S. Ildefonse, et qui a été attribué par certains à S. Odilon, abbé de Cluny (P. L., XCVI, 263 ; CXLII, 1027) ; S. Pierre DAMIEN, *Opusc. XXXIV*, 3 (P. L., CXLV, 587) ; *Vita Veronicae de Binasco* († 1497) V, 9-10 (Boll., *Acta sanct.*, Jan. II, 198). — Par contre, d'après une opinion émise au XIII^e^ siècle, les peines des démons augmenteraient le jour de l'Assomption. (Voir Paul MEYER, *Notes sur un recueil d'« exempla »*, dans *Notices et extraits de manuscrits*, t. XXXIV, 1^re^ partie, p. 405 et 411.)

(33) Version française, éd. V. H. Friedel et Kuno Meyer, *La Vision de Tondale* (Paris, 1907), p. 45 ; Version irlandaise, même ouvrage, p. 113. On connaît des versions allemandes, hollandaises, anglo-normandes, anglaises, suédoises, finlandaises, espagnoles, provençales, italiennes, islandaises, etc., de cette Vision. Cf. Ad. MUSSAFIA, *Sulla visione di Tundale* (Kais. Akad. der Wissenschaften zu Wien. Sitzungsberichte, t. LXVII, p. 157 et suiv.).

(34) Ed. Ozanam, v. 297 et suiv., dans *Dante et la philosophie catholique au XIII^e^ siècle* (Paris, 1839), p. 343-355 ; éd. Paul Meyer, v. 273 et suiv., dans *La descente de S. Paul aux enfers*, *rec. cité*, p. 374-375.

Digitized by Google

Quant à la *Navigatio Brendani*, traduite dans toutes les langues de l'Occident, elle a eu, au moyen âge, le plus grand succès [35]. Les versions qu'on en possède assignent généralement au congé hebdomadaire de Judas les mêmes limites que le texte latin, c'est-à-dire, des vêpres du samedi à celles du dimanche. On note cependant, ici ou là, quelques divergences :

« Jou ai men refroidement en tous les jors de dyemenche dou matin dusques à le vesprée » [36].

« Doch was im rû sus gemaht
Alle sunâbendes naht
Biz des suntages zû nône [37] ».

Presque tous les textes français de la littérature « brendanienne » sont également fidèles à l'original relativement aux trêves liturgiques de Noël à l'Epiphanie et de Pâques à la Pentecôte [38]. Mais, en ce qui concerne les fêtes de la sainte Vierge, il règne une assez grande diversité. Une version française fait suivre les mots « a la purification et au ior de l'asomption » de ceux-ci : « et les autres sollempniex festes » [39]. Après l'indication des deux mêmes fêtes de Notre-Dame, une version en vieux vénitien ajoute : « e in lo di de ogny santi » (et le jour de la Toussaint) [40].

Sorti de la légende de S. Brendan, l'épisode de Judas a trouvé place dans d'autres œuvres d'imagination. Citons l'*Image du monde* de Gautier de Metz (XIII[e] siècle) [41], *Baudouin de Sebourc*, poème du XIV[e] siècle [42], et la continua-

(35) Voir mes *Gaelic Pioneers of Christianity*, Dublin, 1923, p. 117-120, et P. F. BAUM, *Judas' Sunday Rest* (*Modern Language Review*, t. XVIII, 1923, p. 169-175).

(36) Version française en prose (B. N. Ms. fr. 7595), éd. Jubinal, p. 96; Version fr. en prose (B. N. Ms. fr. 1553), éd. Wahlund, *Die altfr. Prosaübersetzung*, p. 83-85.

(37) Versions allemandes en vers et en prose, éd. C. Schröder, p. 71, 143, 178-181.

(38) Cependant la version fr. en vers (B. N., Ms. fr. 7534), publiée par Jubinal (p. 152), omet la période du temps pascal.

(39) Ed. Wahlund, *Die altfr. Prosaübersetzung*, p. 185.

(40) Ed. Francesco NOVATI, *La Navigatio Brendani in antico veneziano* (Bibl. storica della Litteratura italiana, I), Bergamo, 1896, p. 55-56.

(41) Edélestand DU MÉRIL, *Poésies populaires latines du moyen âge*, Paris, 1847, p. 387-399.

(42) Chant XV, v. 446 et suiv. : éd. M. L. Boca, Valenciennes, 1841, t. II, p. 58.

Digitized by Google

tion de *Huon de Bordeaux* intitulée *Esclarmonde* [43]. De plus, un recueil d'*exempla*, que nous a conservé un manuscrit de la cathédrale de Neisse (Silésie), de la fin du XII[e] siècle, fait allusion au congé de Brendan. Cet *exemplum*, qui est intitulé *An suffragia damnatis prosint?* conclut par ces mots : « Item etsi in inferno penarum sit interruptio, tamen in inferno nulla est redemptio » [44].

Une gravure sur bois du *Livre de S. Brendan*, imprimé à Augsbourg en 1476, représente Judas sur son rocher. Il a une bourse suspendue au cou [45].

Par un dernier avatar, la croyance au *refrigerium* dominical de Judas réussit à pénétrer jusque dans la liturgie. « O quam gloriosus est dies in quo Iudas una hora diei refrigerium expectat accipere », lit-on dans une préface pour les dimanches dans un missel ambrosien imprimé à Milan en 1499 [46]. Vu la date et le caractère du livre qui la contient, cette courte phrase en dit long sur la fortune de la légende.

(43) Cf. P. F. BAUM, *art. cité*, p. 176-177.

(44) *Exempla aus Handschriften des Mittelalters*, édités par Joseph Klapper, dans la *Sammlung mittellateinischer Texte* d'A. HILKA, Heidelberg, 1911, p. 38.

(45) Gravure reproduite dans la revue *Æsculape* d'avril 1926 (sans pagination).

(46) Cité par M. Paul FOURNIER, dans *Un groupe de recueils canoniques italiens des X[e] et XI[e] siècles* (*Mémoires de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, XL, 1916, p. 901, note 4).

Digitized by Google

B. BOURDON

LE LANGAGE ET LA PENSÉE

Il n'est probablement pas de manuel de philosophie français qui ne consacre un développement spécial aux « rapports du langage et de la pensée ». Les philosophes, chez nous, distinguent donc généralement le langage de la pensée. Si on peut admettre qu'ils ont une idée assez nette de ce qu'ils appellent langage, on constate, d'ailleurs, qu'ils ne définissent pas clairement ce qu'ils désignent par le nom de pensée.

Le vulgaire, comme les philosophes, est évidemment porté à distinguer entre le langage et la pensée. Il fera remarquer que chez certains individus il n'y a pas correspondance exacte entre l'un et l'autre, que tel homme parle bien et pense médiocrement, que tel autre, au contraire, bien qu'ayant des idées justes, voire profondes, ne les exprime que difficilement et peu correctement.

Quand Boileau affirme que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, lui-même maintient, en somme, une distinction entre la pensée et le langage. Son affirmation, pour beaucoup, apparaîtra d'ailleurs comme contestable.

Quelles sont exactement la signification et la valeur de cette distinction, admise à la fois par beaucoup de philosophes et par le vulgaire, entre le langage et la pensée, c'est ce que je me propose d'examiner.

Il n'est pas nécessaire de définir d'abord le langage, mais il l'est de rechercher ce que peut signifier le mot pensée.

Digitized by Google

Or, il est incontestable que, quand on distingue langage et pensée, on entend, par pensée, des phénomènes psychologiques tels que ceux qui se manifestent lorsqu'on réfléchit, médite; observer une couleur, écouter un bruit, soupeser, palper un objet, bref, percevoir n'est pas penser. La pensée, en ce sens, pourrait être considérée comme constituée par l'ensemble des représentations, des idées.

Beaucoup de philosophes déclareront, d'ailleurs, que la pensée n'est pas simplement l'ensemble de nos idées, qu'elle implique en outre diverses fonctions, activités mentales, telles que l'attention, la comparaison, l'association, le raisonnement, s'exerçant sur ces idées.

Posons donc, comme point de départ, la définition suivante : par pensée, il faut entendre les idées, les phénomènes psychologiques de caractère représentatif et les fonctions telles que celles qui viennent d'être énumérées (dont certaines, à vrai dire, s'exercent aussi bien dans le domaine des perceptions que dans celui des idées). Et maintenant nous nous demanderons : peut-on admettre une distinction essentielle entre la pensée ainsi entendue et le langage ?

A cette question on ne peut faire qu'une réponse négative.

Le langage, en effet, qu'il s'agisse de la parole ou de l'écriture, peut être un langage mental, intérieur, et alors il fait partie de l'ensemble de nos représentations, de nos idées. Non seulement il en fait partie, mais il est de même nature que certaines de nos représentations non verbales. Quand nous parlons, écrivons, nous éprouvons des sensations tactiles, auditives, visuelles, qui ne diffèrent nullement en nature de celles que nous pourrions éprouver en frappant du pied le sol, en observant le mouvement de nos mains occupées à un travail quelconque; par conséquent aussi, les représentations que nous pouvons avoir de notre parole, de notre écriture, ne peuvent pas différer en nature des représentations de mouvements quelconques effectués par nous, de sons et bruits quelconques entendus.

Digitized by Google

Si maintenant nous considérons les fonctions qui peuvent s'exercer sur les idées, nous constatons également que, sous ce rapport encore, langage et pensée ne se distinguent pas. Nous pouvons faire attention à des mots comme à des phénomènes quelconques, nous pouvons comparer, associer des mots, nous pouvons raisonner sur des mots et même sur de simples lettres; nous pouvons, par exemple, faire le raisonnement suivant, et continuellement les algébristes en font de semblables : $a = b$; or, $b = c$; donc $a = c$.

Il est donc incontestable qu'aucune différence de nature, essentielle, n'existe entre le langage et la pensée. Il reste, pourtant, à expliquer le fait, non moins certain, que nous sommes portés à admettre une telle différence.

L'explication ne peut être que celle-ci : dans l'ensemble de nos représentations, celles qui se rapportent au langage constituent un système particulier, pouvant présenter, à l'égard d'autres systèmes, une indépendance assez marquée. De même qu'un système spécial de représentations, relatives à une profession, à un métier définis, se développe chez celui qui exerce cette profession, ce métier, de même chez tout homme, obligé de se servir fréquemment du langage, se développe un système de représentations verbales. Ce système acquiert, d'ailleurs, un développement inégal chez les divers individus, en raison des aptitudes individuelles variables à parler ou écrire et d'un usage plus ou moins régulier de la parole ou de l'écriture. Il y aurait à distinguer, en outre, comme le savent les psychologues, plusieurs systèmes verbaux possibles; le système verbal oral diffère du système graphique, et chacun de ces systèmes peut se subdiviser lui-même en plusieurs autres : on connaît, par exemple, le système oral auditif, le système oral moteur, le système oral mixte auditivo-moteur.

Non seulement il est impossible d'opposer théoriquement langage et pensée, mais, chez certains hommes, le langage constitue même essentiellement la pensée, si nous entendons par pensée simplement l'ensemble des idées. Un psychologue

Digitized by Google

behavioriste, Watson, écrivait récemment ceci : « What the psychologists have hitherto called thought is in short nothing but talking to ourselves »; il exagérait certainement, mais exprimait cependant ce qui, chez beaucoup, est la vérité. Quiconque s'adonne régulièrement à des études abstraites — le philosophe, le juriste, le philologue, le littérateur — vérifiera sans doute facilement l'exactitude relative de l'affirmation qui précède.

Ce fait que la pensée peut, chez certains individus, prendre un caractère essentiellement verbal et rester, néanmoins, judicieuse, s'explique par une loi psychologique générale d'économie qu'on peut formuler ainsi : Il n'est pas nécessaire, pour que la pensée se déroule correctement, que nous nous représentions complètement tous les éléments des expériences complexes auxquelles cette pensée se rapporte, la représentation nette d'un seul de ces éléments pourra parfois suffire. On peut comparer ce qui arrive dans la perception : nous reconnaissons un homme simplement à sa démarche, au timbre de sa voix; nous entendons, de notre cabinet de travail, divers bruits qui se produisent dans la rue et nous reconnaissons qu'ils sont l'un celui du galop d'un cheval, l'autre celui des pas d'un homme, un troisième l'aboiement d'un chien, etc.; dans de tels cas notre représentation des objets qui causent les bruits est tellement confuse que certains pourraient affirmer, non sans vraisemblance, qu'elle fait entièrement défaut. Helen Keller, aveugle et sourde, a décrit parfois, avec une remarquable correction, des effets lumineux, acoustiques, c'est-à-dire des phénomènes qui lui étaient, dans leur spécificité, complètement inconnus, dont il lui était impossible d'avoir aucune représentation adéquate. Comment, entendant au loin un bruit et reconnaissant qu'il s'agit de la voix d'un homme, pourrions-nous avoir une représentation nette de cet homme, que peut-être nous n'avons jamais vu ? Comment pourrions-nous avoir des représentations nettes correspondant aux mots *chien*, *plante*, *chose*, *animal*, etc., employés pour signifier des idées générales, étant

Digitized by Google

donnés les innombrables aspects sous lesquels ont pu apparaître dans nos expériences les divers chiens, plantes, choses, animaux, etc., que nous avons perçus ?

Il s'agit maintenant d'expliquer l'opposition qui semble se constater parfois entre la médiocrité de ce qu'on appelle vulgairement l'intelligence et le talent verbal, ou, inversement, entre la puissance de l'intelligence et la médiocrité de l'expression.

On peut distinguer ici plusieurs cas principaux.

L'un de ces cas est celui de l'homme qui parle ou écrit peu et qui pense, de même, relativement peu de façon verbale. Ce cas se rencontre parmi les individus dont la profession n'exige pas un emploi fréquent du langage, dont l'attention se concentre d'ordinaire sur des objets, des phénomènes autres que des mots; par exemple, un physicien, un chimiste expérimentateurs feront du langage soit oral, soit écrit, un emploi moins fréquent qu'un avocat, qu'un philosophe; ils seront moins habitués que ces derniers à parler ou écrire; dans ces conditions, il pourra arriver, d'une part, qu'ils se représentent facilement, avec une précision relative, des instruments, des dispositifs, des expériences, et, d'autre part, qu'obligés, à certains moments, de décrire ces appareils et ces expériences et n'en ayant pas l'habitude, ils ne le fassent qu'avec quelque difficulté.

Un autre cas, bien connu, est celui de l'individu habile à parler ou écrire, mais n'exprimant que des idées banales, superficielles. Dans ce cas encore, il n'y a pas réllement opposition entre le langage et la pensée; celle-ci peut être elle-même verbale et facile comme la parole à haute voix, reproduire celle-ci.

Un troisième cas, intéressant, sera celui de l'homme qui, bien que pensant verbalement, ne saura traduire qu'avec peine sa pensée par la parole à haute voix ou par l'écriture. On peut supposer que ce cas existe; il se rencontre sans doute parmi les esprits méditatifs, dont la réflexion porte sur des idées abstraites, nécessitant, pour acquérir quelque précision,

Digitized by Google

de revêtir la forme verbale. L'opposition existe ici simplement entre le langage mental et, par exemple, la parole à haute voix. L'un peut, en effet, se développer dans quelque mesure indépendamment de l'autre; à ce sujet, on peut rappeler le fait suivant, bien connu : une personne sait chanter mentalement un air et s'étonne de ne pouvoir le chanter à haute voix. La parole à haute voix fait intervenir des organes périphériques qui peuvent ne jouer aucun rôle dans la parole mentale; celle-ci, chez l'homme réfléchi, mais taciturne, pourra donc progresser sans qu'il se produise un développement parallèle de la parole à haute voix. Il peut même arriver chez l'homme réfléchi, peu loquace, bien que pensant d'ordinaire verbalement, que la parole à haute voix, non habituelle, exigeant un effort, trouble la pensée, la rende confuse; de même, beaucoup de personnes, non habituées à lire à haute voix, comprennent plus difficilement ce qu'elles lisent ainsi que si elles le lisent, comme à l'ordinaire, en accompagnant simplement leur perception visuelle des mots d'une prononciation mentale de ces mots.

Remarquons, pour terminer, qu'une étude approfondie de la question des rapports du langage et de la pensée devrait considérer séparément tout au moins la parole et le langage écrit. Un homme peut avoir l'habitude de la parole, mais non celle de l'écriture, ou inversement. Les psychologues ont recueilli des témoignages qui prouvent que certains individus pensent plus facilement, plus activement, ont plus d'imagination en parlant, d'autres en écrivant.

Digitized by Google

Edouard GALLETIER

L'IMITATION ET LES SOUVENIRS D'HORACE

chez MARBODE, évêque de Rennes

Lorsqu'en septembre 1123 Marbode se fut éteint, chargé d'années, les épitaphes les plus flatteuses célébrèrent les vertus et les lumières du pieux évêque. Un de ses anciens élèves, qui allait être bientôt évêque d'Angers, Ulger (1), n'hésitait pas à proclamer :

Omnes facundos sibi uidimus esse secundos,
Nullus in ingenio par nec in eloquio.
Cessit ei Cicero, cessit Maro iunctus Homero,
Vt dicam breuiter, uicit eos pariter.

Eloge quelque peu hyperbolique, mais qui alors ne mettait point l'opinion en défiance : aux contemporains, Marbode pouvait apparaître comme un prosateur égal à Cicéron, comme un poète égal ou supérieur à Homère et à Virgile, d'autant plus aisément que le grand public n'avait pas la pratique quotidienne de ces auteurs révérés.

L'intention était louable de poser sur la tête de Marbode la couronne du prince des poètes latins, mais Ulger eût été peut-être mieux inspiré s'il avait reconnu en son ancien

(1) Migne, *Patrologie latine*, t. 171, p. 1463. Je renverrai toujours à l'éd. Migne, malgré son désordre et les fautes qui déparent le texte.

Digitized by Google

maître un disciple et un imitateur du poète de Venouse [2]. Un lecteur moderne, malgré les réminiscences de Virgile semées dans les vers de Marbode, entrevoit bien plutôt le visage d'Horace à travers ces œuvres poétiques dispersées sur une si longue existence. La chose n'est point pour nous surprendre. L'enseignement du *Trivium* faisait une belle place aux poètes latins, à Virgile, à Lucain, même au léger Ovide, et au groupe de ceux que l'on pourrait appeler les moralistes, Horace, Perse et Juvénal. La publication des catalogues dressés dans les bibliothèques épiscopales ou monastiques [3] est, à cet égard, absolument probante, et, dans plusieurs d'entre elles, Horace reste l'inséparable compagnon de Virgile, comme il l'avait été dans l'école antique ornée de leurs bustes jumeaux. D'autres humanistes, comme Baudry de Bourgueil, s'attacheront de préférence à Ovide; mais l'aimable poète dont la société demeure, après des siècles, aussi douce qu'elle le fut à Mécène, à Virgile, à Varius et à tant d'autres [4], n'avait-il pas de quoi charmer un esprit délicat et ami des Muses, comme fut celui de Marbode [5] ?

I

A dire vrai, Marbode ne le cite qu'une fois. Sans doute est-ce par réserve. Un prêtre, un évêque ne doit-il pas, par définition, rester fidèle à la tradition de saint Jérôme et, sinon maudire, du moins afficher le moins possible les noms

(2) Il va sans dire que je laisse de côté les vies de saints en vers et que j'étudie surtout les *carmina varia*. Sur cette question des sources, on trouvera bien peu de choses dans la thèse latine de l'abbé FERRY, *De Marbodi vita et carminibus*, Nîmes, 1877, et dans l'étude du Dr ERNAULT, *Marbode, évêque de Rennes, sa vie et ses œuvres*, dans *Bull. et Mém. de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XX, 1889.

(3) Voir l'intéressant ouvrage de L. MAITRE, *Les Ecoles épiscopales et monastiques en Occident avant les Universités*, dans *Arch. de la France monast.*, vol. XXVI, 1924. Voir surtout p. 192, 194, 197, 199 et 203.

(4) Cf. par exemple l'imitation d'Horace chez Raoul Tortaire, moine de Fleury au XIe siècle. (Voir E. DE CERTAIN, *Raoul Tortaire*, Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1855, t. XVI, p. 489-521.)

(5) Il connaît Sénèque et Cicéron, certainement aussi Perse, et cite un vers de Juvénal (XIII, 191) dans la lettre I (Migne, p. 1468).

Digitized by Google

de ces écrivains païens, sans lesquels pourtant il lui est difficile de penser ? Quand il ne renonce pas à la poésie, comme le firent par scrupule Odon de Cluny, Etienne de Fougères ou Guillaume de Nogent, il évite d'alléguer trop souvent les auteurs profanes aux attraits pernicieux. Mais le silence est vain et les modèles se trahissent d'eux-mêmes.

Il y a du reste des degrés dans cette imitation des anciens : tantôt une pièce entière dérive de cette source, tantôt c'est un développement ou un exemple, tantôt c'est une simple formule ou une fin de vers.

Ainsi dans les *Carmina Varia* (6) une *Satira in amatorem puelli sub assumpta persona* (7) est une véritable contrepartie de l'ode d'Horace qui lui a donné naissance. Au livre IV des *Odes* (8), le poète s'adresse en effet au jeune Ligurinus, tout fier de sa beauté et insensible à la passion qu'il inspire : il lui dit que le temps flétrira ses traits et qu'un jour viendra où les regrets tardifs entreront en son âme. Marbode reprend et développe cette courte pièce, mais il lui donne naturellement une conclusion plus honnête. *Impius ille quidem*, écrit-il, comme s'il blâmait avec Horace les rigueurs du beau Ligurinus, mais il s'empresse d'ajouter :

Crudelis et impius idem
Qui uitio morum corpus uetat esse decorum.

En quelques vers il peint à son tour la fragilité de cette beauté corporelle à laquelle on doit préférer la beauté de l'âme, et corrigeant, moralisant son modèle, il termine par ces mots :

Ergo dum flores, maturos indue mores.

La réputation ne va pas sans l'envie et, comme les poètes de tous les temps, il semble que Marbode ait eu à se plaindre des mauvais procédés de quelques jaloux qui lui reprochaient

(6) Migne, p. 1717, poème IV. C'est là précisément qu'il cite le nom d'Horace : *De puero quodam composuit Horatius Odam.* Il s'agit de l'ode 10 du livre IV.
(7) Migne, p. 1719, poème XII.
(8) *Odes*, IV, 3.

Digitized by Google

ses relations d'amitié, son aisance et sa renommée littéraire. Il écrit donc contre un envieux, *Contra inuidum*, quelques distiques alertes, où le dernier hémistiche du pentamètre reprend en refrain le premier hémistiche de l'hexamètre.

Rumpitur inuidia quod turba semper in omni
Monstramur digito, rumpitur inuidia.
Rumpitur inuidia quod amamur atque probamur.

A la lecture de la pièce et de ces derniers vers il est difficile de ne pas songer à l'Ode où Horace remercie Melpomène de l'avoir mis enfin au nombre des grands poètes, d'avoir atténué les morsures de l'envie, *iam dente minus mordeor inuido* (vers 16), de lui avoir donné l'art de plaire et de susciter dans la rue l'admiration des passants qui, du doigt, se le montrent :

Quod monstror digito praeteruntium... (v. 22)
Quod spiro et placeo, si placeo, tuum est (v. 24).

Un des morceaux les plus agréables que Marbode ait écrit est celui qui s'intitule *Sermo de uitiis et uirtutibus* ou encore *Petendam esse solitudinem* [9]; composé peut-être à une époque tardive, il exprime pourtant les sentiments éprouvés par l'auteur dans sa jeunesse, au temps où il vivait en Anjou. C'est l'éloge de la solitude qu'offrait à ses méditations la propriété d'un de ses oncles : l'herbe y était verdoyante, la forêt silencieuse, l'eau vive y courait sur le gazon. Le poète, au sortir des soucis de la ville, aimait à retrouver le calme de l'âme dans un domaine qui vraiment le rendait à lui-même.

Defessam mentem recreant et me mihi reddunt
Et faciunt in me consistere.

Mais le séjour de la campagne n'est profitable qu'à celui qui use de la tranquillité pour s'étudier et s'améliorer :

Frustra colis agrum
Incultae mentis damno si deficis ipse !

[9] Migne, p. 1665-1667. Les vers cités sont à la p. 1666.

Digitized by Google

C'est là seulement que l'on peut estimer chaque chose à son prix, chasser de son cœur la crainte et le désir, se rappeler la fuite des heures.

Déjà le favori de Mécène, las du tumulte et des obligations de la grande ville, avait proclamé que son petit domaine de Sabine était pour lui un véritable royaume qui « le rendait à lui-même », *mihi me reddentis agelli* et où il jouissait pleinement de l'équilibre de son être, *me constare mihi scis* (10). Soucieux de sa perfection morale, n'assimilait-il pas son âme à un champ qu'il faut amender et ne proposait-il pas à son intendant de comparer les progrès qu'ils avaient tous deux réalisés, l'un dans le domaine de la culture, l'autre dans le domaine de l'esprit ?

Certemus spinas animone ego fortius an tu
Euellas agro et melior sit Horatius an res.

Il semble bien que l'épître d'Horace à son *Villicus* soit à l'origine du charmant poème écrit quelque mille ans après par Marbode.

La poésie de l'évêque de Rennes n'a pas toujours ce caractère de confidence et d'intimité : il lui arrive souvent d'offrir à son lecteur un certain nombre de lieux communs dont l'opportunité est de tous les temps. Lui aussi invite l'homme à faire réflexion sur la brièveté de la vie (11), condamne la soif de l'or (12), flétrit les excès de la gourmandise (13), et l'on sent que dans sa mémoire et sur ses lèvres chantent les vers des *Satires*, des *Odes* et des *Epîtres*, où Horace a satisfait son goût inné, et bien romain, de moraliste. La force des souvenirs livresques est telle qu'ils s'imposent même dans les poésies les plus personnelles. Vers la fin de sa vie, Marbode écrit à son ancien élève Samson, alors évêque de Win-

(10) *Epîtres*, I, 14. Je cite successivement les vers 1, 16 et 4-5.

(11) Migne, p. 1696. Rapprocher *Odes*, I, 11.

(12) *Ibid.*, p. 1727 et 1728, les pièces XXXVIII et XXXIX. Voir aussi, p. 1723, la « *Dissuasio navigationis ob lucrum* ».

(13) *Ibid.*, p. 1708. Rapprocher *Satires*, II, 2.

Digitized by Google

chester [14]. Il voudrait bien le revoir, mais la mer les sépare et les flots lui font peur. N'est-ce point une excellente occasion de maudire l'audace de l'homme qui s'est élancé sur un élément qui n'était pas fait pour lui

Nostra sed improbitas res it in illicitas

comme jadis, au départ de Virgile, Horace avait reproché à l'homme sa témérité impie ?

Gens humana ruit per uetitum nefas [15].

S'agit-il d'illustrer de quelques exemples un développement moral ? l'œuvre d'Horace est un répertoire où l'on peut puiser aisément. L'homme, nous dit Marbode, n'aime pas à songer à son heure dernière et la mort vient tout offusquer de son ombre [16] :

Mortis quippe timor qui maximus esse timorum
Creditur impendens ceruicibus omnibus horis,
Sub quo stant reges omnisque caduca potestas
Obscurat quicquid uita delectat in ipsa.

Et à son esprit se présente le souvenir de Damoclès dont la satisfaction se trouva si fâcheusement troublée par la vue de l'épée suspendue sur sa tête. Voilà l'exemple, qu'avec sa prolixité habituelle, Marbode se plaît à développer longuement, alors que quelques vers avaient suffi à Horace pour peindre l'inquiétude de l'imprudent convive [17].

Si, obéissant à la traditionnelle misogynie du moyen âge, Marbode vient à faire le procès des femmes [18] et voit en elles la source de tous les maux, il n'a qu'à choisir pour illustrer sa thèse parmi les héroïnes de la mythologie. A côté de la Chimère monstrueuse [19], voici Eriphile et Clytemnestre et l'histoire attendue de Charybde, des Sirènes et de Circé.

(14) *Ibid.*, p. 1658, pièce XXI.
(15) *Odes*, I, 3, 26.
(16) Migne, 1712 et 1713.
(17) *Odes*, III, 1, 16-21.
(18) Voir tout le chapitre intitulé *De Meretrice*, p. 1698-1699.
(19) Marbode emprunte l'épithète de *triformis* à Horace (*Odes*, I, 27, 24).

Digitized by Google

Or, dans l'épître qu'il adressait à Lollius [20], Horace vantait la prudence avec laquelle Ulysse avait su triompher des pires séductions :

Sirenum uoces et Circae pocula nosti;
Quae si cum sociis stultus cupidusque bibisset
Sub domina meretrice fuisset turpis et excors,
Vixisset canis immundus uel amica luto sus.

Après avoir, lui aussi, fait mention des Sirènes dont Ulysse déjoua si habilement les ruses, Marbode, à la suite d'Horace, continue par l'aventure de Circé, et il est à peine besoin de souligner entre ses vers et ceux du poète antique la similitude de la pensée et la correspondance des termes :

Nec minus et Circes male dulcia pocula cauit
Quae qui potarunt formas traxere ferinas
Effecti canibus similes suibusque lutosis [21].

En dehors des passages que nous avons étudiés jusqu'ici, il y a bien d'autres cas où s'affirme de façon incontestable la familiarité de Marbode avec Horace. Sans qu'il veuille emprunter à son modèle un thème ou un exemple, le bon évêque trouve, à point, sous sa plume une expression d'Horace et, par l'effet naturel d'un long commerce et d'une sympathie véritable, le vers commencé s'achève par une fin de vers horatienne.

La prose même de Marbode n'échappe pas à cette obsession. Dans la lettre [22] qu'il écrit à Renaud de Martigné, évêque d'Angers dont l'élection passait pour assez peu régulière, il l'invite à modérer en lui l'emportement de la jeunesse, à craindre quelque jour les disgrâces de la Fortune : « *Impetum feruidae iuuentutis compesce et inflata nimium secundae*

(20) *Epîtres*, I, 2, 26-29.
(21) Migne, p. 1699.
(22) La lettre est dans Migne, p. 1465-1472. Le texte cité figure à la p. 1471.

Digitized by Google

fortunae uento uela contrahe », dans les termes mêmes où Horace donnait à Licinius les mêmes conseils [23] :

Sapienter idem
Contrahes uento nimium secundo
Turgida uela.

Il n'y a pas là un simple hasard, pas plus que dans les vers où quelques mots viennent d'eux-mêmes achever la mesure. Faut-il rappeler la duchesse Ermengarde [24] à la juste appréciation des biens matériels, même des biens de l'esprit dont elle est si largement pourvue, le poète l'avertit qu'un jour tout cela lui manquera et « ne sera plus que fable » :

Haec quoque deficient et tantum fabula fient,

double souvenir d'Horace [25] qui avait terminé un vers des *Epîtres* par semblable expression, *et fabula fias*, et qui, dans les *Odes*, avait évoqué aux yeux du riche Sestius les Mânes qui ne sont qu'un vain nom, *Fabulaeque Manes.*

Pour rendre cette idée banale que le mérite est grand de venir à bout d'une besogne difficile, c'est un vers célèbre d'Horace qui se présente au poète et qui lui prête une formule :

Nam maxima laus est
Rem perdifficilem summo superare labore [26].

Avant lui, Horace n'avait-il pas employé un tour analogue pour dire que ce n'est pas une tâche aisée de plaire aux grands ?

Principibus placuisse uiris non ultima laus est.

Marbode veut-il nous donner l'idée de la fuite implacable des heures qui emportent nos joies sans retour, il écrit un beau vers [27] :

Cum quicquid placuit fugiens auexerit hora

(23) *Odes*, II, 10, 23.
(24) Migne, p. 1659.
(25) *Epîtres*, I, 13, 9, et *Odes*, I, 4, 16.
(26) Migne, p. 1666. Le vers d'Horace vient des *Epîtres*, I, 17,35.
(27) *Ibid.*, p. 1695.

Digitized by Google

où nous reconnaissons sans effort les dépouilles d'une grande ode à Mécène [28] :

Quod fugiens semel hora uexit.

Ces derniers rapprochements, autant et plus peut-être que les précédents, attestent la longue intimité de Marbode avec Horace [29]. Pour que l'imitation soit aussi involontaire et revête en quelque sorte ce caractère d'inconscience ne faut-il pas que le disciple possède admirablement l'œuvre de son poète favori ?

II

Si nous nous élevons au-dessus de ces rapprochements de textes et si nous embrassons d'un coup d'œil la carrière poétique de ces deux hommes, nous ne manquerons pas de trouver chez eux une évolution analogue. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'établir entre eux un parallèle complet auquel s'opposerait la différence des temps, des mœurs et des situations. Mais l'on peut se demander si l'évêque humaniste, dans sa candide admiration pour Horace, n'a pas calqué ses préoccupations morales et sa vie poétique sur celles de son modèle.

Un abîme sépare les dernières œuvres du poète latin et celles de sa prime jeunesse. On sait comment, au lendemain de la guerre civile où il s'était lancé à l'étourdie, le jeune républicain se trouva dénué de toutes ressources et obligé pour vivre de chercher quelque chose comme « un emploi de bureau ». Tristes débuts de celui qui, vingt ans après, allait

(28) *Odes*, III, 29, 48.

(29) Je me suis borné, mais on en pourrait faire beaucoup d'autres. Dans Dans la lettre 5 à Agenoris, servante du Christ, *ad ultimum certe morte omnia finiuntur* (p. 1477) rappelle *Epîtres* I, 16, 79, et Horace n'eût répudié ni les conseils ni la formule de la p. 1480 *magnum humani animi bonum est constare sibi et non tremere sed finem uitae intrepidum exspectare*. Rapprocher encore p. 1693 *scribendi recte* et *Sat.* I, 4, 13 ; p. 1694 *calcaria pones* et *Epit.* II, 2, 217 ; p. 1723 *ulna liquant* et *Od.* I, 11, 6. — Il est curieux de constater que la polymétrie d'Horace n'a pas du tout tenté Marbode : il écrit surtout en hexamètres, en distiques élégiaques. On ne trouve chez lui qu'une pièce en strophes saphiques, *Hymnus de sacerdotibus*, p. 1652-1653.

Digitized by Google

être consacré poète officiel de la Rome impériale. Hanté par la Muse et désireux de percer, il s'imagina que la seule façon de s'imposer était de s'attaquer aux autres et il se signala à l'attention de ses contemporains par les poèmes virulents des *Epodes* et des *Satires*. La notoriété une fois acquise, avec les relations, l'aisance et les honneurs, le terrible satirique s'adoucit. Peut-être eût-il été malséant qu'un familier de Mécène et d'Auguste se crût autorisé à semer la discorde quand le Maître partout cherchait l'apaisement. Et lorsque le temps eut fait blanchir sa tête et dégarni ce front jadis orné d'une noire chevelure, l'Epicurien se sentit envahir par d'autres pensées : le bonheur réside-t-il seulement dans la volupté ou ne se confond-il pas avec la vertu ? Qui, d'Epicure ou de Zénon, a raison et peut assurer à une existence la fin la plus calme et la plus harmonieuse ? Beaux thèmes de méditation que, dans la dernière période de sa vie, Horace se prit, avec sagesse, à tourner et à retourner, aussi soucieux de travailler à sa propre perfection que de faire partager son expérience aux autres. Les années elles-mêmes ne nous invitent-elles pas à ces réflexions quand elles nous ravissent peu à peu les rires, les amours et la joie des festin[30], et le profit de l'existence n'est-il pas de nous rendre et plus doux et meilleurs ?

Lenior et melior fis accedente senecta [31].

Admirable formule jaillie d'une âme désormais apaisée, et qui nous permet de mesurer l'étendue d'une conversion.

Nous ne ferons pas à Marbode l'injure de supposer qu'il eut à subir une évolution aussi complète. Rien dans son œuvre n'atteint la violence et la crudité de telle *Satire* ou de telle *Epode*. Un jour vint pourtant où il évoqua sans indulgence le temps de sa jeunesse : de cette époque il n'a pas oublié la férule de son maître [32], à l'imitation encore d'Horace

(30) *Epîtres*, II, 2, v. 55-56.
(31) *Ibid.*, II, 1, v. 211.
(32) Migne, p. 1695 : *Ad pueri propero lacrimas quem uerbere saeuo Iratus cogit dictata referre magister.*

Digitized by Google

immortalisant Orbilius [33] ,et il répudie les ouvrages dont le sujet lui paraît, à distance, peu honnête et léger, *materies inhonesta leuisque* [34]. Il y a évidemment parmi eux quelques poèmes frivoles, quelques autres aussi d'une verve plus âpre, contre Faustin [35], le diseur de riens, contre certain abbé, revêtu des insignes de l'épiscopat sans avoir quitté sa charge [36], contre les habitants de Rennes qu'il traite sans ménagements [37], contre les prévôts ecclésiastiques dont il dénonce l'avidité et la gourmandise [38]. A la lecture de ces vers, on conçoit que Marbode ait pu dire plus tard qu'il eût voulu ne jamais les écrire ni les publier, *uel scripta uel edita nollem* [39], et que le souvenir de ces poèmes peu charitables l'ait poursuivi jusque dans sa vieillesse.

Et voilà qu'à 67 ans, Marbode, reniant les frivolités d'une Muse qui avait pu séduire sa jeunesse, entreprend sa dernière et sa plus grande œuvre, ses *Epitres* à lui, son livre des *Dix Chapitres* [40]. L'âge et les soucis l'ont plus que jamais tourné vers la pensée des fins dernières, et les problèmes de la vie, de la mort, de la vieillesse vont seuls occuper ses réflexions. Rien n'est plus touchant que le chapitre premier où le bon vieillard fait sa profession de foi morale et littéraire, car chez lui les soucis du moraliste vont de pair avec ceux du poète. Après un adieu aux futilités, aux vers uniquement faits pour charmer les oreilles, il ne songe plus qu'à laisser une œuvre utile et il commence cette sorte de poème sur l'Homme, où il a su allier, de façon parfois savoureuse, l'essentiel de la doctrine chrétienne et les trésors de sagesse hérités des anciens. Avec l'amertume de Lucrèce il énumère les misères de l'homme, avec le scepticisme léger d'Horace il souligne l'inconstance de ses vœux et l'inutilité de la peine qu'il se

(33) *Epitres*, II, 1, 70-71.
(34) Migne, p. 1693, v. 3.
(35) *Ibid.*, p. 1719, n° IX.
(36) *Ibid.*, p. 1656, n° XVIII.
(37) *Ibid.*, p. 1726, n° XXXVII.
(38) *Ibid.*, p. 1732 (*Versus canonicales*).
(39) *Ibid.*, p. 1692, v. 2.
(40) *Ibid.*, p. 1693 à 1716.

Digitized by Google

donne ; avec les couleurs sombres de Juvénal il peint les méfaits de la femme. Ailleurs, c'est aux dépens de Sénèque et de Cicéron qu'il loue les avantages de l'amitié, les joies de la vieillesse (41), et l'on croirait entendre dans les pages qu'il consacre aux bienfaits de la mort l'écho des paroles sereines de Caton dans le *De Senectute* (42). La foi du prêtre trouve un merveilleux soutien dans ces études profanes dont à cette heure il recueille les fruits pour le plus grand bien de son troupeau (43). Mais parmi ces doctrines du passé, il en est une qui lui paraît pour les âmes particulièrement dangereuse, celle d'Epicure, qu'il réfute longuement (44) dans le chapitre 7, comme son maître peu à peu s'en était détaché.

Ce moraliste reste, lui aussi, un artiste épris de beau langage et l'on ne saurait croire à quel point il est demeuré attaché aux préceptes littéraires d'Horace. Il veut faire œuvre utile, mais afin d'être lu et d'atteindre son but, il se met en frais de coquetterie. Au seuil même de ces ultimes méditations il se consulte gravement pour savoir quel ton leur convient et il définit, avec Horace, les qualités (45) qui font une œuvre profitable et belle, la clarté, la correction et l'éclat du style, résolu à suivre jusqu'au bout la doctrine de celui qui résuma ses principes d'esthétique dans le second livre des *Epîtres* et la *Lettre aux Pisons*.

Ainsi, avec les progrès de l'âge, l'un et l'autre renoncent aux badinages et aux violences de la jeunesse, inclinent à la méditation et aux pensées plus graves. Entre eux la distance reste considérable, mais chez l'un comme chez l'autre on sent, avec le même respect de l'art, la même inquiétude

(41) Migne, chap. V, p. 1702, et VIII, p. 1709.

(42) *Ibid.*, chap. IX, p. 1712.

(43) *Ibid.*, chap. V, p. 1704 : *Ast ego nunc suaues studiorum colligo fructus, Cum lego uel meditor uel quidlibet utile scribo, Vel mihi commissos moralibus instruo uerbis.*

(44) *Ibid.*, p. 1707-1709.

(45) Celui qui les possède, dit-il, p. 1693, *sit dulcis et utilis idem.* C'est l'*utile dulci* de l'*Art Poétique* 343. Un peu plus loin, il écrit : *Nec breuis aut nimium cupiam prolixus haberi : Altera nam tenebras, res altera taedia gignit* = *A. P.* 26 *Breuis esse laboro, Obscurus fio*, etc.

Digitized by Google

d'âme, le même besoin de chercher une certitude ou une vraisemblance et de s'assurer en elle. L'évêque de Rennes doit plus que des imitations de détail au poète dont il avait fait son ami.

Une étude plus poussée révélerait encore, sans doute, bien d'autres points de contact et nous souhaitons qu'un jour quelque travailleur l'entreprenne. Car ce n'est pas une tâche vaine que de rechercher dans les écrivains latins du moyen âge la survivance des auteurs profanes. De semblables études peuvent apporter de précieuses contributions à l'histoire de la tradition classique, dont la chaîne est trop souvent rompue entre la Renaissance et la fin du monde Romain. Elles permettent aussi d'esquisser plus complètement la physionomie de ces évêques ou de ces abbés lettrés dont l'œuvre est comme illuminée des reflets de la sagesse païenne.

Digitized by Google

G. DOTTIN

SUR LES NOMS D'ANIMAUX
dans l'onomastique gauloise

Parmi les mots que l'on peut s'attendre à rencontrer le plus souvent dans les composés et les dérivés gaulois, les noms d'animaux tiennent la première place. Qu'ils y figurent à titre de divinité, de totem ou de terme de comparaison plaisante pour les personnes, de détermination géographique pour les lieux, ils y sont vraisemblablement aussi nombreux que dans les autres langues indo-européennes.

César nomme deux espèces d'animaux de la forêt Hercynienne : l'*alce* sorte d'élan et l'*urus* sorte de bœuf sauvage. Ces noms sont conservés dans *Alco-vindos* « l'Elan Blanc », *Urogeno-nertos* « la Force du Fils de l'Auroch », *Uro-genius*, *Uro-genia* « le Fils, la Fille de l'Auroch », et peut-être aussi dans le nom des Mères *Uro-brocae*.

Le nom du castor, **bebros*, noté sous la forme *beber* par Priscien est conservé à la fois pour des rivières (*Bebronna* la Brévenne), des vallées (*Bebronica* vallis) et des villages (*Bebronne* et peut-être aussi **Bebriacum* « locus castorum », *Bebro*, *Bibracte*, le célèbre oppidum); il a donné le nom de la Bièvre, du *Biberbach*, du *Beverbach* et du village de *Biver* dans le Luxembourg.

Le cheval de guerre dont Pausanias nous donne le nom gaulois *marca* apparaît à la fois dans des noms de personnes ou de peuples et dans des noms de lieux. Plusieurs des

Digitized by Google

Marcus et des *Marcius* peuvent être aussi bien d'origine gauloise que d'origine romaine et *Marco-marus* « le Grand Cheval », *Marco-manni* nom de peuple, s'expliquent aussi bien par le gaulois que par le germanique. En Rhénanie, on trouve deux noms de lieux *Marco-duros* « le Fort du Cheval » (Düren), *Marco-magos* « la Plaine du Cheval » (Marmagen). Enfin, à Trieste, une inscription latine a conservé le nom de *Marco-sena*, féminin de *Marco-senos* « le Vieux Cheval ».

Voilà les seuls noms dont le sens nous soit attesté par les Anciens. Mais l'étymologie comparée nous permet d'en accroître singulièrement le nombre. Ce n'est pas que cette méthode offre toute sécurité; elle pique plus souvent la curiosité qu'elle ne la satisfait. Il est probable que le gaulois n'était pas uniflé et qu'il comportait de nombreuses variantes dialectales et diverses tendances phonétiques. De plus, la parenté indiscutable des noms de nombre gaulois avec les noms de nombre brittoniques est loin de prouver que le reste du vocabulaire était de même prochement apparenté à ces langues, et, en fait, les inscriptions gauloises jusqu'ici connues ne nous inclinent pas à le croire. Qu'il s'agisse des inscriptions votives, des inscriptions funéraires, des tablettes magiques, des pesons de fuseaux ou du calendrier de Coligny, la traduction à l'aide des langues brittoniques n'offre pas de facilités particulières. Les inscriptions de Nîmes et celle de Séraucourt sont écrites en une langue très proche du latin; celle d'Alise s'en écarte beaucoup. Le fait que les Belges étaient d'origine germanique, ou la parenté du gaulois avec le germanique, que démontre la composition, identique dans les deux langues, de certains noms propres [1], nous incline à chercher dans les langues germaniques l'explication de certains noms gaulois, comme, sans avoir la méthode précise que nous avons maintenant à notre disposition, l'avaient tenté les érudits du XVIII[e] siècle. Enfin on s'étonne de rencontrer, même dans le glossaire d'Endlicher, parmi des mots dont

(1) Voir *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, 2[e] éd., p. 121.

Digitized by Google

l'étymologie celtique s'établit facilement, d'autres mots qui ne semblent apparentés à aucune langue indo-européenne. Dans l'incertitude où nous laisse le choix, souvent difficile, entre les diverses possibilités, nous n'avons guère, pour nous guider, que la vraisemblance et l'analogie, à condition toutefois qu'elles n'entrent pas en conflit avec la phonétique.

Le loup et l'ours sont fréquents comme dénomination chez les Germains. Il est probable que *matu-* que l'on trouve dans les noms d'homme gaulois *Matu-genos*, *Matu-conios* et dans le nom de lieu *Matu-caio* est le même mot que l'irlandais *math* « ours ». Un autre nom de l'ours, *arth* en gallois, très fréquent en Grande-Bretagne dans les noms de personnes, subsiste en Gaule dans *Artaios* surnom de Mars, *Artios*, *Artiacus*, *Artio* (déesse), *Artonacus*, *Artinos* et l'on trouve parfois l'ours représenté sur des monnaies gauloises. Mais le nom du loup est plus difficile à identifier. Si l'on admet qu'il ne devait pas être très différent du latin *lupus*, on le trouve dans de nombreux noms de lieux comme *Lupiacus*, peut-être aussi *Lupodunum* et dans le nom gaulois *Lupus* fréquent en Gaule et en Germanie; car *lupus* appartient à un dialecte italique qui remplace le *q* par *p*, comme le fait le gaulois et le brittonique. Mais on ne le rencontre pas dans des noms composés désignant des guerriers, et, si l'on admet que le traitement de ce mot en gaulois présentait dialectalement des particularités analogues à celui du grec λύκος, on pourrait le chercher dans le second terme du nom du roi des Eburons *Catu-volcos*, qui signifierait « le Loup du Combat ».

Le nom des Eburons lui-même, peuple belge est expliqué d'ordinaire (comme le premier terme du nom des *Eburo-vices* et des noms de lieu *Eburo-briga*, *Eburo-dunum*, *Eburo-magus*, comme le dérivé *Eburacus*, et comme le nom d'homme *Eburos*) par l'irlandais *ibur* « if ». On peut s'étonner que l'if ait servi à tant de dénominations et penser au germanique v. h. a. *ebur* « sanglier ». Mais là aussi il faut compter avec la phonétique. La forme indo-européenne de *ebur*, lat.

Digitized by Google

aper serait **vepro-*, **epro-* et la chute du *p* lui aurait donné en gaulois une physionmie très différente de *Eburones*.

Le surnom de Mercure, *Moccos*, que l'on trouve aussi comme nom d'homme et qui s'explique par le brittonique *moch* « cochon », est peut-être un ancien nom du sanglier, mais ni le gallois *baedd* ni le breton *houc'h gwez* « sanglier » n'ont d'équivalent en gaulois. Le sanglier, qui était l'emblème guerrier des Gaulois et qui figure sur des monuments et des monnaies, a dû, en tout cas, rester dans l'onomastique.

Le corbeau, qui se rencontre souvent sous la forme *hraban-* ou *-hram* dans l'onomastique germanique apparaît en gaulois dans *Brano-dunum* Brandon, *Branoscus* Branoux et, si l'on ne tient pas compte du doublement de l'*n*, dans *Brannus* nom de lieu, *Branno-vices* nom de peuple, *Brann-iolum*, qui par un jeu de mot sans doute fortuit s'appelle aujourd'hui Saint-Corneille. Quant à la corneille, on a cru la retrouver dans le gaulois *boduo-*, irlandais *bodhbh* : *Boduo-gnatus* « le Fils de la Corneille », *Boduos*, *Bodua*, *Boduacos*, *Ate-boduos*, *Ate-bodua*. Mais *Maro-boduos*, *Teuto-boduos* sont des noms de chefs germains et le second terme peut s'expliquer par le vieux-haut-allemand *Badu-* « combat ».

Si les noms de peuples composés en *-vices* ont pour premier terme un nom d'animal (*Branno-vices*, *Eburo-vices*), il faudrait pouvoir expliquer de même le premier terme de *Lemo-vices* *Limo-vices*. M. C. Jullian en a ingénieusement rapproché le *limeum* « *cervarium* » du texte de Pline : « limeum herba appellatur a Gallis, qua sagittas in venatu tingunt medicamento quod venenum cervarium vocant », mais il n'y a dans les langues celtiques aucun mot *lemo-* ou *limo-* désignant des cervidés, et quelque peu vraisemblable que soit l'explication de *Lemo-vices* par « guerriers de l'orme » comme celle d'*Eburo-vices* par « guerriers de l'if », il nous faut néanmoins les regarder comme les seules possibles dans l'état actuel de la science.

Le renard, que l'on trouve représenté sur quelques monnaies, et dont le nom semble originairement confondu avec

Digitized by Google

celui du loup, car le latin *vulpes*, sauf la déclinaison, est très proche du sanscrit *vrka-* « loup » s'appelle en celtique *loverno-*, nom que Rhys avec quelque témérité explique par *lup-erno-* dérivé de *lupo-;* on ne le trouve que dans le nom du célèbre roi arverne *Lovernios*.

Le nom du blaireau, en breton *broc'h*, a servi à expliquer le nom de *Broco-magus* Brumath. Mais outre que ce lieu est situé en Germanie, il faut remarquer qu'un double *c* serait nécessaire pour expliquer le *c'h* breton. Toutefois la dénomination d'un lieu inhabité par un nom d'animal n'est pas invraisemblable (*Gabro-magus* « champ de la Chèvre », *Marco-magus* « champ du Cheval) », bien que plus rare que la dénomination par un nom d'arbre. H. d'Arbois de Jubainville a proposé d'expliquer les noms de cette espèce par des noms d'hommes et les met en rapport avec l'établissement de la propriété foncière à l'époque gallo-romaine. Mais si nous nous fondons sur les analogies de l'époque moderne, il semble bien que seuls les lieux habités ont pris des noms de propriétaires, et que les lieux inhabités ont gardé des dénominations géographiques; les exceptions à cette règle sont très peu nombreuses.

Le cheval, qui figure sur des monnaies gauloises, et dont nous avons déjà parlé à propos de *marca*, a servi encore à dénommer *Epo-meduos* et *Epo-manduos* que l'on retrouve dans *Epo-manduo-durum*, *Eporedo-rix*, *Atepo-maros* et d'autres composés ainsi que dans les dérivés *Epona* déesse des chevaux, *Epillos*, *Epiacus* pour ne citer que les principaux. Mais la méthode qui consiste à chercher dans le même ordre d'idées le sens du premier terme des composés qui ont en commun le second terme, méthode qui n'offre qu'une sécurité relative, permet peut-être de découvrir un autre nom gaulois du cheval. Le premier terme de *Tarv-essedum* « Char à taureaux », nom d'une station de Rhétie, nous engage à chercher un nom d'animal dans *Mandu-essedum*, ville de Grande-Bretagne et, par suite, dans tous les composés et dérivés en *Mandu-* qui sont nombreux en Gaule : *Mandu-*

Digitized by Google

benos, *Mandu-bilos*, *Mandu-bratios*, *Catu-mandus*, *Cartis-mandua*, *Epomanduo-duros*, *Viro-manduos*, *Sextan-manduos* (2), *Manduccos*, *Manduillos*. Or il existe un mot *mannus* qui désigne en Gaule le cheval de luxe. La différence de consonnantisme entre *mandu-* et *mannu-* ne doit pas nous arrêter, l'assimilation de *nd* à *nn* étant fréquente en gaulois.

Le taureau que nous trouvons dans *Tarv-essedum* est déifié dans *Tarvos Trigaranus* « le Taureau aux trois grues » de l'autel de Paris et a donné les noms de personne *Tarvos*, *Tarvillos*, et les noms de lieux *Tarva*, *Tarvacus*, *Tarvanna*. Le nom de la grue est encore dans *Garan-inga*.

Les dieux gaulois à cornes de bélier ou de cerf témoignent d'un ancien culte de ces animaux et il est probable que leurs noms ont été portés par des personnes. Sur des monnaies on trouve représenté le chamois. Le nom du bélier est peut-être conservé dans *Torciacus*, mais **torco-* en breton désigne indifféremment le mâle du mouton ou celui de la chèvre; en gallois le verrat, en irlandais le sanglier; il est probable qu'à l'origine il ne désignait que le mâle de diverses espèces. Le nom du cerf est rare; on ne trouve guère que *Carvios* et *Carvilius*. Il est probable qu'il y avait en gaulois un autre mot qui n'a pas encore été identifié. Le chamois est sans doute confondu avec la chèvre sauvage. On en trouverait le nom dans *Gabreta*, *Gabriacus*, *Gabromagus* « le Champ de la Chèvre »; *Gabros*, *Gabra*, *Gabrillos*.

Sur les monuments figurés et sur les monnaies figurent en Gaule d'autres animaux que ceux dont nous avons parlé jusqu'ici : l'aigle et le serpent.

Le nom de l'aigle, en irlandais *ilar*, en gallois *eryr*, qui remonte vraisemblablement à une ancienne forme **erilo-*, **eriro-* ne se rencontre pas en gaulois, bien qu'il soit fréquent sur les monnaies.

Le nom du serpent dans les langues celtiques est si proche parent du latin *natrix* qu'on a pu supposer qu'il lui était

(2) Cf. pour la composition : Sex-arbori Deo. *C. I. L.*, XIII, 132.

Digitized by Google

emprunté. Il n'y en a point de traces en gaulois. C'est un de ces mots qui pouvaient être frappés d'interdiction, et de ces animaux qu'on aimait mieux nommer par allusion, comme comme on dit en latin *serpens* « le Rampant ». En tout cas, le serpent cornu est souvent figuré sur des bas-reliefs et des autels.

Ainsi l'onomastique gauloise offre encore nombre de problèmes à la curiosité des érudits, même si l'on ne considère qu'une question simple et peu étendue comme celle que nous venons d'étudier. Il est d'ailleurs peu souhaitable d'accroître le nombre des hypothèses, comme j'ai pu être tenté de le faire en cet article, et il conviendrait plutôt d'attendre patiemment la découverte, toujours possible, de nouveaux documents. Les trouvailles comme celles de la tablette de Rom (1887), du calendrier de Coligny (1897), des assiettes de La Graufesenque (1823) autorisent tous les espoirs.

Digitized by Google

René LARGILLIÈRE

LE MINIHI-BRIAC

[M. René Largillière est mort à Beauvais, le 30 septembre 1926, à l'âge de 35 ans. Tous les travailleurs bretons connaissent les belles études d'hagiographie bretonne publiées par ce jeune savant et notamment la thèse qui lui valut à Rennes, en 1925, le titre de docteur ès lettres avec la mention « très honorable » : *Les saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne.* M. Largillière père a bien voulu nous confier quelques études commencées par son fils et nous a autorisé à publier, en hommage à M. J. Loth, les pages consacrées au Minihi-Briac. La mort a empêché l'auteur de terminer complètement ses recherches; nous n'avons apporté à son texte que de menues modifications de forme].

Le mot *minihy* est la déformation bretonne du mot latin *monachia* qui désigne, dans les chartes bretonnes du moyen âge, l'ensemble des propriétés d'une abbaye, la mense monacale appartenant à l'abbaye. Comme ce domaine est bien d'église, il relève de la juridiction ecclésiastique; les juridictions et toutes les puissances laïques ne peuvent rien à l'intérieur de ce territoire qui bénéficie ainsi de l'immunité; d'où le sens dérivé de refuge, asile, que l'on prête trop facilement à ce mot *minihy*.

Des recherches sur les *minihys* devaient faire mieux connaître l'histoire de la propriété ecclésiastique au moyen âge en Armorique. C'est dans ce dessein que j'ai été amené à étudier successivement tous les *minihys* et en particulier le Minihi-Briac; son nom comportant le nom d'un saint breton

Digitized by Google

paraissait devoir mener plus facilement à des vues sur les monastères celtiques. Je n'insiste pas ici sur les généralités concernant les *minihys*, ce sera le sujet d'une étude d'ensemble.

Le Minihi-Briac comprend une partie de la commune de Bourbriac; bien que devenu dès le XII[e] siècle une seigneurie laïque, bien que laïcisé, ce minihi a gardé des traces de son origine religieuse. La vie latine de saint Briac, qui est totalement dépourvue d'historicité (Duine, *Memento*, n° 65, p. 87) explique ainsi l'origine de cette propriété : le roi Deroch avait concédé au saint une vaste étendue de territoire autour de son monastère, et le saint avait coutume de faire tous les ans une solennelle procession le jour de l'Ascension, tout à l'entour de ses terres. Cette procession solennelle a toujours eu lieu depuis; ici comme en beaucoup d'endroits, l'on racontait que son origine remontait au saint. En réalité, elle avait pour but d'affirmer chaque année quel était le territoire lui appartenant, de consacrer les limites de la *monachia* pour que la possession fût attestée à nouveau, et qu'aucune usurpation ne put être commise, car les terres en friches, en landes, soumises à la vaine pâture sont plus exposées aux usurpations que les terres chaudes ou en labour. En effet des ouvriers, laboureurs, moissonneurs sont continuellement sur les terres représentant le maître, travaillant en son nom, faisant acte de propriété et surveillant le terrain. En Bretagne, la propriété comportait peu de labours; et la grande quantité de terres froides obligeait à faire ces processions, qui se trouvaient être le seul moyen d'affirmer la propriété. Il y a au fond de tout cela plus de réalisme qu'on ne pense; nous sommes devant des propriétaires qui veulent défendre leurs biens d'ici bas; de fait, en Bretagne, l'on a eu beaucoup de mal pour défendre ses biens : la vaine pâture, les usurpations étaient continuelles, et c'est pour cela qu'on a élevé tous les fossés; là où la propriété seigneuriale ou ecclésiastique s'est défendue, elle a marqué d'une empreinte indélébile le pourtour de ses propriétés. Mais, par l'effet du temps, cette pro-

Digitized by Google

cession n'est plus qu'une œuvre de piété, et c'est ainsi qu'en beaucoup d'endroits, la troménie ou la leo dro se font individuellement [1].

A Bourbriac, cette procession ne s'appelle pas la *trominihy*, on l'appelle la *leo-dro*, procession circulaire d'une lieue; un miracle relaté par Albert Le Grand montre l'importance que l'on attachait à ce qu'elle fut faite chaque année : en 1591, les troubles de la Ligue, le siège de Guingamp et les soldats qui cantonnaient de toutes parts, firent omettre de la faire; un bon prêtre la fit à lui seul, le soir; il trouva les « fossez rompus et les champs ouverts, battus et frayez comme y eust esté à son ordinaire ».

La leo-dro sort du bourg par la route de Mousteru se dirigeant vers le nord-ouest, puis elle tourne vers l'est, longe le mur nord du nouveau cimetière, passe près du Coat-Liou, oblique vers le sud; elle suit un cercle qui entoure le bourg, qu'elle garde toujours à main droite. Elle évite les hameaux; elle remonte ensuite vers le nord, et boucle sa circonférence [2]. Aucun calvaire ne marque le parcours. L'itinéraire fait près d'une lieue. La procession part à 9 heures, elle est rentrée à 10 heures pour la grand'messe : « on va vite, sans courir ».

Le territoire parcouru n'est pas celui de la paroisse, et ne contient pas la chapelle du *Pénity-Briac*, située à l'extrémité sud-est de la commune, près de la limite de Plésidy. Il ne comprend pas non plus les biens qui, plus tard, furent réunis à la seigneurie du Minihi-Briac; c'est le minihy religieux primitif; en aucune façon on ne peut supposer que l'itinéraire de la procession ait jamais changé, la procession n'a pas évolué avec le temps.

(1) On peut comparer aux véritables *minihi* le fief de Coat-Gouréden, en Pestivien, qu'on appelle encore *Gouriz-Coatgoureden*, la ceinture de Coat-Gouréden (Y.-M. Le Men, *Monographie du sanctuaire et pèlerinage de N.-D. de Bulat-Pestivien*, Saint-Brieuc, 1912, p. 30). — Le chanoine Peyron en 1906, le chanoine Abgrall en 1912, ont exposé la même thèse que nous sur l'origine de ces troménies (*Pèlerinages, troménies, processions*, in *Assoc. Bret., Congrès de Moncontour*, 1912, p. 276; *La légende de saint Théleau et la troménie de Landéleau*, in *Assoc. Bret., Congrès de Concarneau*, 1906, p. 174-183).

(2) Voir l'itinéraire dans *Bulletin paroissial* du 12 mai 1926.

Digitized by Google

Chose curieuse, la leo-dro enserre dans son parcours une vieille motte dite Coz-Castel, au sud-est de l'église. Une motte de château n'aurait pas dû être comprise dans une propriété ecclésiastique : les fondateurs n'auraient certes pas aliéné un tel centre féodal. Il faut admettre que ce « château » était abandonné lorsque les moines se sont installés; il est difficile de croire qu'il ait pu être bâti plus tard à l'intérieur de la *leo-dro*, qui garda trop longtemps son caractère ecclésiastique. Les *vicarii* du Minihy-Briac, dont on verra l'histoire plus loin, ont pu, peut-être, cependant, se permettre d'élever une forteresse. Des recherches archéologiques éclaireraient probablement la question. Quoiqu'il en soit, ce *Coz-Castel* a été abandonné très tôt, car aucun document ne le montre comme ayant été le siège d'une seigneurie (3).

Le nom de *Bourbriac* doit retenir l'attention. Les chartes anciennes l'ignorent. Les pouillés donnent, en 1330, *ecclesia de Menebriac;* à la fin du XIV^e^ siècle, *ecclesia de Burgo-Briaci;* en 1461, *ecclesia de Bourgbriac* (4); nulle part on ne trouve le nom de la paroisse; on prononce en breton *Boulvriac* et *Bourvriac;* et cette forme pas plus que la forme française Bourbriac, ne peut être considérée comme un ancien *Plou-* avec métathèse. On ne saurait croire au changement de *P* en *B*, à l'initiale d'un mot aussi courant que *Plou-*. D'ailleurs, si le préfixe *Plou-* avait existé on aurait des transcriptions latines *Plebs-Briaci :* on n'en a pas; au surplus, saint Briac, n'apparaît pas comme un saint de l'époque des noms de lieu en *Plou-*, *Lan-*, *Tré-* (5). La transcription latine *ecclesia de Burgo-Briaci*, en 1461, établit que nous sommes bien devant le mot *bourg*. il y a, a bien voulu me dire M. P. Le Roux, le savant auteur de l'*Atlas linguistique de Bretagne*, deux mots bretons correspondant au mot français bourg : le premier est le mot *bourk*

(3) D'après les *Anc. évêch. de Bret.*, I, p. XXVI, les derniers vestiges du château bâti au haut de cette motte, « n'ont disparu que depuis quelques années » (1855).

(4) LONGNON, *Pouillés de Tours*, p. 340. 344 et 350.

(5) Par son nom, il est un Irlandais, ce qui indique une époque plus récente.

Digitized by Google

qui vient du français et est masculin; il est employé dans le Léon, dans le Tréguier et au sud de Bourbriac, mais ce mot n'expliquerait pas la mutation du *B* en *V*, après un masculin se terminant par *-k*. C'est un autre mot, le mot *bourc'h* qui est féminin, et se trouve employé en Cornouaille et en Vannetais, qui expliquerait le mieux le nom de *Boul vriac* (6). Ce qui est plus curieux, c'est que le pardon, non pas celui de la Leo-dro, qui se fait le jour de l'Ascension, — mais le vrai pardon de Saint-Briac, le premier dimanche de juillet s'appelle *pardon an Ourc'h* (7), ce mot ne s'explique pas, car on aurait dû avoir *pardon ar vourc'h*. Il existait autrefois une foire au bourg dont on parle encore et qui s'appelait *foar an ourc'h*. Par contre une fontaine, sise au bourg, porte le nom de *feunteun ar Bourk* (8). De même, sur la paroisse, près de la chapelle de Saint-Houarno, un village porte le nom de *ar Bourk* (9); en outre, les deux *Villeneuve* qui existent en Bourbriac sont l'une *la Villeneuve-Chermat*, en breton *Kernevez-Chermat;* l'autre, *la Villeneuve-Citée* (cadastrée B 8, 36; carte E.-M.), en breton *Kernevez-Bourk* (10); partout, à Bourbriac, on prononce *ar Bourk*. Les formes *pardon an ourc'h*, *foar an ourc'h*, indiquent que jadis, on employait la forme *ar vourc'h* à Bourbriac et c'est cette forme *bourc'h* qui a donné le nom de Bourbriac (11).

(6) Cf. J. Loth, *Les noms latins dans les langues brittoniques*, p. 139. — Tout cela est bien délicat.

(7) Voir le *Clocher de Saint-Briac* (*Bull. paroiss. de Bourbriac*, 3 sept. 1922, 23 mars 1924 et 12 juillet 1925).

(8) *Clocher de Saint-Briac*, 6 décembre 1925.

(9) *Clocher de Saint-Briac*, 18 juillet 1921.

(10) On prononce *Guerneve-Bourk*. Cf. *Clocher de Saint-Briac*, avis de services, 27 décembre 1925. — Le nom de lieu *Villeneuve-Citée* avait attiré mon attention. Je me demandais s'il n'y avait pas là un *yeodet;* j'ai été très étonné quand j'ai vu que *cité* traduisait *bourk*.

(11) Comme M. Le Roux, j'ai entendu *ar bourk*, et non pas *ar vourc'h*, en Bourbriac. — Dans le numéro du 6 décembre 1925, l'abbé Loyer écrit les deux formes *feunteun ar vourc'h* et *feunteun ar bourk ; feunteun ar vourc'h* aurait dû devenir aussi *feunteun ar vourc'h*, ce qui me fait croire que cette forme n'est pas possible. Il parle aussi d'un *coz-vourc'hig*, en Bourbriac, que je connais par cette seule mention, ne l'ayant pas relevé au cadastre. M. Loyer, dans cet article, dit que le bourg de Bourbriac serait désigné en breton sous la forme *ar vourc'h, mont d'ar vourc'h ;* je crois que l'auteur s'est laissé

Digitized by Google

Il faut noter qu'il existe en Bourbriac une petite chapelle, dite Le Penity-Briac (carte E.-M.). Cette chapelle est ancienne; elle existait déjà à l'époque d'Albert Le Grand qui la cite, et raconte que le saint venait en cet endroit pour y chercher la retraite. Cette chapelle n'étant pas comprise dans l'enceinte de la *leo-dro*, on doit penser qu'elle est plus récente que l'église. Le pardon du Penity a lieu le second dimanche de juillet, alors que le *pardon an ourc'h* a lieu le dimanche précédent (12).

Le territoire de Bourbriac, avec sa trève de Saint-Adrien, et la paroisse de Coadout qui lui fut soustraite et passa à l'évêché de Dol, constitue une belle unité paroissiale type de la paroisse bretonne primitive. Or, comme il l'a été dit plus haut, Bourbriac n'est pas un nom en *Plou-*, ce n'est pas un nom de territoire paroissial; en outre, saint Briac ne saurait être l'éponyme d'une paroisse primitive, puisque c'est un saint irlandais, et par conséquent, de basse époque : il y a donc eu une substitution de nom à une époque que nous ignorons, et probablement sous l'influence de cette *monachia Briaci*, monastère qui est devenu le centre de la paroisse au détriment de l'ancien.

L'abbaye Saint-Melaine de Rennes a possédé le Minihi-Briac dès 1158. En effet, dans la confirmation des biens possédés par cette abbaye dans l'évêché de Tréguier donnée le 11 août 1158 par l'archevêque de Tours, Josse, on trouve *ecclesiam de Minihybriac* (13). Elle n'est pas nommée dans la bulle de Calixte, en 1121, ni dans la confirmation par Rivallon, comte de Penthièvre, en 1152.

influencer par une forme appartenant au dialecte de son pays d'origine. — *Bourbriac* a été nom de famille (*Bull. de la Commission diocésaine de Quimper*, 1915, p. 309, et 1918, p. 72). — KERDANET, p. 823, n° 5, a expliqué *Boul-Vriac* par *poul*, mare, marécage ; « il y avait autrefois au-dessous de l'église de Bourbriac beaucoup d'eaux croupissantes ».

(12) Cette chapelle du Pénity aurait été dédiée à la Vierge (*Clocher de Saint-Briac*, 17 avril 1921). Mais le livre d'Albert Le Grand atteste que la chapelle était à son époque dédiée à saint Briac. On y voit une statue de ce saint qui a été apportée de la chapelle de Bodfo, vers 1876 (*Clocher*... 22 juillet 1923). — Le mot *Penity* est un terme d'hagionomastique difficile à interpréter.

(13) Renseignement fourni par M. Bourde de la Rogerie.

Digitized by Google

En 1170, Guillaume, évêque de Tréguier, confirme les possessions de Saint-Melaine dans son évêché, qu'il nomme *quod in ecclesia de sancto Briaco habent* (14).

En 1185, le pape Luce III accorde, en faveur de Gervais, abbé de Saint-Melaine, une bulle confirmant à nouveau les possessions de l'abbaye et *ecclesiam de Minibriac* (15).

Passé cette date, il n'est plus question de possessions de Saint-Melaine en Bourbriac.

L'abbaye de Saint-Jacut possède un *claustrum Briaci* en 1163. En effet, la bulle du pape Alexandre III confirme en 1163 toutes les possessions de l'abbaye de Saint-Jacut y compris le *claustrum Briaci* (16). En 1303, l'évêque de Tréguier ratifie la réunion du prieuré du *claustrum Briaci* avec le prieuré du *claustrum Quemper* : l'un et l'autre étaient trop pauvres pour vivre isolément (17). En 1412, Jean Mensiau, élu abbé de Saint-Jacut, changea avec l'abbaye de Bon-Repos, pour un moulin et quelques rentes qu'il possédait près de Guingamp les passages du Minibriac (18). En 1589, pour payer 900 livres, somme à laquelle l'abbaye avait été taxée, les moines vendent le *Cloître-Briac* en Tréguier, valant 6 tonneaux de seigle, et 26 sols monnaye (19). Il s'agit là d'un prieuré avec quelques terres, sans aucun rapport avec le domaine précédent, celui de l'abbaye Saint-Melaine qu'on appelle le *Minihi-Briac*, lequel comportait l'église, *ecclesiam de Minibriac*, et c'est cette possession dont il importe de suivre l'histoire.

On a vu plus haut, que passé 1185 on ne trouve plus trace des droits de Saint-Melaine. Tout semble indiquer que les

(14) *Anc. évêch. de Bret.*, VI, p. 35.

(15) *Cartul. de Saint-Melaine* ; cf. GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé de Rennes*, II, p. 22.

(16) *Anc. évêch. de Bret.*, IV, p. 278.

(17) *Anc. évêch. de Bret.*, IV, p. 289. — *Claustrum Quemper* doit être le lieu dit le *Cloître*, en Saint-Clet, ancienne trêve de Quimper-Guézennec (carte E.-M.).

(18) *Anc. évêch. de Bret.*, IV, p. 271, d'après l'*Hist. de Saint-Jacut*, de Dom Noël MARS.

(19) *Anc. évêch. de Bret.*, IV, p. 262, n. 1. — Je n'ai trouvé au cadastre aucun nom rappelant cette propriété des moines de Saint-Jacut : *Clos bras*, B 18, 121, et *Clos bihan*, B 13, 144, n'ont aucun rapport avec *claustrum*.

Digitized by Google

officiers laïcs, établis par les moines pour gérer cette possession, les *vicarii*, se sont emparés du domaine dont ils avaient la garde : Un *Gaufridus*, *vicarius de Minihibriac*, intervient dans un acte de 1205 du cartulaire de Quimperlé (20). Le même personnage, ou son fils qui aurait porté le même nom, intervient 18 ans plus tard, en 1223, dans une charte de Saint-Aubin : *G. vigerius de Minibriac* (21), et en 1224, dans une charte de Beauport : *domini Gaufridi vigerii de Minihi Briach*, il est alors sénéchal de Guingamp, du Trécorois et de Goudelin. Dans un acte de 1235 intervient encore un *vigerius de Minib'*, et La Borderie a interprété à bon droit par *Minibriac* (22).

Ces *vicarii* étendirent le *Minihibriac* devenu une seigneurie laïque. Alors que le Minihi primitif ne devait contenir que le territoire qu'enserre le parcours de la procession annuelle, la seigneurie laïque se trouva comprendre la paroisse de Bourbriac, Saint-Adrien, trève de Bourbriac, une partie de Plésidy, paroisse limitrophe, Coadout petite paroisse aux enclaves de Dol, mais démembrement ancien de Bourbriac, et enfin Magoar, autre enclave de Dol, en Cornouaille, et qui n'avait que le rang de trève sous l'autorité de Coadout (23).

Telle est l'histoire du Minihi-Briac; comme ce nom est attesté en 1158, et qu'il est donné à l'église *ecclesiam de Minihy briac*, on peut dire que le nom de Minihy n'a pas été choisi pour désigner la possession monastique de Saint-Melaine, mais qu'il existait avant 1158, qu'il désignait une possession monastique plus ancienne.

(20) Ch. XLVII, p. 183. Comme seigneur du donateur, il consent la donation à Quimperlé de la terre de *Lannorgant* : ce lieu n'a été identifié, ni par les éditeurs du cartulaire, ni par J. Loth (*Noms des saints bretons*, p. 96). Je me demande si ce ne serait pas la chapelle Saint-Norgan, en breton *Sant-Négan*, actuellement succursale en Kerrien (C.-du-N.), ancien évêché de Cornouaille. Kerrien est limitrophe de Bourbriac, mais était une trêve de Botoha. C'est assez loin de Quimperlé, mais comme c'est un moine de l'abbaye qui fait la donation, le terrain donné peut être très éloigné ; en outre, Saint-Négan est dans les parages du Minihi-Briac.

(21) *Anc. évêch. de Bret.*, III, p. 56 ; IV, p. 81.

(22) La Borderie, *Nouveau recueil d'actes inédits*, p. 19.

(23) Sur la seigneurie du Minihi-Briac, membre du comté de Guingamp, voir La Borderie, *Annuaire de Bretagne pour 1862*, p. 104 ; *Recueil d'actes inédits*, p. 290, n. 5 ; — *Anc. évêch. de Bret.*, I, introd., p. lxxvij.

Digitized by Google

Et, en effet, l'abbaye de Saint-Melaine dans ses chartes désigne toujours cette propriété sous le nom de *Minihi-Briac*, c'est là un nom breton qui s'imposait aux rédacteurs des chartes, que les rédacteurs n'ont même pas osé traduire. Si ce nom n'avait pas été tout fait, l'abbaye aurait utilisé un nom commun quelconque *prioratus*, *claustrum*...

D'autre part, la donation du Minihi-Briac à Saint-Melaine ne doit pas être très antérieure à 1158, date où la confirmation par l'archevêque Josse apporte la première mention

Et, en effet, l'abbaye de Saint-Melaine dans ses actes antérieurs ne nomme pas cette possession : Or, un nom de lieu breton ne se serait pas créé en 27 ans et imposé 27 ans plus tard aux rédacteurs de la confirmation de 1158.

Le Minihi-Briac, nom et institution, est antérieur à la donation consentie à Saint-Melaine; ce n'est pas la possession de Saint-Melaine qui a fait naître ce nom; il existait là déjà une *monachia* et cette *monachia* était une *monachia celtique*, celle que saint Briac avait constituée.

Par l'étude du nom Minihi-Briac, nous parvenons à la connaisance d'une institution monastique celtique.

Ce monastère a dû avoir une certaine importance : il s'était substitué avant 1158, à l'ancienne paroisse séculière, laquelle a complètement disparu, nom et institution. Le nom en *plou-* a péri, l'éponyme de la *plou-* est tombé dans l'oubli le plus complet; mais cette paroisse monastique, ayant remplacé une antique paroisse, en a gardé tout le territoire; c'est ce qui fait que l'immense territoire de Bourbriac, limité franchement par ses vallées, ne ressemble en rien aux petites *paroisses d'origine monastique.*

Le couvent celtique, étant devenu le chef lieu de la paroisse. y a gagné de ne pas sombrer au moment des invasions normandes. Son clergé est devenu un clergé séculier, paroissial; l'institution, la *monachia*, a subsisté avec son caractère religieux et précisément ce caractère religieux détermina les seigneurs temporels à remettre cette terre qui devait demeurer bien d'église, à une grande abbaye, à Saint-Melaine, donation qui eut lieu vers 1150.

Digitized by Google

J. DE LA MARTINIERE

L'ENCEINTE ROMAINE DE VANNES [1]

Adrien Blanchet a consacré une courte notice à Vannes, dans son ouvrage sur *Les enceintes romaines de la Gaule* [2], d'après des données qu'il croit, en majeure partie, « très hypothétiques ». En réalité, il est possible de reconstituer, avec certitude, le périmètre de la cité fortifiée.

L'archéologue très averti que fut Dubuisson-Aubenay, plus particulièrement pour tout ce qui touchait au romain, s'est attaché, en 1636, à retrouver l' « ancien circuit » de Vannes. Des personnes de qualité, et qui s'étaient intéressé aux antiquités de la ville, lui servirent de guides. Ses yeux exercés reconnurent, non sans plaisir, les restes gallo-romains des remparts.

Il affirme : « Comme l'ouvrage de » l' « ancien circuit est romain, aussy la situation de la ville est-elle romaine ». Avant de suivre Dubuisson-Aubenay le long du « circuit », examinons la « situation ».

Situation

Pour comprendre l'enceinte, il faut se représenter la situation topographique du massif qu'elle encerclait. Avant d'y parvenir, des recherches et un certain effort d'imagination

(1) La bibliographie du sujet se trouve dans DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Nantes, 1898, t. I, p. 134 et suiv., auquel nous renvoyons une fois pour toutes. Y ajouter Roger GRAND, *Mélanges d'archéologie bretonne*, Paris et Nantes, 1921, p. 163-164, 166-168.

(2) Paris, 1907, p. 60.

Digitized by Google

sont nécessaires, par suite des modifications de niveaux survenus au cours de 16 siècles. On doit aussi admettre que, si la mer ronge, peu à peu, telles îles du golfe, par contre le gain du sol, sur certaines de ses rives, n'en demeure pas moins certain. Enfin, l'exhaussement constant et rapide du terrain est une constatation banale de l'histoire de l'urbanisme.

Nous avons connu des Vannetais qui avaient vu une vaste pièce d'eau sur la place de la République et derrière le palais de justice. La halle aux grains est construite au-dessus de vases marines (3). La mer a donc, un jour, fait sentir son reflux jusque là et peut-être plus loin dans la direction de l'hôtel de ville. Tout au moins la pente, en ce sens, était fort rapide, comme le prouve, entre autres, le niveau des maisons nos 27 et 29 de la rue Thiers, celui ancien de la cour de l'hôtel Limur (4).

L'église Saint-Salomon, à peu près à l'emplacement de la bourse du travail (5), s'élevait presque au sommet d'une colline dont le versant, particulièrement profond et rapide du côté de la mer, demeurait rapide, avec évidemment moins d'élévation, face à la ville, vers le Marché-au-Seigle, et aussi face à la place de l'hôtel de ville actuelle. Celle-ci a été surélevée comme en témoignent, entre autres, les sous-sols de l'hôtel du Dauphin et la cour du collège Jules-Simon (6).

Plus au sud, les Cordeliers s'établirent, en 1260, à un niveau de bien peu supérieur à la place de la République (7).

La pente actuelle de la place des Lices a son origine dans la destruction, aux XIVe et XVe siècles, des anciens remparts qui la coupaient transversalement.

Au cours du XIXe siècle, un moulin fonctionnait place du Poids-Public (8). On voit encore, près de la porte Poterne, un

(3) GUYOT-JOMARD, *La ville de Vannes et ses murs*, Vannes, 1888, p. 3.
(4) Atlas cadastral, K 1402, 1403, 1404.
(5) Atlas cadastral, K 1423.
(6) Atlas cadastral, K 195, 30.
(7) Atlas cadastral, K 1957. Il est possible que Jean IV et Olivier de Clisson se soient embarqués non loin de là, en 1395, pour décider de leur réconciliation.
(8) Atlas cadastral, K 1834, 1835.

Digitized by Google

bras de ruisseau quitter l'ancienne douve. Il alimentait jadis un étang. Ses eaux passant ensuite dans un canal de dérivation, faisaient tourner le moulin. Elles courent encore sous la place de la Poissonnerie avant de se déverser dans le port, près de la porte Saint-Vincent. Le château de l'Hermine, aujourd'hui Hôtel des Finances, se trouvait donc construit dans une île. L'étang qui le bordait est réduit et ses eaux demeurent presque toutes souterraines. Mais, de ce côté aussi de la ville, la mer a sans doute poussé son reflux très loin dans la direction des Lices. Les cotes de fondation du marché couvert paraissent en fournir le témoignage (9).

Elle est remontée plus loin encore, là où s'élève, depuis peu, ce qu'on est convenu d'appeler le « palais » des Archives, au coin de la rue Alain-le-Grand. Il a fallu descendre à 5m80 au-dessous du sol du jardin de la préfecture, lui-même en contre-bas de la rue, pour asseoir les fondations (10). Dans la couche de vase qui recouvrait le solide, M. Kerforne, professeur de l'Université de Rennes, a reconnu des coquillages d'origine marine. Par suite, il « considère comme certain qu'elle a une origine marine. D'autre part, elle renferme de nombreux débris végétaux provenant de continent (11) » dont la présence s'explique par les apports de « la rivière » et du ruisseau, si bien décrits par Dubuisson-Aubenay, venant de Rohan, de l'Etang-au-Duc, et le long de la Garenne.

Quand fut construite la maison qui forme le coin de la rue Saint-Nicolas et de la rue de la Garenne, il y a une vingtaine d'années, à 6 ou 7 mètres de profondeur, près du solide, fut trouvé un bronze romain en excellent état (12).

(9) A nous communiquées par M. Pleyber, architecte. M. Guyot-Jomard a enregistré une surélévation de 2 mètres au-dessus du pavé conduisant à la porte de Calmont. *Loc. cit.*, p. 82.

(10) Atlas cadastral, K 880. A 3 m. 40, couche de coquilles d'huitres: à 4 m. 20, ossements d'animaux et important bâtardeau contre lequel était pressée de l'argile ; à 4 m. 60, coquilles d'huitres et sable ; à 5 m. 20, vase marine qui « se coupe au tranchet » ; à 5 m. 80, solide sur lequel a été trouvé du naissain d'huitre. Cotes relevées par M. Huchet, entrepreneur.

(11) Lettre de M. Bouzat, professeur de chimie à Rennes, 28 nov. 1911.

(12) Au même niveau, par conséquent, ou à peu de chose près, que la fondation des Archives. Cad., devant K 864. Renseignement fourni par M. Huchet.

Digitized by Google

La rue du Mené a modifié les niveaux de l'époque ancienne. Son nom désigne la colline sur laquelle s'élevait jadis l'église Notre-Dame, aujourd'hui la Retraite. Colline aux pentes rapides du côté opposé à la ville, comme on peut facilement s'en rendre compte par le cours du ruisseau de Rohan, de même qu'en suivant les rues de la Coutume et de la Boucherie. Il y a tout lieu de croire qu'entre le Mené et la ville il y avait aussi une dénivellation assez nette. La pente rocheuse dont le sommet se trouve à l'angle du rempart, derrière la maison n° 16, rue Burgault [13], domine de quatre mètres ou plus l'impasse de la rue Billault, surplombe de très haut et de près le fonds de la rue de la Boucherie.

On comprend, après cela, qu'un Arabe renseigné ait pu écrire au XII[e] siècle : « Faïnes (Vannes), ville située sur un cap... » [14]. La mer ou les marais l'entouraient sur plus de la moitié de sa base, à l'est, à l'ouest, au sud-est. Le point d'attache de ce promontoire, « du ault costé, vers la campagne », dans la direction du nord-ouest, était resserré, facile d'accès à son extrémité, dévalant en pentes rapides sur ses deux versants [15].

« Et la situation de ceste Vennes romaine estoit très bien choisie : aboutissant sur le fin bout d'un bras de mer qui lors venoit jusques dans les Lices, et ayant à costé, vers Orient, le courant d'eau douce qui y est encor; mais au reste reculée des costaus qui aujourd'huy commandent à la basse ville... ».

Circuit

La situation du promontoire commandait la disposition générale des remparts.

(13) Atlas cadastral, K 1641.

(14) Edrisi, cité par La Borderie. *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 149.

(15) « La faible hauteur du sol devant la nouvelle ville permettait à la mer de refouler le ruisseau de la Garenne et de remonter par les douves jusqu'à Saint-Nicolas et à la rue du Mené d'un côté, et jusqu'à la porte Saint-Salomon de l'autre. » (Le Mené, *Topographie historique de Vannes*, Vannes, 1897, p. 9.) — « La mer pénétrait jusqu'aux pieds des Lices. » (Roger Grand, *loc. cit.*, p. 164.

Digitized by Google

Suivons-les à partir de la porte Saint-Salomon, qui se retrouve encore à l'entrée de la rue du même nom [16]. En se dirigeant vers la place de l'Hôtel-de-Ville « depuis cette porte, vous avez une courtine... où il y a, dans le milieu de sa aulteur, 4 ou 5 pièces éparses de muraille romaine, *reticulato, ut in provinciis, id est rudi et non italico opere*, avec ceintures ou chaînes de larges briques, trois briques l'une sur l'autre, cela meslé avec muraille nouvelle et de façon moderne ». Il est encore facile de constater l'existence de la courtine et d'une de ces « pièces » [17].

La courtine rejoint la porte Notre-Dame dont l'emplacement est nettement visible dans la rue Emile-Burgault [18]. « Arrivant au coin de la dite porte, il y a encore de la vieille muraille un peu [19], et, passé le coin... vous suivez le fossé, et estant entre le bastion qui la défend et l'Evesché, vous voyez pièce de muraille ; *item*, vis-à-vis de l'église de la paroisse du Ménay... [20]. Au défaut de la muraille du château de la Motte ou Evesché vous voyez, dans la muraille renouvelée, encore deux ou trois petites pièces et vestiges d'ouvrage romain, comme cy-dessus, et ce, justement vis-à-vis de la dite église du Ménay ». On a commencé de démolir, en 1913, et on continue de démolir, aujourd'hui, la partie de l'enceinte contre laquelle s'appuyait le château de la Motte; nous en reparlerons plus loin.

« Passé... la porte de Saint-Paterne... [21] vous remarquerez encor, en une tour prochaine [22], une petite piécette de muraille romaine ». La « piécette » en question n'est plus

(16) Atlas cadastral, K, angle de 1547.

(17) Courtine : cad., K 1547, 1546, 1576. « Pièces » visibles, sur une longueur de 6 mètres, aux nos 36 de la rue Thiers, et 8 de la rue de Closmadeuc, cad., K 1585 et 1578.

(18) Atlas cadastral, K 1586, 1601, 1599. La courtine forme une sorte de jardin suspendu derrière la librairie Galles, au-dessus d'un autre jardin qui occupe le sommet du bastion.

(19) Atlas cadastral, K 1640.

(20) Atlas cadastral, K 1638, 1636, 1635, 1634, 1633, 1631, 1662, 1663, 1678.

(21) Atlas cadastral, K 1703, 1704.

(22) Atlas cadastral, K 1712.

Digitized by Google

visible sur la tour; mais il en existe une, avec chaînage de 3 briques, plus près de la porte, dans le fonds d'un hangar [23].

Revenons à la porte Saint-Salomon et dirigeons-nous, maintenant, vers la place des Lices. Le « circuit suivoit sa rondeur et venoit le long du jardin de M. de Vertin, mettant hors de ville le pourpris où, pour le présent, sont les Cordeliers, dans le jardin desquels ceste vieille muraille se veoit, portant antiquité de plus de mille ans. Et néanmoins il n'y paroist pas tant d'ouvrage romain comme il fait... au dessus de la porte Saint-Salomon, parceque ceste muraille, séparant le jardin des Cordeliers et celuy de M. de Vertin, est toute escorchée, et ne s'y veoit quasi plus de la surface, ains seulement le ventre ».

La Société polymathique occupe aujourd'hui le Château-Gaillard, ancien hôtel de M. Botherel de Vertin [24]. Des beaux jardins à la française qui remplacent l'ancien « pourpris » des Cordeliers, la courtine se voit encore [25]. On l'appelait, en 1400, le « mur Sarrazin » [26]. M. Le Lièvre assure y avoir retrouvé des « pièces » romaines, comme dit Dubuisson [27].

« De là le tour ou suite de ceste muraille passe à travers la rue qui maine de Saint-Pierre aux Cordeliers, laquelle rue, assez estroicte, est comme fermée... par une arcade dite vulgairement la porte Mariole... Je croy qu'elle auroit esté refaite et entretenue seulement pour mémoire de ce que, par là, passoit jadis le premier et ancien circuit de la ville, lequel de là alloit, par où est aujourd'hui la chapelle des Lices, où est la Maison de Ville ».

Actuellement il est difficile de fixer le point d'aboutissement du rempart à la rue Noë. Mais on le suit de l'autre côté de la rue, jusqu'à la place des Lices, sur le plan cadastral, et

(23) Sur l'emplacement de la parcelle K 1706 du cad., en face de la rue Alain-le-Grand.

(24) J. DE LA MARTINIÈRE, *Le plus ancien manoir de Vannes : Château-Gaillard*, dans *Bull. de la Soc. polymathique*, 1924, p. 110 et 112. Cad. K 1959.

(25) Atlas cadastral, K 1596, 1598.

(26) Arch. du Morbihan, fonds des Cordeliers, publié par Guyot-Jomard, *loc. cit.*, p. 8.

(27) Manuscrit aux Archives de la Société polymathique.

Digitized by Google

on le retrouve sur place, à vrai dire sans trace de son ancien parement, au fond de certains jardins [28]. Le plan de 1785 indique, dans l'un d'eux, une tour dont la base sert aujourd'hui de cave [29].

Place du Poids-Public, le mur de fond, dans les caves de deux maisons, est celui de l'ancienne courtine [30]. Il s'élève de 2 mètres environ au-dessus du sol actuel de cette place, jusqu'au niveau des caves et d'un rez-de-chaussée de la maison de la place des Lices [31]. Une de ces caves repose sur la courtine écrétée et paraît avoir sa largeur, près de 3 mètres [32].

Il reste à rattacher ce dernier pan de muraille à celui qui part de la porte Saint-Patern. Dubuisson-Aubenay a fixé le point où la « cloison » récente se détachait de l'ancienne, après la porte. « Vous voyez toute muraille nouvelle, et y remarquez une autre pierre, une autre main, et un agrandissement ou élargissement à prendre depuis que la rivière entre dans le fossé ». C'est-à-dire à partir de la tour Poudrière qui fait partie de l'enceinte réparée par Jean II au début du XIV[e] siècle. Cette tour se distingue des autres par sa dimension et sa forme [33].

On serait tenté de retrouver la même forme dans une autre tour indiquée sur le plan de 1785 et conservée en partie comme cage d'escalier de la maison Crédey, place des

(28) Atlas cadastral, K 1910, 1908, 1907, 1906, 1905, 1897, et au fond de la remise de K 1888 sous K 1897. Notre plan n'est peut-être pas très exact à cet endroit du circuit. Le rempart, après la porte Mariolle, avait sa face externe sur la ligne marquée par le mur du fond de la maison n° 9 de la rue Noë (cad. K 190), très en contre-bas du jardin n° 7 de la même rue (cad., K 1911). Cette ligne, prolongée, rencontre celle des murailles reconnues un peu plus loin. Mais elle se trouve un peu en retrait par rapport à la ligne droite allant de la porte Saint-Salomon jusque près de la rue Noë.

(29) Atlas cadastral, K 1906.

(30) Atlas cadastral, K 1892, 1891.

(31) Atlas cadastral, K 1892 *bis*, 1895, 1891.

(32) Atlas cadastral, K 1892 *bis*. Maison dont la façade a été avancée, au cours du XIX[e] siècle, de la largeur du rempart. L'autre cave a un mur de même profondeur par rapport auquel la façade est en retrait et qui forme terrasse devant elle.

(33) Atlas cadastral, K 1730.

Digitized by Google

Lices [34]. Or, si l'on prolonge par une ligne droite le pan de courtine précédant la tour Poudrière, cette ligne aboutit précisément à la tour des Lices, ensuite exactement à l'extrémité des murs retrouvés dans les caves contiguës des places des Lices et du Poids Public, après avoir coupé l'angle de la Maison de ville, ancien manoir de Clesse, relevant jadis de Largouët sous Vannes.

Voici donc le « circuit » tout entier reconstitué avec preuves à l'appui. Les gallo-romains suivirent à peu près à Vannes le conseil formulé par Végèce : « Interdum autem... trigona... prout loci qualitas aut necessitas postulaverit, castra facienda sunt »; ils appliquèrent en même temps le principe de Vitruve : arrondir les angles [35]. Plus géométriquement l'enceinte de Vannes se définit ainsi : hexagone irrégulier comprenant trois grands côtés, de longueurs inégales, reliés l'un à l'autre par trois petits côtés, aussi de longueurs inégales.

La grande voie de Nantes à Corseul passait par les portes de Saint-Patern et de Saint-Salomon sensiblement orientées est-ouest. Elles ont pris les noms des paroisses dont l'église voisinait extérieurement l'enceinte sur ces deux points. La porte de l'Ane, au bas de la rue Brizeux (ancienne rue Saint-Jean), du nom d'une antique ruelle, à pente rapide; face à la mer, la porte Mariolle, au bas de la rue Noë (ancienne rue Saint-François), du nom de celui qui habitait sur son arcade au XV[e] siècle, peuvent bien avoir existé comme portes ou poternes dès l'époque romaine [36]. La chose est moins probable pour la porte du Ballays, depuis Notre-Dame.

Les tours indiquées existantes sur le plan n'ont conservé aucune trace apparente d'appareil romain. S'il en est qui reposent sur des fondations romaines, ce sont la tour Joliette, la tour Poudrière (3 du plan), et la tour de la maison Crédey. La première, à un angle de l'enceinte, aujourd'hui cachée

(34) Atlas cadastral, K 1763, 1764.

(35) BLANCHET, *loc. cit.*, p. 294.

(36) L'église des Cordeliers se trouvait contiguë à la porte Mariolle. Au-dessus de cette porte, un immeuble, construit peut-être sur l'emplacement d'une ancienne maison du Temple, a conservé l'appellation de Château-Gaillard.

Digitized by Google

extérieurement par des constructions, aurait eu une « pièce » romaine vue par Dubuisson-Aubenay; la seconde se distingue par sa forme « en demi-cercle à l'extérieur, saillante en carré à l'intérieur », forme qu'on retrouvait peut-être dans la troisième. Il faut aussi signaler la tourelle de la place des Lices, évidemment récente par son appareil actuel, mais qui se trouve placée à l'intérieur de la ligne du rempart (37), et, un peu au delà, la tour relevée sur le plan de 1785 dont la base se retrouve encore, semble-t-il, au fond d'un jardin (38).

La tour à droite de la porte du Ballays et la tour Bertranne, à sa gauche, existaient, mais nous n'avons pu en déterminer, avec une absolue certitude, les dimensions et l'emplacement (39). Quant aux autres tours indiquées sur notre plan d'un trait interrompu, elles sont hypothétiques : on remarquera cependant que les tours 7, 8, 11 du plan occupent des points où ne se trouve plus trace de la courtine.

Y avait-il des douves à l'époque romaine ? On ne peut le savoir. Mais il convient, à ce propos, de relever ici quelques niveaux. Dubuisson-Aubenay avait noté « la douve relevée » face à la place du Marché. De fait, la courtine voisinant la porte de ce côté, existe encore (40), domine de plus de 8 mètres le pavé actuel de la rue Emile-Burgault, et de plus de 12 le jardin d'une maison voisine (41) dans la direction de l'ancienne tour Bertranne. La rue Burgault, d'autre part, se trouve à 4 mètres au-dessus de l'impasse de la rue Billault. Du même côté, entre l'hôtel et le café du Commerce, les fondations descendent à 7 mètres environ au-dessous du niveau de la rue du Mené, à vrai dire plus élevé que celui de la rue Brillault. Dans un jardin surélevé de la rue Thiers

(37) Atlas cadastral, K 1896.

(38) Atlas cadastral, K 1906. Des plans de 1785 indiquent des constructions carrées encadrant la porte Saint-Salomon et qui se prolongent au delà de la ligne des remparts. Il subsiste quelques vestiges de l'une d'elles, semble-t-il, mais sans trace romaine.

(39) Là où nous avons placé la tour Bertranne se trouve une petite construction carrée englobée dans la ligne du rempart. Cad., K 1587.

(40) Terrasse du jardin de la librairie Galles. Cad., K 1595, 1599.

(41) Atlas cadastral, K 1591.

Digitized by Google

le mur mesure encore plus de 8 mètres au-dessus du sol [42]. Le seuil de l'ancienne chapelle des Lices [43] se trouve environ 6 mètres, sinon davantage, au-dessus de la base du mur reconnu dans les caves, place du Poids-Public.

« Il y a toujours, remarque Adrien Blanchet, dans l'enceinte romaine de la vieille cité, un monument qui, au moyen âge, formait en quelque sorte le donjon du système défensif, et qui eut peut-être, pour origine, le *prætorium* antique ». Tel était, à Vannes, sur le point le plus élevé du promontoire, et flanquant la courtine sud-ouest, l'ancien château ducal de la Motte [44]. S'il eut une « chemise » intérieure, comme c'est probable, elle doit se confondre, en partie au moins, avec les limites de la paroisse du Mené dans la ville fortifiée.

Ouvrage

Il peut être étudié, d'une part, dans le pan démoli en 1913 et 1927 perpendiculaire à la rue Billault, d'autre part dans la pièce visible au fond du jardin de la rue Thiers.

Le pan démoli, en tout ou en partie, sur une longueur de 60 mètres environ [45], s'élevait 7 mètres au-dessus des fondations dans sa partie la plus haute.

Des dalles de pierre de dimensions variables, mesurant souvent 1 mètre à 1 m. 20 de longueur, 0 m. 60 de profondeur, 0 m. 20 de hauteur, posées généralement à même le roc, s'alignaient de chaque côté des fondations. Dans l'intervalle, et même parfois sous elles, les déclivités étaient comblées par des pierres sèches. Ainsi se formaient, au fur et à mesure que montait le roc, des niveaux successifs de fondations. Les dalles de raccord entre deux niveaux présen-

(42) Atlas cadastral, K 1585.

(43) Atlas cadastral, K 1901.

(44) BLANCHET, *loc. cit.*, p. 275-276. « Il y a beau jardin [du manoir épiscopal], vis-à-vis duquel, par dehors, paroissent quelques restes d'ouvrage romain ; tellement que ce n'est pas sans apparence que l'on dit qu'en cest endroit, appellé *la Motte*, il y auroit eu quelque *tumulus* aut vallum *castri romani*... » Ces restes romains ont été reconnus lors de la construction du café du Commerce, à l'alignement de la rue du Mené, environ.

(45) Atlas cadastral, K 1638, 1639, 1608.

Digitized by Google

taient souvent, semble-t-il, de plus grandes dimensions : on en a mesuré une longue de 1 m. 90, haute de 0 m. 40, qui butait contre une autre, au niveau supérieur, elle-même haute de 0 m. 35. La hauteur des dalles devait être calculée, en effet, de manière à assurer l'alignement continu des pierres de parement. En définitive, le mur reposait, par ses bords, sur des dalles, elles-mêmes appuyées sur le rocher, parfois sur des pierres sèches; dans l'intervalle qui séparait ces dalles soit sur le roc, soit sur des pierres sèches.

En approchant du sommet rocheux et de l'angle formé par la courtine, les dalles étaient remplacées, sur la face interne du mur, par des blocs de tuffeau. Parfois formant deux assises, et leurs joints assurés par des ardoises, ils se prolongeaient à l'intérieur du mur sur une profondeur de 2 m. 50 environ. Leur utilisation antérieure ne fait pas de doute comme le prouvent un trou d'agrafe et les marques en losanges tracées à la pointe de l'un d'eux mesurant 0 m. 80 × 0 m. 60 × 0 m. 60.

Les parements étaient constitués par des assises de pierres de 0 m. 35 × 0 m. 15 et 0 m. 15 × 0 m. 10, alignées.

Généralement le blocage que couvrait ce parement commençait dès la base, au niveau de la partie supérieure des dalles, légèrement en retrait, tout au moins sur la face interne, par rapport à celles-ci. Toutefois, sur une longueur de plusieurs mètres, parce que le roc tendre présentait une résistance insuffisante, ou qu'il y avait là une coulée de terre, le béton de l'espèce la plus dure descendait 1 m. 30 environ au-dessous du niveau des dalles, mais seulement sur la face externe du rempart. Il était constitué par des pierres de toutes provenances et de toutes dimensions [46] et quelques fragments de briques brisées, le tout noyé dans un lit de mortier où se distinguaient des traces de charbon et de bois.

On l'avait établi, par étages de faible hauteur, entre lesquels s'étendait une légère couche de mortier de qualité

(46) Pierres blanches quelquefois, pierres des carrières de Kerboulard (Saint-Nolff) et de l'Ile-aux-Moines, etc.

Digitized by Google

très inférieure. Cependant, aux approches de changement de direction des remparts, on voit encore les restes de deux chaînages formés par un seul rang de briques à plat; chaînages d'ailleurs très fragmentaires. Dans chacun de ces étages, des bandes successives se distinguaient nettement l'une de l'autre par la nature du mortier : tantôt blanc, avec beaucoup de chaux; tantôt rose ou rouge mélangé de brique pilée; tantôt jaune; tantôt rouge sombre, argileux et gras; parfois d'une consistance telle qu'il fallait, pour l'attaquer, employer la masse et le coin de fer; parfois moins résistant; parfois cédant sans difficulté à la pioche. On reconnaît la chaux de coquillages et le sable de mer. Ces bandes, de faible largeur, s'entremêlent, comme si, faute de materiaux suffisants et de temps, on avait combiné un amalgame de tranches dures comme fer avec d'autres seulement résistantes, d'autres encore qui ne l'étaient même pas (47).

Peut-être faut-il chercher, dans l'imperfection relative de ce travail, la raison de l'épaisseur de 4 mètres donnée à la muraille sur un point cependant fort élevé et difficile d'accès.

A peu près vers le centre de sa hauteur, et sur une certaine longueur, le rempart était traversé, dans toute sa largeur, par deux lignes de trous carrés exactement superposés à une distance de 1 m. 50. Les trous mesuraient 0 m. 30 de côté et se succédaient à 1 m. 35 d'intervalle; sans doute trous de boulins plutôt que destinés à supporter un échafaudage de défense.

Les débris moulurés et sculptés trouvés avec le blocage sont excessivement rares. Il convient cependant de signaler un fragment de colonne et son chapiteau, faisant corps, très grossier (48).

On peut présumer qu'il y a, dans cette partie de l'enceinte, de nombreuses reprises sinon des réfections de l'époque où on utilisait les procédés romains (49).

(47) Il n'y avait évidemment pas, entre ces divers éléments, la régularité des cases d'un damier. Certaines enceintes gallo-romaines ont été élevées en six ou huit mois. (BLANCHET, *loc. cit.*, p. 297.)

(48) Et aussi un losange de pierre de crazanne qui paraît provenir d'un pavement mosaïqué.

Digitized by Google

Nous sommes par contre assurés de retrouver le parement primitif au fond d'un jardin de la rue Thiers, sur 6 mètres de longueur (50). Il montre, en deux zones de 1 m. 53 à 1 m. 60 environ, 15 assises de pierres cubiques, entre 3 chaînages de brique. Les pierres mesurent 0 m. 10 de côté. Les chaînages comprennent 3 assises de briques superposées à plat et séparées par une épaisseur de mortier de 0 m. 25. Chaque brique a 0 m. 33 de longueur et 0 m. 03 de hauteur.

En ne tenant pas compte des tours, le périmètre de l'enceinte mesurait 917 mètres, et la superficie qu'elle englobait, 4 hectares 916. Par là, Vannes est comparable à Périgueux Saintes, Coblenz, Andernach, Senlis (51). Il est difficile d'évaluer la réduction de la cité fortifiée par rapport à celle antérieure qui s'étendait de Saint-Guen aux casernes d'artillerie, route de Nantes, en passant par Saint-Symphorien : elle était, à coup sûr, fort considérable (52).

Quant à la date de l'enceinte, dans son ensemble, il n'y a aucune raison de ne pas la placer vers la fin du IIIe siècle, comme le propose Adrien Blanchet pour le plus grand nombre des villes de la Gaule (53).

(49) Comme à Rennes ; cf. Adrien BLANCHET, *loc. cit.*, p. 52. Vannes subit plusieurs sièges avant son incendie par les Normands au début du Xe siècle.

(50) No 36 de la rue. Cad., K 1585.

(51) BLANCHET, *loc. cit.*, p. 284.

(52) « Il est probable que Périgueux n'était plus que le 13e de la première ville de ce nom. » (*Id., ibid.*, p 285.)

(53) M. Boulage fit don à la Société polymathique, en 1857, d'une monnaie d'Antonin, « moyen-bronze, trouvée dans les décombres d'une portion du mur de ville appuyé lui-même sur un reste de construction romaine ». (*Bull. de la Soc. polymathique*, 1857, p. 107.) — « Plus le lit de ciment qui assure la cohésion des briques est mince, plus la construction est ancienne, et, à la fin du IIIe siècle, la couche de ciment est au moins égale à l'épaisseur d'une brique. » (BLANCHET, *loc. cit.*, p. 251.) A Vannes, les briques ont 0 m. 03 d'épaisseur, et la couche de ciment qui les sépare 0 m. 025, sauf erreur. (Cf. ci-dessus.)

Digitized by Google

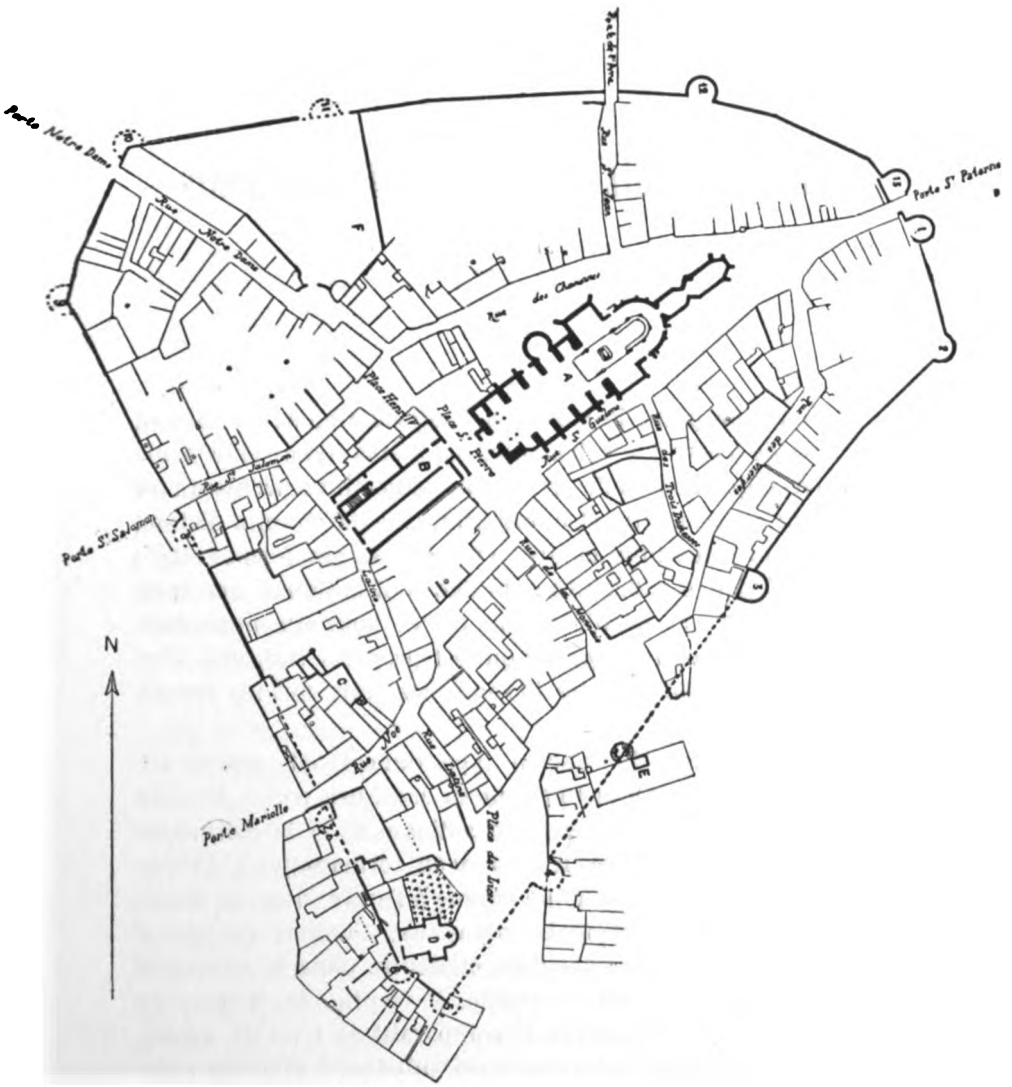

Carte dressée par M. HOUSSIN.

LÉGENDE. — A. Cathédrale. — B. Cobrue. — C. Château-Gaillard. — D. Chapelle des Lices. — E. Maison-de-Ville, ancienne Chambre des Comptes, ancien manoir de Clesse relevant de Largouët-sous-Vannes. — F. Enclos du château de la Motte. — Tours : 1, de la porte de Saint-Patern ; 2, Joliette ; 3, Poudrière ; 4, de la maison Crédey, place des Lices, qui aurait été dite tour du Lien ; 5, 6, 7, 8, hypothétiques ; 9, Bertranne ; 10, de la porte du Ballays, appelée ensuite Notre-Dame ; 11, hypothétique ; 12, du Bourreau ; 13, de la porte Saint-Patern.

Digitized by Google

A. MEILLET

SUR UN ARCHAÏSME DU VIEIL IRLANDAIS

En indo-européen, la flexion des adjectifs ne se distinguait en rien de celle des substantifs de même type; leur seule caractéristique consistait en ce que l'adjectif se fléchissait au masculin ou au neutre et offrait un thème de féminin distinct de celui du masculin neutre, l'emploi de ces formes étant déterminé par le substantif dont l'adjectif indiquait une qualité. Lat. *nouus* se fléchit comme *lupus*, *nouum* comme *templum* et *noua* comme *toga;* ce qui est propre à l'adjectif, c'est qu'il présente, suivant les besoins, les trois formes *nouus*, *nouum* et *noua*.

Les comparatifs de l'ancien type radical, lat. *senior*, irl. *siniu* ou gr. ἡδίων, ne distinguent au contraire pas le féminin du masculin en grec et en italo-celtique. Et si la distinction apparaît en indo-iranien, en slave et en germanique, c'est sous des formes qui diffèrent d'une langue à l'autre, donc en conséquence de développements nouveaux. Comme l'existence d'une double flexion masculine et neutre dans le substantif se trouve là où le sens l'appelle, il résulte de là que, au point de vue indo-européen, le comparatif de type lat. *senior*, irl. *siniu* se comportait comme un substantif, était un substantif.

Le passage de la catégorie du substantif à celle de l'adjectif est aisé dans certains emplois. L'adjectif épithète diffère essentiellement du substantif. Mais un substantif employé

Digitized by Google

comme prédicat est proche de l'adjectif. *Juge* est pleinement substantif, c'est-à-dire qu'il désigne un être, dans : *le juge est venu, j'ai vu un juge, j'ai parlé au juge.* Mais le mot n'indique qu'une qualité dans : *il est juge, il a été nommé juge.* Et la valeur adjective est plus nette encore dans : *j'en suis juge.*

Or, le comparatif indo-européen en *-yes-* était une forme radicale, indépendante de tout adjectif, et qui s'obtenait en partant d'une racine. Il admettait donc, en une large mesure, l'emploi prédicatif. Dans l'Avesta la racine *van-* conquérir, fournit la formule *yat bavāni aiwivanyå ažim dahākəm* « que je triomphe du serpent *dahāka* ». De même en sanskrit, R. V. I., 117, 7.

vádan brahmāvadato vánīyān.

« Le prêtre qui parle obtient plus que celui qui ne parle pas. »

Cet usage qui résulte du type même de la formation, n'est pas aussi largement représenté en indo-iranien qu'on l'attendrait parce que l'ancien substantif radical intensif a pris dès l'indo-iranien le caractère d'adjectif : ceci se reconnaît au fait qu'il a reçu un féminin.

En celtique au contraire, où comme en latin ou en grec, le comparatif radical n'a pas reçu de caractéristique de féminin, le vieil usage prédicatif a subsisté et s'est même fixé : en vieil irlandais, c'est un fait bien connu que le comparatif s'emploie seulement comme prédicat. M. J. Vendryes, *Gramm. du v. irl.*, page 126, cite notamment *is-soiriu indate idail* « il est plus noble que les idoles ». Plus évolué, le brittonique admet l'emploi du comparatif comme épithète, mais M. Pedersen se demande, *Vergl. Gr. d. Kelt. Spr.*, II, p. 125, si cet emploi n'est pas secondaire.

Ici comme à d'autres égards, l'irlandais a gardé quelque chose du plus vieux type indo-européen. Il est connu trop tard, et à un moment où la langue se transformait trop vite et trop profondément, pour que le type indo-européen y apparaisse dans sa clarté. Mais, à le regarder de près, on constate que certains de ses traits résultent de la fixation de

Digitized by Google

faits indo-européens de type ancien. Comme tous les noms radicaux, l'ancien substantif intensif en *-yes-* se comportait en indo-européen avec souplesse, il pouvait s'apposer aussi bien que servir de prédicat, et cet emploi appositionnel, qui est typique pour toute la construction indo-européenne, aboutissait à la valeur adjective comme l'emploi prédicatif. En fixant de manière quasi-exclusive l'emploi prédicatif, l'irlandais n'a gardé qu'une part de l'ancien usage; mais cette part est mieux conservée que tout ce que l'on observe dans aucune autre langue indo-européenne. Et l'irlandais est seul à laisser transparaître dans l'emploi le fait que le comparatif radical était à l'origine un substantif, non un adjectif.

L'irlandais offre plusieurs autres faits analogues presque aussi saisissants.

On n'y retrouve pas sous la forme libre l'usage qui consiste à placer les mots accessoires de la phrase immédiatement après le premier mot principal (règle reconnue par M. Wackernagel, qui a seulement eu le tort d'attribuer ici un rôle au ton : les mots toniques comme skr. *hí* et gr. δέ se conforment à la règle). Mais l'insertion normale de petits mots entre le préverbe et le verbe est un reflet de l'usage indo-européen.

Il n'y a pas de raison de croire que la répartition de désinences verbales sans *i* final, telles que *-t/d*, et de désinences pourvues de *-i*, telles que *-ti*, entre les verbes pourvus de préverbes et les verbes sans préverbes soit de date indo-européenne : la soudure du préverbe et du verbe est partout un fait relativement récent, le préverbe étant en indo-européen un mot autonome. Mais c'est un fait indo-européen que l'emploi de *-ti* et *t/d* avec une même valeur : le subjonctif védique admet, sans différence de sens, *ásati* et *ásat*, *yájāti* et *yájāt*, etc., et le grec offre l'arcado-cypriote τυχη à côté du type homérique τύχησι (écrit τύχῃσι). Même à l'indicatif l'éolien a τίθη en face de τίθητι, τίθησι qui est dans la plupart des parlers la forme courante. Je reviendrai ailleurs sur ces faits.

Digitized by Google

L'infinitif prêterait, mais moins nettement, à des observations analogues.

Il ressort de là que le celtique en général, le gaélique en particulier, a conservé jusqu'à une date voisine de l'époque historique des traits indo-européens effacés presque partout ailleurs, mais que, au cours des altérations rapides qui caractérisent l'époque historique à ses débuts, ces traits ont perdu leur liberté d'emploi ancienne et se sont fixés sous des formes particulières : emploi uniquement prédicatif du comparatif, répartition des désinences avec ou sans *-i* d'après l'absence ou la présence du préverbe. La fixation relativement récente, mais sous des formes spécialisées, d'usages indo-européens caractérise éminemment les langues celtiques. Les langues celtiques se sont cristallisées à un moment où elles ne s'étaient pas dépouillées de leur structure ancienne.

Digitized by Google

J. LETACONNOUX

DES ADJUDICATIONS DE TRAVAUX PUBLICS EN BRETAGNE AU XVIIIe SIÈCLE

Les fonds, affectés par les Etats de Bretagne à la construction et à l'entretien des grands chemins, étaient uniquement employés à solder les dépenses administratives et les « travaux à prix d'argent ». Etaient dits « travaux à prix d'argent » tous ceux qui dépassaient les forces des corvoyeurs ou demandaient certaines connaissances techniques et pratiques, tels que « les escarpements de montagnes, les grands remblais sur levées et pour adoucir les pentes, les ponts et ponceaux, les murs de revêtement avec maçonnerie en mortier de chaux et de sable, les murs de revêtement à pierre sèche, les revêtements en gazon pour talus et levées, les pavés sur une forme de sable, la construction ou réparation des chaussées ferrées (1) ».

Ces travaux étaient exécutés par des entrepreneurs qui les prenaient en adjudication (2).

Les mêmes règles n'ont pas présidé, pendant tout le XVIIIe siècle, aux adjudications, dont l'usage, adopté sous Henri IV et recommandé par Colbert (3), s'était généralisé ;

(1) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2264. Visite et réception des ouvrages construits sur les fonds de la province, 21 juillet 1759.

(2) Ils n'étaient pas tous, nécessairement, mis en adjudication : les remblais, la construction et la réparation des chaussées ferrées, les escarpements furent parfois exécutés par corvée. (Cf. notre étude sur *Le régime de la corvée en Bretagne au XVIIIe siècle*, Rennes, 1905, p. 19.)

(3) A. DES CILLEULS, *Origine et développement du régime des travaux publics en France*, Paris, 1895, p. 71-72.

Digitized by Google

mais les différences, que l'on peut constater d'une époque à l'autre, ne sont que de détail : les règles essentielles, établissement et publication des devis, annonce préalable et affichage de la date et des conditions d'adjudication, obligation d'une caution, adjudication au rabais — sans qu'on fût tenu d'adjuger au plus bas prix —, n'ont jamais varié [4]. Jusqu'en 1785, ce furent les commissaires du roi, d'abord les trésoriers de France [5], puis les intendants ou leurs subdélégués assistés des représentants des Etats, et, après 1785, les commissaires des Etats seuls, qui procédèrent aux adjudications [6]. Voici quel était, vers 1762, le mode des adjudications.

Trois mois avant l'adjudication [7], les ingénieurs levaient les plans, établissaient les devis des ouvrages à adjuger. Il leur était recommandé d'agir avec le plus grand soin, avec la plus grande conscience, recommandation qui n'était pas d'ailleurs toujours suivie — des plans et des devis étaient quelquefois dressés à la hâte et, au cours des travaux, l'imperfection des plans et l'insuffisance des devis se révélaient; l'entrepreneur était alors obligé à des travaux imprévus qui ne lui étaient pas nécessairement payés [8].

Les plans et devis étaient ensuite communiqués à la Commission intermédiaire qui pouvait les garder deux mois. Durant ces deux mois, les commissaires demandaient aux bureaux des diocèses, où devaient être effectués les travaux des renseignements sur l'utilité des ouvrages, sur les prix à fixer selon la proximité ou l'éloignement des matériaux, etc. Une fois informés, ils donnaient leur avis : s'ils demandaient de les modifier, on renvoyait les devis aux ingénieurs qui faisaient les modifications indiquées; s'ils les approuvaient sans les critiquer — ce qui était rare, — on préparait les adjudications. Les devis étaient imprimés : la Commission inter-

(4) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2261. Ordonnance du 19 décembre 1732.
(5) *Id., ibid.*, Arrêt du Conseil du 21 février 1690.
(6) Cf. notre article sur *Les grands chemins de Bretagne. Essai sur la résistance provinciale à la centralisation administrative au XVIII[e] siècle*, dans *Revue du dix-huitième siècle*, janvier-juin 1917.
(7) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2261. Ordonnance du 19 déc. 1732, art. XXIII
(8) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2265, *passim*.

Digitized by Google

médiaire en recevait douze exemplaires (art. I). Une affiche désignant les ouvrages à adjuger, le jour, le lieu [9], l'heure, les clauses de l'adjudication et précisant les conditions requises pour être adjudicataire (art. II) était placardée deux mois ou deux mois et demi avant la date de l'adjudication : en outre, pendant ce temps, les jours de marché, trois publications — une par marché, de huit jours en huit jours — étaient faites dans les villes voisines des ouvrages à entreprendre et dans les principales villes de la province; les crieurs publics devaient fournir des certificats de publication. Les entrepreneurs avaient la faculté de visiter les lieux, et de contrôler les devis [10] (art. III), avant de présenter leurs offres et soumissions ainsi que leurs cautions.

La Commission intermédiaire examinait les soumissions qu'on lui avait renvoyées, s'assurait de la solvabilité des cautions [11] et proposait d'admettre aux sous-enchères tels entrepreneurs et d'en exclure tels autres (art. IV). Les entrepreneurs acceptés pouvaient seuls prendre part à la dernière partie de l'adjudication : leurs noms, et ceux de leurs cautions, leurs demeures et les prix demandés étaient enregistrés sur un état (art. V). Deux ou trois jours avant la date des adjudications, « l'ordonnateur » [12] écrivait à la Commission intermédiaire pour la lui rappeler et pour l'inviter, ainsi que le procureur général syndic des Etats ou, en son absence, les substituts (art. VI), à venir ce jour-là dîner chez lui.

C'était après le dîner que l'ordonnateur se rendait, avec les commissaires des Etats, le procureur général syndic ou les substituts de ce dernier, au lieu des adjudications où sur une table, étaient étalés plans et affiches. Quand l'ordre de

(9) D'après l'arrêt du Conseil du 26 octobre 1701, les adjudications se faisaient par évêchés (Extrait du registre des Etats, 19 janvier 1723, *id.*, C 2261).

(10) Tous les entrepreneurs ne faisaient pas toujours cette démarche indispensable et quelques-uns abandonnaient les adjudications à cause de la « modicité des prix auxquels ils s'étaient fixés sans connaître les ouvrages dont ils s'étaient chargés ni les obligations auxquelles ils s'étaient soumis... » (*Arch. dép. d'I.-et-V.*, C 2266. Lettre de Lebret à d'Aiguillon, 19 février 1758).

(11) Parfois des entrepreneurs acceptaient des adjudications dans l'espoir de « faire recevoir des cautions insolvables... » (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, C 2266. Lettre des commissaires à Lebret, janvier 1758).

(12) A cette date, c'est l'intendant.

Digitized by Google

l'Eglise s'était assis à la droite de l'ordonnateur, l'ordre de la Noblesse, puis l'ordre du Tiers, puis le procureur général syndic ou ses substituts à sa gauche, les entrepreneurs étaient introduits. On leur demandait s'ils avaient pleine connaissance des plans et devis; si l'un d'entre eux réclamait la lecture ou l'explication de quelques articles, elle lui était donnée (art. VII). Lecture était faite ensuite des noms des entrepreneurs admis à sous-enchérir et des feux étaient successivement allumés sur les ordres de l'ordonnateur. Celui-ci fixait le nombre de feux suivant que les sous-enchères s'approchaient ou s'éloignaient du devis; avant le dernier feu, il arrêtait l'enchère à un certain chiffre proportionné à la différence entre le devis et la sous-enchère la plus basse [13], pour ne pas adjuger les ouvrages trop au-dessous du prix évalué par les devis [14] (art. VIII).

En face des estimations de l'ingénieur transcrites par un secrétaire sur un état spécial, il notait les prix offerts par chaque adjudicataire; de son côté, le secrétaire inscrivait sur d'autres feuilles la date des adjudications, les ouvrages à adjuger, chaque feu et chaque enchère avec le nom de l'enchérisseur. Le dernier feu allumé et la dernière enchère reçue, l'ordonnateur consultait, par simple politesse, les commissaires des Etats et adjugeait l'ouvrage (art. IX). L'adjudi-

(13) Presque toujours, le prix auquel s'arrêtait l'adjudicataire dépassait les estimations des ingénieurs. Voici le tableau des adjudications de 1758 (*Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, C 2266) :

TRAVAUX A FAIRE SUR LES ROUTES DE	ESTIMATIONS DES INGÉNIEURS	PRIX DES ADJUDICATIONS
La Gravelle à Rennes	39.600 livres.	41.100 livres.
Bédée à Guingamp	17.400 »	22.500 »
Ingrande à Nantes	17.200 »	19.000 »
Nantes à Bain	16.100 »	18.000 »
Rennes à Langon	35.800 »	37.000 »

(14) La raison ? Choiseul nous la donne : « Si le rabais, dit-il, était porté au delà de ses bornes par l'entêtement ou la jalousie des concurrents, alors le bien du service se trouverait compromis et l'on ne pourrait avoir nulle confiance dans un entrepreneur qui se serait chargé des ouvrages évidemment à sa perte et qui ne pourrait se récupérer que par ses infidélités. » (Lettre à de Fontette, intendant de la généralité de Caen, 1764, citée par A. DES CILLEULS, *op. cit.*, p. 72).

Digitized by Google

cation terminée, l'ordonnateur, l'ordre de l'Eglise, l'ordre de la Noblesse, l'ordre du Tiers et l'adjudicataire, dans l'ordre, signaient les devis (art. X) et le secrétaire préparait sur des imprimés trois doubles des procès-verbaux, un pour le secrétaire de l'intendance, un pour la Commission intermédiaire et un autre pour l'adjudicataire. Le tout était adressé à la Commission intermédiaire qui signait les procès-verbaux, gardait un double de chaque adjudication et renvoyait les deux autres à l'ordonnateur (art. XI) [15].

Comme on le voit, ce mode d'adjudication diffère notablement de celui d'aujourd'hui. Actuellement, les soumissions sont faites sous plis cachetés, déposées à une date déterminée et ouvertes en public par l'autorité compétente : l'entrepreneur ayant proposé le plus fort rabais est déclaré adjudicataire pourvu qu'il présente toutes les conditions de solvabilité exigées. Au XVIII[e] siècle, l'adjudication est une véritable vente aux enchères à rebours; c'est à la criée que les offres sont faites et la jalousie ou l'entêtement des concurrents les pousse souvent à rabaisser les uns sur les autres d'une manière inconsidérée. De plus, l'adjudication n'était pas forcément prononcée en faveur de celui qui demandait le moins : si l'ordonnateur jugeait que les prix des entrepreneurs étaient trop élevés, l'adjudication était ajournée « d'une manière qui paraît à la fois arbitraire et indéfinie », comme le dit M. Vignon [16], ou abandonnée et remplacée par le système dit d' « économie » qui faisait retomber sur les corvoyeurs les travaux non adjugés. En 1732, par exemple, les Etats trouvèrent les adjudications ruineuses « soit par [leur] prix excessif, soit par la collusion qu'il y avait entre les adjudicataires » [17]; en 1734, les adjudications n'ayant pas réussi « par la connivence des entrepreneurs qui ont porté lesdits

(15) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2266. A Rennes, 9 juillet 1762.

(16) *Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux XVII[e] et XVIII[e] siècles*, Paris, 1862, t. I, p. 87.

(17) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2264. Mémoire du 31 juillet 1737, présenté par la Commission intermédiaire.

Digitized by Google

ouvrages à des prix exorbitants », l'intendant de La Tour renonça à procéder à de nouvelles adjudications et décida que les travaux seraient faits par « économie » (18).

Pour assurer la bonne exécution des travaux, on contrôlait les ouvrages adjugés et on évitait de donner plus de 5 à 6 lieues de chemin à construire ou à réparer (19) à chaque entrepreneur, loin de céder, comme en Lorraine (20), toutes les entreprises à un seul adjudicataire (21). Il était aussi interdit aux adjudicataires de céder à un tiers leurs adjudications ou de les « mettre sous d'autres noms que le [leur] sans un consentement exprès et par écrit à peine d'en être déchus sans pouvoir prétendre de paiement pour les ouvrages qui se trouveraient faits » (22). Enfin, pendant la durée des travaux, les entrepreneurs touchaient des acomptes, qui ne pouvaient dépasser les trois quarts de la somme totale, et ne recevaient le dernier quart qu'après la réception des ouvrages (23).

(18) *Id.*, C 2261. Ordonnance du 16 mars 1734.

(19) On ne chargea les entrepreneurs de réparer les chemins que jusqu'en 1734 ; à partir de cette date, on ne leur adjugea plus que la réfection des ouvrages en maçonnerie.

(20) Cf. P. BOYÉ, *Les travaux publics et le régime des corvées en Lorraine au XVIII[e] siècle*, Paris et Nancy, 1900, p. 20.

(21) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2261. Ordonnance du 19 décembre 1732. — Une compagnie, probablement vers 1759, proposa aux Etats de se charger des ouvrages des ponts et chaussées : l'usage de la corvée, disait-elle, ne donnera jamais de bons résultats ; si on accepte la proposition de la compagnie, les Etats réaliseront de grandes économies sur le personnel des Grands Chemins qui sera très réduit, et la province gagnera quelques habitants de plus, car la compagnie, pour ne point détourner les paysans bretons de la culture de leurs terres, recrutera au moins les deux tiers de ses ouvriers dans les autres provinces, et un tiers au moins de ces ouvriers étrangers « s'habituera dans la province et y demeurera » (*Id.*, C 2264. Le mémoire de cette compagnie est sans date ; il est postérieur au règlement du 5 novembre 1754 auquel il fait allusion; il est peut-être de 1759, car la décision prise par les Etats le 16 février 1759 semble lui répondre).

Mais les Etats étaient hostiles aux compagnies. Le 16 février 1759, ils arrêtaient « que les ouvrages des ponts et chaussées de la province ne pourraient être confiés à aucune compagnie exclusive, attendu que cette forme détruirait les adjudications au rabais et que cette compagnie pourrait se rendre maîtresse des prix. » (*Bibl. munic. de Rennes*, 125, C 8. CHARDEL, *Administration de la Commission intermédiaire*, 1785, p. 553).

(22) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2261. Ordonnance du 19 décembre 1732.

(23) *Id., ibid.* — Le dernier quart était payable trois mois après la réception des ouvrages, qui devaient être garantis trois ans par les entrepreneurs et leurs cautions. Cette retenue du quart avait pour but de forcer les entrepreneurs à livrer un bon travail, mais aussi de désintéresser leurs créanciers possibles. Les entrepreneurs « ne peuvent recevoir leur paiement final qu'après

Digitized by Google

Malgré toutes les précautions prises contre eux, les entrepreneurs commettaient de nombreux abus et n'observaient pas toujours les conditions de l'adjudication. Les subdélégués de l'intendant mettaient à leur disposition « tous les charois, voitures, harnais, ouvriers et manœuvres dont ils [avaient] besoin pour le transport des matériaux, le déblaiement des terres » (24). Or les entrepreneurs abusaient des corvoyeurs en leur faisant extraire la pierre et le sable, charger les voitures affectées au transport des matériaux (25), étendre des terres sur le champ d'un propriétaire qui les leur payait (26) — ce qui était défendu —, en ne leur fournissant pas les outils qu'ils étaient tenus de leur procurer (27). Leur négligence était très grande, et, presque jamais, les ouvrages n'étaient terminés dans le délai fixé. Leur conduite soulevait des plaintes incessantes. En 1734, « leur lenteur affectée à travailler, leur peu d'assiduité sur leurs chantiers, la mauvaise construction et le peu de solidité de leurs ouvrages, l'abus qu'ils faisaient des corvées » déterminaient l'intendant à résilier « les adjudications antérieures dont les ouvrages n'étaient pas encore finis » (28). Fréquemment, ils se reposaient « du soin et de la conduite des travaux sur des piqueurs la plupart ignorants et ivrognes..., qui, par une complaisance souvent intéressée, se donnaient la liberté de dispenser des corvoyeurs de venir sur le chemin et de les marquer comme s'ils y étaient venus ou de les renvoyer quelques heures après qu'ils s'y [étaient]

avoir remis à la Commission un certificat des recteurs et marguilliers des paroisses de leurs ateliers affirmant qu'il n'est point à leur connaissance que ces entrepreneurs soient reliquataires envers leurs ouvriers et fournisseurs ; il doit en conséquence être fait des publications à l'issue de la grand'messe paroissiale du lieu de l'atelier afin de mettre les créanciers des entrepreneurs dans le cas de se pourvoir avant le paiement final de l'entreprise. » (Cf. N.-L. CARON, *Administration des Etats de Bretagne, 1493-1790* [publ. partielle du ms. de Chardel cité plus haut], Paris, 1872, p. 396).

(24) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2261. Ordonnance du 21 avril 1732. — Cela n'eut lieu que pendant quelques années. On défendit ensuite aux entrepreneurs de se servir des corvoyeurs.

(25) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2261. Ordonnance du 19 déc. 1732 (art. XVI).

(26) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2261. Ordonnance du 20 juin 1733.

(27) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2261. Ordonnance du 20 juin 1733. — En 1733, un ingénieur constate que, dans un atelier près le pont de Pacé, sur la route de Rennes à Brest, l'entrepreneur n'a fourni que « deux mauvais palis pour un grand nombre de corvoyeurs ».

(28) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2261. Ordonnance du 16 mars 1734.

Digitized by Google

rendus... »[29]. Ils ne suivaient pas les devis. Quand un escarpement était fait dans le voisinage d'une levée en construction, le devis les obligeait à transporter les terres « escarpées » sur la levée; si ces terres suffisaient à former la levée, on ne leur payait que les toises « escarpées » et non celles de la levée. Souvent, pour ne pas supporter les frais qu'entraînerait l'éloignement de la levée, ils n'y voituraient pas toutes les terres « escarpées »; pour l'achever, ils tiraient des matériaux des champs voisins qu'ils détérioraient, et, sous prétexte que les terres « escarpées » n'avaient pas suffi pour le construire, ils demandaient qu'on toisât le remblai et non l' « escarpement »[30]. Ils volaient aussi sur la qualité des matériaux — de connivence souvent avec les ingénieurs — en faisant entrer dans la construction des chaussées des « sables gras et des pierrailles tendres »[31]. « Les platsfonds faits avec soin par les corvoyeurs, dit l'ingénieur Loiseleur, de la route de Rennes à Hédé, ont été remplis de terre et on a mis dessus une simple couche de pierrailles de 3 à 4 pouces de grosseur qu'on avait bien soin de casser lorsqu'elles étaient trop grosses, et recouvertes de mauvais sable gras pour la plupart... Je m'avisai, ajoute-t-il, l'année dernière d'en vouloir dire un mot au sieur Chocat afin qu'il y eût fait prendre garde; il me répondit en présence de M... : « Monsieur de quoi vous mêlez-vous; sont-ce vos affaires ? il faut que l'entrepreneur gagne »[32]. Nous avons des exemples fréquents d'entrepreneurs obligés de démolir et de refaire un ouvrage imparfait et refusé par les ingénieurs et les commissaires des

(29) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2261. Ordonnance du 18 février 1734. — L'ordonnance du 19 décembre 1732 (art. XXXI) défendait à tout piqueur de tenir cabaret dans les endroits où il y avait des ateliers.

(30) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2264. Instruction pour la réception des ouvrages, 21 juillet 1759.

(31) *Id., ibid.* Ordonnance du 17 avril 1730.

(32) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2264. Lettre à l'intendant, 13 avril 1750. — C'était l'ingénieur en chef que Loiseleur mettait en cause. Son témoignage est un peu suspect, car lui-même ne jouissait pas d'une grande réputation d'honnêteté (cf. un brouillon de lettre de 1750, *id., ibid.*) et il ambitionnait la place de Chocat (cf. Critique du Nouveau plan de régie, 13 avril 1750, *id., ibid.*). Mais il est de fait que l'ingénieur et l'entrepreneur s'entendaient parfois pour se partager des bénéfices illicites. L'entrepreneur, en effet, ne pouvait voler qu'avec la complicité de l'ingénieur (ou grâce à sa négligence) :

Digitized by Google

Etats, de combler les carrières qu'ils avaient ouvertes sur le bord des chemins (33), et de résilier leurs adjudications (34).

Si les entrepreneurs n'étaient pas très consciencieux, la province n'était pas toujours elle-même fidèle observatrice des conventions. Il y eut des procès entre les adjudicataires et les Etats : en 1776 notamment, des contestations s'élevèrent et la connaissance en fut attribuée au principal commissaire du roi auprès des Etats, au premier président du Parlement, au premier Commissaire du Conseil conjointement avec les présidents des trois ordres des Etats (35). La province payait ses entrepreneurs irrégulièrement. En 1760, l'entrepreneur Galen suppliait l'intendant de lui faire payer les travaux qu'il avait exécutés au pont de Béquerel, sur le chemin d'Auray à Quiberon, et dont il avait déjà réclamé le paiement en août 1756 et avril 1757 (36). En 1765, un sieur Gautier, qui avait présenté ses comptes en 1762, n'avait encore rien reçu du trésorier des Etats, le malheureux était poursuivi par ses créanciers et menacé d'être emprisonné (37). En 1775, l'entrepreneur Aubert réclamait le paiement d'adjudications prononcées en 1749 et 1750 (38).

l'empierrement fini, les entrepreneurs ne pouvaient mettre le cailloutage avant la visite de l'empierrement par l'ingénieur et le cailloutage devait lui-même être examiné par les ingénieurs avant d'être recouvert de sable et de gravier (Ordonn. du 19 déc. 1732, art. XX).

(33) *Arch. dép. d'Ille-et-Vil.*, C 2261, *passim*.

(34) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2265. Affaire Aubert.

(35) Déclaration des commissaires du roi aux Etats, 19 octobre 1776. (N.-L. CARON, *op. cit.*, p. 388.)

(36) *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine*, C 2267. Comptes de l'ingénieur Chocat de Grandmaison.

(37) *Id.*, C 2265. Requête du sieur Gautier.

(38) Cet Aubert fut en procès avec les Etats pendant près de trente années. Son affaire, dont le dossier est volumineux, n'est pas très claire. Il n'est guère facile de savoir qui, de la province ou d'Aubert, avait les plus grands torts. Reliquataire de 1.395 livres envers la province, Aubert fut arrêté, emprisonné et son matériel fut vendu. Il réclama 19.642 livres 17 sols 4 deniers « pour restant des sommes qu'on lui devait sur les ouvrages faits sur la route de Rennes à Saint-Malo, et 61.379 livres 10 sols 1 denier pour ouvrages faits au pont de Nort, matériaux, outils et équipages confisqués, pour indemnités personnelles » (*Id.*, *ibid.*, Mémoire). — Il semble qu'une transaction intervint et qu'on versa à Aubert une somme moindre que celle qu'il exigeait

Digitized by Google

ALBERT FEUILLERAT

H. DE LA MORVONNAIS ET LA LITTÉRATURE ANGLAISE

Quelques Sources du " Manoir des Dunes "

Aucun de nos écrivains romantiques n'a admiré la littérature anglaise avec plus de candeur que le petit gentilhomme breton, poète et romancier, qui a nom Hippolyte de La Morvonnais [1]. Alors qu'il était encore étudiant en droit il se nourrissait de Walter Scott, et dans ses lectures, à côté des classiques, il faisait une place d'honneur à Pope, à qui il a emprunté, pour un de ses poèmes, la sentence qui résume la doctrine de l'*Essay on Man* : « Whatever is, is right ». Et c'est probablement à la même époque qu'il tomba sous le charme d'Ossian (abbé E. Fleury, H. de La Morvonnais, 45). Par la suite, il apprit à aimer Shakespeare, Milton, Cowper, Crabbe, Burns, Wordsworth, Coleridge, Byron, Mrs Hemans, etc. Il a écrit sur Coleridge et sur Crabbe des articles qui ne manquent pas de pénétration et, à tout propos, dans son œuvre, il a étalé sa connaissance des auteurs anglais.

A Wordsworth, en particulier, il avait voué une sorte de culte. Il ne se lassait pas de l'invoquer comme un oracle; il ne pouvait pas prononcer son nom sans l'amplifier de quelque qualification admirative : « grand méditatif », « grand solitaire des lacs », « docteur révéré ». Après la mort de

(1) Sur cet écrivain, voir l'excellent ouvrage que lui a consacré M. l'abbé E. FLEURY (*H. de la Morvonnais. Sa Vie. Ses Œuvres. Ses Idées.* Paris, 1911).

Digitized by Google

sa femme, en 1835, il ne sortait jamais pour ses mélancoliques promenades sans « un Wordsworth sous le bras ». Dans un poème adressé à Roselly de Lorgues il a exprimé l'espoir d'être « pour l'aimant et l'austère » un second Wordsworth, qui dirait

> la sympathie et le charme ignoré
> Que porte au fond de soi l'indulgente nature.

Il s'appelait volontiers, en des heures moins modestes, le « Lakiste des Mers ». En attendant d'égaler son modèle il le traduisait. Dans la *Thébaïde des Grèves* (1838), il a inséré une version en vers du poème sur Tintern Abbey. En 1840, il donna à la *Vigie de l'Ouest* des fragments de *The Excursion* (l'histoire d'Hélène et celle du Sourd et de l'Aveugle), le Vieux Mendiant du Cumberland, La Vagabonde (The Female Vagrant), Michael. Il voulut même faire partager son enthousiasme à ses compatriotes en écrivant tout un livre sur Wordsworth. L'ouvrage était terminé en 1834, mais il ne trouva pas d'éditeurs. Seuls quelques fragments parurent dans la *Revue Européenne* de septembre 1835.

Une étude de l'influence de Wordsworth sur La Morvonnais est désirable, car elle permet de fouiller certains recoins peu connus de notre romantisme. La place dont je dispose ici ne me permet pas d'entrer dans beaucoup de détails. Peut-être reprendrai-je un jour la question. Pour l'instant, je bornerai mon enquête au *Manoir des Dunes, ou la Famille des Ames*, sorte de roman philosophique qui parut en 1843 [2]. Aussi bien, c'est de toutes les œuvres de La Morvonnais celle qui est le plus profondément imprégnée de la pensée de Wordsworth.

Et tout d'abord, le sujet du *Manoir des Dunes* reproduit l'idée essentielle de *The Excursion*. Comme dans le poème anglais il s'agit du retour d'une âme blessée par la vie à la foi et à l'optimisme. La conversion est préparée par les mêmes moyens. Le « Solitary » de Wordsworth, après sa désillusion,

(2) Le titre porte à tort la date de 1844.

Digitized by Google

est retourné dans son pays et là il rencontre le « Wanderer » qui, ayant grandi dans la bienfaisante intimité de la nature, essaie de faire partager au sceptique sa conviction qu'en la beauté et la juste compréhension de l'univers réside toute consolation. Olivier, le héros de La Morvonnais, ayant perdu la foi, dégoûté du monde, se retire dans sa Bretagne natale où il retrouve Angélique, une amie d'enfance. La jeune fille elle aussi a été élevée dans l'amour de la nature, et, avec autant de zèle et d'éloquence que le « Wanderer », elle montre au jeune homme les raisons d'espérer que nous offrent les spectacles merveilleux répandus autour de nous, quand nous savons entrer en communion intellectuelle avec ce qu'il y a de réellement vivant sous les apparences (3). On pourrait pousser la comparaison jusque dans de menus détails. C'est ainsi qu'Angélique, comme le « Wanderer », a été, dans sa jeunesse, nourrie de la lecture de Milton; que des histoires exemplaires, tirées de la vie des humbles, sont introduites dans le roman comme dans le poème; que des ecclésiastiques, dignes et charitables, figurent, personnages secondaires, et dans le *Manoir des Dunes* et dans *The Excursion*.

Angélique n'est pas seulement un double du loquace sermonneur de *The Excurison*, c'est, en plus, une réincarnation de Wordsworth lui-même. Ses discours sont tout émaillés de pensées déjà exprimées par le sage de Rydal Mount (4). Il lui arrive même de réciter de longues tirades qui sont tout simplement des traductions plus ou moins paraphrasées de poèmes de Wordsworth.

L'un de ces emprunts se trouve à la page 255 du premier volume. Angélique développe l'idée que partout dans la

(3) La Morvonnais, en donnant ce rôle à Angélique, songeait sans doute au rôle semblable que Dorothée Wordsworth joua auprès de son frère. Dans le poème intitulé « Dernières Paroles », où il rappelle précisément l'intimité qui unissait Dorothée et Wordsworth, il a longuement décrit l'heureuse influence que peut exercer une femme sur un poète.

(4) Voir, par exemple, entre beaucoup d'autres, les pages 44 et suiv., 236 et suiv., 245-246, etc., du premier volume.

Digitized by Google

nature on perçoit une musique mystérieuse, révélation d'une harmonie primordiale et universelle. Ce morceau d'éloquence qui, assurément, donne une haute idée des conceptions philosophiques de l'auteur, n'est pas autre chose qu'une adaptation d'un fragment de *The Excursion* (IV, 1132 et suiv.). Voici un exemple pris au début :

I have seen
A curious child, who dwelt upon a tract
Of inland ground, applying to his ear
The convolutions of a smooth-lipped shell;
The which, in silence hushed, his very soul
Listened intensely; and his countenance soon
Brightened with joy; for from within were heard
Murmurings, whereby the monitor expressed
Mysterious union with its native sea.
Even such a shell the universe itself
Is to the ear of Faith; and there are times,
I doubt not, when to you it doth impart
Authentic tidings of invisible things;
Of ebb and flow, and ever-daring power;
And central peace subsisting at the heart
Of endless agitation.

Les enfants de nos grèves appliquent souvent à leur oreille un coquillage vide, celui-là même que vous voyez entre mes doigts : ils écoutent attentivement, et entendent au fond comme un lointain murmure de flots. Selon leur foi naïve, ce coquillage exprime par là son union mystérieuse avec la mer natale. Et l'univers sonne comme ce coquillage aux oreilles de la foi. Il y a des temps où, je n'en doute pas, il nous envoie d'irrécusables messages du monde des réalités invisibles, et de la paix mélodieuse qui subsiste au cœur même de l'agitation sans fin.

La traduction se poursuit ainsi pendant cinq pages.

Un autre passage se rencontre un peu plus loin (I, 260 et suiv.). Celui-ci reproduit l'un des plus beaux poèmes de Wordsworth (La Morvonnais avait le goût sûr et fin, il faut lui rendre cette justice), l' « Ode on Intimations of Immor-

Digitized by Google

tality from Recollections of early Childhood ». La première strophe suit l'original de très près :

There was a time when meadow, grove and stream
The earth, and every common sight,
To me did seem
Apparelled in celestial light,
The glory and the freshness of a dream.
It is not now as it hath been of yore; —
Turn whereso'er I may,
By night or day,
The things which I have seen I now can see no more.

Il fut un temps où les prairies, les bocages et les ruisseaux, enfin toutes les choses du paysage m'apparaissaient comme enveloppées d'une céleste lumière, comme au milieu de la gloire et de la fraîcheur d'un songe. Je suis bien jeune, Olivier, je vous parais bien naïve; cependant il n'en est plus aujourd'hui comme autrefois. Partout où je porte mes pas, que ce soit la nuit, que ce soit le jour, je ne vois plus les choses que je voyais.

La seconde, la troisième et la quatrième strophes sont plus lâchement rendues, bien que l'idée et les images aient été conservées. La strophe v est traduite assez exactement :

Our birth is but a sleep and a forgetting :
The soul that rises with us, our life's star,
Hath had elsewhere its setting,
And cometh from afar :
Not in entire forgetfulness,
And not in utter nakedness,
But trailing clouds of glory do we come
From God, who is our home :
Heaven lies about us in our infancy !
Shades of the prison-house begin to close
Upon the growing boy,
But he beholds the light, and whence it flows,
He sees it in his joy;
The youth, who daily farther from the east

Digitized by Google

Must travel, still is Nature's Priest,
And by the vision splendid
Is on his way attended;
At length the man perceives it die away,
And fade into the light of common day.

Notre naissance est comme un demi-sommeil dans lequel on n'oublie qu'à moitié les choses antérieures; cette âme que nous portons en nous, et qui est éclairée par les rayons d'un soleil supérieur, a posé le pied autre part et vient de régions mystérieuses et lointaines. Du sein de Dieu qui est notre terre natale, et comme le toit paternel, nous n'arrivons pas dans un entier dénuement, mais, en quelque sorte, escortés par des nuages glorieux. Dans l'enfance, l'éclat de la région divine est tout autour de nous. Mais l'enfant grandit-il; dès lors les ténèbres de la prison commencent à s'épaissir autour de lui. Toutefois il voit encore à travers son innocence. — Le jeune homme qui s'éloigne des contrées de l'aurore, rencontre encore les splendeurs de la vision primitive. Enfin, avec la maturité de l'homme, elle semble s'évanouir et faire place à la lumière, parfois si triste, qui éclaire les terrestres réalités.

Les strophes vi, vii et viii ont été omises. Puis la paraphrase reprend jusqu'à la fin du poème.

⁂

Wordsworth n'est pas le seul poète anglais auprès de qui La Morvonnais ait réchauffé son inspiration. Parmi les humbles qui figurent dans le *Manoir des Dunes* et dont l'histoire est insérée dans le récit, se trouve une pauvre femme à l' « accent étranger » : c'est une « paysanne d'Angleterre », dont la présence est assez inattendue dans ce pays breton. Un jour, elle raconte à Olivier l'histoire de sa fille Ruth (I, 273-307). Ruth, qui était belle entre toutes, fut courtisée par un marin, William Bonington. Les deux jeunes gens se voyaient en toute liberté — trop librement — car ils cédèrent aux entraînements de leur passion et bientôt il devint nécessaire de les marier au plus vite. Mais la veille

Digitized by Google

du jour où la cérémonie devait être célébrée, William fut saisi par la « presse » et enrôlé de force dans la marine de l'Etat. Quand le père de Ruth, honnête mineur, mais « durement obstiné dans ses opinions et dans ses désirs », apprit la honte irréparable de sa fille, il faillit tuer la coupable. Il l'épargna pourtant. A quelque temps de là, on apprit que William avait été tué dans une bataille. Ruth supporta ce malheur courageusement. Mais elle n'était pas au bout de ses épreuves : elle perdit son enfant. Depuis ce jour on ne la vit plus sourire. Sur ces entrefaites, arriva au village, un « prêcheur », Zacharie Stockdove, ancien tisserand de son métier. « C'était un *envoyé*, disait-on ». Il n'eut pas plutôt rencontré Ruth qu'il s'éprit d'elle et la poursuivit de ses assiduités. Car sous des dehors dévotieux l'homme était de chair. La jeune fille, fidèle au souvenir de William, repoussa le prédicant avec dégoût. Mais son père favorisait ce prétendant et il mit Ruth en demeure d'accepter le mariage ou de partir. Et un matin, elle quitta la maison... Le soir, on trouva son corps sur un rocher, « enveloppé de goémons arrachés aux profondeurs de l'Océan ». Fou de douleur, le père porta le cadavre jusque dans la grange où Stockdove était en train de prêcher et étrangla celui qui était la cause de ce malheur.

Cette histoire se trouve dans les *Tales of the Hall* (Book V) de George Crabbe, recueil de contes en vers qui avait paru en 1819. La Morvonnais s'est contenté d'ajouter quelques détails — par exemple, la colère du père en apprenant que sa fille est déshonorée, et la vengeance finale —; il a délayé le récit admirablement concis de Crabbe; il a affiné l'héroïne en lui prêtant un amour de la poésie assez peu vraisemblable. Mais pour le reste il a suivi son modèle pas à pas.

Digitized by Google

Le démarquage est évident. Ne nous hâtons pas, cependant, de crier au plagiat. Si La Morvonnais n'a pas formellement indiqué ses sources, du moins n'a-t-il pas célé son admiration des auteurs qu'il imitait. Il nous a prévenu que son héroïne était une fervente de Wordsworth : « Donc, mon cher Olivier », lui fait-il dire, « je le sens d'avance, Wordsworth sera le poète qui aura le plus d'influence sur ma pensée » (I, 56). Une fois, tout au moins, il a attiré notre attention sur l'un de ses emprunts. Après la traduction du passage de *The Excursion* indiqué plus haut, il a écrit : « Angélique descendue des transcendantes méditations où elle avait suivi le *Poète des Lacs* [En note : Wordsworth] et celle qu'elle nommait la mère de son âme redevint la simple fille de Bretagne » (I, 260). Dans l'histoire de Ruth, ayant employé l'expression : « maison cantonale », il explique en note : « Vaste logement où se retirent les pauvres du canton. Voir Crabbe à ce sujet ». A moins qu'on ne veuille considérer ceci comme une suprême habileté pour réfuter à l'avance les accusations de plagiat — et ce serait un peu machiavélique — on peut admettre ces demi-indications comme une preuve de la bonne foi de l'auteur [5].

Je croirais plutôt qu'il s'agit ici d'un cas d'affinité littéraire si complète entre deux écrivains que l'un emploie le langage de l'autre comme chose qui va de soi. Chez Crabbe, La Morvonnais retrouvait ces brutales tragédies de la vie des humbles qui émouvaient tant son cœur de réformateur fouriériste. Chez Wordsworth surtout, il découvrait sous une forme presque parfaite des sentiments et des idées qu'il avait lui-même péniblement élaborés dans sa solitude du Val de l'Arguenon. Esprit profondément religieux — en dépit de quelques accès d'incrédulité vite réprimés — et particulièrement sensible aux

(5) Il faut dire que La Morvonnais est en général plus scrupuleux. Dans *Le Manoir des Dunes*, il a également donné des passages du *Paradis Perdu* (IV, v. 234-689 : VIII, v. 99-110, 159-178) et un poème de Mrs. Hemans, *The Memory of the Dead*. (Cf. *Manoir des Dunes*, I, p. 37, 86 ; II, p. 421.) Mais chaque fois il a présenté ces morceaux comme des traductions.

Digitized by Google

beautés du monde extérieur, il tendait d'instinct vers un mysticisme vaguement panthéistique qui le faisait se rencontrer, lui catholique, sur des cimes spirituelles communes avec le protestant Wordsworth. Et dans sa joie de voir confirmées et précisées ses rêveries, désespérant, au surplus, de pouvoir exprimer en termes suffisants ce qui balbutiait en lui, sans se préoccuper des critiques à venir, il a inséré dans son œuvre les passages étrangers qui rendaient le mieux sa pensée. Selon une image à lui, qui prête un peu à rire, mais qui a l'avantage d'être juste, il s'est appuyé sur le poète Lakiste « comme un nain sur un Hercule » (6).

(6) Cf. Lettre ouverte à George Sand, publiée dans la *Vigie de l'Ouest* du 4 août 1840.

Digitized by Google

L. LE GUENNEC

LA LÉGENDE DU MARQUIS DE GUERRAND

Les chants populaires de Basse-Bretagne ne sont guère favorables aux nobles d'autrefois. Des soixante-dix-neuf gentilshommes mis en scène dans le recueil des *Gwerziou* et des *Soniou Breiz-Izel*, quarante-cinq au moins, soit près des deux tiers, y paraissent en posture désavantageuse ou ridicule. Quand ce ne sont point des meurtriers, des suborneurs, des spadassins, ce sont des larrons ou des dupes. Une douzaine tout au plus y tiennent un rôle honorable, justiciers, défenseurs du faible. âmes charitables et compatissantes. Parmi ces petits tyranneaux dont nos vieilles ballades bretonnes, dit Anatole Le Braz, ne prononcent le nom qu'avec terreur, contre lesquels on les sent animées d'une haine sourde et profonde, les marquis de Coatredrez et du Cludon, les seigneurs de Goashamon, de la Villeneuve, du Rechou, de Kersauzon, de Locdu, de Villaudry, de Boisriou, de Runangoff et bien d'autres, il en est un surtout qui demeure, dans la mémoire des habitants de l'ouest du Tréguier, comme le prototype du « grand seigneur méchant homme ». C'est le marquis de Guerrand : « *markiz Gwerrand* », « *markiz brunn* », « *markiz Locmaria* ».

Le personnage flétri sous cette triple appellation fut, d'après la légende, une sorte de don Juan impérieux, débauché, sanguinaire, faisant l'amour l'épée au poing et la menace à la bouche. Sa rencontre était redoutée à l'égal de celle d'une bête

Digitized by Google

fauve dont il avait le poil roux, l'extérieur sauvage et brutal. Il habitait, entre Morlaix et Lannion, au riant terroir plantureux de Plouégat, l'imposant château de Guerrand, qu'enveloppaient de beaux bois et que cernait un mur d'enclos de près de deux lieues de tour. Sa résidence était somptueuse : on y admirait deux salles, l'une toute argentée, « de la couleur du soleil », l'autre toute dorée « de la couleur de la lune ». Mais les attraits de cette riche demeure ne le retenaient point. Il préférait rôder au dehors, battre le pays, le consterner par ses violences, ses facéties cruelles, l'assouvissement de ses passions déchaînées, vérifiant une fois de plus l'ancien proverbe :

Grand seigneur et grand chemin
Sont de forts mauvais voisins.

Quand il sortait, sa mère courait mettre en branle la cloche du château. A ce signal d'alarme, les jolies paysannes abandonnaient les champs pour s'enfermer au logis, les marchands rentraient leurs éventaires, les voyageurs hâtaient le pas de leurs montures, les laboureurs se glissaient furtifs à l'abri des haies; les mendiants eux-mêmes, aux trousses desquels le marquis eût vite fait de lancer ses chiens, s'éclipsaient vers Lanmeur ou Plouigneau aussi vite que le permettaient leurs jambes perclues. C'était une angoisse, une frayeur universelle.

Guillaume Lejean a narré, en 1846, dans sa Notice sur Plouégat-Guerrand, quelques-uns des tristes exploits attribués au fameux marquis. Celui qui retentit le plus fort dans l'âme populaire fut le meurtre d'un jeune clerc, accompli lâchement, au cours d'une fête d'Aire-Neuve donnée au manoir de Kerhallon. Le clerc était fiancé à une belle fille de la paroisse, que le marquis convoitait de longtemps comme une proie difficile et tentante. Aussi jalousait-il férocement son humble rival et ne recherchait-il qu'un prétexte pour s'en débarrasser. L'occasion lui parut propice. Il se prit de querelle avec le clerc, le provoqua, l'acula à la défensive, et

Digitized by Google

sans vergogne de heurter sa fine épée de gentilhomme au pen-baz d'un fils de paysan, il le perça par traîtrise d'un coup mortel.

Ce forfait souleva une vague d'indignation telle que le meurtrier crut prudent de quitter la Bretagne afin de se soustraire aux poursuites judiciaires entamées contre lui. Quand il reparut au Guerrand, vingt ans plus tard, les dures expériences de la vie l'avaient assagi et transformé. Il se racheta d'avoir été l'épouvante et le scandale du canton en en devenant l'édification et l'exemple. Son château fut désormais une sorte d'hôpital, de rendez-vous des miséreux, qui s'enhardirent vite à en franchir le portail, assurés d'avance du plus charitable accueil. Après les avoir nourris, réconfortés, soignés, le marquis se retirait dans son oratoire. Là, sans témoins, il priait avec larmes jusqu'à une heure avancée. Lorsqu'un passant attardé s'étonnait d'y voir briller encore de la lumière, on lui répondait : « C'est le marquis de Guerrand qui veille; il supplie Dieu à genoux de lui pardonner sa jeunesse ».

La mort du repentant grand seigneur fut celle d'un juste. Avant d'expirer, il dicta un interminable testament où il s'efforçait d'indemniser ses victimes, où il faisait de multiples aumônes et legs pieux à toutes les églises et chapelles des alentours, où il fondait, pour ses chers pauvres, un hôpital au bourg de Plouégat. Mais cette longue expiation, ce dévouement aux miséreux, ces libéralités posthumes ne suffirent point, dit-on, à satisfaire si tôt la justice divine. Bien des années après, les laboureurs qui regagnaient de nuit leurs chaumières en longeant le sombre étang de Goasquéden, endormi au fond d'un ravin sinistre, rencontraient souvent, errant dans les ténèbres, un cavalier silencieux, monté sur un cheval noir. Alors, tout frissonnants, ils hâtaient leur marche et murmuraient à voix basse, tête nue, une oraison pour le repos de l'âme en peine du marquis de Guerrand.

Ainsi peut-on résumer brièvement le cycle des légendes qui se sont formées autour de ce nom redoutable. Il n'a pas

Digitized by Google

été recueilli moins de seize chansons populaires — dont plusieurs, il est vrai, ne diffèrent entre elles que par des détails — sur le thème de l'immoralité, des crimes et de l'expiation du trop célèbre « *markiz brunn* ». Ces complaintes bretonnes se divisent en trois catégories. Les premières contiennent le récit, plus ou moins dramatisé, de la fatale Aire-Neuve du manoir de Kerhallon, qui coûta la vie au clerc [1]. Les deuxièmes ont trait au repentir de son assassin, ou plutôt au testament réparateur que celui-ci ordonna, avant de paraître devant Dieu [2]. Les dernières enfin font allusion, soit aux moyens de séduction employés par l'opulent seigneur pour faire, parmi les filles jolies et pauvres du voisinage, de faciles conquêtes; soit aux divertissements et aux fêtes qu'il offrait à ses pairs dans les vastes salles du château [3].

(1) H. DE LA VILLEMARQUÉ, *Markiz Gwerrand*, dans le *Barzaz-Breiz*, éd. 1839, t. II, p. 71-83, et éd. suiv. — G. LEJEAN, *Le marquis de Guérand. Notice sur Plouégat-Guerrand*, dans l'*Echo de Morlaix*, 1846 (trad. seule). — G. MILIN, *Kloarek Lambaul*, dans le *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, IV, 1865, p. 98-104. — F. LUZEL, *Kloarek Lambaul*, dans *Gwerziou Breiz-Izel*, t. II, 1874, p. 472-477; *Kloarek Lambol*, seconde version, *ibid.*, p. 478-483. — F. LUZEL, *Kloarek Ann Ammour*, dans *Gwerziou Breiz-Izel*, t. II, p. 466-471. — H. GUILLERM, *Guerz ar c'hloarek yaouank*, dans *Recueil de chants populaires bretons...*, 1905, p. 177-184. — *Guerz Cloarec bihan Paul*, dans les manuscrits LÉDAN, t. VIII, p. 123 (Biblioth. de Morlaix).

M. Th. Guyomard, de Morlaix, me communique obligeamment une autre version manuscrite, recueillie par M. Abgrall, de Botmeur, des lèvres de Marie-Louise Bellec, âgée de 96 ans, sous le titre de *Fiek Kalvez*, Fiacre Calvez, l'un des noms que les ballades donnent à l'héroine du drame (on trouve aussi Anne Calvez, Fiacre Folgavez, etc.). Cette version a beaucoup de rapports avec celle du *Barzaz-Breiz*.

(2) E. SOUVESTRE, *Guerz du marquis de Guérand* (trad. seule d'une version incomplète), dans *Le Finistère en 1836*, Brest, 1838, p. 16. — G. MILIN, *Maro markiz Gwerrand*, dans le *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, IV, 1865, p. 105-110. — F. LUZEL, *Markizes Guerrand*, dans *Gwerziou Breiz-Izel*, t. II, 1874, p. 484-489. — Henri DE KERBEUZEC [abbé DUINE], *La fin du marquis de Guérand*, dans *Cojou-Breiz*, 1re série, Plougasnou, 1896, p. 32-46 (trad. seule). — A. LE BRAZ, *Testamant ar markiz*, dans *Les Saints Bretons d'après la tradition populaire* (*Annales de Bretagne*, t. XIII, 1897-1898, p. 100-110).

(3) F. LUZEL et A. LE BRAZ, *Bal*, dans *Soniou Breiz-Izel*, 1890, t. I, p. 30-31. — Ibid., *Fantik Bourdel*, dans *Soniou...*, t. I, p. 176-179. — *Canaouen goz*, dans les manuscrits LÉDAN, t. II, p. 99 (Biblioth. de Morlaix). C'est un dialogue entre le marquis de Locmaria et une bergère, qu'il s'efforce en vain de séduire en lui offrant *coëffou lien Monbleu* (des coiffes en toile de Maubeuge ?). — Voir aussi dans Elvire DE CERNY, *Contes et légendes de Bretagne*, 1893, l'histoire intitulée *Ronan Quesmeur*, qui contient un aperçu des traditions popu-

Digitized by Google

Auquel des possesseurs de ce domaine, dont nous avons la liste depuis le XIV[e] siècle, faut-il identifier le malfaisant héros des traditions trégorroises ? Inutile de remonter au-delà de l'époque de Louis XIII, en raison de certains traits qui ne peuvent convenir à une époque antérieure. Emile Souvestre qui, le premier, en 1836, a publié une traduction incomplète du *Testament ar markiz*, ne précise point de quel personnage il s'agit; mais la Villemarqué, dans son *Barzaz-Breiz* paru en 1839, n'hésite pas à accuser Louis-François du Parc, marquis de Locmaria, fils aîné de Vincent [4] du Parc, créé marquis de Locmaria et de Guerrand en 1637 pour ses services militaires, et de Claude de Névet; et il cite au sujet de ce jeune et brillant gentilhomme l'opinion enthousiaste de M[me] de Sévigné, qui le vit et l'admira fort, aux Etats de Vitré, en 1671. Quant à Guillaume Lejean, le futur explorateur de l'Abyssinie, sa *Notice sur Plouégat-Guerrand*, parue dans le journal hebdomadaire *l'Echo de Morlaix*, en 1846, désigne Charles-Marie-Gabriel du Parc, marquis de Locmaria et fait de lui le fils de Louis-François, alors qu'il n'était que son arrière-neveu, dernier rejeton d'une branche cadette sortie du tronc principal dès la fin du XVI[e] siècle. Cette opinion erronée a été adoptée par Luzel, mais ne semble pas défendable.

En recherchant, à mon tour, la solution de ce petit problème, j'ai été amené, par l'examen attentif de diverses données éparses dans le texte des chansons populaires, ou fournies par des pièces d'archives, à une conclusion différente de celle des auteurs ci-dessus. Je suis d'avis que le terrible *Markiz Guerrand* n'était, ni Charles-Marie-Gabriel du Parc, ni même Louis-François du Parc, mais le père de celui-ci, Vincent du Parc. Avant d'exposer les raisons qui m'inclinent à cette créance, j'indiquerai d'abord pour quels

laires relatives au marquis (p. 40-41). Anatole LE BRAZ s'est servi des mêmes traditions pour sa nouvelle *Le Bâtard du Roi* dans les *Vieilles Histoires du pays breton*, 1897, p. 78-83, et Charles LE GOFFIC, pour sa nouvelle *Le Marquis Rouge*, dans *Passions celtes*, 1908.

(4) La Villemarqué lui donne à tort le prénom de Jean.

Digitized by Google

motifs j'estime devoir décharger l'arrière-neveu et le fils de Vincent des accusations que Lejean et la Villemarqué ont portées contre eux.

⁂

Charles-Marie-Gabriel du Parc s'exclut par le simple exposé des faits. Fils unique de Joseph-Gabriel du Parc, comte de Lézerdault et seigneur de Keranroux (en Ploujean, près Morlaix) et de sa seconde femme Marie-Anne-Gabrielle de Cleuz du Gage, il était encore jeune enfant et déjà orphelin lorsque la mort sans alliances et le testament, l'instituant légataire universel de son cousin au 6e degré Jean-Marie-François du Parc, marquis de Locmaria et de Guerrand, décédé sans alliance, à Paris, le 2 octobre 1745, lui apportèrent le magnifique héritage de la branche aînée de sa famille. Devenu majeur, il n'habita guère ses domaines de Bretagne, mena à Versailles et dans la capitale la vie dissipée et galante où se complaisaient alors tant de riches gentilshommes, et ne revint au château de Guerrand que pour y mourir prématurément, le 29 décembre 1769, ne laissant point de postérité de son mariage avec Marie-Louise de Ploësquellec.

Pour Louis-François du Parc, qui vivait au siècle précédent, la question est plus complexe. Né au château de Guerrand le 25 août 1647, de Vincent du Parc, marquis de Locmaria, et de Claude de Névet, sa femme, il fut envoyé de bonne heure à l'Académie, à Paris, dont il sortait lorsque Mme de Sévigné le dépeignit, en 1671, à Mme de Grignan, en termes si flatteurs : « Je voudrais que vous eussiez vu l'air de M. de Locmaria et de quelle manière il ôte et remet son chapeau. Quelle légèreté ! quelle justesse ! Il peut défier tous les courtisans et les confondre, sur ma parole. Il a soixante mille livres de rentes et sort de l'Académie. Il ressemble à tout ce qu'il y a de joli et voudrait bien vous épouser ».

Trois ans plus tard, le fringant marquis était colonel du régiment de Joyeuse. Il fut fait brigadier de cavalerie en

Digitized by Google

1688, maréchal de camp après Fleurus, servit sur la Moselle, au Luxembourg, en Allemagne, devint en 1702 lieutenant-général et commandant dans les Trois-Evêchés. Louis XIV le récompensa de la part glorieuse qu'il avait prise à la victoire de Spire (1703) en lui attribuant des drapeaux, des timbales, quatre canons et trois coulevrines enlevés aux Impériaux. Cette artillerie demeura jusqu'à la Révolution dressée en trophée sur la terrasse de Guerrand. Ayant pris sa retraite en 1704, le vieux soldat se maria sur le tard en épousant à Rennes, en 1707, Marie-Renée-Angélique de Larlan de Kercadio, qui lui donna un fils, Jean-Marie-François, né en 1708. S'étant rendu aux eaux de Bourbonne, diocèse de Langres, pour tâcher d'y rétablir sa santé ébranlée par les fatigues de ses nombreuses campagnes, le marquis de Locmaria y succomba le 10 septembre 1709 et fut enterré dans l'église paroissiale de cette localité. Son cœur seul, enfermé dans une urne de plomb, fut ramené en Bretagne par ses domestiques, et déposé le 3 novembre en grande cérémonie dans l'église de Plouégat-Guerrand « en lieu de suretté soubz un drap mortuaire jusqu'à ce que le *mosolée* qu'on lui doit faire ne soit achevé ».

Est-il possible de retrouver, dans ce séduisant jeune homme formé dès l'adolescence aux façons les plus raffinées de la cour, dans ce vaillant officier-général que les nécessités de la guerre et de ses affaires tinrent presque toujours éloigné de la Basse-Bretagne, le farouche et brutal *markiz brunn*, la bête féroce des légendes, toujours près à se colleter avec les paysans et à faire leurs femmes ou leurs filles « marquises par force » ? D'ailleurs, les *gwerzes* composées sur le trépas et le testament si curieux du marquis, ce testament dont l'abbé Duine a pu dire qu'il aurait besoin d'être accompagné d'une carte de géographie, précisent toutes qu'il est mort au château de Guerrand, peu après avoir revu sa femme, qu'il avait fait mander à Guingamp. Il ne peut donc s'agir de Louis-François, décédé, comme nous l'avons vu, à Bour-

Digitized by Google

bonne.J'ajouterai que M. l'abbé Plougoulm [5] et moi avons dépouillé soigneusement les registres paroissiaux de Plouégat-Guerrand et des communes avoisinantes qui existent presque partout dans cette région, pour la période postérieure à 1630, sans y avoir relevé aucune trace des prétendus actes de violence reprochés au marquis.

Aucun acte de décès qui puisse se rapporter au drame de la tragique Aire-Neuve. Fort peu de naissances illégitimes, et les pères la plupart du temps nommés en toutes lettres, sans que jamais parmi eux figure aucun membre de la famille du Parc. Absolvons donc et réhabilitons la mémoire du lieutenant-général, en corrigeant la page mal inspirée du *Barzaz-Breiz*, où La Villemarqué jette à l'étourdie la suspicion et le blâme sur une belle figure de gentilhomme breton, dont La Chesnaye des Bois a écrit qu'il était « connu pour avoir toujours été honorable dans sa dépense, pour son assiduité et son application au service, pour son désintéressement et enfin pour la valeur et prudence qu'il a fait paraître dans toutes les occasions de guerre où il s'est montré ».

Vincent du Parc, père de Louis-François, était fils lui-même de Louis du Parc, lieutenant de la compagnie de gendarmes du duc de Retz, capitaine de l'arrière-ban de l'évêché de Tréguier, gouverneur de Guingamp, époux en 1606 de Françoise de Coëtredrez. Avec ce Vincent, nous atteignons la première moitié du grand siècle, c'est-à-dire une époque où les mœurs se ressentaient encore des passions effrénées de la barbarie et du mépris de la vie humaine engendrés par les affreuses calamités de la Ligue. C'est l'époque des duels sans merci qui décimaient la noblesse, des rapts, des attentats, des haines exaspérées qui exigeaient du sang. Plusieurs chansons bretonnes datent de ce temps et nous ont conservé de sombres et saisissantes histoires. Elles nous montrent le seigneur de Kervégant tuant traîtreusement son ami Adrien de Lezormel, seigneur des Tourelles, sur la Lieue de Grève, en

(5) Ancien recteur de Plouégat-Guerrand. Actuellement recteur de Tréboul, canton de Douarnenez (Finistère).

Digitized by Google

1624; le seigneur de Coëtloury assassinant le seigneur de Porzlan au pardon de Saint-Gildas en Tonquédec; le marquis de Coëtredrez ravissant les jeunes filles sur le chemin du Guéodet; le seigneur de Guémadeuc tranchant, aux Etats de Rennes, en 1616, une querelle de préséance en frappant à mort son compétiteur, le baron de Névet; ou bien le comte des Chapelles, François de Rosmadec, exécuté à Paris en 1627 pour avoir secondé son cousin Montmorency-Bouteville dans le célèbre combat singulier de la Place Royale. C'est l'époque où Jean de Lannion, seigneur des Aubrays, le *Lézobré* légendaire, triomphait de ses ennemis et du « Maure du Roi », en d'épiques rencontres, tandis que survivait encore le souvenir des rapts et des massacres de la Fontenelle, des atrocités de la Charlézenn, des frères Rannou, du seigneur de Villaudrain.

Vincent du Parc avait, du reste, dans sa proche ascendance, de qui tenir. Son père, Louis du Parc, avait tué, en duel ou autrement, son propre beau-frère Yves de Coëtredrez, ce qui débarrassa, il est vrai, la région d'un vrai sacripant, accusé de plusieurs crimes capitaux, et assura, d'autre part, à la sœur du défunt, Françoise de Coëtredrez, femme de Louis du Parc, un superbe héritage. Vincent dut naître vers 1607; âgé d'à peine vingt ans, il était déjà orphelin de père et de mère, ce qui lui permettait de se livrer sans retenue à toute la fougue de sa nature emportée, aux désordres et aux attentats flétris par les chants populaires. Mais cette orageuse période de sa vie fut sans doute assez courte. Il se rendit à Paris, obtint la faveur du cardinal duc de Richelieu, qui le nomma enseigne, puis capitaine de sa compagnie de gens d'armes. En cette qualité, il assiégea la Rochelle, combattit en Lorraine, en Alsace, à Trèves, à Mayence, à Corbie et s'y distingua par son courage. En 1637, Louis XIII reconnut « les grands et recommandables services que nostre cher et bien amé Vincent du Parc, chevalier, seigneur de Locmaria nous a rendus, dit-il, en plusieurs occasions importantes au bien de nostre service, maintien et accroissement de nostre

Digitized by Google

Etat » par l'érection en titre de marquisat de la terre de Guerrand.

Le nouveau marquis épousa vers 1645 Claude de Névet, veuve de Gabriel de Goulaine, baron du Faouët. Il devint maréchal de camp, était gouverneur de Concarneau en 1643, et présida la noblesse aux Etats de Bretagne de 1653. Il semble avoir, dès lors, quitté la carrière des armes. Il passa ses dernières années au château de Guerrand, qu'il fit restaurer ou rebâtir luxueusement au goût du jour, et qu'il entoura d'un parc muré de 125 hectares. On le voit offrant en 1654 des orgues à l'église de Plestin, paroisse limitrophe de Plouégat. Il mourut à Guerrand le 16 juillet 1669, en ordonnant par son testament qu'un hôpital fût établi au bourg pour dix ou douze pauvres.

Or, cette fondation charitable se trouve très explicitement spécifiée et détaillée dans la *gwerze* de *Testamant ar Markiz*, ce qui suffit, à mon sens, pour établir l'identité incontestable du défunt. Voici la traduction des strophes qui intéressent notre sujet : « Avec le reste de l'argent, — Un hôpital sera construit à Guerrand. — Pour loger douze pauvres, — Dès aujourd'hui jusqu'à toujours. — On leur donnera de la bouillie à midi — De la viande et de la soupe deux fois par jour. — De la viande et de la soupe deux fois par jour. — Du pain de seigle sera bon pour eux. — Ils auront quatre vaches à lait dans leur maison. — Et un prêtre pour les instruire ». Cet hôpital dresse encore sur la place de Plouégat ses hautes toitures et sa façade décorée d'une statue de la Sainte Vierge. Il fonctionnait dès 1673, et hébergea douze pauvres jusqu'à la Révolution, qui le ferma et le vendit après en avoir confisqué les modestes revenus.

Diverses autres circonstances relatées dans le chant ne peuvent non plus s'appliquer qu'à Vincent du Parc. En premier lieu, d'abord son décès survenu à Guerrand, alors que Louis-François est mort loin de Bretagne. Puis, le fait que sa femme vivait séparée de lui, à Guingamp ou au château voisin de Locmaria, ce qui décèle une mésintelligence ayant

Digitized by Google

peut-être ses causes dans certaines rechutes passagères du marquis. Enfin, cette kyrielle de legs aux paroisses et aux sanctuaires de la région, tandis que le testament de Louis-François, en date du 10 mai 1709, se borne à fonder une messe quotidienne à perpétuité dans la chapelle du château.

J'achève ici ma démonstration, en avouant qu'elle eût encore été plus convaincante s'il m'avait été donné de mettre la main sur quelque document définitif. Par malheur, des archives criminelles de la juridiction de Morlaix-Lanmeur, il ne subsiste que de rares débris remontant à peine au milieu du XVIII[e] siècle, et dans les registres paroissiaux de Plouégat, Lanmeur, Guimaëc, Locquirec, Plougasnou, Garlan, que j'ai dépouillés, je n'ai pu découvrir, je le répète, aucune des traces qu'auraient dû y laisser le dévergondage proverbial et l'humeur belliqueuse du dangereux marquis. On peut donc croire que celui-ci exagérait singulièrement, en Trégorrois hâbleur lorsqu'il déclarait, tel ce comte de Toulouse faisant parade de ses « mille et trois » maîtresses :

Etre Montroulez ha Gwerrand,
M' euz uguent markizes ha kant.

Tre Montroulez ha Pont-Meno
Em' euz kement all tro war dro.

Reit kant scoet da bep-hini 'n hê,
Evit sevel ho bugalè.

Evit sevel ho bugale,
Pe ne gwir int d'in coulscoude.

(Entre Morlaix et Guerrand j'ai cent vingt « marquises ». — Entre Morlaix et Pont-Menou (6) j'en ai autant ou environ. — Donnez cent écus à chacune d'elles pour élever leurs enfants. — Pour élever leurs enfants, puisque cependant ils sont de moi.)

(6) Gros village entre Lanmeur et Plestin, autrefois célèbre par ses foires, et situé au nord de la commune de Plouégat.

Digitized by Google

CHANOINE PÉRENNÈS

LES LITANIES DES SAINTS DANS LA PRIÈRE MORTUAIRE BRETONNE

Nous avons déjà dit ce que sont les Grâces ou prières bretonnes à l'intention des morts [1]. Le texte qui suit, d'allure très populaire, fait partie intégrante de ces oraisons dans la région de Saint-Evarzec, Scaër et Fouesnant. Il fait défiler sous nos yeux et confond dans une même invocation les saints de la liturgie romaine et nos vieux saints nationaux. Une finale, assez artificielle, oriente l'imploration vers l'âme qui a quitté le corps du défunt présent dans la salle funèbre. En appliquant directement au défunt la plupart des quatrains suivants, la prière de Scaër en a brisé le rythme.

⁂

Litaniou an oll Zent.

Jezuz-Christ, Mab Doue Eternel,
Pehini zo ebars an Tron-Huel,
Klevit ac'hanomp ni o ped,
Hag exauçit d'eomp hon requet.

⁂

(1) *La Mort en Basse-Bretagne*, Quimper, Direction diocésaine des Œuvres catholiques de Jeunesse. Pages 6 et suiv.

Digitized by Google

Tad eus an Nenv, ar guir Doue,
Mab Redemptor ar bed ive;
Spered santel henvel oute,
Sellet ouzomp dre o true.

⁂

Dreindet santel, eun Doue hebken,
Ervez kredenn peb gwir gristen,
Bezit truezus en hon andret,
Ha roït deomp gras da veza salvet.

⁂

Ha c'hwi Santez Mari benniguet,
Mamm eil ferson eus an Dreindet,
Gwerc'hez dreist an oll gwerc'hezed,
Pedit evidomp-ni bepred.

⁂

Oll Elez hag Arc'hele
Ha zo ebars ti Doue,
Hag an oll sperejou evurus,
Pedit evidomp dirag Jezuz.

⁂

Sant Mikel ha sant Gabriel,
Ha c'hwi Aotrou sant Raphaël,
A zo tri arc'hel glorius,
Pedit evidomp dirag Jezuz.

⁂

Sant Iann prècursor Mab Doue,
Eur faveur vras demeus an Nenv
C'hwi eta sant braz evurus,
Pedit evidomp dirag Jezuz.

⁂

Digitized by Google

Aotrou sant Per ha sant Andre,
Sant Paul ha sant Jackez ive,
Ha sant Bartelemy evurus,
Pedit evidomp dirag Jezuz.

⁂

Sant Maze ha sant Mathias,
Sant Tade, ha sant Barnabas [1],
Sant Lucas ha sant Marc, daou Evangelist
Pedit evidomp Jezuz-Krist.

⁂

C'hwi sant Thomas, Abostol,
Sant Philipp ha sant Jackez,
Ha sant Iann Evangelist,
Pedit evidomp Jezuz-Krist.

⁂

C'hwi oll diskibien Mab Doue,
Ha c'hwi Innosanted ive,
Pa zoc'h great gantan evuruz,
Pedit evidomp dirag Jezuz.

⁂

Ni ho ped sant Sebastian,
Ha c'hwi aoutrou sant Favian,
Sant Iann, sant Paul, sant Damian,
Pedit evidomp guitibunan.

⁂

Greomp ouspenn pedennou fervant,
Da sant Stephan ha da sant Visant,
Ha da sant Laurans glorius,
Ma pedfent evidomp dirag Jezuz.

⁂

(2) A saint Thaddée (Jude), la prière de Saint-Evarzec substitue saint Kadou.

Digitized by Google

C'hwi sant Com ha sant Cerves,
Sant Patris, o zri assambles,
En Env pedoc'h oll glorius,
Pedit evidomp dirag Jezuz.

C'hwi kement Merzer a zo bet
Evit ar feiz merzeriet,
Pédoch oll victorius,
Pedit evidomp dirag Jezuz.

Sant Sylvestr, sant Gregor Pabet,
Ambroas hag Augustin Preladet,
Ive sant Jerom benniguet,
Pedit evidomp an Dreindet.

Sant Norbert ha c'hwi sant Martin,
Sant Samson ha sant Korentin;
Sant Nicolas hon eskop Santel,
Great ar peoc'h ouz Doue Eternel.

Aotrou sant Riou benniguet,
Sant Tugdual hor zikouret;
Sant Guillerm, sant Briek ha sant Malo.
Pedit Doue d'hor bardono.

Ha c'hwi Eskibien ha kovessouret,
Hag oll zent gant gloar kurunet
Pedit Doue d'hor pardoni,
Ma c'hellimp eun deiz o meuli.

Digitized by Google

Ha c'hwi Doktored Santel,
Mignouned Doue Eternel,
Pedit hor gwir Mestr benniguet,
Ma vezo hor fautou pardonet.

⁂

Sant Beneat ha sant Anton,
Sant Dominic ha sant Ervon,
Sant Bernard ha sant Blaiz [1],
Pedit evidomp penc'herien gez.

⁂

Ha c'hwi aotrou sant Maude,
Ha Gwenole, mignoned Doue,
Ho ped sonj ac'hanomp bepred,
Ha pedit ma vezimp salvet.

⁂

Oll Beleien hag Ermited,
Ha peb stad Religiuzed,
Pedit an nep ho rent glorius,
Ma vezimp eun deiz evurus.

⁂

O santez Anna glorius,
Mamm da Vari, mam-goz Jezuz,
Pedit ho Mabic benniguet
Ma vezo hor fautou pardonet.

⁂

O santez Mari Madalen,
C'hwi dre voyen o pinnijen,
A zo e mesk ar zent evurus,
Pedit evidomp dirag Jezuz.

⁂

(3) Au lieu de *Sant Blaiz*, Fouesnant et Scaër portent *Sant Frances*.

Digitized by Google

Santez Agatha merzerez,
Hag ouspen c'hoaz ez oc'h gwerc'hez;
Santes Lucia, santes Agnes,
Pedit evidomp assambles.

⁂

Santes Cecilia benniguet,
Santes Barba merzeriet,
Ho ped sonj ac'hanomp bepred,
Ha pedit ma vezimp salvet.

⁂

Santes Katell benniguet,
C'hwi oc'h eus en em exposet
D'ar maro evit lezenn Doue,
Pedit evidomp noz ha de.

⁂

Santes Mac'harit mignounes
D'hor Zalver Jezus da james,
C'hwi oc'h euz souffret tourmanchou,
Pedit Doue m'hor pardono.

⁂

Santes Anastas en deus fidelamant
Doue karet e peb momant (1),
A bardono hon oll grimou
Hag hon oll bec'hejou.

⁂

Ha c'hwi Sentezed ha Gwerc'hezed,
Ha c'hwi ive Intanvezed,
Pa emaoc'h en Envou evurus,
Pedit evidomp dirag Jezuz.

⁂

4) La prière de Scaër a ici : *Santez Anastas en deus bet — Fidelamant Doue karet.*

Digitized by Google

C'hwi Sent ha Sentezed Doue,
Pa bossedit joaïou an Env,
Evidomp brema intercedet,
Ma vezimp oll eun deiz salvet.

⁂

Ha particulieramant an ene zo bet
Er c'horf decedet ma prezant.

Digitized by Google

F. KERFORNE

APERÇU GÉOLOGIQUE SUR LA RÉGION DE GOUAREC

(Vallée du Blavet)

L'étude géologique de la Bretagne centrale est généralement très difficile pour des causes diverses : métamorphisme fréquent, morcellement des terrains, laminage des couches, lacunes tectoniques, rareté des affleurements, pauvreté en fossiles, etc.; il en résulte qu'on ne connaît guère avec précision que les terrains de la Bretagne occidentale : presqu'île de Crozon, rade de Brest, et ceux de la Bretagne orientale : Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure et départements qui prolongent le Massif armoricain vers l'est jusqu'à la limite du Bassin de Paris.

La région de Gouarec, à quelques kilomètres au nord-est de Guémené-sur-Scorff, fait exception. On y trouve un ensemble de terrains s'étendant au moins depuis l'Ordovicien inférieur jusqu'au Carbonifférien et se présentant en bandes régulières, bien exposées dans les nombreux affleurements de la vallée du Blavet et des vallées affluentes. Elle mérite d'être étudiée avec précision et elle peut l'être. Située vers les limites du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, elle s'étend de Silfiac à Uzel par Perret, Gouarec, Saint-Gelven, Caurel, Mûr-de-Bretagne, Saint-Guen. Les couches de terrains qui la constituent sont normales sur une grande

Digitized by Google

étendue; de Gouarec à Silfiac, elles sont métamorphisées par le granite de Plélauff avec développement de minéraux variés : Chiastolite (mâcles des Salles de Rohan), Muscovite. Grenat, Disthène, etc.

Elles représentent le flanc sud du synclinal médian de la Bretagne et sont en contact au sud avec les schistes briovériens de Pontivy. D'Uzel à Saint-Aignan le contact est anormal et consiste en une très longue faille longitudinale; il doit sans doute encore en être ainsi vers l'ouest jusqu'au granite, mais il est moins bien visible. Il présente des traces remarquables de phénomènes dynamiques intenses consistant souvent en un laminage des couches, toujours dans le développement d'un feuilletage très serré différent de la stratification avec abondance extraordinaire de Séricite.

A l'est, du côté d'Uzel, les différents terrains viennent tour à tour se terminer en bec de flûte contre le contact; à l'ouest elles se reploient au voisinage du granite en un élégant pli en S sous la forêt de Quénécan. La carte géologique leur donne une harmonieuse régularité qui, dans le détail, est plus apparente que réelle car de nombreuses failles longitudinales et transversales les découpent. Malgré tout, leur étude détaillée est facile grâce au grand nombre d'affleurements que présente cette région pittoresque à érosion rajeunie.

Entre Silfiac et Séglien la bande silurienne se poursuit au milieu du granite; la carte géologique n'y porte que l'Ordovicien inférieur, mais tout le faisceau silurien y est représenté, en particulier le Gothlandien bien reconnaissable à ses ampélites, plus ou moins complètement transformées en graphite.

Laissant de côté l'étude de la Tectonique et du Métamorphisme, je vais passer rapidement en revue les différents niveaux stratigraphiques représentés.

Du sud au nord et par conséquent de bas en haut on rencontre les niveaux suivants :

1° *Schistes de Saint-Aignan.* — Schistes généralement verdâtres ou bleuâtres, quelquefois légèrement pourprés, mais

Digitized by Google

localement; se débitant en dalles plus ou moins minces. Ils bordent au sud le *grès armoricain* jusqu'un peu au delà de Saint-Guen et lui sont reliés par un passage insensible. Leur pendage, concordant avec celui du grès est souvent masqué complètement par un feuilletage presque vertical. Ils sont chargés, surtout vers leur base, d'une quantité considérable de Séricite. Ils paraissent présenter en certains points des poudingues à leur base (Ch. Barrois), par exemple, vers Saint-Guen, mais ce sont de faux poudingues constitués par des noyaux quartzeux ou quartziteux, disloqués, laminés et enrobés le plus souvent dans la Séricite. Ils résultent d'effets mécaniques intenses et non d'une sédimentation transgressive.

M. Ch. Barrois assimile ces schistes aux *dalles pourprées*, mais déclare n'avoir pu les distinguer sur la carte. Sur la carte géologique ils sont en effet généralement confondus avec le Briovérien, bien qu'il y ait le plus souvent une chute de relief nette entre eux et ce dernier terrain. Il en résulte que la ligne de contact anormal qui sépare le synclinal médian de la Bretagne du Briovérien passe notablement plus au sud que ne l'indique la carte.

Etant donné qu'ils n'ont fourni jusqu'à présent aucun fossile et qu'ils se relient incontestablement par leur sommet au *grès armoricain*, la question de leur niveau géologique doit être réservée; ils peuvent représenter encore de l'Arenig, ils peuvent être ou du Trémadoc ou du Cambrien.

2° *Grès armoricain*. — Il se présente avec son faciès ordinaire de bancs bien lités, quartziteux, de couleur blanche ou bleutée. Il contient d'assez nombreuses intercalations schisteuses peu importantes et se répétant de plus en plus vers la base pour se relier au terrain précédent. Les schistes intercalés ont généralement le même faciès que les *Schistes de Saint-Aignan*, Séricite mise à part.

Les fossiles sont rares; on y trouve les Tigillites et les Bilobites ordinaires; M. Strowski m'a montré un Orthocère, avec cloisons et siphon, recueilli au nord de Saint-Aignan; j'ai trouvé un *Dinobolus* près de Bon-Repos.

Digitized by Google

Au nord de l'étang des Salles, le grès armoricain acquiert un feuilletage d'origine mécanique très remarquable, accompagné d'un grand développement de Séricite, et il en est ainsi jusqu'à sa partie supérieure, au contact des *Schistes à Calymènes*. Il en est de même, mais peut-être à un degré un peu moindre, près de Saint-Guen.

Comme dans le reste de la Bretagne, il doit représenter l'Ordovicien inférieur, niveau de l'Arenig.

3° *Schistes à Calymènes* (Ordovicien moyen, Llandeilo). — Schistes noirs à faciès ardoisier. Ils ont été exploités pour ardoises sur tout le parcours de la bande, en particulier à Saint-Gelven, Caurel, Mûr. Le feuilletage ardoisier, dirigé dans le sens des couches, est souvent recoupé, surtout à l'ouest de la forêt de Quénécan (Sainte-Brigitte) par un feuilletage presque orthogonal et très serré, ce qui leur donne un aspect fibreux particulier, désigné par les ouvriers ardoisiers sous le nom de *viande de cheval*. Du côté de Sainte-Brigitte, le métamorphisme y a développé de magnifiques cristaux prismatiques de chiastolite (mâcles), en particulier près de l'ancien château des Salles de Rohan, dont le gisement est classique.

Les fossiles sont rares et généralement fortement comprimés; on en a recueilli dans les ardoisières de Mûr, près de l'étang de Salles, etc. Ils se trouvent aussi bien dans les bancs où s'est développée la chiastolite que dans les autres : *Calymene*, *Dalmanites*, *Illœnus*, *Orthis*, etc.

A Sainte-Brigitte, ils présentent à leur partie tout à fait supérieure un niveau intéressant fossilifère et mâclifère caractérisé par le *Trinucleus Bureaui* OEhlert; c'est le même niveau que celui de May-sur-Orne, d'Andouillé (Mayenne), des environs de Morgat, etc. M. Ch. Barrois (Légende de la carte géologique) y cite le *Trinucleus ornatus*, ce qui en ferait de l'Ordovicien supérieur. En réalité, ce *Trinucleus* n'est autre, comme l'a montré T. Bézier, que le *Trinucleus Bureaui* et la faune de Sainte-Brigitte se compose des espèces suivantes :

Digitized by Google

Synhomalonotus Tristani (Brongn.).
Trinucleus Bureaui OEhlert.
Placoporia Tourneminei Rou.
Illœnus Beaumonti Rou.
Acidaspis sp.
Orthis sp.
Hyolithes sp., etc.,

faune analogue à celle des autres gisements à *Trinucleus Bureaui* du Massif armoricain et qui est bien de l'Ordovicien moyen. C'est dans des fissures des Schistes à Calymènes qu'ont été trouvés près de Caurel les beaux cristaux de Vivianite signalés par M. Lacroix et T. Bézier.

4° *Ordovicien supérieur* (Caradoc). — L'Ordovicien supérieur est complexe et ne me paraît pas très différent du même niveau dans la région de Morgat.

On doit y ranger :

a) Schistes noirs, moins ardoisiers que les précédents et contenant dans les parties métamorphiques de l'ouest des cristaux de chiastolite plus petits que les précédents et imparfaits. Ils contiennent une couche de Magnétite. On n'y a pas encore trouvé de fossiles, mais ils me paraissent devoir être rangés dans l'Ordovicien supérieur parce qu'ils sont supérieurs à la zone à *Trinucleus Bureaui* qui termine généralement l'Ordovicien moyen dans le Massif armoricain et, par comparaison avec ce qu'on trouve dans la presqu'île de Crozon, où l'Ordovicien supérieur ne débute pas par un faciès sableux, mais bien par la continuation du faciès argileux de l'Ordovicien moyen, avec arrivée d'une faune nouvelle : Schistes de Raguenez à *Trinucleus Grenieri* Bergeron.

b) Des grès souvent argilo-sableux, quelque fois quartziteux avec schistes et roches tuffacées associées.

La carte géologique ne distingue pas l'Ordovicien supérieur et le fait rentrer avec le Gothlandien dans le complexe : *Schistes et quartzites de Camaret*, complexe qu'il n'y a pas lieu de conserver plus ici qu'à Camaret.

Digitized by Google

5° *Gothlandien.* — Le Gothlandien, dont la puissance a été exagérée sur la carte géologique de toute celle de l'Ordovicien supérieur, forme un ensemble peu étudié et peu connu. Il semble débuter par quelques grès de médiocre importance, mais dans sa masse il est formé de schistes argileux, peu résistants, très altérés, colorés en noir bleuâtre avec, en surface, de nombreuses décolorations et rubéfactions. Un niveau ampéliteux, situé plutôt vers la base, a fourni quelques graptolites (*Monograptus*) près du vieux château de Liscuis, à Saint-Gelven, près de Mûr, etc. J'y ai recueilli aussi, à un niveau plus élevé, quelques nodules aplatis qui ne m'ont pas fourni de fossiles. Le gothlandien contient une couche de minerai de fer carbonaté intercalée qui, à Bonalébic, près de Perret, est de couleur blanche [1].

A sa partie supérieure il passe insensiblement au terrain suivant sans qu'il soit possible d'en préciser la limite. Ce passage insensible peut se suivre banc par banc de part et d'autre de la vallée du Daoulas.

6° *Dalles inférieures* (Dévonien inférieur, Gédinnien). — Aux schistes finement feuilletés du Gothlandien succèdent des schistes bleuâtres, se divisant en dalles et présentant une grande puissance (environ 400 m.). Leur ensemble est homogène et constitue un relief topographique élevé et pittoresque. On doit assimiler ce niveau aux *Schistes et Quartzites de Plougastel* du Finistère, mais il présente un faciès différent et on n'y trouve que de rares intercalations quartziteuses. On n'y a jamais encore rencontré de fossiles.

7° *Grès et quartzites* (Dévonien inférieur, Taunusien). — Grès blanc ou verdâtre, tantôt dur et quartziteux, tantôt sableux. Il présente des variations de faciès et de puissance considérables. On doit l'assimiler au grès à *Orthis Monnieri* de Gahard et de Landévennec. Les fossiles y sont rares : *Orthis Monnieri* Rou., *Rhynchonella*, *Grammysia*, *Homalonotus;* certains bancs contiennent un très grand nombre d'anneaux d'encrines. Il contient des minerais de fer.

(1) En profondeur ; les couches de fer carbonaté sont transformées dans leur partie superficielle en fer oxydé.

Digitized by Google

8° *Schistes* (Dévonien inférieur, Coblencien). — Schistes argileux, bleuâtres, peu épais (50 m.), plus tendres et plus feuilletés que les dalles. Ils contiennent des bancs de minerai de fer carbonaté de couleur sombre. Les fossiles y sont extrêmement rares. Bien qu'ils aient été recoupés par de nombreux travaux miniers, je n'ai pu recueillir que deux échantillons de *Spirifer lævicosta* Val. (du type du Coblencien de la Mayenne) dans les travaux de Kerauter. Ils sont généralement assez poreux, ce qui doit provenir de ce qu'ils doivent être calcarifères en profondeur. Près du granite ils se chargent de mica, de chiastolite, quelquefois de grenats.

9° *Schistes et Calcaires* (Dévonien moyen ou Coblencien supérieur). — Schistes peu épais, semblables aux précédents, avec bancs de calcaire encrinitique (4 m. de calcaire près de Rosquelfen). Ils contiennent des minerais de fer carbonatés soit en couches, soit en nodules plus ou moins gros. Les fossiles y sont extrêmement rares. J'y ai trouvé *Phacops Potieri* Bayle, *Camarophoria ?* Ils appartiennent très probablement au Dévonien moyen, peut-être cependant au Coblencien supérieur.

10° *Dalles supérieures.* — Dalles présentant exactement le même faciès que les dalles inférieures et le même relief accentué. On n'y a jamais encore trouvé de fossiles. A Gouarec, dans la partie métamorphique, elles contiennent un beau filon quartzeux avec Disthène et Muscovite. Elles peuvent représenter le Dévonien moyen et tout ou partie du Dévonien supérieur. Leur puissance atteint 300 mètres.

11° *Carboniférien.* — On entre ensuite dans la partie axiale du synclinal, occupée par des schistes carboniériens, prolongement de ceux de Carhaix et de Châteaulin et présentant des caractères analogues; leurs affleurements sont difficiles à distinguer de ceux du Dévonien, dont ils sont séparés par des formations éruptives plus ou moins importantes : porphyroïdes, coulées de Diabase et de Porphyrite, etc.

Digitized by Google

Le Silurien de cette région, bien qu'il soit généralement plus pauvre en fossiles, n'est pas très différent de ce que l'on rencontre dans le reste du Massif armoricain; on y trouve en gros la même succession de faciès.

Il n'en est pas de même du Dévonien, celui-ci présente un faciès argileux tout spécial et d'une homogénéité remarquable, que vient à peine rompre l'épisode sableux du milieu du Dévonien inférieur ; si bien que, sur la carte géologique, le Dévonien tout entier a été porté sous le même signe d^1 sans distinction de niveaux. Les fossiles y sont d'une rareté extraordinaire, alors qu'ils sont, au contraire, très abondants aux deux extrémités de la Bretagne. Il s'agit vraisemblablement d'un dépôt de fond de géosynclinal. D'un autre côté, le faciès du Dévonien de la région de Gouarec se rapproche singulièrement de celui du Briovérien, si on met à part le niveau du grès *Orthis Monnieri*. Comme ce faciès se continue aussi bien vers le nord-ouest du côté de Belle-Isle-en-Terre que vers l'est du côté de Collinée, il est permis de penser que le Dévonien a pu être confondu souvent avec le Briovérien, comme on l'a déjà constaté pour quelques localités nouvellement étudiées, et que, par suite, il occupe une étendue plus grande que celle qui lui a été assignée sur les cartes géologiques.

Digitized by Google

Augustin GUILLEVIC, v. g.

LE DIALECTE DE VANNES

Jusqu'ici les écrivains bretons du dialecte de Vannes n'avaient pas fait d'étude approfondie, d'étude scientifique de leur langue. Vivant à l'écart des autres dialectes, formés par la culture des lettres françaises, ils employaient dans leurs écrits l'orthographe française, les expressions françaises. Suivant l'exemple des anciens orateurs qui émaillaient leurs discours et leurs prédications de citations latines, voire même grecques, et qui croyaient en cela faire preuve de science et de distinction, nos écrivains vannetais chargeaient leur style de mots français, croyant faire honneur à leur langue en la parant d'emprunts étrangers. Ainsi Marion, Pourchasse avant la Révolution; Le Crom, Le Diot, Le Tuaut, Le Mené, etc., pendant le XIX[e] siècle.

M. le chanoine Le Joubioux, qui présidait le groupe des traducteurs de *Bredich er fé*, avait essayé de réagir contre la routine et appliqué l'orthographe de Le Gonidec au *Liv el labourér* de M. Guillôme; mais ses efforts isolés demeurèrent vains et inutiles.

M. le vicaire général Jégouzo résolut d'imposer une méthode rationnelle d'orthographe à tout écrit soumis à l'*imprimatur*. Cette méthode elle-même, faute de principes scientifiques, manquait de cohésion et de force.

C'est alors (en 1898) que je fus chargé officiellement d'organiser un cours de langue bretonne au Grand-Séminaire de Vannes, pour les séminaristes de la partie bretonne du diocèse qui n'avaient pas trouvé dans leur famille une connaissance suffisante de leur langue.

Digitized by Google

Nous n'avions d'autre grammaire que celle de M. Guillôme et de M. Le Bayon; pas d'autre texte que ceux du *Lier el labourér* et l'*Histoér santél* de M. Buléon qui venait de paraître. C'était trop peu.

Je me mis en relation avec MM. Loth, Ernault, Vallée, etc., les principaux représentants de la linguistique celtique, qui me conseillèrent la lecture de la *Grammatica celtica* de Zeuss-Ebel, la Grammaire comparée de Brugmann, les Etudes celtiques de d'Arbois de Jubainville, le Glossaire du moyen-breton de M. Ernault, la Chrestomathie de M. Loth, le Lexique étymologique du breton moderne de V. Henry, la Revue celtique, etc. M. l'abbé P. Le Goff me promit sa collaboration, et l'on se mit au travail.

Le champ était vaste, le terrain peu solide; les formes manquaient de précision; de paroisse à paroisse les expressions varient; l'argoed diffère de l'arvor, le haut-vannetais du bas-vannetais. Chacun trouve son idiome meilleur que les autres, tient au parler de sa paroisse, aux locutions de son village. Dans ce fouillis de formes disparates, que faut-il choisir ? A quelles expressions s'arrêter ? Quelles règles suivre ?

C'est alors que l'appui de M. Loth nous fut d'un précieux secours. Sa haute réputation, la connaissance approfondie qu'il a de la langue celtique, des dialectes bretons, et spécialement du dialecte vannetais qu'il manie avec une maîtrise remarquable, le mettaient au-dessus de toute discussion et de tout conteste. Sa compétence n'avait d'ailleurs d'égale que son amabilité et sa condescendance.

Il était question à cette époque de retoucher le catéchisme breton de Vannes et plusieurs confrères, M. Falquerho, recteur de Plœren; M. Oliviéro, vicaire d'Arradon, s'occupaient déjà de la révision du texte. Je les invitai à venir faire visite à M. Loth qui était en villégiature à Larmor-Baden, sur les bords du golfe du Morbihan. C'était pendant les vacances de 1902.

M. Loth nous accueillit avec une cordialité toute bretonne. Il nous parla de notre langue avec tant de chaleur, de

Digitized by Google

science et de simplicité que nous fûmes ravis. Il insista sur l'importance de la lecture bretonne, sur l'influence du prêtre catholique, du recteur qui, chaque dimanche, voit sa population assemblée au pied de sa chaire pour entendre ses enseignements, recevoir ses avis d'une oreille attentive, d'un cœur docile, prédicateur plus favorisé dans l'accomplissement de sa charge que tout autre orateur, professeur ou docteur enseignant dans les chaires les plus célèbres des Facultés ou des Académies ! Et il nous conjurait de respecter la pureté de notre chère langue bretonne, de ne pas la profaner par des mélanges étrangers. Il rappelait avec tristesse tel ou tel passage du catéchisme diocésain de Vannes, par exemple, cette réponse typique : *Er seih péhed capital e zou : en orgueil, en avariç, er baillardigueah, en evi, er gourmandis, er golér hag er baress !* Et le reste à l'avenant.

M. Loth montrait alors que le dialecte de Vannes, soit par lui-même, soit par des échanges avec les autres dialectes, ou des emprunts aux autres branches de la langue bretonne, avait assez de ressources, assez de richesses pour se suffire à lui-même et exprimer toutes les idées philosophiques et morales, toutes les vérités religieuses, et nous citait les termes bretons qu'on pourrait employer dans notre catéchisme : *Er brasan fal décheu e zou : er brasoni, er pihoni, er hadalieh, er hoarizi, er lontegeh, er gounar hag er lizi danted.*

Mais la mentalité vannetaise n'était pas encore assez instruite ni assez formée pour supporter cette sévérité de termes. Quand on essaya d'introduire ces expressions dans le texte du catéchisme, il y eut de vives réclamations qui obligèrent à atténuer la réponse et à attendre des temps meilleurs où une connaissance plus approfondie de la grammaire et du vocabulaire permettrait l'usage d'une langue plus formée. Cet avantage pourra être le résultat progressif de notre grammaire bretonne.

Nos premiers essais de rédaction grammaticale avaient pris pour méthode celle des cours modernes de langue anglaise et allemande, employée d'ailleurs en France par M. Bréal.

Digitized by Google

Elle consistait à grouper les mots d'après le sens et à leur appliquer les différentes règles de la grammaire par des exercices appropriés, le tout réuni dans un seul volume.

Cette rédaction qui répondait aux nécessités du moment et aux besoins des commençants, fut bientôt reconnue insuffisante; il fallut l'élargir, la développer, l'étendre suivant la richesse de la langue, et les progrès de nos élèves. M. Le Goff, déjà auteur d'une savante grammaire latine, proposa de consacrer tout un volume à la grammaire bretonne pour donner plus d'ampleur à l'exposé des principes et des règles grammaticales.

Son manuscrit, vu d'abord par M. Jégouzo, commença à circuler dans les mains de tous les collaborateurs bénévoles : MM. Vallée, Ernault, Loth, etc., qui chargeaient le texte de notes, de remarques, d'additions ou de corrections, suivant le cas et les préférences de chacun.

Les annotations de M. Loth nous ont été particulièrement précieuses; elles nous ont permis de mettre plus de justesse, plus de précision dans la rédaction de nos règles. C'est ainsi que, d'après ses conseils, nous avons éliminé de l'alphabet breton toute lettre inconnue au moyen-breton ou inutile au dialecte vannetais, comme : le *c*, *c'h*, *lh*, *q*, *w*, *x*, *y*, et que nous avons conservé les lettres traditionnelles, indispensables ou utiles à notre dialecte. Pour conserver à chaque lettre sa valeur, nous avons remplacé le *c* et le *q* par *k* : *kar*, *kérent*, au lieu de *car*, *quérent;* et nous avons employé partout le *g* dur : *get*, au lieu de *guet; relijion*, au lieu de *religion*.

Une discussion intéressante s'était engagée au sujet du *c* dur que plusieurs désiraient employer, comme en gallois, au lieu du *k* qui ne plaisait que médiocrement : *car*, *cérent*, parents; *ci*, chien; mais on n'osa pas heurter de front la prononciation traditionnelle de cette lettre, et l'on remit à plus tard la question du *c* dur.

La question des finales douces et fortes nous arrêta également quelque temps. L'usage ancien, très conforme aux lois de la phonétique, demande que les syllabes finales accentuées à voyelle longue soient terminées par une douce :

Digitized by Google

tad, *mab*, *bed*, *blod*, *kloz*, etc. Cette règle est d'une application d'autant plus délicate que la phonétique est chose variable. L'orthographe ne peut pas suivre toutes les nuances de la prononciation, autrement il faudrait une orthographe phonétique qui serait inintelligible. On a donc convenu de donner comme finales aux mots simples la lettre qu'ils conservent devant leur désinence : *tad*, *tadeu; eskob*, *eskobed; sant*, *santéz*, *santézed; predeg*, *predegeu; kloz*, *klozein; bras*, *brasoni*, etc... Cela revient à terminer les substantifs par des douces, et les autres espèces de mots par des fortes : *ridek*, *kalet*, *dirak*, *perpet*, etc. Cette règle très pratique, qui souffre assez peu d'exceptions, à l'immense avantage de simplifier et d'uniformiser l'orthographe bretonne sans nuire à la phonétique.

Une autre question concernait le redoublement des liquides finales *l*, *m*, *n*, *r* : faut-il écrire *koutel* ou *koutell*, *peden* ou *pedenn*, *klem* ou *klemm*, *hèr* ou *herr* ? Tous admettent le le redoublement de ces lettres dans les formes composées du radical et d'une désinence : *koutelleu*, *pedenneu*, *klemmeu*, *herrus*, *fallanté*, *dalledigeh*... Mais dans le vannetais qui place ordinairement l'accent sur la dernière syllabe, il n'a pas paru opportun de redoubler les liquides finales, et on continue à écrire : *koutel*, *pen*, *klem*, *fal*, *dal*, etc.

La grande difficulté que rencontrent les débutants au seuil de la grammaire bretonne est la mutation des consonnes initiales. Plusieurs sont tentés de ne voir dans ces modifications que des caprices particuliers à la langue bretonne, alors qu'on y trouve une logique profonde basée sur l'action assimilatrice des consonnes ou des voyelles finales d'un mot sur l'initiale du mot suivant avec lequel il est si intimement uni qu'il forme un véritable composé, un tout phonétique... M. Loth a admirablement expliqué ce phénomène dans sa Chrestomathie et montré que, dans cette question, tout revient à l'*assimilation* : assimilation de la consonne finale à l'initiale et comme conséquence redoublement de cette dernière avec spiration des fortes ou maintien des moyennes, assi-

Digitized by Google

milation de l'initiale précédée et suivie d'une voyelle au milieu vocalique dans lequel elle se trouve placée, et affaiblissement des fortes en moyennes et des moyennes en spirantes.

Les mots qui provoquent l'affaiblissement des ténues en moyennes étaient *primitivement* terminés par des voyelles, et ceux qui amènent l'aspiration des ténues, la conservation des moyennes, étaient terminés par des consonnes.

Il est ainsi facile de comprendre les mutations suivantes :

Pautr, garçon =	*er pautr bihan*,	*er bautred vihan;*
Merh, fille =	*er verh vras*,	*er merhed bras;*
Pen, tête =	*é ben*, *é hulé* (son lit),	*hé fen*, *hé gulé.*

Les formes défectueuses et amphibiologiques des adjectifs possessifs sont écartées. On n'écrit plus : *hou ç'inean*, votre âme, mais *hous inean*. On détermine d'une façon précise l'emploi de *é* se rapportant à un nom masculin, et *hé* se rapportant à un nom féminin; on distingue *hou* adjectif possessif de la 2e personne du pluriel, de *ou* adjectif possessif de la 3e personne : *E' dad*, *hé zad; hou tad*, *ou zad.*

Les prénoms infixes de la troisième personne reçoivent leur forme définitive : *dou*, *di*, *dé* qui peuvent devenir *tou*, *zou*, *hou*, *nou;* — *ti*, *zi*, *hi*, *ni*, etc., suivant les règles des mutations. On n'écrit plus *étal-d'hou*, *get hi*, *doh t'hé*, *dré z'hé*,... mais *étal dou*, *getou*, *genemb*, *dré-zou*, *én-nou*, *doh-ti*, etc.

Le verbe *en dout*, avoir, qui n'est au fond que le verbe *bout*, être, est enfin rétabli dans ses formes essentielles qu'il aurait toujours dû garder. On n'écrit plus : *me mes*, *ni hun nes*, *hui e hues*..., mais *m' em es*, *ni hun es*, *hui hou es*.... avec les formes des pronoms sujets et des pronoms compléments; littéralement : *ego mihi est*, *nos nobis est.*

La forme conditionnelle est nettement distinguée du futur dans la conjugaison personnelle. On dit : *e garecmb*, que nous aimerons; *e gareet*, que vous aimerez; et *e garehemb*. que nous aimerions; *e gareheh*, que vous aimeriez. Il n'y a plus ainsi de confusion possible.

Digitized by Google

Cinq lustres se sont écoulés depuis la publication de la Grammaire bretonne du dialecte de Vannes dont M. Loth a bien voulu accepter le parrainage. La filleule a grandi et a revêtu l'honorable livrée d'une nouvelle édition; elle a même suscité d'autres rejetons dans les dialectes voisins. Chez nous, elle a produit des fruits pleins de saveur dans les Revues mensuelles de *Dihunamb*, et du *Trivet Urh*, et dans les admirables ouvrages de *Job er Gléan* qui sont les chefs-d'œuvre de notre littérature bretonne.

D'aucuns sans doute la voudraient moins particulariste, moins dialectale, plus ouverte aux influences du dehors, plus semblable aux autres dialectes... Elle y gagnerait en richesse, en étendue, en renommée, mais ce serait aux dépens de son existence et de sa vie. Le peuple ne la reconnaîtrait plus, il s'en désintéresserait : elle n'entrerait dans les ouvrages des savants qu'à l'état de langue morte !

C'est pour cela que, sans nous séparer de notre grande famille bretonne, sans renoncer à l'héritage commun, sans renier nos frères de la Cornouaille, du Léon ou du Tréguier, nous voulons demeurer « nous-mêmes ! » — Nous ne voulons pas perdre notre personnalité dans une unification impossible, ni nous séparer de la cause commune. Ce que nous voulons, c'est vivre comme les frères d'une même famille qui travaillent sur leurs propriétés personnelles, tout en gardant les mêmes traditions et se prêtant la même aide fraternelle.

En attendant qu'un rapprochement de plus en plus intime et profond se fasse entre tous les dialectes bretons, nous continuons à publier de nouvelles productions conformes aux règles de notre Grammaire bretonne. Nos principaux livres religieux ont été renouvelés d'après sa méthode : le catéchisme breton du diocèse de Vannes, le *Livr Kañnenneu*, *Iniz er vertu*, de M. Marion, etc., et aujourd'hui, 20 mars 1927, paraît à la librairie Lafolye, un ouvrage depuis longtemps attendu et désiré, le grand *Livr Overen ha Gospereu* qui va se répandre dans toutes les paroisses de l'*Eskopti Guéned*.

Digitized by Google

Déjà la Direction de l'enseignement libre du diocèse a donné l'ordre à tous les maîtres et maîtresses d'école de nos paroisses bretonnes de consacrer, chaque semaine, quelques leçons pour en enseigner la lecture aux enfants.

Une *Bredieh* a été fondée l'année dernière par le *Bleu-brug* vannetais pour encourager la lecture de la langue bretonne et distribuer des récompenses annuelles aux enfants des écoles et aux jeunes gens des patronages qui obtiendront les premiers prix de lecture, d'orthographe, de composition et d'éloquence bretonne.

Ainsi sont réalisés les vœux que M. Loth formulait dans son petit cottage de Larmor-Baden, il y a 25 ans : on enseigne à nos petits enfants des écoles la lecture de la langue bretonne, et une *Bredieh er brehoneg* encourage leurs efforts. — La Grammaire bretonne a contribué à produire ces résultats, avec le concours de M. Loth.

Digitized by Google

MAURICE DUHAMEL

LES HARPES CELTIQUES

La harpe apparaît comme l'instrument celtique par excellence, celui que la légende et l'histoire s'accordent à placer dans les mains des *fili*, des bardes et des chefs.

Les Celtes créèrent-ils la harpe, d'une dérivation de la *cruith* irlandaise ou du *crwth* gallois, ou la reçurent-ils, avec sa forme et sa technique propres, de quelque race étrangère ? Question à peu près insoluble.

Romanusque lyra plaudat tibi, Barbarus harpa,
Græcus achilliacca, crotta britanna canat.

écrivait, au VI[e] siècle, l'évêque Venance Fortunat (1). Mais qu'entendait-il par « barbare » ? D'autre part, si la littérature gaélique, en des sagas qui remontent à l'époque païenne, attribue à la harpe un rôle important et souvent merveilleux (2), il ne faut pas oublier que l'instrument était connu des Egyptiens et des Hébreux plus de deux mille ans avant notre ère.

Quoiqu'il en soit de l'origine de la harpe, sa diffusion, dans les pays celtiques, fut considérable. Elle paraît avoir été, en

(1) *Carmina*, VII, 8.

(2) Notamment, dans la « Bataille de Moytura », la harpe de Dagdé, qui porte les noms de Table-de-chêne et d'Air-aux-quatre-coins. (Cf. G. DOTTIN, *L'Epopée Irlandaise*, p. 51.)

Digitized by Google

Irlande et en Ecosse, réservée aux musiciens professionnels. En Galles, son étude faisait partie de l'éducation de toute personne bien née. « Trois choses, disent les lois d'Hoël Dda, sont indispensables à un gentilhomme : sa harpe, son manteau et son échiquier ». Et plus loin : « Trois choses sont nécessaires à un noble : une épouse vertueuse, un coussin sur sa chaise et une harpe bien accordée ». Par la suite, le nombre des harpistes dut s'accroître encore, puisque Girauld le Gallois, dans sa *Descriptio Cambriae*, nous dit que « toutes les maisons, dans la contrée » sont pourvues de cet instrument et que « dans chaque famille ou dans chaque clan, on fait plus de cas de l'habileté à jouer de la harpe que de tout autre talent ». Quant à la Bretagne, si l'on douta longtemps qu'elle eût connu la harpe, il semble bien que l'on puisse, aujourd'hui, répondre par l'affirmative (3).

I

Les harpes gaéliques — *clairseach* en Irlande, *teud ciuit* en Ecosse — sont les premières harpes celtiques que l'iconographie nous fasse connaître. L'une des plus anciennes, parmi ces reproductions graphiques, a été extraite, par l'abbé Gerbert (4), d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Blaise attribué au IX[e] siècle. L'instrument qu'elle nous représente possède 12 cordes. Trois cents ans plus tard, les harpes d'Irlande en avaient 17, et, si l'on en croit Fétis, donnaient cette échelle, dont l'accord pouvait être modifié selon la tonalité du morceau à interpréter :

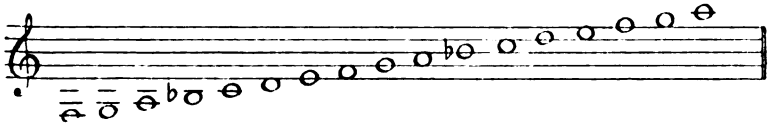

(3) Cf. le texte scandinave cité par Anatole LE BRAZ dans la préface de mon livre *Musiques Bretonnes*, Paris, 1913.

(4) *De Cantu et Musica sacra*, etc. Saint-Blaise, 1774, t. II.

Digitized by Google

Le nombre des cordes augmenta rapidement, à en juger par la harpe dite de Brian Boru, à la vérité fabriquée pour Donnchadh Cairbre O'Brien, roi de Thomond, dans la première moitié du XIII[e] siècle. Cette harpe, souvent décrite, qu'on peut voir au Musée de Trinity College, à Dublin, est en chêne et noyer, et haute d'un peu plus de 80 centimètres. Elle possédait 30 cordes métalliques, fixées à la table d'harmonie par des boulons d'argent et tendues par des chevilles de cuivre.

Les harpes de ce modèle avaient généralement l'étendue suivante :
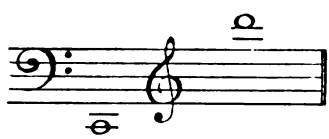
avec tous les degrés diatoniques intermédiaires. On les accordait, au moyen des chevilles, en *ut* ou en *ré*, mais plus souvent en *sol*.

Bien que la harpe de 30 cordes ait été la plus employée, il y en eut cependant de 28 et de 29 cordes — c'est-à-dire avec un ou deux degrés de moins au grave — et d'autres de 58 et 60 cordes. Ces dernières devaient être à double rang de cordes, les deux rangées parallèles sonnant à l'unisson.

Aujourd'hui, la *clairseach* type possède encore 30 cordes et a, par suite, la même étendue que la harpe de Brian Boru, mais sonne une quinte au-dessus :
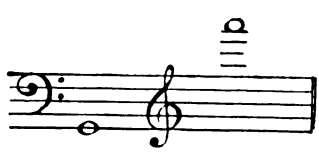
On l'accorde généralement en *mi bémol*. Toutefois, chaque corde pouvant être haussée d'un demi-ton, cet instrument

Digitized by Google

peut jouer dans tous les tons, majeurs ou mineurs, qui sont peu chargés d'accidents. Inutile d'ajouter que la présence inopinée, au cours d'un morceau, d'un accident étranger à l'armature, est toujours une gêne pour l'exécutant, qui ne peut produire la note altérée qu'après un tour de clef à la cheville correspondante.

La *clairseach* moderne diffère surtout de ses devancières par la nature de ses cordes, qui sont en boyau et non plus métalliques. Aussi le *cruitire* actuel n'est-il plus obligé, pour les pincer, de laisser pousser démesurément ses ongles, selon l'usage que rapporte Galilée (5) et qui durait encore au XVIII[e] siècle.

La harpe gaélique se pose d'ordinaire sur une table, devant l'exécutant, et, *comme toutes les harpes celtiques*, s'appuie à l'épaule gauche, contrairement à l'habitude courante, de façon que la basse soit exécutée par la main droite et le chant par la gauche.

II

La *telyn* galloise fut d'abord identique aux premières harpes gaéliques, à ceci près que ses cordes étaient en boyau. Lorsque, vers le XVIII[e] siècle, le nombre des cordes eut été porté à 28, les Welches, comme l'avaient fait les Irlandais, ajoutèrent un second rang de cordes, parallèlement au premier, et sonnant à son unisson. Mais tandis que cette addition, en Irlande, semble n'avoir été qu'une expérience non généralisée, elle marque au contraire, en Cambrie, la première étape des perfectionnements que devait connaître la harpe kymrique. En effet, un troisième rang de cordes, destiné aux notes altérées, fut bientôt placé entre les deux premiers, et ainsi fut créée la *telyn deires* (= harpe à trois rangs), instru-

(5) Vincenzo GALILEI, père du célèbre astronome, et auteur du *Discorso sulla musica antica e moderna*, Florence, 1581.

Digitized by Google

ment véritablement unique dans l'histoire de la musique et digne d'une description détaillée.

Le rang de droite donne toute l'étendue de l'instrument, de la note la plus grave à la note la plus aiguë. Il est accordé diatoniquement et correspond, avec une moindre échelle, aux touches blanches du piano.

Le rang de gauche est accordé à l'unisson du droit et ne s'en distingue que par sa plus faible étendue : les 9 ou 10 cordes les plus graves lui font défaut. L'inutilité de ces cordes saute d'ailleurs aux yeux, si l'on se rappelle que la main gauche joue uniquement le chant.

Le rang moyen, enfin, donne les dièses (ou les bémols) dans la région du médium et de l'aigu. Il a de 2 à 7 cordes de plus que le rang de gauche.

Cette rangée médiane ayant, comme les rangées extérieures, huit cordes par octave, il en résulte que, dans chaque octave, les 1er, 2e, 4e, 5e, 6e et 8e degrés disposent de deux cordes chacun, tandis que le 3e et le 7e peuvent se faire entendre simultanément sur trois. Si, en effet, nous montons une octave en partant de l'*ut*, nous obtenons la succession suivante :

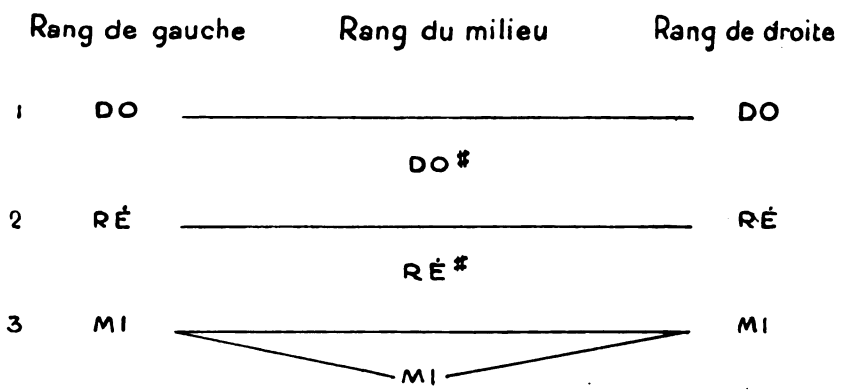

Digitized by Google

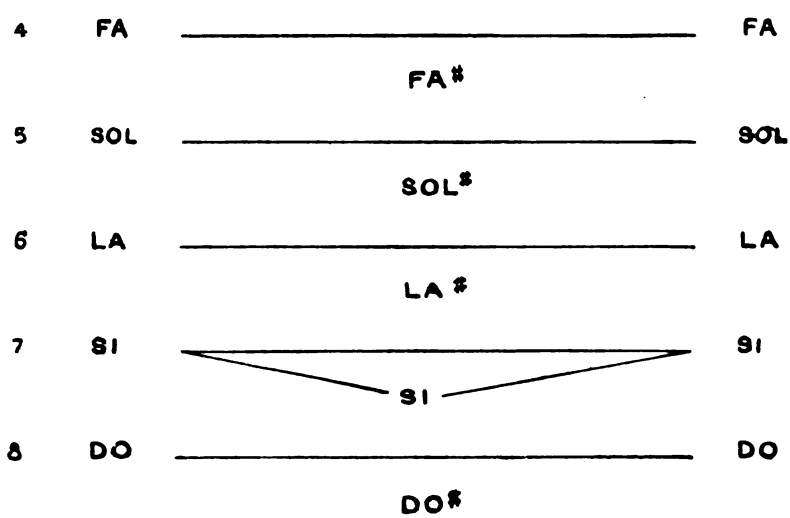

Le nombre des cordes formant les diverses rangées — et, par suite, l'étendue de l'instrument — a subi quelques variations au cours des âges. Telle harpe [6], datant du milieu du XIX[e] siècle, possède 81 cordes (34 à droite, 25 à gauche, 22 au milieu) alors que telle autre, fabriquée vingt-cinq ans plus tard, en possède 11 de plus. Les harpes actuelles ont de 91 [7] à 98 cordes [8]. Voici leur étendue dans ce dernier cas :

(6) L'instrument auquel je fais allusion est la propriété de M. Maignien, harpiste de l'Opéra de Paris. Il porte cette inscription : *Telyn arianwen a enniliwyd yn Eisteddfod y Venny Hydref 1853, gan Williams Roberts.* Les mots « telyn arianwen » s'appliquent, bien entendu, à la nature du prix et non à la matière de l'instrument.

(7) La harpe de Mrs. Gruffydd-Richards, la célèbre virtuose galloise qui se fit entendre aux fêtes celtiques de Nantes, en 1910, a 91 cordes (36 à droite, 27 à gauche, 28 au milieu).

(8) Ellis ROBERTS, *Manual or Method of Instruction for playing the Welsh Harp.* London, 1903.

Digitized by Google

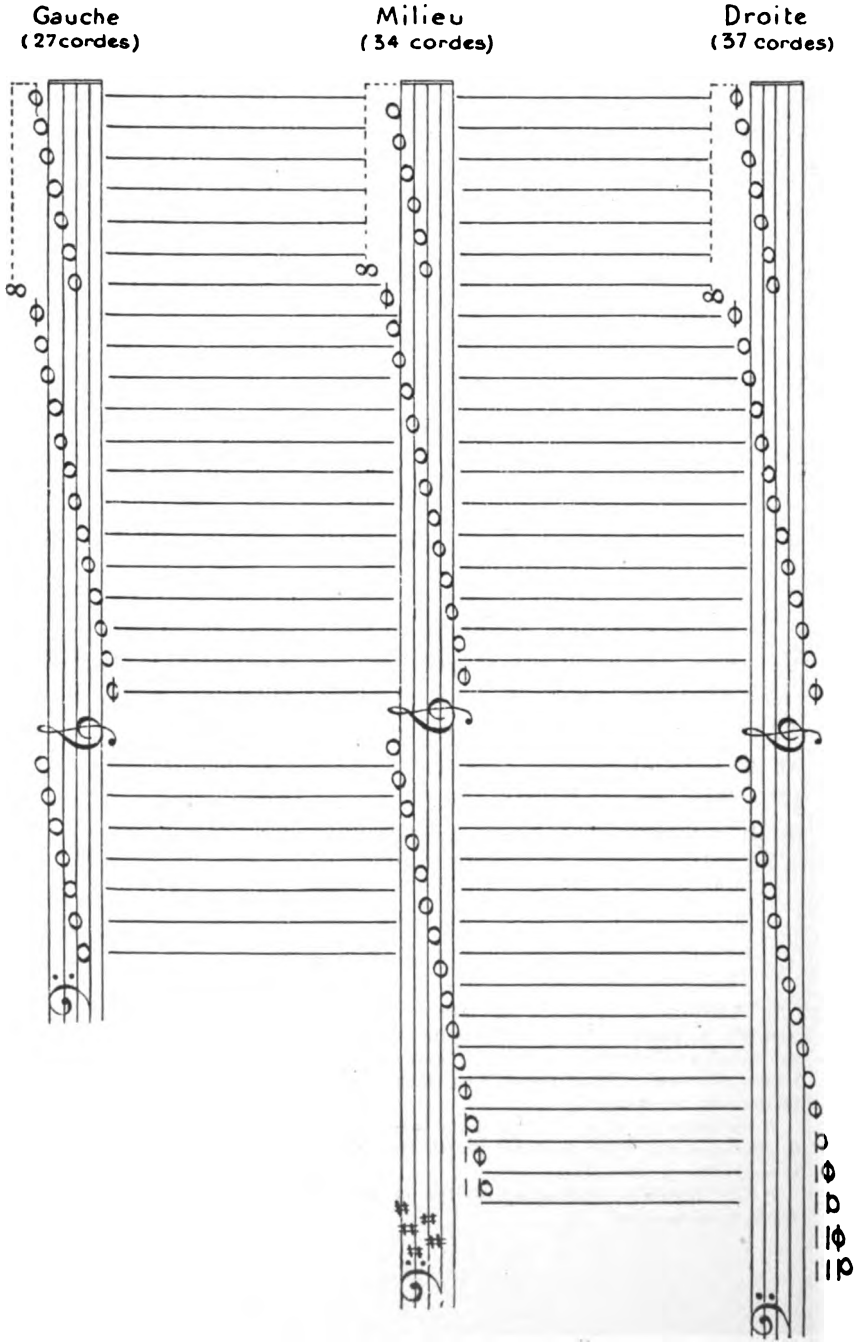

Digitized by Google

La *telyn deires*, instrument complet dont l'échelle parcourt plus de 5 octaves et sur lequel on peut, en principe, jouer dans tous les tons, et moduler à son gré, est la création la plus parfaite de la lutherie celtique. Comme la harpe Lyon-Pleyel, elle permet l'exécution des passages les plus délibérément chromatiques. Comme elle, elle a l'inconvénient de se voir interdire les traits caractéristiques de la harpe classique à double mouvement, tels que les *glissandos*, possibles seulement sur les harpes à pédales [9], et, comme elle encore, celui d'une sonorité un peu maigre, due à la multiplicité de ses cordes. (Ce défaut, du reste, est en partie corrigé par la possibilité de doubler à l'unisson les phrases qui doivent être mises en valeur). Mais le principal obstacle à la persistance de la *telyn deires* est la virtuosité considérable que, de par la disposition de ses cordes, elle exige de l'exécutant.

Grâce à l'attachement des Gallois aux souvenirs de leur race, elle continuera sans doute d'avoir ses fidèles. Il est peu croyable qu'elle retrouve sa gloire passée, dans la concurrence fatale que lui font aujourd'hui des instruments moins difficiles et plus expressifs.

(9) Théoriquement, les *glissandos* ne sont pas impossibles. Rien n'empêche, par exemple, de ramener les degrés de la gamme aux 4 notes d'un accord de septième :

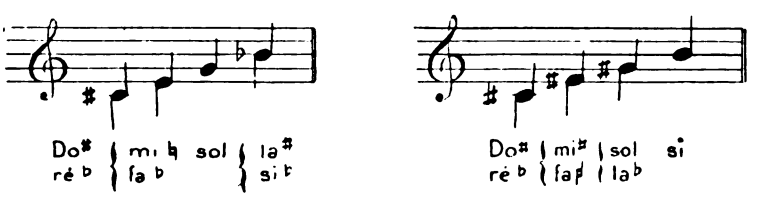

Mais comme ces altérations ne peuvent s'obtenir qu'à l'aide des chevilles, au lieu d'un coup de pédale à effet instantané, le délai et les tâtonnements qu'elles exigent rendent ces traits pratiquement inexécutables, tout au moins au cours d'un solo.

Digitized by Google

GEORGES COLLAS

Sur la date de composition du "PARALLÈLE de WASHINGTON et de BONAPARTE" de CHATEAUBRIAND

Depuis que Miss Armstrong a retrouvé dans les papiers de Washington et publié en 1907 (1) la lettre d'introduction que le marquis de la Rouërie avait remise à Chateaubriand pour le président des Etats-Unis, il semblerait que la réalité de la visite, mise en doute par M. J. Bédier (2) dût être hors de discussion. Car si une telle recommandation a été présentée, le porteur n'a pas dû manquer d'être reçu. Cependant M. Martino, qui a donné une très savante étude de la question dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France* de 1909 (3), ne se tient pas pour satisfait. De l'*Essai sur les Révolutions*, où il n'a fait qu'une très vague allusion au « grand homme » des Etats-Unis qui a « daigné [le] recevoir (4) », jusqu'au morceau destiné au *Voyage en Amérique* et publié dans le *Courrier Français* du 7 décembre 1827, Chateaubriand serait resté trente ans sans écrire une ligne, ni tenir un propos qui rappelassent de loin cette visite impressionnante. Sur ce

(1) *Chateaubriand's America*. Publicat. of the modern language Association of America, 1907, XXII, p. 351.

(2) *Etudes critiques*, Colin, 1903, p. 178 et suiv.

(3) Tome XVI, p. 465 et suiv., dans l'article *A propos du Voyage de Chateaubriand en Amérique*.

(4) 1re partie, chap. XL, éd. Ladvocat, t. I, p. 264.

Digitized by Google

silence, M. Martino a bâti un système qui, sans conclure absolument que le récit en soit une pure invention, n'en jette pas moins un soupçon fâcheux sur la sincérité du narrateur en cette affaire :

En 1826, en rééditant son *Essai*, Chateaubriand aurait retrouvé l'allusion oubliée (5). L'année suivante, en refaisant le *Voyage en Amérique* sur les notes dites « des Natchez », il aurait « composé » à la fois le récit de la visite et le parallèle qui le suit : et c'est à partir de ce moment-là seulement qu'il multiplie les allusions à son entrevue et les rapprochements entre Washington et Bonaparte. L'explication de cet étonnant retour de mémoire, il faudrait la chercher dans les besoins de la polémique que le ministre destitué menait à cette époque contre le ministère Villèle, dans un certain nombre d'événements politiques contemporains, qui ramenaient l'attention sur l'Amérique, et simultanément, peut-être, dans la publication de la *Vie de Napoléon* par Walter Scott et les discussions qu'elle souleva en 1827. Le parallèle devenait une sorte de nécessité : le récit de la visite, d'intérêt secondaire, aurait été destiné principalement à l'amener.

Fondée sur des préoccupations politiques qui expliquent en effet bien des variations dans les récits de Chateaubriand (6), et appuyée d'une merveilleuse richesse d'information, l'argumentation de M. Martino est fort impressionnante. Mais l'auteur n'y distingue pas du récit et du parallèle du *Voyage en Amérique* ceux des *Mémoires d'Outre-Tombe*, légèrement différents, qu'il faudrait, d'après Chateaubriand, dater de Londres, 1822 (7), et qu'il nous paraît grave de regarder comme une addition postérieure au *Voyage*.

(5) *Œuvres complètes*, éd. Ladvocat. Préface générale, t. XVI (1826), p. XIV.

(6) Notamment celles qui marquent les diverses raisons qu'il a données, dans l'*Essai*, dans la première préface d'*Atala*, dans le *Voyage en Amérique* et dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, de son départ pour l'Amérique. C'est une question sur laquelle nous nous réservons de revenir.

(7) Ed. Biré, I, p. 396.

Digitized by Google

Pour dater le morceau de 1827, M. Martino s'appuie sur quatre faits : sa publication dans le *Courrier Français* du 7 décembre 1827; une phrase du texte, allusion insultante aux « histrions » de la politique « qui font pleurer ou rire », laquelle vise incontestablement Villèle; le témoignage de Chateaubriand lui-même dans ses *Mélanges Politiques* (8); enfin celui de Marcellus dans *Chateaubriand et son temps* (9).

La publication dans le *Courrier Français* ne prouve rien. A la veille de donner au public son *Voyage en Amérique*, Chateaubriand en a confié à la presse un fragment — un des plus importants — qui pouvait bien être de rédaction ancienne. On voit par l'histoire du *Génie du Christianisme* qu'il aimait lancer de ces ballons d'essai et que les textes ainsi livrés à la curiosité n'étaient pas toujours fraîchement écrits, ni donnés dans leur version définitive (10).

L'allusion insolente aux « histrions » est simplement une addition, faite vraisemblablement *in extremis*, au texte du *Voyage*. Au témoignage de M. Martino, elle ne figure pas dans *le Courrier;* elle ne se retrouve pas dans les *Mémoires*, ce qui est une présomption en faveur de leur antériorité. En tout cas, on ne peut rien en tirer pour la date de la composition de l'ensemble (11).

Chateaubriand écrit dans la préface de ses *Mélanges Politiques :*

(8) Ed. Ladvocat, t. XXIV, 1828, p. xiij.

(9) Paris, Michel Lévy, 1859. p. 56.

(10) Cf. V. GIRAUD, *Fragments perdus du Génie primitif* dans *Chateaubriand, Etudes littéraires*, p. 139 à 169.

(11) Il serait curieux de savoir si c'est le seul point où le texte du *Courrier* s'écarte du *Voyage* pour se rapprocher des *Mémoires*. Ceux-ci d'ailleurs sont remplis d'*addenda* de ce genre, d'où on ne peut rien conclure sur la date de la composition du morceau où ils se trouvent. Même si la comparaison minutieuse des textes établissait un travail de correction sur les *Mémoires*, postérieur à la publication du *Voyage*, cela encore ne prouverait rien, puisque leur texte a été revu, notamment en 1846. D'où il résulte d'ailleurs que l'absence de la phrase sur les histrions ne signifierait rien pour l'antériorité du texte des *Mémoires*, si elle ne manquait pas aussi au *Courrier*, et s'il n'y avait pas d'autres signes.

Digitized by Google

« En 1814 j'ai peint *Buonaparte et les Bourbons;* en 1827 j'ai tracé le parallèle de *Washington et de Buonaparte.* Mes deux *plâtres* de Napoléon se ressemblent; mais l'un a été coulé sur la vie, l'autre modelé sur la mort, et la mort est plus vraie que la vie ».

En écrivant cette préface, Chateaubriand ne pouvait se placer qu'au point de vue de son public; personne en 1828 ne savait que le parallèle se trouvait dans un chapitre des *Mémoires* écrit en 1822; l'auteur était obligé de le dater de l'année de sa publication. « *J'ai tracé* », ne signifie d'ailleurs pas nécessairement « j'ai écrit, composé ».

Marcellus, après avoir cité quelques lignes du parallèle, ajoute :

« Admirable ! Un jour, à Rome, l'ambassadeur me lut, encore tout chaud, ce beau parallèle à la Plutarque, entre Washington et Bonaparte; et il ajouta : « Vous savez comment j'ai dû parler de Napoléon en 1814. Alors il était mon adversaire, il n'est plus qu'un peu de poussière aujourd'hui. Eh bien, *mes deux plâtres de Napoléon, moulés à treize ans de distance, se ressemblent* (12). Mais la mort est un peintre meilleur que la vie ».

M. Martino a lui-même constaté dans ce texte ce qu'il appelle une « inadvertance ». Chateaubriand, étant parti pour Rome le 14 septembre 1828, n'a pu y lire « tout chaud » à Marcellus un morceau imprimé depuis le 7 décembre de l'année précédente. Marcellus s'est trompé, voilà tout, et son témoignage en devient irrecevable. Il n'est pourtant pas sans intérêt. Il est remarquable en effet, que la réflexion que cette lecture aurait inspirée à Chateaubriand se trouve enregistrée dans *Chateaubriand et son temps* en des termes à peu près identiques à ceux des *Mélanges Politiques.* Ne serait-ce pas là que Marcellus l'aurait prise, ou plutôt retrouvée? Cela expli-

(12) M. Martino, par inadvertance, lui aussi, a dans sa citation (p. 454, note 3) inexactement reproduit le passage imprimé ici en italique : « *Mes deux portraits se ressemblent* », écrit-il simplement. La ressemblance du texte de Marcellus avec celui des *Mélanges politiques* s'en trouve fâcheusement atténuée.

Digitized by Google

querait les mots « à treize ans de distance » qui chez lui remplacent les deux dates (1814, 1827) que Chateaubriand a mises dans la Préface des *Mélanges.*

D'autre part, il ne faut pas oublier que c'est à Londres, en 1822, que Chateaubriand faisait à Marcellus, alors secrétaire d'ambassade, lecture des bonnes pages qu'il venait d'écrire pour ses *Mémoires;* que souvent lorsqu'il avait, dans la conversation, exprimé quelque idée ou trouvé quelque formule qui lui plaisait, il s'empressait d'en prendre note, quittant parfois exprès pour cela son interlocuteur (13); qu'enfin c'est à Londres que Chateaubriand affirme avoir écrit le parallèle, non seulement en l'insérant au livre VI de ses *Mémoires*, mais en inscrivant à son début : « *Bonaparte achève à peine de mourir* (14) ». Si le parallèle et la visite qui l'amène ont été « imaginés » en 1827, et si, les reprenant plus tard dans ses *Mémoires*, l'auteur y a inséré cette petite phrase pour en antidater la rédaction et authentiquer sa visite, il faut avouer qu'il serait un rusé menteur (15).

Faut-il aller jusque-là ? Nous ne le croyons pas.

Pour nous, Chateaubriand a écrit le parallèle et le récit de la visite, au moins dans une forme première, qui ne devait pas être bien différente de celle des *Mémoires*, à Londres, en 1822, et c'est à cette date qu'il a lu le morceau « tout chaud » à Marcellus. En 1827, en le reprenant pour le *Voyage en Amérique*, il l'a adapté aux besoins de sa politique. Marcellus a brouillé les dates. Il s'est rappelé que le parallèle a paru en 1827; peut-être en retrouvant dans les *Mélanges Politiques* une réflexion que Chateaubriand lui avait faite en 1822, à Londres, a-t-il été trompé par le chiffre 1827 que

(13) Le fait est rapporté par Marcellus lui-même, p. 46.

(14) Biré, I, p. 359.

(15) Cette question de date n'intéresse pas seulement la sincérité du témoignage autobiographique de Chateaubriand. Elle touche aussi au problème de la constance de son libéralisme : car il est fort différent qu'il ait écrit le parallèle *avant* ou après la « défection ». Cf. Henri SÉE, *Les idées et les tendances politiques de Chateaubriand* (*Revue d'Hist. litt. de la France*, 1925), et G. COLLAS, *Quelques problèmes touchant Chateaubriand* (*Ann. de Bretagne*, t. XXXVII, 1926, 3-4).

Digitized by Google

Chateaubriand lui fournissait lui-même, nous avons dit pour quelle raison; et se rappelant seulement, par quelque circonstance de la conversation, son décor par exemple, qu'elle n'avait pas eu lieu à Paris, mais dans une ambassade, il l'a placée à Rome, où on voit, par ses notes relatives à la période correspondante des *Mémoires*, qu'il avait, comme ministre à Lucques, de fréquentes entrevues avec l'ambassadeur.

Rappelons aussi, pour mémoire, que M. G. Chinard [16] a constaté que Chateaubriand n'est pas resté, comme l'avance M. Martino, trente ans sans rien écrire qui rappelât cette visite, mais qu'il y fait une très brève allusion — trop vague pour que le texte en puisse fournir quelque éclaircissement — dans l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* [17]. M. Chinard ajoute que le silence de Chateaubriand peut s'expliquer par la rancune gardée aux Américains, et dont il n'a excepté Washington que le jour où il a eu besoin de l'opposer à Bonaparte. Il ne l'a pas fait, dira-t-on, en 1814 : mais l'admiration pour le Fondateur de l'Indépendance n'eût guère été de mise dans *Buonaparte et les Bourbons*.

Que faut-il conclure de cela ? Qu'après la lettre de la Rouërie trouvée dans les papiers du président, il n'y a pas de raison sérieuse de douter de la visite. Mais il est intéressant de remarquer que la lettre ne dit pas un mot des plans d'exploration du voyageur. Elle dit seulement ceci :

« Ce voyage a pour but, *je crois*, d'enrichir son esprit par l'active contemplation d'un pays si heureux, si capable d'émouvoir; il veut aussi donner à son âme la satisfaction de voir l'homme extraordinaire et ces respectables citoyens, qui se sont fait con-

(16) *L'exotisme américain dans l'œuvre de Chateaubriand*. Paris, Hachette, 1918, p. 47, note 1.

(17) « Je rencontrai aussi M. Lear, consul des Etats-Unis. J'avais été autrefois recommandé en Amérique au général Washington. M. Lear avait occupé une place auprès de ce grand homme ; il voulut bien, en mémoire de mon illustre patron, me faire donner passage sur un shooner des Etats-Unis. » Ed. Ladvocat, t. X, p. 104.

Digitized by Google

duire par la vertu au travers de la lutte la plus difficile et l'ont prise ensuite comme principale conseillère, quand ils ont fondé leur liberté et commencé d'en jouir » (18).

Notons toutefois le « je crois » : il laisse supposer qu'il y a autre chose, que la Rouërie ne veut pas dire, peut-être pour ne pas se donner aux yeux de Washington l'air d'être aussi fou que le jeune voyageur qu'il recommande. On conçoit que Washington se soit montré « surpris », comme le dit Chateaubriand, en l'entendant exposer de tels projets extravagants, dont le colonel Armand ne parlait pas.

Mais la conversation et le dîner ont-ils eu lieu ? Il serait imprudent de l'affirmer. Dans *l'Essai*, Chateaubriand déclare seulement avoir été *reçu*, et avoir visité la maison du président « avec le respect qu'on porte dans un temple ». Là pourrait bien être toute la vérité, ainsi que l'avait vu Villemain (19), souvent bien renseigné par Fontanes :

« Cette entrevue passagère, écrit-il, a grandi plus tard dans les souvenirs de l'illustre écrivain; elle lui a servi de prétexte à des digressions posthumes, à un parallèle tout plein d'idées récentes sur le progrès social. Mais au moment même, elle fut, ce semble, bien stérile. »

Ainsi, une fois de plus, — et nous avons des raisons de croire que ce ne sera pas la dernière, — nous trouvons Chateaubriand en train, non pas d'inventer de toutes pièces des aventures imaginaires, mais d'embellir et d'agrandir, disons, si on veut, de poétiser des aventures réelles.

(18) Nous citons ce texte d'après la traduction qu'en donne M. Martino, qui déclare la devoir à l'obligeance d'un ami.

(19) *M. de Chateaubriand, sa vie...*, etc., 1856, p. 52.

Digitized by Google

F. VALLÉE

QUATRE SONES

Ces quatre sônes ont été enregistrées au phonographe en Haute-Cornouaille, sauf *ar Vinorezig* qui provient de Ploézal (Goelo). Je n'ai pu faire noter les airs de *Ar Yar velen* et de *Biskoaz 'moa gwelet kemend-all.*

LE CORNOUAILLAIS ET SA MAITRESSE

I

Cette sône de Haute-Cornouaille au refrain endiablé a été signalée par M. Maurice Duhamel dans « Les 15 Modes de la Musique Bretonne », à propos d'un des modes dont l'air du couplet offre un exemple unique. La voici dans son ensemble, couplet et refrain. M. Maurice Duhamel l'a notée d'après mon phonogramme. Sa notation, pour le refrain m'écrit-il, n'est qu'approchée « la mesure du chanteur ne pouvant entrer exactement dans nos mesures modernes ».

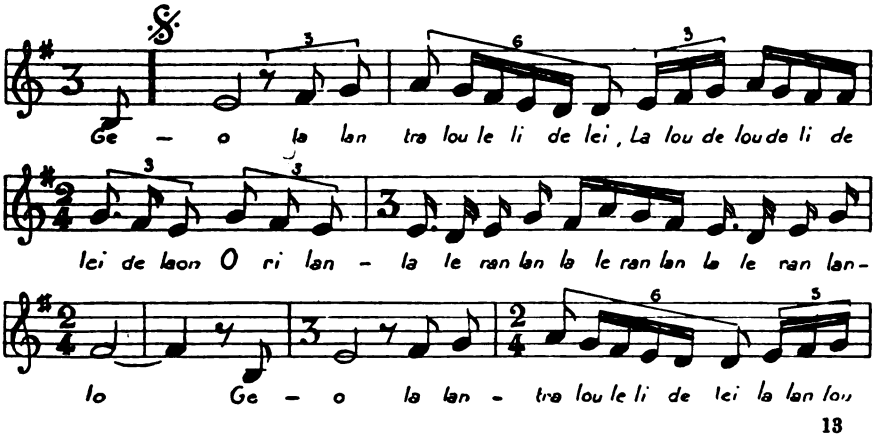

Digitized by Google
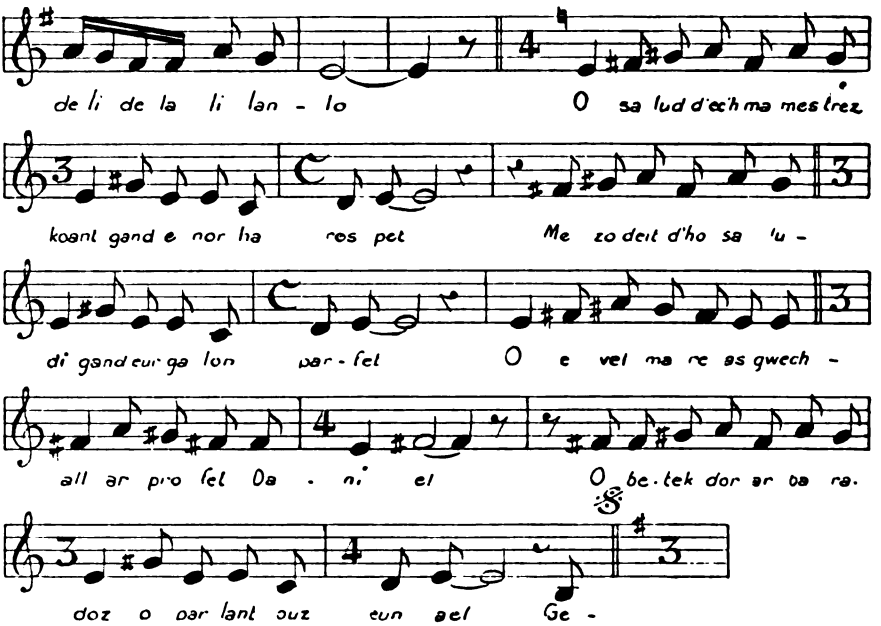
O salud d'ec'h, ma mestrez koant, gand enor ha respet.
Me 'zo deut d'ho saludi gand eur galon barfet.
O evel ma reas gwechall ar profed Daniel,
O betek dor ar baradoz o parlant ouz eun ael.

DISKAN (*Refrain*) :

Geo o ! La lan tra lou de li de lei. La lou de li de loudelidelei de laon. O ri lan la, le ran lan la, le ran lan la, le ran lan lo. Ge o ! la lan tra, lou de li de lei, la lan, lou de li de la, li lan lo !

TRADUCTION. — Salut à vous, ma maîtresse gentille, avec honneur et respect, — Je suis venu vous saluer avec un cœur recueilli, — Comme fit autrefois le prophète Daniel, — (Allant) jusqu'à la porte du paradis parler à un ange.

Digitized by Google

AR YAR VELEN

(La Poule jaune)

En Kergrist-Moelou, en kreiz kêr,
Degedoudei laridenno
Ez eus gweo hag a zo kaer
Degedoudei tran la la rida,
Degedoudei laridenno !

Ez eus gweo hag i uhel
Hag a ve gwelet eus a bell.

Jannig Mari 'zo glac'haret,
He yar velen he deus kollet.

Nijet ar yar e be eur wênn
Ha ne oar penôs he diskenn.

— Jannig Mari, na ouelit ket !
Ho yar velen n'eo ket kollet.

Taolet bruzun bara d'ezi
Ha galvet-hi : « Piti ! Piti ! »

Traduction. — A Kergrist-Moëlou, au milieu de la ville, — Il y a des arbres qui sont beaux. — Il y a des arbres qui sont hauts. — Et on les voit de loin. — Jannig Mari est en peine, — Elle a perdu sa poule jaune. — Envolée la poule au haut d'un arbre, — Elle ne sait comment la faire descendre. — Jannig Mari, ne pleurez pas ! — Votre poule n'est pas perdue. — Jetez-lui des miettes de pain. — Et appelez-la : « Petit ! Petit ».

Digitized by Google

BISKOAZ 'MOA GWELET KEMEND-ALL

(JAMAIS JE N'AVAIS VU PAREILLE CHOSE)

Biskoaz 'moa gwelet kemend-all } *bis*
Ge la ri dou la ri de no, }
'Vel em boa gwelet en de-all
Ge la ri dou, la ri dan tan ti, o le o !
'Vel em boa gwelet en de-all
Ge la ri dou, la ri dan tan ti e le lan li, o le o !

Gwelet eur plac'h o ribotat,
Serret ganti he daoulagad.

Hounnez 'vouche o d'he ribod,
Sonj a rae d'ei 'vouche d'eur pòtr !

TRADUCTION. — Jamais je n'avais vu pareille chose, — Comme ce que j'ai vu l'autre jour. — Vue une fille qui barattait; — Elle fermait les yeux. — Et cette fille baisait sa baratte. — Elle croyait qu'elle baisait un garçon !

AR VINOREZIG

(LA PETITE MINEURE)
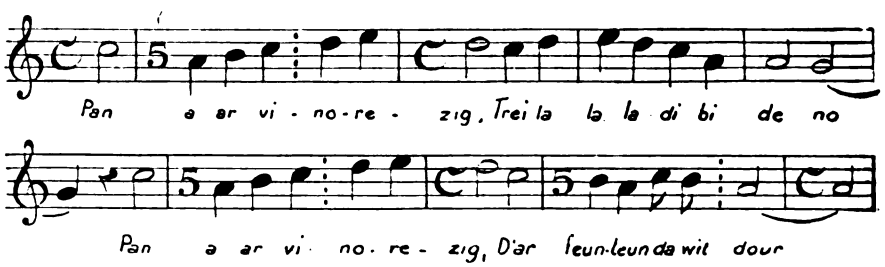
Digitized by Google

Pan a ar vinorezig
Trei (tran) la la la dibideno
Pan a ar vinorezig
D'ar feunteun da wit dour.

E teu ar c'hloareg yaouank
Evit rei d'ei sikour.

— Salud d'ec'h, minorezig,
'Peus ket ezomm sikour ?

Da winta, da ziwinta
Ho picheradig dour ?

— Nann, emei kloareg yaouank,
'Meus ket ezomm sikour

Da winta, da ziwinta
Ma picheradig dour.

TRADUCTION. — Quand va la petite mineure — A la fontaine pour chercher de l'eau, — Vient le jeune kloareg — Pour lui prêter secours. — Salut à vous, petite mineure, — N'avez-vous pas besoin de secours ? — Pour faire monter, pour faire descendre — Votre petite cruchée d'ean ? — Non, dit-elle, jeune kloareg, — Je n'ai pas besoin de secours — Pour faire monter, pour faire descendre — Ma petite cruchée d'eau.

Digitized by Google

P. LE GOFF

DU TUTOIEMENT EN BRETON DE VANNES

Ce qui frappe tout d'abord dans le vannetais, au point de vue du tutoiement, c'est la divergence que présentent les sous-dialectes pour l'emploi des pronoms *te* et *ha*. Ainsi l'Arvor ne connaît pas *te* et se sert constamment de *ha;* et, aux deux extrémités de l'Arvor, Berric et Groix pratiquent après *ha* des mutations différentes.

Groix (mutation forte) : *ha pen, ha torn, ha pah; — mé ha talhou, mé ha kuélou.*

Berric (mutation douce) : *ha ben, ha zorn, ha vah; — me ha zalhou, mé ha huélou.*

Arvor moyen, Locmariaquer (mutation douce avec les noms, mutation forte avec les verbes) : *ha ben, ha zorn, ha vah; — mé ha talhou, mé ha kuélou.*

Passons à l'Argoed. Dans tout le Bas-Vannetais et la région de Pontivy, le tutoiement est inusité, tandis que, à l'opposé, dans les cantons de Locminé et de Saint-Jean, le tutoiement est tellement habituel qu'on l'emploie même en parlant à des vieillards et à des ecclésiastiques. Mais ici, le tutoiement n'admet que la forme *te*, jamais *ha*, même comme pronom régime : *te ben, te zorn, te vah; — mé te zalhou, mé te huélou.*

Digitized by Google

Enfin, dans l'ARGOED CENTRAL, PLUMÉLIAU, BAUD, on emploie les deux formes *te* et *ha*, la première comme adjectif possessif, la seconde comme pronom régime : *te ben, te zorn, te vah; — mé ha talhou, mé ha kuélou.*

La question est de savoir quelle est, parmi toutes ces pratiques, la plus logique, la plus traditionnelle.

Observation sur le pronom infixe de la 2e personne.

Le pronom infixe de la 2e personne est *z*, comme celui de la 1re est *m*. Or, le groupe *az* est devenu en vannetais *ah* (1), *a*, *é*, *ha*. — D'autre part, le pronom possessif apparaît au XVIIIe siècle sous la forme *te (Pourchasse)* ou *t'he* (Marion), rarement *he;* puis à partir de 1820, *ha* suivi de la mutation douce. — La confusion entre les deux pronoms a eu lieu plus tôt qu'on ne croirait, si l'exemple du prône 1631 est bien authentique et bien vannetais : *hé behed*, « ton péché », à côté de *ta Salver.*

Traitement d'un verbe à un mode personnel.

En cornique, le pronom infixe de la 1re personne provoque l'affaiblissement des moyennes G, B, M. Il est probable que l'on constaterait un usage pareil en moyen-breton, si les auteurs du XVe et du XVIe siècles avaient eu l'habitude de noter dans l'écriture les mutations du discours parlé. Nous trouvons seulement, dans le *Mystère de Jésus*, l'adoucissement du B dans la conjugaison du verbe *avoir : az ve graet*, « tu auras fait » (Zeuss-Ebel, 544); *az vezo*, « tu auras » (Z. 571). Aujourd'hui encore, il existe dans le vannetais deux localités où l'on affaiblit après *ha* les initiales B et M : la région de Vannes et l'île de Groix. Dans les deux cantons de Vannes on dit : *me ha vadé, me ha vagou;* dans le canton est on dit même : *té ha vou ur goutel*, « tu auras un couteau ». Cf. Cannenneu de 1779 : *Ha té vé chonj* « As-tu soin », et les prônes de 1631, 1693 : *evit é vout, evit a vout.*

(1) *Hag en ah pehat* (Imitation, 1res éd., III, p. 16).

Digitized by Google

— A Groix il n'y a pas simplement affaiblissement de B, M en V; il y a provection de V en F : *Mé ha fadé, té ha fou ur goutel* (2).

Ce sont des usages locaux. Quelque conformes qu'ils soient à un usage ancien, ils ne peuvent pas prévaloir contre l'usage général actuel qui consiste à renforcer toutes les consonnes susceptibles de renforcement, usage bien établi non seulement dans les trois dialectes voisins, mais aussi dans presque tout le Vannetais. A Belz et à Auray on dit : *mé ha padé, mé ha magou, té ha pou.* Tout près même de Vannes, a Baden, à Arradon, à Plœren, on dit *té ha pou* (non *té ha vou*).

Traitement du nom.

Au XVIII[e] siècle, comme nous l'avons dit, le possessif de la 2[e] personne était *te* ou *t'he*, assez rarement *he*.

Un recueil de cantiques imprimé vers 1700 donne : *te behedeu, te Salver, te laeronci, te Zoué*, etc.; par exception *é consoleh (?) he Dat Jesus.*

Tel est aussi l'usage de M. Pourchasse et de M. Marion : Imitation, 1788 : *cher ta ziscoharn* (126,) *te galon* (172), *te Zoué* (324). — Magasin : *t'he gov, t'he inean, t'he vambreu* (298). — Testamant : *t'he ol joé.* — Votage : *t'he lezen* (74), *t'he galon* (104).

Dans les manuscrits de pièces dramatiques de 1790 à 1830, on trouve concurremment *ha* et *te*. A partir de 1830, la forme *ha* prédomine dans l'Arvor.

Le mieux actuellement serait d'affecter *te* aux noms, et *ha* aux formes personnelles du verbe. Devant un nom, *te* sera remplacé par *ha* (avec mutation forte) après une particule à voyelle, notamment *de : d'ha Kroucour* « à ton Créateur », et même archaïquement *d'has inean* « à ton âme ». — Quelques

(2) Même usage en cornique : *y ret flamyas*, « ils te blâmèrent »; *ty a fyth*, « tu auras » (Zeuss-Ebel, 198). — On en trouve des exemples dans le P. Maunoir : *Te az foa lennet* (Z., 544). M. Loth a signalé des mutations de ce genre après *é* et *ma* dans plusieurs régions du Vannetais (Groix, Quiberon, Plouay, Guémené, Neuilliac).

Digitized by Google

écrivains emploient absolument cette forme *has : has inean, has inour*. Ceci est illogique, car si l's tombe devant une consonne, il doit se produire un renforcement : *ha torn, ha pah*, et pourtant l'on écrit : *ha zorn, ha vah*.

Traitement de l'infinitif, du participe, de l'impératif.

L'infinitif, le participe et l'impératif ne sont pas précédés comme les autres formes du verbe des particules *a* ou *é*, et il est naturel qu'ils ne se construisent pas avec le pronom infixe. De fait, on a traité ces formes comme des substantifs, et on les a construites avec les pronoms possessifs *ma, da*, etc.

1° INFINITIF. — Tous les grammairiens s'accordent à dire que l'infinitif fut à l'origine un véritable substantif. Voici quelques exemples vannetais de son emploi avec les possessifs :

Eit me frenein (non *eit em frenein*).
Doh ha huélèt (Rec. Pourchasse).
Lar dehou te zelivrein (A. Test).
Ne vennan mui he uélèt (Mag., 240, 29, 295).
Doué ven a gastiein (Saint-Louis, 1888).
Doh ha ortoz (Sainte-Julienne, 1819) (3).

L'infinitif étant considéré comme un nom, il faut lui appliquer ce qui a été dit du nom précédé de la préposition *de* avec *ha* (= *daz*), c'est-à-dire assourdir l'initiale, s'il y a lieu : *d'ha tizober* (Sainte-Julienne, 1820), *d'ha carotein* (ibidem); *d'he cavouet* (Marion, Vocabulaire).

2° PARTICIPE :

Hi é dès me fedet (Magasin, VII).
En des he garèt (Rec. Pourchasse).
En des t'he guitteit (A. Test).
En dès ha uelleit (Sainte-Julienne, 1819) (4).

(3) Même usage dans les autres dialectes, gallois et cornique, et en breton moyen : *Da heul a grif*, « je te suivrai » (Z., 534).
(4) Même usage dans les autres dialectes : *Me am eus da welet*.

Digitized by Google

3° IMPÉRATIF :

Crechenion me cheleuet (Rec. Pourchasse).
En diaul he gassèt getou (Scians er Salved.).

A l'usage que nous venons de constater, seule, la 3e pers. sonne du masculin singulier fait exception en vannetais : *Me garehé en turel* (non *é durel*); *m'em es en taulet* (non *é daulet*) (5). — Devant l'impératif, il semble que tous les dialectes ont *en* à la 3e personne : *en agréet* (Vannes, cantique), *hen goulennet* (Tréguier, Paraboles du P. B.).

L'infinitif, le participe, l'impératif étant assimilés à des noms devraient subir après *ha* la mutation douce de l'initiale. Or, à partir de 1830, on commence à trouver dans les manuscrits des exemples de renforcement. Peu à peu le renforcement passe en habitude et s'impose à la plus grande partie de l'Arvor, où l'on écrit aujourd'hui *m'em es ha kuelet*, *me ven ha pahatat.*

C'est une déviation de la langue. Nous ne la croyons pas irrémédiable. Les habitants de l'Arvor ne sont nullement choqués quand ils entendent prononcer *m'em es ha uélet* ou même *m'em es te uélet.*

Traitement du verbe *en devout.*

INFINITIF. — A la différence des autres dialectes, le vannetais emploie dans le sens d'*avoir* l'infinitif *bout* précédé d'un pronom, celui-ci variable suivant le sujet Il y a d'ailleurs plusieurs manières de comprendre ce pronom.

Quelques-uns y voient un simple possessif comme celui qui précède l'infinitif actif. Cette opinion paraît suggérée par l'orthographe du XVIIIe siècle : *Me garehai mem bout treu d'em chonge* (Mag., 226), *quae bras e mes mem bout int commettet* (273; V. 197, 286, 357). L'auteur du recueil de 1700

(5) Usage des autres dialectes : *Ma mirit* (Tad Maner, 345) ; *Da em laz* (Myst. de J., 95). — Ordinairement, on dit en Vannes : *cheleuet mé ;* en Léon, *silaoult ac'hanoun.*

Digitized by Google

écrit *man Doué* e, de la même manière : *me mes quée man bout offanset..., evit man bout patiantet.* — Ce système a l'inconvénient de consacrer deux sens contraires pour la même expression. *Mem bout keméret* signifie en léonais : « que j'ai été pris »; en vannetais : « que j'ai pris ».

Pour le plus grand nombre, le pronom ne serait autre chose que l'infixe, abstrait des formes de la conjugaison. C'est ce qui paraît dans ces textes : *er peh e garehes he pout groeit* (Considérationeu santel, 123) *eit he pout int* (Catéchisme de l'empire). — La mutation forte atteste la présence de l'infixe.

Enfin, on trouve ces formes composites : *m'em bout* (Cillart et parfois Marion), *t'he pout* (Tragédie de Sainte-Reine).

Remarque : assez souvent, dans l'Argoed, on emploie *bout* sans pronom à côté du participe, et *kavout* à côté d'un nom : cela rapproche le vannetais des autres dialectes : *Me garehé kavout ur goutel; me garehé bout keméret ur goutel.*

Participe *bet.* — On dit bien : *m'em es ean bet, m'em es ind bet.* Mais *bet* ne s'emploie jamais avec un pronom infixe ou possessif.

Impératif. — L'impératif négatif n'offre aucune difficulté : *n'ha pet ket eun.*

L'impératif sans négation s'exprime aujourd'hui par *ha pet.* Mais l'usage ancien témoigne du souci d'appuyer la formule sur une particule à voyelle : Zeuss : *ham bezet; haz vezet; te da vezet* (*d'az vezet ?*); Grégoire de Rostrenen : *d'az pez, da pe* (à côté de *ez pez)*; manuscrit de Sainte-Reine : *te pet.*

Voilà bien des usages bien différents. Ce serait aux savants de nous dire quels sont les plus rationnels et les plus pratiques. Ils nous rendraient, en le faisant, le plus grand service.

Digitized by Google

ÉMILE GABORY

LA RÉVOLTE DES CENT-JOURS
en Loire-Inférieure

La convulsion vendéenne des Cent-Jours toucha surtout les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres, mais elle affecta aussi, dans une certaine mesure, les départements voisins comme le Morbihan et la Loire-Inférieure. S'il n'y eut pas dans ceux-ci de batailles capitales, comme Saint-Pierre-des-Echaubrognes, Saint-Gilles, Aizenay, Rocheservière, Les Matnes, Thouars; si l'on n'y rencontre pas de grands chefs comme Sapinaud, Suzannet, Aug. de La Rochejaquelein, les faits qui se déroulèrent en Loire-Inférieure et sur les bordures du Morbihan méritent cependant de figurer dans l'histoire de cette lutte de l'Ouest contre l'Empire agonisant.

A la nouvelle que le vol de l'aigle échappé s'est abattu sur Paris, des bandes se lèvent et se soudent. Du seul fait du retour de l'Empereur, la colère s'est emparé de certaines âmes mal domptées. Elle s'accroîtra encore par suite des conditions nouvelles où évolue le Gouvernement impérial rétabli. L'atmosphère est changée, plus lourde, moins transparente. Napoléon, revenu aigri de l'Ile d'Elbe, tient à prouver son extraction révolutionnaire.

Les nobles, parce que nobles, deviennent suspects globalement. Ils se voient astreints à une humiliante déclaration de résidence. Entre le Bonaparte de l'an VIII, qui leur rendit leur Patrie, et le Napoléon de 1815, tracassier, menaçant, ils sentent des différences énormes. Ils s'agitent.

Digitized by Google

Des chefs s'évadent de la paix où ils étaient maintenus depuis près de quinze ans. C'est Pacory, né aux alentours de Châteaubriant, mais qui opère jusque sur les bords plats de la Basse-Loire. Le sous-préfet de Savenay apeuré expédie un courrier à Nantes; il crie : Au secours ! Pacory arrête le courrier; et le sous-préfet crie de plus belle. — C'est, du côté d'Ancenis, Robert, dit le *Marquis de Carabas*. Il se saisit du tambour de la mairie de Saint-Florent, désarme le garde-champêtre et agglutine une bande. C'est, du côté de Châteaubriant, Terrien, dit *Cœur-de-Lion*, et La Rochequairie.

Des chefs plus marquants tentent d'assembler ces bandes par divisions. La division de la Loire-Inférieure fait partie de *l'Armée royale d'entre Loire et Vilaine*, aux ordres du chevalier d'Andigné. M. de Coislin la commande. Autour de lui, MM. de Courson, de Chevigné, du Bouay de Couesbouc... Plusieurs ont conquis des grades, reçu des blessures, moissonné des lauriers au service de l'infâme Bonaparte : tels Richard de la Boullière, qui combattit en Espagne, en Allemagne; René Sochas, embarqué, en 1809, sur le corsaire *Le Loup Garou*, de Nantes, fait prisonnier, en 1810, revenu des prisons anglaises, en 1814. Armée hétéroclite, composée de chouans, de *Condéens*, d'anciens impérialistes.

Les arrondissements de Nantes et d'Ancenis s'ébranlent les premiers. Aux Sorinières, aux portes du chef-lieu, rive gauche de la Loire, le 15 mai, vingt-cinq gendarmes fuient devant quatre-vingts paysans mal armés. Le 20, non loin d'Ancenis, à Pannecé, heurt de quatre-vingts gendarmes et dragons contre deux cents villageois. Déroute des gendarmes et des dragons.

Cette victoire électrise les populations rendues nerveuses. Boussineau, à Carquefou, Charette, à Couffé, enrôlent à la sortie des messes. Les vignerons des bords de la Sèvre se concentrent à Maisdon. Nantes semble un îlot au sein d'une mer en fureur, comme au temps de 1793. De tous côtés, elle ne voit que des vagues déferlantes. Elle n'est nullement ras-

Digitized by Google

surée, car ses magasins bourrés de munitions et laissés sans défense sont une terrible cause d'attraction.

L'unique garnison, un bataillon du 65e d'infanterie, vient de s'éloigner. Toutes les troupes ont été comme aspirées par les frontières béantes où va s'engouffrer le torrent des Alliés. La Bretagne et la Vendée, malgré les supplications des autorités et les avertissements des généraux Cafarelli, à Rennes, Bigarré dans le Morbihan, Travot en Vendée, Charpentier à Nantes, sont vides de troupes. Delaborde est mis à la tête des 12e, 13e et 22e divisions militaires, divisions fantômes.

Quand parvient à l'Empereur la nouvelle du soulèvement, il tourne sa pensée vers l'Occident. Il est trop tard : où quelques régiments auraient suffi, quelques jours auparavant, maintenant il faut un corps d'armée. Sur ces entrefaites, Delaborde tombe malade; un soldat éprouvé le remplace : Lamarque.

Déjà l'insurrection bat son plein. Le plus gros rassemblement se fait à Campbon, à treize kilomètres de Savenay. Cinq cents personnes ont obéi à l'appel du marquis de Coislin. Ce qu'un spectateur y vit ne ressemblait guère à une armée : « des gentilshommes en habit de chasse promenaient leurs chevaux sur la route; les paysans assis sur l'herbe fourbissaient leurs fusils. On eût dit les pourparlers d'une battue [1] ». Des luttes corps à corps avec des parieurs s'engageaient. Des lazzis, des encouragements, des rires se croisaient dans l'air tiède d'une belle journée de printemps.

Le lendemain, changement à vue : sur ce rassemblement que ne galvanisent point les grandes colères de 1793, l'armée bonapartiste — des douaniers, des gendarmes, un détachement de ligne, des gardes nationaux, — sortie de Savenay, fond avec furie. M. de Queilhac qui commande le groupe royaliste demande à parlementer. Le commandant s'avance à sa rencontre. Ils se serrent la main.

(1) *Relation d'un officier de l'Armée royale* (*Revue de Bret. et de Vendée*, 1885).

Digitized by Google

A ce moment, un coup de feu part on ne sait d'où. Les bonapartistes cernent la place et font feu. Les paysans ripostent: mais une dizaine des leurs étant tués, ils se débandent. Quelle n'est pas leur surprise d'apercevoir, en regardant derrière eux, les soldats fuir aussi, pris de panique. Déroute des deux côtés.

Les paysans se reforment dans les bois, au château de Queilhac, enclos par des douves profondes. Le 25 mai, la troupe revient à la charge. Les insurgés, bien abrités, tirent à coups sûrs. Ce ne sont plus les gars insouciants de la veille : les taureaux ont été piqués; ils sont devenus furieux. Les soldats reculent. Ils vont semer la terreur dans Savenay.

Le sous-préfet déménage ses bureaux. Qu'il se rassure : l'orage se détourne. L'armée chouanne remonte vers le Morbihan, afin de prendre contact avec celle de Sol de Grisolles, ayant comme lieutenants Joseph et Louis de Cadoudal, frères de Georges. Sol et Coislin se partagent un stock important d'armes anglaises débarqué à l'embouchure de la Vilaine, puis fixent rendez-vous à de nouvelles levées sous les murs de Redon.

Le 4 juin, attaque de la ville. Les deux cents défenseurs s'enferment dans l'hôtel de ville, barricadent la tour crénelée de l'église, opposent une résistance acharnée. Des chefs royalistes tombent. Les hommes reculent. Première défaite.

Les deux armées royalistes reviennent à la mer, attirées par la flotte anglaise. Le général Rousseau, sorti de Vannes, tombe à l'improviste sur elles mais ne peut empêcher le débarquement des armes. Puis chacun s'en va de son côté, Coislin vers la Loire-Inférieure, Sol vers la côte.

Quelques jours plus tard, le général Bigarré, à la tête des garnisons de Rennes, de Pontivy et de ce qu'il a pu réunir de fédérés, en tout 3.000 hommes, rejoint l'armée royale, également forte de 3.000 hommes, à Auray. Bataille qui prendra dans la légende bretonne des proportions épiques. Dernière grande rencontre des chouans et des bleus en cette région. Les séminaristes du collège de Sainte-Anne tiraillent

Digitized by Google

parmi les paysans. Les bleus avancent sans s'occuper des vides causés dans leurs rangs. Les blancs reculent, battent en retraite sur Auray. Au pont du Loch, M. de Francheville, avec deux cent cinquante hommes résolus, retarde l'avance ennemie. Les impérialistes tournent la ville et rentrent sur un autre point. Des troupes parties de Vannes arrivent, aggravant l'échec royaliste.

Echec lourd : le recrutement est tari et les Impérialistes restent maîtres de la côte. Des chefs sont tombés : MM. de Guerry, de Pioger, de Langle, du Couëdic;... d'autres sont immobilisés par leurs blessures.

Coislin n'est pas plus heureux. Menacé par les troupes de Nantes et de Savenay, il se jette, le 7 juillet, sur Guérande, que protègent ses murailles médiévales. Par delà les plaines nues où dorment les marais salants, la garnison — soldats, garde-côtes, douaniers, — de loin l'aperçoit. Les portes massives sont renforcées par des tas de fumier.

Coislin, que vient de rejoindre Terrien *Cœur de Lion*, commande à douze cents hommes. Il assaille la porte Saint-Michel, entrée principale. Une grêle de moëllons, arrachés des murailles et lancés par les machicoulis, tombent sur eux. Il faut chercher un point plus abordable. Par le large boulevard circulaire, les royalistes atteignent le faubourg Bizienne. Mêmes difficultés. Ils reviennent à la porte Saint-Michel. Nouvel insuccès.

A ce moment, le bruit se répand que cinq cents hommes de la jeune garde accourent de Nantes. Coislin se hâte de partir. Son armée s'effrite.

En Vendée, le jour, 20 juin, où Bigarré écrasait les Bretons à Auray, Travot broyait une première armée vendéenne, à Rocheservière; Delaage culbutait la seconde, à Thouars. — 20 juin, date inexorable pour la cause royaliste dans l'Ouest.

Deux jours auparavant, 18 juin, l'Empire recevait à Waterloo le coup fatal. Son triomphe en Vendée et en Bretagne fut stérile. Au point de vue documentaire, pourtant, ce triomphe garde sa valeur; il montre avec quelle facilité

Digitized by Google

des troupes réduites vinrent à bout de l'insurrection. Celle-ci manquait de souffle, d'enthousiasme. Le 16 mai, Chetou maire de Châteaubriant, tente de sonner le tocsin; les habitants s'y opposent. Les gens des villages voisins guident les colonnes impériales. Beaucoup d'exemples du même genre pourraient être cités.

Paysans tièdes. Clergé favorable aux Bourbons, mais hostile à la violence. Parfois même des prêtres s'opposent au départ de leurs paroissiens pour les bandes armées. Cela mérite au curé de Drefféac la colère des habitants de Campbon. Les grands vicaires Garnier et Frasne flétrissent « les agitateurs qui travaillent l'esprit public ».

Il est des exemples contraires : celui du fameux curé de Maumusson, l'abbé Souffrant, qui lit une soi-disant proclamation de la duchesse d'Angoulême. Le curé de Belligné fait la même lecture; son vicaire proteste et sort de l'église; un grand nombre de paroissiens l'imitent. A Rezé, le curé Bascher, frère du chef vendéen de ce nom, excite à la révolte.

Exceptions. Le clergé garde l'expectative : les églises sont ouvertes, le culte est libre. Cette guerre sans ailes est la preuve que quelque chose, malgré tout, est changé dans les âmes; de part et d'autre, le sentiment en est très net. Entre les belligérants les haines ont cessé; on se bat, mais on s'estime. L'humanité de Travot, de Lamarque, de Bigarré et de tous les généraux, en Vendée comme en Bretagne, contraste avec la manière de ceux qui, en conquérants, vingt-deux ans auparavant, foulèrent le sol de la petite patrie.

Guerre sans raison; le paysan en a conscience. Son patriotisme s'est éveillé aux fanfares de triomphe de l'Empire. Ses chefs militaires eux-mêmes, les nobles, n'ont plus la même ardeur.

L'Angleterre, puissamment intéressée, en même temps que les autres nations coalisées contre l'Empire, à produire une diversion dans l'Ouest, à aspirer un corps d'armée qui manquera sur les champs de bataille de Belgique, a seule aidé, durant les Cent-Jours, les insurgés de tout son pouvoir. Elle

Digitized by Google

a fourni en abondance or, armes, munitions. Le Breton, le Vendéen ne connaissent les autres peuples que par les secours qu'ils en ont reçus. Ils vont les connaître autrement; déjà les Alliés, les corps d'occupation prussiens approchent. L'Ouest va les voir de près. Leur dur contact dessillera les yeux, illuminera les consciences encore à demi-obscurcies. Demain la modification des âmes sera complète.

Digitized by Google

L. VIGNOLS

LES ESCLAVES COLONIAUX EN FRANCE

aux XVII[e] et XVIII[e] siècles

ET LEUR RETOUR AUX ANTILLES

I. — Il suffit de parcourir une collection d'estampes du XVIII[e] siècle, françaises, anglaises et autres, pour savoir comme était alors à la mode, en Europe, la domesticité noire des deux sexes. Dans notre pays, cette mode avait pris naissance vers la fin du XVII[e] siècle, aussitôt que de « nouveaux riches » des Antilles commencèrent à revenir en France. Ceux-ci à demeure et laissant leurs domaines antillais aux soins d'un gérant. Ceux-là temporairement, par exemple afin de suivre, dans la métropole, tel procès interminable. D'autres pour s'offrir une vie de plaisirs ostentatoire, durant un nombre indéterminé de mois. Ces deux catégories ayant laissé, comme la première, aux mains de l'Econome de la plantation, la direction complète de celle-ci. Or, en un chapitre sur « Les esclaves amenés en France », où il analyse par ordre chronologique quantité de textes, M. Peytraud écrivait : « Le premier document que nous ayons trouvé » est une lettre ministérielle du 4 octobre 1691, adressée à un administrateur martiniquais. Dans cette lettre contre l'introduction d'esclaves chez nous, le ministre allègue : S. M. n'a pas voulu renvoyer aux Iles ceux qui viennent d'être introduits en France, « *la liberté étant acquise, par les lois du royaume, aux esclaves, dès qu'ils touchent la terre* » (1).

(1) L. PEYTRAUD, *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789*. Paris, 1897, in-8°, p. 373-399. Cette thèse de doctorat ès-lettres, fortement documentée, très étudiée, est le seul ouvrage sur cette question, et sur la période correspondante de la traite négrière.

Digitized by Google

Cet argument était bien vieux, on invoquait à l'appui jusqu'à l'édit célèbre rendu par Louis X en 1315; et, à travers les siècles, il était resté solide. En 1538, un Grec acheté comme esclave par un Italien et amené sur le sol français, y fut déclaré libre, — « selon le droit commun de France », prononçait l'arrêt de libération. Au cours du même siècle, plusieurs arrêts semblables affranchirent des esclaves maures, turcs, nègres, venant d'Espagne et introduits en France. Henri II délivra ainsi, d'un coup, 300 Maures, malgré les réclamations hautaines de l'ambassadeur espagnol(2). Ce qui, à l'égard des nègres, montre que, à peine commencée la traite noire, il en était amené beaucoup en Espagne, et que de là on cherchait à en introduire en France et ailleurs (3). Mais les Parlements français, comme les rois, affranchissaient aussitôt ces captifs, et de même ceux que des nationaux voulaient importer. Exemple : en février 1571, le Parlement de Bordeaux fit mettre en liberté des nègres qu'un marchand normand avait amenés en cette ville pour les vendre (4). Mais à l'époque, on ne soupçonnait pas que moins d'un siècle et demi après se produirait une sorte d'infiltration, d'abord lente, et tolérée par faveur ou simple laisser-aller, d'esclaves amenés surtout des Antilles; qu'elle inquiéterait les gouvernants, diviserait d'opinion les Parlements; qu'un siècle plus tard encore, elle répandrait chez les autorités métropolitaines et, quant aux retours aux Antilles, chez les colons eux-mêmes, les plus grandes alarmes justifiées.

(2) Ed. THUREAU, *Cour royale de Paris, audience solennelle, renvoi de cassation. Plaidoyer de Me Ed. Thureau pour le sieur Fursy, Indien* [Hindou]... Paris, impr. de J. Delalain, 1844, in-8o de 46 p. Voir p. 20-24. Brochure assez rare, très documentée, avec références nombreuses et précises. — A propos des esclaves maures, juifs, nègres, de l'Espagne, cf., par exemple, BIOT, *De l'abolition de l'esclavage ancien en Occident*; Paris, 1840, in-8o, p. 419 à 422; et G. SCELLE, *Hist. polit. de la traite négrière aux Indes de Castille*, Paris 1906, 2 in-8o (thèse de droit), t. I, p. 704-706.

(3) Un Génevois passant à Toulouse « fut contraint d'affranchir un esclave qu'il avait acheté en Espagne ». (THUREAU, *ubi supra*, p. 22, d'après Bodin, *De Republ.*, liv. Ier, ch. 5.)

(4) *Manuscrits de la Bibliothèque de Bordeaux, no 704*; du XVIIe siècle; papier, relié parchemin, intitulé : « Varia ex diversis authoribus... »; page 554. Motif invoqué par l'arrêt : « ...quum Francia, libertatis mater, nullos admitteret servos ».

Digitized by Google

II. -- Les planteurs et autres colons qui amenaient ou expédiaient des nègres en France [5] invoquèrent pour motif le désir de leur faire enseigner un métier d'artisan mieux qu'ils ne le pouvaient faire dans les colonies. Prétexte sans valeur, en général. Du reste, leur faire enseigner un métier, c'était les mêler à nos artisans des grandes villes, les mettre davantage en contact, — « ils n'y étaient que trop sans cela », — avec les classes populaires et semi-populaires, chez les quelles soufflait toujours davantage, au XVIII[e] siècle, comme un vent de critique plus que frondeuse, annonciateur d'une tempête. On alla de demi-mesures en demi-mesures pour enrayer l'apport de nègres, de prescriptions en prescriptions pour les faire renvoyer « aux Iles ». Ordres d'autant plus allègrement enfreints, que les hautes autorités de Versailles, par favoritisme de Cour, donnaient elles-mêmes maintes entorses à leurs propres ordonnances; que, d'autre part, les colons ne se soucièrent pas de faire revenir aux Antilles des noirs imbus désormais d'un « mauvais esprit ».

Déjà en 1704 un intendant colonial demande : *Quid* au sujet de la descendance des négresses qui, dès longtemps revenues de France, ont eu ici des enfants ? Ceux-ci venant à réclamer leur liberté, acquise de droit puisque leurs mères ont été sur la terre de France et donc devraient être tenues, même ici, pour affranchies, que leur répondre, en présence du « *partus sequitur ventrem* ? Trois ans après, le ministre se décide à écrire : Refusez l'affranchissement ! [6]. Mais, en France, les idées qualifiées « libertines » continuèrent à

(5) Des capitaines de navires chargeant aux Antilles donnaient passage à des esclaves ; et quelquefois sans le savoir, des nègres s'étant cachés à bord [parce qu'ils étaient au courant de ce qui se passait en France]. (PEYTRAUD, *ubi supra*, p. 374-376.)

(6) L. PEYTRAUD, *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, p. 377-378. — Toutefois, les ordres plus ou moins contradictoires de la métropole se suivaient quelquefois d'assez près. Ainsi, deux ans et une semaine plus tard, le 17 juin 1709, « une dépêche ministérielle au Conseil supérieur de Cayenne paraît dire qu'un nègre arrivant en France devenait libre aussitôt, et restait tel, quoique retournant aux Iles avec son patron ». (Paul TRAYER, *Etude de la condition légale des esclaves dans les colonies françaises*, Paris, 1887, in 8° ; thèse de droit, V, p. 93.)

Digitized by Google

s'étendre. En 1753, on fait observer de La Martinique, au Ministère : « Les nègres qui reviennent de France sont insolents par la familiarité qu'ils y ont contractée avec des blancs, et y ont acquis des connaissances dont ils peuvent faire un très mauvais usage » [7]. En 1764, un autre administrateur antillais spécifie : « Le retour des nègres de France... nous inonderait de forts mauvais sujets, trop instruits » [8]. Puis vient la grande période de crise dont j'ai parlé ailleurs [9]. Aussi, en 1777, un rapport anonyme jette un véritable cri d'alarme [10] : Les édits restrictifs de 1716 et de 1738, remarque-t-il d'abord, ont été enregistrés notamment par les Parlements des provinces maritimes négrières, à Rouen, Rennes et Bordeaux. Puis il continue :

« Mais le Parlement de Paris et d'autres tribunaux s'y sont refusés, et, d'après le principe qu'il n'y a pas d'esclaves en France, ils déclarent libres les nègres qui ont recours à leur autorité » et qui sont très nombreux. « Les jugements rendus à cet égard étant conformes aux lois générales, il n'est pas possible de les attaquer », et le mal est devenu tel, que les moyens détournés, employés par le feu roi, ne suffiraient plus à y remédier. « Des Mémoires imprimés, remplis de déclamations contre l'esclavage et contre la tyrannie des maîtres, sont répandus avec profusion dans Paris. Des jugements, rendus publics par des affiches, avertissent les nègres qu'ils sont libres, indépendants, et même égaux à ceux qu'ils regardaient comme des êtres supérieurs qu'ils étaient destinés à servir...

» ...Ces mêmes esclaves, s'ils retournent en Amérique, y rapportent l'esprit de liberté, d'indépendance et d'égalité, qu'ils communiquent aux autres; détruisent les liens de la discipline, de la subordination, et préparent ainsi une révolution dont les colonies voisines fournissent déjà des exemples et que la vigilance la plus active ne saurait prévenir ».

A la suite de ce rapport, parut d'abord, en août, une Déclaration royale qui interdisait absolument l'entrée d'es-

(7) L. PEYTRAUD, *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, p. 385.
(8) L. PEYTRAUD, *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, p. 388.
(9) Dans : *Etudes négrières, de 1774 à 1908*. I. *Pourquoi la date de 1774 ?* (Article à paraître dans la *Revue d'histoire économique et sociale*.)
(10) L. PEYTRAUD, *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, p. 389-390

Digitized by Google

claves en France; en septembre un arrêt du Conseil, accordant un nouveau délai (encore), de deux mois, pour faire repasser aux Iles tous ceux qui avaient été introduits dans la métropole, ajoute que, passé ce délai, ces esclaves se trouveraient, de droit, affranchis. Mais la Déclaration d'août, par une concession à la fois maladroite, contradictoire et hypocrite, autorisait tout colon à amener en France un esclave (un seul), qui serait déclaré au Parlement de Paris, comme *domestique* et non comme esclave, afin d'éviter un refus d'enregistrement (11). Selon l'habitude, les ordres royaux demeurèrent inappliqués. Au point que, en février 1781, l'intendant de Saint-Domingue constatait : Des esclaves de France, « il n'en est revenu aucun depuis 1778 », et que en mars 1783 une circulaire, envoyée aux administrateurs coloniaux, gémit avec naïveté : « Il débarque journellement en France des nègres et négresses domestiques... Chaque habitant [planteur] amène couramment trois ou quatre noirs, au lieu de un » (12).

III. — Toutefois, malgré sa mollesse, malgré son incurable favoritisme, le Gouvernement français, à travers ses mesures extraordinaires, gardait le vif désir de renvoyer aux Antilles les esclaves nègres et mulâtres. Pour trois motifs reconnus, dont le premier, souvent invoqué par ses agents métropolitains et coloniaux, semble avoir été pris au sérieux, ce qui m'étonne; dont le second a été indiqué de façon médiocre. Le troisième, présenté sans un examen raisonné, qui aurait conduit à une intéressante mise au point. Le premier argument : rendre à la culture coloniale « le nombre considérable » de bras qui lui avaient été dérobés, n'avait aucune valeur; simple formule machinalement répétée, ressassée, comme tant d'autres. La mode, en tout pays d'esclaves, exigeait que l'on eût trois ou quatre fois plus de domesticité noire qu'il n'était nécessaire; mode que suivaient à la presque

(11) L. PEYTRAUD, *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, p. 391.
(12) L. PEYTRAUD, *L'esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, p. 397-398.

Digitized by Google

unanimité les planteurs et beaucoup d'autres colons [13]. Venant dans leur métropole, ils n'y apportaient qu'une faible partie de cette domesticité, heureux de changer, en Europe, de s'y procurer de la domesticité blanche. Ainsi, en quittant la colonie, loin d'enlever des bras à la culture, ils lui en restituaient.

Deuxième motif : le Gouvernement de Versailles était partagé entre sa résolution intransigeante de maintenir l'esclavage noir, et, d'autre part, son très sincère attachement à la vieille tradition monarchique : ni esclave ni serf dans le domaine royal de la terre de France, et affranchissement immédiat de tout esclave qui arrive, de gré ou de force, sur le sol français. Tradition plus de quatre fois séculaire, dont notre monarchie tirait vanité [14]. Mais on a omis de faire remarquer (les contemporains l'avaient pourtant observé : voir le texte en petits caractères reproduit plus haut), que le séjour des nègres en France, et leurs revendications de liberté, donnaient lieu et prétexte à des manifestations des idées nouvelles; qu'il y eut donc là un concours inattendu apporté à la propagande de ces idées.

En outre, on n'a pas remarqué que le Gouvernement, depuis nombre d'années en conflit avec les Parlements et autres cours de justice, à Paris surtout, avait intérêt à enlever à celui de Paris un prétexte à faire échec une fois de plus aux volontés royales. Notons qu'en effet les parlementaires de la capitale avaient soin de rappeler à la Cour de Versailles qu'en vérité elle violait trop souvent la Coutume de France :

(13) « Il est bien étrange que l'on conserve l'orgueilleuse habitude de se faire environner à table par un rang, quelquefois double, d'esclaves... » (MOREAU DE SAINT-MÉRY, *Description... de la partie française de l'île Saint-Domingue...* — Philadelphie, 1797, 2 in-4°. Voir I, p. 532. Et p. 11 du même volume, l'auteur notait : « Il est de la dignité d'un homme riche d'avoir quatre fois autant de domestiques qu'il lui en faut. ») — Cf. DE LAUJON, *Souvenirs de trente ans de voyage*, Paris, 1835, 2 in-8° ; I, p. 135.

(14) « En France, dit SCHŒLL (*Histoire abrégée des traités de paix*, t. XI, p. 78), on avait toujours suivi la belle maxime que quiconque met le pied sur le sol français en Europe est libre ; maxime que les tribunaux anglais n'adoptèrent qu'en 1772, grâce aux sollicitations de Grandville-Sharp. Arrêt de Westminster-Hall, affaire du nègre Sommerset. » (THUREAU, *ubi supra*, p. 24.)

Digitized by Google

Louis XV avait fréquemment renvoyé aux Antilles, comme esclaves, dans des cas individuels, des nègres résidant en France, même lorsqu'ils y avaient reçu leur affranchissement. La Table de Marbre de Paris, en son arrêt du 31 mars 1762, affranchit un esclave, « lui permet de se retirer où bon lui semblera, et ordonne qu'il lui sera payé 100 livres à titre de gages, pour chaque année de service, depuis son arrivée en France »; or, son « attendu» quant à la libération est formel : « Attendu la maxime constante que tout esclave entrant en France devient libre de plein droit » (15). L'auteur du rapport de 1777, cité plus haut, observe que des juges parisiens favorisent des évasions d'esclaves, les cachent en leur domicile, etc.

Mais examinons le troisième motif avoué par Versailles : il y avait urgence à purger la métropole de nègres et mulâtres qui, plus ils y séjournaient, plus ils risquaient, à leur retour aux Iles, de propager, chez leurs congénères, des « théories pernicieuses ». L'argument était valable en soi; mais pourquoi cette recrudescence d'envie d'en finir, à compter de la décade 1770-1780 ? L'accroissement d'apport noir en France, vers cette époque, n'était pas de nature à l'expliquer. Et toutefois les dates importent, ici. En France, les deux premières éditions du négrophile Raynal, au succès bruyant dans l'Europe entière et jusqu'en Amérique, sont de 1770 et 1774, et il y avait beaucoup d'autres indices d'agitation prérévolutionnaire; et aux Antilles notamment, de nombreux symptômes décelaient, chez la population servile, une fermentation menaçante (16). Telles sont les raisons véritables des sérieuses velléités d'action négrophobe gouvernementale.

IV. — Au profond désir de renvoyer aux Antilles tous les esclaves résidant en France, et de refuser de nouveaux apports, il y avait une quatrième raison, non avouée par le ministère et qui, à ma connaissance, n'a pas été signalée :

(15) P. TRAYER, *Etude histor. de la condition légale des esclaves dans les colonies françaises*, p. 95-96.

(16) Voir mon article précité : *Pourquoi la date de 1774 ?*

Digitized by Google

lutter contre l'absentéisme des planteurs, un des fléaux économiques des possessions européennes antillaises. On avait sûrement l'arrière-pensée, à Versailles, que si l'on parvenait à réussir à la fois les deux opérations, l'absentéisme, toujours combattu en vain, pourrait être, non pas certes arrêté, mais diminué en proportion assez intéressante, au lieu d'augmenter sans cesse. Le planteur tenant très fort, par habitudes journalières invétérées plus encore que par ostentation, à ne venir en Europe que accompagné des quelques esclaves domestiques familiers.

Quant au nombre des nègres qui résidaient en France aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, jamais il n'en fut dressé une statistique même approximative. Elle était impossible. Tous ceux qui en possédaient avaient intérêt à le nier, ou à déclarer un nègre quand ils en possédaient trois ou quatre; puisque, sauf les grands favorisés intangibles, tous avaient à redouter la réexportation de leurs noirs. Aussi doit-on tenir pour une sorte de lapsus l'évaluation de M. Peytraud, page 394. Tablant sur ce qu'il nomme lui-même « seulement quelques indications », de faible importance, il conclut : « En somme, il y en eut [des noirs] au plus quelques centaines », dans la période 1760-1790. La présence dans la métropole d'une poignée d'Africains n'aurait pas déterminé les appréhensions considérables, partiellement rapportées ci-dessus, de la Cour de Versailles, des ministères, de leurs fonctionnaires et agents métropolitains et coloniaux.

Et maintenant une dernière question, me semble-t-il, devrait être posée. Pourquoi, même et surtout à l'époque où il eût été le plus nécessaire d'agir, où le ministère avait officiellement annoncé une répression vigoureuse de l'espèce d'invasion noire, pourquoi n'osa-t-il pas imposer ses volontés ? Cette fois encore, les dates importent beaucoup. La désobéissance aux ordres donnés en 1777 venait surtout de la féodalité terrienne et militaire des Antilles, de quelques amateurs de domesticité nègre qui étaient, eux, des Français non coloniaux, mais influents de par leur grande fortune ou leur

Digitized by Google

situation à la Cour. Or, tous ces gens-là, vers 1770 déjà, étaient à ménager; et de plus en plus à mesure que l'on pressentait des événements graves. Les plus nombreux, les grands planteurs antillais, étaient à ménager pour trois raisons. En tant que grands propriétaires, pour surveiller ou faire surveiller leurs esclaves, desquels on redoutait la dangereuse mentalité nouvelle. En tant qu'officiers de milices coloniales ou, parfois, de troupes cantonnées aux Iles, pour un commandement militaire, colonial ou autre, dans la guerre prévue avec l'Angleterre. En tant que planteurs, pour faire prospérer leur domaine antillais, au profit du fisc métropolitain, du Trésor royal obéré plus que jamais, avec plus que jamais des besoins urgents. Cette raison fiscale obligeait à ménager aussi, en vue d'impôts et d'emprunts, les capitalistes de la métropole, financiers et grands négociants. Enfin, ces diverses catégories sociales, on comptait sur elles, pour le cas où les choses viendraient à se gâter en France, ce que l'on s'efforçait de ne pas croire, mais que sourdement l'on redoutait.

La Déclaration d'août 1777 et l'arrêt du Conseil de septembre ne pouvaient donc être, pratiquement, qu'un moyen d'effrayer les moins résolus des possesseurs d'esclaves amenés en France, et les planteurs de second ou troisième ordre qui, venant des Antilles, auraient l'envie d'apporter avec eux leurs nègres favoris. Peut-être, de ce dernier point de vue, eurent-elles un résultat, bien maigre en regard des mesures exceptionnelles décidées par ces deux ordres royaux (17).

De tout ce qui précède se dégagent quelques conclusions nettes. Incident moins secondaire qu'il ne semblerait à première vue, le séjour en France de nègres coloniaux fut, pour le gouvernement, un sujet de préoccupations graves, juridiques et sociales. Il fournit au parti parlementaire une occasion d'être désagréable au pouvoir central, sous prétexte

(17) Voir l'*Annexe* ci-dessous.

Digitized by Google

de défendre une tradition libérale. Il a été un adjuvant point négligeable dans le mouvement pré-révolutionnaire en France et dans celui des noirs aux Antilles. Et les circonstances étaient telles, que la royauté resta, à tous égards, impuissante.

Avril 1927. Léon VIGNOLS.

ANNEXE

Revente aux Antilles, en 1767, d'un esclave nègre ayant résidé en France [1].

Un négociant nantais, Berthrand de la Clauserie, en relations avec une douairière de Basse-Bretagne, Mme Dargy de la Châtre, habitant au château de Kergrois, près d'Auray, fut chargé par elle, en février 1767, de faire vendre aux Antilles son cuisinier-perruquier nègre. Les lettres de Berthrand ne disent pas pourquoi elle se défaisait de ce domestique; mais, vu l'époque, il est fort probable qu'elle y fut obligée par les ordres royaux dont j'ai parlé ci-dessus. Il est également très vraisemblable que ce noir n'avait pas été libéré, par une cour de justice, durant son séjour en France : le Parlement de Bretagne, province « négrière », était, nous l'avons vu, de ceux qui enregistraient les ordonnances anti-libératrices. Quoi qu'il en soit, cet Africain fut chargé sur le navire le « Prince sauvage », armateur Cadou, capitaine Malescot, allant à La Martinique. Le 23 août suivant, Berthrand écrivait à Mme Dargy :

« Malgré que j'eusse caractérisé votre nègre de bon cuisinier, de bon perruquier, enfin d'homme à bonnes choses, M. Malescot l'a offert inutilement à l'épreuve à plusieurs habitants. Ce coquin

(1) Dossier de 11 *lettres*, datées et signées, *de Berthrand de la Clauserie*, du 5 décembre 1761 au 17 janvier 1771. De ma collection personnelle. Je viens de les donner aux *Archives départementales du Morbihan*.

Digitized by Google

de nègre a eu la malice de contrefaire l'homme inhabile, et s'est montré si mauvais sujet à la Martinique, où le marché de sa peau avait été fait pour mille écus, qu'on s'en est dédit et que M. Malescot l'a repris en descendant à Saint-Domingue et l'y a vendu seulement 1.800 livres, au sieur Marie, de Nantes, imprimeur au Cap. Ce capitaine a chargé ce produit en café, sous la marque N. D., pour 1.601 livres 2 sols, des Iles (2); le reste c'est pour sa commission, frais et droits sur ces cafés, et 17 livres 6 s. 4 deniers, qu'il me remettra pour solde. Ce navire a dû partir [de Sᵗ Domingue] le 16 juillet... ».

La ruse employée par le nègre de Mᵐᵉ Dargy, — « faire la bête » et user de force d'inertie, — était courante, parmi les esclaves mécontents de leur sort et qui toutefois, pour un motif ou un autre, ne voulaient pas « aller marron », c'est-à-dire se sauver et vivre dans les bois, ou qui ajournaient ce moyen. Or, celui-là venait de passer en France une ou plusieurs années comparativement très heureuses, et sans doute avec l'espoir d'un affranchissement.

Mᵐᵉ Dargy, après la grosse surprise d'apprendre que son nègre avait été si mal vendu, fut informée, le 30 janvier 1768, par une lettre de Berthrand, que finalement, il lui revenait net, en argent de France, 1.153 livres et 12 sols. En tout cas (et sans émettre l'hypothèse que la douairière, point du tout commerçante, ait pu être trompée en cette affaire), des déconvenues plus ou moins similaires durent être fréquentes, dans les reventes, ou les simples retours, « aux Iles d'Amérique », de nègres et de négresses ayant résidé longtemps en France. Ce qui d'ailleurs n'était pas fait pour inciter les propriétaires à obéir aux ordres de renvoyer tous leurs esclaves aux colonies.

(2) « L'argent des Iles » perdait au change, en France, 33 %; par exemple, 150 livres des Iles valaient, en France, 100 livres. Voir une explication détaillée dans MOREAU DE SAINT-MÉRY, « Explication de quelques termes » (3 p. petit texte), en tête du 1ᵉʳ vol. de sa *Description... de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue...* — Philadelphie, 1796, 2 in-8°. — Les 1.800 livres du nègre de Mᵐᵉ Dargy ne faisaient donc, argent de France, que 1.200 livres.

Digitized by Google

A. LE MOY

L'ŒUVRE PERSONNELLE DES BRETONS

dans les mouvements de Paris en 1788

Dans quelle mesure les Bretons de Rennes et, avec eux, les Bretons résidant à Paris, ont-ils participé à l'agitation parisienne de 1788, et, par suite, dans quelle proportion ont-ils aidé au grand mouvement de la Révolution française ? Le fait, en lui-même, a déjà été relevé, notamment par le regretté B. Pocquet du Haut-Jussé dans ses deux volumes sur « *Les Origines de la Révolution en Bretagne* »; pareillement dans l'ouvrage de M. Marion sur « *Le Garde des Sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788* »; mais surtout, et d'une manière toute nouvelle par M. Augustin Cochin dans ses « *Sociétés de Pensée et la Révolution en Bretagne (1788-1789)* ». De nouveaux documents puisés pour la plupart dans des correspondances privées et aussi aux Archives nationales nous permettent de mieux préciser en cette circonstance, le rôle personnel des Bretons et d'accentuer encore la part directe qu'ils ont prise dans les troubles de Paris de 1788.

En 1788, il y a déjà près de trente ans que la Bretagne préoccupe la Cour. « La société noble, reconnaît M. Aug. Cochin lui-même, avait déjà une longue histoire en 1788. C'est elle qui tenait la tête de l'opposition patriote depuis plus de vingt ans ». Les « affaires » en effet s'y succèdent aux « affaires ». Après le long duel d'Aiguillon-La Chalotais et la grève parlementaire, c'est l'accusation lancée contre le pré-

Digitized by Google

sident de la Noblesse aux Etats, Desgrées du Loû, d'avoir trahi les intérêts de son ordre; c'est l'affaire des Octrois municipaux; c'est encore celle des Tabacs; c'est le conflit sans cesse renaissant à chaque tenue biennale des Etats de Bretagne avec le Contrôleur général; c'est la division qui s'accroît entre les Parlementaires bretons et la Noblesse à propos de la Capitation. Si bien que durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, les Bretons eurent une vie plus agitée, des soucis plus évidents et des occasions de paraître en Cour et à Paris qui furent plus fréquents et plus sensibles, certes, que dans toute autre province du royaume.

Non pas que ces Bretons, même sous la férule du maladroit duc d'Aiguillon, aient alors été poussés par une force aveugle dont ils n'auraient été que les instruments. Faisons plus de cas de la volonté bretonne ! En vain s'efforcerait-on de réduire tout ce qui s'est tramé en Bretagne de 1753 à 1789 à un travail inconscient de « Machine ». Certes, il y a eu, si l'on veut, du « battage » pour employer un mot particulièrement cher à M. Augustin Cochin, mais tout, et il s'en faut, n'a pas été réglé suivant un déterminisme quasi-absolu. Bretons et Bretonnes du XVIII[e] siècle ont précisément eu les qualités de ténacité et les défauts d'entêtement susceptibles de détraquer toute Machine, fût-elle admirablement construite. Ici on avance, puis on recule; on tient tête; on bat en retraite, et l'on repart furieusement : c'est toute l'histoire de la seconde moitié du XVIII[e] siècle; si bien que la vie politique nous apparaît en Bretagne pleine d'imprévu et de surprises, à travers mille cahots, en raison même de l'indécision et de la variété des caractères — et des caractères *d'hommes* — bien que M. Aug. Cochin ne veuille y voir que des « snobs, des exaltés, des illettrés, des trembleurs, des aigrefins et des sectaires ».

C'est surtout depuis la nomination du duc d'Aiguillon au commandement de la Bretagne que les relations sont devenues plus suivies entre Rennes et Versailles ou mieux encore entre Rennes et Paris. Les « Affaires » provoquent des

Digitized by Google

voyages en Cour, que les Ministres prennent pour une disgrâce et dont les « mandés » se font un titre de gloire. Voyages toujours payés d'ailleurs sur les fonds de la Compagnie, lorsqu'il s'agit du Parlement, et qui servent de prétexte pour gagner la capitale et voir les nombreux amis qui y résident.

C'est que Paris compte au XVIII[e] siècle toute une colonie de Bretons ! La plupart y ont mieux qu'un pied-à-terre; ils ont un véritable appartement dont ils nous indiquent avec soin et l'emplacement et le prix du loyer. N'est-ce pas d'ailleurs à Paris que presque tous font instruire leurs enfants depuis la fermeture des collèges de Jésuites de Vannes, de Rennes et de Quimper ? « Il y a à Paris une quantité de Bretons étonnante », écrit le 12 octobre 1765 le P. G. syndic de Robien. Et déjà, dès cette époque, ces Bretons se montrent particulièrement actifs, soucieux de défendre les privilèges qu'ils tiennent du Contrat de 1532 et préoccupés aussi de se créer des adhérents dans leur entourage. L'ennemi pour eux, c'est le duc d'Aiguillon. « Notre commandant, écrit de Paris le même M. de Robien le 10 mai 1765, a ici plus d'ennemis qu'en Bretagne, et ce sont les Bretons qui sont ici qui les lui font par tous les propos qu'ils débitent ». Et le 20 janvier 1766, il récidive : « M. le Duc a plus d'ennemis ici qu'en Bretagne. Les Bretons haut huppés ici ont tous le même ton ».

Vingt-deux ans plus tard, en 1787 — et sans nous arrêter en cours de route — nous retrouvons à Paris cette même activité de la part des Bretons, mais élargie et bien plus vibrante encore. Lors du transfert du Parlement de Paris à Troyes en 1787, un gentilhomme de Quimper, M. de Kersalaün est arrêté le 5 septembre et enfermé à la Bastille. On le soupçonne d'être colporteur de lettres entre le Parlement de Paris et le Parlement de Bretagne. Le 8 octobre, on lui rend la liberté, mais on a bien soin de lui enjoindre de « *quitter Paris* dans les vingt-quatre heures et de se tenir au moins à cinquante lieues de la capitale », tant on craint une manifestation en sa faveur dans le monde parisien.

Digitized by Google

Au début de 1788, douze membres du Parlement de Bretagne sont mandés par le roi à Versailles. A peine ont-ils reçu le 19 février la semonce royale qu'ils se voient intimer l'ordre de repartir le lendemain pour Rennes « *sans passer par Paris* » (1).

« Sans passer par Paris ! » tel est désormais et invariablement le mot d'ordre de la Cour. Il ne faut pas que les députés bretons séjournent à Paris ! Par représailles, le Parlement de Bretagne vote à chacun des douze mandés six cents livres d'indemnité de voyage et « arrête une réunion à propos du discours de S. M. et du compte rendu de la députation ». C'est la guerre manifestement ouverte.

En mai et juin 1788, nouveaux et graves incidents qui nous révèlent de la part de la Cour cette même frayeur de laisser à Paris des agitateurs venus de Rennes. C'est l'époque où éclatent les décrets Lamoignon qui suppriment les Parlements; et aussitôt d'affluer à Versailles, et naturellement de Versailles à Paris, les députés de la Noblesse bretonne, tous porteurs de violents réquisitoires contre les Ministres, tous intriguant, même auprès des grands officiers de la couronne attachés par un lien quelconque à la Bretagne.

Le 5 juillet 1788, douze députés des Etats reçoivent un Mémoire qu'ils doivent remettre au Roi en faveur du maintien de la Constitution bretonne. Au lieu de s'arrêter à Versailles, ils poussent jusqu'à Paris. « Qu'on nous arrête, disent partout les députés ! nous perdrons notre liberté et notre tête avant de quitter Paris, et après nous, douze gentilshommes bretons sont prêts à s'immoler sur l'autel de la Patrie, douze autres derrière ceux-là, et ainsi de suite, jusqu'à ce que toute la Noblesse y passe, ou que le Roi nous entende. » On juge, dit M. Aug. Cochin lui-même, de l'effet sur les Patriotes parisiens; il n'est bruit dans les Sociétés que des « braves bretons ».

(1) A. N. O^1 484, 19 février 1788. Lettre de M. le comte de Breteuil au P. Pdt de Catuélan.

Digitized by Google

Mais voici que ces douze Bretons se concertent avec leurs compatriotes de Paris et « tiennent avec eux plusieurs conférences ». Ils agitent si bien le Tout-Paris de l'époque que, dans la nuit du 14 ou 15 juillet, on les jette à la Bastille sous l'inculpation « d'avoir provoqué à Paris *des assemblées illicites* ». Et le 15 juillet, le Roi destitue son Maître de la Garde-Robe, le comte de Boisgelin, un Breton, et « lui fait défense de paraître à la Cour ». — « Battage ! » dit M. Aug. Cochin. — Tous ces Bretons « ne sont que des instruments entre les mains des Philosophes consultants de Paris qui règlent les mouvements du patriotisme breton ! »

Erreur, dirons-nous ! — Voici d'ailleurs que les épouses des douze embastillés revêtent un deuil uniforme et s'acheminent vers Paris. Font-elles donc partie, elles aussi, de la « Machine » ? Bien mieux, le 22 juillet, dix-huit gentilshommes réussissent à leur tour à gagner Paris. Ils se présentent chez le Secrétaire d'Etat de la Maison du Roi, le comte de Breteuil, qui s'effraie de les voir dans ce foyer d'agitation et qui écrit dès le lendemain, 23 juillet 1788, à Rennes, au commandant de la province, M. de Thiard, cette lettre extrêmement curieuse :

A M. le Comte de Thiard,

« ...Hier, les dix-huit gentilshommes bretons sont venus chez moi à 7 h. du soir. Je les ai déterminés à sortir de Paris. Ils ont désiré de ne pas se retirer plus loin que Saint-Denis. J'étais autorisé à leur laisser le choix de leur séjour *pourvu qu'ils ne se fixassent pas à Paris.* Ils ont promis d'aller tous coucher à Saint-Denis et l'ont exécuté. Il leur a été permis d'expédier un Courrier à la Commission Intermédiaire pour qu'elle demande au Roi la permission de députer, et quand cette démarche de respect autant que régulière aura été faite, on leur a fait espérer que le Roi leur ferait la grâce de les admettre à son audience. Je crois que vous ne vous hasarderez pas en assurant cette marque de bonté de S. M... (2) ».

C'est ici qu'il convient de se demander quel était l'intérêt qui poussait le Ministre à interdire aux députés bretons le

(2) A. N. O^1 484, 23 juillet 1788.

Digitized by Google

séjour de Paris. Que redoutait-il donc ? L'influence de Paris sur les députés bretons ? Peut-être ! mais aussi et surtout ce qu'il craignait, c'était l'influence de ces mêmes Bretons sur la population parisienne. Comment expliquer en effet l'insistance ridicule que met le comte de Breteuil à ce que les députés « *lui promettent d'aller tous coucher à Saint-Denis* » ? Ces députés étaient des hommes d'initiative qui ne se seraient pas contentés de prendre à Paris un mot d'ordre auprès des « Philosophes consultants de la Machine » pour le rapporter simplement aux affiliés des Comités de la province. Tous s'en furent d'ailleurs coucher à Saint-Denis; mais le lendemain ils étaient à Paris. Il ne restait au Roi qu'à se hâter de les recevoir : c'est ce qu'il fit le 30 juillet, et la raison qu'il leur donna de son attitude fut que les douze embastillés « *avaient convoqué à Paris la plus irrégulière des Assemblées* ».

A peine les dix-huit ont-ils regagné Rennes que cinquante-trois autres partent à leur tour, voyageant séparément pour ne pas être arrêtés en cours de route. Et pourtant leur départ a été signalé à la Cour, si l'on en juge par la lettre du 14 août 1788 du nouveau Secrétaire d'Etat, M. de Villedeuil, au commandant de la Province, M. de Thiard :

« ...Je ne sais pas encore si les cinquante-quatre (*sic*) nouveaux députés de la province sont arrivés à Paris en totalité. Mais je suis instruit de l'arrivée de plusieurs d'entre eux. Il paraît qu'ils ont voyagé séparément. Je ne manquerai pas de vous faire part du parti qui sera pris à leur égard... » (3).

Tous sont à Paris le 17 août. Ils ne sont d'ailleurs que cinquante-trois, et leur présence coïncide par hasard avec la chute de Loménie de Brienne, le 25 août. Or, le premier soin de Necker à sa rentrée au pouvoir est dès le 29 août de promettre aux cinquante-trois la liberté des douze embastillés, *s'ils consentent tous à rentrer immédiatement en Bretagne.* Les cinquante-trois refusent et se cramponnent à Paris. Enfin, le 11 septembre, et sur les instances nouvelles des cinquante-

(3) A. N. O^1 484, 14 août 1788, fol. 370 r°.

Digitized by Google

trois, les douze embastillés recouvrent la liberté. Mais que de précautions pour les relâcher !

M. de Villedeuil à M. de Crosne (lieutenᵗ général de police).

11 sept. 1788.

« Le Roi, Mʳ, a jugé à propos de rendre la liberté à MM. de Montluc, de la Roierie, de Châtillon, des Nétumières, de la Féronnière, de la Fruglaye, de Trévénégat, de Carné, de Guer, de Bédé, de Becdelièvre et de Cicé, gentilshommes bretons détenus à la Bastille. Je joins ici les ordres de S. M. nécessaires à cet effet. Vous voudrez bien les faire remettre à M. de Launay et veiller à leur exécution. Je vous observe cependant que l'intention du Roi est *que l'on ne soit point instruit dans la journée de demain de la liberté accordée à ces gentilshommes*. Je vous prie, en conséquence, de prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne soient point *élargis qu'à 8 h. 1/2 du soir*. Vous voudrez bien aussi faire remettre à cette heure seulement la lettre ci-jointe aux députés des Etats de Bretagne par laquelle je les instruis de la révocation des ordres donnés pour la détention de leurs compatriotes » (4).

Et comme si ces mesures n'étaient pas entourées d'assez de prudence, le Secrétaire d'Etat écrit à nouveau, dès le matin du 12 septembre, au lieutenant-général de police, M. de Crosne :

« Si c'est vous, Monsieur, qui vous transportez à la Bastille pour faire rendre la liberté aux douze gentilshommes Bretons qui y sont détenus, vous voudrez bien leur dire qu'ils feront chose agréable au Roi s'ils se déterminent *à partir sur le champ pour leur province*. Vous voudrez bien m'informer du parti qu'ils prendront ».

Et à la suite, de la main du Ministre lui-même :

« Je crois que relativement à l'avantage qu'il y aurait que les douze détenus *ne fissent pas de séjour à Paris*, vous feriez bien d'aller vous-même leur rendre la liberté. Je vous prie de ne pas oublier la lettre pour les députés ordinaires et Procureur Général Syndic des Etats que je désire leur être remise au moment où vous irez à la Bastille » (5).

(4) A. N. O¹ 484, 11 sept. 1788.
(5) A. N. O¹ 484, 12 sept. 1788.

Digitized by Google

Mesurons simplement aux inquiétudes du Ministre le danger que présente le séjour à Paris des députés bretons, et demandons-nous si ce danger était vain ou réel. Toutes les précautions prises furent d'ailleurs inutiles. Douze jours après, les cinquante-trois gentilshommes et les douze députés élargis sont encore à Paris. Ils assistent le 24 septembre à la rentrée solennelle du Parlement de Paris, et à leur arrivée devant le Palais, six ou huit mille hommes se mettent à crier ensemble : « Vivent les généreux Bretons ! Vive la Bretagne ! Vivent nos défenseurs et nos amis. Bravo, les Bretons ! Chapeau bas pour la députation bretonne ».

Trois mois plus tard, telle est encore l'impression générale que les Bretons de Paris sont bien réellement à la tête du mouvement, que le mardi 16 décembre 1788, deux députés en cour, venus de Pontivy, Boullé et d'Haucour écrivent à leurs commettants :

« Nous avons eu, Messieurs, pendant cette semaine passée à Paris, la satisfaction de voir les déclarations du Tiers Etat se propager dans tout le Royaume, et devenir universelles, d'entendre sans cesse l'expression favorable de l'opinion publique, et d'en être partout environnés, d'être témoins de l'adhésion dans la *capitale excitée, nous pouvons le dire, par les députés de Bretagne.* » (1).

Un autre député de Pontivy, Viollard, écrira de même de Paris le 24 janvier 1789 :

« Toute la France a les yeux tournés vers la Bretagne, et tout le monde ici nous accoste pour demander si nous commençons à nous battre chez nous; les têtes sont montées ici au plus haut degré d'échauffement. » (2).

Faut-il ajouter que la popularité des Bretons ne fera que s'accroître à Versailles comme à Paris en mai 1789 ? Les députés du Tiers-Etat breton, ce sont « *les Grenadiers des Etats Généraux* », tandis que les recteurs seront surnommés

(6) F. Le Lay, *Histoire de la Ville et Communauté de Pontivy au XVIII^e s.*, Paris, H. Champion, 1911. — page 316.
(7) *Ibid.*, p. 320.

Digitized by Google

par leurs confrères : « *la phalange macédonienne* ». Le Club breton, on le sait, est à la base du Club des Jacobins. Le Chapelier, député de Rennes, est l'objet d'une ovation le 5 octobre 1789, de la part de la foule qui se rend à Versailles pour la seule raison qu'il est « député de Bretagne ». Enfin, autre témoignage et qui a sa valeur aussi, le premier groupe républicain qui apparaît à la fin de 1790, comme le fait remarquer M. Seignobos, se forme autour de M^me^ Robert, fille du Breton de Kéralio et d'une demoiselle Abeille, fille elle-même de cet Abeille, l'ex-commensal du Procureur général La Chalotais, et sur ses derniers jours, l'intime ami du sieur Robert de la Bellangerais.

Mais c'est assez dire combien le Roi et les Ministres ont redouté l'influence personnelle des Bretons sur la population parisienne. Certes, il existait à Paris des ferments de troubles qui ne demandaient qu'à se soulever, mais ce sont les Bretons qui, au cours de leur séjour à Paris, ont agi sur ces ferments, en les aidant à s'exalter encore. Et, disons-le, il est exagéré d'affirmer que « la Noblesse bretonne a été sous le joug d'un Machine... où les hommes ne comptent pas », comme aussi de réduire cette Noblesse « à quelques gentilshommes de robe ou anoblis, soufflés par des avocats philosophes qui poussent devant eux un peuple d'adolescents et de ruraux et qui règnent sur la province par les illusions du battage ». Pareille interprétation des événements ne correspond pas exactement à la réalité. C'est là méconnaître l'esprit d'initiative qui a toujours animé la Noblesse bretonne, et j'espère le prouver plus amplement au cours d'un travail que je prépare sur la Société bretonne à la veille de la Révolution.

Digitized by Google

René MUSSET
Professeur de géographie à la Faculté des Lettres
de l'Université de Rennes.

RELIEF ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DES ENVIRONS DE GUÉMENÉ-GUENGANT

(GUÉMENÉ-SUR-SCORFF) [1].

La structure est simple : une bande de schistes briovériens (orientée du sud-ouest au nord-est aux environs même de Guémené) entre deux massifs de roches granitiques (granulite et granite). Cette disposition s'observe depuis les abords du Faouët à l'ouest jusqu'à ceux de Cléguérec à l'est. De ci de là quelques affleurements granitiques percent les schistes, nulle part plus qu'aux alentours de Guémené et de Locmalo. Guémené est construite à la limite même des schistes et du massif granitique septentrional, sur une petite bosse granulitique séparée du reste du massif par la vallée du Scorff.

Les schistes sont relativement tendres, les roches granitiques relativement dures. Cette opposition se traduit dans le relief : il y a concordance, dans l'ensemble, entre le relief et la structure. Les massifs granitiques, près de Guémené, se tiennent au-dessus de 170 mètres (la bosse rocheuse de Guémené elle-même est à 175 m.), la bande schisteuse au-dessous de 170 mètres.

(1) Carte topographique à 1 : 200.000e, feuilles 21, Brest, et 22, Rennes ; carte topographique et carte géologique à 1 : 80.000e, feuilles 73, Châteaulin SE, et 74, Pontivy, SO.

Digitized by Google

Il en est ainsi à l'ouest de la bande schisteuse, du Faouët à Locmalo, et à l'est de cette même bande, autour de Cléguérec. Mais entre Locmalo et Cléguérec on constate avec surprise qu'il en va tout autrement. Immédiatement à l'ouest de Locmalo, à 1 kilomètre à peu près du bourg sur la route nationale n° 164 (route de Guéméné à Pontivy), on lit sur la carte la cote 186 m. : ici, sur la ligne de partage des eaux entre le Scorff et le Sar, affluent du Blavet, l'altitude des schistes se relève anormalement; on reste pourtant un peu au-dessous du point le plus haut de l'ilôt granitique proche, qui porte le château de Ménoray, 194 m. A l'ouest du Sar, sur la ligne de partage des eaux entre cette rivière et le Blavet en amont de Pontivy, dans les landes de Pendavat les schistes s'élèvent à plus de 200 mètres, jusqu'à 227 m. au moulin de Trescoët, à un niveau tout à fait comparable à celui des massifs granitiques du nord (224 m. près de Séglien) et du sud (220 et 221 m. près de Malguénac); la surface se présente comme un plateau mollement ondulé, humide, à drainage mal assuré, en un mot comme une très vieille surface topographique. Sa conservation sur des roches diverses, les unes relativement tendres, les autres relativement dures, montre qu'il s'agit d'une plate-forme d'érosion, héritière d'une ancienne pénéplaine.

La concordance entre le relief et la structure n'est donc pas parfaite : il y a des exceptions, qui correspondent à des lignes de partage des eaux, c'est-à-dire à des parties que l'érosion disséquant la surface primitive, n'a pas encore atteintes. La structure n'a donc pas déterminé le relief : elle a simplement guidé le travail de l'érosion attaquant l'ancienne surface.

Cette ancienne plate-forme, jadis continue, est aujourd'hui réduite à des fragments, plus ou moins étendus; nous citions tout à l'heure celui des landes de Pendavat; d'autres se reconnaissent au nord de Guémené et autour de Séglien; les plus continus se voient entre Saint-Nizon (en Malguénac), Guern et Pontivy. L'altitude des divers fragments varie entre 180 m. environ et 220 m.; la plate-forme, primitivement à peu près

Digitized by Google

horizontale comme toute pénéplaine, a été déformée. Une étude détaillée révèle deux séries d'accidents perpendiculaires, orientés à peu près nord-ouest-sud-ouest et nord-est-sud-ouest, qui ont découpé la région en une espèce de damier à compartiments inégalement abaissés ou surélevés. Citons les plus nets : celui qui, du nord-ouest au sud-est, limite les fragments de l'ancienne pénéplaine de Pontivy à Cléguérec, faille ou flexure accusée, bien visible dans le relief, qui correspond à peu près en une partie de son parcours au bord du massif granitique; la flexure qui, du nord-est au sud-ouest, court parallèlement au Blavet en aval de Pontivy [2]; une flexure enfin, de même orientation, de Kerlevehen [3] (en Cléguérec) à Niziave [4] (en Guern) : elle sépare deux compartiments basculés inégalement, l'un au nord se relevant à partir de la flexure dans la direction du nord-ouest de moins de 200 m. à 227 m. au moulin de Trescoët, l'autre au sud dominant la flexure à 221 m. et s'abaissant dans la direction du sud-est jusqu'à 204 m. près de Malguénac.

L'ancienne plate-forme déformée n'apparaît plus maintenant à l'état pur que sur de faibles étendues. L'érosion l'a disséquée. Parfois, on peut discerner encore la plate-forme primitive, là où elle a été peu attaquée : c'est le cas, par exemple, du petit plateau mamelonné de Persquen, à 160-170 m. (altitude primitive de la plate-forme : 180 m. à peu près), le cas aussi de la butte rocheuse qui porte le bourg de Guémené. Le plus souvent, le travail de l'érosion a complètement détruit la surface originelle et lui a substitué une topographie très variée dans le détail.

Au nord de Guémené, enfin, apparaissent, au-dessus de la plate-forme primitive, des reliefs plus élevés : tels, tout près

(2) Elle passe, à l'intérieur du massif granitique méridional, entre le signal de Linguenec, 179 m., et le point 174 au sud de celui-ci, d'une part, et le signal du moulin de Kerdisson, 144 m., d'autre part (le tout à l'ouest du Sourn).

(3) Kerlevéhenne de la carte à 1 : 80.000e.

(4) Graphie des premières éditions de la carte à 1 : 80.000e (et de la carte géologique, ainsi que du *Dictionnaire topographique du département du Morbihan*, par ROSENZWEIG, Paris, 1870, in-4°); les éditions récentes écrivent Nizio

Digitized by Google

de Guémené, le signal du moulin de Mané-Guégan (en Séglien), 226 m.; la butte 253 m. sur la route de Guémené à Plouray [5]; on voit ces reliefs se multiplier en allant vers le nord jusqu'à former un ensemble continu de hauteurs dans la forêt de Quénécan. Ce sont les résidus d'une plate-forme plus ancienne et plus élevée [6].

Dans l'ensemble, il y a discordance entre l'hydrographie et la structure. Le Star, le Scorff, l'Elé [7] coulent du nord au sud, traversant perpendiculairement ou obliquement à sa direction la bande schisteuse de terrains tendres déprimés. Ces cours d'eau se sont constitués à une époque ou une même surface nivelait les roches granitiques et les schistes, dans des conditions de relief et de pente très différentes des conditions actuelles : ce sont les cours d'eau conséquents originels; depuis, ils se sont enfoncés sur place. Les abords même de Guémené fournissent deux cas frappants d'épigénie : les buttes qui portent le hameau de Brangolo et le bourg de Guémené sont des apophyses du massif granitique, qui en ont été séparées par la vallée profonde du Scorff; il est évident que lorsque le cours d'eau s'est tracé, granulite et schistes étaient au même niveau.

Seul, le tracé des affluents des grands cours d'eau conséquents dans la bande schisteuse a été influencé par la structure : le long de cette bande, conformément à sa direction, s'est établie une série de cours d'eau secondaires subséquents, dont le travail a peu à peu dégagé une dépression sur l'emplacement de ces terrains plus tendres. Un coup d'œil sur la carte suffit à les montrer. Conformément à la règle, cette bande de couches peu résistantes, traversée par des cours d'eau conséquents avec affluents subséquents, a

(5) Près de Crénénan (en Ploërdut) ; la route, primitivement droite, contourne la butte par une courbe pour éviter une trop forte rampe.

(6) Voir R. Musset, *The Geographical Characteristics of Western France* (*The Geographical Review*, New-York, XII, 1922, p. 84-99). Des trois plates-formes superposées signalées en Bretagne dans ce travail, c'est la plate-forme moyenne qu'on observe aux environs de Guémené, surmontée au Nord par des reliefs résiduels dûs au démantellement de la plate-forme supérieure.

(7) La graphie traditionnelle *Ellé* (ou *Ellée*) est fautive.

Digitized by Google

eté un lieu de captures. Les cours d'eau principaux sont entrés en lutte, l'avantage restant aux plus favorisés. Le Scorff, par exemple, s'est montré plus vigoureux que l'Elé; il a capturé, par l'émissaire actuel de l'étang de Pontcallec, le Dourdu [8], qui originairement constituait le cours supérieur du Pontoir [9], sous-affluent de l'Elé; la vallée morte est encore bien visible, près de Vouëdec (en Berné). Une autre vallée morte, qu'a empruntée le chemin de fer à voie étroite de Pontivy à Guémené, s'observe entre les hameaux de Kerbédic (en Cléguérec) et du Hélestrec (en Séglien); elle mène des sources du Frétu, affluent du Star, à l'un des bras du Pontouard [10], qu'une capture a détourné vers le Blavet; celui-ci, très favorisé dans son creusement parce qu'il n'a qu'une section insignifiante en terrains durs (près de Bieuzy), a travaillé beaucoup plus énergiquement et beaucoup plus rapidement que le Star, compris tout entier dans le massif granitique et moins riche en eau.

(8) Ou Dordu, qui prend sa source près de Ploërdut et passe près du bourg de Lignol.

(9) Ruisseau qui passe un peu au nord du bourg de Berné et se jette dans le Pont-Rouge ou Daër, affluent de l'Elé.

(10) Ou ruisseau de Saint-Jean, affluent du Blavet, constitué, un peu au sud du bourg de Cléguérec, par la réunion de trois petits ruisseaux.

Digitized by Google

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ

LA RÈGLE D'IDIOME EN BRETAGNE
AU XV[e] SIÈCLE

Le progrès du pouvoir des papes en matière bénéficiale au XIV[e] siècle a été souligné par les historiens : en principe, le pape se proclame l'ordinaire des ordinaires, en fait, par le jeu combiné des mandats, des réserves et des grâces expectatives, il confère, quand il veut, tout bénéfice.

Cette puissance immense n'allait pas sans certains dangers sur lesquels on a depuis longtemps, et parfois avec complaisance, attiré l'attention. Pour être juste il convient de mettre en balance avec les inconvénients de cette politique les causes qui l'ont rendue nécessaire. Lorsque les papes se réfugièrent à l'ombre de la France, leur prestige était très grand. Prétendant faire la loi aux rois ou, pour le moins, présider aux intérêts communs de la chrétienté, la défendre contre l'infidèle et, pour y parvenir, maintenir le règne de la paix entre les princes, les souverains pontifes assumaient une très lourde charge administrative et financière. Il était, d'ailleurs, simplement humain qu'ils s'entourassent d'un décor et de pompes allant au moins de pair avec le train des rois. Or, au début du XIV[e] siècle, les revenus domaniaux, primordiale ressource des princes du moyen âge et la seule franchement approuvée par la théologie, viennent à manquer aux papes. Le patrimoine de saint Pierre qu'ils quittent par force, au lieu d'enrichir l'actif du Trésor pontifical, vient obérer son passif par l'entretien des troupes qu'on y envoie rétablir l'autorité et assurer l'ordre.

Digitized by Google

Il fallait donc que la papauté cherchât d'autres ressources. A qui pouvait-elle s'adresser ? Aux princes ? Mais ne risquait-elle pas de voir râcler par leurs griffes — comme ils firent pour les décimes — les deniers que théoriquement elle leur arracherait ? Aux fidèles ? Mais comprendraient-ils un impôt supplémentaire au profit de cette Eglise qui sous leurs yeux étalait ses richesses ? En effet, l'Eglise ou, pour parler plus exactement, les bénéficiers jouissaient en général à cette époque d'une large aisance. Leur revenu principal, la dîme, déterminé en nature, proportionnel au produit des terres, s'était accru avec les incessantes conquêtes de la culture et le développement de la population qu'une longue paix avait heureusement favorisés. Les cathédrales, les collégiales, les églises paroissiales et conventuelles, les chapelles, des édifices religieux en si grand nombre et si artistement exécutés coûtèrent des sommes prodigieuses dont il est impossible de faire une évaluation. Ils attestent la richesse des contemporains, des laïques, certes, dont les offrandes étaient versées directement à la caisse de l'Œuvre ou Fabrique, mais aussi celle des fonds ecclésiastiques qui pourvoyaient en partie à la dépense. On ne parle pas ici des fondations nouvelles, chapellenies ou prébendes, parce qu'elles créaient au profit d'une masse innombrable de clercs des postes plus ou moins lucratifs, sans augmenter nécessairement le revenu des anciennes fonctions. La richesse du clergé est, d'ailleurs, avouée incidemment en certains documents par ce clergé lui-même. C'est donc à cette porte que le pape frappa tout naturellement. De là cet ensemble d'impôts si admirablement organisés et coordonnés, si nettement déterminés, si simplement perçus, établis par les papes d'Avignon et auxquels Jean XXII, en particulier, a attaché son nom.

Mais un sacrifice n'est jamais plaisant. Le clergé trouva les nouvelles taxes exagérées et odieuses. Il s'éleva vivement là contre. Ses protestations furent telles que les papes ne purent aller en ce sens jusqu'au bout de leur pensée et de leurs nécessités. Ce que des taxes normales et honnêtes ne

Digitized by Google

leur apportaient pas, ils durent le demander à un procédé indirect gros de périls, aux collations. C'est alors, en effet, non pas que prit naissance, mais que se développa bien au delà de ce qui avait été connu jusque là, cette habitude prise par la papauté de rétribuer les officiers de la curie par des provisions de bénéfices. Naturellement les bénéfices d'Avignon et des provinces limitrophes n'y pouvaient suffire et, d'ailleurs, on ne songea point à épuiser les pays plus voisins de la curie. Dès le premier abord on se mit à pourvoir les « curiaux » ou fonctionnaires de la cour de Rome — elle gardait ce nom tout en résidant à Avignon — de bénéfices, avec ou sans charge d'âmes, situés dans leurs diocèses ou dans leurs pays d'origine. Toutefois, cette norme n'était pas absolue. Le personnel de la curie étant cosmopolite, international et les bénéfices n'étant plus considérés que comme un revenu et un salaire, il était trop facile au Saint-Siège de récompenser le dévouement de ses serviteurs par l'octroi de bénéfices situés en pays quelconque, même étranger à l'impétrant. Cette pratique répréhensible ne paraît pas avoir eu, au moins en France, l'extension que certains historiens ont cru. En Angleterre, elle souleva des protestations indignées mais renforcées, nous n'en doutons pas, de la méfiance nourrie contre des papes suspects de trop de sympathie pour la France.

En Bretagne, ce mouvement xénophobe revêt un caractère bien tranché. Il n'est nullement dirigé contre la papauté : pendant plus d'un siècle, les ecclésiastiques bretons, en charge autour du pape, ont possédé paisiblement des bénéfices dans leur pays natal. Le pouvoir ducal n'y apportait nulle entrave. Au milieu du XV^e^ siècle la question se présenta sous un jour différent. Alors le gouvernement des ducs avait grandi. La monarchie ducale s'était formée avec tous les ressorts d'un pouvoir autonome. Seule une allégeance verbale jugée bien gênante, la rattachait, la soumettait à la royauté de France. Les ducs cherchèrent donc à se rendre maître du clergé du duché afin d'éviter — ce qui s'était produit au siècle pré-

Digitized by Google

cédent — toute infiltration, par son intermédiaire, de l'influence française. De là ce privilège perpétuel octroyé le 1^er février 1453 par Nicolas V au duc Pierre II, en vertu duquel nul étranger au duché ne pourrait y obtenir un bénéfice, sinon à l'instance ou avec l'assentiment du duc (1). Par l'effet de cette bulle conjugué avec celui d'une ordonnance du même prince, en date du 17 août 1450, qui prohibait l'exécution de toutes lettres apostoliques sans licence préalable du conseil ducal, les étrangers, et dans ce nombre sont comptés, en premier lieu, les Français, ne purent jouir de bénéfices en Bretagne sans être munis d'un congé, licence ou *placet* de la chancellerie ducale. L'exemple de Pierre II inspira Louis XI qui lui aussi rendit une ordonnance du *placet* en 1476 (2).

Mais là n'est pas le point sur lequel nous voulons insister. La requête de Pierre II en vue d'obtenir la bulle précitée du 1^er février 1453 énumérait tous les inconvénients de l'intrusion d'étrangers en son pays, il objectait particulièrement qu'ils en ignoraient, pour la plupart, la langue. Nous touchons ici un argument non plus d'ordre national et politique, mais d'ordre purement spirituel qui fut invoqué contre les étrangers et c'est sur cette question que nous voudrions apporter quelques détails. Elle présente en effet pour la Bretagne, où deux langues sont parlées, un intérêt plus piquant.

Qu'il soit nécessaire au ministre de Dieu de parler et de comprendre l'idiome de ses ouailles, c'est une exigence du bon sens (3). Sinon comment s'acquitterait-il des devoirs de la confession et de la prédication ? (4). C'est une nécessité si évi-

(1) Abbé E.-R. VAUCELLE, *Catalogue des lettres de Nicolas V concernant la province ecclésiastique de Tours*, 1908, p. 330.

(2) *Ordonnances*, t. XVIII, p. 169. — J. COMBET la date de 1475, sans observer qu'il s'agit de l'ancien style. (*Louis XI et le Saint-Siège*, 1903, p. 144.)

(3) Pour des raisons analogues, nos contemporains, dont M. Dottin s'est fait l'infatigable porte-parole, ont demandé que les instituteurs en communes bretonnantes sachent le breton.

(4) Sur les sermons en langue vulgaire, voir LECOY DE LA MARCHE, *La chaire française au moyen âge*, 1868, p. 219 et suiv. — Saint Vincent Ferrier qui prêcha dans son idiome maternel, le catalan, en France et en Bretagne, fut réputé doué du don des langues, comme les apôtres Clovis BRUNEL, *Un plan de sermon de saint Vincent Ferrier* (Bibl. de l'Ecole des Chartes, t. LXXXV, 1924), p. 15, notamment la note 2.

Digitized by Google

dente que longtemps la règle n'en fut pas exprimée. Dans les premières années du XIII[e] siècle les chanoines de Beauport au diocèse de Saint-Brieuc, possédant des églises en pays anglais dont ils ignoraient la langue, ce qui mettait les âmes en péril, furent autorisés par Innocent III à y instituer des chapelains à leur place [5]. Sous le même pape un canon du concile de Latran (1215) disposa que, dans les évêchés bilingues, il fallait se garder de créer deux évêques pour un seul siège parce qu'un corps ne peut avoir plusieurs têtes, mais que l'évêque unique devait, pour administrer les fidèles dont il n'entendait point la langue, se choisir un vicaire auquel il en déléguerait la charge [6]. A l'époque du haut moyen âge cette prescription aurait pu s'appliquer à deux diocèses bretons : celui de Nantes occupé en partie par des chrétiens de langue bretonne qui au IX[e] siècle se donnèrent ou reçurent un évêque propre que Rome ne reconnut jamais; dans le diocèse de Rennes, au contraire, les éléments bretons l'emportèrent en ce sens que l'ancienne cité des *Rhedones* fut morcelée et toute la région où se parlait principalement le breton fut séparée et rattachée aux sièges de Dol et d'Alet. Ce qui le prouve c'est que la limite de la plus grande marée bretonnante coïncide avec la ligne de démarcation entre le diocèse de Rennes, d'une part, et ceux d'Alet (Saint-Malo) et de Dol de l'autre [7]. Mais à l'époque qui nous occupe le problème se pose autrement : soit que les évêques des diocèses bretonnants sachent toujours le breton, soit — ce qui est plus probable — que la majorité des prêtres de ces diocèses puissent parler français et s'entendre avec leur évêque, ce n'est pas la nationalité du prélat qui est en cause, c'est celle des pasteurs de paroisses. Il ne s'agissait plus ici de refuser aux ecclésiastiques français l'entrée en possession

(5) Bulle du 4 décembre 1208. (Geslin DE BOURGOGNE et BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne*, t. IV, 1864, p. 65.)

(6) *Décrétales*, livre I, titre XXXI (*De officio judicis ordinarii*), chap. XIV (*Quoniam in plerisque*).

(7) J. LOTH, *Les langues romane et bretonne en Armorique* (extrait de la *Revue Celtique*, 1909), p. 4, et carte publiée au tome V de l'*Histoire de Bretagne* de B. POCQUET. 1913.

Digitized by Google

des bénéfices du duché, il s'agissait de réserver le ministère des bretons bretonnant à des prêtres parlant leur langue à l'exclusion des clercs « gallots » qui l'ignoraient.

Le droit canon n'avait pas légiféré là-dessus. Il se terminait alors avec les Extravagantes de Jean XXII. A partir de cette époque la législation canonique en matière bénéficiale se trouve dans les Règles de la chancellerie apostolique que chaque pape édictait à son avènement pour valoir jusqu'à sa mort, sauf à les compléter entre temps selon son gré. Les plus anciennes de ces Règles remontent précisément à Jean XXII. Bon nombre d'entre elles se répétèrent de pape en pape et formèrent un droit permanent. A partir de Nicolas V elles ne subirent plus guère de modification (8). C'est parmi elles que se rencontre pour la première fois la loi de l'idiome. Grégoire XI qui eut la gloire — chèrement payée — de ramener la papauté à Rome, pontife justement soucieux de la réforme cléricale, imposa la première règle *De idiomate*, le 11 juillet 1373 :

« Si le pape pourvoit ou mande de pourvoir d'une paroisse un étranger qui n'en comprenne pas bien ou n'en parle pas intelligiblement l'idiome, cette provision et ce mandat sont nuls ». Cette règle fut répétée, mot pour mot, par Benoît XIII, pape schismatique dont la France suivait l'obédience (1394-1409), par Eugène IV (1431-1447) et enfin par Nicolas V (9).

Elle ne visait expressément que les collations opérées directement et personnellement par le pape, ainsi que les mandats de provision. Alexandre V, pape élu par le concile de Pise, en étendit le champ d'application par une nouvelle règle, le 7 juillet 1409 : « Si quelqu'un (les cardinaux exceptés), dit-il, obtient du pape, en dehors de son propre idiome, des grâces bénéficiales, expectatives ou autres, en vue d'une cure, ces grâces sont nulles » (10).

(8) *Regulae cancellariae apostolicae* de Jean XXII à Nicolas V, publiées par Ottenthal, 1888.

(9) OTTENTHAL, *op. cit.*, p. 40, règle 71 ; p. 136, règle 75 ; p. 247, règle 63 ; p. 257, règle 19.

(10) *Ibid.*, p. 168, règle 24.

Digitized by Google

Eugène IV réitéra cette règle sous la forme suivante : « Que nul n'obtienne d'expectative en dehors de sa nation s'il ne comprend la langue [du lieu du bénéfice] », ce que Nicolas V répéta dans les mêmes termes. Depuis ce pontificat la règle *De idiomate*, comme les autres règles de la chancellerie apostolique n'a pas sensiblement varié (11).

Il faut noter cependant que la connaissance de la langue vulgaire ne figura pas au nombre des matières sur lesquelles était interrogé le candidat à un bénéfice. Le programme de cet examen, fixé très anciennement, se trouve énoncé, entre autres, dans une bulle de Grégoire XI du 15 janvier 1376 : « bene legere, bene construere et bene cantare, ac bene et congrue loqui latinis verbis » (12), lire, composer, chanter, parler, le tout en latin. La nouvelle règle de l'idiome qui rendit seulement exprès un usage traditionnel, ne changea rien, n'ajouta rien à ce questionnaire.

Etudions maintenant d'après les lettres des papes l'application de cette loi en Bretagne. Je n'ai pas eu le bonheur de recueillir un document intéressant la question d'idiome au XIV^e^ siècle. Le plus ancien que je puisse citer est du 1^er^ février 1422, c'est une dispense d'idiome breton accordée à Thibaut Byais, pourvu de la cure de Calorguen (13) au diocèse de Saint-Malo. Ce prêtre, maître ès arts, bachelier en décret, possesseur d'une chapellenie au diocèse de Saint-Malo, titulaire d'une paroisse litigieuse au diocèse de Rennes et d'une expectative aux diocèses de Rennes ou de Saint-Malo, enfin chapelain et secrétaire de l'évêque de Vannes, Amaury de la Motte, ne savait pas le breton (14). Il demanda donc une dispense du pape pour être curé de Calorguen. Autrement il aurait couru le risque d'être dénoncé par quelque confrère sur le rapport duquel il eût été privé de la paroisse que le pape — c'était l'habitude — eût probablement

(11) *Ibid.*, p. 243, règle 32, et p. 265, règle 85.
(12) Arch. du Vatican, *reg. vat.* 289, fol. 387.
(13) Côtes-du-Nord, arrond^t^ et canton de Dinan.
(14) Arch. du Vatican, *reg. later.* 224, fol. 120.
(15) De là, est-il probable, l'acception péjorative de ce mot.

Digitized by Google

conférée au zélé rapporteur [15]. Semblable dispense fut accordée, le 8 juillet 1428, à Guillaume Yaez, chanoine de Saint-Malo, dont le nom trahit assez l'origine anglaise [16].

Deux autres séries de documents antérieurs à Eugène IV nous attestent combien le souci de l'idiome occupait les esprits et combien la langue bretonne en particulier était prise en considération par la cour de Rome. C'est d'abord la création, ou plutôt le rétablissement d'un siège de pénitencier pour la langue bretonne en la basilique Saint-Pierre de Rome [17], fonctions qui furent confiées à Hervé André, archiprêtre de la Collégiale de Montpazier, au diocèse de Sarlat (22 novembre 1421) [18]. On ne s'étonnera pas de rencontrer un Breton bénéficié hors du duché. Le fait n'est pas exceptionnel. Une des bulles qui confirmèrent le privilège des originaires bretons dont nous avons parlé, précisa que les Bretons n'en resteraient pas moins capables de tenir des bénéfices hors du duché. Ils ne s'en faisaient pas faute si l'on en croit un contemporain, apologiste de la papauté, selon lequel les ordinaires gallicans s'inquiétaient peu de nommer des curés qui fussent capables de prêcher à leurs paroissiens dans la langue vulgaire ou de les entendre en confession, le Languedoc, la Gascogne, l'Auvergne et le Gévaudan étaient ainsi remplis, à l'en croire, de bénéficiers venus de provinces ignorant la langue d'oc et, entre autres, de la Bretagne [19].

A Tréguier, d'autre part, en plein pays bretonnant, la question de l'idiome souleva une certaine émotion. Bernard

(16) Arch. du Vatican, *reg. lat.* 282, fol. 167 v. Il devint chanoine de Nantes, puis doyen rural de Lanmeur-Mélar, au diocèse de Dol, 11 mars 1431. *Reg. lat.* 307, fol. 205.

(17) Son existence au XIV^e siècle est attestée par une liste des nations accoutumées d'avoir des pénitenciers de leur langue ; on y lit : *Britannia*, ce qui n'est pas la Grande-Bretagne, car *Anglia* y figure également (*Reg. aven.* 198, fol. 485 v., époque de Grégoire XI (1370-1378) ou d'Urbain V (1362-1370).

(18) Abbé G. MOLLAT, *Etudes et documents sur l'histoire de Bretagne*, 1907, p. 82. — Voir une liste des doyens de Montpazier dans *La Chronique de Jean de Tarde, chanoine, théologal et vicaire général de Sarlat*, éditée par le V^te Gaston de Gérard et Gabriel Tarde, 1887 : entre 1391 et 1485, je ne relève que *Herveus Calibis* qui présente quelque similitude de nom avec l'archiprêtre de 1421.

(19) Noël VALOIS, *Histoire de la Pragmatique Sanction...*, 1906, p. CXX.

Digitized by Google

du Peyron, un Gascon que la faveur de la duchesse de Bretagne, Jeanne de Navarre, avait attiré dans le duché, mécontent d'être transféré du siège épiscopal de Nantes à celui de Tréguier en appela au Parlement de Paris. Là sa nomination dans un diocèse dont il ne parlait ni n'entendait la langue fut vivement critiquée et finalement un arrêt du 21 mai 1407 lui adjugea l'évêché de Nantes définitivement [20]. Il eut pour successeur à Tréguier, Christian d'Hauterive, transféré du diocèse de Tarbes, auquel succéda un Breton, Jean de Bruc. Celui-ci ne craignit pas de faire observer au Saint-Père que, depuis une quarantaine d'années, le siège de Tréguier avait été occupé par divers prélats ignorants de l'idiome breton « que les hommes de la cité et du diocèse parlent communément », et détournés par là du devoir de la résidence, ce qui avait permis à un archidiacre d'usurper les attributions épiscopales [21]. Ces doléances n'empêchèrent pas le Saint-Père, lorsque, l'année suivante, l'évêché de Tréguier vint à vaquer de le conférer à un Nantais, Pierre Piédru. Les chanoines, réunis en synode, profitèrent de son absence pour s'élever contre l'ignorance de l'idiome breton chez les pasteurs [22]. Ces plaintes furent entendues. Transférant Pierre Piédru en un siège de langue française, le pape Eugène IV l'interpelle ainsi : « Toi qui ne comprends pas la langue vulgaire de la cité et du pays de Tréguier et qui, par conséquent, présideras plus utilement au gouvernement de l'église de Saint-Malo... » [23]. Ce même Eugène IV, nous l'avons dit, renouvela et compléta la règle de l'idiome. C'est à partir de ce temps que les registres des papes en contiennent de plus fréquentes mentions. Les listes d'évêchés de la chrétienté dressées au XV[e] siècle attestent la vigueur de la règle *De idiomate*. Elles portent les notes suivantes : après les noms de Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dol, Rennes et Nantes : « isti sunt in Britannia gallicana », après ceux de Quimper,

(20) Noël VALOIS. *La France et le Grand Schisme d'occident*, III, 1901, p. 445.
(21) 17 mars 1429. *Reg. lat.* 286, fol. 46 v.
(22) Dom MORICE, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. II, col. 1213.
(23) 25 août 1434. *Reg. lat.* 328, fol. 196.

Digitized by Google

Vannes, Léon et Tréguier : « isti sunt in Britannia Britonizante » [24]. On en vint à parler des Deux-Bretagnes, comme il y avait les Deux-Siciles. Paul II demandera au duc François II de le laisser imposer un décime sur toute l'étendue de son duché « utriusque Britanniæ » [25].

Vu la rareté des textes de langue bretonne au moyen âge et la pénurie de documents concernant ceux qui la parlent, nous avons cru bien faire en recueillant les traces qu'ils ont laissées dans les archives apostoliques. Parmi les bulles qui font allusion à la règle d'idiome pour en dispenser, il en est de diverses sortes. Certaines sont conçues en termes généraux, sans spécifier la paroisse ni le diocèse :

Pierre de la Chapelle, d'une illustre maison bretonne, est autorisé à recevoir une cure en pays de langage bretonnant qu'il comprend sans le parler intelligiblement [26]. Pierre de Laval pourra posséder un bénéfice avec charge d'âmes aux diocèses de Rennes et de Nantes comme s'il parlait l'idiome breton, bien qu'il l'ignore [27]. Même faveur est accordée à Regnaut d'Anglure qui ne comprend pas la langue bretonne. Issu, en effet, d'une famille champenoise, il a suivi en Bretagne la fortune de son père, grand maître d'hôtel du duc François II [28]. Alain du Faou, clerc de Saint-Malo, est originaire de Bretagne, mais il n'en comprend pas mieux l'idiome breton; il pourra cependant recevoir un bénéfice en pays bretonnant [29].

Cosme Orsini, chanoine de Saint-Pierre de Rome, neveu du cardinal Latino Orsini, a reçu et accepté, en vertu d'une expectative aux diocèses de Nantes et de Rennes, la chantrerie de Notre-Dame de Nantes et un canonicat de Rennes. Il a depuis cédé la chantrerie pour une pension de 25 florins

(24) Registre des Brefs 6, fol. 13 v. — Bibl. Nat., ms. lat. 4195, fol. 37 v.
(25) 25 février 1468. *Reg. vat.* 540, fol. 16 v.
(26) 16 avril 1451. (VAUCELLE, *op. cit.*, n° 1003.)
(27) 31 décembre 1459. *Reg. vat.* 502, fol. 211.
(28) 13 janvier 1460. *Ibid.*, fol. 265 v.
(29) Abbé PEYRON, *Actes du Saint-Siège concernant les évêchés de Quimper et de Leon ..*, 1915, n° 853.

Digitized by Google

d'or, il fait revalider son expectative avec extension aux autres diocèses et dispense d'un idiome qu'il est excusable d'ignorer [30]. Même dispense et pour les mêmes raisons est accordée à Antonio de Grassis [31]. François de Mainbier reçoit licence de cumuler deux cures en pays de langue bretonne qu'il ne sait ni comprendre ni parler intelligiblement, et, le même jour, Georges de Mainbier, d'une égale ignorance, est autorisé à posséder, outre sa cure de Fégréac, au diocèse de Nantes, un bénéfice incompatible en pays bretonnant [32].

Gabriel Amete, clerc de Rennes, âgé de vingt ans, familier du pape Innocent VIII, en avait reçu, le 1er novembre 1486, une expectative pour deux bénéfices dont un à la nomination de l'abbesse de Saint-Georges de Rennes. Il obtint par une nouvelle bulle du 3 septembre 1487 que son premier privilège fut validé « même s'il ne sait pas l'idiome » [33]. François de la Paumeraye, clerc de Vannes, familier du pape [34], commendataire du prieuré bénédictin des Brulais, au diocèse de Saint-Malo, reçut dispense pour posséder deux cures incompatibles, même sises en pays dont il ne comprît pas la langue [35].

Il est des bulles moins vagues où la dispense vise un diocèse déterminé : Guillaume de Bégaczon, clerc de Vannes, ayant reçu, le 24 avril 1431, l'expectative d'un bénéfice à la collation de l'évêque de Vannes ou de l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois, fit remarquer à la chancellerie du Vatican que, dans

(30) 11 juillet 1468. *Reg. vat.* 532, fol. 213 ; la première expectative était du 1er avril 1465.

(31) Reg. des Brefs 19, fol. 217.

(32) 13 avril 1486. *Reg. vat.* 685, fol. 64 et 65.

(33) *Reg. vat.* 471, fol. 44. Ce Gabriel Amete devint, le 13 mars 1490, chapelain perpétuel à l'autel Saint-Guillaume en la cathédrale de Nantes (*Reg. vat.* 693, fol. 76). Il mourut et fut inhumé à Rome dans la même tombe que son frère Pierre, qualifié dans une bulle du 24 sept. 1491 « clerc de Rennes, licencié ès lois, procureur des lettres de la pénitencerie et familier du cardinal Rodrigue Borgia », et dans son épitaphe : « chanoine de Rennes, notaire apostolique, scripteur des brefs, maître en l'un et l'autre droit, mort le 31 juillet 1510 » (B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ. *La compagnie de Saint-Yves des Bretons à Rome*, p. 17).

(34) Par privilège du 8 janvier 1488. *Reg. vat.* 688, fol. 240.

(35) 2 mars 1490. *Reg. vat.* 690, fol. 241 v.

Digitized by Google

ce diocèse de Vannes d'où il est originaire règnent deux idiomes dont l'un lui est inconnu. Il obtint dispense pour posséder, un an durant, un bénéfice dans la partie du diocèse dont il comprenait la langue [36]. De même Olivier *Principis* (le Prince), originaire du Nantais, familier du pape, a reçu une expectative au diocèse de Nantes, mais dans une partie de ce diocèse on parle l'idiome breton. Olivier qui l'ignore, reçoit une dispense appropriée [37]. D'accord avec ces textes, Alain Bouchart rapporte que dans les évêchés de Nantes, de Vannes et de Saint-Brieuc on parle les deux langues [38].

D'autres dispenses plus intéressantes spécifient non seulement le diocèse, mais la paroisse :

Robert Cador, clerc de Rennes, secrétaire du duc Jean V, « comprend un peu le breton, bien qu'il ne le parle pas parfaitement ». Il reçoit licence d'avoir un bénéfice même en pays bretonnant [39]. Il obtint une chapellenie de Tréguier qu'il échangea pour la paroisse de Ploumagoar [40], avec renouvellement de sa dispense d'idiome [41].

Pierre *Magni* (le Grand) possède une expectative du 24 avril 1431 sur les diocèses de Vannes et de Nantes; il fait remarquer que dans ces deux diocèses sont divers idiomes : le breton gallot et le breton bretonnant qu'il ne sait ni parler ni comprendre, bien qu'originaire du diocèse de Vannes. Comme il est prêtre, procureur des lettres de la Pénitencerie et qu'il hante la Curie depuis plus de quinze ans, il reçoit dispense *ad hoc*. Il possédait la paroisse de Plumelin [42], au diocèse de Vannes, et la chapelle de Kaerancuff en la cathédrale de Tréguier [43].

(36) 9 septembre 1437. *Reg. lat.* 373, fol. 55.

(37) *Reg. vat.* 499, fol. 284.

(38) Voir LOTH, *op. cit.*, p. 24.

(39) 23 mars 1435. *Reg. lat.* 364, fol. 182.

(40) Côtes-du-Nord, arrond^t et canton de Guingamp.

(41) Il était alors sous-collecteur apostolique pour le diocèse de Tréguier (*reg. lat.* 358, fol. 47 et 49) ; il était, le 12 octobre 1446, trésorier de l'église de Quimper (*reg. lat.* 431, fol. 274 v.).

(42) Morbihan, arrond^t de Pontivy, canton de Locminé.

(43) 5 août 1435. *Reg. lat.* 331, fol. 140 v. — Il obtint, le 16 avril 1437, droit de préférence sur tous les autres expectants, même nommés par le duc (*reg. lat.* 358, fol. 298 v.), mais cette prérogative lui fut retirée le 10 novembre 1442 (*reg. lat.* 396, fol. 3).

Digitized by Google

Guillaume *Avis* (Loisel) « qui ne parle pas l'idiome » reçut, ce nonobstant, les paroisses unies de « Quetguen et Benoy » au diocèse de Vannes (44). Il y succédait à Henri Cadoret, familier du pape, pourvu d'un canonicat et d'une prébende de Saint-Brieuc (45). Guillaume ayant reçu la chapellenie Saint-Etienne en la cathédrale de Nantes et l'un des canonicats de Dol, céda les paroisses vannetaises à Guillaume Guillot, résignant la cure d'Epiniac, au diocèse de Dol, et peut-être plus expert en langage breton puisqu'on ne lui délivra point de dispense d'idiome (46).

Dispense d'idiome est accordée à Guillaume Durand, chapelain de Saint-Hervé, en la cathédrale de Léon, nommé par l'évêque de Léon, sur présentation de l'abbé de Saint-Melaine, vicaire perpétuel de la paroisse de l'île de Batz (47).

Pierre Bernard, prêtre de Saint-Malo, nommé curé de Saint-Patern hors les murs de Vannes par Eugène IV expirant et confirmé en la forme *rationi congruit* par Nicolas V à son avènement (48), reçoit une dispense d'idiome parce que, dit la bulle, si la majorité des paroissiens de Saint-Patern parle et comprend le français, la minorité parle breton que Pierre Bernard ne comprend ni ne parle intelligiblement (49).

Pierre de la Haye, secrétaire du duc de Bretagne, fut pourvu, malgré son ignorance de la langue du pays, de la paroisse d'Inguiniel, au diocèse de Vannes (50).

(44) Quetguen est Queven, Benay, probablement sa trève Bayars, Morbihan, arrondt de Lorient, canton de Pont-Scorff. (OGÉE, *Dictionnaire...*, éd. MARTEVILLE, t. II, 1853, p. 388.)

(45) 22 juillet 1435. *Reg. lat.* 332, fol. 43.

(46) 8 décembre 1435. *Reg. lat.* 333, fol. 20 et 33. — Guillaume *Avis* reçut ensuite la cure litigieuse de la Sainte-Trinité de Machecoul : une bulle recommanda sa cause à l'évêque de Nantes, 26 avril 1437 (*reg. vat.* 359, fol. 293); des lettres exécutoriales furent expédiées par Rome en sa faveur le 23 juillet 1439 (*reg. lat.* 366, fol. 240). Devenu familier du pape, il termina ses jours à la curie, en la « famille » du cardinal Louis Scarampo et mourut peu avant le 25 mai 1442 (*reg. lat.* 394, fol. 50).

(47) 9 avril 1437. *Reg. lat.* 348, fol. 36.

(48) 19 mars 1447. (VAUCELLE, *op. cit.*, nos 4 et 19.)

(49) 21 juillet 1449. (*Ibid.*, no 558.)

(50) 1er février 1453. (*Ibid.*, no 1213.) — Morbihan, arrondt de Lorient, canton de Plouay.

Digitized by Google

Jean *Fabri* (Le Fèvre) a été pourvu par l'évêque de Vannes d'une paroisse où le seul idiome breton est parlé. Comme il ne le comprend ni ne le parle parfaitement, il obtient du pape Calixte III mandat à cet évêque de lui conférer une paroisse dont la langue lui soit intelligible. L'Ordinaire lui donne Langoëlan (51) dont Jean *Fabri* affirme comprendre suffisamment l'idiome sans le parler parfaitement. Comme il réside au duché de Bretagne depuis au moins huit ans, le pape lui donne la dispense nécessaire (52).

Dispense d'idiome est également octroyée à Jean Régnier, prêtre de Rennes, pour posséder la paroisse de Plobannalec (53), ainsi qu'à Falco de Sinibaldis, le très actif trésorier général d'Innocent VIII, pour obtenir la paroisse de Ploudaniel qu'il céda, un mois plus tard, à un clerc de Léon. Guillaume de Kerorguen (54).

Nous avons vu qu'à Saint-Patern de Vannes, le français et le breton sont parlés côte à côte. Dans une grande ville, cité épiscopale, résidence des ducs, port animé, c'est assez naturel. Le même partage entre les deux langues est attesté par trois documents particulièrement précieux parce qu'ils s'appliquent à des paroisses rurales. Elles marquent des jalons sur la ligne de séparation entre les zones des deux parlers, en cette fin du moyen âge :

Par permutation entre les mains de l'Ordinaire Jean Goray, chanoine de Nantes, a acquis la paroisse d'Assérac (55), au diocèse de Nantes, de Pierre Gerfroy auquel il a cédé celle d'Yvignac (diocèse de Saint-Malo); au bout de trois ans il obtient de Rome une bulle de confirmation avec cette clause : comme en la paroisse d'Assérac deux idiomes différents sont

(51) Morbihan, arrond^t de Pontivy, canton de Guémené-sur-Scorff.

(52) 14 juillet 1457. *Reg. vat.* 462, fol. 222 v.

(53) Finistère, arrond^t de Quimper, canton de Pont-l'Abbé-Lambour. 3 janvier 1464 (PEYRON, *op. cit.*, n° 881).

(54) Finistère, arrond^t de Brest, canton de Lesneven. *Reg. vat.* 708, fol. 267 : « tu qui, ut accepimus, idioma quod homines loci in quo dicta ecclesia existit, loqui intelligibiliter nescis nec etiam intelligis ». PEYRON, *op. cit.*, n^os 948 et 950, a omis la négation dans la phrase qu'il cite.

(55) Loire-Inférieure, arrond^t de Saint-Nazaire, canton d'Herbignac.

Digitized by Google

communément parlés, savoir le français et le breton bretonnant, quoique l'on ait accoutumé de faire les préceptes et ordonnances d'église — le prône — en breton vulgaire que Jean Goray ignore (56).

Jean du Bot, scolastique de Vannes, conseiller du duc Jean V et, pour lors, présent à la curie, se vit conférer la paroisse d'Elven (57) « où, bien que certains paroissiens et habitants comprennent et parlent le français et le breton, la majorité cependant parle seulement le breton, et c'est dans cette dernière langue — que Jean du Bot comprend un peu — qu'ils ont accoutumé de se confesser et d'entendre les préceptes, prières et ordonnances dans leur église » (58).

Enfin, Jean Breton, chanoine de la collégiale Saint-Guillaume à Saint-Brieuc et secrétaire du duc Jean V, fut pourvu de la cure de Tréguidel (59), en ce diocèse, dont les paroissiens parlent indifféremment, *promiscue* le breton gallot et le breton bretonnant, cette seconde langue étant ignorée de Jean (60).

Le cardinal Alain de Coëtivy qui tint un si haut rang au XV[e] siècle parlait-il le breton ? Cette question tenait fort à cœur au feu cardinal Dubourg, archevêque de Rennes, car, ce concurrent évincé, il se faisait un honneur d'être le premier cardinal bretonnant. Je ne puis résoudre le problème, je trouve bien des collations de bénéfices situés en pays bretonnant, sans dispense d'idiome, au profit d'Alain (61),

(56) 12 novembre 1444. *Reg. lat.* 411, fol. 102. — Sur les traces du breton à à Assérac, outre l'article cité de J. Loth, voir G. BLANCHARD, *Le dialecte breton de Vannes au pays de Guérande* (*Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XVIII, 1879), p. 129. Sur le parler breton en cette péninsule, et particulièrement au Croisic, voir l'*Eloge de la Bretagne* écrit entre 1460 et 1492, publié par l'abbé PEYRON dans le *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XV, 1888, p. 169.

(57) Morbihan, ch.-l. de canton de l'arrond[t] de Vannes.

(58) 18 décembre 1437. *Reg. lat.* 357, fol. 193. — Selon MARTEVILLE cité, t. I, p. 264, à Elven, « on parle généralement le français, mais le breton est usité encore dans quelques villages qui avoisinent Saint-Nolf ».

(59) Côtes-du-Nord, arrond[t] de Saint-Brieuc, canton de Lanvollon.

(60) 5 septembre 1436. *Reg. lat.* 341, fol. 148 v.

(61) Par exemple, la cure de Noyal-Pontivi. 16 novembre 1472. *Reg vat.* 538, fol. 55.

Digitized by Google

mais il fut cardinal fort jeune et les princes de l'Eglise avaient été exemptés par Alexandre V de la loi de l'idiome. Eugène IV ne maintint pas cette exemption, au moins par écrit, mais quel clerc aussi envieux qu'imprudent se fût risqué à contester la régularité des titres d'un cardinal ? On ne sait, d'ailleurs, presque rien sur les débuts d'Alain de Coëtivy, avant son épiscopat (62).

En dehors des dispenses d'idiome, on trouve la langue bretonne invoquée dans une bulle du 16 septembre 1475 par laquelle Sixte IV autorise les Espagnols à remplir leurs devoirs religieux en la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, au couvent des Cordeliers de Nantes, parce que, ont-ils fait observer en leur supplique, les besoins de leur commerce les appellent dans diverses paroisses du duché et que la plupart d'entre eux ne sont pas assez instruits de la langue bretonne pour pouvoir se confesser, sans détriment pour leur âme, aux curés des lieux (63).

La règle de l'idiome persista en Bretagne même après la disparition du duché (64). On sait en effet que le concordat de Bologne ne s'y appliqua pas et qu'il resta pays d'obédience, soumis aux Règles de la chancellerie romaine. Le concile de Trente maintint le principe qu'un pourvu devait parler couramment la langue de ses ouailles (65). Au XVII^e siècle, les Bretons opposés à l'extension à leur pays de l'indult du Parlement de Paris firent valoir que des Français « ne pourroient satisfaire aux charges et fonctions nécessaires des bénéfices, soit pour les exhortations ordinaires..., soit pour les confessions et administrations des autres sacrements, à cause de la

(62) *Le cardinal A. de Coëtivy*, par Dom MALGORN (*Bull. diocésain d'histoire et d'archéologie de Quimper*, 1925, p. 344), n'apprend rien sur ce point.

(63) *Reg. lat.* 758, fol. 144.

(64) Règle n° 20. — DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de Droit canonique*, t. II, 1761, p. 1. Elle portait encore le même numéro sous Léon XII et Pie IX.

(65) Hubert NÉLIS, *L'application en Belgique de la règle de Chancellerie apostolique « De idiomate beneficiatorum » aux XIV^e et XV^e siècles* (*Bull. de l'Institut histor. belge de Rome*, 2^e fasc., 1922, p. 130). Sur la question des langues en Belgique, voir, du même auteur, *Bulle d'Eugène IV concernant l' « idioma Flandriae »*, *1435*. (*Ibid.*, 5^e fasc. 1925.)

Digitized by Google

différence de l'idiome, et qu'en plusieurs lieux de la Province il faut parler au peuple en langue bretonne qui est une langue singulièrement très difficile à comprendre et énoncer et du tout incongneüe aux étrangers de la Province » (66). Enfin, l'article 11 de la Déclaration royale du 11 août 1742 sur le concours aux cures, décidait : « Nul n'est admis au concours qu'il ne sache la langue bretonne quand les cures sont situées dans les cantons où on la parle » (67), sanctionnant et confirmant la règle de chancellerie édictée, cinq siècles auparavant, par le pape Grégoire XI (68).

(66) E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR, *Les pays d'obédience dans l'ancienne France*, 1908, p. 96.

(67) DURAND DE MAILLANE, *op. cit.*, t. I, p. 354, et t. II. p. 2.

(68) Deux articles, en dépit de leur titre, ne se réfèrent pas au sujet ci-dessus : Lionel RADIGUET, *La guerre des langues et nos limites imprescriptibles* (*Bull. archéolog. de l'Assoc. bretonne*, t. XXV, 1907, p. 5), et SÉBILLOT, *Limites des dialectes bretons* (*Bull. de la Soc. archéolog. du Finistère*, t. XII, 1885, p. 425). Sur le clergé breton et la langue bretonne, voir *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres*, 1926, p. 120.

Digitized by Google

GASTON ESNAULT

LES ÉPREUVES
DE CILLART DE KERAMPOUL

Cillart est âgé de cinquante-huit ans lorsque paraît son « Dictionnaire françois-breton ou françois-celtique du dialecte de Vannes, enrichi de thêmes, <...> Par Monsieur L'A*** <...> A Leide, Par la Compagnie. MDCCXLIV. » Il est recteur de Grandchamp, depuis le 9 décembre 1732, après l'avoir été d'Arradon (de 1710 ou 1711 à 1721), puis de Noyal-Pontivy (1721-1732) [1].

L'auteur a voulu que son volume contrastât avantageusement avec l'in-4° de Grégoire de Rostrenen et fût d'un format de « poche »; les poches, alors, n'avaient pas leur format d'aujourd'hui; notre in-16, épais de 4 centim. 1/2 et de mille bavardages, après la dédicace à Mgr de la Briffe, Mis d'Amilli, Premier Président au Parlement de Bretagne (d'où le thème « Monsieur le Premier-Président du Parlement de Bretagne est un Grand Seigneur », p. 303), comporte une *Préface* où l'abbé peste contre Grégoire, réforme en France orthographe et alphabet, et explique ses propres graphies bretonnes (pp. v à xx comprise), le *Dictionnaire* (pp. 1 à 411), le *Supplément* (pp. 411 à 466 comprise).

(1) Voir MACÉ, *Notes...* [B. N. Lk[8] 1249].

Digitized by Google

Le nom d'auteur « L'A*** » se lit l'abbé Trois-Etoiles, en avouant qu'il manque après A un point et une espace. Ce pseudonyme a, pendant un siècle et demi, laissé s'ancrer l'habitude de nommer l'ouvrage *dictionnaire de L'Armeyrie*. Quant à la raison positive de cette désignation, elle était ignorée. L'est-elle encore ? Je crois que la voici, dans un fait local, que signale CAYOT-DÉLANDRE, *Morbihan*, p. 199 : au canton ouest de la forêt de Floranges, à 60 m. au sud de la route de Grandchamp à Camors, une pierre de 1 m. 30 portait sur son plan supérieur triangulaire une plaque de métal aux armes du seigneur de Camors; et, de là, cette partie de la forêt se nommait le *canton de l'Armoirie;* elle se trouve à mi-voyage d'Arradon à Noyal; elle est à égale distance de Grandchamp où Cillart est recteur en 1744 et de Locminé où il résida plus tard (et mourut, 1749). Cillart put donc s'intéresser à ce canton jusqu'à s'en faire appeler M. de l'Armérie (2).

On lit à la p. 64 du Dictionnaire : « *En 1744 il parut une comète caudée* », et, au Supplément, v° Frise, p. 446, une mention de la victoire de Coni. Or l'astre passa au périhélie le 1er mars et la bataille fut livrée le 30 septembre. Ces notations, si l'on tient compte des délais qu'imposèrent les épreuves pour leur correction et leurs voyages de mer, montrent que le millésime 1744 doit s'entendre de la fin de l'année.

Je connais quatre variantes du dictionnaire, soient A, B, C, D; A, par deux exemplaires, celui de la Bibliothèque de Nantes, et un autre que M. Le Dault vendit entre mars et juin 1921; B, par mon exemplaire acquis vers 1912; C, par deux exemplaires, l'un dont la page frontispice porte qu'il « appartient à Mr Chanon, quartier-maître du 75e Vannes, le

(2) Naturellement les recteurs vannetais du temps n'ignorent pas que Cillart est l'auteur du Dictionnaire. Exemple : mon exemplaire porte deux marques de propriétaires : 1° « Missire V. : Le Clerc Rr de Guénin » écrit en haut du titre, puis biffé et récrit avec la variante « Guennin » en haut de la p. iij ; (Guénin est à six lieues de Grandchamp) ; c'est ce recteur ou du moins une main du même temps qui a écrit les mots « Cillart Rr », au titre, dans la vignette centrale ; — 2° « Joly de Rosgrand, sénéchal de Quimper, 1766 », écrit au bas du titre.

Digitized by Google

2 avril 1815 », et que M. Le Dault me communiqua en juin 1921; l'autre, qui est à la Bibl. Nat. (8°, X, 4117), et qui semble n'avoir jamais servi à personne avant 1921; D, par un exemplaire vu en août 1921, chez M. Gamber.

De son exemplaire, le Catalogue de la Bibl. de Nantes dit qu'il « doit être de la 1re édition, car il contient au mot *mission* les *Stances bretonnes* sur la mort de sept missionnaires, et il n'a pas l'*errata* final ». Les caractéristiques de cette « 1re édition » vont apparaître par une comparaison avec mon exemplaire B. Dans B (où le titre est identique), les feuillets xvij-xviij, xix-xx sont du papier commun à l'ensemble du volume (non sur un papier plus fort qui dans A a servi là occasionnellement); la p. xvij est signée « B* » (comme dans A), mais la p. xix (non signée dans A) est signée « B* ij »; le texte et l'alinéation des quatre pages sont semblables à A, mais les pages sont en avance, xvij de 2 lignes, xviij et xix de 3; — le cul-de-lampe final de la *Préface* n'est plus le même; — dans A, pour tout errata de l'ouvrage, on trouve seulement, à l'improviste, à la p. xx, la mention de cette faute commise, p. 241, que les 17 lignes du thème relatif au mot *Misantrope* « *Suivant les faiseurs* <...> » se trouvent, col. 2, entre les articles *Missionnaire* et *Mistere;* — à cette même p. 241, les *Stances* ne sont pas d'orthographe identique, et la dernière est de texte tout différent; — B comporte une page d'*Errata*, non numérotée, 468e, entière et compacte, terminée par cette note : « *La difficulté de la Navigation n'a pas permis de conduire l'Errata plus loin* », ce qui fait moins allusion sans doute aux tempêtes d'automne qu'à la guerre maritime avec l'Angleterre; A, au contraire, après la p. 464, a un feuillet de papier fort, non paginé, dont le texte finit exactement au bas du verso; texte qui dans B est semblable, mais de composition moins serrée, occupe les pp. 465, 466, le haut de la p. 467, et se termine par le mot « fin » et une vignette. Il semble donc que les trois feuillets de A, xvij-xviij, xix-xx et celui qui fait 465-466 sont des remaniements; au dernier, le tassement du texte évite une fin sur recto;

Digitized by Google

l'imprimeur attend vainement des errata promis; en désespoir on lance des exemplaires A. Puis de la copie parvient : pour en faire le verso 468 on espace et déborde sur 467; des corrections signalées, le typographe porte quelques-unes dans sa composition : ainsi B est déjà purgé de 4 fautes que signale cependant son *Errata*, pp. 187 (l. 21), 272, 290 et 424; (C naturellement ne les a pas non plus). — Mais la fin des corrections de l'auteur n'arrivant pas, on lance des exemplaires B.

On les lance, mais non sans y pratiquer quatre « cartons », imprimés d'ailleurs sur le papier du reste de l'ouvrage : feuillets 241-242, 271-272, 277-278, 325-326, dont le premier a pour objet de remédier au mastic survenu dans l'article *Misantrope :* les 17 lignes sont replacées, correction qui jure désormais et avec l'avis demeuré p. xx, et avec la réclame du bas de la p. 240 qui devait devenir « *Suivant* » et reste « *Mise* ».

Certes, il restait des fautes typographiques; j'en ai relevé 122. Mais il avait surgi de bien autres difficultés; on les constate par l'édition C, celle qu'en réalité le catalogue de Nantes oppose à l'édition A : les convenances sociales ont fait ici remplacer, outre les quatre mêmes feuillets que dans B, dix autres feuillets.

Feuillet 97-98. Les mots : « *Les Deliberants de Paroisse de Campagne.* », et leur traduction, sont la souche restante du thème « *Les Deliberans des Paroisses de Campagne, quand ils sont intimidés par un petit Notaire qui est chargé des Rôles de Foüages, de Capitation, etc. (ce qui arrive souvent) sont de tristes et minces Deliberans* ». — De là des retouches typographiques, quatre espacements p. 97, c. 1, huit c. 2, sans compter des variantes de graphie.

F. 171-172. B disait : « *Gentillâtre, petit Gentil-Homme, sans honneur, sans bien, sans mérite, que celui de secouer toute sorte de joug* Gour-Duchenntile. m. » — C arrête le français après « *Gentilhomme* ». — Retouches, comme ci-dessus. — Ce carton manque dans l'exemplaire Chanon, où il ne fut pas collé sur l'onglet *ad hoc*.

Digitized by Google

F. 185-186. Suppression totale du thème « *Quiconque sait que ses Droits-honorifiques sont usurpés; qu'on les a depuis augmenté; et qui maintenant s'oppose à la réédification de l'Eglise ou du Pignon, parce que son Banc ou ses Armes ne seroient pas dans la même place; et qui va à confesse aux Prêtres de la Paroisse, qui se taisent sur cet article, n'a pas lieu de les appeller,* TRACASSIERS; *mais fera-t'il éviter la punition reservée aux Prévaricateurs de leur ministère ? Eh que sera-ce de lui même* ». — Ce gros sacrifice entraîne des changements dès le début de la p. 185 : des additions « *La Ville de Jérusalem,* Quér Jerusalèm, *autrement, la Ville Sainte,* Quér Santel »; « *Se hinser,* Um hinsein »; « *Une hirondelle ne fait pas le printems,* Ur gùignélenn ne ra quétt enn nan »; « *Honnête,* Honêsste. *Dans ce mot* l'h *ne s'aspire pas* »; d'autres, de pur verbiage : « *Hipocras, du vin apprêté avec du sucre, de la canelle et du girofle* »; « *Homogène. C'est tout le contraire d'Hétérogène* »; « *Honnête-femme* Mouéss-honêsste »; « *Très-honorablement* Gued inour brass »; ce qui, avec 14 remaniements de lignes, atteint le but de perdre 29 lignes, mais entraîne des variantes d'orthographe et des fautes d'impression.

Notaire qui manigance, noble qui usurpe et regimbe à l'éperon spirituel, ce sont évidemment des irritations cuisantes et présentes de notre orgueilleux et processif recteur; mais un ami, ou Monseigneur même, lui a souligné son imprudence : vos coups de dent valent-ils la paix de vos vieux jours ? n'est-ce pas assez du souvenir de vos démêlés avec les Rohan à Noyal ? (Cf. MACÉ). Et Cillart consent les trois échoppages.

F. 189-190. L'article « *La science, la bonne conduite et la très grande douceur, rendent les Jésuites très-puissans* <...> » devient « *La science et la bonne conduite rendent les Jésuistes recommandabes* Er siance, er vuhé-vad a laqua er Juisstrétt devout puissantt. » — C'étaient les RR. PP. qui imprimaient notre livre : leur bienveillance a laissé passer les articles : *Capucin, Capucinade, Courtibault, Fémorales.*

Digitized by Google

Lambeau, *Mallette*, *Mutandes*, *Rasoir*, *Sangle*, *Scote*, *Tapecul*, où les Capucins, l'Ordre justement de Grégoire de Rostrenen, étaient houspillés et ridiculisables, voire même des articles : *Défroquer*, *Froc*, *Moine*, *Propriété*, *Sécularisation*, *Sécularité*, où Cillart, enflé des droits et de la grandeur du clergé, exalte les Séculiers par dessus tous les Réguliers; mais les RR. PP. n'acceptèrent d'être décorés ni d'une « puissance » qui risquait d'être lue intrigue, ni d'une « douceur » si grande qu'elle rappelait le « chemin de velours » d'Escobar : à leur prière, Cillart caviarde son article, où cependant le breton conserve étourdiment le « puissantt » qui répond mal au « *recommandabes.* » — Et tout le feuillet a été retouché, même à la fin de la lettre H; la lettre ornée I n'est plus la même; et il y a diverses corrections et fautes nouvelles jusqu'au mot *Jargonneur*, à partir duquel, p. 190, c. 1, deux lignes sont perdues exprès.

F. 241-242, article *Mission*, suppression de « *Vers qui font entendre...* » et des cinq stances bretonnes qui célébraient une mission de prédicateurs en Vannes, 31 lignes. Motif probable, la quatrième stance, dont le sens est : (L'évêque) n'appellera pas (pour prêcher) les ivrognes, les écervelés, les dormeurs, un sot chasseur, ni un catéchiste embrouillé. Cillart, autre part, insiste sur l'ivrognerie dans le clergé, cf. *Desenniver*, *Yvre*, *Yvrognerie;* et le thème de l'article *Mission*, « *Un Missionnaire qui prècheroit sans qu'on put l'entendre ne devroit pas être aplaudi* », se reliait à ladite stance d'assez près pour faire croire à des attaques sournoises de notre recteur, qui a nourri certaine *Notice de tous les bénéfices du diocèse de Vannes* de morsures saigneuses sur Pierre et Paul. — Même système compensatoire que ci-dessus : faire chasser lettres, mots, lignes; ajouter des articles inutiles « *Un misérable homme* Ur migérab deinn »; « *Grande misère* Migére brass. *Dans le monde* Er bétt » [= ?]; « *Un homme modeste* Deinn modæst »; « *Une femme modeste* Mouess modæst »; des mots de bourrage, à *Mitron* « (*garçon mitron*) » à *Mobile* « *généralement tout ce qui* », à *Proverbe* « *ancien* »; rempla-

Digitized by Google

cer *Travaillez sur* par *Travaillez suivant;* écrire, p. 241, les pluriels « Lakereaheu », « Bouteu », en toutes lettres contrairement au système du livre; interligner fortement sur et sous les vers cités p. 242, c. 1; couper les articles naturels en deux (*Modérer* et *Modicité*), ou en trois (*Mode* et *A la mode*). Parmi les fautes d'impression nouvelles « *Façon de mitre* » pour « *Fanon de Mitre* ».

F. 253-254. L'article *Notaire* est réduit à « *Un Notaire de Village*, <...> ». Supprimés les mots « *tranquile, après avoir ravi à quelqu'un le bien ou l'honneur* ». — A la p. 253 pas de changement, à la p. 254 les articles *Nombril*, *Nonce* et *Nonciature* empiètent une seconde ligne.

F. 269-270. L'article *Paroissien* s'allège de 18 lignes « *Les plus affreuses insultes des Paroissiens à l'égard du meilleur Pasteur, jusqu'à lever la main sur lui, sont des minuties, dont il a encore bien de la peine à se justifier; et les simples apparences de légères fautes du Pasteur sont des crimes qui méritent Monitoire, Exil, Confiscation* » et la traduction. — C'est sur la p. 269 que porte la chasse typographique (avec des fautes nouvelles), « *Chambre parqueté* », et le « *f.* » de *Parquetage*, qui devait emboîter le pas à « bannelleu » et qui recule sottement avec la queue de *Parquet* à un milieu de ligne. — Cette indignation pastorale sentait le ressentiment. Les archives du présidial de Vannes contiennent quelques pièces d'une procédure intentée par cinq habitants de Grandchamp contre leur recteur pour abus d'autorité (MACÉ, p. 4) (3).

F. 271-272. Carton commun à B et C; la typographie est celle du plan du volume, non pas espacée comme aux cartons spéciaux C. Dans les exemplaires C le carton est collé sur l'onglet qui reste du dernier feuillet de la feuille R, mais volant dans mon exemplaire B. Le bavardage qui, aux deux

(3) D'autres articles du Dictionnaire ont odeur de personnalités et de querelles ; ainsi, p. 261, le cas d'un marguillier qui doit réparation publique à son curé pour lui avoir refusé ses ornements ; le bizarre article sur le *Ministre d'Hollande* dont le Troupeau se plaint au Statouder et à qui le Statouder donne raison en décimant les mutins, p. 240, doit être un apologue, une transposition du procès que la paroisse de Cillart lui fit auprès de l'Evêque.

Digitized by Google

articles *Patelinage* et *Pateliner* répète des mots de l'article *Patelin*, alors que l'auteur est coutumier des *etc.*, est sans doute le masque d'un remaniement pour cause de suppression.

FF. 277-278 et 283-284. Dans la pliure de la feuille S, ces deux feuillets se tenaient par la marge interne. Il y a eu carton pour 277-278 dès l'éd. B; (ici aussi, dans mon exemplaire B, le carton n'a pas été collé, il l'est dans les ex. C); ce carton est chiffré « Siij » d'un corps plus petit que ne le sont les feuillets voisins; tout est identique chez B et C, sauf qu'au mot *Péril*, l'initiale marque peu chez B, pas du tout chez C. — Il n'est guère douteux que le motif du carton soit un amendement à l'un des trois paragraphes de *Père* (Pape, Religieux et Père de l'Eglise); peut-être, au dernier, lisait-on primitivement deux noms peu aimés des Jésuites, le nom de Pascal, réduit désormais à « *Pasc.* », et le vrai nom de « N.*** », un sceptique, qui citait Pascal, et dont les ironies ressemblent fort à celles de Bayle, « l'infame Bayle » de la p. 97.

Ensuite fut pratiqué, pour C seulement, un carton 283-284 collé sur onglet. On y lit « *Pied-plat.* Troaiet-platt m. » Dans B, après « Troaitt-platt. m. » on avait 13 lignes : « *Il est aussi rare dans les Troupes, qu'il est dangéreux de voir un Pied-plat; c'est-à-dire un homme de la lie du Peuple, élevé : la chose n'est pas rare dans l'Eglise; quoy qu' également à craindre* <...> », thème qui semblait fronder tels évêques. — Compensation, 8 lignes perdues, p. 283, et 5, p. 284.

F. 307-308. Suppression des 17 lignes du thème « *Ganeau dit que les *** ont soutenu que pour rendre une opinion probable, il suffisoit* <...>; — à la sollicitation des RR. PP., que les étoiles ne déguisaient guère, et qui reconnurent là une sorte de *Provinciale* antimoliniste. — Remaniement : 11 lignes perdues p. 307, 6 p. 308.

F. 325-326. Carton commun à B et C, chiffré Xiij en petit corps, typographié comme au carton 271-272, volant chez

Digitized by Google

ment, et consistant à ajouter, aux lignes « *Quoiqu'en* [illegible]*sent* B et C. — Ici on peut supposer addition plus que retranche- *les protestants, le Concile de Trente est reçu en France, quant au Dogme,* <...> *à moins qu'il ne donne atteinte aux libertés de l'Eglise-Gallicane* », les lignes intermédiaires « *De plus, lorsque le Pape consulté a prononcé sur un Cas de Conscience, un Catolique, même Français, ne doit pas le décider autrement* ». Cette addition judicieuse, et dont l'intérêt moral subsiste encore, doit avoir été réclamée par la Compagnie, milice de Rome. Elle nécessitait quelque suppression; le breton en a fait les frais : du breton de ce thème, deux lignes seules demeurent « Deuss d'er-péh a larr enn Huguenaudétt, er Honcile à Drante a zou, *etc.* » *Etc !*, amputation brutale et inepte.

F. 347-348. Ici encore une censure d'Eglise était possible, quoique moins urgente. Au thème de *Santuaire*, Cillart se scandalise des défilés en usage dans les sacristies, et l'éd. B explique « *C'est que les profanes ont la témérité de diriger l'Oeuvre Sainte : ce qui n'appartient qu'à l'Evêque et au Recteur* ». C coupe cette phrase et le breton qui s'y rapporte, sans doute comme entachés d'une excessive sauvagerie. — Remaniements habituels et variantes graphiques.

F. 357-358. Suppression du thème « *Placez son frère, protégez ses enfans, parce qu'il sert votre passion, vous en ferez un signalé fripon* <...> ». Les 7 lignes sont compensées sur la p. 357; la chiffraison « Ziij » manque.

Remarque : pas de carton dans le *Supplément*.

L'Edition D est donnée en 1756 (cette date, tout au bas du titre, est en gros chiffres arabes) « à Paris chez Babuty »; elle se vend aussi à Vannes, chez les frères Galles. Tout le reste de l'ouvrage paraît identique à l'éd. C. — Job Al Lenner, *Buhez Breiz*, avril 1922, signale « Autre édition à La Haye, en 1756 », et la *Taolen Levriou* de Le Dault (1903), p. 10, signale un Cillart de « La Haye 1786, in-8° ». Je pense que 1786 n'est que 1756 et que les éd. La Haye et Babuty ne diffèrent qu'au titre.

Digitized by Google

Si notre analyse souligne l'humeur morale de Cillart, elle conclut, pour le linguiste, à l'absence de toute addition bretonne et substantielle à travers les remaniements qui s'imposèrent; elle révèle donc chez notre lexicographe une grave incapacité à subvenir à des trous imprévus, un bureau sans fonds de tiroirs. En effet, bien plus que de recueillir du breton oral et d'aimer ses ouailles en leur langue, le recteur eut pour idée de suivre pas à pas la lexicographie du *Trévoux* et de s'ingénier au thème par la périphrase. Combien plus vivant Grégoire !

Digitized by Google

JOSEPH CUILLANDRE

LA DROITE ET LA GAUCHE

DANS L'ORIENTATION BRETONNE

J'ai recueilli à Molène, qui est mon île natale, à Sein et à Ouessant, des survivances de la très ancienne orientation celtique. Et j'ai eu la bonne fortune, par l'examen de ces restes vénérables, de pouvoir préciser le principe qui la réglait [1]; de dégager les éléments essentiels qui la constituaient; mieux encore, d'en retrouver la vieille structure à peu près intacte aujourd'hui et à peine atteinte par l'influence

(1) J'ai été amené par mes recherches sur l'*orientation* des Bretons à étudier aussi leur *chronologie* et même à faire une enquête sur les vestiges du *culte du soleil* en Bretagne : les trois questions se trouvent en effet intimement mêlées dans les faits que j'ai recueillis. A l'examen de ces faits, je constate qu'un principe identique, d'un caractère à la fois pratique et religieux, a présidé chez les Celtes à la division du Temps et à celle de l'Espace : le soleil en a été le régulateur par son oscillation entre les deux points extrêmes du solstice d'été et du solstice d'hiver. L'année des Celtes était essentiellement solaire, et aussi leurs cycles de 3, 6 et 30 ans. Seule était lunaire la subdivision en mois, que l'on mettait du reste en concordance avec la norme solaire. J'ai des raisons sérieusement fondées de croire que la Grande Troménie de Locronan (Finistère) consacre par un rite religieux d'origine païenne la mise en accord du cours lunaire avec le cycle solaire de 6 ans, sur adjonction d'un mois intercalaire après le solstice d'été ; de fait, la Grande Troménie se célèbre du 2e au 3e dimanche de juillet (cf. en vannet. le nom donné à juillet : *mehevennic*, petit *meheven*, ou petit mois de juin ; sur l'accouplement des mois, voir J. LOTH, *L'année celtique*, p. 12). — Dans le Calendrier de Coligny, on trouve précisément cette même intercalation d'un mois supplémentaire à *Samon* (Eté), un autre mois se trouvant intercalé à *Giamon* (Hiver). Le petit cycle de 2 ans 1/2 que l'on a cru y voir (cf. *Revue celtique*, XIX, p. 213 ; XXIV, p. 313) n'est, à mon avis, qu'une fausse apparence, sous forme incomplète, du cycle de 3 ans, et rentre en réalité dans le

Digitized by Google

des idées modernes, dans la Boussole actuellement en usage parmi nos marins bretons. Mon étude paraîtra tout prochainement dans les *Annales de Bretagne*. Je me bornerai dans le présent essai, simplement préliminaire, à exposer le fait qui d'abord m'avait frappé et qui fut le point de départ de mes recherches : le rôle de la Droite et de la Gauche dans l'orientation.

***

A Sein, les marins désignent par l'expression *mor deou*, « mer de droite », la mer qui s'étend au sud, et par l'expression *mor klei* (2), « mer de gauche », la mer qui s'étend au nord de l'île; ils appellent *bevenn* (3) *ar mor deou*, le versant de la Chaussée de Sein qui est tourné vers le sud, et *bevenn ar mor klei*, le versant de la même Chaussée qui est tourné vers le nord. — A Molène, *an tu deou*, « le côté droit », c'est la région des pays de Midi (*broiou ar C'hresteiz*); *an tu kleiz*, « le côté gauche », c'est la région des pays de Minuit (*broiou an Hanter-Noz*). A Sein donc et à Molène, le sud est à main droite, et le nord à main gauche. Une telle désignation du sud et du nord suppose des observateurs

cadre du cycle de 6 ans dont je crois voir l'ordonnance dans le Calendrier de Coligny ; ordonnance parfaitement d'accord — je le montrerai — avec la tradition des *Dyddiau Dyddon* gallois, des *Gourdeiziou* bretons et de la *Gouh Suhun* vannetaise, comme elle l'est avec celle de la Troménie ; vieux calendrier celtique, nullement « brouillé, comme on l'a prétendu, avec le cours de la lune », non plus qu'avec celui du soleil, mais qui établissait l'accord entre eux avec une approximation remarquable, l'écart pouvant exactement se corriger dans le cycle de 30 ans, c'est-à-dire à chaque cinquième cycle de 6 ans. La difficulté que l'on a eue pour trouver l'accord des deux cycles solaire et lunaire dans le Calendrier de Coligny vient en partie de ce qu'on omet de faire état, dans les calculs, du fait que les Anciens comptaient à partir de la nuit ; du fait aussi que, dans leurs calculs du Temps, les Anciens faisaient entrer en ligne de compte, pour le total, à la fois le point de départ et celui d'arrivée. Ainsi, expliquant la destination des *gourdeiziou* bretons dont parle Grégoire de Rostrenen, M. Loth (*L'année celt.*, p. 6 et 10) compte 12 jours complémentaires. En réalité, cela ne fait que 11 jours, et c'est bien là, en effet, l'écart entre l'année solaire et l'année lunaire.

(2) *Klei*, forme cornou., trécor. et vannet. ; léon. *kleiz*.

(3) *Bevenn* est encore usité en breton au sens de « lisière (d'une étoffe) · limite, frontière » ; on en a formé le verbe *bevenna* (ou *bevenni*), « limiter, mettre des bornes à ».

Digitized by Google

tournés la face vers le Levant et le dos vers le Couchant [3 bis]. C'est ainsi en effet, nous le savons, que s'orientaient dans les temps anciens les divers peuples de la famille indo-européenne, et parmi eux les Celtes.

Comme leurs frères armoricains, les Bretons du Cornwall en Grande Bretagne avaient conservé jusqu'à une époque assez récente la vieille orientation de leurs ancêtres. Dans un épisode curieux du drame cornique *Beunans Meriasek* « la vie de (Saint) Mériadec » [4], écrit en 1504, le démon, en donnant sa bénédiction aux *tortores* d'un « tyran » païen, s'exprime ainsi :

Me agis son an barth cleth,

« je vous bénis du côté gauche », et ils s'en vont satisfaits et prêts à tout, car, dit l'un d'eux :

Agen tassens an barth north
re roys thynny
purguir y venediconn [5],

« notre Père-Saint du côté nord nous a donné bien véritablement sa bénédiction ». Comme on le voit, *an barth cleth*, *an barth north*, la gauche et le nord, c'est tout un [6]. —

(3 bis) C'est ce qui est formellement indiqué par les expressions irlandaises *dir*, *andir*, *airther* d'une part, qui signifient « (qui est) devant » et désignent l'Orient ; *iar*, *aniar* d'autre part, signifiant « (qui est) derrière » et désignant l'Occident.

(4) *Beunans Meriasek*, edited with a translation and notes, by Whitley STOKES, London, Trübner, 1872.

(5) *Beun. Mer.*, v. 3420 et v. 3427-3429.

(6) Dans la vie latine de saint Samson, on lit que le saint voyageant dans le Cornwall, à travers le *Pagus Tricurius* (au Moyen Age *Trigger*, auj. *Trigg*), entendit des clameurs provenant d'un groupe d'hommes qui adoraient un *fanum* païen : « audivit... *in sinistra parte* de eo homines... phanum adorantes ». *In sinistra parte*, « à gauche », est traduit par M. Loth : « au nord (J. LOTH, *Fanum et simulacrum dans la vie la plus ancienne de St Samson*, dans *Revue archéologique*, 1924). — En ce qui concerne le pays de Galles, la même habitude de désigner le nord par la gauche se retrouve dans Nennius, qui dit que Cunedag « venerat *de parte sinistrali*, id est de regione quae vocatur *Manau Gotodin* », c'est-à-dire du nord du pays de Galles. — Sur les Votadini (Northumbrie) dont le nom est resté dans *Gododin*, poème gallois lyrico-épique, voir *Rev. Celt.*, XXXIX, 78, 239 ; et J. LOTH, *L'expédition de Niall... et le trésor de Traprainlaw*, dans les *Comptes rendus* de l'Acad. des

Digitized by Google

Dans le *Vocabulaire cornique* (7), qui est probablement du XII[e] siècle, un nom de plante *dehoules*, glosant « aprotanum », signifie « l'herbe de droite » (cf. gall. *deheulys*) et a été rapproché, pour le sens, de l'angl. *southern-wood*, « l'herbe du sud », sorte de plante de la famille des composées et d'une espèce proche voisine de l'absinthe.

En gallois, le mot *gogledd* (composé du préfixe *go* = *guo* et de l'adj. *cledd* « gauche » = corn. *cleth*, bret. *kleiz*, irl. *clé*) désigne le nord (8); l'équivalent du gall. *gogledd* se trouve en breton sous la forme *gwalez*, donnée par D. Le Pelletier pour signifier le vent du nord. Dans les romans gallois connus sous le nom de *Mabinogion*, *an parth dehou*, « la droite » indique le sud, et, dans Giraldus Cambrensis, *deheubarth*, c'est l' « Australis Wallia » (9).

En irlandais, *dess* signifie également « à droite » et « méridional » (9 bis); avec préfixe *fa* (= fo, britton. *guo* « sous »), *fadess* est employé au sens de « tourné au midi »; *andess*, c'est « la droite » ou « le sud »; *dessel*, *deisel*, « tour à droite » désigne le tour rituel symbolique du mouvement solaire par le sud (10). *Tuath*, au contraire, signifie « à gauche » et « au

Inscr. et Belles-Lettres, 1926. — Nennius dit encore que : « Ida, filius Eobba, tenuit regiones *in sinistrali parte* Britanniae, id est Umbri maris. » (Voir *Gramm. Celt.*[2], p. 965.)

(7) Le *Vocabulaire cornique* (Ms. conservé au British Museum) a été publié par LHUYD dans son *Archaeologia Britannica* (1707), par NORRIS dans le 2[e] vol. de son édition des *Ordinalia*; la *Gramm. Celt.*[2] le donne p. 1065-1081.

(8) Dans les *Mabinogion* gallois, on trouve indiquant le nord les expressions : *i parth guocled, yr gogled, hyt y goglet*. On y trouve aussi, employé avec le même sens, l'adj. sous sa forme simple et sans préf. *guo-*, par exemple dans : *i parth cled dir cruc*, « à gauche (= au nord) de la colline » (*Gramm. Celt.*[2], p. 617.

(9) *Gramm. Celt.*[2], p. 617.

(9 bis) Cf. le nom des *Desi* (irl. *dési*) « ceux qui habitent à droite » la région méridionale de *Deasmúmha*, opposée à la région de gauche ou septentrionale, la *Tuathmúmha* (d'où l'angl. *Thomond*).

(10) Le *dessel* ou *deisel* irlandais est connu en Bretagne. Voir plus loin ce que j'en dis à propos de la Grande Troménie et de la « Jument Blanche » de Locronan.

Digitized by Google

nord »; *antúaid*, c'est à la fois « la gauche » et « le nord » [11]. L'irl. emploie aussi l'adj. *clé* au même sens que le breton, le cornique et le gallois : « gauche » et « nord ».

⁂

A l'idée de droite ou de sud, à celle de gauche ou de nord, se mêlent, dans les îles de Molène, de Sein et d'Ouessant, des croyances curieuses et d'étranges pratiques. J'en citerai quelques exemples. Ce que nous appelons « étoiles filantes » sont, aux yeux des îliens, des âmes qui viennent de subir leur jugement et qui s'en vont au lieu que la sentence divine leur a fixé pour toujours; si elles tombent à droite, du côté de la région de Midi, ce sont des âmes sauvées et leur vue porte bonheur; mais si elles tombent à gauche, du côté de la région de Minuit, ce sont des âmes damnées, et qui les voit se signe aussitôt, car leur vue constitue un mauvais présage [11 bis]. — Les marins de Molène savent que pour arriver à bon port dans la Grande Navigation vers l'autre monde [12], il importe de « tenir à droite » (*derc'hel da zeou*) sous peine de n'atteindre jamais le « Pays des Jeunes » (*Bro ar Re-Yaouank*). — Quand on va pour la dernière fois saluer un mort étendu dans sa « chapelle blanche », il faut avoir soin de faire sur lui, avec le rameau béni, l'aspersion rituelle d'un geste de gauche à droite; procéder en sens inverse, ce serait manquer à la tradition des Anciens (*ar Re-Goz*) et risquer d'attirer autour du mort les Esprits du Mal. — Si

(11) Pour des exemples significatifs de ces expressions en irl., je renvoie à la *Gramm. Celt.*[2], page 612, en signalant particulièrement l'exemple Bède, *De natura rerum*, c. 27. — Par opposition à *fadess* « du côté droit » ou « du sud », l'irl. emploie aussi *fathuaith*, « du côté gauche » ou « du nord »; cf. *fa dess no fa thuaith*, « à droite ou à gauche ». *Descart* désigne de même la région méridionale, et *tuaiscert*, la région septentrionale; d'où avec préfixes *ar-* (*er-*) « devant », et *iar-* « derrière, et avec suffixe *-ach* (= ± ăco) les expressions composées *erthuaiscertach*, gl. euroaquilo, *iarthuascerddach*, gl. etesiarum, flatu, dont j'aurai à parler dans mon étude de la Boussole bretonne.

(11 bis) Les Latins tiraient de même des pronostics des « étoiles filantes ». Cf. Virgile, *En.* II, 693-694, et Pline, *Hist. Nat.* II, 22, 89 à 37, 101 *passim*.

(12) Voir mon étude : *Le « broella » d'Ouessant et la Navigation des Molénais dans l'Autre-Monde* (*Annales de Bretagne*, 1924).

Digitized by Google

vous voyagez la nuit des Morts, ayez soin de marcher au milieu de la route et laissez les deux côtés aux *Anaon* invisibles qui cheminent près de vous : les âmes bonnes à droite — c'est leur côté —, les âmes mauvaises à gauche; en les dérangeant, vous contristeriez les premières, mais de déranger les autres, il vous en cuirait. — Si vous êtes peureux, gardez-vous la nuit de tourner la tête à gauche, sous peine de voir surgir près de vous d'horribles apparitions. Car le côté gauche est le côté maudit (*an tu milliget*). La gauche est le côté du démon :

Ema tostik er c'hostez kleiz;
Diouallit! braz eo e valiz,

« il est tout près, au côté gauche; prenez garde, grande est sa malice », dit un cantique breton. La gauche, région de Minuit et des ténèbres, est la région de la magie et des ensorcellements [13]. C'est de la région de Minuit que viennent *an Traou-Fall* [14], sortes de génies sournois, extrêmement dangereux, qui la nuit assaillent le voyageur attardé, le font tournoyer vertigineusement, le roulent, le piétinent dans la fange, où le lendemain on le trouve inanimé : la victime en perd la raison ou contracte une mystérieuse maladie de langueur, toujours fatale; il n'est aucune guérison pour qui a été, comme on dit, *strobet gant an Traou-Fall* [15].

(13) Les ensorcellements ne se produisent jamais que la nuit. Minuit est l'heure particulièrement redoutable, l'heure mauvaise entre toutes; elle appartient sans réserve aux Esprits du Mal. Mais les Esprits du Mal perdent leur pouvoir dès le chant du coq qui annonce le jour, et l'apparition du soleil les met en fuite.

(14) La présence des *Traou Fall* se révèle par des souffles fétides qui tourbillonnent sur le bord des routes, aux carrefours, au pignon des maisons et dans les aires à battre. *An Traou Fall* peuvent, toutes portes closes, pénétrer dans les maisons endormies; ils ne font généralement aucun mal aux personnes couchées dans leurs lits; mais les personnes qui, à une heure tardive, sont surprises debout risquent d'être terrassées par eux sur l'aire même de la maison.

(15) Cf. ERNAULT, *Glossaire moyen-breton : strobet*, jeté, renversé (par un sort) ; *strobet gant ar vilianç*, rendu infirme par les sorciers ou les démons ; *stropa, strobella*, rendre malade, par mauvais vent ; *strobinell*, sortilège ; *strobinella*, jeter un sort sur (Grég.) ; *strôbinel*, tourbillon, magie: — *ella*, former des tourbillons ; ensorceler, rendre malade par maléfice ; — *elluz*, magique (Gon.) ; *strobineller*, sorcier, etc.

Digitized by Google

Cette « sinistre » conception de la gauche ou du nord se retrouve ailleurs. D. Le Pelletier, le lexicographe breton, définit *gwalez*, que je cite plus haut « le vent du nord ou en général *tout mauvais vent* ». J'ai découvert il y a quatre ans dans les Archives départementales du Finistère, à Quimper, un manuscrit de sorcellerie (16) en assez mauvais français, avec quelques expressions, quelques formules en breton, écrit par un nommé François Merrer, et qui contient d'étranges, parfois d'innommables pratiques dans lesquelles la gauche joue le rôle de côté magique. La conjuration de la verveine (17) y est indiquée pour se faire aimer irrésistiblement d'une fille » : « il faut par 3 vendredy ... faire

(16) Les sorciers étaient fort redoutés dans les îles comme dans le reste de la Bretagne, et je crois qu'ils le sont encore quelque peu, bien qu'on n'ose l'avouer. Ils deviennent d'ailleurs de plus en plus rares. On les abhorre, mais on n'ose pas les nommer et on se garde de leur déplaire. Ils passent pour avoir fait pacte avec le démon sur un parchemin, fabriqué avec de la peau de bouc et signé de leur propre sang. Leurs incantations se font après le soleil couché : à leur appel le démon accourt, et les « Influences Mauvaises » se mettent à leur disposition. Ils ne font usage de leur puissance que pour nuire, par vengeance, ou pour leur profit personnel et le profit de leurs adeptes. A des époques déterminées, ils se transportent, dit-on, par la voie des airs pour prendre part aux assemblées nocturnes de la Montagne et y célébrer de mystérieux sabbats, présidés par le démon en personne qui se reconnaît à ses pieds de bouc. Le culte païen de la Montagne, réserve faite des extravagances dont l'imagination populaire l'entoure, n'est pas un mythe et il a dû effectivement se pratiquer ; des vestiges en subsistent encore. — En plein XVII^e siècle, le P. Maunoir a énergiquement lutté contre les pratiques qui en étaient la manifestation. Grâce à l'obligeante entremise de M. Waquet, archiviste du Finistère, j'ai pu avoir communication d'un manuscrit conservé aux archives d'Ille-et-Vilaine et qui est une copie des Instructions rédigées par le P. Maunoir à l'usage des confesseurs sur la méthode à employer pour extirper ce culte de la Montagne : j'y ai relevé des choses étranges, mais fort curieuses, que je publierai peut-être un jour. On m'a même assuré que la cause de béatification du P. Maunoir subissait un arrêt en cour de Rome, parce qu'il donnait trop d'importance aux pratiques de la Montagne et qu'il paraissait les prendre trop au sérieux. Son attitude prouve seulement à quel point ces pratiques païennes étaient répandues et profondément enracinées.

(17) Pline (*Hist. nat.*, XXV, 59, 106) dit que la verveine servait aux Gaulois pour tirer les sorts et prédire l'avenir. Chez les Latins, on faisait brûler la verveine pour égarer la raison, en inspirant un amour passionné (cf. Virgile, *Bucol.*, VIII, 66-68). — Au témoignage encore de Pline (XXIV, 63, 104), le *Samolus Valerandi*, plante qui avait une merveilleuse vertu curative, devait être cueillie à jeun, arrachée de la main gauche et en détournant la tête. (Voir G. DOTTIN, *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité Celtique*, p. 250.)

Digitized by Google

3 tours [18] à rebours, et bénédiction de la main gauche, et le dernier vendredy l'arracher de la main gauche, et en la cueillant il faut dire ces mots : O pega, vervena, o pega, o pega, Lucia vervena, o Luna, Luna [19] » (f. 1). — « Pour se battre avec 60 personnes et vaincre », une condition essentielle est d'abord de se faire une saignée à la main gauche (f. 18). — « Pour gaigner au jeu, ayez du parchemin vierge d'une brebis ou d'une fille, et le jour de Jupiter [20], la lune croissante... écriuez sur ledit parchemin avec du sang... du petit doigt de la main gauche... avec autant de sang d'un chat noir mâle [21], mêlé ensemble »; il est bien spécifié que le sang à mêler doit être tiré de « l'oreille gauche du chat » (f. 9 et 10). — Mise dans l'oreille gauche d'un chat noir, avec incantation à Satan, la fève est dite avoir une vertu extraordinaire (f. 7). — « Pour se seruir du cheveu d'amour [22] », il convient de sortir du lit le pied gauche le

(18) L'emploi du nombre 3 est à remarquer. J'aurai à en montrer l'emploi aussi dans les divisions et les subdivisions de la Boussole bretonne. On sait quel rôle a joué la triade chez les Irlandais et les Gallois dans toutes les branches de leurs connaissances. (Sur la numération et les nombres chez les Celtes, voir J. LOTH, *L'année celtique*, 2e partie, p. 31 et suiv.) — *Le tour à rebours* est à noter aussi et à opposer au tour à droite dont je parle plus loin.

(19) La lune paraît avoir joué un rôle important dans les pratiques de sorcellerie et les incantations magiques. Dans le ms. dont je cite des extraits, il en est souvent question. L'époque de la « lune croissante » (voir plus loin), était regardée comme particulièrement favorable pour l'observance magique. Chez les Gaulois, nous dit Pline (*Hist. nat.*, XVI, 95, 249), la cueillette du gui se faisait le 6e jour de la lune. Virgile (*Géorg.*, I, 277 sqq.) recommandait de se mettre en garde contre le 5e jour de la lune : *quintam fuge*; c'est un jour funeste ; le 17e est favorable : *septima post decimam felix*; le 9e, aussi : *nona fugae melior*. — Pour la lune et les astres attirés du ciel sur la terre par des incantations, cf. Virgile, *Bucol.*, VIII, 70; *En.*, IV, 489 sqq. ; Horace, *Epod.*, 5, 45 sqq. ; 17, 4 sqq. ; 77 sqq. Il en est question aussi chez les Élégiaques et chez Lucain, VI, 413 sqq.

(20) En breton *dizlaou, dizlou* (à Molène : *dirlou*), ou simplement *laou* (*ar*), est le jour de Jupiter (*Jovis dies*).

(21) Le chat noir mâle passe, aujourd'hui encore, pour être animé par l'Esprit du Mal ; c'est mauvais signe de le rencontrer la nuit. — Les âmes damnées s'incarnent, dit-on, dans le corps d'un chien noir que l'on voit parfois à minuit rôder autour des maisons, avec une lourde chaîne au cou et les yeux flamboyants. — On sait que, chez les Anciens, les victimes vouées aux divinités infernales devaient être de robe sombre. Cf. Virg., *En.*, VI, 153 : *duc nigras pecudes*.

(22) La tradition du « cheveu d'amour » n'est pas inconnue des jeunes Molénais non plus surtout que des jeunes Molénaises. — Un autre cheveu dont

Digitized by Google

premier, de quitter la maison, d'entrer à l'église, d'en sortir, de rentrer chez soi, toujours le pied gauche le premier (f. 7 et 8), etc. — L'Orient est quelquefois, avec la gauche, le côté aux vertus magiques. Voulez-vous un « secret pour auoir à boire » ? « Ditte cette conjuration : Prince d'Oriant, je te conjure par Lucyfer... que tu aye de me donner du vin... sans que je perde un (*sic*) seule goutte... » (f. 5). — « Aux Désireux : qui veut deuiner... : il faut qu'il prene un enfant. fil (*sic*) ou fille vierge... et si c'est pour des Thrésors, *qu'il tourne le visage ver* (sic) *l'Oriant*... etc. ». A noter aussi que certaines incantations ne doivent se faire qu'avant le soleil levé ou après le soleil couché [23].

Dans le passage du drame cornique que j'ai cité plus haut, les *tortores* païens reçoivent de leur « Père-Saint du nord » ou « de la gauche », avec sa bénédiction, l'ordre formel « de faire œuvre de mal et d'infortune et d'opprimer les pauvres gens; les malédictions qu'ils soulèveront autour d'eux les fera prospérer » :

drok hag anfusy inweth
guetyogh vsia
ha pyle bohosogyan,
molothov kentrevogyan
thywhy sowyny a ra [24].

Pascon agan Arluth, poème cornique de la Passion, admirable par la profondeur et la délicatesse du sentiment, par l'aisance du style et par la pureté de la langue, évoque en sa dernière strophe le grand jour du Jugement : « Le méchant

la vertu est plus remarquable encore est le « cheveu de la vie » : son ablation abrège les trop longues agonies. Il n'est connu que de très rares personnes — une ou deux seulement, m'a-t-on dit, à Molène — ; elles en gardent religieusement le secret, reçu des Anciens, et ne le livrent qu'à un confident sûr, au moment de mourir. Je publierai un jour ce que j'ai recueilli à ce sujet, et qui est fort intéressant. — La même tradition du cheveu fatal se trouve dans Virgile (*Enéide*, IV, 696-704) et semble être un souvenir lointain du rite par lequel on vouait une victime aux divinités infernales (cf Euripide, *Alceste*, 75-76).

(23) Voir plus haut, note 13.

(24) *Beun. Mer.*, 3421-3425.

Digitized by Google

homme, y est-il dit, ce jour-là malheur à lui ! Au Christ, il sera du côté gauche ».

drok then yn gythna goef · the Gryst y fyth anbarth cleth (25).

En irlandais, *túath*, outre le sens de « à gauche » ou « au nord » que j'ai dit plus haut, a dans les composés le sens de « sinistre, fâcheux, méchant », par exemple dans *tuaith-chleas*, traduit par Wh. Stokes : « awkward prank or trick ». Le mot a aussi le sens de « magique, magicien », comme dans l'expression *tuaith-cherd*, « l'art magique » (26). Dans ses *Contributions à l'étude des romans de la Table-Ronde* (27) M. Loth identifiant *tut* avec *túath*, donne au nom de *Morgan Tut* le sens de Morgan « le Magicien », et même le sens de « bon Magicien ». M. Vendryès (cité par M. Loth, *ibid.*) a établi en effet que le premier sens de *túath* est « bon, favorable ». La contradiction n'est qu'apparente, suivant la juste remarque de M. Loth : la gauche est bien le côté sinistre, défavorable; mais, par crainte de mauvais présages, c'est le côté qu'il ne fallait pas nommer ou que l'on nommait par antiphrase; semblablement, les Grecs donnaient aux Furies le nom d'Euménides, « les Bienveillantes ». Et de même, pour désigner la gauche, à côté des anciens termes σκαιός et λαιός conservés en poésie avec un sens défavorable, les écrivains grecs employaient couramment les expressions ἀριστερός, εὐώνυμος « le meilleur (côté) », « le bien nommé » (28) dont la valeur antiphrastique est évidente.

(25) *Pasc. agan Arl.*, 259-4. Il est possible, et même probable, que, dans ce passage, l'auteur de *Pascon agan Arluth* se soit inspiré directement de la tradition chrétienne qui affirme qu'au jour du Jugement les élus seront rangés à la droite du Christ et les réprouvés à sa gauche. Mais, comme je le fais remarquer plus loin, l'idée religieuse qui s'attache aux expressions de droite et de gauche n'est pas d'origine chrétienne ; elle est bien antérieure au christianisme et remonte au vieux culte du soleil, qui comportait l'orientation face au Levant.

(26) Wh. STOKES, *The lives of the Saints...* (« Les vies des saints du Livre de Lismore »), p. 402. — Cf. encore l'expr. *ban-túath*, « sorcière, magicienne » (Voir *Rev. Celt.*, XII, p. 113 ; XV, p. 310, 402).

(27) *Revue Celt.*, XXV, p. 249 et suiv., surtout p. 254-255.

(28) Pour l'emploi de εὐώνυμος avec ce sens antiphrastique pour la gauche, cf. Esch., *Prom.*, 490 ; Soph., *Trach.*, 926 ; Platon, *Leg.*, 754 *e*, 760 *d* ; Xénoph., *Cyrop.*, 10, 12, etc. ; — ἐξ εὐωνύμου χειρός, « à main gauche », Hérod. 7, 109 ; τὸ εὐώνυμον, « le côté gauche », Thucyd. 3, 107 ; 4, 43, 96.

Digitized by Google

De même aussi, correspondant au grec σκαιός (pour * σκαιFός) et λαιός (pour * λαιFός), les Latins avaient *scaevus* et *laevus* qui signifiaient également « à gauche » et « funeste » (29); *laevi dii*, « les dieux malins, infernaux » (Arnobe, *Disput. adv. nationes*); *laevus ignis*, « le feu dévastateur, la peste » (Sénèque le Trag.); d'un radical identique à l'irl. *clé*, gall.-*cledd*, corn. *cleth*, bret. *kleiz*, le latin employait *clirius*, par ex. *cliuium* [auspicium], « auspices annonçant des malheurs ». Quant à l'adjectif *sinister*, on le trouve employé avec son sens originel « à gauche » d'où « exposé au nord » dans l'expression de Columelle : *sinistrum soli*, « qui a le soleil à gauche »; puis avec le sens de « funeste » comme dans *sinister pecori*, « funeste aux troupeaux » (Virgile), *studiosa sinistri*, « portée au mal » (Ovide). Cependant, sous l'influence de la science augurale étrusque, *laevus* et *sinister* prenaient quelquefois, par antiphrase, la signification de « favorable », et *fulmen sinistrum* était un coup de foudre de bon présage.

Au contraire de la gauche, qui est le côté « maudit », à Molène, la droite est le côté « béni » : *an tu benniget*. J'ai voulu savoir si l'on se rendait compte aujourd'hui encore, confusément du moins, pensais-je, de la raison qui avait valu à la droite l'honneur d'être le côté « *béni* ». Ayant questionné à ce sujet un octogénaire, Clet Cariou, un de ces « loups-de-mer » en qui j'avais précisément trouvé toujours vivant le souvenir des traditions celtiques de la Grande Navigation et du Pays des Jeunes, le vieillard m'a répondu assez vivement : « Mab, te hag e peuz studiet en Douar-Braz gant mistri hag a oar kement tra, ne ouzot-te ket ar pez a lavare ar Re-Goz : Unan hepken a zo benniget, Doue; eun dra hepken a zo evel Doue, an Heol Benniget ». — « Fils, toi qui as étudié dans la Grande-Terre (au Continent), près de

(29) Cf. Virg., *Bucol.*, I, 17-18 :

> Saepe malum hoc nobis, si mens non *laeva* fuisset
> De caelo tactas memini praedicere quercus.

« Le divin Auguste nous a appris, dit Pline plaisamment (*Hist. Nat.*, 5. 24), qu'il avait chaussé son pied gauche, *laevum calcem*, avant le droit, le jour où il manqua d'être victime d'une sédition militaire. »

Digitized by Google

maîtres qui savent toutes choses, ne sais-tu pas ce que disaient les Anciens : Un être seulement est béni, Dieu; une chose seulement est comme Dieu, le Soleil Béni ». Réponse qui témoigne comme s'est maintenue chez nos Bretons la tradition ancestrale. Le soleil, nous le savons, fut dieu dans les temps très anciens; il est encore divin et béni comme Dieu. Et la droite est bénie, parce que c'est le côté du Soleil-Dieu, de la lumière et du jour.

La droite a toujours été, dans la famille indo-européenne, le côté de bon augure, favorable, heureux. En sanscrit, *dáksinah* signifie « qui est à droite, méridional, habile »; en grec, δεξιός veut dire « de bon augure, favorable »; de même, en latin, *dexter*. Cf. Stace : *sidere dextro ortus*, « né sous une bonne étoile »; cf. Virgile :

Et nos, et tua dexter adi pede sacra secundo.

« Viens par la droite, d'un pied favorable, vers nous et vers tes offrandes sacrées [30]. Chez les Latins, dans le mariage religieux par confarréation, pour obtenir une heureuse union, les époux faisaient le tour de l'autel de gauche à droite, c'est-à-dire en présentant le côté droit à l'autel. Chez les Irlandais du moyen-âge, le tour à droite ou *dessel* assurait une heureuse chance [31]. Pour adorer leurs dieux, les Gaulois se tournaient à droite [32].

En Bretagne, aujourd'hui encore, le tour des chapelles, des fontaines, des endroits vénérés, se fait toujours à droite. La plus intéressante et la plus importante survivance de cette vieille tradition est la procession de la Grande-Troménie qui a lieu chaque septième année (après six ans révolus), à Locronan (Finistère), et qui se fait de gauche à droite sur la colline

(30) Cf. Ovide, *Fast.*, I, 69 :

Dexter ades patribusque tuis populoque Quirini.

(31) H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique*, p. 143, 255.

(32) Poseidonios, chez Athénée, IV, 36. — Pline (XXVIII, 5, 25) prétend le contraire (voir G. DOTTIN, *La religion des Celtes*, p. 34). — Parmi les divinités gauloises, il y en avait une *Dexsiva* ou *Dexsivia* dea (Orelli, 1988), déesse protectrice dans le sens du latin *dexter*; *dexsiva*, mot à mot : « à droite » (J LOTH, *Chrestom.*, p. 24).

Digitized by Google

sacrée dans le sens du mouvement solaire (33). A droite aussi se fait, le tour de la « Jument-Blanche », *Ar Gazek-Wenn* (34), énorme bloc de pierre qui symbolise la Lune, comme en Irlande, et qui se trouve au bas de la colline, vers le sud-ouest, à l'orée du bois de Névet (35).

***

Le caractère religieux de l'orientation face au Levant s'est nettement conservé à Molène, à Sein et à Ouessant. Dans ces îles, les morts sont inhumés encore aujourd'hui les pieds à l'Orient, la tête à l'Occident, c'est-à-dire la face tournée au Levant. Les églises aussi et les chapelles y sont orientées, le sanctuaire vers le Levant. Survivances évidentes d'une ancienne tradition.

La liturgie chrétienne fait allusion à l'habitude d'orienter les morts : « Ponantur mortui capite versus occidentem, pedibus versus orientem ». Le P. Grégoire fait remarquer que l'orientation des temples était également une habitude partout observée avec soin : « En pep lesenn, dit-il, peurvuyã o deus bet soucy an dud da dreï ar penn uhelã eus o zemplou d'ar Sevel-Heaul ». De fait l'orientation des églises a été la règle dans tous les pays chrétiens au moyen-âge. On a dit que c'était une pratique fondée sur la croyance traditionnelle que le Christ en mourant avait la face tournée vers l'Occident; les chrétiens depuis lors se tourneraient vers l'Orient pour se trouver face à face avec leur Dieu crucifié. En réalité, la pratique qui consiste à se tourner vers l'Orient

(33) J'ai signalé à M. Loth diverses particularités intéressantes de la Troménie de Locronan ; M. Loth en a fait état dans son travail : *Fanum et simulacrum dans la vie la plus ancienne de saint Samson*, paru dans la *Revue archéologique*, 1924.

(34) M. Loth identifie *Ar Gazek-Wenn*, de Locronan, avec *an Ldir Bhan* d'Irlande (J. Loth, *loc. cit.*, p. 7). Dans la *Revue Celt.*, XXXVI, p. 101-104, il a montré que l'expression irlandaise désignait incontestablement *la lune*. Une photographie que m'a communiquée M. Paul Gruyer représente ce tour rituel à droite et une carte postale (cliché Hamonic) représente la pierre elle-même.

(35) *Névet* est la forme bretonne évoluée du celtique *nemeto-n*. Sur le *nemeto-n*, sanctuaire païen qui consistait en un lieu sacré dans une forêt, peut-être une clairière de forme circulaire ayant pour voûte le ciel, voir J. Loth, *Fanum et simulacrum...*, p. 4, 5 et 6.

Digitized by Google

est un rite d'origine et d'essence païenne, et l'orientation des églises même est un legs du paganisme, toléré plutôt qu'agréé par le christianisme; en ceci, comme à l'égard de beaucoup de vieilles traditions (36), le christianisme n'a fait qu'adopter, en la marquant de son signe, une coutume qui n'était pas selon son esprit, mais qu'il trouvait trop profondément enracinée pour pouvoir songer à l'extirper. Un fait significatif qui témoigne que d'elle-même la religion chrétienne avait fort peu — et pour cause — le souci de l'orientation, c'est que les principales églises de Rome ne sont pas orientées. On lit dans les écrits d'un certain Wolafride Strabon, bénédictin allemand qui vivait au IX^e^ siècle : « Nunc oremus *ad omnem partem*, quia Deus ubique est », « maintenant prions dans toute direction, puisque Dieu est partout ». Significatif aussi, et plus intéressant encore pour nous parce qu'il prouve la survivance jusqu'à une époque assez récente du culte du soleil chez les Celtes de Grande-Bretagne, le passage suivant de l'épître à Coroticus (37) montre quels furent les sentiments de l'Eglise à l'égard d'une pratique entachée de paganisme comme l'est celle de se tourner vers l'Orient : « Nam sol iste quem videmus, illo jubente, propter nos quotidie oritur, sed nunquam regnabit neque permanebit splendor ejus; sed et omnes qui adorant eum in poenam miseri male devenient ».

Pour être fixé sur l'origine et sur le caractère de l'orientation, il suffirait de rappeler que les Pyramides d'Egypte, ces monumentales tombes de rois, sont orientées; que le

(36) Il est pour moi hors de doute que la Grande Troménie de Locronan est une vieille fête païenne christianisée. On sait que nombre de menhirs portent maintenant la croix, que des chapelles et des églises ont été élevées sur l'emplacement même de monuments païens, que des saints dans les niches des fontaines ont remplacé les anciennes divinités protectrices des eaux. Il est même arrivé qu'on a fait un saint du Soleil lui-même : *St Sul* (voir *Revue Celt.*, XXX, 296, 319) ; et un saint armoricain qui a donné son nom a *Ploe-Sulien*, *Plusulien*, tire son nom de *Sol : Sul-jen* = **Sul-gen* = **Sŏl-genos*, « le fils du Soleil » ! (Voir J. LOTH, *Les mots latins dans les langues brittoniques*, p. 45.)

(37) HADDAN et STUBBS, *Councils and Eccles. documents relat. to Great-Britain and Ireland*, II, part II, p. 313.

Digitized by Google

Sphinx a les yeux fixés sur l'Orient, et qu'entre ses pattes de devant s'ouvre un temple consacré au Soleil Levant. Dans la Basse-Chaldée, la porte principale des temples et des palais est aussi tournée vers le Levant [38], mais avec une particularité d'orientation dont j'aurai à reparler dans mon étude de la Boussole bretonne.

Pour ce qui est des temps préhistoriques, Déchelette constate que l'inhumation pieds au Levant de l'âge du bronze et du premier âge du fer est observée dans les sépultures celtiques de Courtavant, de Vieuxhaulles, du Jura, de Souabe, etc., et qu'à l'époque de la Tène I l'ancien rite funéraire s'est encore bien conservé [39]. Déchelette fait remarquer que l'orientation des squelettes est d'autant plus constante que la nécropole est plus ancienne [40].

Quant à l'orientation des dolmens et des allées couvertes on ne peut pas affirmer qu'elle soit soumise à une règle absolue; toutefois Déchelette reconnaît, d'accord en cela avec Cartailhac, que « l'entrée est en majorité dirigée vers l'Est » [41]. En ce qui concerne la péninsule armoricaine, il est de fait que les importants alignements de Carnac s'étendent de l'ouest à l'est sur une longueur de 3 kilomètres environ [42]; que les alignements de Lestridiou, en Plomeur et en Penmarc'h, ceux dits *Ty ar C'huré*, en Crozon, sont orientés de même. Le tumulus de *Mané-Lud*, en Locmariaquer, avait un dolmen à galerie à son extrémité occidentale et un cercle de petits menhirs à son extrémité orientale [43].

Brest, le 31 mars 1927.

(38) DE SARZEC, *Découvertes en Chaldée*, p. 62. — E. BABELON, *Manuel d'Archéologie orientale*, p. 17-21

(39) DÉCHELETTE, *Manuel d'Archéologie*, II, 3e partie, p. 1032.

(40) DÉCHELETTE, *Manuel d'Archéologie*, I, p. 389.

(41) CARTAILHAC, *France préhistorique*, p. 219 ; DÉCHELETTE, *loc. cit.*.

(42) DÉCHELETTE, *Manuel d'Archéologie*, I, p. 442. — ROUZIC, *Les monuments mégalithiques de Carnac et de Locmariaquer*, p. 16.

(43) DÉCHELETTE, *ibid.*, p. 392, 443 et 444.

Digitized by Google

A. RÉBILLON

AUX ÉTATS DE 1730 ET DE 1732

LES ORIGINES DE LA COMMISSION INTERMÉDIAIRE

Dans son intéressante étude, *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées* (1), M. de Calan a très heureusement mis en lumière les efforts des Etats de Bretagne, de 1715 à 1734, pour s'emparer des plus importantes parties de l'administration de la province et déposséder ainsi l'intendant de ses principaux pouvoirs. La « lutte pour les commissions » fut bien la grande affaire dans toutes les tenues de cette époque et l'institution définitive, en 1734, de la commission intermédiaire, à peu près dans les formes et avec les attributions qu'elle conserva jusqu'en 1789, paraît, à première vue, l'aboutissement des revendications soutenues avec ténacité par l'assemblée.

Mais c'est se représenter les choses trop simplement que d'attribuer ce résultat à l'action d'un parti « patriote » imposant de haute lutte au pouvoir royal des concessions de plus en plus graves. A bien regarder on s'aperçoit que les Etats ont dû, pour une bonne part, leurs plus profitables avantages à des circonstances fortuites ou à la politique de personnages étrangers à leur assemblée ou, tout au moins, à l'opposition et aux sentiments de ses chefs. Et l'on voit aussi qu'au sein même de cette opposition, les intransigeants avaient à

(1) Extrait de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, 1898*.

Digitized by Google

compter avec la modération ou l'opportunisme d'hommes qu'ils ont violemment combattus, traités en suspects, mais qui paraissent n'avoir pas moins utilement ni moins sincèrement servi la cause de l'autonomie provinciale.

Nous ne connaissons guère, à la vérité, l'opposition bretonne que par les témoignages des agents ou des hommes de confiance du pouvoir royal. Ni les chefs de la noblesse, ni les opposants marquants du tiers et du clergé ne nous ont laissé de correspondance ou de mémoires. Des documents comme le Journal de Jacquelot de Boisrouvray ou celui du président de Robien n'ajoutent quelque lumière que pour de bien courtes périodes à la correspondance des commissaires du roi, des présidents des ordres et du trésorier des Etats avec les ministres, et celle-ci demeure ordinairement notre principale source d'information sur la préparation et la marche des tenues. M. de Calan s'en est à peu près exclusivement contenté; la disparition à peu près complète de la correspondance relative à la session de 1730 a donc été particulièrement déplorable pour lui.

Or, sur les débats et les travaux des Etats et de leur commission des étapes et grands chemins, de 1730 à 1732, sur les querelles de personnes et de partis au sein de l'assemblée, les papiers de l'abbé de Pontbriand (2), qui joua à cette époque un rôle de premier plan aux Etats et à la Commission, et le fameux registre qui fit l'objet de si vifs incidents aux Etats de 1732 (3), deux documents qu'il a malheureusement négligé de voir aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, nous apportent des éclaircissements de grand intérêt qui permettent de compléter fort utilement son récit, au moment critique justement, à la veille des conquêtes administratives capitales des Etats.

(2) Il s'agit du manuscrit inachevé d'un grand ouvrage sur l'histoire et l'organisation des Etats de Bretagne. Une importante partie en a été imprimée pour être présentée aux Etats comme spécimen ; c'est l'*Histoire des Procureurs Syndics*, où nous avons justement relevé la trace de l'incident dont nous parlons, aux Etats de 1730. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., série C.)

(3) Dans ce registre, on a laissé la copie des mémoires respectivement rédigés par l'abbé de Pontbriand et le substitut Lollivier pour les Etats de 1732. (Arch. dép. d'Ille-et-Vil., C 3798.)

Digitized by Google

L'*Histoire des Procureurs-syndics*, de Pontbriand, nous révèle d'abord, aux Etats de 1730, une violente attaque de la faction intransigeante contre les procureurs-syndics, plus particulièrement contre le président de Bédée, entreprise dont l'échec paraît bien avoir été la cause du changement qui donna aux modérés la majorité et la présidence de la commission des étapes et grands chemins.

Cette commission était alors la seule que le pouvoir royal autorisât les Etats à nommer pour l'intermédiaire de leurs tenues, avec les inspecteurs des haras et les trois commissaires momentanément chargés de l'inventaire de leurs archives. C'était l'embryon de la future commission intermédiaire, mais avec des pouvoirs singulièrement restreints : tout juste ceux d'assister aux adjudications de la fourniture des étapes et des constructions d'ouvrages publics et de contrôler l'affectation des fonds votés par les Etats, l'intendant conservant tout pouvoir de décision et l'ordonnancement des dépenses; c'est en vain que depuis quinze ans les Etats réclamaient pour leurs commissaires la voix délibérative avec des pouvoirs égaux à ceux de l'intendant; l'arrêt du conseil du 18 décembre 1725 venait encore de confirmer et de renforcer l'autorité de celui-ci. Cependant, telle qu'elle était, cette commission pouvait encore, aux mains d'opposants décidés, créer de redoutables embarras à l'intendant et même étendre son mandat jusqu'à exercer un contrôle gênant sur les officiers des Etats suspects de tiédeur dans la défense des intérêts de la province.

Voici justement ce que Pontbriand nous apprend sur ce qui se passa aux Etats de 1730 devant lesquels la commission eut pour rapporteur l'abbé de Trémigon, signalé depuis dix ans comme l'un des plus fougueux chefs de l'opposition. La commission, chargée par la précédente assemblée de faire l'inventaire des papiers dont les Bénédictins de Rennes s'étaient emparés à la mort de dom Lobineau, le célèbre historien de la province, pensionnaire des Etats, avait fait mettre les scellés sur lesdits papiers. Or « elle accusait l'un des syndics d'avoir rompu ce scellé dans sa participation pour

Digitized by Google

en tirer plusieurs pièces, particulièrement l'ébauche d'un *Traité des Baronnies* très propre, comme on l'a vu depuis, à faire naître des prétentions. La commission insistait encore sur quelques lettres particulières écrites par les deux syndics à Ménage, leur substitut, et qui semblaient prouver, qu'étroitement liés avec la sénéchale de Rennes, ils désiraient trop faiblement le succès de l'affaire des Etats contre leurs anciens trésoriers. Une malle, où ces lettres avaient été renfermées avec plusieurs autres papiers trouvés après le décès de Ménage, fut apportée de Rennes à Saint-Brieuc (où se tenaient les Etats), avec des formalités et des précautions extraordinaires. On peut les voir sur le registre. Il me suffit de dire que les Etats se comportèrent d'une façon digne de leur sagesse et de la confiance qu'ils prirent avec raison dans les intentions de leurs officiers. Les députés chargés de faire l'inventaire de la malle reçurent non seulement ordre de remettre aux procureurs syndics leurs lettres; il leur fut défendu d'en prendre lecture. Les mêmes députés connurent de quelques autres reproches personnellement faits au président de Bédée et que l'abbé de Trémigon, chanoine de Rennes, parlant au nom de la commission, ne cessait d'aggraver par des écrits et des harangues. Le président de Bédée ayant répliqué, les Etats, conformément à l'avis de leurs députés, ordonnèrent que les mémoires seraient rendus aux parties et qu'il ne serait plus question d'un démêlé qui n'avait fait que trop d'éclat ».

Le procès-verbal des Etats nous apprend d'autre part que Trémigon avait demandé la nomination d'une commission « pour examiner les ordres donnés par [Bédée] depuis 1720 vers le trésorier des Etats et l'emploi des sommes qu'il avait dû faire toucher, sur les hors-fonds, à divers particuliers, en exécution de ses ordres ». Nous n'avons malheureusement pas d'autres détails sur les griefs soulevés contre Bédée; mais il est probable qu'on lui reprochait d'avoir autorisé le trésorier à employer d'après les ordonnances de l'intendant, sans visa de la commission, les fonds votés par les Etats pour

Digitized by Google

la reconstruction de Rennes ou d'autres travaux. Pareil grief était grave, car il s'agissait des pouvoirs dont l'assemblée réclamait si instamment l'accroissement pour la commission. Et il n'était pas moins grave, pour les syndics, de négliger les intérêts des Etats dans le procès qu'ils avaient ouvert contre leur ancien trésorier Michau de Montaran, accusé de profits abusifs, tant dans la gestion de la trésorerie que dans celle des droits d'entrée, et qu'ils avaient obligé de démissionner en 1720.

Les Etats, cependant, ne voulurent pas prendre parti contre leurs officiers. L'abbé de Trémigon quitta la commission où l'abbé de Pontbriand fut élu à sa place et prit la présidence. Mais les intransigeants n'avaient pas désarmé. En minorité à la commission, ils allaient s'en prendre à Pontbriand en même temps qu'à l'intendant.

Pontbriand, appuyé par Bédée, semble pourtant avoir défendu avec fermeté les prétentions ordinaires des Etats. Si l'on en juge par le registre de la commission, celle-ci n'avait jamais, avant lui, examiné les projets de travaux avec autant de soin. L'on ne peut nier que dans la querelle qu'il soutint contre l'intendant La Tour au sujet de la répartition des 150.000 l. votés pour les « bâtisseurs » de Rennes, il n'ait veillé avec une persévérante attention au respect des prérogatives des commissaires. De cette querelle sortit l'affaire du registre. Mais Pontbriand l'avait close à l'avantage de la commission et des Etats avant que M. de Cintré et le marquis de Coëtlogon n'y vinssent chercher le prétexte de griefs à faire valoir aux prochains Etats. Au reste voici les faits tels que les exposent les mémoires de Pontbriand et de Lollivier, substitut des procureurs syndics :

L'intendant avait publié, le 24 janvier 1731, en son seul nom, une ordonnance convoquant les bâtisseurs à fournir les soumissions de construire, sur le vu desquelles les subventions des Etats devaient leur être allouées, et il ne cachait pas sa prétention de réduire les commissaires, selon l'expression de Pontbriand, « à faire figure tapisserie ». Pontbriand

Digitized by Google

exigea le retrait de l'ordonnance et obtint que les commissaires fussent admis à prendre connaissance des demandes, des devis et de la répartition des fonds. L'ordonnance, en dépit des engagements de La Tour, ayant été rétablie en tête de l'acte de répartition, il invita ses collègues à de nouvelles protestations de concert avec les procureurs-syndics. En définitive, un arrangement intervient, le 19 avril 1732. Dans une conférence avec la majorité de la commission, La Tour accepta de substituer à son ordonnance du 24 janvier une ordonnance d'attache, antidatée du 20 stipulant simplement l'arrêt du conseil du 9 janvier 1731 approbatif du vote des fonds à répartir. Les commissaires, de leur côté, approuvèrent toutes les opérations relatives à l'emploi des deux crédits votés par les Etats pour la reconstruction de Rennes. Il fut question de supprimer sur le registre de la commission la relation des contestations antérieures, rédigée le 19 janvier 1732 par Pontbriand et dans laquelle l'intendant était assez vivement pris à partie. Cette suppression eût été, somme toute, le seul témoignage de complaisance un peu marqué que les commissaires eussent donné à La Tour. Du reste, on y renonça.

Mais alors l'on vit l'un des substituts des procureurs-syndics, Lollivier, et le commis du greffe, Guillard, s'opposer, le premier à l'approbation d'une dépense de 5.682 l. 2 s. 10 d. sous prétexte que les travaux qu'elle concernait avaient été exécutés « par économie » au lieu d'être mis en adjudication; le second à tout changement au greffe des Etats de l'expédition primitive de l'ordonnance de l'intendant. Tous les deux agissaient à l'instigation de l'un des gentilshommes de la commission, M. Huchet de Cintré, et du marquis de Coëtlogon, autre opposant notoire.

Le 20 avril, les deux gentilshommes, accompagnés de Lollivier, vinrent au greffe faire ficeler sous scellés le registre de la commission, afin de prévenir toute altération des délibérations inscrites et, particulièrement, de la fameuse relation du 19 janvier. Tel fut le début de l'affaire du registre. Elle fut soulevée, nous le voyons, par les intransigeants de l'oppo-

Digitized by Google

sition qui rouvraient un conflit que la majorité de la commission avait accepté de clore. On ne voit pas quelles bonnes raisons ils pouvaient faire valoir. L'intendant avait cédé aux fermes réclamations de l'abbé de Pontbriand, personne ne contestait la régularité de la répartition des fonds des bâtisseurs et l'on ne pouvait prendre au sérieux la querelle soulevée sur l'exécution par économie de cinq mille et quelques cents livres de travaux accessoires.

Le gouvernement aggrava les choses en faisant enlever du greffe et transporter à Versailles le registre litigieux, opération qu'accomplit en personne le comte de Volvire, lieutenant du roi en Haute-Bretagne qui commandait dans la province en l'absence du maréchal d'Estrées; ce qui fut pour le commis Guillard l'occasion d'une véhémente protestation.

Comme ceux de 1730, les Etats qui se réunirent le 1er octobre suivant, refusèrent de suivre leurs opposants les plus ardents. Le maréchal d'Estrées avait rapporté le registre qu'il présenta à l'assemblée, intact sous les sceaux apposés le 20 avril. Lecture fut donnée de la relation du 19 janvier et des textes incriminés. On entendit ensuite un mémoire de Lollivier, porte-parole de l'opposition; puis trois jours après, un long rapport de l'abbé de Pontbriand qui justifia amplement sa conduite et celle de la majorité de la commission, et, dans les trois ordres, même dans la noblesse, la majorité se tint pour satisfaite. « Malgré la cabale, qui demandait qu'on entendit encore Lollivier, il passa », dit le trésorier La Boissière, « de prier M. de Cintré de ne pas répliquer ». « Satisfaction légère pour les commissaires », ajoute-t-il, à la vérité, « mais on ne pouvait espérer mieux » (4). Si la majorité de l'assemblée, en effet, répugnait à désavouer la commission, les esprits demeuraient généralement défiants et systématiquement hostiles à l'intendant. Quand les Etats durent se prononcer formellement, quelques jours après, sur le retrait de l'ordonnance de La Tour, le tiers et le clergé y consentirent

(4) Le trésorier La Boissière au contrôleur général, 17 oct. 1734. (Arch. Nationales, H 264.)

Digitized by Google

sans difficulté; mais, dans la noblesse, les intransigeants prétendirent qu'elle « subsistât comme un monument de la culpabilité de l'intendant »; ils entraînèrent la majorité de leur ordre, empêchèrent, par leur tapage, qu'une délibération fut prise par l'avis des deux autres ordres, si bien qu'au bout de deux jours on finit par décider qu'il n'y aurait pas de délibération et qu'il ne serait pas question de l'affaire au procès-verbal des Etats.

Nous avons, dans cette affaire du registre, un bel exemple de la futilité des griefs qui servaient souvent de prétexte à l'agitation des opposants. Il n'en reste pas moins difficile de porter un jugement sur le bien fondé et l'efficacité de la politique de ceux-ci. Nous avons vu qu'ils ne dominaient pas toujours dans leur ordre, qu'ils ne réussirent pas à l'entraîner dans leurs attaques contre les procureurs-syndics et l'abbé de Pontbriand. En 1732, celui-ci conserva la présidence de la commission; l'on ne fit dans celle-ci d'autres changements agréables aux intransigeants que ceux de MM. de Guichen et de Cicé, et M. de Cintré en sortit avec eux. Mais il ne paraît pas douteux que, si le pouvoir royal abandonna la même année aux Etats l'administration du casernement avec la voix délibérative pour leurs commissaires dans les affaires de travaux publics, les tracas que lui causaient l'agitation de la « cabale » y étaient pour quelque chose. L'intendant soupçonne quelque relation entre l'agitation parlementaire et celle des Etats : « L'occasion ayant paru plus favorable à cause des mouvements du Parlement de Paris, la plupart des gentilshommes ont formé de concert le dessein d'insister et de traîner l'assemblée jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction » (5). Gervais de la Mabonnais, un gentilhomme malouin que l'on rencontre déjà en 1718 parmi les informateurs du régent, dénonce au contrôleur général, le 19 janvier 1733, un mécontentement général qui paraît commun à la noblesse et aux magistrats; comme on ne peut émouvoir la

(5) Correspondance de l'intendant La Tour avec le contrôleur général. (Arch. Nat., H 260 à 265.)

Digitized by Google

noblesse sur la question religieuse, « car elle n'est guère janséniste,... alors on prend prétexte des taxes » (6).

Ces indications sont bien vagues; nous connaissons assez mal, d'autre part, l'action du Parlement de Bretagne à cette époque; elle ne paraît pas avoir été bien redoutable. Il est, en tout cas, certain que le Gouvernement s'inquiétait de l'audace et de l'activité grandissantes de l'opposition dans la noblesse.

Mais, s'il a cédé quelque chose aux Etats, c'est que leurs intérêts n'étaient pas soutenus seulement par les cabaleurs et les tapageurs. L'intendant rencontre des adversaires tout aussi redoutables dans des procureurs-syndics comme le président de Bédée, et dans des commissaires des Etats comme l'abbé de Pontbriand. C'est la modération apparente et la correction de celui-ci qui ont permis d'étendre les pouvoirs de la commission intermédiaire comme on le fit en 1732. Cette concession ne fut pas arrachée de vive force. Elle fut conseillée par le maréchal d'Estrées, commandant en chef de la province, et par le nouvel évêque de Rennes, Guérapin de Vauréal, président de l'ordre de l'Eglise et des Etats. Voilà justement, quels furent les plus dangereux destructeurs de l'autorité de l'intendant. Or c'étaient, le second tout autant que le premier, des agents du pouvoir royal. Ils ne se souciaient nullement de satisfaire les intransigeants. Il s'agissait de rallier la grande majorité de l'assemblée à une politique d'entente qui facilitât la tâche du maréchal et fît passer une partie des pouvoirs de l'intendant à une commission où domineraient des éléments modérés, choisis par l'évêque. L'abonnement de la capitation et du dixième, en 1734, permit à Vauréal de consacrer le succès de cette politique. L'organisation définitive de la commission intermédiaire se fit, cette année-là, suivant les plans qu'il avait arrêtés d'avance avec le contrôleur général; la commission fut formée d'hommes de son choix; il en prit la présidence et la conserva aussi longtemps qu'il demeura dans la province.

(6) Arch. Nat., H 420. — Sur l'agitation parlementaire, voir A. Le Moy, *Le Parlement de Bretagne et le Pouvoir royal au XVIIIe siècle*, p. 155 et suiv

Digitized by Google

A l'autorité de l'intendant se substitua désormais, pour une large part, celle des commissaires des Etats sous la direction de l'évêque de Rennes. L'intendant La Tour et son successeur, Pontcarré de Viarmes dénoncèrent le danger du système. Mais, au contrôle général, on ne paraît pas s'en être sérieusement inquiété. On paraissait croire qu'il serait toujours facile de maintenir la commission sous l'autorité d'un évêque dévoué au pouvoir. Pendant une quinzaine d'années les événements justifièrent cet espoir. Etats et commission demeurèrent singulièrement dociles en dépit des attaques incessantes des intransigeants du bastion contre Vauréal et ses commissaires. Cependant, ceux-ci assuraient solidement les bases d'une administration autonome dans la province.

Les incidents de 1730 et de 1732 nous aident à comprendre le succès de cette politique. L'agitation entretenue par les éléments les plus turbulents de la noblesse pouvait fort bien entraîner l'assemblée à une opposition redoutable. Mais il était encore possible de la contenir dans une apparente soumission en satisfaisant aux revendications essentielles que soutenaient ses éléments modérés. Le crédit de ceux-ci auprès des Etats et leur réel dévouement aux intérêts de la province apparaît dans l'affaire du registre, si on la prend à ses origines. Sans eux, sans leur crédit, il est difficile de supposer que la politique conciliante de l'évêque Vauréal et du maréchal d'Estrées eût été possible.

Digitized by Google

J. LE ROUX

JULIEN-MARIE LE HUÉROU [1]

Dans un article de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, publié en mai 1859, Luzel, après avoir constaté qu'on enseignait en France une multitude de langues diverses, déplorait l'absence d'un enseignement régulier des langues et des littératures celtiques. Il ajoutait :

« M. Le Huérou, le savant auteur des *Institutions Mérovingiennes et Carolingiennes* rêvait la création d'une chaire de littérature bretonne à Rennes : nul mieux que lui, et par sa science de bon aloi et par son éloquence sympathique n'était fait pour remplir dignement cette patriotique mission, et sa mort prématurée a été pour la Bretagne une perte dont ceux-là seuls qui le connaissaient comprennent toute l'étendue ».

Le nom de Le Huérou se rattache donc indirectement à l'histoire de la chaire de celtique de l'Université de Rennes. Il avait compris toute l'importance de cet enseignement; il ne concevait pas qu'une Faculté des Lettres pût être créée en Bretagne sans ce complément indispensable. Ce ne fut cependant qu'une quarantaine d'années après la mort de Le Huérou que le cours de celtique fut inauguré à la Faculté

(1) Sources consultées : 1° *Notice sur Le Huérou*, par J. LAFERRIÈRE ; 2° *Julien-Marie Le Huérou*, par LA BORDERIE, dans l'*Histoire de la Constitution anglaise* ; 3° *Le Huérou*, art. de la *Biographie Bretonne*, de Le Vot (auteur Guillaume LEJEAN). — M. P. Luzel, petit-neveu de Le Huérou, m'a procuré divers renseignements inédits.

Digitized by Google

des Lettres de Rennes par un maître éminent. Le Huérou, enlevé trop tôt à la Bretagne et aux lettres, ne put mener à bonne fin le projet qu'il avait conçu.

Mais il a d'autres titres pour mériter que son nom soit conservé parmi ceux dont le souvenir forme le patrimoine d'honneur et de gloire du pays.

C'est une figure profondément attachante et sympathique que celle de ce professeur dont la carrière brillante et pleine d'avenir fut brisée à trente-six ans par une fin tragique.

Julien-Marie Le Huérou naquit le 27 février 1807 à Prat (Côtes-du-Nord), en pays de langue bretonne, dans l'ancien évêché de Tréguier. Ses parents étaient de riches propriétaires exploitant eux-mêmes l'important domaine rural de Kernigoual, où la famille Le Huérou était établie depuis plusieurs siècles. Dans ce milieu de propriétaires du pays trécorrois, il était d'usage d'envoyer les fils compléter leur éducation au collège de Tréguier. La plupart restaient cependant à la campagne et continuaient la tradition. L'éducation reçue ne leur faisait point perdre l'usage ni le goût de la langue bretonne qui restait la langue courante de la famille. C'est ainsi que Le Huérou conserva toujours un accent breton très prononcé.

La mort de ses parents l'obligea bientôt à quitter Kernigoual. Il n'avait que cinq ans lorsque mourut sa mère; à neuf ans il perdait son père. Il lui restait deux frères et trois sœurs.

L'aînée de celles-ci, Rose Le Gac, issue d'un premier mariage de sa mère, venait d'épouser François Luzel, de Keramborgne, en Plouaret [1 bis]. Les jeunes orphelins retrouvèrent auprès d'elle et de son mari une nouvelle famille, des soins dévoués et une chaude tendresse dont Le Huérou ne perdit jamais le souvenir. « Keramborgne, c'était pour lui la famille et la Bretagne, les deux choses qu'il aima le mieux au monde [2] ». Il y retournait avec un nouveau plaisir, au cours

[1 bis] En mars 1815. De ce mariage naquit, en 1821, le poète François-Marie Luzel.

[2] LA BORDERIE, *Julien-Marie Le Huérou. Sa vie, ses œuvres, sa correspondance*, dans l'*Histoire de la Constitution anglaise*, p. III.

Digitized by Google

de ses vacances, comme élève ou comme professeur. Il y retrouvait sa seconde mère et aussi sa plus jeune sœur Anne-Marie, pour qui il eut toujours une tendresse particulière. Il était rapproché d'elle par l'âge, il l'avait dirigée dans ses études et lui avait communiqué son goût des choses de l'esprit.

Le Huérou manifesta de bonne heure un goût très vif pour l'étude et une véritable passion pour la lecture. Après avoir reçu les leçons de l'abbé Le Luyer, de Plouaret, il fut envoyé à douze ans au collège de Tréguier (3). Ses biographes racontent qu'au milieu de la nuit, trompant la surveillance des maîtres, il allumait une chandelle et reprenait ses livres.

De Tréguier, il passa au collège de Saint-Brieuc et il termina ses études secondaires en venant faire sa philosophie au collège royal de Rennes. Après la distribution des prix de 1826, le jeune lauréat, tout chargé de livres et de couronnes, fut conduit par ses condisciples comme en triomphe à sa modeste résidence (4). Alors se posa pour lui le problème de la carrière à choisir. Il opta pour l'enseignement. Peu de mois après, une ordonnance royale contresignée par Mgr de Frayssinous le nommait élève à l'Ecole Normale Supérieure, qui s'appelait alors l'Ecole Préparatoire.

Les études à l'Ecole Préparatoire duraient deux ans. Ce fut pour Le Huérou une période de travail acharné et parfois de surmenage. Sa santé en fut ébranlée. On peut suivre dans sa correspondance l'influence de la fatigue intellectuelle. Les jours de vacances sont suivis d'une période de bonne humeur; après quelques semaines de travail survient la dépression nerveuse avec la tristesse noire.

C'est surtout pendant sa seconde année d'Ecole Normale que Le Huérou subit la profonde influence qui devait décider de sa vocation d'historien. Michelet, âgé de vingt-neuf ans, dans l'ardeur de la jeunesse et la pleine vigueur de son talent, était nommé en 1827 professeur d'histoire

(3) Le collège de Tréguier venait d'être réorganisé sous l'impulsion de l'abbé Jean-Marie de La Mennais, vicaire capitulaire de Saint-Brieuc.

(4) LAFERRIÈRE, *Notice sur M. J.-M. Le Huérou*, p. 4.

Digitized by Google

ancienne à l'Ecole Préparatoire. Imprégné des idées de Vico [5], il considérait l'histoire comme une science ayant pour objet d'établir les lois générales de l'évolution de l'humanité et de la vie des peuples. On retrouve plus tard dans les ouvrages de Le Huérou l'écho de cet enseignement.

En 1828, Le Huérou fut reçu dans un très bon rang au concours d'agrégation des Lettres. Il fut question de le nommer professeur de rhétorique à Angers. L'inspecteur d'Académie d'Angers était alors Pierre Le Grand [6] qui devint peu après recteur de l'Académie de Rennes. Il s'intéressait beaucoup à l'avenir de Le Huérou et il pensait qu'en restant à Paris, celui-ci arriverait plus sûrement à une situation digne de son mérite. Sur ses conseils Le Huérou accepta le poste de professeur de septième au collège Bourbon. Après deux ans passés dans cet emploi il fut chargé en 1830 d'un cours d'histoire au collège Saint-Louis. Mais à cette époque de diligence, Paris était, à son gré, trop loin de la Bretagne; il ne pouvait s'y acclimater. Il travaillait beaucoup; dans ses moments de loisirs il étudiait l'allemand et s'occupait de philologie bretonne. Il écrivait à sa famille le 17 avril 1829 : « Mardi, j'irai voir un académicien qui me prêtera des livres relatifs aux origines de la langue bretonne, que je veux étudier et approfondir. De pareilles matières m'aideront à croire que je suis encore dans l'antique Bretagne, et non pas sur les bords de la Seine ».

Dans une autre lettre on trouve cette jolie anecdote : « Je suis allé, l'autre jour, dîner chez Mme Hoche; dans la suite de la conversation, on est venu à parler de mariage, et voilà que Mme Hoche a voulu me marier pour tout de bon. Elle voulait me donner une demoiselle de 10.000 livres de rente. Elle a été bien surprise quand je lui ai dit que je n'épouserais jamais qu'une Basse-Brette comme moi. Tâchez donc.

(5) Michelet venait de traduire, en l'abrégeant, la *Nuova Scienza* de Vico, sous le titre de *Principes de la Philosophie de l'Histoire*.

(6) Pierre Le Grand, originaire de Langoat, était un ami de la famille Le Huérou.

Digitized by Google

vous autres, de m'en trouver une, quoique cela ne presse pas encore ».

En décembre 1831, il avait le plaisir d'annoncer à sa famille qu'il était nommé professeur d'histoire au collège de Nantes, au traitement de 3.000 francs.

A Nantes, il continuait ses travaux; il composait une *Histoire de France* en deux volumes [7] et se préparait au concours d'agrégation d'histoire, dont il subit les épreuves avec succès en 1833. Il ne perdait pas de vue ses recherches bretonnes. Le 22 octobre 1833 il écrivait à ses frères de Kernigoual : « Je viens maintenant vous demander quelques services. Dans mon dernier voyage à Paris, j'ai fait connaissance avec quelques personnes qui me veulent du bien et qui s'occupent d'études sur la Bretagne. Elles m'ont engagé à prendre part à leurs travaux, et j'ai cru que je ne pouvais rien faire de mieux. Je vous prie de m'envoyer ici à Nantes, le plus tôt possible, par la diligence et pas autrement : 1° *Buez ar pevar mab Aymon;* 2° *Bué santez Tréfinan;* 3e la Chanson du *Siège de Guingamp;* vous ne trouverez pas cette dernière pièce imprimée, mais beaucoup de gens la savent dans le pays. Autre chose : si vous trouviez le moyen de me faire copier les principales chansons bretonnes qu'on chante dans le pays et d'en faire un recueil, je vous en serais obligé; mais cet article ne presse pas. Soyez persuadés que ceci est plus sérieux que vous ne seriez peut-être tentés de le croire : j'ai mes vues sur cela ». Cette lettre trace le programme des recherches auxquelles s'attacha plus tard son neveu et disciple François-Marie Luzel.

En octobre 1834, il obtint enfin sa nomination, depuis longtemps désirée, à la chaire d'histoire du collège royal de Rennes. Cet heureux événement lui procura une grande joie et le consola un peu du chagrin que lui causait à la même époque la décision prise par sa sœur Anne-Marie d'entrer au couvent [8].

(7) Le premier volume seul fut achevé, mais n'a jamais été publié.

(8) Sur les instances de son frère, elle consentit à retarder son départ. Aux vacances de 1835, elle prit le voile aux Ursulines de Tréguier sous le nom de Sœur Saint-Augustin.

Digitized by Google

Les années de son professorat à Rennes furent pour Le Huérou une période de grande activité intellectuelle. En 1838, il subit avec honneur les épreuves du doctorat ès-lettres avec une thèse sur *l'Etablissement des Francs dans les Gaules et le Gouvernement des premiers Mérovingiens*, germe de son ouvrage sur les *Institutions Mérovingiennes*.

Vers la même date, le Ministre de l'Instruction publique fondait à Rennes la Faculté des Lettres. Le Huérou espéra un instant, être appelé à la chaire d'histoire. Mais il était mauvais solliciteur : c'est Varin qui fut nommé.

Cependant, pendant le second semestre de 1838-1839, on lui confia la suppléance de la chaire de littérature étrangère en remplacement de Xavier Marmier, qui partait pour le Spitzberg.

Dans le second semestre de l'année suivante 1839-1840, il suppléa le professeur d'histoire, Varin. Le succès du suppléant fut tel que le ministre Victor Cousin appliqua pour la première fois, en sa faveur, la disposition de l'ordonnance de 1840, qui permettait de conférer directement, sans concours, le titre d'agrégé à une Faculté. Le Huérou fut institué *agrégé pour l'histoire* près la Faculté de Rennes.

En 1840 parurent ses *Recherches sur les Origines Celtiques* en tête du *Dictionnaire historique de Bretagne*, d'Ogée. En novembre 1841 il publia son *Histoire des Institutions Mérovingiennes* et, pendant toute l'année suivante, il travailla à la composition de son *Histoire des Institutions Carolingiennes*. A la rentrée de 1842 il fut appelé de nouveau à la suppléance de la chaire de littérature étrangère, en remplacement de M. Labitte. En même temps il achevait et faisait imprimer son *Histoire des Institutions Carolingiennes*, qui parut en octobre 1843; enfin il continuait à remplir ses laborieuses fonctions de professeur d'histoire au Collège.

Ce surmenage excessif eut une suite terrible. Les vacances de 1843, occupées par les corrections d'épreuves et par des démarches diverses, ne lui laissèrent aucun repos. A la fin de septembre 1843, il se rendit à Angoulême passer quelques

Digitized by Google

jours chez son ami La Ferrière, professeur à la Faculté de Droit de Rennes. Il le quitta le 6 octobre au soir, pour se rendre en Basse-Bretagne par Nantes et par Rennes. Il arrivait à Nantes le surlendemain, le dimanche 8 octobre. Il comptait y rencontrer quelques amis. Ne les ayant pas trouvés il s'en alla errer dans la prairie de Mauves, sur le bord de la Loire. Le lendemain matin à six heures il fut trouvé mort, pendu à un saule, au bord du fleuve. Sur un carnet trouvé dans sa poche on lut ces mots tracés d'une main tremblante : « Je demande pardon à Dieu et à ma famille ». La nouvelle de ce drame produisit dans toute la Bretagne une émotion profonde. Le Huérou commençait à être connu. Son cours avait eu à Rennes un très grand succès et l'écho s'en était répandu dans toute la province. Sa titularisation à la Faculté des Lettres ne pouvait tarder. Ses compatriotes de l'arrondissement de Lannion songeaient à lui offrir la candidature à la députation. La plus brillante carrière lui semblait promise. Sa vie toute morale, ses principes religieux rendaient incompréhensible l'hypothèse d'un suicide, que beaucoup de ses amis se refusaient à admettre. Aujourd'hui l'on connaît mieux les funestes effets du surmenage sur le système nerveux; on s'explique l'état de dépression excessive où il se trouvait réduit et les accès de tristesse noire où la raison elle-même semblait sombrer. Le Huérou fut victime d'un excès de travail.

J'ai signalé plus haut les œuvres qu'il a publiées de son vivant : *Les Origines Celtiques*, *les Institutions Mérovingiennes* et les *Institutions Carolingiennes*. D'autres œuvres incomplètes, ont été publiées après sa mort : 1° l'*Histoire de la Constitution anglaise* (1863); 2° des leçons se rattachant à son cours de 1842-1843, qui ont paru dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* (t. III, IV, V et VI).

Pour apprécier la valeur de ses travaux historiques il faut considérer l'époque où ils ont paru. Le mérite de l'historien comme de l'homme de science consiste dans le progrès qu'il réalise par rapport à l'état antérieur de nos connaissances, soit par la révélation de faits nouveaux, soit par le perfec-

Digitized by Google

tionnement de la méthode. Le Huérou a eu ce mérite. Il a su grouper les faits, trouver les rapprochements et les similitudes et il en a déduit des vues nouvelles sur l'évolution des sociétés barbares.

Le progrès des connaissances peut atténuer la valeur documentaire d'une œuvre historique, la valeur littéraire subsiste toujours. Le Huérou est un écrivain vigoureux; il excelle à peindre une époque, à en faire ressortir les traits dominants. Quelques-uns de ses tableaux, comme, par exemple, celui de la grandeur de Rome sous Auguste [9], pourraient prendre place à côté des plus belles pages de notre littérature.

Il fut aussi brillant comme professeur de littérature étrangère que comme professeur d'histoire. La Borderie raconte que ses auditeurs avaient douté que son talent, transporté dans des régions purement littéraires, y pût conserver un vol aussi élevé que dans l'histoire. Mais loin de décliner, il monta encore; tout le monde voulut entendre cette parole; la ville entière vint se presser aux portes de la salle trop étroite.

Cette étude trop sommaire ne peut donner qu'une idée imparfaite de ce que fut Le Huérou. Comme conclusion je rapporte simplement le jugement de La Borderie : « La » France a perdu en lui, au moment même où il atteignait » la plénitude de ses forces, non seulement un vrai savant, » mais, ce qui est plus rare encore, un véritable écrivain ».

La Bretagne qu'il aima et qu'il servit doit conserver pieusement son souvenir.

(9) *Institutions Mérovingiennes*, p. 8 à 11.

Digitized by Google

RENÉ DURAND

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A SAINT-BRIEUC

sous la Restauration

Les Archives municipales de Saint-Brieuc, quoique ayant été utilisées à plusieurs reprises par les érudits locaux, notamment par C. Lamare dans son *Histoire de la ville de Saint-Brieuc* (1), n'ont encore jamais été explorées méthodiquement (2). Entassées dans les greniers de l'Hôtel de Ville, elles n'ont connu jusqu'à présent qu'un classement sommaire, surtout celles postérieures à 1789.

Quelques sondages opérés permettent cependant d'affirmer qu'elles contiennent des documents intéressants.

En voici trois qui nous renseignent sur l'état de l'instruction primaire dans la ville de Saint-Brieuc sous la Restauration. Ce sont trois palmarès de distribution des prix, respectivement datés du 8 août 1816, du 10 août 1820 et du 12 août 1822 (3).

(1) C. LAMARE, *Histoire de la ville de Saint-Brieuc*, Saint-Brieuc, F. Guyon, 1884, 1 vol. in-8°.

(2) Sur les archives communales des Côtes-du-Nord en général et sur les archives municipales de Saint-Brieuc en particulier, on consultera les Rapports de l'archiviste départemental des Côtes-du-Nord adressés au Préfet pour 1911, 1912 et 1913, annexés aux procès-verbaux des délibérations du Conseil général pour les sessions d'août 1911, 1912 et 1913, Saint-Brieuc, F. Guyon.

(3) Archives municipales de Saint-Brieuc, série R. Instruction publique. Ecoles primaires et mutuelles, écoles primaires de Saint-Brieuc, distribution générale des prix (8 août 1816). 1 prix imprimé, imprimerie Prud'homme. — *Id.*, écoles primaires de Saint-Brieuc, distribution des prix du 10 août 1820. — *Id.*, écoles primaires de Saint-Brieuc, enseignement mutuel, distribution des prix.

Sur l'état de l'enseignement primaire à Saint-Brieuc avant 1789, sous la Révolution et l'Empire, cf. notre travail sur le *Département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire*, Paris, F. Alcan, 1926, 2 vol. in-8°, t. II, chap. V, l'Instruction publique, p. 487-488, 494-496, 511-518.

Digitized by Google

Le 8 août 1816 un jury [4] composé de M. Nayes, curé de Saint-Etienne [5]; Rouxel, curé de Saint-Michel [6]; de la Noue, conseiller de préfecture [7], et Guimart, juge de paix [8], préside à la distribution des prix des « Ecoles primaire et mutuelle ».

Ces écoles sont au nombre de cinq, toutes mixtes :

1° L'école de M. Cousin aîné [9] qui comporte une classe de garçons et une classe de « jeunes demoiselles ». On y distribue des prix d'écriture (grosse bâtarde, moyenne, petite-moyenne, fine), de calcul décimal, de mémoire, de lecture et enfin de « travail et docilité ».

(4) Sur la législation de l'enseignement primaire sous la Restauration, cf. E. BROUARD, *Essai d'histoire critique de l'instruction primaire en France de 1789 jusqu'à nos jours*, Paris, Hachette, 1901, 1 vol. in-8°, VIII-360 pages, et F. BUISSON, *Nouveau Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911, 1 vol. gr. in-8°, p. 1072-1074, art. Lois scolaires : Ordonnance du 29 février 1816 « portant qu'il sera fourni dans chaque canton un comité gratuit et de charité pour surveiller et encourager l'instruction primaire ». Ce comité devait comprendre de droit le curé cantonal, le juge de paix, le principal du collège, s'il y en a un dans le canton, plus trois ou quatre membres nommés par le recteur de l'Académie, d'après les indications du sous-préfet et avec approbation du préfet (art. 2 et 3). C'est probablement ce comité qui apparaît fonctionnant comme jury de récompense dans le document que nous publions, bien que la composition de ce jury ne soit pas tout à fait conforme à celle édictée par l'Ordonnance.

(5) M. Nayes ou Nais (Ambroise), curé de Plouguenast depuis le Concordat, puis de Saint-Etienne de Saint-Brieuc depuis le 30 avril 1813, en remplacement de Courcoux. (Cf. R. DURAND, *Le département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire*, t. I, p. 421 et n. 157, 558 : Nais.)

(6) Rouxel (André), curé de Saint-Michel de Saint-Brieuc depuis le 28 fructidor an XI. (Cf. R. DURAND, *Le département des Côtes-du-Nord...*, t. I, p. 405, 423; t. II, p. 186.)

(7) De la Noue figure comme conseiller de préfecture du département dans l'*Almanach Royal* de 1816. C'est probablement le même personnage que « de la Noue fils aîné, conseiller général et conseiller municipal de Saint-Brieuc », qui figure dans de nombreux documents de l'époque consulaire et impériale. (Cf. R. DURAND, *op. cit.*, t. II, p. 396, 398, 405.)

(8) Guimart (Toussaint-Charles), nommé juge de paix d'un des cantons de Saint-Brieuc par décret impérial du 26 avril 1813. (Cf. Arch. dép. des Côtes-du-Nord, série U, 1 liasse cotée 1 U^2 : Frais de Justice.)

(9) Le nom de Cousin figure comme étant celui d'un instituteur dans un procès-verbal de distribution des prix à Saint-Brieuc pour l'an VIII ; un instituteur nommé Cousin prête serment à la Constitution en l'an XII. Enfin, un Pierre Cousin est porté sur un état des instituteurs du département adressé au grand-maître de l'Université vraisemblablement en 1812-1813 (Cf. R. DURAND, *op. cit.*, t. I, p. 513, 515, 522). D'après ce qui suit, il y aurait eu deux Cousin, frères sans doute. Les documents des archives départementales utilisées dans l'ouvrage cité ci-dessus ne font pas la distinction.

Digitized by Google

2° L'école de M. Beaucours (10).

3° L'école de M. Cousin jeune (11).

4° L'école de Mme Fleury.

5° L'école de Mme Gaudu.

Le 10 août 1820 le jury se compose de Guimart, juge de paix, du Couëdic (12), de Trémereuc (13), tous les trois, conseillers municipaux et de Le Corgne de Bonabry (14).

Saint-Brieuc possède alors quatre écoles :

1° L'école des Frères de la Doctrine chrétienne (15); 2° l'école de Mme Fleury, 3° l'école de Mme Gaudu, toutes les deux mixtes et déjà indiquées en 1816; 4° l'école dite « mutuelle » divisée en deux sections : l'une réservée aux garçons sous la direction d'un certain Rémond qui s'intitule « élève de l'Ecole Normale de Paris » (16). Cette section comprend 8 classes et la 8e compte 70 élèves.

(10) Beaucours, ex-Frère des Ecoles chrétiennes, figure dès l'an VIII comme tenant une école primaire à Saint-Brieuc ; en l'an XII, il avait prêté serment à la Constitution. (Cf. R. DURAND, *op. cit.*, t. I, p. 463 et n. 277, 513, 515.)

(11) Sans doute frère du précédent. (Cf. note 9.)

(12) Sans doute l'avoué de Saint-Brieuc, membre de la commission administrative de l'hospice depuis 1811. (Cf. R. DURAND, *op. cit.*, t. I, p. 275 et n. 122, 290 ; t. II, p. 196.)

(13) Sans doute de Trémereuc-Villerio qui figure comme ex-émigré résidant à Saint-Brieuc, dans un état des prévenus d'émigration dressé en exécution du sénatus-consulte du 6 floréal an X. (Cf. R. DURAND, *op. cit.*, t. I, p. 189.)

(14) Maire de Hillion, ainsi qu'il est dit plus bas.

(15) L'école des Frères de la doctrine chrétienne de Saint-Brieuc avait été fondée en 1746 par le doyen du Chapitre de la cathédrale de Kersalliou-Duplessix ; elle avait été supprimée en 1791. L'Empire essaya vainement de la rétablir, sur les instances de l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Caffarelli. (Cf. R. DURAND, *op. cit.*, t. I, chap. III, p. 317, et chap. IV, p. 463 et n. 277.) Les Frères ne furent réinstallés qu'en avril 1817. (Cf. Arch. mun. de Saint-Brieuc, série D, Registre des délibérations du Conseil municipal, n° 40, 1814-1821, fol. 41, séance du 10 avril 1817.) Dans sa séance du 30 novembre 1820, consacrée au vote du budget communal, on voit le conseil municipal allouer 2.500 francs par an à cette école contre 1.800 francs à « l'institution de l'école mutuelle ». (Cf. Arch. mun. de Saint-Brieuc, série D, *ibid.*, n° 40, fol. 126-127.)

(16) Sur les écoles « mutuelles » et l'ardente polémique que souleva ce système pédagogique jusque vers 1837, on consultera F. BUISSON, *Nouveau Dictionnaire de Pédagogie*, p. 1381-1387, art. Mutuel (enseignement).

L'Ecole normale dont il s'agit est l'Ecole normale supérieure fondée en l'an III, qui commença par fonctionner comme « école normale primaire », dirions-nous en langage moderne. Ses 1.300 à 1.400 élèves furent recrutés à raison d'un élève par 20.000 habitants par les administrations de district.

Digitized by Google

La section des filles est dirigée par Mlle Charlemagne.

Le palmarès de la distribution des prix du 18 août 1822 semble ne concerner que « l'enseignement mutuel ». En tous les cas, on n'y voit pas figurer l'école des Frères de la Doctrine chrétienne, mentionnée deux ans auparavant et qui subsistait certainement en 1822 (17).

Les membres du « comité cantonal » (c'est le titre que prend désormais le jury) sont les suivants :

Cartel, juge de paix et conseiller municipal de Saint-Brieuc (18); Le Corgne de Bonabry, maire de Hillion; Sébert, adjoint au maire de Saint-Brieuc (19); de Kéraultem, juge au tribunal civil de Saint-Brieuc (20).

L' « Ecole Modèle du Département des Côtes-du-Nord » comprend l'école dirigée par Rémond, déjà signalée en 1820 avec ses huit classes et une « école de filles » fondée par Rémond et dirigée par Mlle Félicité Isch, avec huit classes également.

Les documents retrouvés aux Archives municipales de Saint-Brieuc ne contenaient malheureusement pas — en dehors du chiffre de 70 mentionné plus haut pour une classe de l'école Rémond — d'indications précises sur la population scolaire fréquentant ces différents établissements.

(Cf. P. DUPUY, *Le centenaire de l'Ecole normale*, Paris, Hachette, 1895, 1 vol. gr. in-8°, p. 114, et Appendice : Liste des élèves par promotions depuis 1810.

Note : « On n'a pas donné les listes d'élèves de l'Ecole normale de l'an III, parce que les recherches dans les archives départementales qui sont nécessaires pour les établir ne sont pas encore complètes. »

(17) L'école des Frères de Saint-Brieuc devait se maintenir jusqu'à la loi de 1904. (Cf. *Annales des Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris, 1889, 2 vol. in-8° ; — Bibl. Nat., Ld 28/111, et Alexis CHEVALIER, *Les Frères des Ecoles chrétiennes après la Révolution (1790-1880)*, Paris, 1887, 1 vol. in-8° ; — *Les Frères des Ecoles chrétiennes*. Collection « Les Ordres religieux », Paris, Letouzey, 1924, 1 vol. in-12.)

(18) Sur Cartel jeune, juge de paix du canton sud de Saint-Brieuc depuis l'an X, cf. R. DURAND, *op. cit.*, t. I, p. 252, 256, 258.

(19) Sur Sébert (Louis) ou Sébert aîné, négociant, adjoint au maire depuis 1807 et juge au tribunal de commerce de Saint-Brieuc, cf. R. DURAND, *op. cit.*, t. I, p. 21, 51, 71, 73, 220, 271, 272, 435 ; t. II, p. 64, 69, 97, 99 n. 74, 238 n. 330, 292, 348, 430, 432.

(20) Cf. *Almanach Royal* de 1819.

Digitized by Google

H. BOURDE DE LA ROGERIE

LE PAGUS RACTER et LE CLOS RÂTEL

Les *pagi* ou pays sont des vestiges d'une organisation politique et sociale très ancienne, généralement antérieure à l'époque gallo-romaine : tels sont, par exemple, le Coglais, le Vendelais, le pays de Retz... Dans les parties de la province qui ont été peuplées ou réorganisées par des réfugiés venus des Iles Britanniques, aux V^e^ et VI^e^ siècles, beaucoup de *pagi* (ou, pour employer le vieux mot breton, beaucoup de *pous*) remontent seulement au temps de l'émigration. Mais il en est qui continuent sous un nom breton des circonscriptions plus anciennes, car leurs limites ne coïncident pas avec celles des diocèses bretons et de leurs doyennés et archidiaconés; elles s'écartent davantage encore des circonscriptions créées à partir du X^e^ siècle par la féodalité. Des renseignements sur ces *pagi* peuvent être utiles, même lorsqu'ils ne conduisent pas à des notions précises et certaines, comme c'est le cas pour le *Pagus Racter*.

Ce nom apparaît pour la première fois dans la vie de saint Tudual, évêque de Tréguier au VI^e^ siècle, composée par Louénan dès le VII^e^ siècle, d'après A. de La Borderie, ou à une date qui ne peut être antérieure au IX^e^ siècle, au dire de critiques mieux informés[1]. La valeur historique de la

(1) A. DE LA BORDERIE, *Saint Tudual, texte des trois vies les plus anciennes de ce saint*, dans *Mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, 2^e^ série, t. II (années 1885-1887), p. 77-122, 284-365. — F. DUINE, *Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, dans *Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVI (année 1918), p. 303-305.

Digitized by Google

prima vita est faible, mais ce texte donne une liste intéressante des *pagi* que comprenait la Domnonée, sinon au VI[e] siècle du moins au IX[e], au temps de la composition de la biographie. L'auteur raconte en effet que le saint parcourut tous les pays du petit royaume en allant de l'ouest à l'est, qu'il évangélisa le *pagum Achimensem* (Ach), le *Doudur* (Daoudour), le *pagum Civitatis* (Poher), le *pagum Treher* (Tréguier), le *pagum Castelli* (Pougastel), le *pagum Guoelleou* (Goello), le *pagum Penteur* (Penthièvre), un autre pays de *Daudur* (Poudouvre), et il termine ainsi son trop bref récit « *et inde ad pagum Racter, et invenit multas parrochias...* » (2). Sauf le « Racter », tous les pays cités ont survécu pendant tout le moyen âge et presque jusqu'à l'époque moderne. Les limites de plusieurs d'entre eux sont bien connues; on sait que le Poudouvre, qui confinait vers l'est au Racter, était borné de ce côté par la Rance. On pourrait donc penser que le dernier *pagus* s'étendait depuis cette rivière jusqu'au Couesnon (3), frontière orientale de la Domnonée : il aurait ainsi compris toute la partie septentrionale de notre département d'Ille-et-Vilaine, l'arrondissement de Saint-Malo et toute la partie nord des arrondissements de Rennes et de Montfort, qui — les noms de lieux l'attestent — fut peuplée d'émigrants bretons. Mais les mentions du Racter ou du Ratel fournies par quelques documents ne permettent pas de lui attribuer une aussi grande étendue; il est probable que ce *pagus* n'était pas le dernier de la région. Le biographe de saint Tudual a omis de citer le *pagus* Alet ou Poulet, un des plus connus et des mieux délimités de la Bretagne du Nord; il a pu en oublier un ou plusieurs autres.

(2) A. DE LA BORDERIE, *Saint Tudual...*, p. 84-85

(3) Tout près du Couesnon, à Sougeal (canton de Pleine-Fougères) existait un terroir ou une maison de Restel ou Retel, cité dans divers aveux du XVI[e] au XVII[e] siècle (Arch. d'Ille-et-Vil., F 1527 et G paroisses, fonds de Sougeal). C'était un fief infime qui, joint à six autres, rapportait 75 livres par an au seigneur en 1690. Nous ne croyons pas que ce nom ait rien à voir avec celui qui nous occupe, à moins qu'il n'ait été importé à Sougeal par les seigneurs de Restel, les Québriac, originaires de Pleudihen, paroisse comprise dans le Ratel comme il sera dit plus loin. — Restel de Sougeal confinait au village de Lanrigan, dans la même commune, le dernier nom de lieu d'origine bretonne que l'on rencontre en allant vers l'Est.

Digitized by Google

Le nom *Racter* ne se trouve que dans l'écrit attribué à Louénan. Il est probable que cette forme n'est pas exacte et que le copiste qui a transcrit au XVII[e] siècle le manuscrit de Louénan a lu Racter au lieu de Ratter : cette deuxième forme est moins éloignée des noms donnés au pays dans les documents suivants, les seuls que nous ayons pu découvrir où le pays soit nommé au moyen âge :

Charte-notice rédigée entre 1076 et 1081 et énumérant les dons faits à l'abbé de Saint-Florent pour la fondation du prieuré de Mezvoit ou de l'Abbaye dans le faubourg de Dol. — Jean et Geduin, seigneurs de Combourg, donnent le droit de panage dans toutes leurs forêts « *sive in Ratello, sive in Comburno* ». — Les chanoines de la cathédrale Saint-Samson s'associent à une concession faite par leur archevêque, mais ils stipulent que les moines ne pourront, sans leur permission, enterrer dans leur cimetière aucun bourgeois de la ville de Dol ni aucun habitant riche du Ratel (*sive ex burgensibus Castri, sive ex optimatibus de Ratel*) (4).

Acte de Henri II, roi d'Angleterre donné entre 1168 et 1173. — Le roi mande à tous ses agents en Bretagne, et spécialement à ceux de Rathel (*omnibus ministris suis Britannie et nominatim de Rathel*), qu'il a établi en faveur des moines de l'abbaye du Tronchet une foire annuelle de trois jours (5).

Confirmation accordée vers 1180 par Hasculfe de Soligné, seigneur de Combourg et du Ratel (*Ratelli*), de dons faits aux moines de Marmoutiers dans divers villages à l'est et à l'ouest de Combourg (6).

Chronique de Robert du Mont ou de Torigny. — L'historien rapporte d'étonnants prodiges qui se produisirent dans le Retel (*in Retello... in Rethel*) en 1162 et en 1164 : des pluies de sang tombèrent, du sang jaillit d'une fontaine (7).

(4) Cartulaire de Saint-Florent, dit *Livre Blanc* (fol. 75), aux Archives de Maine-et-Loire (H 3713) ; — Dom MORICE, *Preuves*, I, col. 433.

(5) L. DELISLE et E. BERGER, *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre...*, Paris, 1916, in-4°, t. I, p. 566. — Dom MORICE, *Preuves*, I, col. 1049.

(6) Dom MORICE, *Preuves*, I, col. 693.

(7) *Chronique...* Edition L. Delisle, t. I, p. 339, 354.

Digitized by Google

La Philippide de Guillaume le Breton. — Au VI[e] chant, le poète reproduit un long et pompeux discours prononcé à Tours en 1202, par Artur de Bretagne; le jeune duc, voulant persuader à ses partisans d'attendre des renforts avant de risquer une attaque en Poitou contre son oncle Jean sans Terre, énumère les ressources énormes dont disposait son oncle, le roi d'Angleterre, duc de Normandie : « La terre de Beauce se jaunit de moins d'épis chargés de grains au temps de l'automne, le pays d'Eu se réjouit moins de ces pommes dont les Normands font une agréable boisson, les rochers de Cancale sont battus de moins de coups par les flots de la mer, que la Normandie ne fournit à ce roi de combattants...; déjà il s'est emparé de Dol et a fait mettre à mort ses défenseurs, puis il a dévasté tout le pays depuis le Restel jusqu'à Rennes » [8].

De ces trop rares mentions on peut conclure que le Ratel était le pays qui comprenait la paroisse de Plerguer où fut fondée, au XII[e] siècle, la petite abbaye du Tronchet, mais qu'il ne comprenait ni la ville de Dol, ni Combourg et sa baronnie. On sait, d'autre part, qu'il confinait à l'ouest au Poudouvre. Les éditeurs de la Chronique de Robert de Torigny et de la Philippide dans le Recueil des historiens de la France, ont été bien mal inspirés lorsqu'ils ont placé Ratel et Restel à Retz et au Relecq [10]. Arthur de la Borderie, l'éminent historien breton, a reconnu que le Racter ou Ratel devait être cherché dans la région de Châteauneuf : « Par conjecture, comme dans l'énumération de Louénan, il (*le Racter*) fait suite au second Daoudour, c'est-à-dire au Poudour, qui allait jusqu'à la Rance, on peut croire que le *pagus Racter* ou Ratel bordait cette rivière, sur la rive droite, en face du Poudour, et s'étendait de là vers Dol et Combourg; dans ce cas son territoire aurait répondu plus ou moins exac-

(8) Inde abiens totam patriam vastavit ab usque Restello donec Redonem inveniatur. (*Recueil des Historiens de la France*, t. XVII, p. 190.) — Cette incursion de Jean sans Terre, qu'il ne faut pas confondre avec celle de 1203, n'a pas été mentionnée par les historiens bretons

(10) *Recueil des Historiens de la France*, t. XIII, p. 307-309, et t. XVII, p. 190.

Digitized by Google

tement à celui qui forma la vaste seigneurie de Châteauneuf-de-la-Noë, dont on ne trouve le nom que beaucoup plus tard. Simple conjecture, bien entendu » (11).

L'hypothèse de l'historien est en grande partie exacte, bien que le Ratel ne comprit pas, comme il le croyait, toute la baronnie de Châteauneuf. Les paroisses septentrionales faisaient partie du Clos-Poulet, mais quinze paroisses situées au sud formaient le Racter ou Restel devenu au XVI[e] siècle le Rastel et au XVIII[e] le Clos-Râtel. En effet, le mot Ratel si rarement employé par les chroniqueurs et les rédacteurs d'actes des régions voisines, conserva à Châteauneuf une sorte d'usage administratif parmi les agents de la baronnie. Ce nom désigne, par opposition au Clos-Poulet, une section de la seigneurie dans un aveu rendu le 1[er] mai 1542 au dauphin-duc de Bretagne, par Suzanne de Bourbon, tutrice de son fils mineur, Claude de Rieux (12); il fut constamment employé jusqu'au 10 janvier 1790 par le greffier de la juridiction dans les comptes rendus des plaids-généraux de la sénéchaussée seigneuriale, qui étaient tenus tous les ans vers la mi-janvier (13). Le Ratel, dénommé *Clos-Ratel* par une sorte d'assimilation peu justifiée au *Clos*-Poulet, comprenait les paroisses suivantes : Pleudihen, Miniac-Morvan, Plerguer, Tressé, Lanvallay, Saint-Solain, Tressaint, Plesder, Saint-Pierre-de-Plesguen, Pleugueneuc, Saint-Helen, Evran, Trévérien, Saint-Judoce et Saint-Tual. Le nom de cette dernière paroisse, la plus méridionale du Clos-Ratel, paraît rappeler les pérégrinations évangélisatrices de saint Tudual au VI[e] siècle. Il serait imprudent d'affirmer que le Clos-Ratel, décrit dans

(11) *Les trois vies anciennes de saint Tudual...*, p. 305.

(12) Arch. d'Ille-et-Vil., série E, fonds Baude.

(13) Arch d'Ille-et-Vil., série B. Registres des audiences de la juridiction de Châteauneuf depuis 1720. Le nom du Clos est écrit indifféremment Ratel et Rastel.

(14) Le Poulet était clos par le marais, la mer et l'estuaire de la Rance sur presque tout son pourtour. Le Ratel n'avait de limite bien nette qu'à l'Ouest. Les greffiers attribuaient au Clos Poulet les fiefs des paroisses de Châteauneuf, Saint-Suliac, Saint-Père, Saint-Servan, Paramé, Saint-Jouan, Saint-Coulomb, Cancale, Saint-Méloir, Bonaban et Saint-Guinou.

Digitized by Google

les documents de la seigneurie de Châteauneuf représentait exactement tout l'ancien pagus Racter : ces documents n'avaient pas à citer des paroisses telles que Roz-Landrieux, Baguer-Morvan et Lanhélin où le baron de Châteauneuf n'avait pas de vassaux. Nous ne croyons pas cependant que le Ratel ait jamais formé un territoire beaucoup plus vaste que le groupe de paroisses énumérées ci-dessus (15). Ce territoire correspond bien à ce que les documents du moyen âge nous apprennent.

La composition de ce groupe de paroisses fait comprendre aussi que le Ratel n'ait pas formé un district très caractérisé, qu'il n'ait pas eu la même vitalité que le Poulet, voire même que le Poudouvre, et que son nom ait été si rarement cité. Il n'avait pas de frontières naturelles, sauf à l'ouest. Il était partagé entre deux diocèses : Evran et Trévérien dépendaient de Saint-Malo; les autres paroisses appartenaient à Dol. Il ressortissait en partie à la sénéchaussée de Rennes et pour le reste à la sénéchaussée de Dinan. Il renfermait un grand nombre de fiefs qui relevaient de seigneuries situées en dehors de ses limites, car dans plusieurs de ses paroisses, Plerguer, Tressaint, Saint-Tual, le domaine soumis au baron de Châteauneuf était très peu étendu. Il n'avait pas de lieu de marché ni de capitale : on ne peut attribuer cette qualité à Châteauneuf comme le suggérait A. de La Borderie. Châteauneuf, qui était en dehors des limites du Ratel, avait été créé bien des années après le temps de saint Tudual et de Laouénan : l'exiguïté du territoire paroissial — 139 hectares, — le vocable de l'église — saint Nicolas, — le nom primitif, *Castellum de Noes* (16), attestent que cette bourgade est née

(15) L'abbé Duine n'a pas étudié la signification géographique du terme *Ratel*, mais sur une carte des environs de Dol, il applique ce nom à une région qui aurait compris les paroisses de Baguer-Morvan et de Bonnemain. (J. ALLENOU et F. DUINE, *Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol*, dans *Annales de Bretagne*, Rennes, 1917, in-8° ; la carte ne se trouve pas dans les *Annales de Bretagne*, t. XXXII-XXIII, où cette étude a été d'abord publiée.)

(16) Le nom de Châteauneuf de la Noe devait être à l'époque romane Châteaunoe ou Châteaunoue.

Digitized by Google

comme tant d'autres au temps de l'établissement du régime féodal, au XI[e] ou au XII[e] siècle. Elle s'était formée autour du château-fort bâti sur l'isthme qui sépare du marais de Dol les *noes* de la rive droite de la Rance, et unit le Clos-Poulet à l'intérieur du pays.

Le Ratel tirait peut-être son nom d'une localité située dans la région de Pleudihen où ce nom désignait encore, au XV[e] siècle, une certaine partie de la paroisse [17]; la localité a disparu ou a changé de nom; elle n'est pas devenue le siège d'une paroisse ni d'une seigneurie féodale. Le pagus a été morcelé probablement à l'époque de la constitution du diocèse de Dol; l'évêché de Saint-Malo conserva les paroisses méridionales, mais abandonna toutes les autres au siège voisin. Sauf à Châteauneuf, on perdit le souvenir de la circonscription supprimée qui s'étendait depuis l'isthme de Châteauneuf au nord jusqu'à la rivière de Linon au sud et qui était bornée à l'ouest par la Rance et, à l'est, avec moins de précision, par les vallées des petits ruisseaux du Bié-Jean et du Boutier.

(17) Le bailliage de Rastel est mentionné dans un aveu rendu en 1474 par Guillaume de Rieux. (Arch. de Loire-Inférieure. B 2105.)

Digitized by Google

P. LE NESTOUR

SUR LA PLUS ANCIENNE COMÉDIE BRETONNE

Autant la littérature dramatique bretonne est riche en pièces sérieuses (mystères, vies de saints, « tragédies », etc...), autant elle est pauvre en œuvres comiques. C'est à peine si M. Anatole Le Bras a pu consacrer dans son *Théâtre celtique* un court chapitre d'une vingtaine de pages à la production comique de la Bretagne armoricaine, et parmi les quatre spécimens dont il parle, il en est un, dit-il, *Les Amourettes du Vieillard*, qui n'est connu que par une mention de Dom Le Pelletier. En réalité, Dom Le Pelletier ne s'est pas contenté d'une mention unique, et nous avons pu relever dans son dictionnaire au moins 87 citations de cette comédie. Ces citations sont courtes, il est vrai : les plus longues sont de deux vers. Il n'en reste pas moins que, grâce à elles, l'œuvre comique incontestablement la plus ancienne du théâtre breton ne nous est pas complètement inconnue.

La pièce appartient à la période du moyen breton, et, s'il fallait en croire Dom Le Pelletier, la composition en remonterait au temps de Louis XI. Au mot *scoet*, en effet, à propos de l'expression *ur scoet heoll*, *un écu soleil* ou *écu sol*, qu'il a, dit-il, rencontrée deux fois dans cette œuvre, il écrit : « Ces deux endroits font connaître que cette petite comédie bretonne est du temps des *écus sol*, c'est-à-dire marqués au soleil, tels que sous Louis XI. En réalité, si Louis XI est le premier souverain sous lequel on ait marqué des écus au

Digitized by Google

soleil, il en a été frappé encore après lui et jusque sous François Ier. Quoi qu'il en soit, cette indication reste précieuse au sujet de l'antiquité très réelle de la pièce.

Dom Le Pelletier l'appelle à plusieurs reprises *une petite comédie*. Il ne semble pas, en effet, qu'il s'agisse d'une œuvre de longue étendue. Nous avons l'impression d'être en présence d'une sorte de farce assez courte, comme la plupart des farces françaises du moyen âge.

Le texte que possédait Le Pelletier était un texte imprimé. M. Ernault l'a judicieusement établi (voir *Revue celtique*, XIV, XX) : Dom Le Pelletier n'avait sous les yeux, quand il composa son dictionnaire, que deux œuvres bretonnes manuscrites : les Prophéties de Guinglaff et le Mystère de la destruction de Jérusalem. Il convient donc de prendre au pied de la lettre l'expression dont il se sert quand il appelle *un petit livre* la comédie des *Amourettes du Vieillard*.

C'est une œuvre en vers, pour la plupart décasyllabiques. Le Pelletier nous en a conservé, au moins en partie, le titre breton. Au mot *orghet*, « amoureux », il dit : « Le P. Maunoir a mal mis *orguet*, amourachement, mot vulgaire, puisque l'usage n'est pas tel, et que je trouve pour titre d'une petite comédie bretonne citée plusieurs fois dans ce dictionnaire : *Amouroustet eun den coz pehiny so orguet a vez ur plac'h*, etc..., c'est-à-dire : *Amourettes d'un vieillard lequel est amoureux d'une fille*, etc...

C'est par ce mot d'*amourettes* que Le Pelletier traduit le plus souvent le terme d'*amouroustet*, qu'il rend parfois aussi par celui d'*amours*.

La pièce a pour objet la peinture des amours ridicules d'un vieillard de 80 ans (v. *cripon*) qui voudrait épouser :

Eur plac'h var an oll bagol a jolis,

« Une fille saine et jolie au-dessus de toutes », et qui, comme Harpagon et comme tous les vieillards amoureux de comédie, est en butte aux moqueries de ceux qui l'entourent et qui ne flattent sa passion qu'afin de l'exploiter. Comme

Digitized by Google

Harpagon aussi ce vieillard est riche, très riche même, mais à la différence du personnage de Molière, il ne paraît pas avare :

Me a m'boa carguet leun va bougeden
A Scoetyou heoll meur a pistolet,

« J'avais rempli ma bougette d'écus soleil et de beaucoup de pistoles », dit-il (v. *scoet*).

Il parle de mille mesures d'or pleines jusqu'au bord :

Aoûr mil musur rês (v. *rês*).

Il veut en gagner encore, semble-t-il :

Evid gounid glat, nep mat a ratoz (v. *ratoz*).

« Pour gagner du bien, quelque bien que ce soit, avec attention ou sollicitude ».

C'est sur sa fortune qu'il compte pour séduire sa bien-aimée :

« Nous avons du bien en abondance » dit-il.

Ni hon eux madou puill (v. *puill*).

Mais il ne se contente pas de faire sonner ses écus. Ce qui le rend ridicule et fait de lui un objet de risée, c'est que ce vieux barbon veut faire le jeune homme. « Maintenant, dit-il à sa belle, je suis un terrible petit garçon ».

Breman oût euzic paôtricq (v. *euz*).

Et ce vieillard de 80 ans, pour apprendre à faire le « jeune homme », *d'a c'hoary va paôtr*, prend son valet pour maître à danser. Et nous assistons à la leçon de danse : « Allez un branle avec vitesse et un peu souplement »,

It gant un brall doubl mibin a soublicq (v. *mibin*);

« Ho, ho, hâtez-vous maintenant, apprenez votre cadence »

Bôa, bôa, hastit brema, disquit ho cadanç (v. *bôa*).

Hélas ! il a beau faire, il ne peut retrouver ses jambes de vingt ans. Il s'essoufle vite : « Je suis bientôt las, pressé et rompu »,

Deja ouf scuys stang a mang (v. *manc*).

Digitized by Google

Mais si la réalité est si triste, s'il s'épuise en vains efforts pour se rajeunir, les espérances et les promesses ne lui coûtent rien. Il fait briller aux yeux de sa prétendue l'existence pleine de joie et de plaisirs qu'il lui fera quand ils seront mariés :

Mar bez foull e'r bro nep seurt jolory,
He fezo hem'zi a ny c'hoario.

« S'il y a dans le pays beaucoup de jeux (ou de réjouissances), ce sera dans ma maison, et nous jouerons » (v. *foull*).

Alors on pourra « caqueter, danser par la salle et se promener ».

Caquetal, fringal dre'n sall a bale (v. *fringa*).

En attendant il semble bien qu'il ait offert à la demoiselle un goûter et, comme on devait dire plus tard en France, au XVII[e] siècle, un cadeau. Mais un accident grotesque se produit : un grain (de raisin peut-être) s'est arrêté dans son gosier, et le voilà qui tousse et qui crache : « Laisse-moi cracher, dit-il à son valet, car j'ai dans le gosier graine ou crin après goûter »,

Va list d'a cranchat; rac hem gargaden
Eux greun pe reunen goude merenna (v. *gargaden*).

L'effet de ces maladresses est à prévoir; ce sont d'abord, de la part de sa belle, de simples railleries. Quand le ridicule prétendant a récité son compliment : « Voilà mon beau chapelet défilé »,

Chetu dirollet va chapelet côant (v. *diroll*).

— « Vous parlez poliment et en beaux termes, lui répond-on ».

C'hwi a comps perghen hen un termen côant (v. *perghen*).

Mais le ton change bientôt, et l'ironie se transforme en outrages grossiers et brutaux : « Considérez l'orgueil de ce vieux vilain ».

Sellit an orgouil eux ar coz strouillart (v. *strouill*).

Digitized by Google

« Fi, votre nez est morveux »,

Foi, ho fri so mec'hiec (v. *mec'hi*).

Enfin : « La fille qu'il recherche en mariage dit de lui par mépris :

Ar coz gain raignet ne vevo quet pell.

« La vieille charogne usée ne vivra pas longtemps » (v. *ragna*).

Vous pensez bien qu'après de pareils outrages le barbon est éconduit. Il semble qu'il en prenne son parti, mais non sans dépit tout d'abord: « N'étant pas écouté de la demoiselle qu'il recherche en mariage, le vieillard dit en colère : « *Ar-fris marquisa*, la sotte (ou la folle) marquise (v. *frisen*).

Puis il paraît se consoler : « Pour ne point crier malheur ni me chagriner », dit-il.

Evid na rahy gouac'h, na ne nem nec'ho (v. *guac'ha*).

Là-dessus il s'en retourne philosophiquement chez lui, écœuré sans doute de se voir maltraiter à ce point. « Hélas, je ne le vois plus, il s'en est allé chez lui ».

Foi ne'r guellaff muy, ead eo he biou (v. *piou*).

C'est par ce dénouement raisonnable que semble se terminer cette petite farce à trois personnages, peut-être à quatre.

A côté du vieillard et de sa belle nous avons déjà vu un valet qui répond bien au type traditionnel du valet de comédie, moqueur et rusé, ne pensant qu'à tirer parti de la sotte passion de son maître pour lui soutirer tout l'argent qu'il pourra : C'est lui qui sert d'entremetteur et que son maître envoie avec « commission de lui chercher et amener une jeune maîtresse » : celui-ci promet d'obéir, mais il se plaint que son havresac est vide, n'y ayant ni poissons, ni coquillages :

Scort he va drouhin quer besc à brinisq

et dans un autre endroit :

Ead he va drouin, chetu me dinet.
Ne m'eux na baguet, yalc'h na bougeden (v. *drouin*).

Digitized by Google

« Ma drouine est perdue, me voilà dégarni; je n'ai ni paquet, ni bourse ni bougette ».

Ailleurs il mendie effrontément : « Cette petite pièce jaune (terme burlesque pour pièce d'or, fait remarquer Le Pelletier) m'aiguiserait, me donnerait de l'activité ».

Ar pezicq melen a m'disouc' henne (v. *souc'h*).

C'est lui sans doute aussi qui, faisant un portrait plaisant de son maître, le montre « quand il est au foyer avec son bonnet cuit ».

Pa vez hen oalet gant hi bonnet poaz (v. *pôaz*),

et termine par cette appréciation peu flatteuse : « Il n'a pas de jugement ».

N'en deusket a poüellat (v. *pöell*).

« Ses cheveux blancs le font radoter ».

Hoquen he bleo guen er gra sorc'hennet (v. *sorc'hen*).

— « Tu es un terrible garçon », lui dit la belle, émerveillée de tant d'esprit et d'une si clairvoyante observation :

Eur gôaz out euzicq (v. *euz*).

Un dernier personnage enfin, dont l'existence n'est pas, à vrai dire, attestée par Le Pelletier, apparaît comme nécessaire pour expliquer certaines citations. Ce personnage est d'ailleurs tellement dans les convenances et la tradition du sujet que son absence pourrait surprendre. C'est celui de l'amoureux jeune, rival heureux du vieillard imbécile et jaloux. C'est de lui qu'il serait fait mention au mot *blouc'h*, dans l'expression *Jaoüanc blouc'h*, « jeune homme sans barbe »; par opposition à « un vieux barbon », dit Le Pelletier.

Ce jeune rival de notre amoureux de quatre-vingts ans serait « assez brusque pour jeter un baiser et donner un coup » :

Quen roc evid stlapa pocq, à rei taoll roquet (v. *rog*).

Ce serait de lui enfin que le vieillard dirait, dans un accès de jalousie sanguinaire :

Gant ma coz clese m'o treusse seder.

Digitized by Google

« Avec ma vieille épée je le traverserais bravement ».

Il reste encore un certain nombre de citations que nous n'avons pu faire entrer dans le cadre de cette analyse, ne sachant à quel personnage ou à quelle situation les rapporter. Mais nous croyons en avoir dit assez pour faire comprendre l'intérêt que présente notre vieille comédie. Certes, la pièce n'était pas un chef-d'œuvre de goût ni d'esprit. Elle contient bien des grossièretés. Mais serait-il équitable de demander à une œuvre si ancienne une délicatesse de traits qu'on ne trouve pas toujours dans les farces de Molière lui-même ?

Jusqu'à quel point cette œuvre était-elle originale ? Nous ne saurions le dire. Il est bien probable qu'elle a été inspirée par quelque farce française que nous ne connaissons pas. En tous cas, dans les courts fragments que nous avons recueillis, il serait aisé de relever certains détails d'une originalité bretonne incontestable, ne serait-ce que l'allusion aux poissons et aux « berniques » que le valet partant en ambassade se plaint de ne pas trouver dans son havresac.

La Versification.

Quelques mots sur la versification. Elle est généralement fort soignée. La plupart des vers sont, nous l'avons dit, des vers de dix syllabes. Ils sont régulièrement coupés à l'hémistiche (5 + 5). Le système des rimes internes est sévèrement observé. La dernière syllabe du premier hémistiche rime toujours avec la neuvième syllabe du vers.

Ret vezo clasq frez var dro ar quezour (v. *kaëzour*).

Certains vers sont même plus riches en rimes intérieures :

Evid quent ar fin lizrin a dinam (v. *lizrin*).

Enfin quelques passages étaient sans doute écrits en vers de douze syllabes. Le Pelletier nous a conservé au moins un de ces vers.

Evel ur stracouillon, hep lavaret bon jour (v. *stracouillan*).

Digitized by Google

Le vers suivant, qui ne contient que onze syllabes, mais dans lequel il est facile d'en ajouter une douzième, devait être construit sur le même modèle :

Bôa, boâ, hasti tbrema (ha) disquit ho cadanç.

Qu'il nous soit permis, à la fin d'une étude de ce genre, forcément défectueuse, d'exprimer le regret de n'avoir pu trouver des renseignements plus nombreux et plus précis sur une œuvre écrite avec un soin incontestable, et qui nous a paru d'autant plus intéressante que les vestiges du théâtre comique breton sont plus rares et, par suite, plus précieux.

Digitized by Google

J. BULÉON
Curé de la Cathédrale — VANNES

SUR LE FRANÇAIS DE BASSE-BRETAGNE

J'étais étudiant à Rennes en 1885, préparant ma licence à la Faculté des lettres. Et, ayant eu l'avantage d'être élevé par une mère qui parlait le breton avec une aisance et une distinction rare, je fus heureux de m'inscrire au cours de langue bretonne, afin d'étudier au point de vue scientifique et grammatical une langue dont je ne connaissais jusque là que la pratique.

Nous étions cinq ou six jeunes étudiants au cours du professeur, mais le bibliothécaire de la ville, M. Vétault, esprit curieux et très aimable confrère, venait fréquemment s'unir à nous. La classe était un rendez-vous plein de cordialité, et la causerie familière faisait heureusement diversion aux exposés austères des théories philologiques.

Un jour, le professeur, à propos de je ne sais plus quelle expression, nous dit : « Messieurs, défiez-vous des locutions provinciales qui se glisseront parfois à votre insu dans votre conversation. Je me souviens, à ce propos, qu'au début de mon séjour à Paris, j'ai eu moi-même à subir, de la part de mes camarades, quelques plaisanteries assez désagréables à cause de mes bretonismes inconscients ».

— Monsieur, lui dis-je alors, pareille mésaventure vient de m'arriver à moi-même. Je causais de mes études personnelles avec un confrère de la Mayenne, professeur de seconde comme moi, lorsque brusquement il me demanda : « Faisiez-vous souvent du grec à vos heures de loisir ? »

Digitized by Google

Je répondis : « Souvent, non. Mais tout de même une fois le temps ».

Il me regarde, ahuri : « Qu'est-ce que vous voulez dire ? »

— « Je veux dire que j'en faisais une fois le temps ».

— « Je ne comprends pas ».

— « Comment, répliquai-je à mon tour, étonné comme lui-même, vous ne comprenez pas quand je vous déclare que je me plongeais dans l'étude du grec une fois le temps ? »

— « Non, je n'ai jamais ouï cette locution ».

— « D'où êtes-vous donc que vous ne sachiez pas ce que veut dire « une fois le temps ».

— « Je suis de la Mayenne, où l'on parle français aussi bien qu'en Bretagne ».

— « Consultons Larousse ».

Nous consultons Larousse. Au mot « fois », rien; au mot « temps », rien.

J'en étais stupéfait et humilié. Je fus bien obligé d'en convenir : « une fois le temps » n'est pas français.

— « Comment, dit M. Loth, visiblement intrigué par mon récit, vous êtes sûr que cette locution n'est pas française ?

— « Oui. Du moins, c'est l'opinion du Larousse.

— « Je vous remercie, reprit-il. Encore un de mes bretonismes à vau-l'eau, car c'est bien une expression du terroir; si elle n'est pas française, du moins elle est bien bretonne : *ur hueh én amzér*, une fois le temps; les Français disent : de temps en temps. Ce n'est pas plus logique, mais *sic voluit usus*.

Alors, M. Vétault prenant la parole, ajoute cette remarque qui a son importance : « Je connais cette manière de parler: on la rencontre non seulement en pays bretonnant, mais aussi en pays gallo, dans toute la Bretagne jusqu'à la Mayenne; au delà elle est inconnue, et sans doute, M. Buléon, votre interlocuteur demeure sur la rive gauche ».

Digitized by Google

Cette mésaventure ne fut pas inutile pour moi; elle attira mon attention sur les expressions vicieuses, — vicieuses du moins en dehors de la Bretagne, — qui sont d'un emploi courant parmi mes compatriotes; et je commençai dès lors à noter les bretonismes que j'entendais de-ci et de-là, afin de mettre mes élèves en garde contre ces « marques d'origine » qui détonnent parfois dans une conversation ou dans une rédaction.

⁂

Ces bretonismes ne sont pas rares chez le peuple; et une observation assez curieuse surgit à ce sujet dans l'esprit. Il y a dans chaque cerveau des tournures qui lui sont familières pour exprimer sa pensée, indépendamment même de l'idiome dans lequel il s'exprime. Les bretonnants qui cessent de parler breton ne cessent pas pour autant de penser en breton. Et, même en se servant de termes français, ils continuent de subir l'influence de la tournure bretonne. Puis, l'habitude étant prise, le bretonisme entre comme une locution correcte et courante dans le langage populaire. Personne plus n'y prend garde.

⁂

J'ai noté, à titre de curiosité, un certain nombre de ces locutions, en les groupant en trois catégories :

1° Celles que j'ai cueillies sur les livres des petits écoliers des régions bretonnantes; — 2° celles qui sont d'un emploi fréquent dans la classe populaire; — 3° celles qu'on est surpris d'entendre même parfois chez les personnes instruites.

I. — Expressions enfantines et triviales :

— *Quel nom qu'il a ?* (Comment s'appelle-t-il ?) : *Pé hanv en dès éan.*

— *C'est Maturin qu'on fait de lui* (Il s'appelle Maturin), *Matelin e vé groeit a nehon.*

Digitized by Google

— *Comment qu'on fait avec lui ?* (Comment faut-il se comporter avec lui, — ou encore : comment faut-il s'en servir ?) : *Penaus é hrér geton.*

— *Cours autant que tu voudras, je te tiendrai toujours* (Tu auras beau courir, je réussirai à te rattraper) : *Rid er pé e garei, ma talhou atau.*

— *Ramasse ta bouche* (Ferme la bouche). *Chèr ha veg.*

N. B. — Le verbe *cherrein* signifie indistinctement : ramasser et fermer.

— *Je ne croyais pas répondre* (Je n'osais pas répondre). *Ne greden ket reskond.*

N. B. — Le verbe *kredein* signifie à la fois : oser et croire.

— *Il est mal beau et mal grand* (Il est très beau et très grand). — Cette expression que j'ai entendue pour la première fois parmi de jeunes apprentis à Vannes, m'intrigua beaucoup tout d'abord. Mais bientôt je me rendis compte qu'elle était la traduction littérale du breton : *goal vrau, goal vras é.* Il y a d'ailleurs en français une expression qui se rapproche un peu de celle-là, mais avec une nuance très différente : *Il n'est pas mal grand.*

II. — Expressions populaires et fréquentes :

— *Il est toujours après moi* (trois significations distinctes : il me gronde sans cesse, — il me taquine, — il me sollicite) : *E ma perpet ar me lerh.*

— *Faire autour d'un malade* (S'occuper de lui) : *Gobér ar dro unan klan.*

— *Je suis domestique avec le médecin* (Je suis domestique chez le médecin) : *Mevel on get er menesinour.*

— *Il m'a demandé comment ça va avec moi : Goulennet en dès penaus é ha genein* (...comment je me porte).

— *J'ai été malade avec le remède énergique que vous m'avez administré : Klan on bet get en dram e huès reit t'ein.*

N. B. — L'emploi du mot « *get, avec* » est très fréquent en langue bretonne, avec une foule de nuances différentes,

Digitized by Google

ce qui en rend l'usage dangereux pour nous quand nous parlons français.

— *Je n'ai jamais démarché* (ou) *divarché* (Je n'ai jamais dévié) : *N'em es ket biskoah divarchet.*

N. B. — Cette locution a une origine bizarre. Le verbe *divarc'hein* veut dire dévier ou dévoyer. Mais le substantif *divarc'h* signifie dévoiement, et pas autre chose.

III. — Expressions fréquemment entendues même en haut lieu :

— *Où restez-vous ?* (où demeurez-vous ?) : *Imen é chomet hui ?*

N. B. — Les deux verbes « rester » et « demeurer » se traduisent l'un et l'autre par le verbe breton « chom ».

— *La fois avant, la fois après* (*fois* étant pris substantivement) : *er hueh é raug*, er hueh *ar lerh.*

— *Kas en doéré d'é vam :* envoie la nouvelle à sa mère.

— *Kas amonen genis :* porte du beurre avec toi.

— *Kas er seud d'er prat :* mène les bestiaux à la prairie.

N. B. — Le verbe « *kas* » signifie indistinctement envoyer, porter, mener. D'où ces locutions courantes :

« Envoie du beurre avec toi. — Envoie les bestiaux à la prairie ».

Les deux verbes « espérer, attendre » se traduisent l'un et l'autre par le breton « gortoz »; aussi n'est-il pas rare d'entendre des gens s'interpeller ainsi : *espère-moi*, ce qui est très breton : *gortoz mé.*

— *Une fois le temps* (voir plus haut).

— L'ajonc, qui se désigne en breton par le mot *lan*, se désigne aussi presque partout par le mot *lande* en français : *trohein lan*, couper de la lande.

— A Belle-Ile, le mot *gourtiec*, authentiquement breton, désigne toujours, dans le langage usuel, l'homme qui habite une petite maison entourée d'un jardin.

Digitized by Google

— Tout le monde connaît le mot « *cautériad* », qui littéralement devrait se traduire « marmitée ». Mais il a passé tel quel du breton en français.

La « cautériad » consiste à accumuler et à cuire dans une marmite (cautér) des poissons de toutes sortes avec des légumes : régal des matelots.

— Dans la région maritime, où l'on ne parle plus breton, on continue de désigner l'endroit de la pêche par le mot « la tache » : c'est le breton « *en dachen* ».

Etc., etc., etc.,... je suis loin d'avoir épuisé le sujet.

⁂

Un signe qui fait reconnaître du premier coup un indigène de la Bretagne bretonnante, c'est la prononciation du *qu* et du *gu* devant un *i*, nazalisé ou non: qui, quinze, quinquina se prononcent tchi, tchinze, tchintchina; — Gui, guichet, Guillaume se prononcent dji, djichet, djillaume.

Défaut de prononciation désagréable qui, une fois contracté, demeure presque incorrigible.

En revanche le Breton bretonnant trouve du premier coup, dans son propre langage, la clef des *mutations initiales* et des *contractions* qui étonnent et déroutent les élèves au début de la grammaire grecque. Lui donnerait-on un mot français, du premier coup et instinctivement il en modifiera la consonne initiale suivant les principes des mutations bretonnes et grecques.

1. — J'en ai fait l'expérience un jour en m'entretenant avec un petit berger : je lui proposai à dessein trois mots français dont il ne saisissait guère la signification; mais qu'il me traduisit sans la moindre hésitation : mon bouquet, *mem Bouquet;* votre bouquet, *hou Pouquet;* leur bouquet, *ou Fouquet;* son bouquet, *é Voquet;* — votre canon, *hou Kanon*, son canon, *é Ganon;* leur canon, *ou Hanon;* — votre porte-plume, *hou Porte-plume;* son porte-plume, *é Borte-plume;* leur porte-plume, *ou Forte-plume.*

Digitized by Google

2. — Le « réal » est une monnaie courante en Bretagne bretonnante; or, dans une région du Morbihan, on prononce *réal*; ailleurs on prononce *rál;* ailleurs encore *rèl.*

Et les mêmes contractions se font ainsi dans le même sens, pour tous les mots en *éa*, conformément aux règles des mots contractés de la grammaire grecque.

⁂

Notre vieille langue est battue en brèche de toutes manières, mais particulièrement par l'école d'où la méthode bilingue est impitoyablement et sottement proscrite, mais si elle doit disparaître enfin dans cette lutte inégale, du moins elle laissera après elle des traces nombreuses; et longtemps après sa disparition, nos arrière-neveux continueront encore de parler breton en français.

Digitized by Google

CHARLES CHASSE

DEUX STIGMATISÉES BRETONNES

On sait que, suivant la tradition catholique, François d'Assise reçut du Christ les saints stigmates en récompense de sa piété. Ce qui est surtout frappant, c'est que, d'une part, il ne semble pas qu'aucun autre humain ait avant saint François reçu semblable faveur et que, d'autre part, beaucoup d'individus, ensuite, ont affirmé avoir porté sur leur corps les mêmes plaies que le Poverello. Le Dr Imbert-Goubeyre a dénombré 321 stigmatisés, hommes ou femmes (femmes surtout et souvent de nationalité italienne), beaucoup appartenant à l'ordre Franciscain ou à l'ordre rival des Dominicains. Sur ces 321 stigmatisés, il compte 29 au XIXe siècle, dont Catherine Emmerich (1774-1826) et Mme de Moerl (1812-1868).

Dans les listes de stigmatisés qui ont été dressées par divers auteurs, français ou étrangers, je ne vois pas qu'on ait cité des noms bretons. Or, j'ai rencontré, au cours de mes lectures, deux cas de stigmatisation en Bretagne, sur lesquels je serais heureux d'appeler l'attention des chercheurs et des théologiens.

Le premier cas nous est signalé par Descartes ou plus exactement par le P. Mersenne qui avait attiré sur la chose l'attention de Descartes.

Dans la Correspondance de Descartes à Huyghens, qui a été récemment publiée par M. Léon Roth (Oxford. Clarendon Press 1926), je relève que Huygens, le 8 mars 1640 écrit de

Digitized by Google

la Haye à Descartes : « Le Père Mersenne est cause de l'interruption que je vous donne... Il veut que je vous fasse tenir ce feuillet imprimé d'un jeune Mathématicien, dit-il, de 17 ans [Il s'agit de l'essai sur les sections coniques de Blaise Pascal]. Il m'assigne d'ailleurs sur vous pour une histoire très merveilleuse de ie ne sçay quelle fille dont il vous a entretenu. Si la chose est digne de votre récit, quand vous serez assez de loisir à en faire l'historiographe, en Flore plus tost qu'en Tite-Live, j'attendray s'il vous plaist, quelle est cette merveille d'aujourd'huy et de quelque étoffe qu'elle soit, la tiendray chère et estimable pour avoir passé par la main de M. Descartes. »

A quoi Descartes répondit, le 12 mars : « Il faut que je vous avoue que les prières à contre tems et hors de saison que ie me trouvay dernièrement engagé à vous faire, m'avoient laissé ie ne sçay quelle honte sur le visage qu'il ne sembloit ne pouvoir chasser qu'en vous escrivant de quelque autre matiere, dequoi ie souhaitois tous les iours l'occasion et ie veux du bien au pere Mercenne de ce qu'il me l'a maintenant donnée. La fille dont il vous a escrit n'est autre chose qu'une imitatrice de celle de Meurs qui faignait ne manger point et d'une autre des quartiers de Cologne qui portoit sur son cors les marques de toutes les playes de Jesus-Christ; car on dit que celle cy qui est à Saint Paul de Léon en basse Bretagne n'a point mangé depuis cinq ans et qu'elle resent tous les jours les douleurs des martyrs dont on celebre les festes, de quoy on void les marques sur elle, en sorte qu'au iour de saint Estienne sa chair paraît toute meurtrie de coups de pierre, au iour de saint Laurent, elle semble estre grillée, au iour de saint Denis, on voit un cercle rouge autour de son col comme si sa teste avoit esté coupée et ainsi du reste. On en dit encore plusieurs autres extravacances mais ie croy que celles-y suffisent pour vous obliger à en rien croyre. Outre que ie connois celuy que le pere Mercenne allegue pour son autheur et ie le juge si digne de foy que s'il m'avoit dit que ceux de la Chine ont communement deux yeux comme nous ie croyrois que le Chine est un

Digitized by Google

pays où il n'y a que des borgnes ou des Cyclopes. Mais le bon pere Mercenne est si curieux et si ayse d'entendre quelque merveille qu'il escoutte favorablement tous ceux qui lui en content ». Une note de M. Roth indique que le source du P. Mersenne était un certain Pierre Petit, inspecteur des fortifications (1598-1677) qui avait provoqué la colère de Descartes pour les attaques qu'il avait lancées contre la *Dioptrique*. Sur le manque d'esprit critique du P. Mersenne, Huygens paraît avoir eu les mêmes opinions que Descartes; dans une lettre du 8 octobre à Descartes, il décrit en effet le P. Mersenne comme un homme qui amasse du bon et du mauvais de tous côtés ».

La seconde stigmatisée bretonne dont je voudrais maintenant parler est bien plus proche de nous puisque j'emprunte les détails la concernant à l'*Echo du Merveilleux*, publication que dirigeait Gaston Méry en 1897. Plusieurs des faits indiqués dans ce périodique se retrouvent dans l'*Almanach Hachette* de 1898. Il s'agissait d'une demoiselle Françoise Hellegouarch, âgée alors de 22 ans et qui habitait Kerguer, en Inzinzac, dans le Morbihan, à 5 kilomètres d'Hennebont. Le volume de l'*Echo du Merveilleux* que j'ai consulté à la Bibliothèque Nationale contient (notamment page 184) des photographies de la stigmatisée vers laquelle de nombreuses personnes se rendaient alors comme en pèlerinage. (Je me souviens que la presse — et particulièrement le *Nouvelliste du Morbihan* — s'occupa alors beaucoup d'elle). A 5 ans, Françoise Hellegouarch avait subi une fièvre typhoïde dont sa santé était restée très ébranlée. Les portraits qu'on donne d'elle montrent, qu'en plus des stigmates traditionnels, elle avait les joues recouvertes d'éruptions eczémateuses. Ces éruptions sont très visibles en particulier dans le cliché de M. Emile Guéret que donne l'Almanach Hachette (M. Guéret habitait Lorient). Cette photographie que Gaston Méry avait communiquée à l'Almanach Hachette avait paru à l'*Echo du Merveilleux* mais sur le papier de l'*Almanach Hachette*, elle est beaucoup plus claire que dans l'*Echo*.

Digitized by Google

L'*Echo du Merveilleux* disait que le corps de la jeune fille « se débat d'instants en instants en de terribles convulsions durant lesquelles on entend des cris gutturaux, puis retombe dans l'immobilité et le silence de la mort ». Les parents de Françoise Hellegouarch ont déclaré à l'envoyé de l'*Echo du Merveilleux* que c'était en 1895, le jour de l'Ascension, que s'étaient produits les phénomènes. « D'un seul coup ont apparu alors les cinq plaies du Sauveur », plaies aux mains, aux pieds et au côté gauche. Trois mois après, les premiers stigmates, serait apparue sur la poitrine une croix dont le pied se terminait au bas de l'estomac. Le vendredi-saint parurent sur le front des entailles profondes entrelacées qui contournaient la tête : Stigmates de la couronne d'épines. Ces stigmates ne figurent donc point sur certaines photographies antérieures à ce vendredi-saint.

Toutes les plaies laissaient écouler du sang. « Si, avec de l'eau, — dit l'*Almanach Hachette* — on enlève complètement la croutelle noirâtre adhérente à la peau, on trouve celle-ci absolument intacte, toute blanche. C'est de ses pores que le sang perle comme une véritable sueur rouge ».

« Tout d'abord, déclare l'*Echo du Merveilleux* (page 153), le sang ne coulait qu'à une certaine heure du vendredi ; maintenant, il coule tous les vendredis et à chaque heure du jour ».

A la page 165, un article de M. Em. Guéret raconte une visite à la stigmatisée. Les parents de la malade ne permettent plus à ce moment l'accès de la maison. Dans la cour, cent personnes environ attendaient, malgré la pluie tombant en averses. M. Guéret dut se cacher dans l'embrasure d'une fenêtre pour regarder à l'intérieur; il assista ainsi à plusieurs crises après laquelle la mère vint essuyer le sang. M. Guéret reçut un accueil cordial du recteur d'Inzinzac quoique, dès le début, celui-ci se fût prononcé contre l'immixtion de la presse dans l'affaire des stigmates.

D'une famille très honorable et très pieuse, la jeune fille, avant d'être définitivement alitée, se rendait à l'église chaque

Digitized by Google

vendredi pour y accomplir son chemin de croix. Remarquons en passant qu'elle portait le même prénom que François d'Assise et que, comme saint François, selon ses biographes, put cacher pendant longtemps à ses proches l'existence de ses stigmates, Françoise Hellegouarch réussit, dit-on, à dissimuler pendant un an à sa famille ce qui lui était advenu. Cette dissimulation est cause d'ailleurs qu'on est réduit à recourir uniquement à son témoignage pour fixer la date à laquelle les premiers stigmates sont apparus, et voilà qui rend encore plus confuse la chronologie des divers stigmates dont nous avons parlé.

Plusieurs médecins, et en particulier le Dr Pitres, de Bordeaux, vinrent examiner la stigmatisée. L'*Echo du Merveilleux* reconnaît que ces successeurs de Descartes et de Huyghens ont considéré Mlle Hellegouarch comme une simulatrice, après qu'ils eurent relevé sur les mains de la malade des traces d'égratignures qu'elle se serait faites elle-même.

Mais le curé d'Inzinzac était par contre persuadé de la bonne foi de Françoise. Comme il l'interrogeait sur ces égratignures qui auraient fourni les cristaux d'hématine révélés par l'analyse à la surface des stigmates, elle répondit : « Il se peut que je me sois fait moi-même ces écorchures; je n'en sais rien mais si cela est, je les ai faites involontairement, sans me rendre compte ». « Quelques jours après, toute écorchure avait disparu — dit le curé — et cependant le sang sortait à nouveau ». Le curé a dit avoir vu « souvent le sang couler alors que la main était en complet état de blancheur ».

Nous avons rapporté que ce sang coulait le vendredi; il coulait aussi, par exception, les jours où l'église célébrait une fête de la Croix. Pendant la nuit du vendredi-saint, en présence de « trois dames » Françoise Hellegouarch eut de très fortes crises, suivies d'épanchement de sang.

Le phénomène, pour le curé, était indiscutable; le recteur se demandait seulement si c'était un phénomène divin ou diabolique. M. Emile Guéret pense que « Françoise a été

Digitized by Google

marquée du doigt de Dieu pour expier les fautes de la foule ». L'*Echo du Merveilleux* cite aussi ce mot d'un religieux à qui les parents avaient confié leur intention d'envoyer la jeune fille à Lourdes : « Gardez chez vous votre enfant. Qu'irait-elle faire à Lourdes ? Réclamer un miracle ? Mais, le vrai miracle, c'est ici, en votre demeure qu'il se passe ».

Page 199 de l'*Echo du Merveilleux*, nous trouvons un article signé A. L. Cet A. L. est — dit la revue — un prêtre qui est allé en compagnie de « deux jeunes pharmaciens de première classe » rendre visite à la stigmatisée. « La couronne d'épines — dit M. A. L. — est exactement dessinée sur son front, comme avec un doigt trempé dans du sang, fait le tour de sa tête et paraît même sous sa chevelure... Les stigmates des pieds, la plaie du côté gauche sont de même importance ». Il assista à des écoulements de sang qu'accompagnaient des cris terribles. « Le sang perle aux mains, aux pieds, aux côtés, au milieu de cris effrayants. Des parents venus des environs pleurent à fendre l'âme. Je crains pour un de mes amis que, lors d'une précédente visite, on avait dû emporter évanoui ».

A la page 282, l'*Echo du Merveilleux* nous rapporte, d'après *la Croix*, le voyage à Lourdes de la stigmatisée. A ce moment, un anneau de sang était apparu à un de ses doigts, il affectait exactement la forme de la bague ornée d'une croix de 7 à 8 centimètres que portent les religieuses de l'ordre auquel elle aurait voulu appartenir. Françoise s'était rendue à Lourdes pour demander surtout la faveur de pouvoir assimiler des aliments; car, « en quatre ans — disait l'*Echo du Merveilleux* — elle n'a pas mangé ce qu'un homme mange en un seul jour et, depuis six mois, elle n'a rien, absolument rien pu avaler. D'ailleurs toutes les fonctions de l'organisme sont supprimées ». A Lourdes, ces fonctions organiques s'améliorèrent un peu et — dit l'*Echo du Merveilleux* — elle put recevoir la communion.

Cette amélioration ne dura guère puisque, à la page 349 (et ceci est la dernière mention la concernant que j'ai trouvée

Digitized by Google

dans l'*Echo du Merveilleux*) « ses fonctions organiques étaient complètement suspendues ». On disait même qu'elle n'avait pu prendre « aucune nourriture depuis dix-huit mois ». Elle n'avait jamais faim, était consumée par une soif ardente et rejetait tout ce qu'elle buvait. De nouveaux stigmates — sans doute ceux de la flagellation — étaient apparus sur son épaule.

Il serait sans doute possible de se procurer à Inzinzac des renseignements complémentaires sur la stigmatisée. Quant à ceux que j'avais à ma disposition, je n'ai pu, faute de place, qu'en utiliser ici une faible partie. L'intéressant était, à mon avis, de rapprocher à plusieurs siècles de distance, ces deux visages de stigmatisées bretonnes, toutes deux paysannes et, sans doute, presque illettrées, qui toutes deux eurent leur heure de renommée et qui communiquèrent à leur entourage un peu de cet enthousiasme inquiet que durent ressentir les compagnons de saint François d'Assise quand ils touchèrent ses plaies et les virent saigner.

Digitized by Google

ABBÉ RAISON

HAMON DE SAVIGNY

La vie de cet ascète fut composée dans le premier quart du XII[e] siècle par un auteur anonyme que l'on pourrait, sans trop de témérité, identifier avec le vingt-cinquième évêque de Rennes, Etienne de Fougères (1). Le texte de cette *Vita* fut publié pour la première fois en 1883, dans les *Analecta Bollandiana*, par un prêtre du diocèse de Rouen, l'abbé E.-P. Sauvage, estimé à très juste titre pour ses travaux d'érudition (2). Nous allons étudier ici l'œuvre d'Etienne de Fougères où se trouve reconstituée la figure curieuse et sympathique d'un moine célèbre au moyen âge. Quelques notes suivront sur le culte rendu au B. Hamon.

I. — *Analyse de la* VITA HAMONIS.

Suivant son habitude, Etienne de Fougères place un prologue en tête de son œuvre. « Les saints sont des astres... Il faut les contempler pour se diriger à travers les écueils jusqu'au port du salut ». Suit une comparaison curieuse, tirée

(1) Sur ce prélat, cf. LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, III, p. 255 et suiv.; — GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé histor. de l'Archev. de Rennes*, I, p. 59; — *Gallia christ.*, XIV, col. 750 et 751; — *Annales de Bret.*, XXII, n° 3, avril 1907. — Etienne de Fougères est surtout connu comme auteur du *Livre des manières*. Mais, au témoignage de Robert de Thorigny, il composa aussi la vie de saint Firmat, évêque, et celle de saint Vital, premier abbé de Savigny. Cf. *Chronique*, éditée par L. Delisle, en 1873, II, p. 73-74, et Dom MORICE, *Preuves*, I, p. 134-135.

(2) L'abbé SAUVAGE avait précédemment édité la vie de saint Vital et celle de saint Geoffroy, son successeur dans l'abbatiat de Savigny. Cf. *Analecta Bollandiana*, I, p. 355 et suiv.

Digitized by Google

de la Bible[3] : « Si tu rencontres un nid, tu pourras prendre les petits, mais tu laisseras aller la mère... L'âme des saints est remontée au ciel « *deposito carnis onere. Verumtamen pullos captivos detinemus, quia eorum vitam et actus ad bene vivendum in scripturis inserta habemus...* » L'auteur avoue l'insuffisance de ses documents : « *Pauca cognoscere potuimus...* » Il se chargera, suivant sa coutume, de combler les lacunes [4].

Il faut cependant affirmer que l'œuvre d'Etienne de Fougères est loin d'être dépourvue de toute valeur au point de vue historique. Ce n'est pas une biographie proprement dite; mais dans ces pages, les détails véridiques sont nombreux et présentent un intérêt non pas absolu, mais certain. Si l'on supprime les lieux communs, les citations inutiles, les réflexions pieuses, mais banales, il reste dans les pages d'Etienne de Fougères la vie assez précise d'un moine qui fut un personnage dans son abbaye et même au delà. Hamon est un type intéressant du religieux de cette époque avec ses vertus et ses faiblesses, sa mentalité religieuse et son idéal apostolique, ses occupations multiples et variées jusqu'à l'invraisemblance.

Sur la jeunesse du Bienheureux, peu de détails : *in minori Britannia, in Villa quæ dicitur Landacob, natus est* [5]. Le nom de la paroisse n'est pas indiqué; c'est Saint-Etienne-en-Coglès, arrondissement de Fougères. Rien de précis sur la

(3) Deut., XXII, 6-7.

(4) On a remarqué, au cours de ces pages, combien varie la manière d'orthographier le nom du Bienheureux Hamon semble être la forme la plus parfaite. BALUZE — dans ses *Miscellanea* où il a inséré la *Chronique de Savigny* — le nomme Haimo ou Aymon. Je préfère *Hamo*. C'est la forme qu'emploie Etienne de Fougères. Faisons toutefois remarquer que, dans les 33 premiers chapitres de la *Vita*, l'évêque de Rennes ne désigne pas une seule fois son héros par un nom propre. Il l'appelle *vir sanctus, vir ille*, etc... Au chap. 34, p. 68, il écrit, pour la première fois : *praedictus Christi famulus Hamo*.

(5) L'abbé SAUVAGE, *loc. cit.*, p. 32, en note, donne les différentes formes de ce mot : *Lendecop*, dans la *Chronique de Robert de Thorigny*, ad annum 1171, éd. Delisle, 1883, II, p. 48 ; — *Landachop*, dans une charte de Robert de Vitré, 1160 ; cf. *Histoire de la Congr. de Savigny*, de Dom C. AUVRY, éditée par l'abbé Laveille, III, p. 112 ; — *Landacop*, dans une charte de Guy de Laval, 1158, *ibid.*, II, p. 105 et suiv.

Digitized by Google

date de naissance, et les premières années d'Hamon. Etienne de Fougères se contente de dire qu'il était *genere non infimus*. Affirmation difficile à vérifier, mais cependant vraisemblable, puisque le nom de Landécot a laissé des traces dans les *Nobiliaires* du pays de Fougères (6). L'abbé Tresvaux a inséré, dans son édition des *Vies des Saints* de Dom Lobineau, quelques pages sur notre héros. Bien qu'il n'ait pas eu l'avantage de connaître personnellement les parents du Bienheureux Hamon, il nous apprend cependant — sans citer la source de son information — qu'ils « étaient très vertueux » (7). Suivent quelques lignes sur les qualités qui se révélèrent de très bonne heure dans le futur ascète. Etienne de Fougères a été plus réservé; il se contente de nous parler de la science de son héros, *scientia non parum imbutus* (8). Hamon était entré à Savigny. Il ne travaillait point par pur amour de la science; il rêvait d'une prélature possible, jusqu'au jour où, sous l'influence de la contradiction, ses pensées prirent une autre direction (9). Le bruit se répand qu'il est lépreux. On songe à le renvoyer du monastère. Il rentre en lui-même et revient à sa ferveur première. Deux moines lépreux habitent dans le monastère une demeure isolée.

(6) *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, par POTIER DE COURCY, Rennes, 1890, III, p. 94 : « Le Saige, sieur de la Corbonnays, de Vilhouët, de Landécot, paroisse de St Etienne en Coglais. » — *Notes manuscrites sur les Seigneuries d'Ille-et-Vilaine*, par GUILLOTIN DE CORSON (aux Arch. dép. d'Ille-et-Vil.) : « Landécot, manoir, terre et fiefs ; 1497, Guillaume de Bréon, seigneur de Bonnefontaine ; 1673, achat par Joseph-Etienne Lesaige, sieur de la Villesbrunes. » — *Paroisses du pays de Fougères*, par MAUPILLÉ, p. 282. — A Saint-Etienne-en-Coglès, les habitants désignent l'emplacement de la maison où naquit le futur Bienheureux. Voir à ce sujet DAGNET, *Les bords du Couesnon*, 1906, p. 29. Ce dernier ouvrage renferme sur Landécot des détails qui n'ont rien à voir avec l'histoire.

(7) L'histoire nous a conservé les noms du père et de la mère de Robert d'Arbrissel. Il en est de même pour saint Vital : *parentibus Reigfrido et Roharde natus est*, dans *Gallia christ.*, XI, col. 542.

(8) Tous les biographes d'Hamon insistent sur sa science. Dans la bibliothèque de Savigny, les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (XIII, 592) signalent douze volumes remplis des œuvres de ce Bienheureux. Bernard DE MONTFAUCON, *Bibl. bibl. mss.*, II, p. 1342, en vit un seul ; il était intitulé : *Expositio Haymonis in Isaiam.* — Dom C. AUVRY, *loc. cit.*, II, p. 53. Note de l'abbé Laveille : « Ces ouvrages furent peut-être détruits pendant les guerres de Religion. »

(9) SAUVAGE, *loc. cit.*, I, p. 32.

Digitized by Google

Hamon sollicite la permission d'entrer à leur service. Il leur prodigue tant de soins que le cœur des moines est touché [10]. Il est invité à reprendre la vie commune. Il prononce ses vœux et reçoit dans la même journée — au mépris de toutes les lois canoniques — le sous-diaconat et le diaconat [11]. Quelques semaines plus tard, il est ordonné prêtre. Il est tellement absorbé dans la contemplation mystique qu'il oublie souvent de prendre la nourriture nécessaire *ad subsidium vitae, non ad desiderium gulae* [12]. Mais il est troublé d'une autre manière : par le souvenir de ses fautes passées [13]. Ce dernier renseignement que nous fournit Etienne de Fougères est en opposition absolue, est-il besoin de le faire remarquer, avec ce que l'abbé Tresvaux raconte de la jeunesse sans faiblesses de son héros [14].

Les chapitres se succèdent — inégaux en longueur et en intérêt — au nombre de 58. On ne peut affirmer que le récit d'Etienne de Fougères pèche par excès d'ordre. Les faits se présentent d'une manière imprévue, sans que le souci d'observer la chronologie puisse justifier cette narration quelque peu décousue. Il est heureusement facile de réunir les traits saillants dispersés çà et là et de reconstituer ainsi la physionomie du B. Hamon.

Nous possédons une ébauche de son portrait physique [15] : il a tout les traits de l'ascète. Au moral, il constitue une personnalité extrêmement complexe. C'est un contemplatif : les visions, les apparitions, les signes de l'au-delà lui sont

(10) SAUVAGE, *loc. cit.*, I, p. 33-34.

(11) SAUVAGE, *loc. cit.*, I, p. 34.

(12) Je crois bon d'avertir le lecteur que la traduction à peu près littérale de l'œuvre d'Etienne de Fougères a été insérée par Claude Auvry dans son ouvrage, II, p. 52-107.

(13) SAUVAGE, *loc. cit.*, III, p. 35 : *Saepissime immanitate suorum praeteritorum criminum vehementius terreretur (secularis enim et valde carnalis fuerat)... ita ut membris trementibus quoties agebat ad sacrificia accederet.*

(14) « Il fuyait avec soin la corruption du monde et ne put jamais être séduit par l'éclat trompeur de sa vanité. » (*Vies des saints de Bretagne*, Paris, in-8°, 1836, II, p. 410.)

(15) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXXIV, p. 68 : *erat... adeo aridi ac tenuissimi corporis ut ossibus vix haerere crederetur.*

Digitized by Google

familiers. Il voit plusieurs fois le Christ en célébrant la messe [16]. Mais il contemple aussi les anges [17]. Il aperçoit Abel, Abraham et Melchisedech présentant leurs offrandes au Seigneur [18]. Les dons de l'Esprit-Saint qui descendent sur lui se manifestent, comme au jour de la Pentecôte, sous la forme de langues de feu [19].

Ces révélations ont assez souvent un caractère pratique. Hamon est de la sorte assuré du salut éternel de son père et de sa mère [20]. Son ami, le B. Pierre d'Avranches, lui apparaît au milieu de la gloire du ciel [21], ainsi que plusieurs de ses amis qui lui avaient promis cette faveur [22]. L'envers de la tombe n'a plus de secrets pour lui. Il aperçoit tour à tour un mauvais riche entouré de sept démons [23] et quatre anges qui conduisent les élus au ciel [24]. Il apprend, en disant la messe, qu'une religieuse est damnée pour avoir fait de mauvaises confessions [25]. Une autre révélation lui fait connaître les peines réservées, dans l'autre vie, aux âmes pécheresses [26].

A côté des visions proprement dites, il faut signaler, parmi les faveurs exceptionnelles que reçoit le B. Hamon, les songes

(16) SAUVAGE, *loc. cit.*, III, p. 35-36 : le Christ apparaît à son serviteur pour calmer ses inquiétudes de conscience ; — p. 37 : Hamon aperçoit une main étendue sur le calice ; — X, p. 44 et suiv., et XXII, p. 55 et suiv. : le Christ présente au Bienheureux un talent d'or.

(17) SAUVAGE, *loc. cit.*, p. 37-38.

(18) SAUVAGE, *loc. cit.*, p. 38-39 : *Vidit... suam oblationem post illorum subsequi.*

(19) SAUVAGE, *loc. cit.*, VI, p. 39-41.

(20) SAUVAGE, *loc. cit.*, VIII et IX, p. 43-44.

(21) SAUVAGE, *loc. cit.*, LIII, p. 86. Dans la *Vita Petri Abrincensis*, Sauvage edit., XV, p. 29.

(22) SAUVAGE, *loc. cit.*, LIV, p 87 : *etiam de propria ipsius salute quod futurum erat eidem prædicebant.*

(23) SAUVAGE, *loc. cit.*, LVI, p. 88.

(24) SAUVAGE, *loc. cit.*, LVI, p. 88 : *cum, appropinquante obitu suo, de statu animarum secum reputaret, quomodo in cœlum ascenderent...*

(25) SAUVAGE, *loc. cit.*, XLIX, p. 83-84.

26) SAUVAGE, *loc. cit.*, L, p. 50-51. Il y aurait toute une étude des plus curieuses à entreprendre sur ce chapitre. Elle consisterait à rapprocher du texte d'Etienne de Fougères les *Opuscula* de saint Pierre Damien, qui présente avec le Bx Hamon tant de traits communs. On saisirait là, sur le vif, la mentalité religieuse de ces ascètes des XIe et XIIe siècles.

Digitized by Google

prophétiques dont il a plu au Seigneur de le favoriser. A Barfleur, un rêve mystérieux lui a fait présager la conversion du roi d'Angleterre, Henri II. L'événement se réalise à la lettre (27). Hamon a vu, en songe également, le mari d'une de ses sœurs qui le prie de le secourir. On lui annonce quelques jours plus tard la mort de ce parent (28).

Le Bienheureux pénètre aussi le secret des cœurs. A la suite d'une vision, il connaît l'état d'âme d'une pénitente hypocrite (29), d'une femme coupable (30), de quatre religieuses en péril de damnation (31). Il apprend par révélation, qu'un frère convers de Savigny a gardé pour lui l'argent destiné au soulagement des pauvres (32). Il aperçoit, *in mentis excessu eductus*, les religieux d'un monastère séparés en deux groupes, l'un blanc, l'autre noir (33). Bien plus, son ordre à lui-même, la famille du B. Vital, n'est pas tout entier engagé dans le chemin du bien. Il connaît surnaturellement qu'il est divisé en trois groupes : le premier est hideux; le second, élevé dans les airs, porte cependant des robes maculées (34); le troisième s'élance jusqu'au ciel (35). Faut-il s'étonner qu'après cela, sur son lit de mort, Hamon ait été favorisé d'une vision divine ? (36).

On pourrait croire que ses voyages dans les régions de l'au-delà aient fait perdre à l'ascète de Savigny le sens des réalités pratiques. Il n'en est rien. Nous venons de le voir,

(27) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXVII, p. 61-62.
(28) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXVIII, p. 62.
(29) SAUVAGE, *loc. cit.*, LXII, p. 77.
(30) SAUVAGE, *loc. cit.*, LX, p. 75.
(31) SAUVAGE, *loc. cit.*, LXVI, p. 79-82.
(32) SAUVAGE, *loc. cit.*, LI, p. 85. Il connaît aussi, par révélation, les péchés d'un de ses frères en religion (*ibid.*, XXIX, p. 62-63).
(33) SAUVAGE, *loc. cit.*, XLVII, p. 82-83. Etienne de Fougères explique longuement (XLVIII, p. 83) cette vision pourtant si claire.
(34) Les moines de Savigny étaient à cette époque vêtus de blanc.
(35) SAUVAGE, *loc. cit.*, LV, p. 87-88.
(36) SAUVAGE, *loc. cit.*, LVIII, p. 88-90. Cette apparition eut lieu en la fête de sainte Paule, le VII des calendes de février. Nous possédons la date exacte du trépas du Bx Hamon (*ibid.*, p. 89) : *peracto denique vitæ præsentis cursu anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo septuagesimo tertio, pridie Kalendas Maii, idem Christi famulus migravit ad Dominum, cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.*

Digitized by Google

la soudure se fait chez lui comme d'elle-même entre la vie contemplative et les occupations quotidiennes. Phénomène d'ailleurs facile à expliquer. Hamon travaille sans cesse à convertir les âmes.

Il s'est distingué de bonne heure dans le ministère de la confession. Les princes et les rois lui confient, avec empressement, la direction de leurs consciences (37). Hamon n'en est pas surpris. Il a connu par révélation, longtemps avant l'événement, la nature de ses rapports avec le roi d'Angleterre, Henri II (38). L'ascète est plein de bonté, nous le dirons tout à l'heure. Mais il ne veut, à aucun prix, comme parle Bossuet « porter des coussins sous les coudes des pécheurs ». Il rappelle donc vigoureusement au monarque les devoirs qui lui incombent. Il l'empêche d'autoriser ses troupes à se livrer au pillage (39). Il lui demande la mise en liberté d'un soldat détenu à Domfront. Le prince refuse et tombe aussitôt malade (40). Hamon le guérit, à condition qu'il consente à délivrer tous les captifs de son royaume (41). Le saint s'occupe également de l'âme de la princesse Mathilde, fille de Henri Ier (42). Il empêche le comte Etienne de Warenne, fils d'Etienne de Blois, roi d'Angleterre, de spolier un couvent de religieuses (43).

La fermeté de saint Hamon ne nuit en rien au succès de son apostolat près des puissants de la terre. Louis VII, roi

(37) SAUVAGE, *loc. cit.*, II, p. 34-35 : *reges siquidem et seculi potentes ei deferebant.* — *Ibid.*, XXXVI, p. 70 : *potentum... colla liberæ correptionis auctoritate comprimens.*

(38) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXXV, p. 69. Ce prince, duc de Normandie depuis 1151, devint roi d'Angleterre en 1154, à la fin du mois d'octobre.

(39) SAUVAGE, *loc. cit.*, XX, p. 53-54. Cet épisode est daté : *anno incarnationis Domini MCLXVII.* Robert DE THORIGNY — *Chronique*, éd. Delisle, I, p. 367 — fait également mention de cette expédition.

(40) Encore une date précise : 1170.

(41) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXXI, p. 64-65.

(42) SAUVAGE, *loc. cit.*, LXI, p. 76-77. Cette princesse mourut en 1167.

(43) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXV, p. 59-60. Etienne de Blois, ennemi de Mathilde, fut roi d'Angleterre de 1135 à 1154. Sur ce fait, cf. *Gesta regis Henrici II*, AUCTORE BENEDICTO ABBATE, Stubbs, Londres, 1867, II, p. CXXIX. et RYMER, *Fœdera*, I, p. 5. Cet épisode de la vie de saint Hamon peut être aussi daté. Il eut lieu en 1153.

Digitized by Google

de France, se recommande à ses prières en vue d'obtenir un fils. Les vœux du monarque seront exaucés et l'enfant s'appellera plus tard Philippe-Auguste (44).

Dans tous ses rapports avec les grands du monde, Hamon est resté humble : *Vir simplex erat* (45). Il a fui les dignités qui s'offraient à lui (46). Il recherche volontiers la compagnie des âmes simples. S'il pacifie la conscience d'un évêque de passage à Savigny (47), il ne dédaigne pas de convertir un vieux soldat (48). Nous l'avons vu se dévouer au salut des lépreux (49). Il se chargera avec joie de diriger les frères convers. Cet emploi est pénible, car plusieurs de ces religieux, grossiers et peu instruits, veulent retourner au siècle et à ses plaisirs. Hamon songe à abandonner ce poste (50). Mais il le gardera lorsqu'une vision — celle du Christ en croix — l'aura réconforté.

Il pratique d'ailleurs l'humilité pour son compte. Alors qu'il est le moine le plus instruit du monastère, il ne refuse pas de garder les pourceaux (51). Il s'intéresse aux malheurs des humbles. Il rend à une pauvre femme voisine de l'abbaye, l'agneau qu'un loup cruel a emporté dans la forêt (52).

On nous parle peu des succès oratoires du B. Hamon. Il dut cependant connaître quelque chose de la gloire qui, dans le domaine de l'éloquence, avait été accordée à saint Vital et autres prédicateurs errants de cette époque. Son nom devait s'attacher à des travaux plus terre à terre. Hamon — et c'est

(44) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXI, p. 54. Philippe-Auguste naquit le 21 août 1165.

(45) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXXVI, p. 71.

(46) SAUVAGE, *loc. cit.*, XVIII, p. 51-52. Il refuse d'être supérieur d'une abbaye voisine de Savigny.

(47) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXXVIII, p. 73-74. Le nom de ce prélat est inconnu.

(48) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXXIX, p. 74-75.

(49) SAUVAGE, *loc. cit.*, I, p. 33-34.

(50) SAUVAGE, *loc. cit.*, VII, p. 41-42.

(51) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXXVII, p. 72-73 : *humilitate fundatus... scientiæ spiritualis intelligentia præeminens.* — *Ibid.*, XIX, p. 52 : *Libros divinarum Scripturarum secum deferens, lectioni inserviebat.* — *Ibid.*, XIX, p. 52 : *subulcus factus, porcos pascebat... Accidit autem hoc ipso tempore quo porcos pascebat...*

(52) SAUVAGE, *loc. cit.*, XVII, p. 72173. Cette femme se nomme « la Renaude », *Reneldis nomine.*

Digitized by Google

là un des traits les plus curieux de sa physionomie — fut un grand bâtisseur. A lui aussi, la main devait facilement frétiller quand on construisait chez le voisin ». Mais « il réclamait » d'ordinaire plus qu'un « pan de mur ».

Rempli de dévotion pour les saints, il rêvait d'édifier en leur honneur des églises et des chapelles (53). Il désira surtout, avec une ardeur extrême, alors qu'il était à ses derniers jours, que son cher monastère de Savigny fût pourvu d'une nouvelle église. Il eut la joie, avant de mourir, d'en voir jeter les fondements (54).

Etienne de Fougères nous apprend aussi qu'Hamon fit édifier plusieurs ponts (55), trait bien caractéristique de cette époque.

Ces constructions multipliées n'avaient pas le don de plaire à tout le monde. Mais le bienheureux continuait son œuvre sans se soucier des critiques dont elle était l'objet. Une vision était venue fort à propos l'encourager, alors qu'il construisait, à l'usage des lépreux, la chapelle de Saint-Jacques-de-Beuron (56).

Un dernier trait complétera la physionomie du B. Hamon : sa dévotion extrême aux reliques des saints. Par là encore, il est bien de son temps et Etienne de Fougères s'étend, avec

(53) SAUVAGE, *loc. cit.*, XLII, p. 85-86 : *denique quamplures basilicas summo opere studioque summo aedificavit; quas quidem sanctis quibusdam, quos specialiter altius diligebat, aptavit; necnon apostolis et martyribus, confessoribus atque virginibus proprias nihilominus aedificavit.*

(54) SAUVAGE, *loc. cit.*, XLII, p. 86 : *desiderium cordis ejus exaudivit Dominus.* — Dom Claude AUVRY, *loc. cit.*, II, p. 589.

(55) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXXIII, p. 66-68 : *a regibus et principibus eroganda accipiebat ecclesiis erigendis, capellis a fundamento aedificandis, pontibus construendis...*

(56) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXXIII, p. 66-68 : *suasum est ei ut basilicam leprosorum Sancti Jacobi de Beuron, quæ, quondam in honore beatæ Virginis Mariæ constructa, quassatis parietibus, utpote non ex cæmento sed ex luto compactis, deciderat, ipse impenso pleniori adjutorio ad reaedificandum juvaret.* Cette chapelle était appelée en 1696 « la chapelle Saint-Hermel ou maladrerie de Saint-James de Beuvron ». Sur ce sanctuaire, cf. DESROCHES, *Annales religieuses de l'Avranchin*, III, et LECHAUDÉ-D'ANISY, *Recherches sur les léproseries... en Normandie*, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Norm.*, XVII, p. 171.

Digitized by Google

une complaisance extrême, sur ce culte cher entre tous à son héros.

Le Bienheureux est chargé de garder les reliques de l'abbaye. Les miracles se multiplient chaque jour au contact des ossements sacrés. Un frère convers est guéri aussitôt que Hamon lui a fait toucher les reliques de saint Benoît (57). Un enfant est rendu à la vie, dans la ville de Mortain, par le contact d'un ossement de saint Blaise (58). Portant sur soi des reliques de saint Martin, Hamon traverse sans danger un fleuve débordé. Un passage plus curieux encore fait connaître les prodiges (59) opérés par les restes sacrés que distribue le Bienheureux (60).

La chambre où sont conservées les reliques de saint Jean-Baptiste est environnée de lumière pendant la nuit du 24 juin (61). Hamon est lui-même enveloppé de clarté soit dans sa cellule (62), soit en rentrant au dortoir (63), alors qu'il vient de s'occuper des ossements précieux.

La crédulité d'Etienne de Fougères, sur ce terrain, se révèle immense. Il n'hésite pas à insérer dans son œuvre le récit d'un miracle que Hamon lui-même admira sans en comprendre la cause (64). Il affirme, à plusieurs reprises, que les reliques des saints se multipliaient entre les doigts de son héros, ce qui causa une grande joie aux petites églises de campagne, jusque là dépourvues de ces souvenirs si recherchés (65).

(57) SAUVAGE, *loc. cit.*, XIII et XIV, p. 48-49.
(58) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXIII, p. 57-58.
(59) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXVI, p. 60-61.
(60) SAUVAGE, *loc. cit.*, XLIII, p. 77-78.
(61) SAUVAGE, *loc. cit.*, LXV, p. 45. Le récit d'une apparition est coupé.
(62) SAUVAGE, *loc. cit.*, XI, p. 47.
(63) SAUVAGE, *loc. cit.*, XII, p. 48.
(64) SAUVAGE, *loc. cit.*, XLIV, p. 44-46. Il s'agit d'ossements de saint Benoît et de sainte Scholastique, que le Bienheureux ne peut parvenir à renfermer, avec d'autres reliques, dans une pyxide en ivoire. *Ipse vero, super repetito toties miraculo, licet causam ejusdem miraculi non satis ad liquidum averteret, divinae miserationis gratim magnifice collaudare studuit.*
(65) SAUVAGE, *loc. cit.*, XV, p. 49 : *Hoc autem nequaquam censemus praetereundum, quod plerasque reliquias cognovit divina virtute sumpsisse augmentum. Cum enim de eis tam parum aliquoties reposuisset, ut nihil videretur de eis superesse quod dividi valeret, ad eas rediens in tantum augmentatas inveniebat quod ad distribuendum copiose sufficiebat.*

Digitized by Google

Hamon lui-même finira par devenir thaumaturge. Mais, chose digne de remarque, les trois prodiges qu'on nous signale comme ayant été opérés par lui l'ont été en vue de soulager les misères qui l'environnent. Les pièces de monnaie se multiplient entre ses doigts, alors qu'à la porte du monastère il distribue l'aumône (66). Une ceinture qu'il a portée délivre une femme en péril de mort (67). Il défend à une religieuse, d'un monastère voisin, de rendre l'âme avant son retour et cette défense est observée (68).

Le portrait d'Hamon, tel que le trace Etienne de Fougères, est, on le voit formé de traits réels. Religieux fervent, prêtre austère et instruit, contemplatif et homme d'action, ascète plein d'humilité, Hamon de Savigny est tout cela. Mais il est surtout — à l'exemple de Vital de Mortain — rempli d'une tendre charité à l'égard de ses frères et toutes ses vertus se trouvent résumées dans l'éloge si touchant que fait de lui l'évêque de Rennes : *leprosorum vero, viduarum aliorumque pauperum subvenire necessitati nitebatur; unde et ab omnibus qui eum dignoscere poterant amoris brachiis complexabatur* (69).

II. — *Culte rendu au B. Hamon.*

Le corps du B. Hamon ne reposa que quelques années dans son cercueil. En 1181 (70), il fut environné d'honneurs en même temps que les restes des autres saints de Savigny. On prit les châsses qui contenaient les reliques et on les porta dans la chapelle de Sainte-Catherine, sise dans l'enclos du monastère. Cette translation eut lieu sous Simon, 11e abbé de Savi-

(66) SAUVAGE, *loc. cit.*, XVI, p. 49-50.

(67) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXIV, p. 58-59 : *hæc cum in partu diutius laborans se liberare non posset... servi Christi meritis... angustiis quibus premebatur erepta est.*

(68) SAUVAGE, *loc. cit.*, XXX, p. 63-64. Cette religieuse est nommée. Elle s'appelle Borgonia, en français « Bergoigne ». Sa vie est d'ailleurs connue. Cf. LAVEILLE, *op. cit.*, II, p. 59, 62, 91.

(69) SAUVAGE, *loc. cit.*, XVI, p. 50.

(70) Ou 1182 ; les auteurs ne s'accordent pas sur la date.

Digitized by Google

gny. *Translulit in eam — basilicam — 30° Martii, feria III, Paschae 1182, corpora Sanctorum Savigniacensium, Vitalis et Gaufridi abbatium, Hamonis et Petri, monachorum, Guillelmi, novitii et Adelinae, sororis Vitalis, priorissae Moritonensis* (71). Trois prélats présidaient la cérémonie : Richard III d'Avranches, Philippe de Rennes, et Guillaume du Mans. « Chacun de ces corps saints furent déposés dans des caisses de bois de chêne séparément, avec des lames de plomb contenant distinctement le nom du saint avec des inscriptions scellées et séparées les unes des autres » (72).

En 1243, translation nouvelle. Les corps saints, au milieu d'un immense concours de peuple, quittent la chapelle Sainte-Catherine. Une nouvelle demeure leur a été en effet préparée. « Cet homme de Dieu (73), tout transporté de joie... plaça les corps autour du rond-point de la grande église où elles se voient encore aujourd'hui dans des sépulcres ou tombeaux de pierre... » (74). L'évêque de Séez, Geoffroy de Majet, fut présent à cette seconde solennité. « Le corps de S. Hamon fut placé devant la chapelle de Tous les Saints, à gauche de l'autel de Notre-Dame, du côté du Levant » (75). . « Cependant l'abbé Etienne fit faire trois châsses en cuivre doré et émaillé pour y mettre ce qui avait été tiré de ces corps saints... La première de ces châsses est en forme de chapelle... (76). On y mit des ossements et des cheveux de saint Hamon de Landacop ».

(71) *Acta Sanct.*, VIII, oct., p. 1008. — *Gallia christ.*, XI, nov., col. 547.

(72) Dom C. AUVRY, *loc. cit.*, III, p. 251. — Le renseignement donné par Dom Auvry est absolument exact. La plaque de plomb de saint Geoffroy est encore conservée de nos jours, avec les reliques de cet abbé, sous le maître-autel de l'église paroissiale de Savigny.

(73) Etienne de Lexingthon, XVIIe abbé de Savigny.

(74) Dom C. AUVRY, *loc. cit.*, III, p. 335.

(75) Dom C. AUVRY, *loc. cit.*, III, p. 342. — Voir, sur ces deux translations, le *Liber de translatione et miraculis SS. Savigniacensium* publié par Léopold Delisle, dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, XXIII, p. 587-605. — Voir également le texte de la *Chronicum Saviniacense*, qu'édita Baluze. Ce passage de la Chronique a été inséré dans les *Acta Sanctorum*

(76) Description minutieuse et intéressante de ce reliquaire dans l'ouvrage de Dom C. Auvry (III, p. 338).

Digitized by Google

L'année suivante, Robert III de Fougères écrivit au pape Innocent III pour obtenir la canonisation des saints de Savigny : *pro merito sancte recordationis domini Vitalis, primi abbatis, Gaufridi, abbatis secundi, Petri et Hamonis, monachorum prefate abbatie...* » (77). La démarche du noble seigneur n'aboutit pas. Le culte du B. Hamon traversa néanmoins les siècles; mais la Révolution, qui détruisit Savigny et en dispersa les moines, lui porta un terrible coup (78). La procession des reliques fut cependant rétablie en 1805. Mais le culte des bienheureux se borna à cette cérémonie annuelle. En 1830, cette procession fut à son tour supprimée. Le 19 juin 1896, Mgr Germain, évêque de Coutances, autorisa le curé de Savigny à rétablir les coutumes anciennes, ce qui fut exécuté au cours du mois de mai 1897. Le prélat se proposait même de faire des démarches à Rome pour obtenir l'approbation d'un office, lorsqu'il fut surpris par la mort, au mois de novembre de la même année. Son successeur, Mgr Guérard, essaya de faire aboutir ce projet. On lui répondit à Rome par une fin de non-recevoir, sous prétexte que les saints de Savigny n'avaient jamais joui d'un culte public, en dehors de l'abbaye, dans l'ancien diocèse d'Avranches.

Les choses en sont restées là. A Saint-Etienne-en-Coglès, le B. Hamon est presque un inconnu. Son image a été placée au sommet d'un vitrail, dans le bras du transept, du côté de l'épître (79). Un petit ossement, abrité dans un modeste reli-

(77) La lettre de Robert III se trouve, en latin et en français, dans l'*Histoire de Savigny*, édition Laveille, p. 359 et suiv. L'original, sur parchemin et en fort mauvais état, existe aux Archives nationales, L 966, n° 39.

(78) Les reliquaires de 1243 existaient encore en 1790, lors de la visite que firent à l'abbaye de Savigny les officiers municipaux. De cette visite, le procès-verbal existe toujours. (Cf. LAVEILLE, *loc. cit.*, p. 338, en note.) — Une procession solennelle se faisait tous les ans dans le monastère, au jour anniversaire de la translation : *Horum beatorum abbatum et monachorum Savigniacensis cœnobii corpora honorifice elevata sunt... In cujus memoriam fit quotannis in eodem cœnobio solemnis processio Kalendis Maii.* Ce texte est de Dom Hugues MÉNARD, dans son Martyrologe bénédictin, *in Libro II Observationum*, p. 562. Dom Martène ne mentionne pas cet usage.

(79) Hamon est représenté assis, les bras croisés sur la poitrine. Il est vêtu, contrairement à toutes les données de l'histoire, d'un costume semblable à

Digitized by Google

quaire de cuivre, git sans honneurs à la sacristie [80]... Et c'est tout...

Lorsque pour la seconde fois furent transférées les reliques des saints de Savigny, « la veille de la cérémonie, environ l'heure de midi, parut une flamme ardente et toute brillante sur la châsse du B. Hamon, qui était la première, et l'environna tantôt d'un côté, tantôt de l'autre... On vit ensuite cette flamme... disparaître comme un éclair qui précède le tonnerre... » [81].

C'est cette flamme presque éteinte que j'ai essayé de rallumer... [82].

celui des dominicains. Sa figure n'a rien d'ascétique. Il porte le nimbe. Autour de lui, en majuscules, on a tracé cette inscription : *Beatus Hamon* (sic). De ce vitrail, il faut rapprocher une verrière de Saint-Léonard de Fougères : *Saint Vital reçoit de Raoul de Fougères la forêt de Savigny*. Dans le tympan du vitrail ont été représentés quatre Bienheureux de Savigny : au sommet, saint Geoffroy ; au milieu, saint Pierre d'Avranches et un saint Guillaume (Niobé ou Firmat, le peintre n'a nullement précisé) ; au-dessus saint Hamon. Ce dernier bienheureux est vêtu d'une coule noire, comme les saints qui l'environnent. Comme eux aussi, il est nimbé. Comme eux enfin, il porte la crosse abbatiale : excès d'honneur. Il ne fut, comme saint Pierre d'Avranches, qu'un simple moine. (Faut-il faire remarquer que Guillaume Niobé mourut novice ?) En tout cela, on retrouve beaucoup d'ignorance historique jointe à une réelle bonne volonté.

(80) Les églises de Landivy et de Pontmain, au diocèse de Laval, possèdent des reliques authentiques du Bx Hamon. » (LAVEILLE, *op. cit.*, II, p. 107, en note. — GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé...*, VI, p. 22, en note.) — J'ignore à quelle époque les reliques du Bx Hamon ont été accordées à l'église de Saint-Etienne-en-Coglès. D'où proviennent-elles ? De Savigny peut-être. Le petit ossement conservé dans le reliquaire est entouré de cette singulière inscription : *S. Hamo, monach. Savigny*.

(81) Dom AUVRY, *loc. cit.*, III, p. 340. — *Liber de miraculis SS. Savin.*, dans *Recueil des Histor. des Gaules et de la France*, XXIII, p. 588.

(82) Ulysse CHEVALIER, dans son *Répertoire des sources hagiogr. du Moyen Age* (Bio-bibliographie), a consacré quelques lignes au Bx Hamon, col. 46. De même LEVOT, dans sa *Biogr. bretonne*, I, p. 894. Le lecteur aura été surpris de voir que le nom de M. l'abbé DUINE était absent de cette étude. C'est que le savant hagiographe n'a fait que croiser sur sa route le Bx Hamon. Il l'a nommé brièvement dans ses *Missels et Brev. de Bret.*, p. 213, en note.

Digitized by Google

W. THOMAS

LES INFLUENCES IRLANDAISES DANS LA LITTÉRATURE D'OUTRE-MANCHE

Les Celtes de l'Irlande se reconnaissent sans peine à leur physique et à leur esprit. Comme leurs frères de race au Pays de Galles et en Ecosse, ils sont trapus, solides, vifs et généreux. Mais ils ont de plus certains traits caractéristiques qui leur appartiennent en propre et qui se montrent dans toute leur littérature. D'un particularisme souvent farouche, ils deviennent facilement nationalistes exclusifs, hostiles de parti-pris aux influences étrangères et portés à s'abstraire du reste du monde dans leurs traditions ancestrales. Mais, comme pour compenser ce que cette tendance traditionaliste pourrait avoir d'étroit, ils sont doués d'une fougueuse imagination, d'une intelligence ondoyante et diverse. Idéalistes par nature, ils ne se laissent ni abattre ni asservir par des difficultés purement matérielles. Ils restent fidèles à un but élevé en dépit des obstacles et des échecs momentanés. Primesautiers et ardents, ils savent faire œuvre d'initiateurs et de pionniers.

C'est grâce à ces qualités foncières qu'ils ont su, dès les premiers temps, réagir sur la littérature de leurs voisins anglo-saxons. Gagnés au christianisme peu après le début de notre ère, ils ont à leur tour évangélisé les peuplades païennes et leurs missionnaires se sont introduits de bonne heure chez les tribus guerrières venues en Angleterre des

Digitized by Google

côtes du Jutland ou des pays scandinaves. Au point de vue exclusivement ecclésiastique, ils ont résisté aux tendances à l'hégémonie de la hiérarchie romaine. Au point de vue laïque, ils ont apporté avec eux les éléments essentiels de la civilisation occidentale, mais ils se sont opposés à l'intrusion de la langue latine et ont favorisé le développement littéraire de ces dialectes germaniques qui constituent le fond même de l'anglais moderne. Au dire du Vénérable Bède, témoin bien informé et presque contemporain, c'est à Streoneshalh (plus tard appelé Whitby par les Danois) que naquit la poésie anglo-saxonne sur les lèvres de Caedmon, valet, puis moine d'un monastère d'origine irlandaise. Ce sont donc des Celtes de l'Ile des Saints qui ont provoqué l'éclosion de la littérature anglaise primitive et qui lui ont imprimé son caractère nettement biblique.

Il est probable que Cynewulf, le second grand poète anglo-saxon, auteur de l'*Andreas*, de l'*Elene* et du *Crist*, a subi également cette influence, s'il est en effet, comme il paraît vraisemblable, le prêtre présent avec l'évêque de Dunwich en l'an 803 au synode de Clovesho. Mais ce synode même, qui reconnaît l'archevêque de Canterbury comme primat d'Angleterre, marque aussi la fin de l'opposition d'origine irlandaise à l'hégémonie latine et le recul des éléments celtiques. Après le rattachement officiel au siège de Rome l'église anglaise s'ouvre tout entière aux doctrines venues du Continent et l'Irlande n'a plus d'action directe sur elle. L'île sœur, l'île d'Erin, ne lui apparaît plus que comme un centre de civilisation chrétienne privilégiée, mais cette renommée va d'ailleurs en s'effaçant et les étroites relations d'autrefois se trouvent compromises par l'extension en Irlande des invasions de guerriers nordiques.

Après la conquête normande de 1066 s'ouvre une période nouvelle. C'est l'influence galloise qui, par l'entremise des chants de la Table Ronde importés en Normandie par la Bretagne, va se faire sentir sur les écrivains anglo-normands et indigènes. L'Irlande elle-même, pendant les siècles sui-

Digitized by Google

vants, recule à l'arrière-plan et se laisse oublier. Déjà dans le petit poème de la *Bataille de Brunanburh* (937) elle figure comme un repaire de pirates où se réfugie le chef danois Anlaf et la civilisation semble s'en éloigner. Mais son renom de culture ne devait pas périr tout entier et si le Royaume de l'Ouest (Westernesse) mentionné au XIII[e] siècle dans le poème de *King Horn* représente bien l'Irlande, nous y retrouvons la tradition d'une éducation princière qui comprend la musique instrumentale et le chant en même temps que l'entraînement athlétique. Par malheur les temps étaient trop agités au moyen âge dans l'île d'Erin pour qu'elle pût alors reprendre son rôle civilisateur.

A la Renaissance, l'Angleterre subit l'action de courants nouveaux venus de l'antiquité grecque et latine et qui s'étaient fait sentir en Italie, en France et en Espagne. L'île sœur n'est plus pour elle qu'une terre barbare à conquérir et à coloniser et les hommes qu'elle y envoie à partir du règne d'Henri VII n'ont que du dédain pour la population celtique. Même le poète Spenser, obligé d'y passer plusieurs années comme secrétaire du Lord Lieutenant Grey of Wilton, représentant à Dublin de la reine Elisabeth, tient les habitants pour des sauvages presque incorrigibles et ne croit rien pouvoir emprunter à leur littérature traditionnelle. L'influence qui s'exerce sur lui en Irlande — car elle n'en est pas moins incontestable — est une influence toute physique. Sa grande épopée, *The Faerie Queene*, la trahit d'un bout à l'autre par le milieu même où il place ses héros et ses héroïnes. Où aurait-il, ailleurs qu'en Irlande, à cette époque, pu décrire des chevaliers errant en pleine forêt vierge, trouvant d'étranges aventures à chaque tournant du chemin et toujours en péril de mort, et une nature sauvage s'accordant si bien avec la férocité des indigènes ? Le fond du tableau dans son œuvre épique est donc évidemment irlandais et par là — quoique d'une façon purement matérielle — la verte Erin rentre dans le cadre de la littérature anglaise.

Au XVII[e] siècle l'influence celtique subit outre-Manche une nouvelle éclipse du fait de la Révolution puritaine dont

Digitized by Google

les chefs ne découvrent en Irlande qu'une population catholique hostile prête à se soulever contre ses voisins de la grande île. Mais avec la disparition de la famille de Cromwell et des principaux régicides, avec l'extension de la colonisation protestante sur les côtes faisant face au Pays de Galles et à l'Ecosse, les rapports réciproques deviennent plus fréquents et plus cordiaux. Il arrive même que vers la fin du siècle une action littéraire de plus en plus accentuée se fait sentir de l'Irlande sur l'Angleterre. Les Anglo-Irlandais en effet laissent une trace évidente et des plus manifestes sur les lettres britanniques, surtout dans le domaine de la prose mise au service de brillants polémistes. Ce sont, au cours de quelque cent ans entre 1712 et 1812, Richard Steele qui fonde les premières revues anglaises et jalonne ainsi la route du roman de mœurs moderne, Jonathan Swift dont la verve étincelante de misanthrope bafoue les gouvernements tyranniques et qui finit par déverser son ironie amère sur toute la race humaine dans ses *Contes de Gulliver*, Olivier Goldsmith qui plaide en beaux vers la cause des villageois évincés de leurs terres par des propriétaires avides, et qui dépeint les humbles familles rustiques, Laurent Sterne dont le *Tristram Shandy* inaugure le récit sentimental et larmoyant, Richard Sheridan, le comique éblouissant dont l'esprit railleur s'attaque à tous les travers de la société de Londres et Edmond Burke, au style majestueux et persuasif qui renouvelle, par ses discours parlementaires et ses pamphlets, l'éloquence politique. Tous ces hommes relèvent de l'Irlande, plusieurs d'entre eux ont du sang irlandais et ce qu'ils apportent à la littérature d'outre-Manche, ce sont des qualités charmantes, assez rares jusque là chez nos voisins et amis, d'ironie joyeuse ou mordante, de familiarité aimable et en tous cas de haute originalité.

Par un curieux retour des choses il était réservé à une femme supérieure, Maria Edgeworth, venue à l'âge de quinze ans avec son père en Irlande, où ses ancêtres étaient fixés depuis plus d'un siècle et demi, de servir d'interprète à l'île sœur auprès de la Grande-Bretagne, et de faire entrer le

Digitized by Google

paysan du comté de Longford dans la littérature mondiale. Son roman de *Rackrent* paraissant en l'année 1800, au moment même où l'on votait la loi qui devait consacrer la création définitive du Royaume-Uni, fit en quelque sorte la présentation officielle du parent pauvre, troisième membre de la nouvelle Union nationale. Plus tard ses autres œuvres, *The Absentee* (1812) et *Ormond* (1817) révélèrent à l'Angleterre étonnée la raison profonde de la détresse des fermiers irlandais et leur gagna les sympathies de l'élite libérale anglaise. Mais il se trouva que par son initiative hardie Miss Edgeworth avait créé un genre jusqu'alors inconnu qui allait lui susciter de nombreux imitateurs. Parmi les plus célèbres il y a, de son propre aveu, Sir Walter Scott, dont les premiers écrits en prose voulaient faire pour l'Ecosse ce qu'elle-même avait si bien réussi pour l'Irlande, et le romancier russe Tourgueneff a reconnu également que l'idée de décrire les paysans de la steppe lui était venue de sa devancière d'Edgeworthstown.

Presque à la même époque, un Irlandais de race et non de souche immigrée, Thomas Moore, originaire de Dublin comme l'avaient été avant lui Steele, Swift, Burke et Sheridan et comme le furent depuis Lever et Yeats, et qui s'était trouvé mêlé pendant sa jeunesse au mouvement national révolutionnaire, prêta une voix poétique aux traditions des Celtes d'autrefois. Il écrivit des paroles simples et pathétiques pour les *Mélodies Irlandaises* (1807) faisant ainsi connaître légendes et musique à l'Europe lettrée. On y sentait passer quelque chose de la tristesse et de la lassitude du peuple opprimé qui, depuis si longtemps, avait cherché sa liberté et sa voie propre. C'est qu'il y a, en effet, à côté de l'enjouement naturel que traduit l'humour d'Erin et qui perce dans les essais de Steele, dans les contes de Swift, dans les comédies de Sheridan et les romans comiques de Charles Lever, une mélancolie atténuée qui répond à l'instinct rêveur du Celte, à sa passion pour le mystère et l'inconnu et qui, malgré les progrès politiques et sociaux de l'Irlande, n'a cessé de se traduire dans ses chants. Et tout récemment encore le mouvement de renou-

Digitized by Google

veau littéraire parti de Dublin vers la fin du siècle dernier avec la fondation en 1892 de The Irish National Literary Society uniquement vouée à l'art et dont les coryphées Douglas Hyde, John Synge et William Yeats songent à faire revivre en vers lyriques et en drames les mythes irlandais de jadis et commencent à faire sentir leur influence dans la poésie anglaise contemporaine, met en évidence, comme un refrain persistant, la même note éperdue et attristée.

Nous voyons donc, à la suite de cette rapide enquête, que de tout temps l'Irlande a favorisé le développement littéraire de la Grande-Bretagne. A peine née à la vie civilisée, elle a fondé dans l'île sœur des monastères comme centres de culture et provoqué l'épanouissement d'une poésie anglo-saxonne nationale. Entravée dans sa géniale entreprise par le malheur des temps, elle a dû se replier sur elle-même en face de la mer et de l'infini. Quand son isolement politique eut pris fin et qu'elle se fut retrouvée en contact avec sa voisine, elle lui a apporté, par l'intermédiaire de ses hommes de lettres, la revue d'intérêt général, le conte champêtre et sentimental, la comédie de mœurs au dialogue étincelant d'esprit et plus tard le roman de terroir, que le réveil des nationalités dû à la Révolution française allait rendre populaire par toute l'Europe. Et si nous cherchons à préciser la contribution permanente faite à la littérature anglaise par les écrivains d'origine irlandaise, nous ne nous tromperons guère en affirmant qu'ils ont su, grâce à leurs œuvres, y introduire une verve pétillante inconnue des graves Anglo-Saxons, un lyrisme poétique empreint de vague mélancolie ainsi qu'une rêverie pleine de mystère et d'originalité. Leur influence la plus marquée coïncide en effet avec la réaction grandissante au XVIII[e] siècle contre la logique et la froideur néo-classiques et ils sont ainsi pour beaucoup dans la victoire définitive du naturel, de la spontanéité et de la libre fantaisie qui caractériseront l'essor du romantisme triomphant.

Digitized by Google

EMMANUEL PHILIPOT

CONTES BRETONS

RELATIFS A LA LÉGENDE DE MERLIN

Après un dépouillement consciencieux des principaux recueils de folklore, nous constatons que nous n'avons jusqu'à ce jour, en tout et pour tout, que trois contes bretons relatifs à Merlin; deux d'entre eux font partie du recueil bien connu de Luzel, *Contes populaires de Basse-Bretagne :*

A) *Le Murlu ou l'Homme Sauvage* (t. II, p. 296-313).

B) *Le Capitaine Lixur ou le Satyre* (t. II, p. 314-339).

Luzel rapprocha avec raison le conte A d'une fable de Straparole (nuit V, fable 1); mais, tandis que la présence des devinailles dans le conte B reporta aussitôt son esprit vers le *Merlin* de Robert de Boron, il ne s'aperçut point, chose curieuse, que le conte A faisait partie du même cycle, et le nom de « Murlu », si proche du nom de Merlin dont il doit être une déformation populaire, ne le mit pas sur la voie d'un rapprochement. Au reste, d'autres reconnurent plus tard la parenté : ainsi les deux contes de Luzel sont sommairement analysés dans l'article de Mlle L.-A. Paton sur l'histoire de Grisandole (1).

A et B sont des récits proprement bretons. La troisième version est de pays gallo, c'est-à-dire française, mais recueillie

(1) *Publications of the modern Language Association of America*, t. XXII, (1907), p. 234-276. The story of Grisandole : A study in the legend of Merlin.

Digitized by Google

dans une partie de la Haute-Bretagne très voisine de la région bretonnante. Cette dernière circonstance n'a du reste aucune importance, comme on va le voir. La version en question fut recueillie avec une sincérité parfaite que prouvent maintes bévues et lacunes, par le Dr Foulon-Ménard :

C) « Le Conte de Merlin », dans *Mélanges historiques, littéraires, bibliographiques publiés par la Société des Bibliophiles bretons*, Nantes, 1878, p. 10-21. Publié dans un recueil peu répandu en dehors de la Bretagne, ce conte paraît avoir passé inaperçu des folkloristes et littérateurs qui se sont occupés de Merlin.

Les versions se réduisent donc à trois; mais chacune a son originalité propre; le conte gallo ne dérive d'aucun des deux contes bretonnants et ceux-ci sont indépendants l'un de l'autre, — comme suffirait déjà à l'indiquer l'inadvertance de Luzel en ce qui concerne A.

Dans le court préambule dont le Dr Foulon-Ménard fit précéder son intéressante trouvaille, il prouva, — ce qui était encore très excusable à la date de 1878, — que le *Barzaz-Breiz* et l'armoricanisme de Hersart de la Villemarqué dominaient entièrement son esprit. Il avait découvert sa version sur le territoire même de cette forêt de Paimpont où s'était déroulée l'aventure célèbre de la séduction et de l'enserrement du sorcier par Viviane. Il lui parut donc naturel de considérer son « Conte de Merlin » comme un des fragments du « vaste cycle légendaire de Merlin en Armorique », cycle dont H. de la Villemarqué avait déjà retrouvé d'autres fragments précieux.

Or, aucun de ces trois contes, quel que soit son idiome, n'est un produit indigène; ce sont trois articles d'importation, venus de l'Europe orientale, sans doute par des intermédiaires français; ils n'ont rien de celtique dans leur fond ni dans leur forme. Leur onomastique donne déjà quelques indices à ce sujet. Sans doute, le satyre du conte breton B est anonyme. Mais l'être fantastique du conte gallo C s'appelle Merlin et non Marzin (il est douteux qu'un conteur gallo

Digitized by Google

recevant le récit d'un Breton eût fait la transposition de nom); et *le Murlu* du conte breton A représente, d'une façon ou d'une autre (2), le Merlin des auteurs français.

Donnons un aperçu du vaste cycle auquel appartiennent nos trois versions (3). L'idée générale qui les relie entre elles malgré de très fortes différences de détail, c'est celle d'une aide tutélaire fournie au héros (ou héroïne) par un être surnaturel, par « l'homme sauvage ». C'est bien au fond, si l'on veut, le dessin général du rôle joué dans Gaufrei (*Historia Regum*) et dans les romans français par Merlin, conseiller, prophète, auxiliaire du roi Arthur. Mais la ressemblance ne va guère au delà, et le roi Arthur n'a rien de commun avec les jeunes héros de nos trois contes, cadets d'aventure dont les exploits se développent suivant un type bien déterminé : pour fixer les idées et choisir le représentant le plus universellement connu de ce genre de récits, nous citerons le conte des frères Grimm, intitulé *Der Eisenhans* (4), — en faisant observer toutefois que le thème des cheveux d'or du jeune

(2) Cette curieuse déformation peut fort bien ne s'être pas opérée absolument par accident. On ne peut s'empêcher de trouver que, par ses consonances onomatopéiques, cette forme *Murlu* convient admirablement à l'être hirsute, velu, hérissé, qu'était « l'homme sauvage ». Sur l'importante famille de mots dont font partie *huré*, *huron*, *hérupé*, *hurluberlu*, etc., voir, par exemple, un article de J. HAUST, dans *Romania*, XLV, 1918-1919, p. 181-189. — Dans un des poèmes et contes nordiques où M. MOE (*Eventyrlige Sagn*, p. 632) voit avec raison l'influence directe de la légende de Merlin, le personnage qui correspond à Merlin est un *marmæl* ou *marmennill* ou *marbendill*. M. Moe remarque que la ressemblance phonétique a dû jouer un rôle dans ces emprunts ; mais l'être fantastique dont il est question s'appelait déjà *marmennill* dans des textes scandinaves très antérieurs à Gaufrei de Monmouth ; il y a eu simplement coïncidence. — En parcourant les savants répertoires lexicographiques que M. J. LOTH nous a donnés pour le breton à ses diverses époques, je ne découvre rien qui prépare phonétiquement les voies à la variante *Murlu*. Jusqu'à nouvel ordre, nous pouvons penser que même cette variante, — si singulièrement expressive et descriptive, — s'est produite en France avant de passer en Bretagne bretonnante.

(3) Pour plus de détails, nous renverrons une fois pour toutes aux deux études importantes dont nous avons fait usage : celle de Mlle Lucy-Allen PATON, dans *Publications of the modern Association of America*, t. XXII (1907), *p. 234-276* (voir surtout le tableau synoptique des variantes, p. 239); — et celle de M. MOLTKE MOE, dans *Eventyrlige Sagn i den aldre Historie*, Kristiania, 1906, p. 589 et suiv.

(4) *Kinder- und Hausmärchen gesamm. durch die Brüder Grimm*, Stuttgart und Berlin, 1906, nº 136, p. 440.

Digitized by Google

prince n'existait pas dans le prototype commun des trois contes bretons.

La reconnaissance active du Satyre est motivée dans tous les cas de la façon suivante : capturé par ruse et mis en cage sur les ordres du roi, le Satyre obtient sa liberté grâce à l'intervention du prince enfant qui désobéit aux ordres formels de son père. Voici comment les choses se passent dans le conte gallo (C) : l'enfant jouait à la « cannette » lorsqu'une de ses billes en or vint à tomber par mégarde dans la basse-fosse où se morfondait le pauvre Merlin. Celui-ci promet de rendre la cannette d'or si l'enfant veut bien le libérer malgré l'interdiction royale; et voici ce qu'il faudra faire pour s'emparer de la clef du cachot : « Quand ta maman te peignera, avec les ciseaux de sa ceinture coupe le ruban qui retient la clef, et viens m'ouvrir ». Et le programme s'exécute. Sauf bien des variations de détail, ce motif de délivrance se retrouve dans la plupart des versions du type *Eisenhans ;* dans Straparole (V, 1) l'enfant se laisse caresser à travers les barreaux de la cage, et l'homme sauvage, en le flattant, réussit à lui dérober une flèche (5) qui devient, comme la bille d'or, une monnaie d'échange; la clef se trouve sous l'oreiller de la mère, tout comme dans le conte de Grimm. D'après A, l'enfant va chercher la clef dans la poche de son père, à qui il la soustrait pendant son sommeil. La variante de C (la mère peignant son fils) pourrait aisément passer pour une invention personnelle du narrateur gallo, si nous n'avions pas une bonne raison de la croire empruntée à un récit venu d'ailleurs; elle se retrouve en effet dans le conte danois correspondant de la collection Sven Grundtvig (Moe, p. 601-602) : ici le fils du roi va trouver sa mère, sur le giron de laquelle il pose sa tête : « Maman, j'ai quelque chose qui me gratte dans les cheveux ». Et pendant que la maman promène avec sollicitude ses doigts dans la chevelure du petit prince, celui-ci dérobe les clefs.

(5) Ce détail se trouve dans un récit islandais (Moe, p. 604).

Digitized by Google

La suite du récit, dans A, B et C, n'est conforme que dans ses traits généraux à l'affabulation de la plupart des contes étrangers du même type. Ainsi nous y constatons, comme on l'a vu, l'absence d'un thème important, traité dans Grimm et dans plusieurs versions scandinaves fort anciennes : celui du prince aux cheveux d'or. Il y manque aussi l'éducation donnée par l'homme sauvage au jeune prince. Dans B, la capture du Satyre, au lieu d'être initiale, fait partie des divers exploits accomplis par le héros (héroïne déguisée) avec l'aide d'une vieille fée. La série des trois aventures que mène à bonne fin le berger (A) ou le petit gardeur d'oies (C) dont l'identité réelle ne se révèle qu'au dénouement, est taillée sur un patron bien connu : tout le monde se rappelle la fin du roman de *Robert le Diable* (6). C'est assez banal; et, ce qui est plus banal encore, c'est l'histoire des têtes de l'hydre vaincue apportées comme pièces à conviction par un imposteur que confond la présentation par le héros d'un nombre égal de langues (voir, par exemple, *Tristan*) : l'auteur de A n'a pas voulu priver ses auditeurs de cet ingrédient d'un effet toujours sûr.

Nous n'avons considéré jusqu'ici que le héros masculin, du type *Eisenhans*. Mais dans des récits du même cycle intervient souvent une complication piquante résultant de ce que le héros est en réalité une héroïne déguisée en homme. L'héroïne, disait Child, qui avait rencontré ce type au cours de ses vastes recherches folkloriques, « gagne un mari, parfois un trône, en devinant ses énigmes, en résolvant des problèmes pratiques, en luttant contre des difficultés inextricables dont elle se tire avec adresse » (7). Cette définition insiste particulièrement sur la sagesse de la jeune fille travestie, sur son intelligence et sa perspicacité, et il est à croire

(6) Cf. Emil BENEZÉ, *Orendel, Wilhelm von Orense und Robert der Teufel*, Halle, 1897. — Les récits du type Robert le Diable débutent, on le sait, d'une façon entièrement différente : les parents vouent dès sa naissance un enfant à un être surnaturel, qui n'a donc pas besoin d'être capturé. Mais, par la suite, ce groupe peut se rapprocher de très près des récits du type *Eisenhans*.
(7) Cité dans L.-A. PATON, *loc. cit.*, p. 244-245.

Digitized by Google

que tel est en effet le caractère primitif de ce personnage. Mais le conte de Straparole (IV, 1) nous prouve que depuis longtemps l'héroïne avait, en prenant le costume masculin, adopté le courage et la force d'un guerrier; ses exploits coïncident, *mutatis mutandis*, avec ceux de son confrère le jeune héros d'*Eisenhans*. C'est une amazone dont l'intrépidité, dans A et B, a été constatée au préalable par une épreuve de sélection qu'un père impose à ses trois filles. Seule la cadette s'en tire à son honneur. La fille déguisée apparaît, on le sait, dans un épisode très médiocrement conté, mais intéressant, du roman de Merlin (exactement : *Suite du Merlin* ou *Livre d'Artus*)[8]; elle y porte sous son travestissement le nom de Grisandole; ce n'est pas du reste une guerrière; elle explique des songes, révèle des vérités et sa capture de Merlin n'est nullement présentée comme un exploit chevaleresque.

Le conte breton (B) du *Capitaine Lixur ou le Satyre* est le seul qui nous présente nettement la forme féminine du récit. Sa structure est aisée à démontrer : dans une première partie le pseudo-capitaine Lixur accomplit avec l'aide d'une sorcière des exploits qui semblent acheminer le conte vers un récit tout à fait semblable à celui de A et de C; mais au cours de la dernière aventure qu'impose à l'amazone le dépit amoureux de la reine, nous voyons intervenir le thème des « devinailles » de Merlin, et c'est un autre sujet. L'auteur a visiblement contaminé deux récits que nous trouvons parfaitement distincts ailleurs, par exemple dans Straparole où chacun forme un conte spécial. Dans la première partie du *Capitaine Lixur* la sorcière secourable tient la place de l'homme sauvage protecteur de l'enfant royal.

Mais un mélange de ce genre existait certainement dans le prototype commun aux trois contes, et il n'est pas difficile de prouver que les conteurs de A et de C connaissaient eux aussi une version féminine; seulement ils l'ont reliée d'une façon bien plus gauche à l'aventure d'Eisenhans. Ainsi A

(8) P. PARIS, *Romans de la Table Ronde*, t. II, p. 214-230.

Digitized by Google

débute comme B par une épreuve de courage qu'un père impose à ses trois filles. La plus vaillante des trois se déguise en homme et va à la cour sans que nous sachions au juste pourquoi, car son seul exploit, bien médiocre à vrai dire, consiste à faire écarteler sur sa dénonciation une fille d'honneur de la reine qui avait « fauté ». La reine s'éprend de lui (c'est-à-dire d'elle); le page travesti refuse naturellement ses avances, et l'on peut croire que nous allons voir quelque variante de l'histoire de Phèdre ou de la femme de Putiphar, quand on nous apprend que la reine inflammable meurt de dépit; et alors le conteur repart sur de nouveaux frais, élimine pratiquement l'héroïne travestie en la mariant au roi, et nous conte tout simplement « Eisenhans » avec son héros masculin. Le conteur de B, — ou plus exactement son modèle (car le trait se trouvait déjà dans Straparole) — avait su mettre la fureur de la reine au service de l'intrigue, car c'est la reine qui, par esprit de vengeance, conseille au roi de soumettre l'héroïne à des épreuves redoutables (9).

Enfin C, la plus bizarre des trois mixtures bretonnes, présente quelques traces d'un thème voisin de celui de Grisandole, autrement dit de l'héroïne travestie. Il suffit de se reporter au début de ce conte, où *deux* filles s'habillent en hommes pour courir les aventures: l'une d'elles, Marie, qui s'était déguisée en valet de chambre, accompagne le jeune héros dans son exode, et finalement épouse Merlin, qu'elle a contribué à capturer et qui lui est reconnaissant de sa capture. Il n'y a pas de doute : le conteur de C connaissait lui aussi le mélange d'un conte à héros masculin et d'un conte à héroïne travestie; mais le mélange était si compliqué que sa mémoire a fléchi sous le poids et qu'il n'a trouvé à dire que des choses incohérentes.

Venons-en à la capture de l'être surnaturel, c'est-à-dire à un motif très ancien, d'origine incontestablement orientale et

(9) Sur ce trait, voir PATON, p. 240. Mlle Paton a signalé quelques coïncidences intéressantes entre *le Capitaine Lizur* et les *Facétieuses Nuits* de Straparole.

Digitized by Google

méditerranéenne, qui s'est attaché à Silène, à Asmodée, puis à Merlin. Nous sommes ici en présence d'un vieux mythe qui a existé autrefois indépendamment des aventures où nous le trouvons engagé dans les versions qui nous occupent. On sait comment, d'après le mythe grec de Silène, le satyre est fait prisonnier dans les fameux jardins de roses du roi Midas : le roi verse du vin dans une source à laquelle Silène avait coutume de boire; celui-ci s'enivre et tombe ainsi au pouvoir du roi. De même, dans la légende romaine du roi Numa, de grandes jarres d'hydromel et de vin sont mises dans un bois sacré à la disposition des demi-dieux Picus et Faunus, qui se font prendre par leur gourmandise et révèlent au roi le secret qu'il voulait connaître; car dans les textes les plus anciens la capture du Satyre est voulue, préméditée par le roi, qui veut obtenir de lui la connaissance de certains secrets et des conseils de sagesse.

Dans nos trois contes bretons, on veut simplement se débarrasser d'un être dangereux et malfaisant. On remarquera la version C, où il est dit que Merlin ravageait toutes les nuits le potager du roi. Ce détail, dira-t-on, a pu être imaginé sans grand effort par le conteur. Sans doute, et pourtant il est permis d'en douter quand on retrouve le même trait dans une version bohémienne d' « Eisenhans » (Moe, p. 617).

Voici une autre particularité de C : le valet de chambre qui doit capturer Merlin et qui est une fille déguisée, sait d'avance ce qu'il faut faire pour s'emparer de lui. Elle sait qu'il faut allumer un feu devant une table bien servie, poser un lit et un coffre. D'où l'héroïne travestie tient-elle ce savoir ? Dans l'épisode de la *Suite de Merlin*, c'est Merlin qui révèle lui-même à Grisandole comment il conviendra de le prendre. Sans doute l'auteur de la version C, — version si confuse. — aura fort bien pu laisser tomber une explication qui existait dans sa source. Mais il est à noter que la même omission se constate dans la version plus soignée de Straparole, où Constance (travestie en Constantin) ordonne spontanément qu'on apporte un tonneau de vin et des miches blanches.

Digitized by Google

Bien que la version B (Capitaine Lixur) remplace le vin par du lait, que l'auteur a jugé sans doute plus propre à combattre le venin que répand le Satyre, on peut être assuré que le vin était traditionnel à cet endroit dans l'ensemble du cycle. Straparole insiste sur l'avidité grossière des satyres : Robin, une fois pris, ne demande qu'à boire et à manger dans sa prison, « si bien qu'il soufflоit et ronfloit comme un gros porc » (10). Le vin lui délie la langue (11).

Nous avons dans le roman de *Miserere*, écrit dans les premières années du règne de saint Louis, une courte mais très intéressante allusion à la gourmandise de Merlin, qui se laissa mener par son nez et se fit prendre, attiré par l'odeur de la cuisine :

Cuers n'a pas raison enterine
Cui ses nes apres soi traïne.
Ensi fu Merlins traïnés
Et de sen grant sens dessenés.
Par le nes fu Merlins menés
Au flair de la crasse cuisine (12).

L'éditeur de ce texte, M. van Hamel, doute fort (13) que nous ayons ici une allusion à l'épisode de Grisandole, où Merlin est capturé de son plein gré et conseille lui-même à Grisandole l'exposition culinaire qu'elle doit faire et qui se trouve ainsi réduite à une cérémonie fictive (14). Dans le résumé qu'il a donné du roman de *Miserere*, M. Ch.-V. Lan-

(10) Trad. LOUVEAU-LARIVEY, Bibl. elzév., I, p. 249.

(11) Sur ce mode de capture dans les récits antiques, voir l'abondante bibliographie de Mlle PATON, p. 246, n. 3. Dans ses *Diverses Leçons* (1584, p. 206-207), DU VERDIER raconte d'après Pausanias l'histoire d'un monstre marin dont les Béotiens s'emparèrent en posant sur le rivage une cuve pleine de vin.

(12) Str. CXLI (éd. v. Hamel).

(13) Dans une note afférente au texte cité (*Bibl. Ecole des Hautes-Etudes*, 62e fascicule, p. 353).

(14) Je ne veux pas dire par là que ce soit une « faute » du narrateur de Grisandole (voir plus loin ce que nous disons de la fin de deux récits bretons). Il suivait sans doute un récit antérieur dont le narrateur s'était déjà aperçu de la contradiction qu'il y avait à faire prendre de façon si grossière un être qui devinait tant de choses cachées. La capture par la gourmandise ne fut plus qu'une survivance.

Digitized by Google

glois [15] dit aussi, — en écartant tacitement toute éventualité d'une influence exercée par le conte de Grisandole : « Allusion à une historiette dont on n'a pas retrouvé jusqu'ici le prototype dans les écrits connus sur Merlin ». Ces deux érudits ont certainement raison, d'autant que la *Suite du Merlin* paraît postérieure de plusieurs années au *Miserere* [16]. On voit donc l'intérêt de ce passage. Ce serait la première mention d'un conte où l'être surnaturel, le satyre, l'homme sauvage, se serait laissé prendre de bonne foi à la manière des Silène, des Picus, des Faunus et des Asmodée, et aurait porté le nom de Merlin; car on sait qu'il n'y a rien de pareil chez Gaufrei de Monmouth, non plus que chez Robert de Boron. Mais si le conte, oral ou écrit, aujourd'hui perdu, auquel se réfère Barthelemi, auteur du *Miserere*, évoluait non pas vers un récit du type « Eisenhans » mais vers l'histoire des « devinailles » d'Asmodée et de Merlin, il est clair que la ressemblance frappante de ce second élément avec le récit des devinailles tel qu'il était donné dans Robert de Boron a pu faire introduire le nom de Merlin malgré la dissemblance totale du mode de capture [17].

Les « devinailles » n'existent que dans notre version B (Capitaine Lixur). Nous avons ici :

1° Le convoi d'un petit enfant que l'on conduit au cimetière : rire du Satyre. — Explication ultérieure : le sacristain qui chantait était le véritable père de l'enfant, tandis que

(15) *La Vie en France au moyen âge d'après quelques moralistes du temps*, Paris, 1908, p. 145, n. 2.

(16) Le Tableau chronologique qui suit le Manuel de G. PARIS (*La Littérature au moyen âge*, 1914, p. 277, place le *Miserere* « vers 1220 » et la continuation du *Merlin* « vers 1230 ».

(17) Il est certain que le *Merlin* de Robert eut un prompt succès. N'oublions pas cependant que le *Miserere* ne lui est postérieur que de quelques années et que l'allusion rapide de Barthelemi se réfère visiblement à un conte déjà fort connu, où Merlin, présenté comme un satyre ivrogne, faisait une figure bien différente de celle que Gaufrei et Robert avaient donnée à l'illustre fondateur de la Table Ronde. On ne saurait donc écarter la thèse qui, sans être démontrable (je le reconnais), aurait mes sympathies : celle de l'existence en France d'un folklore *merlinesque* entièrement indépendant des œuvres graves, littéraires, de Gaufrei et de Robert.

Digitized by Google

le père putatif venait en pleurant par derrière [Parallèles : Robert de Boron, — Straparole, etc., à l'exclusion de Gaufrei de Monmouth].

2° En passant sur la place d'une ville, le Satyre pleure en voyant qu'on se préparait à pendre un grand criminel. — Explication ultérieure : ce criminel ne voulait pas écouter le prêtre qui l'exhortait au repentir. Le Satyre avait vu près du gibet un diable prêt à emporter l'âme du scélérat [Parallèle : Straparole, IV, 2].

3° En passant au bord de la mer, Lixur et son captif voient un navire en train de faire naufrage. Cette fois le Satyre se met à rire. — Explication ultérieure : au-dessus de chaque naufragé le Satyre avait vu un ange prêt à emporter son âme au ciel [Aucun parallèle connu] (18).

Telles sont les devinailles survenues en cours de route, cependant que le Capitaine Lixur amène Merlin au palais. Nous reviendrons sur la dernière, relative à la conduite de la reine.

Ainsi donc, le conte B nous offre deux devinailles qui ne se trouvaient pas dans Robert de Boron; de ces deux devinailles, l'une est attestée ailleurs et l'autre reste sans parallèle connu. Nous ajouterons que la devinaille anticléricale commune à Robert et à notre conte ne se trouvait pas dans la *Vita Merlini :* Robert a parfaitement pu l'inventer en suivant l'impulsion donnée par la *Vita Merlini* (qu'il a probablement connue), comme il a tout aussi bien pu la tirer des contes qui devaient circuler oralement en France sur les devinailles de Merlin, — ce qui était l'idée de G. Paris (19). Le thème des divinations paradoxales de Merlin était bien fait pour plaire aux imaginations du moyen âge : il se rapprochait sur certains points du thème non moins célèbre de

(18) Mlle A. PATON déclare p. 259 que, dans les *Facétieuses Nuits* comme dans *le Capitaine Lixur*, Merlin rit en voyant une pendaison et un naufrage. Mais, au tableau synoptique de la p. 239, elle ne signale le naufrage que dans *le Capitaine Lixur* (n° 2). En outre, dans ce dernier conte, Merlin pleure et ne rit pas en voyant la scène de pendaison.

(19) *Merlin*-Huth, t. I, p. XV.

Digitized by Google

« l'Ange et l'Ermite », avec cette différence que la prescience de l'Ange se manifestait par des actes surprenants, tandis que celle de Merlin s'exprimait par des éclats de rire énigmatiques. Comme nous pouvons l'observer en considérant l'histoire du premier de ces deux thèmes, l'imagination personnelle des narrateurs successifs a pu insérer de temps à autre dans le thème d'Asmodée-Merlin des motifs de rire inédits, — ce qui ne veut pas dire que la devinaille n° 3 du *Comte Lixur* ait été imaginée en terre bretonne.

En tous cas, ce n'est probablement pas le narrateur de B qui a inventé la variante des larmes dans la devinaille n° 2, si différemment contée par Straparole (IV, 2) : le Robin sylvestre du conteur italien rit en présence du gibet, comme il a ri devant le cortège de l'enfant mort; dans l'épisode de Grisandole, Merlin rit à chacune de ses multiples devinailles. Les conteurs occidentaux semblent avoir figé de bonne heure l'homme sauvage dans l'attitude du ricanement. Mais il n'en est pas moins vrai que l'alternance du rire et des larmes se trouvait dans l'épisode d'Asmodée, tel que le racontait le Talmud de Jérusalem vers l'an 350 après J.-C. Comme Benaïa amenait au roi Salomon le démon captif, tous deux passèrent près d'un lieu où se célébraient joyeusement des noces; et à cette vue Ashmedaï (Asmodée) se mit à pleurer, « parce que les joies de l'homme sont éphémères et qu'avant trente jours la mort séparerait les nouveaux époux ».

On sait que dans la *Vita Merlini*, dans « Grisandole » et dans maint autre récit, l'homme sauvage donne une preuve fort piquante de ses facultés divinatoires en révélant au roi l'inconduite de la reine, qui s'entoure de jeunes garçons déguisés en filles. Ce trait manque absolument dans A et C, mais il est développé dans B. Sur ce point comme sur celui des devinailles le *Capitaine Lixur* est donc plus rapproché de la *Vita Merlini*, bien qu'il n'en dérive pas le moins du monde.

La fin des trois récits est obscure et écourtée. Il allait de soi que pour le héros (ou l'héroïne) la seule fin possible était un beau mariage. Mais que faire du Satyre ? Sur ce point

Digitized by Google

les traditions étaient évidemment obscures et contradictoires. Dans l'épisode de Grisandole, Merlin s'enfuit, non sans avoir griffonné une inscription énigmatique; on avait besoin de lui pour d'autres aventures. Dans la *Vita Merlini*, il retourne à sa chère forêt où il organise avec sa sœur un vaste bureau central de pronostics. Straparole laisse son personnage en plan; on ne sait ce que deviennent Robinet (V, 1), ni Robin (IV, 1). Cependant les contes du type « Eisenhans » se terminaient souvent par des métamorphoses, expédient fort apprécié des conteurs populaires. On sait qu'à la fin du conte de Grimm, Eisenhans, l'homme sauvage, apparaît sous la forme du roi défunt; une version suédoise (Moe, p. 603) est absolument conforme à ce dénouement; et s'il n'y a pas dans Straparole de métamorphose finale, il y en a au milieu du récit (20). Dans A, le Murlu paraît subitement au milieu des noces, prend la forme de la reine défunte, et expose que le mariage de l'héroïne avec le roi l'a libérée, puis cette reine embarrassante disparaît, et vraiment elle n'avait pas autre chose à faire. — Dans C, Merlin se présente également aux noces du héros son protégé. Il décline l'offre qu'on lui fait de la princesse et de la couronne; il se contentera d'épouser Marie, la jeune fille déguisée en homme qui a contribué à le désenchanter, car, dit-il, « en me prenant dans un piège au jardin, elle a rompu un horrible charme. Le pouvoir supérieur d'une fée maudite avait fait de moi un animal farouche et malfaisant : j'étais en métamorphose, et elle m'en a délivré ». Merlin épouse donc la vague héroïne qui est une ombre d'Avenable-Grisandole. Ce dénouement paraît, jusqu'à nouvel ordre, spécial à la version C. L'auteur de cette version a trouvé moyen de marier bourgeoisement le Satyre; il a seulement oublié de nous décrire l'aspect de cet être surnaturel avant sa métamorphose et les conditions exactes de celle-ci. Mais, dans la mesure où nous pouvons reconstituer la structure de ce conte mal bâti, il devait ressembler à l'épisode de Grisandole en ce sens que l'homme sauvage souhai-

(20) Trad. LOUVEAU-LARIVEY, Bibl. elzév., p. 314-315 et 324 (V, 1).

Digitized by Google

tait sa propre capture et en avait peut-être (dans la version originale) suggéré les moyens à Marie.

Dans B la fin est très plate : le Satyre reste à la cour et le roi en fait son premier ministre (Luzel, II, p. 339), sans qu'il soit question de métamorphose. A noter cependant ce détail : Merlin déclare lui-même qu'il ne pouvait être pris que par une jeune fille (à la façon de la licorne ?) A-t-il lui-même souhaité sa capture ? Celle-ci rentrait-elle dans ses plans ? Impossible de le dire [21].

En résumé, ces trois contes, fort différents l'un de l'autre, ne sont pas sans intérêt. Ils nous ont conservé bien des traits qui ne se retrouvent pas dans les œuvres littéraires relatives à Merlin. Les conteurs bretons se sont débattus avec un succès inégal et jamais complet contre un récit trop complexe, déjà très surchargé quand il leur est parvenu, et où il y avait matière à deux ou trois récits distincts. Déjà le lettré qui au XIII[e] siècle avait rédigé l'histoire d'Avenable-Grisandole ne s'était pas tiré de cet imbroglio, et on peut même se demander si jamais un récit aussi complexe, où les aventures chevaleresques d'un héros ou d'une héroïne se mêlent à l'histoire d'un satyre divinateur, est parvenu à une forme pleinement satisfaisante.

Les coïncidences avec diverses légendes dont Merlin a été le héros sont nombreuses, comme on l'a vu; mais aucune ne fait supposer un rapport de filiation entre les trois récits et les contes qui, dans les Iles Britanniques, se sont attachés à Merlin et à Lailoken. La *Vita Merlini* et les fragments qui nous restent de l'épisode de Lailoken [22] nous offrent des versions moins nettes, atténuées, évhémerisées par des humanistes. Sans doute, dans ces œuvres latines, l'homme sauvage, le Satyre est encore reconnaissable; mais c'est simplement un excentrique plus ou moins dérangé du cerveau pour des causes obscures. Le roi Rodarchus capture Merlin

(21) Il n'y a pas lieu de discuter l'hypothèse de Luzel (p. 338, n. 1) d'après laquelle nous aurions là un souvenir des enchantements de Viviane.

(22) M. E. Brugger suppose très vraisemblablement que la *Vita Merlini* et la *Vita S. Kentigerni* remontent à une source commune.

Digitized by Google

par des arguments sentimentaux[23]. Un romantisme savant circule dans la *Vita Merlini*, tandis que nos braves conteurs bretons répétaient sans grand effort personnel de très vieux thèmes populaires venus d'Orient après maintes pérégrinations. Ces conteurs ne paraissent pas avoir subi non plus l'influence de Robert de Boron ni de la *Suite du Merlin*.

On ne voit donc pas pourquoi le *Murlu* du conte A et le Merlin du conte C auraient une origine littéraire. Par un paradoxe amusant, le conte B, qui se rapproche le plus de la forme donnée au thème du satyre-devin par Gaufrei et Robert, laisse ce satyre anonyme.

Ces historiettes orientales ont si peu de rapport avec le celtisme qu'on peut se demander si le nom même de *Merlin*, que Gaufrei rendit littérairement illustre, n'aurait pas en partie une origine continentale. G. Paris, on le sait, explique que si Gaufrei avait transformé *Myrddhin* en *Merlinus* et non en *Merdinus*, c'était sans doute pour éviter une consonance on ne peut plus malheureuse. Cette explication, acceptée de tous, n'a, il faut bien le dire, qu'une valeur toute négative[24]. Si Gaufrei s'était laissé guider simplement par son oreille, il eût abouti à *Merzinus* ou *Mirzinus*, avec un z, toute autre consonne, fût-ce une linguo-dentale latérale, étant arbitraire ou analogique. Aurait-il subi l'influence d'un *Merlin* populaire, d'origine continentale, dont il connaissait déjà la légende au moment où il composait sa grande pseudo-histoire ? On ne peut que se poser la question; mais elle n'est pas chimérique. Je dois dire au reste que les tentatives linguistiques faites pour établir une relation entre le nom du Satyre enchanteur et un mot du latin du moyen âge *melinus*, *mellinus* ou *merlinus*, signifiant « peau de mouton » ,« fourrure d'animal », n'ont pas jusqu'à présent abouti à des résultats convaincants.

(23) Il est curieux de voir Straparole s'efforcer de même de nous expliquer par des raisons sentimentales la métamorphose de son héros en homme sauvage : un chagrin d'amour fit de lui un être hirsute (trad. LOUVEAU-LARIVEY. Bibl. elzév., I, p. 311).

(24) Dans un de ses remarquables articles sur l'*Enserrement Merlin*, M. E. Brugger a parfaitement constaté l'insuffisance de l'hypothèse de G. Paris ; mais il s'engage aussitôt dans une direction différente de la mienne.

Digitized by Google

J. OLLIVIER

NOTE SUR DEUX MANUSCRITS DE F.-M. LUZEL CONTENANT DES CONTES EN LANGUE BRETONNE

La Bibliothèque municipale de Quimper possède, sous les nos 14 et 15 du fonds ms. Luzel, deux gros manuscrits reliés, écrits de la main de Luzel contenant l'un et l'autre un certain nombre de contes populaires en langue bretonne [1]. Ces ms. sont d'autant plus précieux que l'éditeur des *Gwerziou*, de son vivant, ne publia qu'un nombre assez restreint [2] de textes bretons de contes populaires recueillis par lui.

(1) Ces deux mss., ainsi qu'un autre de la main de LUZEL (*Gwerziou-Breiz-Izel*), ne figurent pas sur le catalogue de la Bibliothèque de la Ville de Quimper en 3 vol. (Typ. Menez, Quimper, 1909, 1911, 1912), publié par F. Le Guyader. Ils m'ont été signalés en 1924 par M. Louis Le Guennec, et je dois à son aimable obligeance d'avoir pu prendre une copie aussi exacte que possible, en vue d'une publication de contes postérieure.

(2) Voici la liste de ceux que j'ai pu relever :

An daou dort (*Breuriez Breiz-Izel*, 1 br., Lédan aîné, Morlaix, 1869, p. 56-58).

Jézuz-Krist en Breiz-Izel (*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, Paris, Impr. Nationale, 1er rapport, p. 117-119 ; — avec trad. franç. : *Rev. de Bret. et de Vendée*, juillet 1869, p. 31-37 ; *Contes bretons*, p. 52-61).

Ar miliner hag he aotro (*Archives des Miss. scient. et littér.*, 1er rapport, p. 119-123 ; — avec trad. fr. : *Contes bretons*, p. 84-103).

Daou vab ar pesketaer, avec trad. fr. (*Contes bretons*, p. 62-81).

Koadalan, avec trad. fr. (*Rev. Celtique*, I, p. 106-131).

Ar pôtr-coz Mizer ha sant Pezr, p. 69-74 ; — Ar mesaër-denved a c'honeaz merc'h ar roue gant eur gir hep-ken, p. 78-79 (*Almanach Breiz-Izel evit ar bladez biseost 1872*, Brest, impr. Gadreau).

Porpant (*Alman. de Léon et de Cornouaille pr 1879*. Morlaix, Mauger, p. 80-86).

Sacramant ann nouenn, avec trad. fr. (*Rev. Celtique*, XII, p. 270-279 ; *Bull de la Soc. archéol. du Fin.*, 1892, p. 277-288).

Lincel ar re varo, avec trad. fr. (*Rev. Celtique*, XIII, p. 200-219).

Digitized by Google

Le ms. 14 est un grand in-4°, composé de feuilles de papier écolier rayé. Il contient 38 contes en breton et 4 contes en français. Une table des matières, écrite par Luzel sur un bout de papier collé au verso de la couverture, mentionne tous ces contes dans l'ordre où ils se trouvent dans le ms., plus un conte qui manque (*Crampouès*, conte mythologique). Chaque conte, dont le texte généralement est seulement écrit sur le recto de la feuille, est paginé à part. La pagination générale du ms. qui ne tient compte que des feuilles où se trouve le texte, a été faite par une autre main que celle de Luzel. — Le texte présente de nombreuses corrections : mots ou membres de phrases oubliés écrits dans les interlignes ou la marge de gauche; mots barrés et remplacés par d'autres mots plus précis ou plus exacts; mots corrigés au point de vue de l'orthographe. — Des notes en français, dont le plus grand nombre est écrit sur de petits bouts de papier collés sur les pages auxquelles elles se rapportent, indiquent les rapprochements à faire avec d'autres contes, ou expliquent certaines expressions. A la page 273, se lit la note suivante en latin : « de vagâ venere », pour expliquer : (*eiz a vugale*) *diwar ann avantur*, traduit, dans *Mélusine*, I, c. 300 : (huit enfants) bâtards.

Voici la liste des 36 contes en breton de ce ms. 14, avec l'indication des publications où en a paru une traduction française :

Contes populaires de Basse-Bretagne [3] : 1. Janvier et février (1-6) [4]; 2. L'hiver et le roitelet (7-12); 3. Le prince de Tréguier et le roi Serpent (13-18); 4. Le prix des belles pommes (*Ar Prinz-Glaz*) (19-24); 5. Barbauvert ou le prince qui perdit sa tête au jeu (*Ar Prinz a c'hoarias he benn hag a gollas anehan*) (25-30); 6. L'homme-marmite (*Paotr he Bodhouarn*) (31-34); 7. L'homme-crapaud (*An Den-Touseg*) (35-40);

(3) 3 vol. Paris. Maisonneuve et Ch. Leclerc, édit., Paris, 1887.

(4) Le chiffre avant le titre du conte est la numérotation de la table des matières faite par Luzel ; les chiffres entre parenthèses après le titre du conte indiquent la pagination générale du ms.

Digitized by Google

9. Les danseurs de nuit et la femme métamorphosée en cane (51-55); 12. Tregont-a-Baris (71-80); 13. Les quatorze juments et le cheval du monde (81-88); 15. La princesse Troïol (101-110); 17. La princesse de Tronkolaine (121-128); 19. Le roi de Portugal (140-147); 21. Le perroquet sorcier (173-180); 22. La fille du roi d'Espagne (181-186); 23. Les trois poils de la barbe d'or du diable (*Ter barwenn-aour ann diaoul*) (187-191); 24. Péronic (192-199); 26. Le corps sans âme (206-214); 27. La princesse de Hongrie (215-236); 28. Le chat et les deux sorcières (237-240); 30. Les trois filles du boulanger (*baraër*), ou l'eau qui danse, la pomme qui chante et l'oiseau de vérité [5] (250-257); 31. Le petit oiseau à l'œuf d'or (258-264); 34. La femme du Trépas (269-272); 39. Le petit moine et le grand moine (*Ar manac'h braz hag ar manac'h bihan*) (301-309).

Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne [6] : 10. L'homme juste (56-62); 25. Le marquis de Tromelin, ou le voleur devenu ermite (200-204); 33. Le petit agneau blanc (265-268); 36. Celui qui alla porter une lettre au paradis (281-289).

Veillées bretonnes [7] : 14. Petit-Louis, fils d'un charbonnier et filleul du roi de France (89-100).

Mélusine, I, c. 300-308 : 35. Histoire de Christic qui devint pape à Rome (273-280).

En utilisant la bibliographie de Luzel publiée par P. Hémon, dans les *Annales de Bretagne*, X, 340-361; XI, 62-68, je n'ai pu savoir si des contes suivants a paru ou non une traduction : 8. L'homme aux trois chiens (*Paotr he dri gi*) [8] (41-50); 11. Le fils de la vieille, ou le roi des poissons (64-70); 16. Le petit moine (*ar manac'hig*) et la princesse Tro-an-heaul (111-120); 18. Le « Tignouz » (teigneux), ou le valet du diable (129-139); 29. La fille du marquis Koadléger, ou François le

(5) La traduction française de ce conte avait paru auparavant dans *Mélusine*, I, c. 206-213.

(6) 2 vol. Paris. Maisonneuve et Cie, édit., Paris, 1881.

(7) 1 vol. Mauger, édit., Morlaix, 1879.

(8) Ce conte, dont le héros a trois chiens qui se nomment Plus-fort-que-tous, Plus-vite-que-le-vent, Passe-partout, ne ressemble pas au conte que Luzel a publié sous le titre de : Brise-Tout, Passe-Partout et Plus-vite-que-le-vent (*Annales de Bretagne*, VIII, 440, 663 ; IX, 53).

Digitized by Google

fort, Jean le ventru, Yves le coureur et Job aux gros yeux (241-249); 37. Le matelot, le tailleur et le boulanger, conte plaisant (290-293); 38. Le vicaire de Brélévenez qui avait été tué six fois (294-299) [9]; 41. Une surprise (*un dapadenn*) (324-325) [10].

Le ms. 15, de format oblong, formé lui aussi de papier écolier rayé, contient 19 contes en breton, 8 contes en français; de deux autres contes en français il ne reste plus que la page de titre de l'un d'eux (Le prince Pengar et le génie), et les feuillets 1, 2, 3, 9 et 10 de l'autre (Patrice Rolland ou les sept conseils d'un père mourant à son fils). Le texte de chaque conte est écrit sur le recto de chaque feuille; chaque conte est paginé à part. La pagination générale du ms. est d'une autre main que celle de Luzel. — Des corrections de textes, analogues à celles du ms. 14, existent aussi dans le ms. 15, mais elles sont bien moins nombreuses. Aux pages 100, 103 et 105, on peut remarquer un certain nombre de mots français écrits sur la ligne dans le cours du récit; ces mots français ont été barrés et remplacés dans l'interligne supérieur par le texte breton correspondant : cela pourrait permettre de supposer que le texte breton a été établi, tout au moins pour ce conte (Théodore, ou le château de cuivre, le château d'argent et le château d'or), sur le texte français, — De nombreuses notes en français indiquent des rapprochements à faire avec d'autres contes.

Voici la liste des 19 contes en breton, avec l'indication des publications où en a paru une traduction française :

Contes populaires de Basse-Bretagne : 3. Barbauvert et le prince qui perdit sa tête au jeu et la regagna [11] (49-76);

(9) Les aventures qui arrivent au vicaire mort rappellent celles que l'on trouve dans l'*Histoire du petit bossu*, des *Mille et une Nuits*. Ce conte fut conté, en 1869, à Luzel, par Fanch Fulup, tailleur à Pluzunet.

(10) C'est le dernier conte du ms. 14.

(11) Ce conte est le même, mais beaucoup plus développé, que le n° 5 du ms. 14 ; il a été conté à Luzel par un scieur de long (*un eskenner*) de la paroisse de Pédernec, au pied de la montagne de Bré, au mois d'octobre 1871.

Digitized by Google

6. La princesse Blondine[12] (124-138); 9. Le chat noir[13] (174-194); 10. Le roi Dalmar (197-209); 11. L'oiseau de vérité, l'eau qui danse et la pomme qui chante[14] (211-228); 12. L'homme-marmite[15] (231-237); 13. La truie sauvage (238-240); 14. Le loup gris (242-249); 17. La fille qui naquit avec une couleuvre autour du cou (*Ar plac'h hag an aer ganet war un hevelep tro gant ur vroeg*) (284-288); 18. La fille qui se mariа à un mort[16] (290-296); 20. Les danseurs de nuit (2e version) 304-309).

Mélusine, I, c. 465-472 : 16. Fanch Scouarnec[17] (266-281).

Revue des Traditions populaires, t. III, 1888, p. 474 : 7. Iannic aux deux sous et la princesse au château d'or (142-153).

Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère : XVII, 1890, p. 223-252 : 1. Le poirier aux poires d'or et le corps sans âme (1-24); XV, 1888, p. 63-76 : 15. Marie et Yvon et la Sirène (251-263).

L'Electeur du Finistère (Brest), 1, 4, 6 avril 1890 : 5. Théodore, ou le château de cuivre, le château d'argent et le château d'or (95-121)[18].

Autres contes dont je ne sais si une traduction française a paru ou non: 2. Le prince Aurel et le géant Sant Jili (*Prinz*

(12) Même conte que la traduction du volume, mais d'un autre conteur : Joan (Jonathas) Theri, tailleur à Keraudi (C.-du-N.), juin 1870.

(13) Le conte du volume a été conté à Luzel par Pierre Le Roux, fournier au bourg de Plouaret, décembre 1869 ; — celui du ms. 15 par God Bizi, femme d'un « sonneur » de Belle-Isle-en-Terre, 1871. A la suite de cette dernière indication, Luzel a ajouté : Barba Tassel hen goar iwe (Barbe Tassel le sait aussi). — Une traduction française a paru dans l'*Electeur du Finistère*, 20, 22, 23, 24 et 25 mai 1872.

(14) Variante du conte 30 du ms. 14. Le texte breton du ms. 15 est du conteur Guillaume Garandel, du Vieux-Marché, 1869.

(15) Il y a de notables différences entre ce texte-ci et celui du n° 6 du ms. 14, bien qu'ils soient donnés comme étant de la même conteuse, Barbe Tassel.

(16) Luzel a publié le même conte sous le titre : La fille qui épousa un mort, dans la *Revue Celtique*, II, 291-296.

(17) Une traduction de ce conte a paru également dans le journal *Le Finistère* (Quimper), nos des 5, 9, 12, 16 décembre 1886.

(18) Une traduction de ce conte a été également publiée dans le journal *Le Finistère*, 26, 29, 31 mars ; 2, 5 et 7 avril 1882.

Digitized by Google

Aurel ha kaer Sant Jili, (27-46); 4. Le géant Kolevran (79-93); 19. Jean au bâton de fer et les trois géants (298-301) [19].

A la fin de chaque conte — sauf les nos 2, 8, 11, 22, 23, 29 et 39 du ms. 14 — se trouvent les noms des conteurs et des conteuses, le nom de la paroisse à laquelle ils appartenaient, ainsi que la date à laquelle le conte a été recueilli.

Luzel, dans ces deux ms., ne nous a pas donné le texte qu'il écrivit sous la dictée de ses conteurs et conteuses, qui tous appartiennent à la région où se parle le dialecte de Tréguier. La langue employée présente à côté de formes ou expressions nettement trécorroises des formes appartenant au dialecte de Léon. En agissant ainsi Luzel voulait-il rendre plus compréhensibles pour un plus grand nombre de lecteurs, ces textes que peut-être, à un moment donné, il songea à publier ? On serait porté à le croire pour deux raisons : copie du texte sur un seul côté de chaque feuille, et les corrections qu'il a fait subir à son texte.

Il n'y a pas grand chose à relever au point de vue vocabulaire : c'est la langue courante, avec pourtant cette particularité qu'il y a très peu de mots français bretonnisés. A titre d'exemple, voici pour les 103 premières pages du ms. 14 les seuls mots ou expressions qui m'ont paru intéressants : p. 6 : *en divil euz ar voger*, en suspens à la muraille; p. 11 : *aourfredour*, orfèvre; p. 37 : *war-grap-ho-reor*, (chiens assis) sur leur derrière, il faudrait *gap;* p. 48 et sqq. : *dalc'het indan gazell-gè*, tenue sous enchantement; p. 81 : *lanneiero*, plur. de lanneïer qui est lui-même le plur. de *lanneg*, p. 81 : *falleganig*, méchant animal (poulain); p. 98 : *organel*, anneau qui réunit plusieurs clefs; p. 102 et 103 : *didanfoeltri* (eur gwele), défaire (un lit); p. 103 : (*chachet*) *a-heli he droad*, (tiré) par le pied. — On pourrait signaler également la construction de *beteg* lorsque son complément est un pron. pers. : *hen beteg* (p. 19), *ho beteg* (77); on dirait plutôt *beteg ennan*, *beteg enne*

(19) De la page 311 à la fin du ms., p. 412, on trouve 8 contes en français.

Digitized by Google

(*enno*). Cette construction, habituelle avec *beteg*, se rencontre quelquefois avec *trezeg* (pour *etrezeg*) : *heman a deuaz hen trezeg* (p. 81).

Si l'on relevait toutes les particularités de ces deux manuscrits, cela mènerait trop loin. Je n'ai voulu dans cette note qu'indiquer l'importance de ces deux manuscrits de Luzel trop peu connus.

Digitized by Google

E. ERNAULT

SUR LE " VIEUX CASUISTE " BRETON

1. — Dans le *Dictionnaire* (paru en 1752, vingt-neuf ans après sa mort) où le bénédictin manceau Dom Louis Le Pelletier donna aux Bretons le premier exemple d'études sérieuses sur l'étymologie de leur langue, il cite assez souvent un « vieux Casuiste », que Dom Ch. Taillandier, p. VIII de la Préface, appelle « un ancien livre Breton, fait à l'usage des Prêtres et des Curés..., espèce de Dictionnaire des Cas de Conscience ». Cet ouvrage n'est mentionné ni par le Père Capucin ami de Dom Le Pelletier, Grégoire de Rostrenen, dans la bibliographie qui précède son Dictionnaire français-breton de 1732, fait spécialement pour « tous ceux qui voudront s'appliquer à la Prédication Bretonne et à la Confession »[1], ni par H. de la Villemarqué, dans son abondant *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* (en tête du *Dict. franç.-bret.* de Le Gonidec, 1847), ni ailleurs, à ma connaissance. Aussi ai-je été agréablement surpris de le découvrir à la Bibliothèque Nationale, en reconnaissant les citations de Pelletier dans le livre suivant :

CONFESSIONAL | D'ASTVMET | EVES AN DOCTORET CATHOLIC APOSTOLIC HA ROMAIN. | Pé en heny è caffo pep guir Christen

(1) Le P. Grégoire faisait aussi de l'étymologie, mais de façon accessoire — fort heureusement ; car, en fait d'ancien breton, ses idées, comme on peut le voir dans la Préface de mon *Glossaire moyen-breton*, 2e éd., XI-XXIV, n'avaient rien de scientifique, et ses témoignages sur la langue de son temps, qu'il connaissait bien, s'en trouvent parfois indirectement faussés.

Digitized by Google

ha par- | fet Catholic, an manier, da rêtaff è eneff pur | ha net, ves a vicz ha pechet. | *Ansaign à gra yuez vn Excercis spirituel, pé dré heny è gallher | bewaff heruez Doué, hac quenderchell bepret en stat à | gracc. Hac Oresonou deuot, tennet ves à eufryou Sant | Augustin, à Sant Bernard, ha ré arall, eguit dispos | an eneff da confes è pechedou, ha | Communiaff è gracc Doué.* | Composet ha laquet en goulou, gant EVZEN | GVEGVEN, Bellec ves a Dioces Querneau. | ***In omnibus operibus tuis memorare nouissima tua, & in æter- | num non peccabis.*** Ecclesiastici 7. | E NAFFNET, Gant PEZRON DORIOV, Imprimer | d'an Roué. M. DC. XII. | Gant Approbation (in-12, 40 p. non chiffrées de pièces liminaires, et 88 ff.; fig., coté Rés. D 36955).

Il y a aussi une seconde édition, qui porte : ...laquet en goullo, ...E QVEMPERC AURINTIN, | Imprimet gant GEORGES ALLIENNE, Imprimer | ordinal dan Autrou Querne, a dar Colleg | euz ar gompagnunez IESVS. | M. DC. XLVI. | Gant Approbation (in-8°, exemplaire avec belle reliure, doré sur tranche; coté Rés. D 13844). Cette édition ne diffère guère de l'autre que par la suppression des pièces en vers, et par des changements graphiques qui ne sont pas tous des améliorations; on peut s'en douter d'après le titre, où le nom de Quimper-Corentin est découpé si peu étymologiquement.

2. — La première édition de cet ouvrage figure, sous le titre altéré « *Confesional* », et marquée 5 s(ols), dans le « Mémoire des livres en Breton selon le plus juste prix », envoyé le 5 août 1634 au riche et généreux savant Peiresc, par le P. Gilles de Loches, capucin (P. Armel, ***Bulletin... d'Histoire et d'Archéologie***, diocèse de Quimper et de Léon, mai-juin 1927, p. 139). On peut rappeler à ce propos un autre service rendu au breton par la même Congrégation : *Ar Conferançou santel,... gret ha composet gant an Tadou Capucinet Missionerien*, Morlaix, 1692, où se trouvent de remarquables innovations orthographiques, cf. ***Le Fureteur Breton***, II, 7, 8.

Le mot *confessional* ne se montre par ailleurs qu'au sens matériel du français, en 1628 (*Gloss.* 116), et ensuite dans le

Digitized by Google

dialecte de Vannes seulement : *covézionale*, P. de Châlons; *covézionale*, m. pl. (-*l*)eu, Dict. de « Monsieur L'A*** »; *coveçzionnal*, pl. *eu*, « confessionnal, ou confessionnaire », Gr. Yves Gueguen a dû prendre l'autre emploi au bas-latin *confessionale*, traduit *liber agens de confessione* dans Du Cange, avec exemple de 1591. Le *Catalogue* de la Bibliothèque Nationale cite, au nom *Chaimis*, *un Interrogatorium, sive Confessionale*, publié à Milan en 1474. L'ancien espagnol avait en ce sens *confesional*.

3. — Une obligeante communication de M. Ollivier me permet de donner ici les renseignements fournis par son précieux manuscrit de Pelletier. On verra pourquoi celui-ci n'a connu ni le titre, ni l'auteur du *Confessional*. J'ajoute des numéros d'ordre aux mots notés.

« Mots tirés d'un Casuiste Breton lequel est mutilé au commencement et à la fin. Il a le défaut général de tous les ouvrages Bretons qui traitent de la morale ou de la Religion, savoir beaucoup de mots françois substituez à la place des mots Bretons inconnus aux gens de lettres.

[1°] Page 11, *Dyust :* Pe dre occasion n'endevou quet an Confessor gallout d'e absolff (dyust pe dre occasion bennac ve, peheny à dle d'a consideriff en mat).

Diust pe ozech pe gruec, pe den arall etc.

Je trouve aussi quelquefois Daoust et Deust, sans savoir si c'est le même Diust qui est aussi écrit assez souvent Divist.

[2°] Pag. 61, *Muguet :* Rac se nemetto a promette d'an Confessor dilesell ha quittat a fet d'o mezuynti ne dleer quet ho absolviff, muguet na dleer absolff an pec'herien arall obstinet.

[3°] *Eben :* Eo an amser peguen bras differançç eo pec'hiff en eil amser, muguet en eben.

[4°] *Azeuliff :* Adoriff hac azeuliff tra en beth evel Doue, so pechet maruel, hac an traman so pa laquaer en tra peheny a adorer hac a azuler an divezaff fin.

[5°] *An our quentam* (est je croi une herbe) : Yuez nep a clasq en nos se an our quentan, ha hat raden a pec'h maruellamant.

Digitized by Google

[6°] *Quenderuot :* Eves an re a conjur Bar-avel autramant hanvet. Quenderuot (Barr-avel est une maladie qui approche de l'épileptie ou autre mal caduc).

[7°] *Dreizy :* Ha d'an re pere dreizy a gall convertissaff d'o servich. »

4. — Ces extraits ont été faits après la rédaction du Dictionnaire suivie par l'éditeur : l'imprimé ne porte trace que du 1°, ou plutôt d'une autre note moins complète que l'auteur aura prise sur le même sujet : « Diust, que je ne trouve pas dans l'usage et dont la signification m'est inconuë, est en ces deux endroits de mon Casuiste Breton : *Diust pe ozec'h pe gruec*, *Dyust pe dre occasion bennac ve* ».

Voici les passages visés du *Confessional :* « Pé dré occasion n'en deuoa quet an Confessor gallout dé absolff (dyust pé dré occasion bennac vé, pe-heny à dle da consideriff en mat » (*f.* 11); « diust pe ozech pe gruec, pé den arall » (f. 36). On lit par ailleurs : « diust pé è faczon è arriff an traman », 58 v.; « diust pé è fæczon ez graer », 49; et « diuist pé à specc vent », 23 v.; « diuist pé à faczon pe à sceurt ynt », 21 v.; « diuist pé guen prest ha pront en lauar, 25 = n'importe avec quelle vivacité (machinale) il le prononce (ce juron). On voit que Pelletier ne s'attachait pas à transcrire littéralement. Le signe nouveau *c'h* pour *ch* ne paraît nulle part, même dans la seconde édition du *Confessional.*

Une autre cause d'erreurs est l'intrusion, dans la copie, de réminiscences provenant d'autres lectures. Je n'ai trouvé dans le *Conf.*, ni *daoust* ni *deust;* ce dernier doit être vannetais; cf. *Gloss.*, 143, 144, Pedersen, *Vergleichende Grammatik der keltischen Sprachen*, I, 136, 530. On trouve *da gouzout eo*, savoir, devant une énumération, f. 16 v. Grégoire donne, dans un autre sens, *da ouzout eo*, *douëtus eo*, c'est une (chose) à savoir, c'est douteux.

5. — La référence du 2° n'a besoin que d'être complétée : elle correspond au f° 61 v. de la première édition (la pagination de l'autre est différente). Le texte est : « Rac sé nemetto à prometté d'an Confessor dilesell ha quittat a fet

Digitized by Google

do mezuynti né dléer quet ho absoluiff, muguet na dléer absolff an pecheryen arall obstinet ». *Muguet* est aussi au 3°. On lit *muy eguit*, f. 45; cf. « vn netteté *muy* angelic *eguit* humen », p. 13, et même « petra à gall bezaff *muy controlloch*, *eguit guelet*, p. 17, mélange de l'expression analytique avec l'autre, qui suit immédiatement : « petra à gall bezaf *brassoch* disaliet diouz an ræson, *eguit* ». Ce *brassoch* plus grandement équivaut, d'ailleurs, à *mui(oc'h)*, c'est le pendant de *bihanoch*, « plus petitement », moins, qu'on trouve mal écrit au f. 18 : « peguen lies â guez muy pé biahanoch » (= à peu près, lat. *plus minus*), cf. « prena muy pé *vianoc'h* evit ar pris just », *Conferançou* 142 (la même page a deux fois *neubeutoc'h*); *Gloss.* 67, *Rev. Celt.*, XXII, 379. Citons encore « pa consommer an oeuffr extern ves an pechet, gant manyerou ha faczonnyou villoch, ha brutalloch, eo *muy oz muy* an pechet *greffusoch* », f. 19 v., et le gallicisme « peguement *dauantaing* an vicz-man a so *detestabl* en stat a belleguiez ? », p. 13. Le cumul d'indices de *muy controlloch eguit* revient à celui des *Fables*... de Goësbriand, 1836, p. 8 : « an avel evidoc'h *Mu' guet* din so *dougeaploc'h* », que j'ai cité *Etude sur le dialecte... de Batz*, 9, avec un exemple de van. *mui eit* en une syllabe; cf. *mu'toch*, plus que vous, Dict. ms. de Châlons s. v. *exempt*, etc. On lit *muy eguit*, 3 syllabes, rime *et*, *Sainte Barbe* 399; *muyguet*, au v. 102 du *Mirouer de la Mort;* cf. mon *Dict. étym. du bret. moy.*, v. *muy; Rev. Celt.*, XXII, 369, 370, 374, 375, 379, 380; *muoch miprisap... vid*, plus méprisable que, *Louis Eunius ou le Purgatoire de saint Patrice*, éd. Dottin, 85, 220, etc.

6. — Le 3e répond à f. 20 : « peguen bras differancc eo pechiff en eit amser, muguet en eben ». Si Pelletier avait eu un plus avisé liquidateur de sa succession scientifique, on ne lirait pas dans son Dictionnaire, au mot *Eben :* « je ne sçai si c'est de l'ancien langage ». Cf. *Gloss.* 201, 202; Ped. I, 47; II, 215; *Rev. Celt.*, XVI, 335; XXXV, 222; XXXVII, 36; XL, 468.

7. — Le 4° se trouve f. 20 v. : « Adoriff hac azeuliff tra en beth eual Doué... an traman so pa laquæer en tra pe-heny

Digitized by Google

à adorer hac à azuler an diuezaff fin ». Cf. « ho azeuly hac o enoriff », f. 1; le mot se présente seul dans « mé ò azeul, f. 69, 71, etc. Ainsi *ansaign*, enseigner, que nous avons vu au titre, est accompagné d'un synonyme dans « à *ansaign* hac à *quelenn* » (*ober*, à faire), f. 23, de même p. 28; cf. « d'an lech maz vé dezaff *quetennet* ha *disquet* » (hent an siluidiguez), f. 63.

Le Dictionnaire de Pelletier donne *azeuli*, adorer, en ajoutant : « *Adori* est le seul en usage aujourd'hui ». Il avait dû le prendre à Davies, dont il cite et explique la transcription semi-galloise *addeuli;* il croit, d'ailleurs, que c'est, comme le gallois *addoli*, un emprunt au latin *adorare*.

Grégoire distingue *adori*, adorer, de *azeuli*, offrir des sacrifices à, en signe d'adoration; il a une variante *adeuli*, et ajoute: « *ab adolere* »; il donne aussi *azeuli*, sacrifier; *-ler*, pl. *-éryen*, sacrificateur; *-laich*, sacrificature; *-ladur*, pl. *you; -lidiguez*, pl. *ou*, sacrifice; il est fort possible que cette interprétation lui ait été suggérée par son étymologie, bien qu'il ait deux fois, s. v. *encenser*, l'expression *azeuli ezeñs* (brûler de l'encens) *da* à. — Le Gonidec ne connaissait pas par l'usage cette famille, qu'il signale comme suspecte de ne pas être d'origine celtique; il cite trop vaguement *azeûler*, adorateur, sacrificateur; *méan-azeulidigez*, autel, « pierre de sacrifice ou d'adoration », dans « des livres anciens ». — Il y a deux autres exemples de *adeul-*, *Dict. étym.* et *Gloss.* 48, cf. *Rev. Celt.* XL, 467; un autre de *azul-*, *Gloss.* 48; l'alternance de *eu* et *u* se montre par ailleurs dans le *Conf.;* cf. *Gloss.*, 163, 164; M 326, 1835, 2301; *Eun.* 72. Sur la rime de *azeul-iff* en *el*, cf. M. 537. Enfin, pour *ezeul*, variante de *azeul*, il adore, *Gloss.* 47, cf. M 113, et *adoer*, *Gloss.* 19. Le Nid, breton moyen et le gallois n'ont pour *azeuliff*, *addoli*, que le sens « adorer ».

L'étymologie de Pelletier a été admise par d'Arbois de Jubainville, *Etudes gramm. sur les langues celt.*, I, 56, 56, *4, cf. II, 48; M. Loth. *Les mots latins dans les langues brittoniques*, 110, 123, 130; Ped., I, 206, M. Baudiš, *Grammar of early welsh* 163, 176. V. Henry, *Lexique étym... du breton*

Digitized by Google

moderne 22, préfère la comparaison faite par Stokes de l'irlandais *ailim* je prie; Stern, dans sa recension de ce livre, *Zeitschrift für celt. Philologie*, admet aussi un **add-ioli*. Je crois qu'en l'absence d'un changement complet d'*r* en *l* dans des conditions semblables, on peut admettre au moins l'influence analogique du synonyme celtique (gall. *iolwn*, adorons, *Rev. Celt.*, XVI, 53; vieux bret. *iolent*, gl. precentur), appuyé aussi par **molim*, *meuliff*, louer. Le bret. *yeulc'h*, fiancée, dont la voyelle n'est pas suffisamment expliquée, *Rev. Celt.*, XXV, 283-285, est peut-être parent du gall. *iolwch*, prière (*die Erworbene*, cf. irl. *to-chm-arc*, lat. *procus*). Si les linguistes font des étymologies, bonnes et mauvaises, le peuple agit de même : l'irlandais a nationalisé l'emprunt *adraim* en le traitant comme un composé celtique.

8. — Le 5° est mal lu, le f. 24 porte : « nep à clasq en nos-sé [= nos gouel Iehan], an our gueuten, ha hat raden », ce qui est *an aour-ieoten*, l'herbe d'or, cf. *Barzaz-Breiz*, éd. de 1867, p. 63, 76, 112, etc.

9. — Le 6° est un texte voisin (f. 24 v.) : « dememes eues an ré à coniur Bar auel autramant hanuet quenderuot ». Le Dictionnaire donne : « *Bar-clêvet*, attaque subite et violente de maladie qui dure peu de tems, telle... que l'épilepsie,... *Bar-avel*, coup de vent, ouragan, tourbillon ». *Quenderuot* ne rappelle que pour la forme *quenderu*, *kenderv*, cousin; il semble composé de *quen-* et d'éléments voisins de *darvoud* (et non *darvout*, *Gloss.* 145), pl. *ou*, accident, événement fortuit; *goall darvoud*, accident fâcheux; *dall dre zarvoud*, aveugle par accident; *darvoudus*, accidentel (Grégoire); moy. gall. *ry-gynneryw* (la chose) est arrivée. Ped., II, 442. Cela rappelle le français *mal d'aventure*, panaris. Le gall. *haint* (et *clefyd*, *clwyf*) *dygwydd*, épilepsie, pourrait s'interpréter de même, mais ce doit être plutôt une imitation du latin *morbus caducus* que saint Isidore de Séville, le patron des étymologistes, explique « eo quod cadens aeger spasmos patiatur »; cf. fr. « mal caduc », « tomber du haut mal »; bret. *couëza ê droucq sant*, « être sujet au mal de saint » (Grégoire); angl.

Digitized by Google

the falling sickness, etc. Par une autre coïncidence (*kendarvoud*), on a en gall. *darfodedigaeth*, consomption, phtisie, qui tient à *darfod* au sens de « finir » et non de « survenir ».

Pour l'*o* de *quenderuot*, cf. *arriuot*, arriver, f. 39 v. à côté de *caffout*, avoir, f. 25, etc.; *rotinen*, routine, f. 5; *routinen*, f. 7.

10. — Le passage du 7° n'a rien de saillant. On lit *dreizy*, par elle, p. 30, 35; f. 14, 67; *drezy*, f. 2 v.; *dreizaff*, p. 35, cf. M. 90; *dreizomp*, f. 25 v.; *dreizo*, p. 10, f. 73; *dréyzé*, f. 55. Grégoire donne *dreizoun* (*-me*) par moi ; *dreiz oud dreizoud-te; dreizañ, dreizâ; dreizy; dreizoump, dreizomp-ny; dreizoc'h* (*-hu*); *dreizeu* (*-y*), *dreizo-y*. Le Dictionnaire de Pelletier n'a rien de cela, s. v. *drei* ou *drê*.

11. — La critique complète des citations propres au Dictionnaire imprimé ne pouvant trouver place ici, j'en donnerai seulement deux exemples.

[8°] « Ebilia, ou *Ibilia*, est écrit *Ibiliaff* dans un Casuiste Breton où il doit signifier *commettre quelque péché grief :* car il y est mis au rang des différentes espèces de magie ». Ceci est au f. 24 v. : « An heny à gra an sorcerez hanuet Ibiliaff (autramant ciuillier) a pech maruelamant ».

La glose française *ciuillier* = cheviller, est la seule de son espèce; Pelletier a dû y voir du breton encore plus obscur que l'autre. Le manuscrit dit « de Roussel » qui n'est pas, comme je l'avais cru, une source directe de Pelletier, M. Ginot, l'érudit bibliothécaire de la ville de Poitiers, ayant trouvé, dans le filigrane du papier, l'origine et la date de sa fabrication : « En Poitou, 1779 » (*Annales de Bretagne*, XXXI, 529), mais qui reste un élément important pour l'étude de son œuvre, porte : « *ibil* cheville, [pl.]*ibilien*, *ebiliou*, *ibiliou*, *ibillia*, *ibilat*, cheviller, ficher une cheville au figuré attacher, Embarrasser quelqu'un ». Ceci vaut mieux que la conjecture de Bullet, inspirée par le basque : « Ne seroit-ce point tourner le tamis ? » Le *Dict...* de l'ancien langage françois de La Curne de Sainte-Palaye, éd. Favre, explique *cheviller :* « Fermer; attacher; nouer l'aiguillette ». Le *Gloss... de l'Anjou*, de

Digitized by Google

Verrier et Onillon, donne : « *chuiller* ein *gorin*, lui enfoncer des clous dans le groin pour l'empêcher de *fouger* »; synonyme de *chéveiller* et *clouter*. Cf. la citation de Paré à l'article *cheviller* de Littré, et dans *Le Folk-lore de France*, de Sébillot, IV, 151, 152, celle de M. Gaidoz, décrivant le manège des sorciers de Saintonge qui, « pour produire l'urotopegnie dite aussi chevillement, enfonçaient dans le mur pendant que sonnait le *Sanctus* à la messe du mariage, une grande cheville de bois, en grommelant un anathème à chaque coup ». Les *Conferançou* parlent aussi de *coulma an eguileten*, cf. *Fureteur breton*, II, 9, 13.

12. — [9°] « GRIMANDELL. Ne m'est connu que dans un Casuiste Breton, où il est employé pour un instrument de fer, servant de fausses clefs, pour ouvrir les portes, armoires, etc., lequel est dit, en François, *Rossignol de serrurier* ». Le texte est (f. 18) : « an heny pe-heny gant fals alueziou, pé gant grimandellou (da lauaret eo instrumantou pegant ré ez dialuezer an holl potaillou) a antré en tyer eguit lazret ». Dans le ms. dit de Roussel : « grimandell, croummeur, Rossignol de serrurier instrument de fer servant de fausses clefs, pour ouvrir les portes, armoires, etc., crocheter une porte c'est louvrir ou tacher de Louvrir avec un crochet qui est courbé ».

Il est probable que l'auteur de cet article n'a connu le mot que par le *Confessional;* ce qui laisse subsister l'hypothèse d'une faute d'impression, ***n*** pour ***u***, *Rev. Celt.*, XV, 365, 366. Cette faute typographique n'est, d'ailleurs, pas fréquente dans l'ouvrage; et l'*l* gardé dans l'italien *grimaldello* a pu se dissimiler en ***n***, cf. *guëltle*, *guëntle*, forces, grand ciseau (Grégoire) (*Annales de Bret.*, XVIII, 363, 365); moy. bret. *muntr*, van. *multr*, meurtre; moy. bret. *contell*, couteau, XIV, 546; mod. *mintr*, van. *miltr*, mite, 536; *tintr*, *tiltr*, etc., titre clérical (Gr., *Gloss.*, 694). Une autre dissimilation a lieu dans le parmesan *gramadel*. L'union ne règne pas dans cette famille : le parmesan a aussi *garibold*, le florentin vulgaire *ribaildello*, un dialecte du Tessin *bregoldin*, un autre du pays des Grisons

Digitized by Google

anciennement *gariboldello*, plus tard *revoltel;* l'ancêtre commun est un *Garibaldi* selon M. Meyer-Lübke, *Romanisches etym. Wœrterbuch*, n° 3688. Il a dû s'y produire des alliances diverses (avec *ribaldello*, *rivolta* et *Grimaldi*). En France, dans l'argot des malfaiteurs, *coup de Garibaldi* (= *coup de bélier*, *coup de la rencontre)* veut dire : « coup de tête dans l'estomac » (*Dict. argot* de G. Delesalle, 1896). Il s'agit sans doute là d'un personnage historique bien plus récent, et mieux connu.

Croummeur, littéralement « courbeur », a dû être un équivalent usuel de *grimandell.*

13. — Il y aurait beaucoup plus à dire, sur les citations que D. Le Pelletier n'a pas faites, et qui eussent été utiles; mais... *non est hic locus.*

Digitized by Google

FERDINAND LOT

UN FAISEUR D'ÉTYMOLOGIES BRETONNES AU IX[e] SIÈCLE

On lit dans un récit des Miracles de saint Médard le passage suivant : « Erat denique in pago Cinomannico rus nobile tam magnitudine praestans quam censu, quod Sigibertus, quondam rex, cujus supra meminimus, ob amorem beatissimi Medardi quem impense dilexerat, monasterio ipsius contulerat, *cui ex duabus linguis, id est latina atque britannica, quoniam eidem genti finitimum erat, nomen ex antiquo Mat-Vallis id est bona vallis, fundus ipse vocatus est;* quia, sicut fati sumus, et confinio lati cespitis erat praestans et censu plurimo ampla marsupia complens » (1).

Le roi Sigebert aurait donc fait donation à Saint-Médard de Soissons d'un domaine du fisc, *Mat-Vallis*, ainsi appelé, d'un double nom latino-breton, signifiant « la bonne vallée » à cause de son étendue et des revenus qu'il faisait tomber dans la bourse du souverain. Ce double nom s'expliquerait parce que le domaine, situé dans le Maine, était à la frontière de la Bretagne.

L'auteur de ce récit était un Breton ou plutôt un Franc sachant quelques mots de breton (2). Il n'a pas écrit avant

(1) D'ACHERY. *Spicilegium*, éd. in-4°, t. VIII (1668), p. 408-409 ; — éd. in-folio (1723), t. II, p. 71-72. Cf. Bollandistes, juin, t. II, p. 87. — La Bibliothèque Nationale renferme un manuscrit du XI[e] siècle de ces miracles.

(2) Les Bretons ne hantaient guère, en effet, les monastères francs à l'époque carolingienne.

Digitized by Google

l'extrême fin du IX^e^ siècle. Sa composition est postérieure : 1° à la mort de l'archichapelain Hilduin, abbé de Saint-Médard, soit au 22 novembre 860 (3); 2° à la destruction du monastère par les Normands de Siegfried, en novembre 886 (4). Mais elle se place peu après ce dernier événement, qui s'est produit récemment (*nuper*), nous dit-il (5).

Au reste, l'assertion que le Maine et la Bretagne se touchent dénonce une époque postérieure au milieu du IX^e^ siècle. On sait que c'est en 851 seulement que les comtés de Rennes, de Nantes et de Retz, furent cédés à Erispoé (6), et en 863, Charles le Chauve concéda en bénéfice au duc Salomon la « terre entre deux eaux », c'est-à-dire la portion occidentale du Maine, jusqu'à la Mayenne (7). Antérieurement le Maine et la Bretagne n'étaient pas limitrophes.

Qu'est-ce que *Matvallis ?*

L'auteur de cette belle étymologie ne le dit pas. Il rapporte que le domaine fut enlevé au monastère, vers le milieu du VII^e^ siècle, par l'évêque de Soissons, Drausius (8), un saint pour les religieuses de Notre-Dame de Soissons qu'il avait comblées de bienfaits (9), un scélérat pour les moines de Saint-Médard qu'il dépouilla (10).

(3) Sur la date de mort d'Hilduin, voy. notre mémoire du *Moyen Age*, année 1903, p. 276 ; — cf. année 1904, p. 338.

(4) Walther VOGEL, *Die Normannen und das fränkische Reich* (1906), p. 336.

(5) « Nemo sane antumet hanc esse basilicam quae olim a Hludowico caesare (Louis le Pieux) coepta, nuper est a Marcomannis (*sic*) exusta » (D'ACHERY, t. VIII, p. 406).

(6) *Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 41.

(7) *Ibid.*, p. 61. — Cf. A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bret.*, t. II, p. 72 et 86.

(8) Saint Drausius ou saint Drausin, fondateur de l'abbaye de Rethondes, bienfaiteur de N.-D. de Soissons, apparaît vers 658 et mourut vers 679. Voy. *Gallia Christiana*, t. IX, col. 338 ; — Dom Michel GERMAIN, *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons*, p. 1-21 et 285-292.

(9) Voy. son privilège pour N.-D. de Soissons dans BRÉQUIGNY-PARDESSUS, *Diplomata*, t. I, p. 138-140. Sa Vita, par un clerc qui se dit contemporain, mais qui écrit à l'époque carolingienne, a été éditée par les Bollandistes, mars, I, 401-407 ; elle est complétée dans l'*Histoire de l'abbaye royale de Notre Dame de Soissons*, publiée par Dom GERMAIN (Paris, 1675), p. 426.

(10) Il s'empara des produits du domaine de *Matvallis*. En raison de la distance et des difficultés du transport, on vendait les « annuales et uberes fructus » du fisc et on achetait du miel et du sel dont on chargeait des voitures qui les transportaient à Soissons (D'ACHERY, t. VIII, p. 409)

Digitized by Google

Ce nom de *Matvallis* figure également dans des textes manceaux célèbres, tant hagiographiques que diplomatiques. D'après la *Vita sancti Carilefi*, le personnage qui donna son nom au monastère de Saint-Calais (11), vivait sous Childebert Ier (511-558), et le lieu où il fonda son établissement s'appelait *Casa Gaiani* et relevait du domaine royal de *Mavalis* (12). Mais cette *Vita* a été fabriquée, tout au moins refaite, à la fin du VIIIe ou au commencement du IXe siècle (13). Il en va de même d'une prétendue donation du roi Childebert où on dit : « dedimus ergo ei (Charilepho) de fisco nostro Maddoallo, super fluvium Anisola, in loco qui vocatur Casa Gaiani... » (14). Dans la minutieuse description des limites du fisc que renferme le soi-disant diplôme (15), on relève à plusieurs reprises les formes *Maddoallo*, *Maddoallensis*, *Madduallense*, *Mattoialensis*, et l'acte est daté *Madoallo fisco dominico*.

Dans le chapitre consacré à Turibe, évêque du Mans, soi-disant aux temps de l'empereur Antonin (138-161) (16) l'auteur des *Actus pontificum Cenomannensium*, qui composa son œuvre entre 832 et 835 (17), reproduit un vieux relevé des redevances de cire et d'huile dus à l'évêché pour le luminaire de la cathédrale; on lit : « De Maduallo cera lib. III, olei lib. IV et tr. I» (18).

(11) Saint-Calais, Sarthe, chef-lieu d'arrondissement.

(12) « Et de Madoalinsis fisci nostri ubi monasterium construere valeas ». Ed. KRUSCH, *Scipt. rerum Merovingi.*, t. III, p. 390, 393.

(13) KRUSCH, *loc. cit.*, p. 387. Cf. Julien HAVET, *Œuvres*, t. I, p. 107.

(14) Ed. Julien HAVET, t. I, p. 156. L'acte a dû être fabriqué vers 855 ou 863, au moment où le monastère, pour se défendre contre les entreprises de l'évêché du Mans, envoya d'abord à la cour du roi Charles le Chauve, puis à Rome, un dossier formé de pièces en partie fausses, en partie authentiques. C'est le « Petit Cartulaire de Saint-Calais », édité par J. HAVET (p. 151-190) et par l'abbé L. FROGER en 1888 (*Société historique et archéologique du Maine*).

(15) Les localités citées ont été en partie identifiées par DIARD et HEURTEBISE, *Mémoire sur les recherches des limites indiquées dans la charte de Childebert Ier* (Saint-Calais, 1843, 25 pages).

(16) Turibe peut avoir vécu à la fin du Ve siècle. Voy. L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, I, 333 ; — J. HAVET, *Œuvres*, t. I, p. 348-349.

(17) Il convient de rectifier les assertions de J. Havet sur l'époque de composition de ces *Actus*. Voy. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXXII, p. 303, note 7.

(18) *Actus ontificum Cenomannis in urbe degentium*, éd BUSSON et LEDRU, 1901, p. 41.

Digitized by Google

Matvalis existait encore au IX^e^ siècle puisque l'auteur d'une vie de Louis le Pieux, désigné conventionnellement par l'appellation d'Astronome nous apprend que, en 834, Lothaire révolté contre Louis le Pieux, s'avança d'Orléans jusque dans le Maine, « in villam cujus vocabulum est Matualis » [19]. Enfin trois monnaies de l'époque mérovingienne portent comme lieu de fabrication MATOVALLO [20].

Il n'est donc pas douteux qu'il n'ait existé dès l'époque mérovingienne un grand domaine royal appelé *Matovallis*, *Matualis*, *Maddoallus*. Il était dans le Maine, traversé par la rivière de l'Anille (*Anisola*) [21], sous-affluent du Loir. Le prétendu diplôme de Sigebert nous montre que, au IX^e^ siècle, le monastère de Saint-Calais ou *Anisola* revendiquait, comme donataire du fisc royal, environ 25.000 hectares sur une circonférence de 56 kilomètres. Les bois et les bruyères entrent pour les 8/10^es^ dans la composition de ce domaine [22], qui ne justifiait guère l'étymologie de l'auteur des *Miracula sancti Medardi :* « Bonne vallée ».

Si étendue que fut la donation, ou prétendue telle, du roi Childebert I^er^, elle ne portait pas sur l'ensemble du fisc et le diplôme le signale expressément [23]. Rien ne s'oppose donc à ce que Sigebert I^er^ (ou tout autre roi) ait fait don d'une autre partie du même fisc au monastère de Soissons. Mais

(19) *Vita Hludowici*, c. 53 : « Lotharius... in pagum Cenomannicum, in villam cujus vocabulum est Matualis devenit » (*Mon. Germ., Script.*, t. II, p. 639. L'identification de *Matualis* à Laval, proposée par H. de Valois, n'est pas admissible. LEVILLAIN (*Bibl. Ecole des Chartes*, t. LXXXII, 1921, p. 67, note 4) propose Mauvelle dans le Loir-et-Cher, canton d'Ouzouer-le-Marché, « qui se trouve en Blésois, à la frontière de l'Orléanais et du Danois ». Mais il faut que la localité soit dans le Maine. Bonneveau, en Loir-et-Cher, canton de Savigny, convient mieux. Cf., plus loin, p. 385).

(20) PONTON D'AMÉCOURT, *Les monnaies mérovingiennes...*, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XI, p. 168.

(21) Prétendu diplôme de Childebert I^er^.

(22) Ces chiffres et cette remarque sont empruntés au mémoire de Diard et Heurtebise cité plus haut.

(23) Le rédacteur de l'acte ne fait pas dire au roi qu'il donne son fisc de Madoallo, mais « de fisco nostro... per locis descriptis et designatis ». Le soin extrême apporté à indiquer les limites (bornage par des arbres, pierres, fontaines, etc.) suffit, au surplus, à prouver que Saint-Calais ne revendique pas en totalité le fisc.

Digitized by Google

où faut-il chercher la portion attribuée à ce dernier monastère ?

Non loin de Saint-Calais, à 15 kilomètres au sud, on rencontre sur la Braye, en aval du point où l'Anille (*Anisola*) rejoint ce gros ruisseau, une localité dite aujourd'hui *Bonneveau* (24). Ne serait-ce pas la *Matvallis*, la bonne vallée », des *Miracles de Saint-Médard* (25).

En ce cas l'auteur des *Miracula* a imaginé un rapport entre ce nom, qui répond en effet à *bona vallis*, et le nom du grand fisc *Matovallum*, *Maddovallum*, dont la signification est inconnue (26), mais où la localité de Bonneveau était primitivement incluse (27). Quoi qu'il en soit, il est avéré qu'il y avait à Soissons, vers l'an 890, un religieux sachant tant soit peu le breton et qui avait — déjà ! — le goût des étymologies celtiques (28).

(24) Loir-et-Cher, arrond^t de Vendôme, canton de Savigny.

(25) Cf. J. HAVET, *Œuvres*, t. I, p. 108, note 1.

(26) *Madoallum*, *Maddoallum*, *Matoallis*, est sans doute un nom de lieu celtique. Peut-être faut-il le rattacher au thème *matu-*, « ours » (cf. HOLDER, t. III, col. 479). Ce serait l'équivalent de l' « oursine » ou l' « orcine » (?).

(27) C'est jusqu'à cette localité que dut s'avancer en 834 Lothaire, qui, révolté contre l'empereur Louis, voulait tendre la main en Neustrie au rebelle Lambert. A la nouvelle de l'arrivée de son père, Lothaire rétrograda jusqu'à Blois (cf., plus haut, p. 384, note 19). Il ne serait pas impossible que Bonneveau fût le centre du domaine *Madoallum* et que cette villa ait été reprise par le fisc. — Cependant Vic (aujourd'hui Saint-Germain-de-Vic), à 5 kil. au sud du Saint-Calais actuel, conviendrait mieux, vu sa situation et son nom (*Vicus*), comme chef-lieu de ce grand domaine de *Matualis*.

(28) Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer l'étendue du domaine royal : 30 kilomètres, pour le moins, du nord au sud. On a voulu réduire à l'excès les « fiscs » des rois francs, jusqu'aux dimensions d'une grosse ferme. Il y a là une illusion. Voy. la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. III, p. 51-57.

Digitized by Google

H. QUILGARS

LA TOPONOMASTIE BRETONNE EN ILLE-ET-VILAINE[1]

Les limites de la toponomastie bretonne dans le territoire du département actuel d'Ille-et-Vilaine, suivent une ligne sinueuse qui commence à Redon, se confond avec le cours de la Vilaine, de cette ville à l'embouchure du Meu, emprunte le cours de cette rivière jusqu'à Tréjouan en la commune du Verger, le franchit à Lescouët en Talensac, remonte en ligne droite vers le nord par Tredion, passe à l'ouest de Breteil à Tremillet, tourne vers l'est jusqu'à Trémabon au sud de Clayes, remonte vers le nord par Parthenay, l'est de Romillé à Lescouët, Tramiguen et Tramel en Gévezé, Langan, Langouët, suit une ligne à peu près droite dans la direction du nord-est par Guipel, Dingé, Lanrigan, Trémeheuc, incline franchement à l'est par Bazouges-la-Pérouse, et Tremblay, redescend jusqu'à Chauvigné, gagne le Couesnon vers le Nord, suit le cours de cette rivière jusqu'à Sougéal, revient nettement vers l'ouest par le nord de la Boussac, Baguer-Pican, Baguer-Morvan, Roz-Landrieux, Plerguer, et atteint la Rance entre Miniac-Morvan, Pleudihen et la Ville-ès-Nonais, en contournant à peu près les marches du Pou-Aleth.

D'une façon plus large, la limite de la toponomastie bretonne va de Redon à Lanrigan, fait un débordement en forme

(1) Voir J. LOTH. Les langues romane et bretonne en Armorique, *Revue celtique*, XXVIII, p. 374-403.

Digitized by Google

de poche qui englobe une partie du canton d'Antrain, puis regagne directement la Rance. Un autre débordement englobe en Loire-Inférieure les cantons de Guémené-Penfao, une partie de celui de Blain et, à l'ouest, toute la presqu'île guérandaise, prolongement du Broerech. Dans le Pou-Aleth, au nord, une enclave bretonne se retrouve sur le territoire de Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Coulomb et Cancale avec un groupement qui comprend *Trémereuc*, *Trelabouët* (écrit et prononcé Terlabouët), *Trelé* (écrit et prononcé Terlé), *Tréguélet* (écrit et prononcé Terguelet), Limonay, Trélo, et un autre petit groupement isolé, à l'est de Fougères, ayant donné naissance à *Landéan*.

Ces frontières de la toponomastie bretonne forment en même temps celles de la Domnonée jusqu'à son extrême avance vers l'est, puis du Broerech au sud : c'est la dernière limite du territoire breton né des émigrations, et antérieure aux conquêtes bretonnes du IX^e^ siècle.

La pointe de la Domnonée en territoire d'Ille-et-Vilaine semble, antérieurement au IX^e^ siècle, fortement organisée : elle réunit un noyau de *Plous* qui ont survécu dans le nom des paroisses de *Pleugueneuc* (au XIV^e^ s., Plogoneuc), *Pleder* (au XIII^e^ s., Pleeder, écrit, depuis le XIV^e^ s., Plesder), *Pléguen* (maintenant Saint-Pierre-de-Plesguen), *Pleumeleuc*, *Plerguer* dont le *guer*, *castrum*, se retrouve sans doute le nom de Beau*fort* situé sur son territoire, *Plélan* (Plebs-Lan au cartulaire de Redon).

Ces *plous* ont une armature assez compacte d'agglomérations qui sont désignées par *tré : Trebulan*, *Treguy*, *Treheuc*, *Trevy*, *Tremelin* en Iffendic, *Trebellin* en Montauban, *Tremeleuc* en Talensac, *Trebelin Treferiou* en Saint-Domineuc. *Treveleuc* en Miniac-sous-Bécherel, *Trélubin* en la Baussaine, *Trecouet*, *Trefflen* en Bains, *Treverien*, *Tremeheuc Tressé*, *Trimer* (Tremer) devenues paroisses; *Trévideuc* en Saint-Thurial, *Trécesson*, *Trébeheuc*, *Trehel* en Guignen, *Treguenec* en Quédillac, *Trégouet*, *Trémerel*, *Trédion* en Muel, etc.

L'occupation primitive bretonne avait dépassé la barrière des grandes forêts qui tenaient le centre de l'Armorique et

Digitized by Google

s'appuyaient sur le pays de Rennes et les *pagi* gaulois du Vendelais et du Coglais, plus au sud sur ce qui devint la *Mée*, marches des comtés de Rennes et de Nantes. Le souvenir de cette occupation de la région forestière où, sous Judicaël, furent construits avec le monastère de Saint-Méen en Gaël de nombreux *penity*, où est demeurée l'ombre de la séduisante Viviane, le génie de la forêt, se retrouve dans la toponomastie, par exemple dans le *Couët* en forêt de Haute-Sève, à la limite d'Ercé et de Gahard, dans *Couët Bras* (orthographe actuelle), *Coët braz*, la grande forêt, en la forêt de Tanouarn en Dingé, le *Couët* en Dingé, *Lescouet* en Romillé, Cintré, etc. Cette ligne primitive est jalonnée, du reste, de noms français qui indiquent bien, du côté gallo, la juxtaposition des deux peuples : le *Pont-Breton*, *la Bretonnière*, etc.

L'extrême limite de l'occupation bretonne, vers le nord-est, est marquée par une série de noms qui semblent bien indiquer que la proccupation des émigrés bretons, la limite des forêts franchie, était de fonder des établissements agricoles : ces noms dont nul autre semblable ne se retrouve dans le cadastre des autres communes d'Ille-et-Vilaine situées entre cette limite bretonne et la frontière ouest actuelle du département sont en effet, de formation tout à fait spéciale : *Mes*-aubin en Tremblay, *Mes-andray* (ou André) en Chauvigné, *Mé*-germont, *Me-neuf* en Saint-Médard.

Les formations avec *lan* se retrouvent dans *Lan*dujan, *Lan*rigan, aujourd'hui communes, autre *Lanrigan* en Sougéal, *Laniman* en Bazouges-la-Pérouse, *Languenan* en Baguer-Pican, *Lanpastre* en Goven, *Landhuan* en Lanrigan, *Landran* en Trémeheuc, *Lanjouan* en Miniac-sous-Bécherel, etc.

Il paraît intéressant de signaler encore d'autres formes bretonnes :

Avec *Pen :* Penguily en Sixt, Penlheur en Bains, Penhouët (nombreux exemples), Penfour en Plerguer, Penpont, Pennabat en Vignoc, etc.

Avec *Ran :* Rangoulan, en la Chapelle-Saint-Melaine.

Avec *Bot :* Botea en Sixt.

Digitized by Google

Avec *Bor :* Boriga en Gaël, formation à comparer à la toponomastie de Belle-Ile-en-Mer.

Avec *Les :* Lesvran en Montauban (prononcé actuellement *le-svran; Lescouet* (plusieurs exemples), *Lesfau* en Langon (Les fao au Cartulaire de Redon).

Avec *Ker :* Kermarie en Guichen (nom ancien), la Rivière-Kersaint en Goven, Kercou en Baguer-Pican.

A remarquer qu'aucun nom composé n'est formé avec un adjectif comme dans le reste de la Bretagne bretonnante.

Signalons encore : *Fontenigou* en Montauban (prononcé actuellement Fon*t*-nigou, en faisant sonner le *t*), le *Guern* en Talensac, le *Bez* en Gaël, le *Bran* en Gaël, *Cameur* en Muel, le *Pelineuc* en Montauban, *Quillien* en Bains, *Quilly* en Saint-Just.

Dans la prononciation *Tre* devient très sensiblement *tra* sur la limite des frontières bretonne et française, *les*, *le* ou *lé*.

Ces ruines bretonnes qui se sont maintenues jusqu'à nos jours, au milieu d'une toponomastie débordée dans la suite par la langue française, suffisent pourtant à montrer combien fut dessinée profondément au moment de l'émigration bretonne en Armorique la géographie onomastique de la partie bretonne d'Ille-et-Vilaine. L'armature a été et est demeurée bretonne.

Digitized by Google

BRIAN BRÁTHAIR

Ba é mo chara C. M. Hodgson D. F. O. do sgríobh an sgéal so, focal ar fhocal, ó bhéal Shéamuis mhic Dhonnchadha, ag an gCurach Riabhach, Uachtar Ard, Condae na Gaillimbe. Saoilim go mba tenónta dá dhearbhrathair féin an Séamas so. Do sgriobh sé an sgéal so i mí mheadhain-samhraidh 9. 1904, agus thug sé damh-sa é. Níor clóbhuaileadh riamh, in Gaedilg é go dti anois, [acht d' innis mé an sgéal, im Béarla im' leabhar Legends of Saints and sinners.]

AN CRAOIBHÍN.

Bhi fear óg fad ó ann, agus fad ó bhí, agus bhi an-tóir aige ar imirt cartaí, agus ag ól uisge-beatha. Tháinig sé gearr faoi airgead, agus ní raibh fhios aige céard do dheunfadh sé gan airgead.

Casadh fear dhó, agus é ag dul a-bhaile insan oidhche. « Is minic fheicim thú ag gabhail a-bhaile an bóthar so », adeir an fear leis.

« Ni'l aon neart air anocht », adeir sé, « ni'l aon airgead agam ».

« Anois », adeir an fear, « bhéarfaidh mise airgead duit 'ch uile uair a theastóchaidh sé uait, má thugann tú sgríobhtha le do chuid fola gur liom-sa thú, ar a leitheide seo de bhliadhain, « faoi cheann bliadhain agus fiche ».

Sé an diabhal a bhi ann, i gcomaireacht fir.

Thug sé sgríobhtha le n-a chuid fola dhó go mbeidheadh sé aige faoi cheánn bliadhain agus fiche.

Digitized by Google

Bhi airgead ann sin aige, 'ch uil' uair a theastaig sé uaidh. nó go raibh an bhliadhain agus fiche i ngar a bheith caithte, agus bhi faitcheas ag tigheacht air ann sin. Chuaidh sé go dti an sagart agus d'innis sé dhó é.

« Ní fhéadfainn aon mhaith a dhéanamh duit », adeir an sagart, « caithfidh tú dul go dti a leitheide seo d' fhear atá a' dhul in Oileastrom (?). Tá an oiread de chathachadh (?) an diabhail aige agus go bhféadfadh sé dorus a' chaisleáain iompódh, uair ar bith thiucfas an ghaoth ann ».

Chuaidh sé go dti an fear sin, agus d'innis sé an sgéal dó. « Ni fhéadfaidh mise aon mhaith dhéanamh duit », adeir sé, « caithfidh tú dul go dti Brian Bráthair ».

Chuaidh sé go dti Brian Bráthair, agus d'innis sé an sgéal dó. Bhí an bliadhain agus fiche ionnan 's bheith caithte an uair sin.

« Seo maide dhuit » adeir Brian Bráthair, « agus gearr fáinne thart timpcheall ar an áit a seasfaidh tú. Ni fhéadfaidh sé gabhail taobh isteach de'n áit a ghearrfaidh tusa leis an maide seo. Agus bí ag argóinteacht leis, agus beidh mise ag faire orraibh », adeir sé. « Abair leis go gcaithfidh breitheamhnas a bheith ar an sgéal sul imtheóchas tú leis ».

« Tá go maith », adeir an fear.

Nuair tháinig an uair a bhi ceapaighthe bhi an fear 'na sheasamh ins an áit a dubhairt sé. Tháinig an diabhac go dti é. Dubhairt se leis go raibham caithte, agus go gcaithfeadh sé tigheacht. Thosaigh an fear a' rádh nach raibh. Ghearr sé fáinne in a thimpcheall air, leis an maide a thug Brian Bráthair dó. « D' eile ! adeir an fear, adeir se, fágfamuid é do bhreitheamhnas ag a' gcéad fhear rachas tharainn ».

« Tá me sásta » adeir an diabhac.

Tháinig Brian Bráthair ins an áit a raibh siad. Cé an sgéal ó thús é » ? adeir Brian Bráthair. Dubhairt an diabac leis go raibh an fear sin ceannaighthe aige le bliadhain agus fiche, agus go gcaithfidh sé tigheacht leis indiumh. « Tá sé fágthaithe agad-sa le breitheamhnas a dhéanamh sa' sgéal ».

Digitized by Google

« Anois », adeir Brian Bráthair, adeir sé, « dhá dtéightheásа ar an aonach a' ceannacht bó nó capaill, agus *érlis* a chur innte, nach ndéarfá go mbudh chóra dhuit é ná do'n fhear a thiucfadh trathnóna agus a cheannóchadh é gan érlis ar bith a chur innte ».

« Deirim », adeir an Diabhac « go mbudh chóir don fhear a chuir érlis i dtosach innte é fhághail.

« Agus anois », adeir Brian Bráthair, chuir Mac Dé érlis ins an bhfear so sul cheannuigh tusa é » !

B' éigin don Diabhac imtheacht ann sin. [Sul d'imthigh sé] d'fhiafruigh Brian Bráthair [de] céurd a déanfaidhe leis ann sin, nuair nach raibh an fear aige.

« Cuirfear », adeir an Diabhac, « isteach mé ins an seomra atá le h-aghaidh Briain Bráthair ».

« Agus anois », adeir Brian Bráthair, leis an bhfear a shábháil sé, « shábháil mise thusa anois », adeir sé, « agus sábháil, thusa, mise ».

« Ceurd fhéadfas mé a dhéanamh duit, le thú shábháil » ?

« Fágh an tuagh », adeir Brian Bráthair leis, « agus bain a' cionn díom », adeir sé, « gearr mé ann sin chomh min le tobac ».

Rinne sé sin, agus rinne Brian Bráthair aithrighe ann sin, agus bhi sé sábháilte. D'fhulaing sé é ghearradh chomh min le tobac ar shon a ndearna as bealach ariamh.

Sin é anois deire Briain Bráthair.

FRÈRE BRIAN

C'est mon ami C. M. Hodgson D. F. O. qui a recueilli cette histoire mot à mot, de la bouche de James Mac Donagh à Currarevagh Oughterard, comté de Galway. Je crois que ce James était fermier de son frère; il a écrit cette histoire le 9 juin 1904 et il me l'a donnée, elle n'a pas encore été jusqu'ici imprimée en gaélique, mais je l'ai racontée en anglais dans mon livre *Legends of Saints and Sinners.*

AN CRAOIBHÍN.

Digitized by Google

Il y avait un jeune homme, voilà longtemps et longtemps de cela, qui avait un grand amour pour les cartes et pour le whiskey. Il se trouva à court d'argent et il ne savait que faire sans argent.

Un homme le rencontra comme il s'en allait chez lui à la nuit.

— « Voilà souvent que je te vois aller chez toi par ce chemin », lui dit l'homme.

— « Peu importe ce soir », dit-il « je n'ai pas d'argent du tout ».

— « Eh bien, » dit l'homme, « je te donnerai de l'argent chaque fois que tu en auras besoin, si tu me donnes un écrit tracé avec ton sang que tu seras à moi telle année au bout de 21 ans ».

C'était le diable qui était là sous la forme d'un homme.

Il lui donna un écrit tracé avec son sang, qu'il serait à lui au bout de 21 ans.

Il eut alors de l'argent chaque fois qu'il en avait besoin, jusqu'à ce que les 21 ans fussent près d'être écoulés, et la crainte le prit alors. Il alla trouver le prêtre et lui raconta son histoire.

— « Je ne pourrai rien faire de bien pour toi », dit le prêtre, « il te faudrait aller trouver un tel, qui est en train d'aller en Elastrom. Il a tant de puissance (?) diabolique qu'il serait capable de faire tourner la porte de son château chaque fois que le vent souffle dedans ».

Il alla trouver cet homme et lui raconta l'histoire.

— « Je ne pourrai te faire aucun bien », dit-il, « il faudra que tu ailles trouver frère Brian ».

Il alla trouver frère Brian et lui raconta l'histoire. Les 21 ans étaient presque écoulés à ce moment-là.

— « Voici pour toi un bâton », dit frère Brian, « et trace un cercle autour de l'endroit où tu te tiendras, il ne pourra pénétrer à l'intérieur de l'espace que tu auras délimité avec

Digitized by Google

ce bâton. Discute avec lui et je vous guetterai » dit-il; « dis-lui qu'il faudra faire juger l'affaire avant que tu ne partes avec lui ».

— « C'est bien », dit l'homme. Quand vint l'heure qui était fixée, l'homme se trouvait debout à l'endroit qu'il lui avait dit. Le diable vint vers lui, il lui dit que le temps était écoulé et qu'il lui faudrait venir. L'homme commença à dire que ce n'était pas; il traça un cercle autour de lui avec le bâton que lui avait donné frère Brian.

— « Eh bien ! —, dit l'homme, « nous laisserons l'affaire à juger à la première personne qui passera près de nous ».

— « J'y consens », dit le diable.

Frère Brian arriva à l'endroit où ils étaient.

— « Quelle est l'histoire depuis le commencement », dit frère Brian. Le diable lui dit qu'il avait acheté cet homme au bout de 21 ans et qu'il faudrait qu'il vînt aujourd'hui avec lui. « On te laisse porter le jugement sur cette affaire ».

— « Allons », dit frère Brian, « si tu allais à la foire acheter une vache ou un cheval et si tu donnais des arrhes ne dirais-tu pas qu'il serait plus juste que tu l'aies plutôt que l'homme qui viendrait le soir l'acheter sans donner d'arrhes ».

— « Je dis », dit le diable, « qu'il serait juste qu'il fût à celui qui avait d'abord donné des arrhes.

— « Eh bien ! » dit frère Brian « le fils de Dieu a donné des arrhes pour celui-ci avant que tu ne l'achetasses ».

Le diable alors dut s'en aller; avant qu'il ne partit frère Brian lui demanda ce qu'on allait faire de lui, puisqu'il n'avait pas eu l'homme.

— « On me mettra », dit le diable « dans la chambre qui est pour frère Brian ».

— « Eh bien ! » dit frère Brian à l'homme qu'il avait sauvé, « je t'ai sauvé, maintenant » dit-il : « Sauve-moi, toi ».

— « Que pourrais-je te faire pour te sauver ? »

— « Prends la hache », lui dit frère Brian », et coupe-moi la tête, dit-il « et puis hache-moi aussi menu que tabac ».

Digitized by Google

Il fit ainsi, et frère Brian se repentit alors et il fut sauvé. Il supporta d'être haché aussi menu que tabac pour tout ce qu'il avait fait hors du droit chemin.

Et voilà la fin du frère Brian.

Cette histoire, quelque fragmentaire et obscure qu'elle soit est d'un grand intérêt pour les folkloristes. Le texte irlandais contient quelques mots inconnus; le sens de quelques-uns ne peut être fixé que par conjecture, comme *Oileastrom* qui peut être d'origine germanique et représenter *Hella-strom* « fleuve de l'enfer », s'il n'est pas le nom d'un endroit; *Cathachadh* qui est sans doute apparenté à *Cathach* « reliquaire porté dans la bataille »; *érlis* qui est sans doute une corruption de l'anglais *earnest* « arrhes »; *diabhac*, homonyme de *diabhal*.

Digitized by Google

HOLGER PEDERSEN

UN PASSAGE DU TEXTE IRLANDAIS FLED BRICREND

Dans ses « Irische Texte mit Wörterbuch », p. 277, 13, Windisch a ainsi transcrit un passage de la version LU de *Fled Bricrend : nis feid mo rosc rán indiut for arríad rochéim rám étruth* (LU 106 a 24-25).

Il s'agit de la description que fait Findabair de la course de Conall Cernach s'approchant de Cruachan, et les paroles citées terminent la partie de cette description qui se réfère à l'un de ses chevaux. Mais les points d'interrogation qu'on trouve dans le « Wörterbuch » sous *indiut* et sous *étruth* et même sous *feid* indiquent bien combien ce passage a été énigmatique à Windisch (qui, en outre, ne nous dit pas comment il analyse *rám; a* dans *a-rríad* serait « leur », p. 340). La seule traduction que j'ai sous mes yeux au moment où j'écris ces lignes, est celle de M. George Henderson, Irish Texts Society, II, p. 59. Mais M. Henderson, qui en effet a heureusement fourni la solution d'une série d'autres passages difficiles, n'a pas réussi à rendre intelligible notre passage. En combinant la phrase citée avec les mots qui précèdent (*en n-etarluamain*), il traduit : « ...of soaring birds, among which my very quick eye gets lost from their most smooth careering in emulous course ». Cette traduction a le tort de ne tenir aucun compte de la grammaire. M. Henderson lit *ráin* au lieu de *rám;* mais le groupe *for arríad .. ráin* est

Digitized by Google

inquiétant; outre que l'adjectif *r-án*, « très lumineux, clair », ne cadre pas bien avec le substantif *riad*, il ne faut pas donner à un substantif sans flexion féminine (sans doute un neutre ou un masculin) un adjectif au féminin. Et la préposition qui indique la cause qui empêche quelque chose n'est par *for*, mais bien *la;* cf. *ar ni laimtis chena la Conchobar*, « car elles n'osaient pas agir autrement à cause de (de peur de) Conchobar », Windisch, 106, 17 = LL 114 a 24; *ar ni ro threifithe la indliged nambescna* « for it could not be settled on account of the illegality of bescgna », Senchas Mór, I, 254, 7. Enfin, si *ét-ruth* pouvait signifier « emulous course », on se demanderait encore quelle est la construction grammaticale qui l'unit avec les mots précédents; un datif au sens d'un instrumental (cf. ma grammaire celtique, II, 74-76) n'est guère possible ici. On apprend du commentaire, p. 168, que M. Henderson, qui corrige *indiut* en *intiu*, croit pouvoir attribuer à *nis feid... intiu* le sens de « sees not into them » = « cannot follow them ». Cependant, *-feid* ne signifie pas « voit ». Et si M. Henderson ajoute : « Even if this slight change (c'est-à-dire *intiu*, au lieu de *indiut*) may not be quite right, the rendering is not in any case very far from what the context demands », on peut objecter que M. Henderson a péché contre le sens du contexte sur un point capital. Ce ne sont pas les oiseaux, c'est bien le cheval que Findabair ne peut pas suivre de son regard. Les oiseaux n'ont été mentionnés qu'à titre de comparaison, et *riad rochéim* « charriage à grands pas » serait une description assez étrange du vol des oiseaux.

Il est bien évident qu'il faut chercher dans ce passage à peu près le sens suivant : « Mon œil ne peut pas suivre les mouvements du cheval à cause de la rapidité de la course ».

Et, en effet, les derniers mots de la phrase deviendront clairs tout de suite, si au lieu de *rám ét* nous lisons *rá mét*. Il faut seulement admettre que le scribe (ou quelqu'un des scribes antérieurs) a commis une erreur dans le dernier mot en le mettant au nominatif (*ruth* = *riuth*), alors qu'il devait

Digitized by Google

être au génitif (*retha*). On peut comparer un passage de LL 70 b 18 (= Windisch, Táin bó Cúalngi, 1712) : ***ní chaemmaic in gilla bith i comfocus dó itir ra mét na feirge 7 bruthmaire in miled 7 ra tessaidecht in chuirp*** « le garçon ne pouvait point être près de lui à cause de la grandeur de la colère et de la rage du guerrier et à cause de la chaleur du corps ». Si, à en juger d'après le fac-similé, le scribe de LU a en effet écrit non pas *rá mét*, mais bien *rám ét*, c'est peut-être qu'il imitait mécaniquement un intervalle accidentel dans son original, intervalle qui l'a empêché de bien comprendre le dernier mot qu'il a pour cette raison altéré en ***ruth***.

Quand aux mots précédents ***for arriad rochéim***, ils doivent, à n'en pas douter, être traduits : « sur sa marche (à elle) pompeuse » (littéralement, « à grands pas »). Malgré le genre grammatical masculin du mot ***ech*** « cheval » on a néanmoins, par une construction κατὰ σύνεσιν, employé le pronom féminin, le génitif de « elle ». Il ne faut pas s'en étonner, car dans la continuation du même texte nous lisons (Windisch, p. 278, 15 = LU 106 b 7) ***fó a cruib*** « sous ses sabots (à elle) », où le pronom féminin se réfère de la même manière au cheval qui avait été désigné par le mot masculin ***ech***.

Il s'ensuit qu'à la rigueur on pourrait bien attribuer au pronom infixe *-s-* dans ***ni-s-feid*** son rôle légitime selon les règles du vieil-irlandais; ce serait un datif du pronom féminin au singulier. Je suis bien loin d'y attacher aucune grande importance; toutefois, malgré les altérations dues aux scribes, les cas d'un emploi correct des pronoms infixes sont encore si fréquents dans les vieux textes épiques qu'il ne faut jamais dès à priori admettre que le pronom infixe soit privé de sens.

Quant au verbe, on conclura que ***ni feid*** avec l'objet ***indiut*** signifie « ne peut pas suivre », littéralement à peu près « ne dirige pas le regard (l'attention, la perception) » ou « ne peut pas diriger le regard », « ne peut pas observer ». Si ***-feid***, dont le sens primitif était « mener, conduire », montre ici une nuance s'approchant de « mener à bien, pouvoir », on peut comparer le substantif ***feidm*** « effort, ce

Digitized by Google

qu'on peut (conduire) », *feidm cet* « die Kraft von Hunderten ». Windisch, Táin 1006, *feidm chuinge sesrige* « autant que les chevaux d'un *sesrech* peuvent (transporter) » Windisch 301, 21). On se souvient du verbe tchèque *do-vede* (inf. *do-vesti*), « il mènera jusqu'au but, il peut », « er bringt fertig ». On est même tenté de se demander si le verbe *fedid* n'a pas été pour quelque chose dans la transformation de l'ancien *ad-co-ta, -éta* « il acquiert », qui a donné en irlandais moyen *fétaim* « je puis ».

Il est donc bien évident que *indiut* est un substantif. On ne peut nullement y voir quelque forme de la préposition *i n-*, avec un pronom suffixe. Quant au sens de ce substantif *indiut*, on conclura du contexte qu'il signifie « perception claire » ou quelque chose de semblable. Reste seulement à savoir si c'est là bien un mot correctement écrit, mais jusqu'ici inconnu, ou s'il faut ici admettre une erreur du scribe, qui ne semble guère avoir compris ce passage de son texte. Est-ce qu'il y faut chercher un mot apparenté à (ou une corruption de) *indithem*, *indithmigud* « contemplation »; cf. *fethem* « action de garder », irlandais moderne *feitheamh* « act of watching, waiting; attending, overseeing ». On sait que M. Thurneysen, Zeitschrift für celtische Philologie, XIII, 303, a rapproché ce mot irlandais de sanskr. *api-vatati* « il comprend », étymologie séduisante, mais qui nous obligerait à abandonner la comparaison de *api-vatati* avec lat. *vātēs*.

Quoi qu'il en soit, la traduction littérale de notre passage semble être : « Mon œil très clair ne peut pas veiller sur (= suivre) sa marche à grands pas à cause de la rapidité (la grandeur) de la course ».

Digitized by Google

M. L. SJŒSTEDT

SUR QUELQUES COMPOSÉS NOMINAUX EN MOYEN-IRLANDAIS

On a déjà signalé (cf. Meillet, *Aperçu*, 2e éd., p. 93) le caractère artificiel de la composition nominale dans les langues indo-européennes. Le sanscrit, et particulièrement le sanscrit classique, le grec épique ou poétique, fournissent des exemples frappants de langues littéraires où le procédé de la composition nominale a pris un développement étendu, et sans aucun doute artificiel.

Un exemple non moins concluant serait fourni par l'étude de la composition nominale en moyen-irlandais épique. Dans le vocabulaire des langues d'un caractère traditionnel et savant, les composés foisonnent. A défaut d'une étude d'ensemble, qui est encore à faire, on trouvera ici quelques exemples d'un type de composés particulièrement curieux, ceux qu'on pourrait appeler : *composés pléonastiques*.

Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer dans les textes épiques du moyen âge irlandais, des composés, substantifs ou, plus rarement, adjectifs, dont le deuxième terme de composition forme pléonasme avec le premier. Les deux termes étant, plus ou moins exactement, synonymes le sens total du composé ne diffère pas sensiblement du sens de chacun des termes pris à part.

Ainsi, des mots *barr*, sommet, et *uachtar*, partie supérieure, est formé un composé *barruachtar*, même sens : Wi. *Táin*,

Digitized by Google

1997 : *barruachtar in scéith*, la partie supérieure du bouclier (cf. *barr uachtarach*, même sens, *Cath Cath.*, 2106).

De même, de *sliss*, bord, et *bord*, même sens, on a *slissbhord*, même sens (*Ac. na Sen.*, 3602, 3768).

De *bord*, bord, et *bil*, même sens (cf. *bile*, bord, *Cath Cath.*, 1725, etc.), on a *bordbil*, même sens (*Cath Cath.*, 5324).

Citons encore :

tiugbás, trépas (*Ac. na Sen.*, 2584), de *tiug* fin et *bás*, mort.

remthús, commencement (Wi. *Táin*, 1389), de *rem-* élément de composition impliquant l'idée de précédence, et *tús*, commencement.

slichtlorg, trace (*Cath Cath.*, 3725), de *slicht*, même sens, et *lorg*, même sens.

lorgfuilliucht (Wi. *Táin*, 640-1), trace, de *lorg*, même sens, et *fuilliucht*, même sens.

cathgleó, combat (*Cath Cath.*, 2785, 6008), de *cath*, bataille, et *gleó*, même sens.

Le mot *fogur*, son, bruit, se trouve fréquemment composé avec divers mots de même sens. On a ainsi :

fogurgáir (*gáir*, cri); *Cath Cath.*, 4372 : *co fogurgairibh moraibh*, avec de grands cris.

fogurmonguran (*mongurán*, diminutif de *mongor*, clameur). *Cath Cath.*, 4165.

fogurmuirn (*muirn*, tumulte) : *Cath Cath.*, 3130.

fogurnuall (*nuall*, clameur) : *Cath Cath.*, 3107.

fogurdresachtach (*dresechtach*, tumulte) : *Cath Cath.*, 4172. Autres mots de même sens : *glórgrith*, fracas (Wi. *Táin*, 3906), de *glór*, son, et *grith*, bruit, fracas.

nuallgrith, cri (*nuallgrith na roth*, le cri des roues, Wi. *Táin*, 3311), de *nuall*, même sens, et *grith*, bruit.

nualleigemh, cri (*Cath Cath.*, 5631) de *nuall*, même sens, et *eigemh*, même sens.

grithghair, tumulte, fracas (*Cath Cath.*, 4634) de *grith*, même sens, et *gáir*, cri, clameur.

Le mot *bél*, bouche, signifie aussi, ouverture, entrée (*e. g.* d'une grotte) et, dans ce sens est synonyme de *dorus*, porte,

Digitized by Google

entrée. D'où : *Cath Cath.*, 4109 : *im dorusbel na huamha sin*, à l'entrée de cette grotte.

uaimh, cavité, grotte, caverne, se compose avec *toll*, trou, pour donner *uaimtholl*, caverne (*Cath Cath.*, 3960), avec *scailp*, fissure, pour donner *uaim scailp*, caverne (*Cath Cath.*, 4106). Faut-il dans des cas de ce genre, où la synonymie n'est pas rigoureuse, chercher à différencier les deux termes des composés et traduire : trou caverneux, fissure caverneuse ? L'exemple des cas où il y a synonymie complète semble indiquer que, là même où elle est approximative, c'est bien un effet de redoublement qui a été cherché, et, *grosso modo*, obtenu, à l'aide du procédé de la composition.

De *cnoc*, colline, et *tulach*, même sens, on a *cnocthulach* (*Cath Cath.*, 6034).

De *caladh*, crique, port, et *port*, même sens, on a *caladphort*. (*Ac. na Sen.*, 3786, *Cath Cath.*, 2251, 2873, etc.).

De *súan*, sommeil, assoupissement, et *toirthim*, même sens, on a *súanthairthim* (Wi. *Táin*, 2493).

ucht, gorge, poitrine, et *bruinne*, même sens, forment le composé *uchtbruinne Cath Cath.*, 2045, 2664, 2861.

muinél, cou, et *braga*, même sens, forment *muinelbraga* (*Cath Cath.*, 4654 : *na sciathrach ica suidiugudh for muinelbraighlib na miledh*, les courroies des boucliers que les soldats assujettissaient à leurs cous).

coss, jambe, et *sliasait*, cuisse, forment *cossliasait*, cuisse (Wi. *Táin*, 5287, mais on a en variante *sliasaid*).

Peut-être faut-il reconnaître des composés pléonastiques de même type dans des composés qu'on a interprété comme des *dvandvas* : ainsi *armgaisced* de *arm* (plur. *airm*), armes, et *gaisced*, équipement, armure (?). Dans des passages comme *Ac. na Sen.* 2057, 2075, *armgaisced* paraît être employé concurremment avec le pluriel simple *airm*, armes, et sans différence de sens. De même pour *bratgaisced* (K. Meyer, *Contrib.* p. 249). Au reste les rapports de notre type de composé avec le composé *dvandva* posent une question sur quoi il nous faudra revenir.

Digitized by Google

Un cas assez curieux d'adjectif dérivé formé sur un composé pléonastique se rencontre *Tóg. Tróí, 189 óchrich grianganmig na Greci* « venant de la Grèce sablonneuse ». On a ici un adjectif *grianganmech* dérivé d'un substantif *griangainemh*, de *grian*, sable, et *gainemh*, sable, gravier.

⁂

Moins communs sont les *adjectifs* composés, formés de deux adjectifs simples synonymes. On peut en relever cependant quelques exemples : Ainsi :

aladbrecc, de *alad*, tacheté, bigarré, et *brecc*, même sens. *Cath Cath.*, 4948 : *do sciathaib... aladbreacca...*, de boucliers bigarrés (cf. 4983 : *do chlarsciathaibh aladaib*).

Par cet adjectif composé s'explique la curieuse forme verbale *ro aladbrecsotar*, ils bigarrèrent, rendirent bigarrés. Wi. *Táin*, 5624.

ruadderg de *ruad*, rouge et *derg*, même sens; Wi. *Táin*, 5410, *folt ruadderg*, chevelure rousse. Mais peut-être ici le terme *ruad-* a-t-il simplement une valeur intensive, comme dans d'autres composés.

lom-nocht (*S. M., Gloss.*, p. 539), angl. *bare naked*, de *lom*, nu, dépouillé, et *nocht*, nu.

derglomnocht (Wi. *Táin*, 4243), formé avec adjonction d'un préfixe intensif, du précédent.

lomthornocht (Wi. *Táin*, 5806) *de lom et tornocht*, lui-même composé intensif de *nocht*, nu.

camchas, de *cam*, sinueux, et *cas*, bouclé, W. *Táin*, 5549 : *tria cleachtaibh camchasa a chinn*, parmi les tresses sinueuses de sa tête.

⁂

Comment faut-il interpréter des composés de ce genre ? Comment peut-on y définir le rapport des deux termes ?

Pour ce qui est des *substantifs* composés pléonastiques (type *barruachtar*), ce rapport est ambigu. Il y a place pour deux interprétations.

Digitized by Google

1° On peut voir dans *barruachtar* l'équivalent de *uachtar bair*, le procédé de la composition n'étant ici qu'un équivalent savant de la détermination par un génitif. L'équivalence sémantique entre le premier terme d'un composé et un génitif déterminatif qui dépendrait du second terme est chose commune en indo-européen, au point que dans certains cas on peut être embarrassé de préciser quand il y a composition et quand détermination (Διὸς κοῦροι ou Διόσκουροι ?). Cette équivalence ressort, dans le cas précis qui nous occupe, de rapprochements de textes comme les suivants :

Wi *Táin*, 2193 : *Cuchulaind immorro búi ina shúanthairthim cotulta co cend teora laa 7 teora n-aidche*, quant à Cuchulinn, il resta plongé dans son assoupissement-repos (litt.) de sommeil durant trois jours et trois nuits.

Mais Wi. *Táin*, 3286 : *Coro tholiur mo thromthairthim súain 7 chotulta and-so* pour que je dorme ici mon assoupissement de repos et de sommeil (litt.).

tairthim súain apparaît ici comme équivalent de *súanthairthim*.

On a de même, W. *Táin*, 4661 : *na bairendlecca*, litt. les roches-pierres, mais Strachán, *Táin*, 1420 : *for barnib na cloch*, contre les rochers des pierres, *cloch* étant sensiblement synonyme de *lecc*, les deux tours sont équivalents.

Il faudrait donc expliquer les composés *súanthairthim*, etc. par comparaison avec les cas où l'on a un génitif adnominal formant pléonasme avec le nom qu'il détermine. Or, tandis que le tour *súan thairthim* ne paraît pas se retrouver en dehors du celtique (les composés itératifs du sanskrit étant d'un tout autre type), au contraire le tour *tairthim súain* se rencontre dans d'autres langues indo-européennes (par exemple, grec εὐνὴ λέχους) ainsi que d'autres tours apparentés (*e. g.* gr. βοῶν ἐπιβουκόλος ἀνήρ, irl. *armgrith na n-arm* ; cf. Vendryes, *M. S. L.*, XX, p. 179 sq.). Sans nous engager dans une étude d'ensemble qui dépasserait de beaucoup le cadre de cette note, il suffira d'indiquer ici que le composé du type *súanthairthim*, *barrúachtar*, loin d'être une bizarrerie isolée

Digitized by Google

et limitée à une langue indo-européenne, vient prendre place dans tout un ensemble de faits similaires.

2° Une autre interprétation des composés qui nous occupent peut cependant se présenter à l'esprit.

Soit, à côté du composé *muinélbrága*, cou, cité plus haut, un autre composé comparable : *muinel-méidhe*. Ce dernier paraît bien signifier, cou et tronc : *Cath Cath.*, 5927 sq. *Atcluinti ann coicetal na claidem... re fiaclaibh fer 7 re cnamaib curadh 7 re muinelmeidhibh miledh* : « On entendit alors le fracas des sabres... contre des dents d'hommes, contre des os de héros, contre des cous et des troncs de soldats ».

Il semble que nous ayons affaire ici à un véritable *dvandva;* on a contesté l'existence de composés *dvandvas* en irlandais (Pedersen, *Vergl. Gramm.*, II, p. 3-4). On ne voit cependant pas le moyen d'interpréter le composé *muinelméidhe* dans ce passage, autrement que comme équivalent à *muinel 7 meidhe*, cou et tronc.

Dès lors, on peut interpréter le composé *muinel brága*, comme équivalent à *muinel 7 brága*. Le procédé de composition serait ici l'équivalent savant du procédé plus naïf de coordination, auquel l'irlandais a souvent recours pour produire les effets de redoublement recherchés par la prose épique. (Cf. *cath 7 comrac*, bataille et combat, auquel équivaut le plus souvent *cathgleó*, cité plus haut).

L'équivalence entre le tour par le composé, et le tour qui consiste à employer deux substantifs simples coordonnés ressort de la comparaison de quelques textes. Ainsi :

Cath Cath., 2738 : *Ocus is e medh ro gab greim in gressachtlaidiudh sin dobert a taiseach fortu, ge...* et si grand fut l'effet que produisit sur eux l'encouragement-exhortation (litt.) de leur chef que ...

Mais *Cath Cath.*, 567 : *Ro gabh greim tra in gresacht sin 7 in láidhiudh dobert Curio for Cesair* l'encouragement et l'exhortation que Curion adressa à César produisirent leur effet.

Digitized by Google

Les alternances de ce type ne sont pas rares (cf. aussi *Ac. na Sen.* 1932 : *taisi 7 táimnéllu*, mais Wi. *Táin*, 3968 : *nél 7 tam 7 tassi*).

Si on interprète le composé *bratgaisced* (Wi., I, p. 288, cf. K. Meyer, *Contrib.*, comme un *dvandva* signifiant « vêtement et armes » (cf. *a arm 7 a etach*, Wi., p. 287), on peut interpréter *armgaisced* comme étant avec *bratgaisced* dans le même rapport que *muinel-braga* avec *muinel-méidhe* (voir plus haut). Il s'agirait ici encore, d'un *dvandva*, mais d'un *dvandva* pléonastique, équivalent à *arm 7 gaisced*, armes et armement.

Le fait que le composé substantif *dvandva* est, en somme, une exception en irlandais, favorise cependant la première interprétation que nous avons proposée (voir plus haut 1°); il n'est au reste pas exclus que l'existence de *dvandvas* comme *muinelméidhe*, et la fréquence de pléonasmes du type *muinél 7 brága*, aient accessoirement contribué à rendre possible la création de composés comme *muinelbrága*.

Quant aux adjectifs, ils ne posent pas de questions spéciales; des adjectifs comme *fionnchas*, blond et bouclé; avec *breccbuide*, tacheté et jaune; *ruadmael*, roux et chauve (généralement interprétés comme des *dvandas*) ont servi de modèles aux *dvandas* pléonastiques : *camchas*, sinueux et bouclé; *aladbrecc*, bigarré et tacheté; *ruadderg*, roux et rouge, etc.

⁂

Il est inutile de s'appesantir sur le caractère stylistique de formations de ce genre. Elles illustrent l'ingéniosité avec laquelle les « grands rhétoriqueurs » du moyen âge irlandais surent utiliser les ressources de la langue pour réaliser leurs fins artistiques. On a noté déjà le caractère savant de la composition en indo-européen. Par ailleurs, le pléonasme est un moyen de renforcer l'expression, aussi familier aux langues littéraires qu'à la langue populaire. L'extrême richesse de vocabulaire qui caractérise l'irlandais y rendait à

Digitized by Google

vrai dire ce procédé particulièrement commode; fort répandu dans la langue épique comme dans la langue poétique, ce dernier avait dû y perdre quelque peu de son élégance, voire de sa force. Aussi raffina-t-on de diverses manières sur le pléonasme simple, soit que, non content de redoubler l'expression, on la « retriplât, soit que plus élégamment encore, on combinât le pléonasme avec un autre procédé. Par combinaison entre le procédé expressif qu'est le pléonasme et le procédé savant qu'est la composition furent formés les composés dont nous venons d'étudier quelques exemples ; le caractère doublement artificiel qu'ils présentent n'est donc pas contestable. Ceci ne les rend au reste que plus suggestifs pour qui s'intéresse à l'étude du moyen-irlandais en tant que langue littéraire.

Digitized by Google

MORGAN WATKIN
Professeur à la Faculté des Lettres de Cardiff (Pays de Galles).

L'INFLUENCE FRANÇAISE SUR L'ORTHOGRAPHE DU LIVRE NOIR DE CHIRK (C. 1200)

Représentation graphique des Diphtongues.

Le plus ancien manuscrit gallois des Lois de Hywel le Bon, le *Livre Noir de Chirk*, a été transcrit dans une orthographe qui a beaucoup embarrassé les savants galois. Les uns l'ont trouvée « bizarre » (Sir J. Morris-Jones, *Taliesin*, *Cymmrodor*, t. XXVIII, 46); d'autres ont prétendu que c'était « une notable exception à toutes les règles » (M. J. Gwenogvryn Evans, *White Book Mabinogion*, XII, note). D'autres encore y ont vu une orthographe « qui confond l'imagination », et ont regardé le scribe comme un maladroit qui ne paraissait se conformer à aucun principe (M. T. Lewis, *A Glossary of Welsh Mediaeval Law based upon the Black Book of Chirk*, VIII, IX).

D'autres enfin l'ont commodément passée sous silence.

Dans un travail intitulé *The French Linguistic Influence* in *Mediaeval Wales*, publié en 1920 dans les comptes rendus de la *Honourable Society of Cymmrodorion* de Londres, nous avons essayé de montrer (pp. 194-216) que l'orthographe du manuscrit dont il s'agit avait été, en quelque sorte, calquée sur le système orthographique en usage chez les Français de Grande-Bretagne pendant le XIII[e] siècle.

Dans l'ouvrage dont il est parlé, nous nous sommes bornés à l'étude des graphies employées pour rendre les consonnes.

Digitized by Google

Dans l'article qui va suivre, nous pousserons plus loin notre étude, en démontrant que la « bizarrerie » qui se révèle dans la notation des diphtongues est, elle aussi, à mettre sur le compte de cette même orthographe anglo-normande.

Pour traiter à fond le problème que nous nous sommes posé, il aurait fallu consacrer quelques pages à la représentation graphique des voyelles simples. Malheureusement, les limites à notre disposition ne nous le permettent pas.

Notre maître, M. Joseph Loth, a fait des contributions de la plus haute importance à l'étude de la langue et de la littérature du peuple gallois; et nous lui offrons ce petit travail comme un faible témoignage d'une profonde admiration et d'une vive gratitude.

Représentation graphique des Diphtongues.

Ai du vieux gallois, **ae** (*ay*) du gallois moyen [1].

a) Cette diphtongue est notée par les variations *ae*, *ay* et *ai*. De ces notations, la première paraît la plus commune; la deuxième est, toutefois, fort usitée. La graphie *ai* est plus rare. Le scribe semble avoir attribué la même valeur phonétique à toutes les trois; car on trouve le même mot orthographié tantôt par l'une, tantôt par l'autre : *ae*, *ay* *ai* (pron. infixe de la 3e pers. du sing.). *Gloss.* 1 [2]; *ai uoch ay huydheu*, et ses porcs et ses oies, 42.14 [3]; *aith*, *aeth* (3e pers. du sing. passé de *mynet*, aller). *Gloss.* 226; *keghelloryaeth* et *keghelloriat*, sénéchaussée, *ibid.* 95; *goruodocgaith* et *goruodocaes*, liberté sous caution, *ibid.* 161.

b) Variantes orthographiques :

1° *aey* pour *ae (ay)*. La graphie *aey* pour *ae (ay)* se lit dans *aey* (pron. infixe de la 3e pers. du sing.), 36.19.

(1) Dans ces en-têtes nous citerons les graphies communes de l'orthographe traditionnelle.

(2) Le *Glossaire* de M. Timothy Lewis déjà cité. Presses Universitaires de Manchester, 1913. Ce travail nous a rendu de grands services.

(3) Ces renvois, empruntés en 1918 au *Glossaire* de M. Lewis, sont au fac-similé du *Livre Noir de Chirk* publié récemment par M. J. Gwenogvryn Evans.

Digitized by Google

2° *aei* pour *ae (ay)*. L'on trouve *aei* pour notre diphtongue dans *keghussaeith*, plaidoyer 54.4 Cf. la variante paléographique *aeȷ* dans *aeȷ haguedhy*, et sa dot, 37.25.

3° *a* pour *ae* (*ay*). En syllabe tonique, avant et après l'accent, on rencontre quelques exemples de *a* pour *ae (ay) : a) dath* (< *dyfot*, venir) 31.18; *sarhat*, insulte; *b) trakeuen*, derrière son dos; *c) keghelloriat*, sénéchaussée, 56.18; *keuelokat*, cohabitation, 127.7; *necektias (negydyaeth)*, démenti, 45.32, 43.25.

4° *e* pour *ae* (*ay*). La variation *e* se lit en syllabe posttonique dans quelques exemples : *atafel*, saisie; *guanet (gunaed* < *guneuthur*, faire) 114.8; *kyghaused*, plaidoyer, 132.9.

5° *y* pour *ae (ay)*. On rencontre la notation *y* pour *ae (ay)* dans *hyarn*, fer, 103.27; *gyaf*, hiver, 51.27; *kyer* (< *kayu*, fermer), 26.1.

6° *i* pour *ae (ay)*. Dans le mot *diar*, terre, 56.20, on lit *i* pour *ae (ay)*.

7° a*u* pour *ae* (*ay*). On trouve *au* pour *ae* (*ay*) dans *kauafty*, maison d'hiver, 99.5, *au* (pron. infixe), 120.1.

8° *uy* pour *ae (ay)*. Dans le mot *kehussuyth*, plaidoyer, 53.28. on rencontre *uy* pour *ae*.

c) Sources des graphies :

Les variantes, sauf peut-être n° 7, sont des emprunts à l'orthographe anglo-normande. La graphie *ei* de l'anglo-normand (< lat. *ē*, *ĭ*) s'alterne, dès la première moitié du XIII[e] siècle, avec *ai*, qui se note aussi quelquefois par *a*. Dès la même époque, on trouve dans les textes de ce dialecte la forme française *oi*, qui est parfois notée par *ui*. Une troisième orthographe, *e*, date des plus anciens textes anglo-normands. Cet *e* se montre aussi sous la forme de *i* et de *ae*. L'on trouve également la notation *aei*.

Il s'ensuit que le ms. gallois le plus ancien du *Livre Noir de Chirk* ne peut remonter au-delà de la première moitié du XIII[e] siècle.

Pour les variations graphiques de l'anglo-normand, cf. Menger, *The Anglo-Norman Dialect*, 50 et suiv., Suchier, *Voyelles toniques*, 91, 92; Stimming, *Boeve de Haumtone*,

Digitized by Google

193 et suiv.; Vising, *Anglo-Norman Language and Literature*, 29.

Quelques-unes de ces variantes se rencontrent sporadiquement dans les textes du gallois moyen transcrits d'après l'orthographe traditionnelle. La graphie *ae*, qui fait partie de notre système orthographique traditionnel depuis le *Livre Noir de Carmarthen*, serait-elle aussi due à l'influence anglo-normande ? S'il en est ainsi, elle aurait une portée sur la date de ce *corpus*.

Ei du vieux gallois et du gallois moyen, **ai** et **ei** du gallois moderne.

a) Cette diphtongue s'écrit par les graphies *ey* et *ei*, bien que la première soit d'un usage plus fréquent que l'autre. Cf. *teyr*, *teir*, trois, *Gloss.* 275; *pleyt*, *pleit*, parti, *ibid.* 249; *seyf*, *seif* (3e pers. du prés. sing. de *seuyll*, se tenir debout, etc.), *ibid.* 266; *geyr*, *geir*, mot; *ibid.* 154; *creyr*, *kereir*, sainte relique, *ibid.* 79; *beychauc*, *beichjauc*, enceinte, *ibid.* 36.

b) Variantes orthographiques :

1° *yey* pour *ey (ei)*. On trouve *yey* pour *ey (ei)* dans *ugyeyn*, vingt, 65.19.

2° *ai* pour *ey* (*ei*). La graphie *ai* se rencontre dans *arait* (*arheyl*) soigner, *Gloss.* 23.

3° *e* pour *ey (ei)*. Cette variante se montre dans la syllabe tonique, dans la syllabe protonique, et dans la syllabe posttonique :

a) *tethy*, valeurs légales, 12.15; 93.3; 94.2; *meckieu meychyeu*, pl. de *mach*, caution, garant), 45.16; *scolecyon*, prêtres, 1.5; *breniaul*, privilégié, *Gloss.* 44; *damguenya* (3e pers. sing. du prés. de *damueynyau*, arriver, avoir lieu), *ibid.* 110; *kesiau*, chercher, *ibid.* 68; *kafresshiaut*, légal, 46.10.

b) *esteho* (*eysteđo* < *eysteđ*, s'asseoir), 42.25; *estedyr*, 52.11; *nesiauruir* (*neythyaurguir*, les invités à un mariage), 31.1.

Digitized by Google

c) *aghefyet (aghyfyeyth*, qui parle une langue étrangère, 39.24; *effeyryhet*, prêtres.

4° *ie* pour *ey (ei)*. L'on rencontre *ie* pour *ey (ei)* dans deux exemples de *diessiwau* (*dyeyssyuau*, compenser), 50.26, 29.

5° *i* pour *ey (ei)*. On lit *i* pour *ey (ei)* à la tonique et après l'accent : *a*) *gueric (gureic)*, femme, 37.4; *b*) *menich (meneich)* moines, *Gloss.* 215; *aghewrith*, péché, crime.

6° *y* pour *ey* (*ei*). Dans *askellhyt* (*askellheyt*), essaim d'abeilles, 95.18; on y trouve *y* pour *ey* (*ei*).

c) Sources des graphies :

Nous avons constaté plus haut que la diphtongue anglo-normande *ei* (< lat. *ē*, *ĭ*) avait, entre autres, les variantes *ai-*, *e* et *i*. Elle s'alternait également avec *ie*. De même, la voyelle *e* (< *a* tonique en lat.) se rendait régulièrement par *ie*, *ei*, etc. La diphtongue ie (< lat. *ĕ*), elle aussi, faisait foi des graphies *ei*, *e*, *i*, etc., et, devant une nasale, de plusieurs variétés dont *iei*.

Quant à la graphie *y* dans *ey*, elle semble, ainsi que dans *ay*, une variante paléographique de *i*, dont *j*, qu'on trouve souvent dans le *Livre Noir de Chirk*, paraît être l'étape intermédiaire. D'après M. Loth (*Revue Celtique*, XXXVI, 124), ce *y* est un emprunt à l'anglo-saxon, et daterait de la période de transition du XI-e-XII-e siècle.

Pour ces variations graphiques de l'anglo-normand, cf. Menger, *op. cit.*, 38 et suiv.; Stimming, *op. cit.*, 197 et suiv.; Suchier, *op. cit.*, 41 et suiv. et 91 et suiv.; Vising, *op. cit.*, 27 et suiv.

Oi *(oy)* du vieux gallois, **oe** *(oy)* du gallois moyen.

a) On rend cette diphtongue par les trois variations *oe*, *oy* et *oi*. Cf. *oet*, *oyt*, *oit*, âge, *Gloss.* 235; *oes*, 54.17 et *ois*, 47.29 (3e pers. sing. du prés. de *bod*, être); *hoelyon* et *hoylyon*, clous, *Gloss.* 192. La graphie *oi* est plus rare que les deux autres.

b) La notation *lloe* pour *lloi*, veaux, 115.23 semble indiquer que, pour le scribe, ces graphies avaient non seulement la

Digitized by Google

même valeur, mais que leur second élément se rapprochait d'un *i*.

c) Sources des graphies :

M. Loth a montré que *oy* se trouvait déjà en vieux gallois à côté de *oi* (*Revue Celtique*, XXXVI, 132). Les deux variations se rencontrent dans le *Livre de Llan Ddv*. *Oe* apparaît pour la première fois, semble-t il, dans le *Livre Noir de Carmarthen*. Si *oe* est un emprunt à l'anglo-normand, le passage de *oi* à *oe* a dû se produire bien plus tôt dans ce dialecte que sur le continent, ou bien, il faudra faire descendre la date de la transcription du *Livre Noir de Carmarthen* jusqu'au milieu du XIII[e] siècle. Cf. Suchier, *op. cit.*, 95; Bourciez, *Phonétique française*, 62.

Ui du vieux gallois, **uy** et **wy** du gallois moyen.

a) La diphtongue *ui* du vieux gallois est rendu tantôt par *uy* tantôt par *ui*. Cf. *suyd*, emploi, 68.10 et *suid*, 56.28; *duyn*, apporter, 10.78 et *duin*, 46.17; *bluydyn*, année 8.5 et *bluidin*, 48.12; *guyl*, fête, 4.26 et *guil*, 48.31; *heruyd* et *heruit*, d'après *Gloss.* 191; *egluys*, église, 51.20 et *egluis* 49.31 ; *uythnos*, semaine et *vithnos*, 44.21.

La graphie *uy* est la plus fréquente, bien que *ui* ne soit pas rare.

b) Variantes orthographiques :

1° *ue* pour *uy (ui)*. A côté des formes régulières on trouve bon nombre d'exemples de la graphie *ue* : *huet* (*guyt*), oie, 87.19; *due*, *deux*, 39.3; *frueneu* (pl. de *fruyn*, bride), 103.3; *duen (duyn)* apporter, *Gloss.* 121; *redecpuet* (< *duyn*), 40.25; *ueth*, huit, *Gloss.* 291; *lluen*, *buisson*, 39. 9.

2° *ua* pour *uy* (*ui*). On trouve un exemple de *ua* pour *uy* (*ui*) : *diguatho* (< *diguydau*, tomber, avoir lieu), 47.24.

3° *oe* pour *uy (ui)*. On lit un certain nombre d'exemples de *oe* pour *uy (ui)* : *boet*, nourriture, 14.2; 85.9; 106.5; *poebennac*, qui que ce soit, 35.23. Cf. aussi *boent* (subj. de *bod*). 42.22 et *buynt*, 64,7, etc.

Digitized by Google

4° *oy* pour *uy (ui)*. La notation *oy* pour *uy (ui)* se montre dans *boyd*, nourriture, 106.4 et *boyt*, *Gloss.* 48.

5° *yu* pour *uy (ui)*. Dans *dyun*, apporter, 119.13, on lit *yu* pour *uy (ui)*.

6° *u* pour *uy (ui)*. Dans la syllabe tonique, avant l'accent, et après l'accent, on rencontre *u* pour *uy (ui)* :

a) *du*, deux, 52.11 ; *gustul*, otage, 45.26 ; *gustelon*, 56.4 ; *gustlau*, mettre en gage, 39,24; *anulkun*, *(annuylkun)*, chiens favoris, 127.11; *bludyn*, année, 37.7; 42.26; *dikutau* (*diguitau*), 46.5. Cf. aussi *gurthu (guerthu)*, vendre, 39.22 et *gurth (guerth)*, valeur, 105.21.

b) chuorrit (*chuyorit*), sœurs, 35.21; *chuoryt*, 41.5.

c) *prynvt* (*prynuyt* < *prynu*), acheter, 62.20; *assu* (*assuy*), gauche, 72.15. La forme *heruut* (*heruyt*), selon, 21.20 doit aussi sans doute être citée ici.

7° *y* pour *uy (ui)*. On trouve la variation *y* pour notre diphtongue dans *byall* (*buyall*), cognée, 100.2, et *byta* (*buyta*), manger, 18.29.

c) Sources des graphies :

Ces diverses orthographes sont, à coup sûr, des emprunts à l'orthographe de l'ancien français parlé en Grande-Bretagne au moyen âge.

Or, en anglo-normand, le son provenant de *ŏ* latin se notait par de nombreuses variantes dont *ui*, *oi*, *oe*, *ue*, *eu*, *u*, *e*, etc. Il y a des rimes de *ue* avec *oi* (*noeve* < nŏvam : *reçoeve* < recĭpiat) et le premier élément de la diphtongue anglo-normande avait, d'après Suchier, le son *o* et non pas *ü* (cf. *op. cit.*, 80), hypothèse qui est abondamment confirmée par les graphies du *Livre Noir de Chirk*. Cf. aussi Menger, *op. cit.*, 70 et suiv.; Stimming, *op. cit.*, 206 et suiv.

Ou (= *oü*) du vieux gallois, **eu** (*ey*) du gallois moyen.

a) Cette diphtongue s'écrit tantôt par *eu* tantôt par *ey*. Cf. *teulu*, suite, famille, 7,4 et *teylu*, 78.7; *gueneuthur*, faire, 11.12 et *guneyhtur*, 50.22. Elle se rencontre peu souvent dans notre texte.

Digitized by Google

b) Variantes orthographiques :

1° *e* pour *eu* (*ey*). On trouve quelques exemples de la graphie *e : ne* (*neu*), ou, 25.11; *de*, deux 25.1; *edheyn* (e deu dyn), les deux hommes, 117.12; *keghesaeh* (*kygheusaeth*) plaidoyer, *Gloss.* 63.

Le mot *ne*, ou, est peut-être un emprunt au vieux français *ne* (< *nen*, *non*). Sinon, il est permis de supposer que le *ne* français l'ait influencé quant à son orthographe dans le *Livre Noir de Chirk*.

2° *u* pour *eu* (*ey*). Nous avons constaté trois exemples de la notation *u* pour *eu* (*ey*) : *du*, deux, *Gloss.* 511; *kegkussacith*, plaidoyer, 54.4 et *kehussuyth*, *ibid.* 53.28.

3° *au* pour *eu* (*ey*). On rencontre un exemple de *au* pour *eu* (*ey*) : *kyghaused* (*kygheusaeth*), 132.9.

c) Sources des graphies :

Nous sommes encore une fois en présence de graphies empruntées à l'orthographe de l'anglo-normand. Ainsi que nous l'avons constaté plus haut, les notations *eu* et *e* s'employaient indifféremment en anglo-normand pour rendre le son issu de *ŏ*. Nous avons également vu que *ei* ((< lat. *ĕ*, *ĭ*) se notait par *e*. D'ailleurs on trouve *Keu* dans *Méraugis* de Raoul de Houdan pour la forme *Kei* du *Livre Rouge d'Hergest*, 105; 106.15; 109.14, etc.

Au du vieux gallois, **aw** du gallois moyen.

a) Cette diphtongue est rendue généralement par *au*.

b) Variantes orthographiques :

1° *u* pour *au*. On rencontre *u* pour *au* dans une sizaine d'exemples : *hul*, réclamation, procès, 16.9; *nud*, protection, asile, 15.5; *achus*, cause, *Gloss.* 4; *kefreithul*, légal, 31.23; *hullur*, plaignant (au sens légal), 49.2.

2° *a* pour *au*. Dans un mot on lit *a* pour *au* : *halur*, plaignant, 52.4.

Digitized by Google

3° *ua* pour *au*. Dans *diguant*, tussez, 44.24 on a *ua* au lieu de *au*.

c) Sources des graphies :

Les scribes de ce texte ont dû identifier la diphtongue galloise *au* avec *ou* de l'ancien français, sons qui doivent avoir eu une grande ressemblance, à en juger par les emprunts français dans le gallois. Cf. *baw*, boue, < *bou*, < *baug; Peitaw* (Poitou) < *Peitou*. Or, cette diphtongue a été de bonne heure notée par *o* et par *u*. Cf. Suchier, *op. cit.*, 58; Menger, *op. cit.*, 66 et suiv.

Voyelles inorganiques à côté des Diphtongues.

Un des traits les plus saillants du vocalisme du *Livre Noir de Chirk* est l'emploi d'une voyelle de résonance soit après soit avant une diphtongue.

I. — APRÈS UNE DIPHTONGUE. — Ici on rencontre les variantes *a*, *e*, *i* et *y* :

1° *a* : *amayath (amayth)*, laboureur, 111.17.

Cf. *llead (llad)*, tuer, 93.24 et le nom de ville *Neath* (< *Ned*).

Dans le mot *trayn* (*trayan*, la 3e partie), 86.1, on constate la chute d'un *a* étymologique.

2° *e* : *auest (aust)*, août, 90.16; *brethenguyes (brethynguysc)*, vêtement de laine, *Gloss.* 43; *peryglauer (peryglaur)*, prêtre, 34.15; *sarhaet* (*sarhaet*), insulte, *Gloss.* 265.

3° *i* : *oyis* (*oys*), âge, 50.21; *reihis* (*reith*), témoignage légal, 44.21; *seihisbluit* (*seithbluyt*), âgé de sept ans, 49.21; *gunayit* (*gunayth* < *guneuthur*, faire), 51.25.

4° *y* : *aylauyt* (*aylaut*), membre, 104.20. Cf. *keyryc* (*keyrch*), avoine, 94.12.

II. — AVANT UNE VOYELLE. — La voyelle d'appui se note par *e* et *y* seulement :

1° *e* : *deleoynt* (< *dyuot*, venir), *Gloss.* 114; *leuen* (*luyn*), longe, reins, 96.7; *telleued (tellued)*, gage, *Gloss.* 287; *lleuyg (lluyc)*, indocilité, *Gloss.* 203.

Digitized by Google

2° *y : dyeoeth* (pl. de *dyd*, jour), 65.1 est peut-être à citer ici.

III. — SOURCES DES VOYELLES D'APPUI TROUVÉES A CÔTÉ DES DIPHTONGUES. — Ici encore il faut chercher l'origine de nos graphies chez les scribes anglo-normands qui avaient l'habitude d'intercaler une voyelle de soutien non seulement avant et après les diphtongues mais encore avant et après les voyelles simples. Cf. *aienz*, *Mystère d'Adam*, v. 166 (éd. Grass); *compaienz* (< *companio*), *Estorie des Engles*, v. 569; *seainz* (< *sanctus*), *ibid.* 2098; *deeyns* (< *deintus*), *Boeve de Haumtone*, ms. D. 1239; *seiez* (< *sapis*), *Mystère d'Adam*, v. 124 (éd. Grass); deheiez (= *dehaiz*), *Ipomedon*, v. 673; *leiu* (= *liu* < *locum*), *Brandan*, 368. Cf. aussi des formes telles que : *mainteneues*, *Articuli Willelmi* 1; *venkeus*, *ibid.* 6; *Karleun*, *Voyage de Charlemagne en Orient* I; *seunt*, *Destr. de Rome*, 1387; *seonge* (< *somnium*), *Chron. anglo-normande*, I, 96. Inversement, on laissait souvent tomber une voyelle étymologique. Ainsi nous trouvons *veys* (< *vias*). Sur ce phénomène en anglo-normand, cf. Stimming, *op. cit.*, 180; Menger, *op. cit.*, 61.62.

Dans le *Livre Noir de Chirk* on trouve de nombreux exemples de voyelles de résonance employées à côté de voyelles simples. Cf. *deodreuen (dodrefn)*, mobilier; *dehosparth (dosparth)*, arranger; *llead (llad)*, tuer, etc. où *e* est sans doute une pure graphie sans valeur étymologique.

On l'a vu, la « bizarrerie » de l'orthographe du *Livre Noir de Chirk*, pour ce qui est de la représentation des diphtongues, s'explique fort bien en la mettant, pour ainsi dire, en regard de la manière d'écrire en vogue chez les Français de Grande-Bretagne au moyen âge.

Une autre conclusion s'impose: le *Livre Noir de Chirk*, étant, en grande partie, un calque pour ce qui est de son système graphique, de l'orthographe anglo-normande, doit être considéré en dehors de la tradition graphique traditionnelle du peuple gallois.

Digitized by Google

M. WILLIAMS & P. DIVERRES

ARTHURIANA

I. — L'origine du bateau mystérieux.

L'épisode suivant se trouve dans la version en prose de Perceval le Gallois [1].

Le roi Arthur est à Pannenoisance, « sur la mer de Galles ». Une nuit, se réveillant de son premier sommeil, il ne peut se rendormir, quitte sa chambre et entre dans la salle dont les fenêtres donnent sur la mer si calme et unie, que le roi la contemple avec plaisir. Il aperçoit au loin une lûmière semblable à celle d'une chandelle, qui approche rapidement de la côte. La lumière se trouve dans un bateau que gouverne un seul vieillard très chauve. Le bateau aborde, Arthur y monte et voit qu'il est recouvert d'un riche « paile ». Sur une table d'ivoire est allongé un chevalier armé, les mains croisées sur la poitrine, un écu à sa tête et deux chandelles dans des chandeliers d'or à chaque extrémité du lit. Le vieillard, interrogé par le roi, refuse de révéler le nom du chevalier, qui ne doit d'ailleurs pas être dérangé, car il a grand besoin de repos. Plus tard, Perceval, car c'est lui, entre au palais, prend dans la salle un écu qui lui est destiné, y laisse le sien en échange et s'en va sans révéler son identité.

(1) CHRÉTIEN DE TROYES, *Perceval le Gallois ou le Conte du Graal*, t. I. Branche XII, 3 (éd. Potvin, Mons, 1866-1871).

Digitized by Google

Miss J.-L. Weston [2] a étudié deux autres versions de ce même épisode, l'un tiré de la *Vengeance Raguidel*, l'autre de la continuation de Wauchier. Les traits essentiels sont identiques, mais bien des détails diffèrent.

Le V. R. place la scène à Carlion et W. aussi, semble-t-il. Il n'est pas fait mention de lumière dans V. R. et le bateau est poussé par un vent si fort qu'il s'enlise à moitié dans le sable en arrivant à la côte. Dans W., au contraire, le roi, qui n'a pu dormir à cause de l'orage, voit sur la mer qui s'est calmée, une faible lumière approchant rapidement. Il distingue bientôt une chaloupe recouverte et encortinée de pourpre, tirée par un cygne et se dirigeant vers la côte. Arrivé au château, le cygne crie « fort et hault et cler ». Le roi descend, monte à bord, y trouve deux chandelles allumées, un chevalier mort, le « tronçon » d'une lance dans le corps, comme dans V. R., et une lettre déclarant que celui-là seul qui pourra retirer le fer sera capable de venger la mort du chevalier. Si celui-ci ne peut être vengé, on devra l'enterrer.

D'après Miss Weston, V. R. et P. reposent sur W. qui représente la version primitive de l'histoire. C'est de W, que l'auteur de P. a pris la nuit calme, la lumière aperçue au loin, les tentures, les chandelles allumées et l'agent de propulsion du bateau, l'emprunt n'était pas nécessairement direct. Sans doute l'épisode était-il à l'origine un conte indépendant dont le héros était Gauvain ou son frère. L'aventure se passe sur la côte de Galles. Wauchier nous dit expressément que « le calan arriva en Glamorgan » et ceci se retrouve dans l'*Elucidation* : « Li chevaliers mors del calan qui premiers tint a Glamorgan ».

Mon objectif en citant en détail l'article de Miss Weston, est d'attirer l'attention sur ce qui peut très bien être la version primitive de l'épisode.

(2) Miss J.-L. WESTON, The *Perlesvaus* and the *Vengeance Raguidel*. I. *The Mysterious Ship*. — *Romania*, XLVII, 1921, p. 349-354.

Digitized by Google

Nennius raconte dans ses *Mirabilia* (3) qu'il y avait à Loingarth en Gower, un autel merveilleux soutenu en l'air par la volonté de Dieu. Un jour que St. Illtyd était en prière à l'endroit susdit dans une caverne au bord de la mer, il vit venir du large un bateau monté par deux hommes. Ce bateau transportait le corps d'un saint et au-dessus de la figure de celui-ci, se trouvait un autel, suspendu en l'air par la puissance divine. Illtyd s'avança à la rencontre des arrivants qui lui apprirent avoir été chargés de lui amener le corps du saint afin qu'il fût enterré près d'Illtyd et qu'il ne faudrait jamais révéler son nom. Ils l'enterrèrent et après la cérémonie remontèrent sur leur bateau, puis s'éloignèrent, St. Illtyd bâtit une église renfermant le corps saint et l'autel merveilleux. A plusieurs reprises, des incrédules essayèrent de découvrir les moyens par lesquels l'autel se soutenait ainsi en l'air, mais ils furent cruellement châtiés pour leur manque de foi.

D'après la version irlandaise de Nennius (4), la neuvième merveille est un autel à Loingraib (Loingrath, Loingarth) qui demeure suspendu en l'air à une hauteur d'homme au-dessus du sol.

Cette légende galloise contient beaucoup de détails appartenant sans doute à la forme primitive de la version littéraire : l'habitant d'une caverne (château) près de la mer, absorbé dans la prière ou la contemplation qui voit au loin une lumière (un autel est généralement muni de chandelles) l'embarcation guidée par le vieillard, le mort, son identité qui doit rester secrète (cf. W.), la sépulture du corps (cf. W).

De plus Loingarth se trouve sur la côte de Galles : c'est Oystermouth, Swansea (5). La caverne (aujourd'hui bouchée) était creusée dans le rocher sur lequel est construit le phare de Mumbles. La seule objection qu'on puisse faire, c'est

(3) MOMMSEN, *Monumenta*, Auct. antiq., t. XIII, pars 1, p. 215-216.

(4) MOMMSEN, *loc. cit.*

(5) Loingarth > Llwynarth > Ystum llwynarth > Ystum (llwyn) arth > Oystermouth, à cause des huîtres (*oysters*) qui s'y trouvaient.

Digitized by Google

qu'aux XI^e-XII^e siècles, Oystermouth, ou plus correctement Ystumllwynarth n'était pas encore en Glamorgan. Gower n'en a fait partie que bien plus tard. Mais nous trouvons ailleurs (6) une autre légende disant que St. Illtyd ennuyé par Cyllym, intendant du roi Meirchion (qui lui en voulait de tenir de riches pâturages près de la Severn sans en payer de droits au roi), se réfugia pendant une année dans une caverne à Lingarthic sur la rivière Ewenny (7).

Ne serait-il pas possible que la ressemblance des deux noms Loingarth et Lingarth(ic) ait amené une confusion des légendes ou au moins de leur localisation, la légende connue des contemporains de Nennius ayant été transférée à Lingarthic qui, à vol d'oiseau n'est qu'à un mille et demi de la côte du Glamorgan et ainsi rapproché de Carlion, siège du roi Arthur dans la *Vengeance Raguidel* comme dans la continuation de Wauchier ?

Si cette suggestion est acceptée, nous aurons encore une preuve à l'appui de la thèse si ardemment soutenue par MM. Gaston Paris, J. Loth et d'autres savants, que des légendes galloises ont été la matière que les auteurs gallo-normands ont brodée et enjolivée pour en faire ces romans qui forment la meilleure partie des trésors de la littérature médiévale.

Mary WILLIAMS.

II. — Llifon, Liman, Leman.

En 1899, M. E. Freymond publiait dans la *Beitraege zur romanischen Philologie*, un article (1) dans lequel il étudiait la localisation et les sources de la légende du combat d'Arthur

(6) *Lives of the British Saints*, Baring-Gould & Fisher, vol. III, p. 310-311.

(7) Il paraît que le prieuré d'Ewenny fut construit au XII^e siècle sur le site rendu sacré par le séjour du saint. Voy. *Ewenny Priory*, Turbervill, London, 1907, p. 15.)

(1) *Artus' Kampf mit dem Katzenungetum. Eine Episode der Vulgata des* Livre d'Artus : *Die Sage und ihre Lokalisierung in Savoyen.* — Je n'ai malheureusement pas réussi à obtenir jusqu'à présent communication de cet article et je le connais seulement par le compte rendu qu'en a publié M. Gaston PARIS dans la *Romania*, XXIX, p. 121-123.

Digitized by Google

contre un chat merveilleux que tout le monde s'est accordé à identifier avec le mystérieux Cath Paluc de la légende galloise (2).

Le *Livre d'Arthur* (2e partie du *Merlin*) place la scène de la lutte près du lac de Lausanne, ou lac de Genève. Pour M. E. Freymond, le lac de Genève aurait été substitué par erreur au lac du Bourget, à l'ouest duquel s'élève le *Mons Munitus* ou *Mons Munis*, qui, à partir de 1232, s'appela *Mons Cati* et *Mont du Chat-Artus* dans des textes français du XIVe siècle.

N'ayant pas lu l'article en question, il m'est impossible de discuter et de critiquer les arguments de M. Freymond, mais je me suis demandé si c'était bien par erreur que le lac de Genève avait été substitué au lac du Bourget.

On sait que, d'après les fragments de la tradition galloise qui nous sont parvenus, les exploits de Cath Paluc eurent pour théâtre l'île d'Anglesey. Une triade l'appelle : « un des trois fléaux de Mon » (3) et une autre le cite comme l'une des « trois principales oppressions de Mon » (4). Le Livre de Taliessin contient aussi le passage suivant qui doit concerner le fameux chat.

> Ys trabludyo y gath vreith ac hagyfleithon
> O ryt ar taradyr hyt ym porth wygyr y Mon.
> *Qu'il fasse du trouble, le chat tacheté, avec ses étrangers*
> *Depuis Rhyd ar Taradr, jusqu'à Porth Wygr en Mon* (5).
>
> L. Tal (éd. Evans), p. 73, ll. 13-15.

Or, un *cymwd* du Cantreff d'Aberffraw (côte sud-ouest d'Anglesey) est appelé : *cymwd Llifon* et j'ai pensé que la localisation au lac de Genève du combat d'Arthur contre Cath Paluc pourrait peut-être venir d'une confusion entre ce nom

(2) Voy. J. Loth, *Romania*, XXIX, p. 125 ; *Mabinogion*, 2e éd., vol. II, p. 272 et 289.

(3) J. Loth, *Mab.*, 2e éd., vol. II, p. 272.

(4) J. Loth, *Mab.*, 2e éd., vol. II, p. 289.

(5) Dr. G. Evans place le gué de Taradr sur la Wye (*L. Tal.*, vol. II, p. 153) et identifie Porth wygr avec Cemmaes Bay sur la côte nord d'Anglesey (*L. Tal*, vol. I, p. 164 ; vol. II, p. 153).

Digitized by Google

de *Llifon* et celui de *Leman* que porte aussi le lac. Tout dépend, bien entendu, de la forme ancienne de *Llifon*.

Les textes en donnent quatre :

LLIFON (Mostyn Ms. 134 (6) — Peniarth Ms. 147 (7)).
LLIWON (Wrexham Ms. 1 (8)).
LLIVON (Peniarth Ms. 163 (9) — Peniarth Ms. 268 (10).
LLYWAN (Brit. Mus. Cott. Dom. A viii (11) — *Record of Carnarvon*, pp. 45, 51 (12).

Mais ce nom existe aussi en Sud-Galles: c'est celui d'un ruisseau affluent de la rive gauche de la Trothy, et les documents le concernant sont plus nombreux. Je relève les formes :

LLYN LIWAN (*Mab. Livre Rouge*, col. 504 (13)).
LINLIGWAN (Geoffrey of Monmouth, Ms. de Leyde, fol. 89 a, col. 2 (14)).
LINLIGUUAM (*ibid.*, Ms. de Berne, fol. 62 a).
LYN LLYWAN (*Brut y Brenhined*, Dingestow Court Ms. p. 235 (15)).
LIN LLIAWN (*ibid.*, éd. Rhys-Evans, p. 193, l. 11).
OPER LLIN LIUAN (Nennius, *Mirabilia* (16)).
APERLIN LUIAN (*ibid.*, Ms. Cott. Cal. A viii (16)).
LUUNIAM, et en marge, LINLINAM (*ibid.*, Ms. Cott. Nero D, viii (16)).
PULL LLYFANN, PULL LIFAN (*Lib. Land.*, éd. Evans, p. 229).
LIMINAN (*ibid.*, p. 210).

(6) G. EVANS, *Reports on Manuscripts in the Welsh Language*, t. I p. 115.
(7) *Ibid.*, t. I, p. 912.
(8) *Ibid.*, t. I, p. 912, en note, et t. II, p. 375.
(9) *Ibid.*, t. I, p. 952.
(10) *Ibid.*, t. I, p. 1084.
(11) *Ibid.*, t. II, p. 941.
(12) *Apud* Sir John RHYS, *Arthurian Legend*, p. 361, en note. — L'auteur essaye de ramener toutes ces formes, ainsi que celle de Llyn Llion que je n'ai pas cru nécessaire de citer, au nom irlandais *Liban*. Il croit en effet que la forme du Sud-Galles est Lliwan et que le *u* du *Liuan* de Nennius représente un *w*. — Les formes du *Liber Landavensis* prouvent que c'était un *v* (=mod. F) et qu'il faut rétablir un primitif *Liman*.
(13) Ed. Rhys-Evans, p. 140, l. 26. — Cf. Loth, *Mab.*, 2e éd., vol. II, p. 352.
(14) Voy. aussi éd. San-Marte, p. 127.
(15) Ce Ms., aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale d'Aberystwyth (NLW. Ms. 5266 B), serait du commencement du XIIIe siècle, d'après Dr. G. Evans. Voy. *Livre Rouge* de Hergest, éd. Rhys-Evans, t. II, p. XIII.
(16) Ed. Mommsen, *Monumenta*, Auct. antiq., XIII, pars 1, p. 214

Digitized by Google

Je crois donc pouvoir conclure que la forme ancienne du nom était *Liman* [17] et qu'une confusion a pu s'établir aisément soit par voie écrite, soit par voie orale. Si nous possédions plus de renseignements sur Cath Paluc, et que nous pouvions trouver une légende plaçant sa mort dans le *cymwd* de Llifon, cela viendrait évidemment renforcer mon hypothèse. Peut-être même faudrait-il reprendre en partie l'étude de M. E. Freymond et y aurait-il lieu de se demander si après tout le combat n'a pas été localisé au lac Léman avant de l'être au lac du Bourget.

Quoi qu'il en soit, cette idée m'a semblé intéressante à publier en attendant que de nouvelles recherches permettent de décider si elle doit être définitivement adoptée ou rejetée.

P. DIVERRES.

(17) Voy. plus haut, note 12. — Les cartes modernes appellent ce ruisseau *Lumon* (carte dressée par Nat. Coltman et publiée dans W. COX, *A Historical Tour through Monmouthshire*, ed. de Brecon, 1904), *Llymon Brook* (*Ordnance Survey Map*, 1 inch to the mile). — Voy. aussi HOLDER, *Alt. Celt. Sprach.* sous *Lêm-anno-s* (t. II, col. 172). Holder rapproche le gallois *Llyfan* de (lacus) *Lemanus*.

Digitized by Google

ALF SOMMERFELT

SUR UNE FORMATION DE FUTUR DANS L'IRLANDAIS DU NORD

L'irlandais du Nord connaît, on le sait, deux formations verbales ordinaires à sens de futur. L'une des deux est l'ancien futur vieil-irlandais en *-f-* dont la consonne caractéristique est devenue *-h-* avec assourdissement d'une consonne à la fin de la racine verbale; l'autre se rencontre dans les verbes dérivés à l'aide d'un suffixe en *-g-*, d'où elle s'est étendue à bon nombre d'autres verbes. Elle est caractérisée par l'addition de *-axi(-ə)*, *-aχi(-ə)*, à la racine verbale. On sait que ce futur dérive du futur vieil-irlandais en *-ē-* qui s'est introduit dans les verbes en *-g-* (voir *Revue celtique*, XXXVI, p. 309 et suiv., Dottin, *Manuel d'irlandais moyen*, I, p. 131). Dans un article qui paraîtra bientôt, M. Marstrander expliquera l'assourdissement de la spirante gutturale, qu'on trouve déjà dans des manuscrits moyen-irlandais: cet assourdissement est parti des formes à désinences commençant par une spirante dentale sourde, c'est-à-dire de la seconde personne du pluriel du présent, de la seconde personne du singulier et du pluriel du conditionnel, et du passif. L'extension de la spirante gutturale sourde se comprend aisément; la spirante sonore aurait disparu, tandis que la sourde subsiste.

Chez un des derniers sujets parlant l'irlandais du sud d'Armagh, qu'on a eu l'occasion d'observer à Dublin, en 1923,

Digitized by Google

le futur de ce deuxième groupe était caractérisé, non pas par une spirante gutturale sourde, mais par un *v* bilabial vélarisé (sur ce phonème, voir *B. S. L.*, XXVII, p. 121, où il est dit, par erreur, que le sujet provenait de Meath), qui représente l'ancien *-bh-* (ou *-mh-*) vélarisé.

Exemples : *k'ɤNavə* (*-vʷi*) *ʃè*, il achètera, Torr *k'ɤNaχə* (*-i*) *ʃè*, m.-irl. cennaigim; *kr'i:χnavə* (*-vʷi*) *ʃè*, il terminera, Torr *kr'i:χnaχə* (*-i*), Meyer, Contr. crichnaigim; *iN'ʃɤvə* (*-vʷi*) *m'è*, je raconterai, Torr *iN'ʃɤχə* (*-i*) *m'è*, m.-irl. innisim; *im'ɤvə* (*-vʷi*) *m'è*, je partirai, Torr *im'ɤχə* (*-i*) *m'è*, m.-irl. imthigim; de plus dans des verbes où le parler de Donegal a conservé l'ancien futur en *-f-* : *Lo̤mavə* (*vʷi*) *m'è*, je couperai, Torr *Lo̤mə* (*-i*) *m'è*, de m.-irl. lomm; *marəvavə* (*-vʷi*) *ʃè*, il tuera, Torr *mur'i*, *mʷir'i* *ʃè*, v.-irl. marbaim, -mairbfea; *to̤Lavə* (*-vʷi*) *m'è*, je perçerai, cf. Glenties *to̤L̤i:* (Quiggin, A Dialect of Donegal, §§ 213, 454), m.-irl. tollaim; *p'iL'ɤvə* (*vʷi*) *ʃè*, il retournera, Torr *p'iL'i* *ʃè*, m.-irl. fillim; *sNà:vavə* (*vʷi*) *ʃè*, il nagera, Torr *sNà:u̯ə* *ʃè*, de v.-irl. snám.

Les formes qui, dans le sud d'Armagh, comportent une caractéristique en *-v-* correspondent donc à celles qui, en Donegal, ont la caractéristique *-χ-*.

A première vue, on pourrait être enclin à voir dans ces formes à caractéristique *-v-*, une survivance du futur moyen-irlandais en *-éba*. On sait qu'en moyen-irlandais un futur en *-éba* d'origine analogique (cf. Marstrander, *R. C.* XXXVI, p. 391, l'auteur, *ib.* 312) a été une formation assez employée. On ne peut pas nier la possibilité d'un *-ɤvə* (*-ɤvʷi*), *-avə* (*-avʷi*) de l'irlandais du Nord représentant m.-irl. *-éba* ou *-eoba* (cf. l'auteur, *Dialect of Torr*, §§ 411, 460). Toutefois, dans la position où se trouve le *-bh-* de *-éba*, *-eobha*, on s'attendrait à sa vocalisation et à l'assimilation de l'élément vocalique qui en résulterait (*op. cit.*, § 480).

D'autres circonstances d'importance plus grande ne sont guère favorables à l'explication de *-ɤvə*, *-avə* par m.-irl. *-éba*. Les traits distinctifs du parler du sujet étudié sont identiques à ceux de l'irlandais du nord-ouest d'Ulster (Donegal), comme

Digitized by Google

on le verra d'une étude qui sera publiée prochainement. Il n'y a que des différences de détails. Cela semble indiquer que les parlers d'Ulster ont été d'une homogénéité relativement grande. Il n'est donc pas permis de chercher l'explication des formes en *-ɑvə, -avə* dans la survivance isolée d'une formation qui, à ce qu'il semble, n'est pas connue dans d'autres localités de l'Irlande septentrionale, d'autant plus que le parler de Meath semble avoir conservé l'ancien -χ-, prononcé *h* (cf. Lloyd, *Duanaire na Midhe*, p. 130, l. 14). Il s'ensuit que la formation en *-ɑvə, -avə* doit dériver de celle en -ɑχi, -aχi.

Le parler du sujet observé connaît un développement particulier de l'ancienne spirante gutturale sourde χ.

Entre voyelles cette spirante s'est affaiblie en *h* : *ɔhər* clé : m.-irl. eochuir; *rahə m'è*, j'irai : v.-irl. do-reg, avec spirante sourde développée comme dans les verbes en *-g-*, cf. ci-dessus; *gə d'ɑhi ʃiad*, qu'ils étaient allés : v.-irl. -dechuid.

En fin de mot terminant une syllabe inaccentuée, le *h* est très faiblement articulé et souvent il ne se prononce pas : *ɑra*^{h}, printemps : v.-irl. errach ; *g'ɑla*^{h}, lune : Di gealach *ɑLa*^{h}, bétail : v.-irl. ellach; etc.

A la fin de monosyllabes la spirante est quelquefois plus forte, par exemple dans *klɔχ* (et *klɔ*^{n}), pierre : v.-irl. cloch; *kuaχ*, coucou : m.-irl. cúach; *frʃ:χ*, bruyère : v.-irl. froich; *kʃ:χ*, aveugle : v.-irl. cáich; *k'r'i:* ^{ə}*χ*, limite, fin : v.-irl. crích; *t'ɑχ*, maison (forme littéraire, la forme ordinaire étant *ti*, *ti*^{h}) : v.-irl. tech. Mais souvent le *h* est aussi faible que dans le premier groupe : *d'ɔ*^{h}, boisson : m.-irl. deoch; *fl'u*^{h}, humide : v.-irl. fliuch, *ʃa :*^{h} *mo : r*, géant : m.-irl. athech, aithech; *b'ɛ:a*^{h}, bête : m.-irl. bethadach; *ma*^{h}, vers le dehors : m.-irl. immach; *ga*^{h}, chaque : m.-irl. gach.

Dans le groupe vieil-irlandais *-cht-* la spirante a été complètement assimilée : *uatər* partie supérieure : m.-irl. uachtar; *i:ter*, partie inférieure, fond : m.-irl. íchtar; *im'ɑt*, partir : v.-irl. imthecht; *bɔt*, pauvre : v.-irl. bocht; *ɔt*, huit : v.-irl. ocht, etc.

Dans le groupe *-rχ-*, cependant, la spirante s'est maintenue : *o̤rχər*, coup : m.-irl. erchor, irchor, aurchor, urchor; *o̤rχad'*,

Digitized by Google

mal : m.-irl. erchoit, irchoit; de même dans *dɔrəχə*, *dɔrᵊχə*, obscur : v.-irl. dorcha, et dans un exemple comme *k'r'i* : *χnavə* cf. ci-dessus. La spirante *v* se maintient, naturellement, quand elle est le résultat d'une aspiration grammaticale de *k*.

Le *h* intervocalique et réduit est souvent sonore.

Le même développement de l'ancien *ch* a eu lieu dans le parler de Meath (cf. Lloyd, *op. cit.*).

Ces faits éclairent l'histoire de la formation en *-ɑvə*, *-avə*. L'ancienne spirante gutturale de la terminaison *-ɑχi* (*-aχə*), *-aχi* (*-aχə*) se serait affaiblie en un *h* sonore qui, particulièrement dans ce cas où il se trouvait entre deux voyelles inaccentuées, aurait risqué de disparaître complètement. Il en serait résulté que la forme aurait perdu ce qui lui donnait son aspect de futur. Par réaction, afin de conserver la consonne, on a eu recours aux lèvres et l'élément restant de la spirante, qui faisait partie de la série vélarisée des consonnes irlandaises, a été remplacé par une spirante bilabiale vélarisée, *v*. De telles réactions provoquant des remplacements de spirantes buccales par des spirantes labiales ne sont pas rares. Elles sont bien connues en irlandais où l'ancienne *ɣ* en Donegal a été remplacé par *w* (ou par *v* vélarisé si le développement *v* > *w* en Donegal est postérieur au remplacement), chez le sujet du sud d'Armagh par *v* vélarisé, on l'a montré autre part (*Dialect of Torr*, § 481, *B. S. L.* XXXIII, p. 15).

Le développement de *-ɑχi*, *-aχi* *en* *-ɑvə*, *-avə* résulte donc de l'action des mêmes forces qui, à une époque antérieure, ont provoqué l'extension de la spirante sourde dans le futur des verbes en *-g-*. Il est un bon exemple d'un changement phonétique déterminé par des nécessités grammaticales, exemple qui montre, de plus, que ce n'est pas toujours l'explication paraissant en apparence la plus simple qui rend compte d'un changement linguistique.

Imp. Oberthur, Rennes-Paris (888-4-27).

Digitized by Google

VOLUME HORS SÉRIE

ANNALES DE BRETAGNE

Publiées par la Faculté des Lettres de Rennes

MÉLANGES

BRETONS ET CELTIQUES

OFFERTS

À M. J. LOTH

Membre de l'Institut
Professeur au Collège de France.

RENNES
PLIHON et HOMMAY
Libraires
5, rue Motte-Fablet, 5.

PARIS
H. CHAMPION
Librairie spéciale pour l'histoire de la France et de ses anciennes provinces
5, quai Malaquais.

1927

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

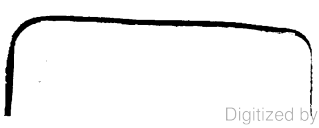

Digitized by Google